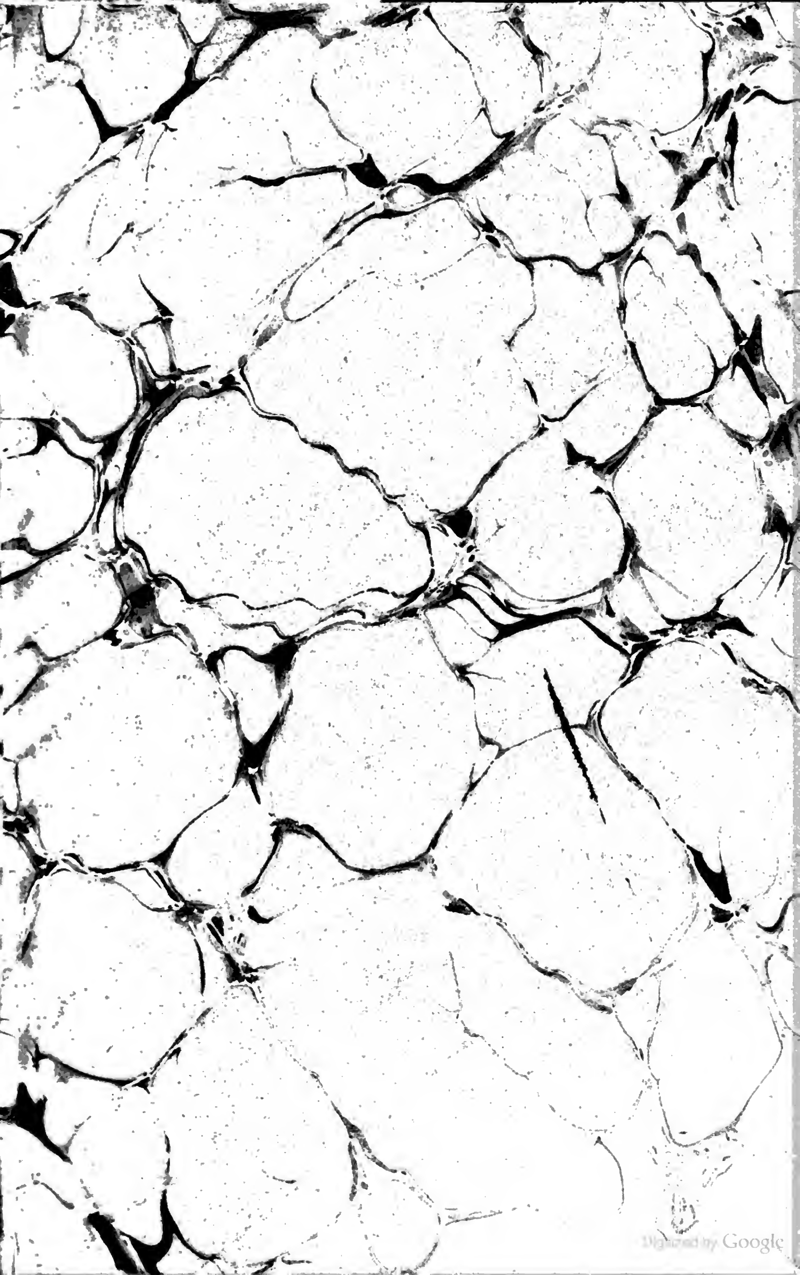






ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

TORIQUE ET STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAONE,

NÉ DE DEUX VUES DE VESOUL, REPRÉSENTANT CETTE VILLE AU XVIIe SIÈCLE ET EN 1842.

PAR L. SUCHAUX.



VESOUL,

IMPRIMERIE DE L. SUCHAUX.

AVRIL 1842.

ANNUAIRE

DE LA HAUTE-SAONE.



ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAONE,

ACCOMPAGNÉ DE DEUX VUES DE VESOUL, REPRÉSENTANT CETTE VILLE
AU XVIIe SIÈCLE ET EN 1842.

PAR L. SUCHAUX.



VESOUL.

IMPRIMERIE DE L. SUCHAUX.

AVRIL 1842.

AVANT-PROPOS.

En publiant dans ce volume des Notices historiques et biographiques plus complètes et beaucoup plus nombreuses que celles qui ont paru dans les Annuaires précédens, nous nous faisons un devoir de citer les noms des personnes qui ont concouru à l'extension de notre travail par les documens qu'elles ont bien voulu nous communiquer.

Nous sommes redevable à M. Beurlin, pasteur d'Etobon, de recherches pleines d'intérêt sur les anciennes seigneuries d'Etobon, d'Héricourt, de Granges, et sur la plupart des communes qui en faisaient partie. Nous avons reproduit à peu près en entier les principaux de ses articles, regrettant, quant aux autres, d'avoir été forcé de les analyser afin de ne pas excéder le cadre dont nous disposions.

Le savant auteur des *Ephémérides du Comté de Montbéliard*, M. Duvernoy, homme de lettres à Besançon, nous a fourni avec la plus grande obligeance beaucoup de notes et de dates qui sont venues remplir utilement les lacunes des titres anciens que déjà nous avions réunis.

Au célèbre bibliographe M. Weiss nous devons plu-

sieurs indications biographiques qui nous ont été d'un grand secours.

M. Charles LONGCHAMPS, avocat à Vesoul, est auteur de la Notice sur cette ville, travail entièrement neuf, où les évènemens s'enchaînent avec méthode et lucidité.

Enfin nous avons trouvé des faits curieux dans un Mémoire sur les antiquités du canton de Melisey adressé à la Commission d'archéologie de la Haute-Saône par M. le curé LAMBERT.

Nous saisissons avec empressement l'occasion qui se présente naturellement ici d'offrir à ces personnes la nouvelle expression de notre reconnaissance.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 2 (avant-dernière ligne). — *Au lieu de* 500 kilogrammes, *lisez* 500 *mille* kilogrammes.

Page 33. — Ajouter à l'article Borey la notice biographique que voici :
Verne (Léger-Marie-Philippe Tranchant comte de La) naquit au château de Borey en 1769, d'une famille ancienne qui a fourni un grand nombre d'officiers distingués. Il était capitaine dans un régiment de dragons quand il crut devoir émigrer et rejoindre l'armée des princes qui s'organisait à Coblentz. Après le licenciement de cette armée, il habita successivement Fribourg en Suisse, Saint-Pétersbourg, Vienne, et ne rentra en France qu'en 1800. La révolution l'avait entièrement dépouillé de sa fortune : divers emplois qu'il obtint dans l'administration militaire le mirent dans une modeste aisance jusqu'à sa mort, arrivée le 26 avril 1815, alors qu'il remplissait au Dépôt général de la guerre, à Paris, l'emploi de traducteur pour la langue allemande. — Philippe Tranchant de la Verne, qui s'était appliqué à des études sérieuses dès sa jeunesse et dans toutes les positions où le sort l'avait placé, a fait imprimer ou laissé manucrits un certain nombre d'ouvrages de philosophie, d'histoire et de tactique militaire. On en trouve la liste dans la *Biographie universelle*, tome xlviii, page 235, à l'article assez étendu que M. Weiss a consacré à la mémoire de cet estimable écrivain francomtois.

Page 36. — Ajouter à l'article Bourguignon-les-Morey cette notice :
Jacquemard (Etienne), poëte et grammairien, naquit à Paris le 24 septembre 1772, de parens qui étaient originaires de Bourguignon-les-Morey et qui avaient alors un emploi dans la maison du comte d'Artois. Ses études achevées, leur fils Etienne fut attaché lui-même à la surveillance du palais et des jardins de Saint-Cloud. Mais la chute de la royauté lui fit perdre cette position. Atteint bientôt après par la réquisition, il partit pour l'armée du Nord, où l'on ne tarda pas toutefois à lui donner un congé de réforme, à cause d'une excessive myopie qui le rendait impropre au service. Etienne Jacquemard et ses parens revinrent à cette époque à Bourguignon-les-Morey, et rendu dès-lors à son goût pour le dessin, la musique et la littérature, Jacquemard put y consacrer librement ses tranquilles loisirs. Aussi écrivit-il en vers français ou latins un grand nombre de pièces de poésie pastorale ou dithyrambique, dont quelques-unes parurent dans les recueils du temps et furent très-favorablement accueillies des amis d'une versification pure et aisée. Nous

citerons entre autres le *Centon* composé de fragmens de Virgile, qu'il adressa à Bonaparte et qui fut imprimé dans la *Décade*, tome XXXII. Cet ingénieux travail, qui avait demandé beaucoup de patience et qui annonçait un esprit profondément familiarisé avec la langue latine, fut considéré comme un véritable tour de force litttéraire. Jacquemard publia également une *Grammaire* française, qui parut en 1805, in-4°, et dont il donna une édition améliorée en 1811, format in-12. « Parmi les livres qui traitent des principes de la langue française, dit M. Weiss (*Biog. univ.*, tome LXVIII, p. 34), la *Grammaire* de Jacquemard mérite une place distinguée. On y trouve une nombreuse série de locutions et de constructions vicieuses avec leur corrigé, travail bien fait et très-utile aux commençans. La théorie des participes y est développée avec beaucoup d'étendue. Enfin, cet ouvrage, en général exact, et où les règles sont appuyées sur des exemples choisis dans les meilleures écrivains, atteste beaucoup de recherches et d'observations de la part de l'auteur. » Dans les années qui suivirent, Etienne Jacquemard ne cessa de cultiver les lettres et la poésie, et d'entretenir les relations littéraires que lui avaient créées ses premiers ouvrages. Il s'occupait aussi d'histoire, de géographie, de statistique, et il préparait une troisième édition de ses élémens de grammaire, lorsqu'en se rendant à Morey, séparé de Bourguignon par une roche élevée, il tomba de cette roche dans un abime où il fut trouvé mort le 3 août 1830.

Page 54 (ligne 15). — *Au lieu de* Chavanne, *lisez* Échavannes.

Page 59 (ligne 34). — Les deux marchés hebdomadaires anciennement institués à Champlitte ont été réduits à un seul par arrêté du Ministre du commerce en date du 24 janvier 1842. Ce marché unique se tiendra le mardi de chaque semaine.

Page 60 (ligne 28). — Remplacer la trop courte notice sur le colonel Henry par la suivante, que nous devons à l'obligeance de M. Weiss :

Henry (Le colonel), né en 1773 à Champlitte, marcha comme volontaire, en 1793, à la défense du territoire menacé par la coalition, et rejoignit le camp de Soissons. Nommé quelque temps après éleve-sous-lieutenant du génie, et ensuite lieutenant dans la même arme, il se trouva en 1794 à la reprise des lignes de la Lauter, au déblocus de Landau, et concourut aux travaux projetés pour la défense de Germersheim. L'année suivante il fut appelé successivement aux armées des Alpes et d'Italie, et reçut à la fin de la campagne l'ordre de se rendre à Paris, où il fut employé à l'organisation de l'Ecole polytechnique. Elevé au grade de capitaine, il fut attaché d'abord à la place de Besançon, puis renvoyé à l'armée d'Italie, où il se signala surtout à la défense du fort de Pizzighetone. Fait prisonnier en 1798 avec la garnison, il ne revint en France qu'à l'époque où Bonaparte, de retour d'Egypte, s'empara des rênes du gouvernement. Il suivit le premier consul en Italie, et dans le cours de

la campagne que termina si glorieusement la victoire de Marengo, on le vit figurer à la défense du pont du Var, au siége de Peschiera, et à la destruction des forts de Fenestrelles et de Turin. De 1801 à 1805, chargé par le Gouvernement d'augmenter les moyens de défense de Besançon, il fut ensuite employé à l'armée d'Italie sous les ordres du maréchal Masséna, qui sut apprécier ses talens et demanda pour lui de l'avancement à l'Empereur. Ce ne fut cependant qu'en 1808, après la prise de Sarragosse, qu'il obtint le grade de chef de bataillon, en récompense de sa valeureuse conduite. Passé plus tard à l'armée d'Aragon commandée par le maréchal Suchet, il prit part aux siéges de Lérida et de Tortose avec tant de succès que l'Empereur le nomma colonel et chevalier de la Légion-d'Honneur; au siége de Taragone (1811), il fut chargé de la grande attaque; et à l'assaut de Sagonte, il poussa les travaux avec une hardiesse inimaginable. Au siége de Valence, il commandait la tranchée, lorsque, dans la nuit du 1er au 2 janvier 1812, il fut frappé d'un coup mortel en achevant le tracé. Un décret impérial rendit reversible au fils du colonel Henry le titre de baron ainsi que la dotation de 4,000 fr. que son père avait méritée par ses nombreux services.

Page 61. — Ajouter à l'article Chancey la notice ci-après, que nous lisons dans la *Biographie universelle*, tome LXVI, p. 126 :

« Grisot (Jean-Urbain), pieux et savant ecclésiastique, né au commencement du 18e siècle à Chancey, se fit remarquer dès son enfance par la douceur de ses mœurs et son application à l'étude. Après avoir terminé son cours de théologie avec le plus grand succès, il reçut les ordres sacrés et fut désigné pour exercer dans un village les fonctions du saint ministère. L'archevêque de Besançon Antoine-Pierre II de Grammont, faisant la visite de son diocèse, eut un entretien particulier avec lui, devina son mérite, et le nomma l'un des directeurs de son séminaire. L'abbé Grisot apporta dans ce nouvel emploi autant de zèle que de talent, et devint bientôt l'ami et le conseil des jeunes ecclésiastiques, qui n'entreprenaient rien sans le consulter. Aussi désintéressé que modeste, il refusa les différens bénéfices qui lui furent offerts, et ne voulut jamais accepter de place supérieure à celle qu'il occupait. Il mourut à Besançon le 13 avril 1772, dans un âge avancé. » (Suit, dans la *Biographie univ.*, tome LXVI, p. 127, l'indication des écrits ascétiques qui ont été publiés ou laissés manuscrits par Jean-Urbain Grisot.)

Page 78 (dernière ligne). — Par ordonnance royale du 21 janvier 1842, le village de Comberjon a été distrait de la commune de Colombier et rendu à son administration particulière.

Page 85. — Ce qui est relatif à Corneux était imprimé lorsque nous avons eu connaissance de l'ordonnance royale qui réunit l'administration de cette commune à celle de Saint-Broing.

Page 90. — Nous pouvons joindre à ce que nous avons dit des ruines

du château de Gâtey, que ce château était le chef-lieu d'une terre dont les dépendances s'étendaient dans plusieurs lieux de la baronie de Granges (Moffans, Lyoffans, Andornay et Magny-Jobert), et qui appartenait dans la première moitié du 16e siècle à Hugues Marmier, président du parlement de Franche-Comté. Elle passa après lui à son fils Jean. Les marquis, puis ducs du Châtelet en ont été les derniers possesseurs.

Page 94. — Depuis l'impression de cette page, nous avons reçu communication d'un document qui assigne une origine fort ancienne au village de Dambenoît. Ce village fut donné en 970 à l'abbaye de Lure par Lothaire, roi de France, en même temps que ceux de Roye et de Tavel. Il est désigné dans la charte de Lothaire sous le nom de *Domnus Benignus*.

Page 99 (avant-dernière ligne). — *Au lieu de* COVENNACUM, *lisez* CAVENNACUM.

Page 122. — Addition à la notice sur FAVERNEY :

MERCIER (Félix-Joseph), fils de Jean-Baptiste-Charles Mercier, avocat en parlement, bailli souverain au bailliage de Vauvillers, naquit à Faverney en l'année 1779. Contraint de renoncer à ses études classiques par suite de la révolution, il s'abandonna bientôt à son goût pour la poésie légère, qu'il a cultivée jusqu'à ses derniers momens. Ses premiers débuts, chansons, bouts-rimés, épigrammes, furent accueillis avec faveur dans le cercle de ses relations privées : on y remarquait, en effet, malgré quelques hardiesses de style, une touche légère, de fines observations sur les mœurs et les ridicules du moment, des allures originales, et cet abandon, cette gaîté, cet entrain qui font le succès de ce genre de productions. Doué d'une fécondité peu commune, il avait pendant plus de vingt ans semé avec profusion ses couplets, célébré toutes les réunions, toutes les fêtes de famille, composé plusieurs pièces dramatiques pour des théâtres de société, quand il fit paraître la *Poncelinade*, poème héroï-comique en six chants. Cette œuvre, imprimée à Besançon en 1825, renferme une ingénieuse parodie du genre épique. Au milieu de quelques excentricités qu'autorisait peut-être la nature du sujet, on y rencontre souvent des tirades qui ne seraient pas indignes de *Vert-vert* ou du *Lutrin*. Depuis cette époque, le poëte tourna plus activement ses vues vers la politique, et, sans ambition personnelle, guidé seulement par son amour du bien, il appela dans de nombreuses pétitions l'attention des chambres sur toutes les mesures qui lui paraissaient devoir tourner à l'avantage du pays. Quelques-unes de ces pétitions eurent du retentissement : nous citerons entre autres celle où il demandait, en évoquant les souvenirs de la gloire impériale, que l'on rendît à la France les dépouilles mortelles de Napoléon. Peu après la révolution de juillet, on le voit, toujours jaloux de son indépendance, refuser les fonctions de juge de paix pour accepter en revanche celles de maire de Rougemont (Doubs), village où il était depuis longtemps établi; et dans cette modeste magistrature, qu'il a

conservée jusqu'à sa mort (29 sept. 1839), il s'est acquis des titres impérissables à la reconnaissance de ses administrés.

NOTA. Une partie du répertoire dramatique de M. Mercier et ce qui reste de ses autres manuscrits sont aujourd'hui entre les mains de M. l'avocat Longchamps, son cousin. Le répertoire se compose encore des pièces suivantes : *La Partie de Franois*, comédie en un acte et en vers; *Suite à la Partie de Franois*, opéra-vaudeville en cinq actes; *l'Intrigue mal conduite*, comédie en cinq actes et en vers; *M. Faquinet*, vaudeville en deux actes; *les Après-souper de Rougemont*, opéra-vaudeville en un acte; *M. Morgan*, comédie en un acte; et *Faquinet chez Morgan*, vaudeville en deux actes.

Page 135 (ligne 41). — *Au lieu de* Montanjeux, *lisez* Mont-au-Jeu.

Page 136. — Nous avons omis de mentionner plusieurs monumens anciens qui existaient ou existent encore dans la commune de Fresse, savoir : 1° l'ancienne église du Magny de Fresse, qui était située au-dessus du hameau de ce nom, entre le chemin de Melisey à Fresse et le ruisseau du Rhadon, et qui fut démolie en 1748; 2° l'ancienne chapelle de Fresse, qu'avait fondée dans ce lieu, vers 1680, Jean-François Lhenry, seigneur d'Esboz, et qui était bâtie en face du jardin de la cure; 3° la chapelle du Mont-au-Jeu, qui date de 1738, et dont la tour, qu'on avait démolie pendant la révolution, a été reconstruite en 1823; 4° la chaire de l'église paroissiale de Fresse, qui est un des chefs-d'œuvre de la sculpture du moyen-âge. — Nous devons ajouter ici que la chapelle du Mont-de-Vanne, dont nous avons parlé page 136, et qui existait déjà dans le 17e siècle, fut reconstruite en 1708, dévastée en 1793, et restaurée de nouveau en 1802.

Page 181. — Addition à la notice sur JUSSEY :

PRATBERNON (Claude-François-Nicolas), médecin, né à Jussey le 24 décembre 1790 et décédé le 5 mars 1842, prend place à divers titres parmi les hommes distingués qu'a produits notre département. Après avoir étudié la médecine à Paris pendant les années 1807 et 1808, et remporté un prix à l'école pratique, il fut attaché comme officier de santé à l'un de nos corps d'armée, et, le 15 août 1809, fait prisonnier de guerre à Flessingue, où il remplissait les fonctions de médecin en chef de l'hôpital. Rentré en France le 2 septembre de la même année, il fit les campagnes d'Espagne en 1810 et 1811, et tomba au pouvoir des Anglais à la prise de Ciudad-Rodrigo (19 janvier 1812). Cette fois sa captivité dura plus de deux ans; il ne recouvra la liberté qu'au 1er juin 1814, et s'occupa dès lors de prendre ses derniers grades à la Faculté de Paris. Reçu docteur le 26 octobre 1814, il revint à Jussey, où, pendant six ans, il exerça la médecine avec distinction, reçut deux médailles d'argent sur les succès qu'il avait obtenus dans la pratique de son art, et fut nommé successivement membre du conseil municipal et du comité

cantonal d'instruction primaire de cette ville. En 1820, il s'établit à Vesoul, où il jouit bientôt d'une grande vogue, et fut nommé, dans l'espace de quelques années, membre résidant de la Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de cette ville, médecin-adjoint de l'hôpital, membre du conseil municipal, du jury médical, du bureau de bienfaisance et du conseil de charité. A ces distinctions s'en joignaient d'autres venues du dehors. Au concours ouvert en 1821 par l'Académie royale de médecine de Paris sur cette question : « Déterminer si d'après l'état actuel de nos connaissances on peut établir une classification des médicamens fondée sur leurs propriétés médicinales, » il avait obtenu une médaille d'émulation en argent, et, le 26 août 1825, il recevait le titre de membre-adjoint correspondant de cette Académie. En 1828, la Société royale de médecine de Bordeaux l'admettait au nombre de ses membres, et plus tard, en 1837, il reçut de la même Société la médaille d'or qui avait été mise au concours pour le meilleur mémoire sur la suette miliaire. Cependant, au milieu des occupations journalières que lui donnait une vaste clientelle, le docteur Pratbernon se livrait encore à d'autres travaux scientifiques et à des travaux purement littéraires. En 1826, il publiait *Pélage,* poëme en prose, dont il avait formé le plan pendant son séjour en Espagne ; et la Société d'agriculture de la Haute-Saône, qui plusieurs fois l'appela au fauteuil de la vice-présidence et de la présidence, le comptait parmi ses membres les plus zélés. Au reste, les nombreux mémoires dont il a enrichi le Recueil agronomique de cette Société en fournissent la preuve ; citons entre autres : *Hygiène rurale* ou *Conseils aux habitans de la campagne sur leur santé*, 1830 ; — *Topographie statistique et agricole de la Haute-Saône*, 1831 ; — *De la vaine pâture et des pâturages communaux*, 1840. Nous pouvons ajouter encore l'article de linguistique qu'il a fait paraître dans les mémoires de la Commission d'archéologie du département, et son *Essai sur les fièvres et les empoisonnemens miasmatiques,* qui a été publié en 1841 dans le compte-rendu des séances du Congrès scientifique de Besançon. Auteur d'un mémoire sur la question suivante, qui avait été mise au concours par l'Académie de Besançon : « Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfans, » le savant docteur venait d'obtenir une médaille d'encouragement et le titre de membre correspondant de cette compagnie, quand une mort presque subite l'a prématurément frappé.

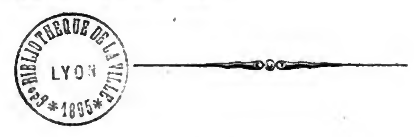
Page 241. — Ajouter à l'article Noidans-le-Ferroux : « Par arrêté de M. le Ministre du commerce du 7 février 1842, la commune de Noidans-le-Ferroux a été autorisée, en raison de son importance toujours croissante et de son éloignement des principaux centres d'échanges et de consommation, à rétablir le marché hebdomadaire qui avait été créé dans ce lieu en 1760. Le marché de Noidans-le-Ferroux aura lieu le mardi. »

TABLEAU

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES COMMUNES,

INDIQUANT 1° *le* CANTON *et l'*ARRONDISSEMENT DE PERCEPTION *dont elles font partie*, 2° *le* BUREAU DE POSTE *dans la circonscription duquel elles sont placées.*



ABBAYOTTE (L'). Voyez *Fondremand*.

ABELCOURT, canton de Saulx, perception de Meurcourt; bureau de poste, Luxeuil.

Dépendent de cette commune : Les fermes de MEULE, hameau de quatre maisons.

☞ Gîtes autrefois exploités de minerai de fer en grains. — Les chroniques qui ont conservé les tristes souvenirs des longues guerres dont le comté de Bourgogne fut le théâtre en 1636 et dans les années suivantes, rapportent qu'après ces guerres il ne restait qu'un seul homme dans le village d'Abelcourt.

ABONCOURT, canton de Combeaufontaine, perception de Purgerot; bureau de poste, Jussey.

ABONDANCE (L'). V. *Villers-sur-Port.*

ACHEY, situé sur la rive gauche du Salon, à une petite distance de cette rivière; canton de Dampierre-sur-Salon, perception de Montot; bureau de poste, Dampierre.

☞ Le nom d'Achey fut celui d'une famille de Franche-Comté qui figura longtemps au nombre des maisons nobles de la province et qui compta parmi ses membres un archevêque de Besançon. — Sur le point du territoire de cette commune qui est appelé *la Tour*, on voit un amas

de décombres que l'on dit être les derniers restes du château des anciens comtes d'Achey. Si un édifice seigneurial a réellement existé dans ce lieu, il n'était déjà plus debout à la fin du 16e siècle : car nous ne le voyons pas indiqué dans la carte du comté de Bourgogne qui fut dressée en 1595 et qui fait partie du *Theatrum orbis terrarum* du célèbre géographe Abraham Ortelius.

ADELANS, canton de Lure, perception de Quers; bureau de poste, Lure.

☞ Cette commune ne possède en établissemens industriels qu'une teinturerie. Sa population s'adonne à peu près exclusivement à l'agriculture.

ADRIEN (Saint-). V. *Gray*.
AGNIAUCOURT (Moulin d'). V. *Montigny-les-Cherlieu*.
AIGES (Les). V. *Roche-sur-Linotte*.
AIGNELOTS (Les). V. *Ouge*.
AIGREVAUX. V. *Flagy*.

AILLEVANS, situé sur la rive droite de l'Ognon et sur la route départementale de Besançon aux Vosges; canton de Villersexel, perception de Gouhenans; bureau de poste, Villersexel.

Dépendance. Un moulin isolé, bâti sur l'Ognon.
☞ Fabrique de chapeaux de paille.

AILLEVILLERS, canton de Saint-Loup, traversé par la petite rivière de la Sémouse; perception de Fougerolles; bureau de poste, Saint-Loup.

Dépendances. Le village du LYAUMONT; — les quatre sections du POIREMONT; — le hameau du BAS-DE-LA-CÔTE; — celui des GRANGES-GRANDS-PRÉS; — celui de la LOUVIÈRE; — celui des PRÉS-LAMBERT; — celui du THILLOUP; — les forges de la BRANLEURE; — celles de la CHAUDEAU; — le moulin des PORCS.

☞ On compte dans cette commune quatre usines à fer dont voici la consistance : 1° à la Chaudeau, quatre feux d'affinerie, un martinet, une manufacture de fer-blanc, un laminoir, une tréfilerie, une épinglerie; 2° à la Branleure, trois feux d'affinerie et un martinet; 3° à Aillevillers, un martinet avec cylindre; 4° au Poiremont, un feu d'affinerie et un cylindre. Toutes ces usines sont placées sur le cours d'eau de la Sémouse. Elles produisent annuellement une quantité considérable de fers en barres, fers-martinets, fers cylindrés, fils de fer, etc. La Chaudeau fabrique chaque année environ 500 kilogrammes de fer-blanc. — Aillevillers possède en outre une filature de laine. — Au Lyaumont, plusieurs

fabriques de paniers d'osier qui exportent leur marchandise pour les départemens voisins. — On fait remonter à 1418 la construction de l'église de la paroisse.

AILLONCOURT, canton de Luxeuil, sur la rive gauche de la Lanterne ; perception de Quers ; bureau de poste, Luxeuil.

Dépendances. Le hameau du TREIGE ; — le moulin VARJOZ ; — le moulin de la CRUMENEILLE.

☞ On a découvert d'antiques fondations de bâtimens sur plusieurs points du territoire de cette commune. Au canton dit la Combe-de-la-Corvée, est un ancien puits qu'on avait curé jusqu'à la profondeur de douze mètres, sans en trouver le fond, mais qui est aujourd'hui comblé.

AINVELLE, canton de Saint-Loup, perception de Saint-Loup ; bureau de poste, Luxeuil.

Dépendance. La ferme de PRÉVELLE.

☞ Fabrique de clous. — Fabrique de chapeaux de paille qui occupe 80 ouvriers (hommes, femmes et enfans), et qui livre au commerce, chaque année, plus de 6000 chapeaux, la plupart confectionnés en paille blanche. — Bonneterie. — Deux fabriques de droguet. — Gites autrefois exploités de minerai de fer en grains. — Suivant les chroniques que nous avons citées au mot *Abelcourt*, il ne restait de la population d'Ainvelle, après les guerres si funestes de 1636 et des années suivantes, que cinq habitans, qui même s'étaient retirés au château de Baudoncourt.

Biographie. — Le 1er février 1738 naquit à Ainvelle, où son père exerçait le notariat, dom GRAPPIN (Pierre-Philippe), un des hommes les plus distingués qu'ait produits notre département. Se sentant de bonne heure une vocation déterminée pour la vie claustrale, parce qu'elle lui semblait plus compatible que toute autre avec sa précoce inclination pour les études solitaires, le jeune Grappin choisit l'ordre des Bénédictins, et, âgé de dix-huit ans, fit profession à l'abbaye de Luxeuil. Ses supérieurs ne tardèrent pas à remarquer en lui de grandes dispositions, et bientôt le chargèrent de la direction des novices. Il profita de cette position pour se perfectionner dans l'interprétation des langues anciennes, et se familiariser de plus en plus avec les sciences historiques et philosophiques. Peu de temps après il fut mis à la tête du collége que les Bénédictins avaient à Saint-Ferjeux près Besançon, et ce fut pour ses élèves qu'il composa son *Histoire abrégée du Comté de Bourgogne*. Tout en donnant à cet établissement le temps que réclamait son administration, dom Grappin trouvait encore des momens pour composer des mémoires sur les sujets de prix proposés par l'Académie de Besançon, mémoires qui obtinrent plusieurs fois les premières couronnes de l'Académie et qui valurent à leur auteur une place dans ce corps savant. En même temps dom Grappin fournissait de précieux matériaux à l'abbé Grandidier pour son Histoire d'Alsace, à

dom Clément pour son Art de vérifier les dates, etc. etc. Bientôt son mérite perça hors de la province, et le gouvernement essaya de l'attirer à Paris; mais dom Grappin préféra sa modeste retraite. La tourmente révolutionnaire la lui fit néanmoins quitter en 1792, quoiqu'il eût prêté serment à la constitution civile du clergé. Après avoir passé quelques années dans sa famille, il fit partie et fut même le secrétaire du concile national que les évêques assermentés tinrent à Paris du 15 août au 12 novembre 1797, pour préparer le rétablissement du culte. Revenu à Besançon à l'époque où M. Lecoz venait d'être nommé archevêque du diocèse, dom Grappin devint son secrétaire, puis chanoine de l'église métropolitaine, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Besançon le 20 novembre 1833, c'est-à-dire lorsqu'il allait atteindre l'âge de 96 ans. « Jusqu'au dernier moment, dit un des biographes du vénérable dom Grappin, il ne s'est point relâché de ses habitudes laborieuses, conservant toute l'activité de sa mémoire, entretenant des relations multipliées avec des savans nationaux et étrangers, relisant les auteurs anciens, consultant les ouvrages modernes, et faisant quelquefois des vers. Il en a même composé le jour de sa mort. » Dom Grappin était membre des académies de Rouen, Metz, Chalon-sur-Saône, Arras, Hesse-Cassel, etc. Reçu à celle de Besançon en 1785, il en fut le secrétaire perpétuel aussi longtemps que sa santé lui permit de conserver ces fonctions. Il lui a donné une foule d'éloges et de notices historiques qui sont imprimés dans ses mémoires ou déposés dans ses archives, et qui attestent la prodigieuse érudition de l'écrivain. Beaucoup d'autres écrits sortis de la plume de dom Grappin ont été publiés dans divers recueils. Ses principaux ouvrages imprimés séparément sont : I. *Lettre sur la règle de l'ordre de S. Benoît*, in-8°, 1768. — II. *Histoire abrégée du Comté de Bourgogne*, in-12, 1773 ; 2e édition, 1780. — III. *Recherches sur les anciennes monnaies, poids et mesures du Comté de Bourgogne*, in-8°, 1782. — IV. *Eloge de Jean Jouffroy, cardinal d'Alby*, in-12, 1785. — V. *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté*, pour les années 1785 et 1786, in-8°. — VI. *Essais poétiques*, in-8°, 1786. — VII. *Eloge historique de l'abbé Grandidier*, in-12, 1788. — VIII. *Mémoire historique où l'on essaie de prouver que le cardinal de Granvelle n'eut point de part aux troubles des Pays-Bas dans le 16e siècle*, in-8°, 1788. — IX. Abrégé du *Traité du pouvoir des évêques* de Pereyra, in-8°, 1803. — Dom Grappin a laissé manuscrits un grand nombre d'opuscules relatifs la plupart à l'histoire de notre contrée. Il en a légué une partie à la bibliothèque publique de Besançon.

42! **AISEY**, canton de Jussey, perception de Jonvelle; bureau de poste, Jussey.

Dépendances. Le hameau de Richecourt; 60 — la ferme de Preudaquet; — le moulin dit d'Aisey.

☞ On voit à Richecourt les ruines d'un château détruit lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV : ce sont deux tours d'une

construction solide et d'une grande élévation; elles sont situées sur un coteau qui domine la rive droite de la Saône. — Gollut cite la terre de Richecourt parmi celles qui furent ravagées en 1476 par les Français et les Lorrains sous les ordres de Pierre de Craon. — En fouillant sur les bords d'un ruisseau qui traverse la partie inférieure du village, on a trouvé des débris de constructions présumées romaines, notamment des fragmens d'un pavé de mosaïque posé sur un ciment très-épais et parfaitement conservé.

ALAINCOURT, canton, perception et bureau de poste de Vauvillers. 241

ALBIN (Saint-). V. *Scey-sur-Saône*.

AMAGE, canton de Faucogney, sur la route de Luxeuil aux Vosges; perception et bureau de poste de Faucogney. 603

Dépendances. Le hameau de CAGNEVOIVRE; — celui du PRÉ-d'AVRIL; — les fermes du GRAND-FAIT; — celles du CREUX-CHÊNE; — la ferme du COMY.

AMALIX (Granges d'). V. *Bouligney*.

AMANCE, chef-lieu de canton. (Justice de paix, bureau d'enregistrement, résidence notariale, chef-lieu de perception; bureau de poste, Faverney.) 983.

Dépendances. La ferme de BEAUREGARD; — celle du BROIX; — celle de BLÉVINCOURT, dite aussi la GRANGEOTTE; — la tuilerie de la GRANGEOTTE.

☞ Le bourg d'Amance, autrefois chef-lieu d'une terre considérable dépendant exclusivement de l'abbaye de Faverney, fut l'objet d'un acte de société passé en 1276 entre ce monastère et Alix de Savoie, comtesse de Bourgogne. Auparavant les comtes souverains ne jouissaient à Amance que des honoraires de gardiens de Faverney. Mais, par le traité d'association, il leur fut permis d'y bâtir un château pour les mettre plus à portée de protéger l'abbaye et de veiller sur ses droits. L'ancien château d'Amance était défendu par dix tours, des remparts et des fossés larges et profonds, comme le rapporte la description qu'en a laissée le P. Maréchal, dans une pièce de vers inédite qu'il composa peu de temps avant sa mort:

Ce château, si vanté par sa noble structure,
Surpassait de bien loin en force ses voisins.
Une petite mer lui servait de ceinture,
Et dix fameuses tours gardaient ses magasins.

La *petite mer* dont parle le poëte était un vaste étang dont les eaux pouvaient inonder les fossés du château. Son emplacement forme actuellement une prairie.

On fait remonter la ruine du château d'Amance, les uns à la désastreuse époque où Tremblecourt ravageait le bailliage d'Amont (1595), les autres à la première conquête de la province par les Français (1668). Quoi qu'il en soit, on sait du moins avec certitude que M. le marquis du Châtelet vendit en 1745 ce qui subsistait alors de ce vaste et riche édifice, et que M. Ebaudy, acquéreur de ces restes féodaux, les fit démolir pour en employer les matériaux dans la construction d'une maison qu'il fit bâtir au milieu d'Amance. Seulement on laissa debout une des dix tours du château, qui fut elle-même abattue dans les dernières années du 18e siècle, ainsi qu'une chapelle placée à quelque distance de l'ancien manoir des comtes de Bourgogne.

On voit par le traité de 1276 qu'Amance se composait alors, comme à présent, de trois villages : du Magny, du Mont-Sainte-Marie, et d'*Astre*, qu'on nomme maintenant le Bourg. Il fut, jusqu'à la révolution, le siége d'un bailliage particulier dont le ressort s'étendait à vingt-huit villages.

Amance est dans un site agréable. Entre les deux coteaux qui bordent son enceinte, coule, dans la direction du nord au sud, la petite rivière appelée *la Superbe,* qui, après avoir traversé Amance, arrose de bonnes prairies jusqu'à son embouchure dans la Saône.

On exploite sur le territoire d'Amance des dépôts d'un beau sable blanc propre à la fabrication du verre. — Un des deux moulins à grains qui y existent est établi d'après le système anglais, et fabrique des farines pour le commerce. Une tuilerie nouvellement construite à peu de distance du bourg donne des produits fort estimés. — Amance possède également une fabrique de poterie qui augmente tous les ans sa fabrication.

Il y a sept *foires* à Amance (bétail, chevaux, porcs, tissus, poterie, quincaillerie, etc.) : elles tombent le 7 mars, le 2 mai, le 10 juin, le 11 août, le 6 septembre, le 25 octobre et le 22 décembre. Il s'y tient en outre, le vendredi, un *marché* hebdomadaire pour la vente des denrées.

Le canton d'Amance renferme 13 communes, qui ont ensemble une population de 8,750 habitans, et une superficie de 14,090 hectares. Il offre dans sa longueur du nord au sud un vallon fort agréable, que parcourt la Superbe. Au sud, au sud-est et au sud-ouest, il est bordé par les rivières de la Saône et de la Lanterne, qui se réunissent à Conflandey. Au nord, au nord-est et au nord-ouest, il confine aux cantons de Vauvillers et de Jussey.

Son sol est généralement sablonneux et riche en terre végétale. Ses principales productions sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les légumes secs. Le peu de vin qu'il produit est de médiocre qualité. De nombreuses prairies naturelles et artificielles permettent d'y élever beaucoup de bétail, et il s'y fait, dans les mois de février, mars, avril et mai, un commerce important de bœufs gras que l'on dirige sur Paris. La route de Vesoul à Mirecourt, qui le traverse dans sa partie orientale, et les chemins de grande vicinalité de Breurey à la Haute-Marne et de Faverney à Com-

beaufontaine, sont des moyens de communication qui suffisent à son industrie commerciale. — On pêche dans la Superbe la perche, le brochet, la lotte, quelques anguilles, beaucoup de goujons et d'écrevisses. — Faïencerie à Clairefontaine. — Exploitation de dépôts gypseux dans les communes d'Anchenoncourt et de Faverney. — Teinturerie, tanneries et fabriques de bonneterie à Faverney. — A Saint-Remy, institution secondaire et pensionnat.

Biographie. — Maréchal (Jean-Baptiste), religieux récollet, né à Amance en 1690, mort à Conflans en 1762, avait du goût pour l'architecture, pour les arts mécaniques, et excellait à tourner le bois et le fer. Ces occupations ne l'empêchaient pas de consacrer une partie de ses loisirs aux sciences et aux lettres. Il a laissé, 1° un poëme sur l'Eucharistie; 2° *Nouveau Système sur le mouvement de la terre et de tous les cieux;* 3° *Histoire des hérésies jusqu'à celle de Jansénius.* Ces ouvrages sont restés manuscrits.

AMBIÈVILLERS, situé dans le canton de Vauvillers, près de la route départementale de Vesoul à Mirecourt; perception et bureau de poste de Vauvillers.

Dépendances. Le hameau du Morillon; — la forge du Bas-du-Mont ou des Oiseaux; — la ferme de Freland; — celle de la Quique; — les moulins Jannot et Petitjean.

☞ Cette commune possède, outre la chaufferie des Oiseaux, une fabrique de cuillers et de fourchettes en fer battu, qui est également située au Bas-du-Mont. Ce dernier établissement produit annuellement environ 2700 douzaines des ustensiles de table qui font l'objet de sa fabrication. La forge des Oiseaux fait de la verge crénelée (environ 60,000 kil. par an).

AMBLANS, situé dans le canton de Lure, et sur la route royale de Paris à Bâle; perception de la Creuse; bureau de poste, Lure.

Dépendances. Le hameau dit Velotte-sous-Amblans.

☞ Dans plusieurs cantons de cette commune, et particulièrement dans ceux qu'on nomme *la Solotte* et *les Murgers*, on a découvert des restes souterrains de vastes constructions qui annonceraient qu'autrefois ce point du pays fut un centre de population assez considérable. Le village actuel d'Amblans a dû être lui-même plus important qu'aujourd'hui, si l'on en juge par plusieurs anciennes dénominations que ses rues ont conservées, comme celles-ci : la *Place du Marché*, la *Rue du Couvent*, etc. — Jusqu'à la révolution de 1789, Amblans fut le siége d'un bailliage seigneurial dont les officiers étaient à la nomination de l'abbé de Luxeuil. — Le territoire de cette commune produit en abondance du blé que sa bonne qualité fait rechercher.

Amérique (L'). V. *Etobon.*

Ami (Chez l'). V. *Longine.*

AMONCOURT, canton de Port-sur-Saône; chef-lieu de perception; bureau de poste, Port-sur-Saône.

Dépendances. La ferme de GEORGE; — la maison isolée qui est appelée la CHARASSONNE.

☞ Ruines d'un château fort qui, suivant d'anciens titres, existait en 1447, mais qui fut incendié peu d'années après par les Lorrains et les Champenois qui vinrent ravager le bailliage d'Amont. Les restes de murs qui sont encore debout ont une épaisseur de trois mètres.

AMONT, commune ainsi nommée à cause de sa situation *en amont* de Faucogney. Son territoire s'étend jusqu'auprès de cette ville. Elle n'est composée que de hameaux, fermes et moulins qui ne sont pas agglomérés, mais qui ont ensemble plus de 1000 habitans. — Perception de la Longine; bureau de poste, Faucogney.

La commune d'Amont comprend les localités ci-après : HAMEAUX. CHATILLON, EFFRENAY, ES-MOTTES, la FERRIÈRE, FERRIÈRE-LE-BAS, MONDAHIN, la ROCHOTTE, les VOIVRES. — FERMES. CARTAUBRY, CHAMPÉTON, la CHAPELOTTE, la CHARMILLE, CHAUVERSEY, Chez-CARTOUCHE, ES-COMTES, la FONTAINE, FEUCIGNEUX, la FORLIÈRE, la GLAHIÈRE, les Granges des CÔTES, les Granges des PRÉS, la Grange des ROCHES, la Grange JOBARD, la Grange GEALLION, la Grange ROUGE, la GUCHOIE, le GUEUTY, les HAUTES-BRUCHES, le HAUT-DU-GEY, la LOUVIÈRE, chez JEAN-LE-MOINE, MONTANDIN, les MOUREY, les NOUVEAUX, les PAGETS, en PAS-DE-RONCIN, en PRÉROND, la RONDENOZ, les TERTRES, les VERNOIS.

☞ Filon de fer oligiste non exploité. — Près des granges des Côtes, puits naturel appelé *la Mer de Ferrière,* dont on ne peut sonder la profondeur, et dont les eaux nourrissent de la carpe et de la tanche.

ANCHENONCOURT, situé dans le canton d'Amance et sur la route départementale de Vesoul à Mirecourt; il est traversé par la Superbe, petite rivière. — Perception d'Amance; bureau de poste, Vauvillers.

Dépendances. Le hameau de CHAZEL; — le moulin de la ROCHE.

☞ Exploitation d'une carrière de gypse qui donne des produits de très-bonne qualité.

ANCIER, canton de Gray, perception de Velesmes; bureau de poste, Gray.

Dépendances. Un haut-fourneau nouvellement construit à proximité de l'ancien moulin du Comte, qui était bâti sur le territoire de Battrans; — une tuilerie située entre ce haut-fourneau et le village d'Ancier; — et trois maisons isolées.

☞ Exploitation d'argile pour briques et tuiles.

ANDELARRE, canton de Vesoul, perception de Montigny; bureau de poste, Vesoul.

Dépendance. Une ferme isolée dite de la Côte.

☞ Le village d'Andelarre, dont la fondation paraît être fort ancienne, ayant été dépeuplé par une peste dont les ravages s'étaient étendus à tout le pays, on fit venir des familles savoyardes pour en renouveler la population. Celle des familles de la commune qui est aujourd'hui la plus nombreuse est regardée comme ayant eu cette origine. A quelle époque furent ainsi remplacés les anciens habitans d'Andelarre? c'est ce que ne peut préciser la tradition locale qui a conservé le souvenir dont nous parlons. — On dit que l'ordre des Templiers eut un couvent dans le canton de cette commune qui s'appelle *en Frères*. Ce qui est certain, c'est que, jusqu'à la révolution de 1789, le curé d'Andelarre fut à la nomination de l'ordre de Malte, qui fut héritier, comme on sait, d'une partie des biens des chevaliers du Temple lorsque leur ordre fut aboli dans les premières années du 14e siècle.

ANDELARROT, canton de Vesoul, perception de Montigny; bureau de poste, Vesoul. La route départementale de Vesoul à Gray traverse ce village.

☞ Depuis quelques années, la population d'Andelarrot, à l'exemple de ses voisins de Mailley et de Rosey, s'occupe à tresser de la paille pour chapeaux d'hommes et de femmes, pour sacs à ouvrage, etc. Les tresses, mises en bottes, sont ensuite enlevées pour le compte de fabricans de Paris qui façonnent ces articles de commerce. Cette industrie occupe la classe indigente, les femmes et les enfans des cultivateurs dans les intervalles de loisir que laissent à ceux-ci les travaux de la campagne. Un enfant de six ou sept ans peut gagner à ce genre d'occupations de 30 à 50 centimes par jour.

ANDOCHE (Saint-), canton de Champlitte, perception de Fouvent-le-Haut; bureau de poste, Champlitte.

Dépendances. Le village et le fourneau de Trécourt; — la ferme de Brevautey.

☞ Exploitation de minerai de fer en grains. — Le fourneau de Trécourt roule en fontes destinées aux gros moulages. — Saint-Andoche a une petite côte de vignes qui donne un vin très-délicat. — Ce village, qui n'était distant des forts de Fouvent que d'environ 600 mètres, fut entièrement détruit en 1636, à la prise de ces forts par les Français. — Dans un canton de champs qui est parsemé de murgers, on a découvert, en fouillant la terre à la profondeur d'un mètre, des fragmens de carreaux

vernissés, des tuileaux et d'antiques fondations de bâtimens. En creusant encore plus bas, on a même rencontré un pavé de plusieurs mètres carrés de surface, formé de carrelages solidement cimentés, et sur lequel se voyaient des débris de bois presque réduit en charbon. Les recherches commencées dans cet endroit il y a une douzaine d'années, n'ont pas été reprises, que nous sachions, depuis cette époque.

Andoche (Moulin de Saint-). V. *Fouvent-le-Haut*.

ANDORNAY, canton de Lure, perception de la Côte; bureau de poste, Lure.

☞ Ce village est mentionné dans des chartes de la première moitié du 14e siècle : sa fondation est donc antérieure. Il faisait partie de la seigneurie de Granges.

Andrevin. V. *Delain*.

Angelots (Les). V. *Neurey-les-La Demie*.

ANGIREY, canton de Gray, perception d'Igny; bureau de poste, Gy.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer en grains.

Anguelles (Les). V. *Saint-Bresson*.

Anière. V. *Dampierre-sur-Salon*.

ANJEUX, canton de Vauvillers; chef-lieu de perception; bureau de poste, Saint-Loup.

Dépendances. Une des maisons du hameau de Chantereine, qui se partage entre trois communes : Anjeux, Cuve et Bouligney.

☞ La tradition fait remonter au 12e siècle la construction de l'église d'Anjeux. — Vestiges d'une voie romaine sur le territoire de cette commune. — Au lieu dit *Sarrasinière*, à l'est du village d'Anjeux, était un château ou autre construction d'une vaste étendue, que l'on croit avoir communiqué avec la localité appelée *Chantereine* (dont nous venons de parler), par un souterrain que l'écroulement des voûtes a fait reconnaître il y a environ cinquante-cinq ans. — Un ciment très-dur et des tuiles d'une large dimension qu'en labourant on a souvent découverts dans deux autres cantons dits *Croix des Soldats* et *la Brossotte*, font penser qu'il y existait aussi des constructions.

Anne (Sainte-). V. *Vallerois-Lorioz*.

Annegray. V. *Voivre*.

Anthon. V. *Rioz*.

Antoine (Saint-). V. *Plancher-les-Mines*.

APREMONT, canton de Gray; chef-lieu de perception; bureau de poste, Gray.

☞ Apremont, *Castrum de aspero monte* (Dict. universel de la France), ancien bourg à château situé en amphithéâtre sur la rive gauche de la Saône, fut une place forte du comté de Bourgogne qui recevait garnison ainsi que sa petite forteresse. Sa châtellenie étendait au loin son territoire outre Saône; Essertenne, Cecey, Echalonge en faisaient partie, et étaient tenus pour un treizième des réparations à faire au pont de ce bourg. Des seigneurs du nom d'Apremont sont mentionnés dans divers cartulaires parmi les bienfaiteurs qui fondèrent ou dotèrent des abbayes au 12ᵉ et au 13ᵉ siècle; ils se montrèrent surtout généreux envers celles de Theuley et d'Acey. Au commencement du 13ᵉ siècle, Guillaume, sire d'Apremont, vendit cette seigneurie à Hugues de Bourgogne. En 1384 et 1385, elle était possédée par Guyot de Montbozon et Henri de Germigney, qui en firent reprise de fief au comté de Bourgogne. Les héritiers de Guillaume de Pontarlier la tenaient en 1532 et la vendirent au chancelier de Granvelle peu d'années après. — A l'institution des prévôts dans le comté de Bourgogne (sur la fin du 14ᵉ siècle), Apremont fut du nombre des trente-quatre villes et bourgs désignés pour la résidence de ces officiers de justice du premier degré. — En 1478, Apremont fut brûlé par l'armée française sous les ordres du comte Charles d'Amboise, général de Louis XI. C'est à cette époque qu'on peut faire remonter la ruine de son château, dont il ne subsiste plus rien, si ce n'est quelques traces des fossés qui l'entouraient. — Le pont en bois qui existait sur la Saône devant le village d'Apremont, fut détruit par les glaces durant l'hiver de 1788 à 1789. C'est seulement en 1828 qu'on l'a remplacé par un pont en charpente avec culées et piles en maçonnerie.

ARBECEY, canton, perception et bureau de poste de Combeaufontaine.

☞ La création de ce village remonte aux premières années du 13ᵉ siècle. Il en est question dans un contrat d'échange passé à cette époque et par lequel on voit qu'Arbecey était un établissement formé tout récemment dans des bois qu'on commençait de défricher. Une partie du territoire actuel de cette commune appartenait alors à Etienne de Bourgogne, qui en fit donation, en 1223, aux religieux de Faverney.

ARC, canton, perception et bureau de poste de Gray.

Dépendances. La Maison-du-Bois, village; — la Folie, hameau; — les Maisonnettes, hameau; — le Port-du-Poirier, hameau.

☞ A l'organisation des municipalités en l'an VIII, Arc eut sa mairie et la Maison-du-Bois la sienne; mais, par décret du 14 février 1806, ces deux communes furent réunies à celle de Gray. Cet état de choses dura jusqu'à l'ordonnance du 8 août 1827, qui rendit la commune d'Arc à son administration particulière et lui donna pour annexes la Maison-du-Bois et les hameaux qu'on vient de nommer.

Longtemps il se fit à Arc et à la Folie, où des marchés avaient lieu tous les jours, un important commerce de grains, de fers, de vins et d'eaux-de-vie du Midi. Ce mouvement d'affaires n'est plus aussi considérable aujourd'hui, par suite des constructions nouvelles qui ont été faites au port de Gray et qui y ont centralisé une plus grande masse de transactions. — Arc possède une sucrerie dont on évalue les produits annuels à 120,000 kil. de sucre brut de betteraves.

Argillettes (Les). V. *Motey-sur-Saône.*

ARGILLIÈRES, canton de Champlitte, perception de Fouvent-le-Haut; bureau de poste, Champlitte.

Dépendances. Le hameau de Velguibelle.

☞ Le vignoble de cette commune donne du vin d'assez bonne qualité, mais qui se conserve difficilement plus de trois ans.

Argirey. V. *Villers-Pater.*

Armonts (Les). V. *Lanterne.*

AROZ, canton de Scey-sur-Saône; chef-lieu de perception; bureau de poste, Traves.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains. — La *pierre percée* d'Aroz a occupé plusieurs archéologues. Les uns y ont vu les restes d'un autel celtique, les autres une des limites du camp romain de Chariez. M. Marc (*Dissertation sur les monumens d'antiquité de la Haute-Saône*) penche pour la première opinion. Mais une pareille matière, on le conçoit, ne peut guère donner lieu qu'à des suppositions.

ARPENANS, canton de Lure, perception de Vy-les-Lure; bureau de poste, Lure.

Arpens (Les). V. *Port-sur-Saône.*

ARSANS, canton de Pesmes, perception de Valay; bureau de poste, Gray.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains.

Artaufontaine. V. *Cornot.*

ATHESANS, canton de Villersexel, perception de Gouhenans; bureau de poste, Villersexel.

Dépendances. Le hameau et les usines de Saint-Georges.

☞ Les usines de Saint-Georges, établies sur le cours d'eau appelé le Rognon, se composent d'un patouillet, d'un haut-fourneau pour la fusion du minerai de fer, de deux feux de forge, et d'un feu de martinet. Le fourneau produit annuellement 250,000 kilogrammes de fonte. — La commune d'Athesans possède en outre une tuilerie et une scierie à planches. — Sur son territoire, carrière remarquable de pierre de sable blanche et

rouge, inaltérable au feu, et recherchée pour la construction des hauts-fourneaux. On en transporte pour cet usage jusque dans le département du Doubs. — Gite de houille de bonne qualité. — Gites d'excellent minerai de fer en grains dont l'exploitation vient d'être reprise, après avoir été interrompue pendant plusieurs années. — Carrière de grès bigarré. — Au sommet d'un petit bois peu éloigné d'Athesans, restes d'une chapelle qui était dédiée à S. Servais et qui pendant longues années fut un but de pieux pèlerinages. Les débris de cette ancienne chapelle ont servi à la construction de l'église de paroisse actuelle, bâtie depuis environ quarante ans. — La fondation du village d'Athesans ne remonte, dit-on, qu'aux premières années du 17ᵉ siècle. Effectivement nous ne le voyons point figurer sur la grande et belle carte de Franche-Comté que Maurice Tissot a publiée en 1626. Il consistait alors en une ferme unique qui était appelée *Grange-d'Athesans*, et autour de laquelle se sont groupées successivement les 135 maisons que ce village compte aujourd'hui.

ATREMOULIN. V. *Gevigney*.

ATTRICOURT, canton et perception d'Autrey; bureau de poste, Gray.

Dépendances. La RENTE-D'HÊTRE; — la ferme du PUITS; — le moulin des PRÉS.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Le hasard a fait trouver il y a quelques années, dans un champ dépendant de la Rente-d'Hêtre, d'antiques morceaux d'architecture qui ne permettent pas de douter que là s'éleva jadis quelque établissement important. On y a déterré des fûts et des bases de colonnes cannelées et à rudentures, des chapiteaux habilement exécutés, des frises enrichies d'ornemens, etc. Ces morceaux sentaient, au témoignage des connaisseurs, le meilleur temps de l'antiquité. Ils ont été recueillis par M. le maire de la commune, propriétaire du champ où ces restes ont été découverts.

AUBERTANS, canton de Montbozon, perception d'Authoison; bureau de poste, Rioz.

☞ Cette commune possède une tréfilerie composée de douze bobines et produisant annuellement environ 70,000 kil. de fil de fer.

AUBIGNEY, canton de Pesmes, perception de Chevigney; bureau de poste, Pesmes.

Dépendances. Un beau moulin dit le Moulin d'Aubigney, et une maison adjacente.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer en grains. — Bois de chauffage et de construction de première qualité, qui s'expédient pour Gray et Lyon au port Saint-Pierre (commune de Broye-les-Pesmes). — Des fabriques de toiles établies à Aubigney, et dont les tissus ont de la réputation, produisent annuellement plus de 6000 mètres de toiles de chanvre, nappes,

serviettes, mouchoirs de poche, *droguets*, etc., qui se vendent dans les villages voisins. — Dans une prairie au sud du village, vestiges des fossés qui ceignaient l'ancien château des seigneurs de cette localité. — On conserve dans les archives de la commune d'Aubigney un curieux monument des odieuses exigences que comportait le régime féodal : c'est un acte de l'année 1501, par lequel dame Nicole Perrot veuve Beranger accorde, au nom de ses enfans, seigneurs d'Aubigney, certaines franchises aux habitans, et fait remise d'amendes à ces derniers, mais en leur imposant l'obligation *d'aller par tour battre l'eau la nuit, avec des perches, pour empêcher les grenouilles de crier, afin que lesdits seigneurs puissent tranquillement dormir.* Si, sous le régime féodal, quelques corvées ont pu avoir une origine légitime ou s'établir avec une certaine équité, *arbitrio boni viri*, comme on disait, rien de semblable ne justifiait celle dont nous parlons ; on ne peut que la reléguer parmi ces droits scandaleusement abusifs que s'arrogeaient les hommes titrés d'autrefois, et qui avilissaient un fastueux seigneur encore plus que le serf forcément soumis à ses capricieuses volontés.

AUBRY (Les). V. *Neuvelle-les-La Charité.*

AUGICOURT, canton de Combeaufontaine ; chef-lieu de perception ; bureau de poste, Jussey.

Dépendance. La ferme de la BROSSE.

☞ Ce village, traversé par la route départementale de Besançon à Jussey, avait autrefois un château fortifié. (Voir la carte de la Franche-Comté par Ferdinand Lannoy, 1579, dans le *Theatrum orbis terrarum* d'Abraham Ortelius.)

AULNE (Moulin de l'). V. *Saint-Germain.*

AULX-LES-CROMARY, canton de Rioz, perception de Voray ; bureau de poste, Rioz.

Dépendance. L'ancien château de la VAIVRE, propriété de M. le maréchal duc de Conegliano, qui y faisait habituellement sa résidence avant sa nomination au gouvernement de l'hôtel royal des Invalides.

AUMONIÈRES. V. *Pierrecourt.*

AUTET, canton, perception et bureau de poste de Dampierre-sur-Salon.

Dépendance. Le moulin de la CHARME.

☞ Le moulin de la Charme, distant d'environ 3 kilomètres de l'usine de Savoyeux, a été élevé comme celle-ci par M. Tramoy, sur l'emplacement d'un petit moulin, et renferme quatre moulins avec deux mécaniques à nettoyer, le tout construit sur le même système que le moulin de Savoyeux (*V. ce mot*), mais sur une échelle un peu moindre et sans présenter l'avantage d'une grande étendue de magasins. Les produits de cette usine sont conduits par terre vers un local disposé pour leur embarquement sur



le Salon, près de son embouchure dans la Saône, et à 400 toises environ du moulin; de là ils descendent à Vereux, où ils sont transbordés comme ceux de Savoyeux. (*V. Beaujeu.*)

AUTHOISON, canton de Montbozon; chef-lieu de perception; bureau de poste, Rioz.

Dépendances. Une maison aux Laverottes, hameau qui appartient, pour le surplus, à la commune de Pennesières; — le moulin Sériot; — le moulin de la Jonchère, dit aussi le moulin Lavigne.

☞ Fontaine remarquable par le grand volume de ses eaux. — Carrières de très-bonne pierre de taille, et de *laves* servant à couvrir les bâtimens.

AUTOREILLE, canton de Gy, perception de Choye; bureau de poste, Gy.

☞ Six fabriques de cordes établies dans cette commune livrent à la consommation une quantité assez considérable de bons produits.

AUTREY, chef-lieu de canton et de perception, traversé par la route départementale de Gray à Dijon par Fontaine-Française; justice de paix, église curiale, résidence notariale; bureau de poste, Gray.

Dépendances. L'usine d'Echalonge; — le hameau de la Fontaine-a-l'Ane; — la ferme de la Borde; — celle du Bouquet; — celle de la Charmoiselle; — celle dite Rente-du-Bois; — celle du Vergerot; — les Baraques, habitations construites dans la forêt d'Autrey.

☞ Dès le 13e siècle, la seigneurie d'Autrey comptait parmi les plus illustres du comté de Bourgogne. Quand la première noblesse du pays prit les armes, après les Vêpres siciliennes, en faveur du prince français Charles d'Anjou, on vit Jean d'Autrey faire partie, à la suite du duc de Bourgogne Othon IV, de l'expédition qui tenta sans succès une descente en Sicile. Il paraît même qu'à cette époque, ou un peu plus tard, la terre d'Autrey conférait à son possesseur la baronie, qui était alors le titre nobiliaire le plus distingué. Quoi qu'il en soit, elle fut érigée en comté au mois de février 1692, en faveur de Louis de Fabry, seigneur de Moncault, qui la tenait encore, lui ou les siens, cinquante ans plus tard, ainsi que le prouvent les *Mémoires sur la Franche-Comté* de M. de la Neuville, qui fut intendant de la province de 1718 à 1734. On voyait à Autrey, il n'y a que quelques années, les ruines d'un château ayant appartenu à la Maison de Vergy : ces ruines sont entièrement détruites aujourd'hui.

Cette commune possède deux fourneaux pour la fusion du minerai de fer, l'un à Autrey, et l'autre à Echalonge. Ils sont établis sur des étangs, mais ils ne roulent pas continuellement avec l'eau de ces réservoirs. Lorsqu'elle vient à manquer, on y supplée par des pompes à vapeur. Le fourneau d'Autrey produit annuellement 1,200,000 kil. de fonte grise fine de première qualité. Celui d'Echalonge roule également en fontes fines qui

donnent, comme celles d'Autrey, de Pesmes, de Vellexon, etc., les excellens fers qu'on emploie de préférence dans nos manufactures d'armes. — Sur le territoire de la commune, nombreux gîtes en exploitation de minerai de fer en grains très-estimé. — Carrières de bonne pierre de taille. — Autrey a quatre foires annuelles qui tombent les 20 mars, 20 juin (ordonnance du 5 mars 1833), 7 septembre et 21 décembre (décret du 10 mars 1807). Un arrêté du ministre du commerce du 15 février 1833 y a établi un marché hebdomadaire, qui se tient le vendredi.

Le canton d'Autrey comprend 17 communes, 10,059 habitans, et 20,644 hectares de superficie, dont 11,694 en terres labourables, 1096 en prés, 370 en vignes, 6,354 en bois, 87 en vergers, pépinières et jardins. C'est un pays plat et très-fertile. Il est borné au nord par les cantons de Champlitte et de Dampierre-sur-Salon, à l'est par celui de Gray, au sud par celui de Mirebeau (Côte-d'Or), et à l'ouest par le canton de Fontaine-Française (aussi Côte-d'Or). Son sol est une terre ferrugineuse produisant toutes espèces de grains et de légumes. Le commerce des habitans se borne à la vente des denrées qu'ils récoltent et du minerai de fer que l'on trouve dans toutes les communes. Ce canton n'est arrosé dans l'intérieur que par le torrent de la Sous-Froide et de petits ruisseaux ; la Saône longe la partie sud-est, et la rivière de Vingeanne la partie sud-ouest. Il est parcouru dans tous les sens par trois grandes routes. — Ses principaux établissemens industriels sont les hauts-fourneaux d'Echalonge, d'Autrey, de Bley, de Montureux, et la forge de Lœuilley, à laquelle on vient d'ajouter un haut-fourneau. — Il y a des tuileries à Ecuelle, Essertenne, Mantoche, Montureux et Vars. — Antiquités à Attricourt. — Restes de voie romaine à Bouhans et à Nantilly. — Carrières de bonne pierre de taille à Autrey, à Essertenne, au Fahy, à Oyrières.

AUTREY-LES-CERRE, canton et perception de Noroy; bureau de poste, Vesoul.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Autrey, mentionné dans une charte de l'an 1304, remonte à une époque plus reculée. A la date qu'on vient d'indiquer, les deux frères Renaud et Richard d'Athesans, et d'autres seigneurs, avaient des fiefs à Autrey. Ce village faisait probablement partie de la terre de Noroy-le-Bourg.

AUTRICOURT. V. *Vallerois-Lorioz*.

AUVAY (Moulin). V. *Saulx*.

AUVET, canton et perception d'Autrey-les-Gray ; bureau de poste, Gray.

Dépendances. Le hameau de la CHAPELOTTE ; — le fourneau et le moulin de BLEY.

☞ Le fourneau de Bley roule en fonte grise, et en produit annuellement environ 1,000,000 de kilog. — Gites en exploitation de minerai de

fer en grains. — Dans un terrain communal, au lieu dit le Mont-d'Auvet, on voit des fossés d'enceinte qui font supposer qu'il y existait autrefois un château-fort. On a trouvé près de là plusieurs tombeaux.

AUTREY-LE-VAY, canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

Dépendances. Deux moulins isolés, construits l'un sur l'Ognon, l'autre sur le ruisseau de la Bassole.

☞ Autrefois existaient sur le territoire d'Autrey des constructions dont subsistent seulement quelques vestiges dans des champs aujourd'hui cultivés. Le village actuel a lui-même une origine immémoriale; les plus vieilles maisons sont bâties sur des fondations encore plus anciennes.

AUVILLARD. V. *Fouvent-le-Haut*.

AUXON, canton de Port-sur-Saône; chef-lieu de perception; bureau de poste, Vesoul.

Dépendances. Le village de GRESSOUX; — le hameau de POSTEY; — la ferme du MOUTHROT; — celle du CREUCHOT; — celle de la CHAROTTE; — SARAMBOZ, maison isolée; — le moulin de la CABOZ; — le moulin de la PROZ et une maison adjacente; — le moulin dit d'AUXON.

☞ Le village d'Auxon, qui comptait au moins 500 habitans avant les courses de Tremblecourt (1595), fut totalement détruit en 1636, et resta sans habitans jusqu'en 1644. (*Almanach de la Franche-Comté* de l'année 1785.) — A l'extrémité de son territoire se trouve un trou qu'on appelle *Creux-Salé*, et qui annonce l'approche de la pluie en rendant un brouillard semblable à la vapeur d'un fourneau à charbon. — Ailleurs, bancs de marne schisteuse, grise ou noire, et carrières abondantes d'une pierre qui renferme un grand nombre de fossiles et qui est propre à faire des cheminées, des tables, et d'autres objets d'ornement.

AVOUAY. V. *Buthier*.

AVRIGNEY, canton, perception et bureau de poste de Marnay.

☞ Les vins de la côte de Chamaillin sont estimés. — Sur le mont Colombin, abondantes carrières de la pierre dite *Vergenne*, si recherchée pour les constructions. — A peu de distance de ces carrières, grotte qui offre un grand nombre de stalactites et de stalagmites, et qui n'a pas été complètement explorée jusqu'à ce jour. (V. CHARCENNE.) — En 1756, un cultivateur d'Avrigney, Jean Chevalier, déterra dans son champ un taureau de bronze à une seule corne et à trois pieds. Les archéologues ont vu dans cette antique un symbole religieux des anciens Egyptiens (qui adoraient sous cette forme le dieu Apis), et ont été confirmés dans l'opinion que des colonies égyptiennes avaient habité notre pays, comme l'avaient déjà fait penser plusieurs inscriptions trouvées en Franche-Comté. Ce taureau de bronze, qui fut acheté par le cardinal de Choiseul-

Beaupré pour 60 écus de six livres, a passé depuis dans le cabinet d'antiquités du président Chiflet.

AYNANS (Les), canton de Lure, perception de Vy-les-Lure; bureau de poste, Lure.

Dépendances. Deux moulins établis sur l'Ognon. — Cette commune possède en outre une tuilerie.

☞ Le village des Aynans faisait partie de la seigneurie de Granges. (*V. ce mot.*)

Bachetey (Le). V. *Beulotte-Saint-Laurent.*

Bages (Les). V. *Servance.*

BAIGNES, canton de Scey-sur-Saône, perception de Neuvelle-les-La Charité; bureau de poste, Traves.

☞ Ce village paraît devoir son origine et son nom à d'anciens bains dont on a retrouvé des vestiges il y a quelques années. En creusant les fondations d'un bâtiment, on a découvert un bassin octogone d'une belle structure et ayant environ vingt-cinq mètres de pourtour. — Au pied de la colline qui domine Baignes, restes d'un antique aquéduc. — La fontaine de cette localité est fort remarquable. (V. *Baignotte.*) — Sur le territoire de la commune, gites en exploitation de minerai de fer en grains. — Dans le village, usine à fer composée d'un fourneau qui produit annuellement 850,000 kil. de fonte brute, et d'un feu d'affinerie pour le fer.

Baignotte (La), grand ruisseau.

Elle a pour source la fontaine de Baignes, dont les eaux, accumulées dans un gouffre profond, donnent immédiatement le jeu aux usines dont on vient de parler. Ces eaux parcourent ensuite les territoires de Velle, Clans, Mont-le-Vernois, Boursières, et se jettent un peu plus bas dans le Durgeon. Leur cours est à peine de cinq kilomètres. La Baignotte ne nourrit aucun poisson.

Bal (Le). V. *Francalmont.*

Balin. V. *Bithaine.*

Balland (Moulin). V. *Lavigney.*

Ballay (Moulin). V. *Lomont.*

Balon. V. *Quincey.*

Ban (Le). V. *Champagney.*

Bandits (Les). V. *Servance.*

Banie (La). V. *Val-Saint-Eloy.*

Banne. V. *Sornay.*

Banvoie (La). V. *Corravillers.*

Baraques (Les). V. *Châtenois.*

Baraques (Les Belles-). V. *Villers-le-Sec.*

Baraques-Chevalier (Les). V. *Sauvigney-les-Angirey.*
Baraques du Tillet (Les). V. *Colombotte.*
Baraques (Les Grandes-). V. *Polaincourt.*
Barbe (Moulin de la). V. *Margilley.*
Barbier (Maison). V. *Vellechevreux.*

BARD-LES-PESMES, canton, perception et bureau de poste de Pesmes.

BARGES, canton de Jussey, perception de Raincourt; bureau de poste, Jussey.

Dépendance. Un moulin isolé.

☞ Belles carrières de pierres de taille et de meules à aiguiser.

BARRE (La), canton de Montbozon, perception d'Authoison; bureau de poste, Rioz.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains.

Barrières (Les). V. *Cornot.*

BARTHELEMY (Saint-), canton et perception de Melisey; bureau de poste, Lure. Ce village est situé près de la rive gauche de l'Ognon, presqu'en face de Melisey, qui est sur la rive droite de la rivière.

Dépendances. Les Granges-Guenin, village; — les Granges-sous-Mont-de-Vanne, hameau; — les Granges-Brulées, hameau; — deux moulins établis l'un sur l'Ognon et l'autre sur le ruisseau de Fourchon.

☞ Cette commune possède une filature de coton et une fabrique de calicots. — Mine de plomb abandonnée. — Vestiges d'un antique château qui était situé derrière le village de Saint-Barthelemy, à droite du chemin de grande communication qui conduit à Malhouhans, et à 100 mètres environ de l'Ognon. Dans une donation que les barons de Faucogney en firent à leur sœur Jeanne en 1339, à l'occasion de son mariage avec Jean de Montureux, ce château est qualifié de *maison* FORTE *de Melisey,* appelée DANS LE VIEUX TEMPS *la cour des champs,* à cause de sa situation en pleine campagne : il était donc entouré de fossés et de remparts, et dès cette époque on lui reconnaissait une haute antiquité. On voit par le même acte qu'il provenait originairement des comtes de Châlonvillars, et qu'il était devenu la propriété des barons de Faucogney par des alliances, comme il est devenu plus tard celle des comtes de Grammont et des princes de Bauffremont. Ce château paraît avoir été détruit vers le commencement du 17e siècle, et avoir succombé aux attaques d'un siége : on a retrouvé dans ses ruines plusieurs boulets, et trois petites pièces de canon qui servent encore aux réjouissances publiques à Saint-Barthelemy. — Antérieurement au 17e siècle, Fresse et Saint-Barthelemy ne formaient

qu'une paroisse; leur église était située entre les deux villages, à 600 mètres environ de l'église actuelle de Saint-Barthelemy. Le démembrement des deux paroisses date de 1598. Quant à l'ancienne église qui leur était commune, elle a subsisté jusqu'aux premières années du siècle dernier, ainsi qu'une gothique chapelle qui était bâtie à côté de l'édifice principal.

BAS (Le). V. *Fresse* et *Melisey*.

BAS DE CROTTE. V. *Charmoille*.

BAS DE LA CÔTE (Le). V. *Aillevillers*, *Francalmont* et *Francourt*.

BAS DES CÔTES (Le). V. *Champagney*.

BAS DES VAUX (Le). V. *Filain*.

BAS DU MONT (Le). V. *Ambiévillers*.

BASLIÈRES. V. *Vallerois-le-Bois* et *Faverney*.

BASSE-VAIVRE (La), canton de Jussey, perception de Corre; bureau de poste, Jussey.

Dépendance. Le moulin des BRUAUX, établi sur le Côney.

☞ Belles carrières de pierre de taille, et de grès bigarré pour meules à aiguiser. La pierre à construire s'exporte pour les villages environnans. Les pierres à aiguiser s'expédient par le Côney et la Saône pour le Midi et l'Ouest. — Six fabriques de poterie, qui prennent leur argile dans la commune même ou dans celle de Demangevelle, et dont les produits sont colportés dans les localités circonvoisines et à des distances plus éloignées. — Une usine à fer existait autrefois au nord du village; on en reconnaît les traces à des restes d'écluse qui se voient dans le Côney, à des amas de coak et de crasse qui se trouvent au lieu dit Liotte, enfin aux vestiges d'un canal qui longeait un pré portant encore aujourd'hui le nom de *Jardin de la Forge*. Il paraît même que deux ou trois maisons bâties à proximité de cette usine pour le logement des forgerons, furent le noyau du village actuel de la Basse-Vaivre.

BASSIGNEY, canton de Vauvillers, perception de Conflans; bureau de poste, Faverney.

Dépendances. Quatre maisons dites le faubourg du MIOLIN; — un moulin bâti sur la Lanterne.

☞ Gîtes non exploités de minerai de fer en grains. — Le blé que produit cette commune est d'excellente qualité.

BATAILLE (Moulin de la). V. *Montarlot-les-Champlitte*.

BATARD (Moulin). V. *Quincey*.

BATARD (Le), ruisseau.

Il prend sa source dans les bois de Breurey-les-Faverney, passe au Val-St.-Eloy, se réunit, près de Flagy, aux eaux de la fontaine de Varogne, descend à Auxon, à Villeparois, et tombe dans le Durgeon devant Coulevon. — Carpe, perche, truite, écrevisses, etc.

BATIES (Les), canton de Fresne-St.-Mamès, perception de Vezet ; bureau de poste, Fretigney.

Dépendances. La Gatinerie, hameau ; — la Grange-Blanche, ferme.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains. — Une route pavée, large d'environ quatre mètres, a traversé autrefois, dans la direction du nord-est au sud-ouest, le territoire de cette commune : les vestiges qui en subsistent encore sont recouverts de quelques centimètres de terre dans certains endroits, mais dans d'autres apparaissent à la surface du sol.

Battant (Moulin). V. *Montigny-les-Cherlieu.*

Battant (Le). V. *Ecromagny.*

BATTRANS, canton de Gray, perception de Velesme ; bureau de poste, Gray.

Dépendances. L'ancien moulin du Comte, à proximité duquel ont été récemment créés un autre moulin, un haut-fourneau pour la fusion du minerai de fer, et un patouillet pour le lavage de la mine. Ces établissemens sont placés sur le territoire d'Ancier.

☞ Carrières de très-bonne pierre de taille. — Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains.

BAUDONCOURT, canton de Luxeuil ; chef-lieu de perception ; bureau de poste, Luxeuil. Ce village est traversé par la route royale de Besançon à Metz.

☞ Fabrique de poterie. — Teinturerie. — Dans la plaine de Baudoncourt, entre ce village et Luxeuil, on voit sortir d'une terre inculte un ruisseau considérable, qui va se jeter non loin de là dans la Lanterne. Souvent cette source demeure tarie durant plusieurs années, et c'est une opinion reçue dans le pays, et fondée, dit-on, sur une longue expérience, qu'elle coule seulement lorsque l'année doit être stérile ; aussi l'appelle-t-on le *Ruisseau du cher temps* ou la *Fontaine de disette.* Si son flux commence au mois de janvier, dit-on encore, c'est l'annonce d'une année médiocre ; et s'il dure pendant deux ou trois mois, la disette devient plus considérable. Voilà certes du merveilleux ; néanmoins on a sérieusement écrit que la chose fut ainsi reconnue en 1693, 1694, 1708 et 1709. M. Thirria, dans sa *Statistique géologique de la Haute-Saône,* explique l'intermittence de cette fontaine, en admettant qu'un vaste réservoir souterrain se trouve dans le calcaire qui se montre à Baudoncourt, qu'il reçoit les eaux pluviales qui s'infiltrent dans le sol, et que ces eaux d'infiltration se rendent dans la plaine par un canal courbé comme un syphon. Quand, à la suite de pluies abondantes, les eaux se sont élevées dans le réservoir et dans le canal jusqu'à la hauteur du point culminant de ce canal, elles s'épanchent au dehors par l'effet de la pression atmosphérique,

aussi longtemps que leur niveau ne s'est pas abaissé dans le réservoir jusqu'à celui de l'orifice du syphon. Alors celui-ci se vide, et l'écoulement cesse pour ne recommencer que quand le syphon a été de nouveau rempli jusqu'à sa convexité; ce qui peut exiger plusieurs années, surtout si le réservoir ne retient pas bien l'eau. — Un château fortifié s'élevait anciennement dans le village de Baudoncourt; il est indiqué dans la carte de Franche-Comté dressée en 1579 par Ferdinand Lannoy (voir *Theatrum orbis terrarum* d'Ortelius), mais il ne figure plus sur celle que Maurice Tissot fit paraître en 1626.

BAULAY, canton d'Amance, perception de Magny-les-Jussey; bureau de poste, Jussey.

☞ Les terres de Baulay sont très-propres à la culture du tabac; elles en produisaient de très-bonne qualité avant la législation prohibitive qui est venue enlever cette branche de commerce aux habitans. — Le vignoble de cette commune donne du vin blanc très-estimé. — Suivant les traditions locales, le village de Baulay, autrefois bâti plus loin de la Saône qu'il ne l'est actuellement, fut entièrement ruiné par l'armée *suédoise* qui ravagea le comté de Bourgogne en 1636 et dans les années suivantes. Le canton de champs appelé Saint-Benigne aurait été l'emplacement de l'ancien village : il y existe en effet des restes de constructions.

Baume (La). V. *Dampierre-les-Montbozon*.

Baume (Moulin de la). V. *Villers-sur-Saulnot*.

Bauquey (Moulin). V *Betoncourt-Saint-Pancras*.

BAY, canton, perception et bureau de poste de Marnay.

Dépendances. La ferme et le moulin de Magney.

Biographie. — Alexandre Maitre, marquis de Bay, officier général dans les troupes d'Espagne, et l'un des plus grands capitaines de son temps, commanda en chef dans l'Estramadure, et défit à Gudina, en 1709, l'armée de milord Galowai. En 1710, après la célèbre bataille de Villaviciosa, il sauva la plus grande partie de l'armée espagnole, et mourut, six ans après, chevalier de la Toison-d'Or et vice-roi d'Estramadure. (*Almanach de la Franche-Comté*, année 1785.)

BEAUJEU, canton de Fresne-Saint-Mamès; chef-lieu de perception; bureau de poste, Gray. A Beaujeu est l'église curiale du canton.

Dépendances. Le village de Saint-Vallier; — celui de Pierrejux; — le fourneau et le moulin de Beaujeu; — le hameau d'Etaule; — celui des Huguevilles; — celui de Saint-Roch; — la ferme d'Etaule; — une tuilerie isolée.

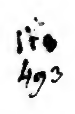
☞ Exploitation de gites de minerai de fer en grains, et d'argile pour poterie, briques et tuiles. — Le fourneau de Beaujeu produit annuelle-

ment 1,000,000 kil. de fonte fine. — Au moulin de Beaujeu, on remarque une machine aussi simple qu'ingénieuse, imaginée par feu M. Tramoy à l'effet de transporter, des bateaux stationnés au-dessus de l'écluse de cette usine dans ceux amarrés au-dessous, les sacs de farines et de sons provenant du moulin de Savoyeux. — On remarque encore à Beaujeu : 1° la vieille église que fonda Hugues de Beaujeu à son retour des croisades, au 12e siècle. 2° Sur une éminence qui domine le village au nord-est, une tour carrée qui faisait partie du manoir des sires de Beaujeu, et qui, malgré sa grande élévation (20 mètres), s'est parfaitement conservée, grâce à la remarquable épaisseur de ses murs (2 mètres et demi à la base et 1 mètre et demi au sommet). Cette tour est divisée en six étages ayant chacun 3 mètres de hauteur et communiquant entre eux par un escalier dérobé. Elle servit à la triangulation de la carte de Cassini. 3° Le château actuel de Beaujeu, son orangerie et son parc. Ce château a été reconstruit à neuf et fort agrandi en 1814 et 1815 par M. le duc de Bassano, qui en était alors propriétaire et en faisait sa résidence.

Foires. Les 1er mars, 16 mai, 17 août, 25 octobre et 29 décembre. (Décret du 10 mars 1807.)

BEAUMONT. V. *Fougerolles*.

BEAUMOTTE-LES-MONTBOZON, canton de Montbozon, perception d'Authoison; bureau de poste, Montbozon.



Dépendances. MAGNY-LES-CIREY, village; — une usine établie sur l'Ognon, à 300 mètres de Beaumotte, et ses dépendances.

☞ La tréfilerie de Beaumotte, la plus importante de celles que possède le département de la Haute-Saône, peut fabriquer annuellement 900,000 kil. de fils de fer.

BEAUMOTTE-LES-PIN, canton de Marnay, perception de Pin; bureau de poste, Marnay.

Dépendances. Un moulin et une maison attenante, au sud et à 300 mètres du village; — une maison isolée dite GUELDRY ou BESSOLE, et située à 500 mètres sud de Beaumotte, sur le chemin de grande communication n° 15.

☞ Deux moulins que possède cette commune (celui qu'on vient d'indiquer et un autre qui se trouve placé dans le village) sont mis en mouvement par les eaux d'une fontaine assez abondante pour les faire rouler l'un et l'autre tout près de sa source. — Sur le penchant d'une colline qui est au sud de Beaumotte, restes (aujourd'hui recouverts de terre) de constructions en maçonnerie qui étaient très-solidement établies et dont les mortiers ont conservé une force d'adhérence remarquable. La superficie de ces ruines est d'environ 10,000 mètres carrés. — Dans les bois de la commune, grotte profonde, où se trouve une fontaine qui ne tarit jamais. Cette grotte, creusée dans un calcaire compacte, se compose de trois

chambres de plain pied, qui ont ensemble une longueur d'environ 300 mètres, et qui communiquent entre elles par des ouvertures de peu de hauteur, au point qu'on est obligé de se traîner sur le ventre pour passer de la seconde chambre à la troisième. Il y a des stalagmites dans les trois chambres, et plusieurs ont un relief considérable; tandis que les stalactites ne se présentent en grand nombre et bien développées que dans la troisième chambre : plusieurs descendent jusqu'au sol. (On peut voir une description plus détaillée de cette grotte dans la *Statistique géologique* de M. Thirria, p. 227.)

Beauregard. V. *Amance.*

Béchoux (Le). V. *Ecromagny.*

Bège. V. *Hugier.*

Begoulot (Le). V. *Dampierre-les-Montbozon.*

Béhaut (Le). V. *Saint-Bresson.*

Béhurdy (Le). V. *Servance.*

BELFAHY, canton de Melisey, perception de Servance; bureau de poste, Lure.

Dépendances. Le hameau et le moulin des Martins; — les trois fermes du Miellenot; — la maison isolée de la Besse.

☞ Belfahy est le plus élevé de tous les villages du département (724^{m}62 au-dessus du niveau de la mer). Il paraît que sa fondation remonte à trois cents ans environ, et que les possesseurs de quelques coins de terre défrichés dans la forêt domaniale de Saint-Antoine firent bâtir ses premières habitations. Sa population comprend aujourd'hui 110 ménages et plus de 500 habitans. — Cette commune possède un tissage de toiles de coton.

Belle-Côte. V. *Villers-le-Sec.*

Belle-Fleur. V. *Sainte-Marie-en-Chanois.*

Bellenoye. V. *Villeneuve.*

Bellevaux. V. *Cirey.*

Bellevoie. V. *Champlitte.*

Bellevue. V. *Genevrey, Gy, Larret* et *Tartécourt.*

BELMONT, canton de Luxeuil, perception d'Esboz-Brest; bureau de poste, Luxeuil.

Dépendances. La Quarre, hameau; — les Voies de la Branle, *idem;* — les Têtes-Vernaux, maisons isolées; — les Champerons, *idem;* — la Goutte, ferme; — chez Ramey, *idem;* — les Longues-Noyes, *idem;* — le Rang de la Fouillotte, *idem;* — chez Colle, maison isolée; — deux moulins, l'un sur la Lanterne, l'autre sur un étang, lieu dit en Clos-le-Pouilley.

☞ Carrières d'excellente pierre de taille. — Une teinturerie. — Belmont est cité dans un acte de 1228, par lequel Richard, *sire de Belmont*, et Pierre son frère, renoncent à toutes prétentions sur le *meix* (1) de Belmont, appartenant aux religieux de Bithaine.

BELMONT (EN). V. *St.-Bresson.*

BELONCHAMP, canton et perception de Melisey; bureau de poste, Lure. La route départementale de Besançon aux Vosges traverse ce village.

Dépendances. Le hameau de la NORVIE; — les fermes du THILLET; — les trois maisons de la TARTE; — la ferme et le moulin de PRÉVILLERY; — la HUTTE, maison isolée; — la ferme des RHUDES; — celle de la NOYE DU GLAYE; — et la maison isolée dite le MONTBOLEY.

☞ Sont établis dans cette commune un tissage assez considérable de toiles de coton qui s'exportent pour Mülhouse, et une teinturerie. — A l'extrémité orientale du territoire, carrière de beau granite qui fut exploitée il y a environ quarante ans, et dont les produits étaient travaillés dans une scierie construite à cet effet au pied du Mont-de-Vanne, sur le ruisseau nommé le Raddon. Cette usine est en ruines aujourd'hui. — Carrières du grès dit *vosgien*, qui est exploité comme pierre de taille et comme moellon. — Le village de Belonchamp, bâti en forme de fer à cheval, s'appuie par ses deux extrémités sur la rive droite de l'Ognon, tandis que son centre en est éloigné d'un kilomètre. Chaque branche du fer à cheval aboutit à un pont construit sur la rivière. — A l'ouest du village on voit des vestiges de deux châteaux qui couronnaient deux monticules appelés l'un Châtelet et l'autre Tête-du-Château. Le premier de ces monticules présente une configuration remarquable : des accidens de terrain forment sur sa pente un triple cordon circulaire, dont le premier rang a plus de relief que le second, qui est lui-même plus saillant que le dernier. Ce mamelon, qui paraît avoir été fait de main d'homme, peut avoir 40 mètres de diamètre à sa base et 12 à son sommet. La Tête-du-Château, baignée par les eaux d'un vaste étang, n'est accessible que par son côté méridional. En 1832, on a trouvé près de ces ruines, dans un trou pratiqué sur le flanc d'un rocher, un vase d'argile renfermant environ 500 médailles à l'effigie des empereurs romains Maximien, Aurélien, Tacite, Probus, Carus, Numérien, Dioclétien, etc. Plusieurs de ces médailles sont encore entre les mains de quelques habitans de la commune. — Devant la maison commune de Belonchamp est plantée une croix de granite à tige octogone,

(1) Dans l'ancien droit coutumier des deux Bourgognes, le vieux terme *meix* désignait non-seulement la maison qu'habitait un homme de condition servile, mais encore les héritages qui accompagnaient la maison, et qui, comme elle, étaient main-mortables.

qui porte le millésime de 1349, et sur les deux faces de laquelle sont sculptés le Christ et un S. Sébastien. — Au pied d'une montagne boisée (le Mont-Choton) qui s'élève au sud-est du village, on a déterré diverses pièces de vieilles armures. Cette découverte viendrait à l'appui d'une tradition locale qui parle d'un sanglant combat autrefois soutenu, dans le lieu même qui vient d'être indiqué, par un parti de Lorrains contre des troupes espagnoles, lesquelles auraient incendié les maisons de Belonchamp qui, dans la partie supérieure du village, longeaient la rivière de l'Ognon.

BELVERNE, canton d'Héricourt, perception de Frahier; bureau de poste, Héricourt.

Dépendances. Trois moulins situés dans la prairie du village, sur le Faux, et appelés l'un moulin Gros-Jean, l'autre moulin de Pierre Nanon, et le troisième Vieux-Moulin; — une maison isolée près du moulin Gros-Jean, et une autre près du Vieux-Moulin.

☞ Cette commune possède un tissage qui occupe 40 ouvriers et fabrique annuellement 75,000 mètres de toiles de coton. — Carrières de moellon ouvertes sur des bancs de grès rouge. — Le bois de chêne provenant des forêts de Belverne est renommé pour sa qualité supérieure.

Notice historique. — Belverne remonte à une époque fort ancienne. Une mention de ce village qui se trouve dans une charte du comte Thierry III de Montbéliard, de l'an 1278, annonce clairement qu'il existait depuis des temps antérieurs. Son nom parait formé des mots galliques ou patois *bel*, beau, et *verne*, qui signifie aulne. On en peut conclure à juste titre que le village a été construit dans le voisinage d'un bois d'aulnes ou d'un arbre de cette espèce qui se faisait remarquer par sa beauté.

Avant le 13e siècle, Belverne faisait partie de la seigneurie d'Etobon, qui se trouvait en la possession du comte de Montbéliard. En 1287 il fut cédé avec cette seigneurie par le comte Renaud de Montbéliard à son frère Hugues de Bourgogne, mais seulement durant la vie de celui-ci. A la mort d'Hugues, arrivée en 1331, Belverne et toute la seigneurie d'Etobon devaient appartenir par égale part à Henri de Montfaucon et à Raoul-Hesse, marquis de Bade, qui avaient succédé au comte Renaud, leur beau-père, le premier dans le comté de Montbéliard, et le second dans la seigneurie d'Héricourt. Mais Eudes, duc et comte de Bourgogne, profita de la guerre que lui faisaient ces deux princes pour s'emparer de Belverne et de toute la terre dont ce village faisait partie. Par un traité conclu à Vincennes en 1337, Eudes consentit à abandonner à Henri Belverne et tous les autres lieux dont il s'était saisi. Ce traité ne reçut son exécution qu'en 1347.

Belverne et le reste de la seigneurie d'Etobon, de même que le comté de Montbéliard, échurent en 1397 à la comtesse Henriette dans le partage de la succession du comte Etienne, son aïeul. Cette princesse les transmit dans la maison de Wurtemberg par son mariage avec le comte Eberhard

de cette maison. Les comtes, depuis ducs de Wurtemberg, ont conservé la souveraineté de Belverne, d'Etobon et de Montbéliard dès cette époque-là jusqu'en 1793.

Henriette était une princesse d'une grande sagesse et d'un rare génie. Elle affectionnait beaucoup ses états héréditaires. C'est elle qui, en 1431, affranchit de la main-morte les habitans de Belverne et du reste de la seigneurie d'Etobon, ainsi que ceux du comté Montbéliard et de la châtellenie de Bélieu, et leur accorda la remise de certains impôts. Elle se réserva néanmoins les corvées, tailles, dimes et autres droits seigneuriaux. Anciennement ces habitans étaient réduits à la condition de serfs ou d'esclaves, et se trouvaient sous le régime féodal dans toute sa rigueur.

La tranquillité dont avait joui Belverne ainsi que tout le pays à la fin du règne de la comtesse Henriette disparut dès que ses deux fils Louis et Ulric de Wurtemberg lui eurent succédé en 1444. Une guerre s'étant élevée à cette époque entre la France et la Suisse, ce village eut des charges à supporter pour l'entretien de garnisons étrangères mises dans le château-fort d'Etobon comme dans celui de Montbéliard; mais, en 1445, ces places furent restituées à leur légitime souverain.

Belverne eut encore sa part des calamités qu'eut à supporter le pays de Montbéliard par suite des ravages qu'y exerça l'armée de Charles-le-Téméraire, duc et comte de Bourgogne, de 1474 à 1477.

En 1519, Guillaume, comte de Furstemberg, qui était en guerre avec Ulric, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard, après avoir détruit le château d'Etobon, pilla Belverne, Clairegoutte, Couthenans et autres villages, dont il emmena beaucoup d'habitans prisonniers.

Lors de l'introduction de la réformation religieuse dans la seigneurie d'Etobon et le comté de Montbéliard, en 1538, l'église de Belverne n'obtint point de desservant particulier : elle fut desservie par le même pasteur que celle d'Etobon. En 1605, elle fut érigée en église paroissiale; mais elle fut de nouveau réunie à la paroisse d'Etobon en 1634, époque où elle fut abandonnée de son desservant.

Belverne, comme toute la seigneurie d'Etobon, jouissait d'une paix profonde, lorsque, dans les derniers jours de décembre 1587 (vieux style) et dans le mois de janvier suivant, les Guises, irrités contre le comte Frédéric de Montbéliard parce qu'il était l'ami de Henri de Navarre, depuis Henri IV, roi de France, vinrent y porter le ravage et la désolation. Les maisons furent pillées ou brûlées, et la population décimée par le fer.

En 1620, Belverne fut mis au nombre des villages composant le comté de Montbéliard proprement dit. Cette époque est celle de l'incorporation dans ce comté de toute la seigneurie d'Etobon, qui jusque là en avait été distincte et séparée, quoiqu'elle se trouvât sous le même souverain, sans interruption, depuis près de trois cents ans.

Belverne fut désolé de nouveau au temps de la guerre de trente ans, sous le règne du comte Léopold-Frédéric de Montbéliard. L'armée du

duc Charles de Lorraine y commit d'horribles excès dans le printemps de 1635 ; l'église, le presbytère et la plupart des maisons furent livrés aux flammes. Aux calamités de la guerre se joignirent celles de la peste en 1635 et en 1637, et de la famine en 1638. Ces fléaux réduisirent à onze individus la population du village, qui, trop peu considérable pour être administré par lui-même, fut réuni à la communauté d'Etobon. Le pays n'eut de calme assuré que lors de la conclusion du traité de paix de Westphalie, en 1648.

En 1662, le prince Georges de Montbéliard, successeur de Léopold-Frédéric, désirant voir la population des terres de son obéissance reprendre un prompt accroissement, promit aux étrangers qui viendraient s'y établir une exemption de dîmes, tailles, corvées, et de toute espèce d'impôts pendant quatre ans. Plusieurs familles suisses vinrent alors se fixer à Belverne ainsi qu'à Etobon, Chenebier, Clairegoutte, Couthenans, Chagey, etc. Ces nouveaux colons y achetèrent à vil prix de grandes propriétés.

Le village de Belverne, dont la population s'était un peu accrue, fut distrait en 1680 de la communauté d'Etobon et administré dès-lors par un maire particulier, qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

Ce même village était à peine remis des plaies que lui avait causées la guerre de trente ans, quand il eut de nouvelles charges à supporter par suite des deux occupations du pays de Montbéliard par la France (de 1676 à 1679 et de 1680 à 1698). Rendu à cette dernière époque en toute souveraineté au prince Georges, en vertu du traité de paix conclu à Ryswick le 30 octobre 1697, il fut saisi une troisième fois, ainsi que tout le comté de Montbéliard, par la France, en 1734; mais il fut restitué deux ans après à son légitime souverain, le duc Charles-Alexandre de Wurtemberg. Enfin, le 10 octobre 1793, sous le règne du duc Charles-Eugène, la République française s'empara de Belverne, d'Etobon et de toute la principauté de Montbéliard.

La commune de Belverne fit d'abord partie du canton de Clairegoutte. A la suppression de ce canton, en 1802, elle passa dans celui d'Héricourt. L'église de ce lieu, bâtie en 1831 et 1832, sur l'emplacement d'une plus ancienne, est remarquable par l'élégance de sa construction; c'est l'une des plus belles des campagnes environnantes. Elle est desservie tous les dimanches et jours de fête, depuis 1838, par M. le pasteur d'Etobon.

Population de Belverne. — Il y avait à Belverne en 1540 20 ménages; en 1600, 20 ménages; en 1633, 25 ménages; en 1638, il n'y avait plus que 3 ménages comprenant 11 individus; en 1662, il y avait 5 ménages; en 1680, 8 ménages; en 1689, 9 ménages; en 1700, 10 ménages; en 1709, 12 ménages; en 1720, 15 ménages; en 1734, 20 ménages; en 1740, 23 ménages; en 1750, 28 ménages; en 1771, 36 ménages comprenant 177 individus; en 1782, 40 ménages comprenant 185 individus; en 1793, 49 ménages comprenant 217 individus; en 1800, 56 ménages

comprenant 244 individus; en 1814, 61 ménages comprenant 280 individus; en 1830, 69 ménages comprenant 324 individus. En 1841, la population de Belverne se compose de 73 ménages comprenant 360 individus.

BÉMONT. V. *Servance.*
BERGERIE (La). V. *Vars.*
BERTHAIRE (St.-). V. *Saint-Remy.*
BERTEY (Les). V. *Ternuay.*
BERTEY DE LA MER. V. *Faucogney.*
BERTINCOTE. V. *Rosière.*
BESANCENOT (Le). V. *Bithaine.*
BESINVELLE. V. *Polaincourt.*

BESNANS, situé près de la rive droite de l'Ognon, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

☞ Très-vieille chapelle qui était église paroissiale avant que Besnans ne fût annexe de Montbozon pour le spirituel. On y voit des tombes qui datent de 1500; plusieurs paraissent même plus anciennes.

BESSE (La). V. *Belfahy.*
BESSE DE LA FONTAINE. V. *Servance.*
BESSOLE. V. *Beaumotte-les-Pin.*

BETAUCOURT, situé près de la rive droite de la Saône, dans le canton de Jussey; perception de Raincourt; bureau de poste, Jussey.

☞ Ce village a essuyé, à des intervalles rapprochés, deux incendies considérables. Le premier arriva le 1er décembre 1798, et consuma 20 maisons; le second éclata le 4 octobre 1802, et dévora 29 maisons occupées par 32 ménages. — Une bonne et vaste prairie met les habitans à même de nourrir et engraisser une grande quantité de bétail. Ils récoltent, avec toutes sortes de grains et de légumes, beaucoup de chanvre, dont la mise en œuvre occupe un grand nombre de bras. — Le fourneau dit de Betaucourt fait partie du territoire de Cendrecourt par suite de la nouvelle délimitation opérée entre ces deux communes par les agens du cadastre. — A un kilomètre du village existe une chapelle qui date de 1558 et à laquelle ont grande dévotion les fidèles de Betaucourt et des villages environnans. On y voit, avec l'image de la Vierge, celle de S. Brice, patron de la paroisse.

BETHLÉEM. V. *Faverney.*

BETONCOURT-LES-BROTTE, canton de Saulx, perception de Baudoncourt; bureau de poste, Luxeuil.

BETONCOURT-LES-MÉNÉTRIERS, canton de Vitrey, perception de Morey; bureau de poste, Combeaufontaine.

☞ Au dire des *anciens* de Betoncourt, leur commune comptait autrefois un grand nombre de ces joueurs de violon qui, dans les fêtes de famille ou de village, sont à peu près exclusivement en possession d'animer du son de leurs instrumens les danses et les divertissemens populaires. C'est de là, probablement, que vient la désignation particulière de *Ménétriers* que le nom du village a reçue.

BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, canton et bureau de poste de Vauvillers, perception d'Anjeux.

Dépendances. — Le moulin Bauquey, situé entre Betoncourt et Dampvalley; — la maison Maugras, bâtie sur la route de Saint-Loup à Vauvillers; — le château de Gevigney, maisonnette isolée, qui tient son nom du canton de champs où elle est placée.

☞ La fabrication des chapeaux de paille occupe un grand nombre de familles, qui trouvent aux marchés de Saint-Loup un avantageux placement de cette marchandise. — Carrières de grès bigarré. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles. — Vers la fin du 16e siècle, un prieur du couvent de Fontaine, dom *Pancras*, que son bénéfice avait rendu seigneur de Betoncourt, Dampvalley et Mailleroncourt, jugea à propos d'ajouter aux noms des trois communes dont il exploitait la dîme celui de *Saint-Pancras*. Betoncourt, Dampvalley et Mailleroncourt ont conservé ce surnom, qui sert à les distinguer d'autres communes homonymes qui existent dans le département.

BETONCOURT-SUR-MANCE, canton et perception de Vitrey; bureau de poste, Cintrey.

☞ Fabrique de chapeaux de paille pour femmes. — Carrières ouvertes sur un banc de grès de couleur rougeâtre.

Beuchot (Le). V. *Plancher-Bas* et *Hautevelle.*

Beuletin (Le). V. *Esmoulières.*

Beuletin (Le), grand ruisseau.

Il prend sa source à Beulotte-Saint-Laurent; passe, dans la commune d'Esmoulières, au hameau dit Beulotte-la-Guillaume et au village dit Saphoz-le-Bas; de là entre sur le territoire de Faucogney, et va tomber, au-dessus et au nord de cette ville, dans le Breuchin. — Truite, ombre, lotte, anguille, etc. — On a fait la remarque que les prairies au milieu desquelles coule ce ruisseau sont d'assez médiocre produit, tandis que celles que baigne le Breuchin, dont la source et le cours ne sont pas éloignés de ceux du Beuletin, se font remarquer par la bonne qualité du fourrage.

Beulotte-la-Guillaume. V. *Esmoulières.*

BEULOTTE-SAINT-LAURENT, canton et bureau de poste de Faucogney, perception de la Longine. 780

Cette commune comprend les hameaux, fermes et moulins dont les noms suivent :

Hameaux. Beulotte-Saint-Laurent, Breuche-la-Grande, le Haneau, la Prayé, le Pré-le-Lorrain, le Pré-Ramey, et la Saulotte.

Fermes. Le Bachetey, chez Asil, chez Paris, chez Painot, la Croissenière, la Cornerie, les Daney, les Encloses, la Gorge-Sèche, les Gouttes-Simonin, la Grigace, les Jones-Roger, les Levées, la Noire-Goutte, les Peutes-Pierres, le Pré-Rapaux, le Pré-Lion, le Reposou, le Rocheret, en Rougeux, le Trembloy, les Viaux, les Vieux-Prés, les Zervaux.

Moulins. Un au Bachetey, un au Marveney, deux à Breuche-la-Grande, un au Pré-Ramey, un à la Prayé, un au Haneau.

☞ Tourbières en exploitation.

Beurard (Chez). V. *Longine.*

Beuret (Maison-). V. *Vesoul.*

Beurets (Les). V. *Faymont.*

Beurey (Le). V. *Plancher-les-Mines.*

Beutry (Le). V. *Esmoulières.*

Bévalot (Le). V. *Franchevelle.*

BEVEUGE, canton, perception et bureau de poste de Villersexel. 255

Dépendances. Le hameau de Remondans, et un moulin établi sur le Scey; — un autre moulin bâti sur le ruisseau de Beveuge.

☞ L'ancien château seigneurial de Beveuge, qui subsiste encore en partie, fut autrefois revêtu de tours et de fossés. C'est ce que prouve un titre du mois de juin 1293, par lequel Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, donnait à Pierre de Montbéliard, chevalier, à titre de fief-lige et en échange de différens biens situés dans le comté de Montbéliard, « le châtel et la *forteresse* de Beveuge, et cent livrées de terre assises en la *ville* « et au finage dudit lieu. » Cette seigneurie était, en 1376, dans les mains de Guillaume de Montjustin. Elle passa, avant 1428, à Henri d'Accolans, puis à sa fille Jeanne, qui la légua, vers 1480, à Jeanne de Montbéliard. A celle-ci succéda Clémence, sa sœur germaine, épouse d'Etienne d'Aroz, et à cette dernière Claude de Vaudrey. La famille de Vaudrey tenait encore la terre de Beveuge dans la première moitié du 18e siècle.

Beveuge (Ruisseau de).

Il se forme, au-dessus du village de ce nom, des eaux descendant de Vellechevreux et de l'étang de Fallon, et se jette presqu'aussitôt dans le Scey.

Béviaux (En). V. *Saint-Bresson.*

Billotte (Moulin). V. *Lyoffans.*
Bise (Moulin de la). V. *Meurcourt.*

244 **BITHAINE**, canton et bureau de poste de Saulx, perception de la Creuse.

Dépendances. Le Besancenot, hameau ; — le Mouliney, *idem* ; — les fermes de Chanterreine ; — celles du Montjarrot ; la ferme Balin ; — la ferme Carrée ; — la ferme Thomas ; — celle des Guyots.

☞ A Bithaine, filature de coton établie depuis dix-huit ans et composée de vingt métiers. Elle est mise en mouvement par les eaux de la petite rivière de Colombe, aidées par une machine à vapeur de la force de huit chevaux. — Tuilerie au Mouliney. — Sur le territoire de la commune, exploitation de plusieurs dépôts gypseux. — En 1133 fut fondée à Bithaine une abbaye de l'ordre de Citeaux qui subsista jusqu'en 1790. Ce monastère devait son origine à Aimé de Faucogney, et une partie de sa dotation aux abbayes de Luxeuil et de Faverney. Il fut pillé dans le mois de mai 1525, par les paysans révoltés de la haute Alsace et du comté de Montbéliard, qui vinrent jusqu'aux environs de Vesoul sans trouver de résistance.

Blaisot (Chez). V. *Longine.*
Blanc (Moulin). V. *Colombier, Esboz-Brest, Vy-les-Lure.*
Blanchard. V. *Roche-sur-Linotte.*
Blancs (Les). V. *Chapelle-Saint-Quillain.*
Blansaule. V. *Sauvigney-les-Angirey.*
Blanzey. V. *Fougerolles.*
Bley. V. *Auvet.*

1,100 **BLONDEFONTAINE**, canton et bureau de poste de Jussey, perception de Raincourt.

Dépendances. Le moulin de la Fontaine du Chêne, dit aussi moulin des Grenouilles ; — deux autres moulins.

☞ Le territoire de cette commune offre trois fontaines remarquables par l'abondance de leurs eaux. La fontaine du Chêne fait mouvoir dès sa source le moulin qui porte son nom. Celle de la Jacquenelle, plus importante encore, sort d'un bassin naturel sans fond et d'environ trente mètres de diamètre. La troisième fontaine est située dans l'intérieur du village. Le ruisseau que forment ces trois sources par la réunion de leurs eaux, se jette dans la Mance entre Barges et Raincourt. — On voit à Blondefontaine les ruines d'un vieux château. — Dans un canton de chènevières qui touche au finage de Raincourt, on a déterré des fragmens de mosaïque et les restes d'un aquéduc construit en pierre taillée. Une tradition locale rapporte que dans cet endroit s'éleva jadis un couvent de Templiers. — Le vignoble de Blondefontaine donne des produits qui sont comptés parmi les meilleurs vins de la Mance.

Boiche (La). V. *Franchevelle.*
Boillot. V. *Granges-la-Ville.*
Bois (Moulin du). V. *Senargent.*
Bois (Moulin des). V. *Calmoutier.*
Bois (Ferme des). V. *Percey-le-Grand.*
Bois d'Amont (Au). V. *Esmoulières.*
Bois de la Grange (Le). V. *Proiselière.*
Bois de la Roche. V. *Esmoulières.*
Bois-Derrier. V. *Franchevelle.*
Bois des Hauts (Les). V. *Lanterne.*
Bois-George. V. *Ternuay.*
Bois-Joffroy (Le). V. *Bruyère.*
Bois-la-Dame. V. *Fresse.*
Bois-Lamboulot (Au). V. *la Rosière.*
Bois-le-Barry (Au). V. *la Rosière.*
Bois-Rond (Le). V. *Sept-Fontaines.*

BONBOILLON, canton et bureau de poste de Marnay, perception de Cugney.

☞ Ce village est traversé par la route royale de Saint-Dizier à Lausanne et par la route départementale de Vesoul à Auxonne. Un relais de poste y est établi.

Bonde (La). V. *Delain.*
Bonnal. V. *Chassey-les-Montbozon.*
Bonnefroy. V. *Corravillers.*

BONNEVENT, canton et bureau de poste de Gy, perception de Gezier.

Dépendances. Le village de Velloreille-les-Oiselay; — la ferme de Vauvenise.

☞ Manufacture de poterie.

Borde (La). V. *Autrey-les-Gray.*

BOREY, canton et perception de Noroy; bureau de poste, Vesoul.

Dépendances. Les fermes de la Brosse; — les censes du Creux; — la ferme de la Corvée-Rouge; — celle dite Fontaine-a-vin; — celle de Flute-Merle; — celle des Godinots.

☞ Carrières de bonne pierrre de taille. — Borey a été fondé avant l'an 1300. Il dépendait de la terre de Noroy-le-Bourg : on voit dans une charte qu'en 1304 Borey avait pour seigneur Thomassin de Noroy.

Bormeillière (La). V. *Fresse.*
Boson (Le). V. *Servance.*
Bossey (Moulin de). V. *Montureux-les-Baulay.*
Boudhomme (Moulin). V. *Lanterne.*

BOUGEY, canton de Combeaufontaine, perception d'Augicourt; bureau de poste, Jussey.

Dépendance. Le moulin de la Perrière, bâti sur le cours de l'Ougeotte.

☞ Ruines d'un ancien château-fort. Sur les restes d'une tour se lit le millésime 1585.

BOUGNON, canton et bureau de poste de Port-sur-Saône, perception d'Amoncourt.

Dépendances. La ferme dite Vigne-Durand; — celle de Vaurenaux; — un moulin sur la Scyotte.

BOUHANS-LES-AUTREY, canton et perception d'Autrey; bureau de poste, Gray; traversé par la route de Gray à Dijon par Fontaine-Française.

Dépendances. Le village de Feurg; — un moulin sur la Sous-Froide.

☞ Exploitation de nombreux gîtes de minerai de fer en grains. — Restes d'une voie romaine se dirigeant sur Mantoche.

BOUHANS-LES-LURE, canton et bureau de poste de Lure, perception de Quers.

Dépendances. Le hameau de la Brosse, composé de quatre fermes sises près de la route royale de Vesoul à Lure.

☞ Tuilerie. — Eglise très-ancienne; le millésime 937 qui se voit dans l'intérieur du clocher indiquerait qu'elle date du 10e siècle. — Sur plusieurs points du territoire de cette commune, traces bien reconnaissables d'une chaussée ou voie romaine qui était probablement celle de Luxeuil à Mandeure. — C'est dans une des fermes de la Brosse que tenait auberge le fameux Vendange, qui, vers 1768, périt à Vesoul du supplice de la roue, pour avoir assassiné et volé, sur la route entre Port-sur-Saône et Combeaufontaine, un boucher porteur d'une assez forte somme d'argent, qui avait passé chez lui la nuit précédente. Pierre Teigre, gendre et complice de Vendange, échappa, lui, aux poursuites de la justice, qui ne put atteindre qu'un des coupables. Ce procès criminel, porté d'abord au bailliage de Vesoul, et par appel au parlement de Besançon, fit grand bruit dans toute la contrée.

BOUHANS-LES-MONTBOZON, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

Dépendance. Le hameau dit le Saut de Corneille.

☞ Gites de minerai de fer pisiforme.

BOUHÉ. V. *Breuchotte.*

BOULETS (Les). V. *Sainte-Reine.*

BOULIGNEY, canton de Vauvillers, perception et bureau de poste de Saint-Loup.

Dépendances. Les granges d'AMALIX, hameau; — le RUISSEAU DES ECREVISSES, autre hameau; — trois moulins établis l'un sur le Plané, l'autre au hameau de Chantereine, et le troisième sur l'étang du Brond.

☞ Près de la limite séparative des territoires d'Anjeux et de Bouligney se trouve, sur le finage de cette dernière commune, la source fort remarquable du Plané. (*V. ce mot.*) — Au canton dit *la Sarrasinière*, la charrue a souvent mis à découvert des tuiles de très-grande dimension et d'autres débris d'antiques constructions. (*V.* ANJEUX.)

BOULOT, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Boult.

Dépendances. La ferme de CHAMPDOLANT; — celle de la GRAVIOLE.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Foires les 5 février, 5 juin, 5 août, 5 octobre et 5 décembre. (Décret du 10 mars 1807.) Il s'y fait un commerce important de bêtes à cornes et de porcs.

BOULOYE. V. *Bruyère* et *Courtesoul.*

BOULT, canton et bureau de poste de Rioz; chef-lieu de perception.

Dépendances. Le hameau de FUSIER; — celui de la TOUNOLE; — celui de la TRÉFILERIE; — une tuilerie isolée.

☞ Outre sa tréfilerie, cette commune possède plusieurs fabriques de poterie, une tuilerie, une petite papeterie, et deux tanneries. — Carrières de la pierre de taille dite *Vergenne.*

BOUQUET (Le). V. *Autrey-les-Gray.*

BOURANGLE (Moulin). V. *Héricourt.*

BOURBÉVELLE, canton et bureau de poste de Jussey, perception de Jonvelle.

Dépendances. Deux moulins isolés établis sur la Saône.

☞ Exploitation de gypse.

BOURCET (Le). V. *Montessaux.*

BOURGAGEOTTE. V. *Servance.*

BOURGEY (En). V. *Voivre.*

BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, canton de Vauvillers, perception de Conflans; bureau de poste, Faverney.

Dépendances. Deux maisons isolées, et deux moulins sur le ruisseau de l'Etang.

☞ Exploitation de marne pour briques et tuiles. Cette marne est fabriquée dans les deux tuileries que possède la commune, et donne des produits estimés. — On remarque à Bourguignon un château qui fut possédé par les ducs de Bourgogne. C'est un édifice d'une assez belle conservation, à l'exception des tours, murs et fossés de fortification, qui ont été endommagés par le temps. Dans l'église de la paroisse se voit, également bien conservée, la chapelle des ducs, ainsi que leur caveau tumulaire. L'architecture gothique de l'église, de la chapelle et du château paraît très-ancienne.

BOURGUIGNON-LES-LA CHARITÉ, canton de Scey-sur-Saône, perception de Maizières; bureau de poste, Fretigney.

☞ Gîtes de minerai de fer en grains.

BOURGUIGNON-LES-MOREY, canton de Vitrey, perception de Morey; bureau de poste, Cintrey.

☞ Le territoire de cette commune est arrosé par un ruisssau qui découle de Charmes-St.-Valbert, et qui, après s'être perdu dans un abîme à Farincourt (Haute-Marne), reparaît à Fouvent-la-Ville, où il concourt à former la petite rivière du Vanon (*V. ce mot*). — A 1360 mètres de Bourguignon est l'emplacement du camp romain dit de Morey : c'est un plateau de 20 hectares de superficie. Le camp en occupait 12 environ (470 mètres du nord au sud, 450 de l'est à l'ouest). Il n'était dominé que du côté de Morey. Des murs éboulés indiquent encore une partie de son enceinte, qui est recouverte aujourd'hui par une pelouse légère et quelques broussailles (1).

BOURROTTE (La). V. *Rioz*.

BOURSIÈRES, canton de Scey-sur-Saône, perception d'Aroz; bureau de poste, Traves.

☞ Un patouillet existe dans la commune, pour le lavage du minerai de fer qui y est exploité.

BOUSSERAUCOURT, canton et bureau de poste de Jussey, perception de Jonvelle.

Dépendances. Une maison isolée, appelée l'HERMITAGE DE SAINT-

(1) Plusieurs archéologues ont décrit le camp de Morey. Voir la *Dissertation* de M. Marc *sur les Monumens d'antiquité du département de la Haute-Saône*, et la *Dissertation* du P. Prudent *sur les Antiquités trouvées en Franche-Comté*.

ANTOINE; — deux moulins dits l'un MOULIN DE LA CÔTE-GAILLANCÉE, l'autre MOULIN DE LA CÔTE-BITHUET.

☞ Le territoire de Bousseraucourt forme enclave dans le département des Vosges, qui l'environne de toutes parts, excepté vers le sud.

BOUT (Le). V. *Fougerolles.*

BOUVAY (Au). V. *Voivre.*

BOUVOT (Moulin du). V. *Chauvirey.*

BRANCHEBEAU. V. *Champlitte.*

BRANLEURE (La). V. *Aillevillers.*

BRÉANT. V. *Neuvelle-les-Cromary.*

BREDILLON (Moulin). V. *Montjustin.*

BRESILLEY, canton, perception et bureau de poste de Pesmes. 243

BRESSON (Saint) (1), canton, perception et bureau de poste de Faucogney. 2,208

Dépendances. 1° Les dix-neuf hameaux ci-après : le BÉHAUT, le BREUCHOT, les CLAUDINEY, la CORBIÈRE, la CORRE, ès-GOUTTES, les GRANGES-

(1) M. Jaquot aîné, docteur en médecine, membre de la Société d'émulation des Vosges, croit que ce village doit être nommé *Saint-Brice*, et la vallée où il est situé *Simbresson.* Voici comment il expose cette opinion dans des notes topographiques qu'il a bien voulu nous adresser : « Le ruisseau qui parcourt la vallée prend sa source au *Mont du Tronc* qui la « termine. Cette montagne, de forme curviligne, est ainsi appelée parce « qu'elle est comme la base d'où partent ses rameaux divergens. Une dé« pression, d'abord assez légère, devient bientôt un ravin profond, creusé « par l'effort des eaux, au milieu de roches granitiques. C'est la brèche d'où « la vallée entière a pris sa dénomination. *Simbresson* est composé de *sum« mus,* sommet, et de *bresson,* mot celtique synonyme de *brèche, rupture,* « *excavation* profonde et resserrée. L'*u* a été changé en *i* dans *summus* « comme dans *cuma,* cîme ; ce qui donne par commutation *simmus,* et par « contraction *simbresson,* d'où l'on a fait à tort *Saint-Bresson*, nom in« connu dans le calendrier. La similitude qui se trouve entre ces deux noms « a probablement déterminé les habitans sur le choix de leur patron (S. « Brice), et cette concordance n'a pas peu contribué à la confusion qui « existe aujourd'hui dans les noms de S. Brice, évêque (mort en 444), et « du village que l'on nomme Saint-Bresson. Ainsi nous disons que le vil« lage doit être nommé *Saint-Brice,* et la vallée, de même que la partie « au-dessus de la brèche, *Simbresson.* »

Quelque bien fondées que paraissent les conjectures de M. Jaquot, nous avons conservé, pour nous conformer à l'usage, la dénomination vulgairement adoptée de *Saint-Bresson.*

Bastien, les Granges du Bois, le Fahy, les Haubeux, le Houssot, les Maires d'Avaux, les Monts du Tronc, les Mottots, les Prés-Benons, Rovillers-le-Haut, la Rua, les Vaubourgs. — 2° Les fermes isolées dont voici la liste : les Anguelles, en Bémont, en Béviaux, la Broche, ès-Breuchots, Cagnevoivre, le Carré, les Champs-Benaux, les Champs-Devant, les Champs-Truaux, les Charmy, en Chazelle, le Couvent, en Droge, l'Etang du Frais, en la Goutte, la Grange du Bas, les Granges-Legain, les Hauts-Voiney, les Jannery, la Laupoire, chez Laroche, la Maison du Haut, en Muse, en Pérapenne, les Planches-le-Py, en Praidin, les Prés-Martin, les Prés-Nardin, les Rangs du Bois, aux Roches, le Rocheret, en Rouley, les Tampoiney, ès-Vuillemots. — 3° La papeterie de MM. Desgranges et ses attenances.

☞ La papeterie de Saint-Bresson, remarquable par l'élégance de ses bâtimens, mérite d'être comptée parmi les plus importantes de la France, non-seulement par le grand nombre d'ouvriers qu'elle occupe, mais encore par la beauté de ses produits. Paris et l'Allemagne sont les principaux débouchés de ce bel établissement. — On exploite, dans cette commune, de la tourbe de bonne qualité. — Son territoire recèle des filons de mine de plomb argentifère qui ont été exploités autrefois. (Voir la *Statistique géologique* de M. Thirria, page 377.) — Carrières d'un granite pouvant rivaliser avec les plus beaux marbres. Il y a environ cinquante ans que ces carrières étaient l'objet d'une exploitation qui occupait un grand nombre de bras. On voit encore les restes de l'usine où se travaillaient les produits.

Bresson (Le Saint-), grand ruisseau.

Il prend sa source au Mont du Tronc, territoire de la Longine, traverse la commune de Saint-Bresson, le village de Raddon, et de là va se jeter dans le Breuchin, au nord de Breuchotte. Ce ruisseau ne nourrit que de la truite.

Brest. V. *Esboz*.

Breuche. V. *la Rosière, Voivre, Servance*.

Breuche-la-Grande. V. *Beulotte-St.-Laurent*.

BREUCHES, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception
1264 de Baudoncourt.

Dépendances. La filature de M. Joseph Bezanson; — la papeterie Débarbes; — deux moulins à blé. — Ces établissemens sont alimentés par le Breuchin.

☞ La belle filature de coton établie à Breuches en 1825 fut détruite, dans la nuit du 17 au 18 février 1833, par un incendie qu'on attribua à quelque vice de construction dans une cheminée de l'établissement. Rebâtie peu de temps après, elle occupe habituellement 250 ouvriers, et produit annuellement, avec 28 métiers, 100,000 kil. de filés. — La papeterie de Breuches se borne à la fabrication des papiers gris.

Breuches (Les). V. *Esmoulières*.

Breuchin (Le), torrent.

Il prend sa source à Breuche-la-Grande, commune de Beulotte-St.-Laurent; parcourt les territoires de Corravillers-le-Plain, la Longine, Amont et Effrenay; reçoit au-dessus et au nord de Faucogney le Beuletin (*V. ce mot*); traverse Faucogney, les communes de la Voivre, Fessey-Dessous, Sainte-Marie en Chanois, la Proiselière, Amage, la Bruyère, Breuchotte (le ruisseau de St.-Bresson s'y jette au nord de ce village), Froideconche, Luxeuil, Breuches et Ormoiche, où il a son embouchure dans la Lanterne, après un cours d'environ 20 kilom. Sa chûte est rapide, son lit composé de sable et de galets granitiques, et ses eaux, qui ne gèlent jamais, sont extrêmement limpides. Les prairies que cette rivière arrose donnent un fourrage d'une qualité remarquable. Dans le temps des eaux moyennes, elle sert au flottage à bûches perdues, depuis le pont de Saint-Sauveur jusqu'à Ormoiche. La pente, le peu de profondeur du Breuchin, et son encaissement insuffisant, occasionnent fréquemment des inondations dommageables aux propriétés riveraines. — Autrefois le Breuchin abondait en poissons de bonnes espèces, et bien qu'il ait éprouvé une dépopulation notable, on y pêche encore de l'excellente truite saumonnée, de la carpe, du brochet, de la lotte, de l'anguille, des écrevisses, etc.

Breuchot (Le). V. *Saint-Bresson*.

Breuchots (Les). V. *Servance* et *Saint-Bresson*.

BREUCHOTTE, situé sur la route départementale de Luxeuil aux Vosges, canton de Luxeuil, perception d'Esboz-Brest; bureau de poste, Faucogney. 369

Dépendances. Le hameau de Bouhé; — celui du Pont-Ripaud.

☞ Papeterie établie sur le Breuchin et qui roule particulièrement en papiers de couleur pour affiches, papiers bleus et gris-bleus d'emballage, cartons ordinaires, et cartons blancs imperméables à l'usage des teinturiers. — Carrières de grès bigarré.

Breuil (Au). V. *Genevrey*.

Breuil (Moulin du). V. *Granges-la-Ville*.

Breuillot. V. *Leffond*.

Breuleux (Les Grands-). V. *Servance*.

Breunkux (Le). V. *Servance*.

BREUREY-LES-FAVERNEY, canton de Port-sur-Saône; résidence notariale, chef-lieu de perception; bureau de poste, Faverney. 1,355

Dépendances. Le hameau dit l'Hermitage; — celui de la Rochotte; — deux maisons isolées près du bois dit Monteilloz; — le moulin de la

Creusotte; — celui de la Presle; — un troisième moulin appelé le Petit-Moulin.

☞ Exploitation de dépôts gypseux qui occupe beaucoup de bras. Les pierres à plâtre sont calcinées et réduites en poudre dans sept usines qui toutes vendent aisément leurs produits. — Cette commune possède en outre cinq fours à chaux de castine. — Foires les 24 janvier, 12 mars, 5 mai, 20 juin, 27 août et 20 octobre. (Décret du 10 mars 1807 et ordonnance du 30 mars 1837.)

Breurey-les-Sorans. V. *Sorans.*

Breuvaye (La). V. *Proiselière.*

Brevautey. V. *St.-Andoche.*

BREVILLIERS, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

Dépendances. La Taupière, maison isolée; — un moulin au lieu dit Sous-la-Chaux.

☞ Brevilliers, autrefois *Brunviller* (habitation près de la fontaine), puis *Breveliers,* fut possédé par les comtes de Montbéliard, qui, avant le milieu du 12e siècle, en firent donation, à titre de fief, à l'un de leurs vassaux. Dans la seconde moitié du même siècle, le fief de Brevilliers avait passé, par vente ou par succession, entre les mains de plusieurs seigneurs : Garnier de Brevilliers, chevalier, Guillaume de Bethoncourt et Bancelin de Brevilliers en avaient chacun une portion. Le premier de ces seigneurs donna, par une charte de l'an 1176, toute sa portion du territoire de Brevilliers à l'abbaye de Belchamp. Guillaume de Bethoncourt suivit cet exemple vers le même temps. Quant à Bancelin de Brevilliers, il conserva son fief, et le transmit à ses descendans. Parmi ses successeurs, les anciennes chartes mentionnent Richard de Brevilliers, qui vivait en 1296, Perrin de Brevilliers, qui vivait en 1304, et Pierre de Brevilliers, écuyer, qui vivait en 1384.

Lorsque se partagea, en 1326 et en 1332, la succession du comte Renaud de Montbéliard, le village de Brevilliers entra comme dépendance dans la seigneurie d'Héricourt. Il fut réuni peu de temps après au domaine de cette seigneurie.

Depuis longtemps il n'existe plus de vestiges du château qu'habitaient les anciens seigneurs de Brevilliers. Il se trouvait probablement sur la colline élevée qui domine le village, au-dessus de l'église.

La population de Brevilliers se composait de 36 familles en 1562, de 37 en 1587, de 53 en 1616, et de 25 seulement en 1671. C'est dire qu'alors n'étaient point encore toutes effacées les traces des fléaux qui avaient frappé la commune pendant la guerre de trente ans. Brevilliers compte aujourd'hui 98 ménages et près de 400 habitans.

BRIAUCOURT, canton de Saint-Loup, perception de Conflans; bureau de poste, Luxeuil.

Dépendances. Deux maisons isolées à la Vaivre ; — deux autres au lieu dit Derrière-Fontaine ; — et une en Golière.

☞ Fabrique de poterie. — Le moulin de la commune, établi sur la Lanterne, fabrique des farines pour le commerce. — Gites en exploitation de minerai de fer en grains. — Ce village fut entouré de murailles dans le 14e siècle. Son église paroissiale est très-ancienne. En enlevant deux des autels qu'elle renfermait, on a trouvé une boite de plomb contenant un billet qui portait le millésime de l'an 1400.

Broche (La). V. *Saint-Bresson.*

BROING (Saint-), canton et bureau de poste de Gray, perception d'Igny. 311

☞ Gîtes non exploités de minerai de fer pisiforme.

Broix. V. *Amance.*

Brosse (La). V. *Augicourt, Borey, Bouhans-les-Lure.*

Brosses (Les). V. *Marnay.*

Brossy (Le). V. *Bruyère.*

BROTTE, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Baudoncourt. 447

☞ Très-importante carrière de gypse de bonne qualité. — Dans le village, fontaine remarquable par un grand volume d'eau ; elle fait rouler, même dans les plus longues sécheresses, un moulin à deux tournans. — Ruines d'un château-fort qui fut assiégé et pris par Jean de Faucogney au commencement du 14e siècle, alors que les seigneurs du pays s'opposaient, les armes à la main, à la transmission de notre province à la Maison de France. La place du pont-levis se distingue encore, ainsi que les embrasures qui étaient pratiquées dans les murailles de la forteresse.

BROTTE-LES-RAY, canton de Dampierre, perception de Membrey; bureau de poste, Combeaufontaine. 187

Dépendances. Une maison isolée et un moulin sur le Vanon.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme.

BROYE-LES-LOUPS, canton et perception d'Autrey; bureau de poste, Gray. 334

Dépendances. Le hameau de Verfontaine ; — la ferme de Colonge.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Quatorze lavoirs à mine sont en activité dans cette commune, et employés au lavage de minerais provenant tant du territoire de Broye que de ceux d'Autrey et d'autres communes voisines. Ils sont très-avantageusement situés, environnés qu'ils sont par les fourneaux d'Autrey, Lœuilley, Echalonge, Bley, Fontaine-Française, Drambon, Licey, Bézuotte et Noiron-sous-Bèze. — Au midi du village de Broye existent des vestiges d'antiques cons-

tructions, comme il s'en trouve dans la commune immédiatement voisine, celle d'Attricourt. — Colonge, qui n'est plus qu'une métairie, était, avant la révolution, un monastère occupé par des religieuses de l'ordre de Cîteaux. On appelait ces religieuses dames d'Onans, sans doute parce qu'elles dépendaient de l'ancienne abbaye de ce nom, qui était située dans l'arrondissement actuel de Poligny (Jura). Leur église de Colonge, que l'on dit avoir été fondée dans les commencemens du 12e siècle par un seigneur de la maison de Vergy, dont elle porte en effet les armoiries, subsiste encore; on y voit une statue de S. Bernard.

BROYE-LES-PESMES, canton et bureau de poste de Pesmes, perception de Chevigney.

Dépendances. Saint-Pierre, port sur la Saône; — un moulin sur le ruisseau de la Résie.

☞ Le village de Broye-les-Pesmes est situé sur la rive droite de l'Ognon, à 2 kil. au-dessus de l'embouchure de cette rivière dans la Saône. Parmi les savans qui ont recherché les lieux qu'occupaient les villes anéanties de l'ancienne Séquanie, plusieurs, notamment Dunod, ont cru que Broye-les-Pesmes représentait l'*Amagetobria* des Commentaires de César, où se donna, entre les Séquanais commandés par le célèbre Arioviste et les Eduens leurs voisins et leurs rivaux, le combat décisif qui mit ceux-ci à la merci du vainqueur, et assura à la Séquanie le premier rang dans la Gaule celtique. Quoi qu'il en soit de cette opinion, les restes d'un aquéduc et les traces de vastes constructions qu'on reconnait dans la commune de Broye-les-Pesmes, autorisent à penser que, dans l'antiquité, son tertoire fut occupé par un établissement important.

Bruaux (Moulin des). V. *Basse-Vaivre.*
Brulé (Moulin). V. *Fontenois-la-Ville* et *Vellefaux.*
Bruleux (Les). V. *Colombier.*
Brumbief. V. *Esmoulières.*

BRUSSEY, canton et bureau de poste de Marnay, perception de Pin.

☞ On a trouvé des fragmens de mosaïque et d'autres restes d'édifices dans le canton des *Longs-Champs*, et mis à découvert des chambres presqu'entières dans celui qui est appelé *les Fourches* : ces ruines indiqueraient-elles l'emplacement de l'antique Ruffé? (V. Marnay.)

BRUYÈRE (La), canton, perception et bureau de poste de Faucogney.

Dépendances. 1° Cinq hameaux, savoir : le Bois-Joffroy, les Fouillies des Oreilles, les Piquards, la Pequille, les Poisets. — 2° Les fermes ci-après : la Bouloye, le Brossy, le Chateau d'Eboz, la Damotte, le

FASCIEUX, le HAUT-BONNET, le PRÉ DU BOIS. — 3° Un moulin dit le MOULIN-ROUGE, établi sur le Breuchin.

A ce moulin sont jointes une teinturerie et une filature de laine et de coton.

BUCEY-LES-GY, canton, perception et bureau de poste de Gy; résidence notariale. Ce village est traversé par la route départementale de Vesoul à Auxonne.

Dépendances. Une maison isolée dite à CAPSIOT; — le hameau de COURBEY; — une ferme dite à la COMBE; — le village de SAINT-MAURICE, — celui de ROCHE; — plusieurs maisons isolées entre Bucey et Vellefrey.

☞ Gîtes de minerai de fer oxidé rouge. — Exploitation de marne pour poterie. — Le village de Roche a plusieurs fontaines remarquables. L'une de ces fontaines fait rouler, à 50 mètres du point où elle sort de terre, un moulin à deux tournans. C'est la source-mère de la rivière appelée la Morthe. (*V. ce mot.*) — Foires à Bucey le 1er de chacun des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. (Ordonnance royale du 12 mai 1836.)

BUCEY-LES-TRAVES, canton et perception de Scey-sur-Saône; bureau de poste, Port-sur-Saône.

☞ Belles carrières de pierre calcaire. — Orme antique très-remarquable. — Bucey est bâti en amphithéâtre presque au bord de la Saône, sur la pente d'une colline qui s'abaisse doucement. Son territoire fournit les vestiges de deux chemins romains. L'un n'était qu'un rameau qui, par le Motherot, Vy-le-Ferroux et Noidans-le-Ferroux, allait se réunir à la voie de Seveux à Besançon; l'autre continuait à l'est depuis Bucey vers Pontcey. Dans l'entre-deux on trouve des restes de bâtimens et beaucoup de tuiles antiques, et vis-à-vis Bucey on voit dans la Saône les restes d'un pont. Près de Bucey, mais sur la rive droite de la rivière, appartenant à la commune d'Ovanches, a existé un lieu considérable qui était nommé *Pont.* (V. OVANCHES.)

BUFFIGNÉCOURT, canton d'Amance, perception du Magny-les-Jussey; bureau de poste, Faverney.

☞ Tuilerie établie à peu de distance du village.

BUISSENOT (Le). V. *Vadans.*

BUSONMAGNY. V. *Longine.*

BUSSIÈRES, canton de Rioz, perception de Boult; bureau de poste, Voray.

☞ Il y a environ cinquante-cinq ans que la construction d'un pont sur l'Ognon fut commencée au lieu où se trouve établi le batelet de Bussières; les piles furent même amenées à fleur d'eau; mais on abandonna

les travaux et avec eux un projet dont l'exécution eût été cependant bien avantageuse à ce village, parce qu'elle lui aurait ouvert une voie directe vers Besançon, seule ville où les habitans puissent vendre leurs grains et leurs fourrages surabondans. Dans l'état actuel des choses, ils sont obligés d'aller prendre la route de Voray par un chemin vicinal en assez mauvais état, ou de gagner, par Boulot et par des chemins non moins difficiles, la route de Lorraine qui passe à Cussey, ce qui leur occasionne un détour de 3/4 de lieue. — Comme plusieurs communes du département, celle de Bussières a son *Trou de la Baume :* c'est une caverne creusée dans une roche calcaire, dont l'entrée est à l'exposition du levant, et qui se dirige horisontalement vers le couchant. Il parait qu'elle n'a pas été explorée jusqu'à ce jour. M. Thirria, qui, dans sa *Statistique géologique*, a décrit les quatorze grottes principales de la Haute-Saône, ne parle point de celle de Bussières.

BUSSUREL, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

☞ Deux tissages de coton. — Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. La mine en provenant est lavée dans un patouillet qui est établi sur la Luzine.

Notice historique. Bussurel (anciennement *Bussurey* ou *Buxirey*) donna son nom, dès le 12e siècle, à une famille de gentilshommes qui était vassale des comtes de Montbéliard : vers l'an 1150, Guy de Bussurel fut témoin d'une donation faite par Henri de Montjustin à l'abbaye de Lieu-Croissant; un document de l'an 1293 fait connaître qu'à cette époque vivait Perrin, autre seigneur de Bussurel. Lorsqu'en 1326, les états du comte Renaud de Montbéliard se partagèrent entre ses héritiers, partage qui fut confirmé en 1332, la plus grande partie de Bussurel entra dans la composition de la seigneurie d'Héricourt, et le reste continua d'être compris dans le comté de Montbéliard.

Cet état de choses ayant subsisté jusqu'à la révolution française, la partie de Bussurel qui appartenait à la seigneurie d'Héricourt fut réunie à la France dès 1676, et l'autre en 1793 seulement. L'une et l'autre entrèrent dans le canton d'Héricourt, la première en 1790, et la seconde trois ans après.

Dans le 14e siècle Bussurel avait une maladrerie ou hôpital de lépreux. Cet établissement, construit à une certaine distance du village, subsistait encore dans les premières années du 16e siècle. Il disparut avec la cause qui l'avait fait créer.

L'armée qui, sous les ordres des princes lorrains, envahit le comté de Montbéliard pendant l'hiver de 1587 à 1588, commit d'horribles excès dans ce village. On raconte que des soldats ayant lié des habitans sur des herses renversées, « les laissèrent ainsi pendant longtemps, de sorte que « les dents leur entraient dans le corps; qu'à d'autres ils brûlaient les

« talons et les pieds; qu'un autre, enfin, fut attaché sur une échelle cou-
« chée, sous laquelle ils firent un grand feu » pour le rôtir « comme un
« morceau de mouton, » au point que « sa chair se fondant allumait le
« brasier. »

Il y avait à Bussurel un château féodal qui servait de résidence aux seigneurs de l'endroit. Il n'en existe plus de traces aujourd'hui. Il était probablement construit sur l'éminence qui domine le village.

Au nord de Bussurel, sur une étendue assez considérable, restes de fondations entièrement enterrés aujourd'hui et sur lesquels passe la charrue. Cet emplacement était occupé par le hameau de *Darnin*, qui dépendait de la paroisse d'Héricourt, et qui a disparu dans l'intervalle des années 1342 à 1361. Le coteau boisé au pied duquel il était construit porte encore aujourd'hui la dénomination de Mont-Darnin.

BURNEY (Les). V. *Mailley*.

BUTHIER, canton de Rioz, perception et bureau de poste de Voray.

Dépendances. Le hameau d'AVOUAY.

☞ Fabrique de poterie. — A quelque distance du village, dans le canton dit le Vernois, on a trouvé des cercueils en pierre de différentes dimensions et contenant encore des ossemens. — Un pont a remplacé depuis quelques années le bac qui était établi sur l'Ognon; ce pont est remarquable par la hardiesse et l'élégance de sa construction.

BUTHIER (La), petite rivière.

Deux ruisseaux qui se réunissent au midi de Rioz, après avoir fait tourner les trois moulins de cette commune, forment la rivière de Buthier. Ce cours d'eau traverse ensuite Sorans-les-Breurey, longe les villages de Breurey-les-Sorans et de Villers-le-Temple, le hameau d'Avouay, et tombe dans l'Ognon au-dessous de Buthier. Il ne nourrit guère que des goujons et des écrevisses jusqu'à Sorans, mais on y trouve quelques anguilles entre ce village et l'Ognon.

BYANS, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

☞ Ce village faisait anciennement partie du domaine des comtes de Montbéliard. Il fut annexé à la seigneurie d'Héricourt lors du partage de la succession du comte Renaud (1326—1332). (Voir, pour les faits généraux postérieurs, la notice sur HÉRICOURT.) — L'ancien étang de Byans fut desséché et converti en prairie dans l'intervalle des années 1600 à 1613. Il fut possédé tantôt par les comtes de Montbéliard, tantôt par les religieux de Luxeuil, jusqu'à l'arrêt du parlement de Besançon du 9 février 1705, qui l'adjugea définitivement à ces derniers.

CABASSES (Les). V. *Francourt*.

CABOZ (Moulin de la). V. *Auxon*.

CADIN (Chez). V. *la Rosière*.
CAGNEVOIVRE. V. *Amage* et *Saint-Bresson*.
CALLEY (Moulin). V. *Genevrey*.

CALMOUTIER, canton de Noroy-le-Bourg ; chef-lieu de perception ; bureau de poste, Vesoul.

Dépendances. La MAISON-ROUGE, ferme ; — MISERÉ, *idem ;* — le moulin CHANTEREINE ; — le moulin des BOIS ; — le moulin NEUF.

☞ A Calmoutier, relais de la poste aux chevaux. — Sur son territoire, carrières de bonne pierre de taille. — Gites non exploités de minerai de fer pisiforme. Mais on exploite dans cette commune, pour les besoins des fourneaux du Magny, de Saint-Georges, de Mailleroncourt et de Varigney, une couche de fer hydroxidé oolithique dont le minerai rend 26 pour 100 d'une fonte excellente pour les moulages. La concession de cette mine a été faite à MM. Galaire et Patret et de Pourtalès par ordonnance du 16 juillet 1828. — Des ouvriers occupés à extraire du minerai dans un canton nommé *Combe-l'Epine*, pénétrèrent anciennement dans une grotte spacieuse, où coule une fontaine, et qui est restée ouverte aux curieux, ainsi qu'aux cultivateurs qui vont y puiser de l'eau pendant les travaux de la campagne. On lui donna le nom d'*Eglise de Combe-l'Epine,* parce que l'entrée et l'intérieur de cette cavité représentent assez exactement l'image du portail et du vaisseau d'une chapelle, mais plus encore parce que l'imagination de ceux que cette découverte attira sur les lieux, leur fit voir une forme d'autel, des cierges régulièrement placés, des images, etc., dans l'arrangement fortuit des stalactites et autres cristallisations qu'offre le fond de la grotte. — Le territoire de Calmoutier offre d'autres objets également dignes de l'attention du géologue. Nous citerons les bas-fonds de *Foncory* et de la *Chaudrotte,* où vont s'engouffrer avec impétuosité, lorsque les pluies sont abondantes, toutes les eaux qui descendent des hauteurs environnantes. Hors les temps d'inondation, ces lieux n'ont rien de remarquable : on n'y voit qu'une étroite ouverture, et l'on s'étonne qu'elle puisse recevoir et absorber la masse d'eau qui s'y précipite, comme nous venons de le dire, après les grandes pluies. — Le canton nommé *Perfonds de Vaux* présente un gouffre du même genre, mais l'aspect de celui-ci a quelque chose d'effrayant : les eaux de plusieurs sources s'y réunissent et s'y perdent sans interruption ; et, comme il est situé au pied d'une élévation rocailleuse, la chûte non interrompue des eaux occasionne des éboulemens de terres et de pierrailles que l'on voit disparaitre avec le torrent que reçoit cet abime. — Au canton dit *Veuvey,* près du moulin de Chantereine, il existe une fontaine dont les eaux, de couleur bleuâtre, sont assez abondantes pour faire rouler un moulin. En suivant le lit où coulent ces eaux, puis un autre où elles se rendent, on arrive à un enfoncement où l'on remarque, sous un rocher, une excavation de 2 pieds et demi à 3 pieds de diamètre. Cette excavation

sert d'issue, lors des grandes eaux, à un torrent qui inonde les lieux voisins, et qui charrie des terres limoneuses, et non de petits cailloux tels qu'en répandent d'autres éruptions semblables qui ont lieu aux territoires de Quincey, Châtenois, etc. Aussitôt que le débordement a cessé, il ne reste pas la moindre humidité dans l'excavation. — Restes de voie romaine sur le chemin de Calmoutier à Mollans.

Souvenirs historiques. Calmoutier est désigné sous le nom de *Colonmoutier* dans des chartes de 1304 et de 1309. Il avait alors des seigneurs particuliers qui portaient son nom, ainsi qu'un château qui était la résidence de ces seigneurs. En 1309 vivait Jacques de Colonmoutier, écuyer; il était vassal du comte de Montbéliard pour ce qu'il possédait dans la châtellenie de Granges et à Saulnot. — Calmoutier avait anciennement un chapitre auquel on donne pour fondateur un prince de la maison de Charlemagne. Ce chapitre fut transféré à Vesoul par bulle du 13 juin 1661. Il se composait d'un doyen et de huit chanoines. Il tenait un des premiers rangs dans les assemblées du clergé de la province. — Le 9 août 1831, une trombe a subitement inondé une partie du village de Calmoutier. Dans l'espace de dix minutes, les eaux se sont élevées bien au-dessus du niveau ordinaire de la petite rivière qui traverse cette commune. Les ponts ont été emportés, trois maisons se sont écroulées, beaucoup d'autres ont essuyé des dommages notables, et quatre personnes, surprises par l'inondation dans leurs demeures, ont perdu la vie. Les pertes de la commune se sont élevées à 160,000 fr.

CAMBONIN. V. *Seveux.*
CAMILLE (Chez). V. *la Rosière.*
CAPSIOT (A). V. *Bucey-les-Gy.*
CAPUCINS (Les). V. *Faucogney.*
CARDOTS (Les). V. *Lanterne.*
CAROLINE (En la). V. *Chenebier.*
CARRÉ (Le). V. *Saint-Bresson.*
CARREE (Ferme). V. *Bithaine.*
CARRIÈRE DES COMBES (La). V. *Oiselay.*
CARTAUBRY. V. *Amont.*
CARTOUCHE (Chez). V. *Amont.*
CECEY. V. *Essertenne.*
CÉCILE (Sainte-). V. *Valay.*

CEMBOING (écrit *Saint-Boin* dans la carte de Franche-Comté de Maurice Tissot, de l'an 1626), canton, perception et bureau de poste de Jussey.

Dépendances. Deux moulins établis sur la Mance.

☞ Sur six villages du département qui furent envahis par le choléra

dans les mois de juin et de juillet 1832, celui de Cemboing fut le plus maltraité par le fléau : du 12 juin au 5 juillet, on y compta 74 cas et 49 décès.

Biographie. — Claude-François Athalin, professeur en médecine à l'Université de Besançon et auteur d'*Elémens d'Anatomie* imprimés en 1756, naquit à Cemboing le 10 mars 1701 et mourut à Besançon le 15 mai 1782.

CENANS, canton et bureau de poste de Montbozon; résidence notariale; perception d'Authoison.

Dépendances. L'église et le presbytère de Guiseuil, éloignés d'environ 400 mètres du village de ce nom, qui est sur le territoire de Verchamp.

CENDRECOURT, canton et bureau de poste de Jussey, perception du Magny-les-Jussey. Ce village est situé près de la rive gauche de la Saône, sur la route départementale de Saint-Loup à Jussey.

Dépendances. Le moulin dit de Betaucourt; — la ferme de Mévillers; — le moulin dit de Cendrecourt.

☞ On remarque près de Cendrecourt le pont suspendu qui a remplacé sur la Saône, depuis 1839, l'ancien bac de cette localité. Un pont à trois arches, avec piles et culées en pierre, avait été construit à peu près à la même place quelques années auparavant; mais, ouvert à la circulation le 23 novembre 1833, il fut entraîné de fond en comble le 12 décembre suivant, à la suite de fortes pluies qui amenèrent des inondations funestes aux propriétés riveraines des cours d'eau. — Le haut-fourneau qui était appelé fourneau de Betaucourt bien qu'il fût situé dans la commune de Cendrecourt, vient d'être démoli.

Censes du Creux. V. *Borey*.

CERRE-LES-NOROY, canton et perception de Noroy; bureau de poste, Vesoul.

Dépendances. Deux moulins établis sur des ruisseaux qui se perdent dans des entonnoirs à peu de distance de ces usines.

☞ Carrières de très-bonne pierre de taille.

Ceumeneille (Moulin de la). V. *Ailloncourt*.

Chafrerie (La). V. *Marast*.

CHAGEY, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

Dépendance. Le village de Genechier.

☞ Cette commune possède : 1° un haut-fourneau produisant annuellement 920,000 kil. de fontes fines qui sont ouvrées dans les forges de Bourguignon et d'Audincourt (Doubs); 2° deux tissages de toiles de coton qui occupent 120 ouvriers et fabriquent chaque année 180,000

mètres de calicots; 3° une tuilerie. — Carrières de bonne pierre de taille, ouvertes sur des bancs de grès bigarré et de calcaire-muschelkalk. — Dans les terres de Genechier, carrières de gypse qui furent découvertes en 1564 et qui continuent d'être en pleine exploitation.

Notice historique. Le village de Chagey a donné son nom à des gentilshommes qui le tenaient en fief des comtes de Montbéliard. Le prieuré de Saint-Valbert y avait aussi des possessions. Lors du partage définitif de la succession du comte Renaud (1332), ce village entra dans la composition de la seigneurie d'Héricourt : nous renvoyons donc le lecteur, pour les faits généraux, à la notice sur Héricourt et Saint-Valbert.

L'ancien château de Chagey était placé sur une éminence peu élevée, à l'extrémité orientale du village. Il existe encore sur cette éminence, qui porte le nom de *Pierreville*, des fondations d'une grande solidité qui ont appartenu évidemment au château dont il s'agit. On y trouve en outre un grand nombre de fragmens de tuiles antiques. Près de cet emplacement a été découvert, il y a quelques années, un puits qu'on a vidé et au fond duquel on a trouvé une hache de forme ancienne, ainsi que de vieilles pièces de monnaie.

L'usine à fer de Chagey compte environ 250 ans d'existence : nous lisons dans les *Ephémérides du comté de Montbéliard* que le comte Frédéric en permit la construction l'an 1586, à Nicolas et Joseph Morlot frères, de Fontenoy-en-Vosges, et qu'elle fut mise en roulement en 1590. Il fut convenu qu'après le laps de quinze années, cette usine, érigée sur un terrain domanial, deviendrait la propriété du comte ou de ses successeurs, ce qui eut lieu. Elle ne cessa d'appartenir au domaine du comté qu'en 1793.

Elle comprenait, outre son fourneau, une forge composée de trois feux de martinet. La forge fut démolie en 1791, époque où elle avait été fortement endommagée par les eaux.

Village de Genechier. Dans les dernières années du 13e siècle existait déjà, ainsi que le font connaître d'anciens documens, un hameau de Genechier, dépendant comme Chagey du comté de Montbéliard; mais il disparut par suite des guerres du 15e siècle, et ses habitans se retirèrent dans Echenans et Mandrevillars. Le village actuel de Genechier (1) ne remonte qu'à 1704; il fut fondé par Léonard Nardin, bailli d'Héricourt, qui, sur des terres dont l'avait gratifié le comte de Montbéliard Léopold-Eberhard, fit construire quelques cabanes, et abandonna celles-ci, moyennant des redevances annuelles, à neuf familles venues de Suisse et d'Allemagne. La population de ce lieu s'accrut successivement; en 1759 on y comptait 17 maisons et 132 habitans. Le village se compose aujourd'hui de 39 maisons.

Dès son rétablissement, Genechier eut un maire particulier. Il le con-

(1) L'ancien Genechier était plus voisin d'Echenans.

serva jusqu'au décret impérial (11 décembre 1808) qui le réunit à la commune de Chagey.

Chagnots (Les). V. *Courmont*.

Chaillée (La). V. *Plancher-Bas*.

1003 CHALONVILLARS, canton et bureau de poste d'Héricourt; perception de Frahier.

Dépendances. Le hameau de la Forêt; — un autre dit Ordon-les-Rois; — deux maisons isolées, l'une au Feu-Pouilleux, l'autre appelée Maison-Chamboran.

☞ Châlonvillars, bâti tout près et à droite de la route royale de Paris à Bâle, possède deux tissages de coton et une teinturerie. — Carrières ouvertes sur des bancs de grès bigarré. — Exploitation de gypse qui donne un plâtre d'excellente qualité.

Notice historique. Châlonvillars passe pour avoir été, dès le commencement du 7e siècle, le chef-lieu des terres de la seigneurie de Passavant près Champagney, et de celles de Lure. Suivant cette tradition, Verfaire et Berthilde en étaient alors seigneur et dame. Ils avaient leur résidence à Châlonvillars, qui possédait un château détruit on ne sait à quelle époque, mais dont on connaît encore l'emplacement. Verfaire étant mort sans enfans, sa veuve fit donation des terres de Lure à S. Desle qui y jeta les premiers fondemens de l'illustre et puissante abbaye de cette ville.

Ce fut sur la montagne de Châlonvillars (*Calonisberg*) que les religieux de Lure se retirèrent après l'usurpation de leur monastère faite par le roi Lothaire, au profit de sa maîtresse Valdrade, vers l'année 864. Leur exil se prolongea environ cent ans, et c'est à l'empereur d'Allemagne Othon-le-Grand qu'ils durent d'être rétablis dans l'abbaye que S. Desle avait fondée.

Châlonvillars fut ravagé et presqu'entièrement détruit en 1636 par l'armée dite suédoise, qui dévasta l'église et enleva jusqu'aux cloches placées dans la tour.

La peste a sévi dans cette commune à plusieurs époques, et surtout après l'invasion des Suédois. Elle n'y avait laissé qu'une poignée d'habitans. La mortalité fut si grande que, le cimetière ne suffisant plus, on fut obligé d'ouvrir des fosses profondes sur plusieurs points de l'endroit, et d'y déposer les morts. Des habitans, en creusant dans leurs jardins ou vergers, ont retrouvé des ossemens humains.

On remarque dans cette commune une croix de pierre vénérable par son antiquité. — La bienheureuse Radegonde est spécialement honorée à Châlonvillars. Une image miraculeuse de cette sainte reine, déposée dans l'église paroissiale, est l'objet de pieux et lointains pèlerinages.

Chamars. V. *Gray*.

Chambevaux. V. *Voivre*.

CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Voray.

☞ Carrières de l'excellente pierre de taille dite *Vergenne*. — Le décret du 10 mars 1807 avait maintenu cinq foires à Chambornay, et les avait fixées aux 23 janvier, 25 avril, 23 mai, 23 juin et 23 octobre : ces foires sont tombées en désuétude.

D'anciens titres conservés aux archives de Chambornay donnent à cette commune le nom de ville, et tendent à faire supposer qu'elle avait autrefois une assez grande importance. Cette opinion se trouverait encore confirmée par des découvertes archéologiques que le hasard a procurées à différentes époques, et par les restes d'antiques et vastes constructions que l'on rencontre çà et là sur des points très-rapprochés de l'emplacement actuel du village. On verra par les détails qui suivent que Chambornay est une des localités de la Haute-Saône qui sont le plus dignes de fixer l'attention des archéologues et d'occuper les loisirs des savans.

Sous une maison située à l'extrémité-nord du village on a trouvé, en creusant le sol à peu de profondeur, une mosaïque composée de petites pierres de différentes couleurs et d'un centimètre carré, présentant, dit-on, le poli et le luisant du verre. Ces petits cubes, noirs, rouges, bleus et blancs, sont disposés de manière à former des rectangles, des carrés, des triangles, etc. Des fouilles faites dans une grange et dans un jardin attenans à cette habitation ont fait reconnaître encore dernièrement l'existence de cette mosaïque, qui paraît être de très-grande dimension. Près de là, au nord, s'étend un canal souterrain, d'un pied de haut et de large, à parois de briques, fortement liées entre elles par un ciment de la plus grande dureté, et d'où s'élèvent, de distance en distance, de petites cheminées encore noircies. A quel usage servait ce canal? on l'ignore. La couche de terre qui le recouvre est peu épaisse. On prétend qu'il se prolonge au loin et se divise en prenant la forme d'un T. — A une cinquantaine de mètres d'une certaine portion de terrain désignée traditionnellement par le nom de Thierry, et que traverse le canal dont nous venons de parler, on rencontre une vieille habitation seigneuriale, appelée le Château-Gaillard. Une partie des chambres de ce bâtiment sont voûtées et les murs ont plus de treize décimètres d'épaisseur. — Un autre château, moins ancien à ce qu'il paraît, se trouve à l'extrémité du village, dans la direction de l'ouest. Il est flanqué d'une tour de douze mètres de haut, qui présente des embrasures de canon. Au mois de juin 1840, on a découvert tout près de cette tour, en creusant les fondemens d'une grange, des caveaux de diverses grandeurs, pavés de dalles. Au pied d'un monticule peu éloigné de ce château, on reconnaît, dans un rayon d'une cinquantaine de mètres, des tuiles qui ont les bords repliés comme les tuiles romaines, et de nombreux débris d'anciennes constructions. De semblables débris se retrouvent dans les champs dits *du Marché*, qui s'étendent à l'ouest du village jusqu'à une an-

tique église connue sous le nom de chapelle Saint-Justin (1). — Par un acte de 1500, Lienard Ribet et Jean Henry, *prud'hommes-échevistes* de la *ville* et communauté de Chambornay, vendent, tant en leur nom qu'en celui des habitans, au révérend père Jean du Tartre, abbé de Bellevaux, un bois à eux appartenant. Ces diverses preuves de l'importance qu'avait autrefois la commune de Chambornay porteront probablement quelque érudit à rechercher les souvenirs historiques qui se rattachent à cette intéressante localité.

CHAMBORNAY-LES-PIN, canton et bureau de poste de de Marnay, perception de Gezier.

☞ Gites non exploités de minerai de fer en grains. — Le seigle et le froment que produit cette commune sont très-recherchés pour la boulangerie. — Tannerie, moulin à blé et moulin à tan, établis sur un ruisseau qui sourd dans la commune même, avec un volume d'eau assez considérable pour alimenter ces trois établissemens à environ 200 mètres de sa source. Ce ruisseau tombe dans l'Ognon. — A Chambornay était établi, avant la révolution, un prieuré de Bénédictins. Le titulaire de ce bénéfice avait droit de présentation pour la cure de Chambornay, dont la paroisse comprenait alors trois communes : Sauvagney (Doubs), Chambornay et Vregille (Haute-Saône). — Belle église paroissiale, qui fut bâtie en 1775 Sa cloche est du poids de 1400 kil. — Les traditions locales ont conservé le souvenir d'un combat qui aurait été livré dans la plaine de Chambornay, entre un parti de Bourguignons et des troupes francomtoises. Plusieurs cantons de champs et de vignes, comme le *Champ de la Guerre*, le *Canton des Batailles*, le *Champ de la Porte*, paraissent avoir pris leur nom de cette époque.

Champ (Le). V. *Fougerolles.*

CHAMPAGNEY, chef-lieu de canton, bureau de poste, église curiale, justice de paix, résidence notariale; perception de Plancher-Bas.

Dépendances. Le Ban et ses fermes, hameau; — le Bas des Côtes, *idem;* — Eboulet, *idem;* — la Houillère, *idem;* — le Magny, village; — la Rouge-Vie, *idem;* — les trois fermes du Chérimont; — celle de Passavant.

(1) On voit dans une donation de l'écluse et du moulin de Chambornay faite en 1140 par Pierre de Traves à l'abbaye de Bellevaux, que la chapelle Saint-Justin existait déjà à cette époque. Jusqu'au dix septième siècle, cette chapelle, qui est maintenant distante du village de quatre-vingts mètres environ, a été l'église paroissiale de Chambornay, Cirey, les Neuves-Granges, Valleroy (Doubs), Dournon, et de quelques autres communes.

☞ Une direction de la poste aux lettres et un relais de la poste aux chevaux sont établis au hameau du Ban, qui borde la route royale de Paris à Bâle.

Etablissemens industriels. On continue d'exploiter sur les territoires de Champagney et de Ronchamp une mine de houille qui fut découverte en 1756. « Ce dépôt houiller consiste, dit M. Thirria dans sa *Statistique minéralogique*, en deux couches situées à 15 mètres l'une de l'autre dans leur plus grande distance, et séparées par des alternances de schiste et de grès. La couche supérieure fournit une houille de bonne qualité, d'un noir éclatant, qui se brise aisément en fragmens cuboïdes, se gonfle et se colle au feu, s'allume facilement, et brûle avec une flamme brillante, vive et légère. Sa pesanteur spécifique est de 1,32, c'est-à-dire que le pied cube pèse 42 kilogrammes. Cent parties de cette houille donnent 60 à 65 parties de coke en poids. La couche dont il s'agit a été exploitée sur une puissance de 4 à 5 mètres dans la partie du gîte voisine de l'affleurement, mais elle n'a dans les travaux actuels que 0m80 à 2 mètres d'épaisseur. Elle s'est amincie progressivement dans le sens de la pente et dans celui de la direction, de sorte que le dépôt houiller qui la constitue paraît avoir en grand la forme d'une demi-lentille....... La couche inférieure a une allure irrégulière; elle n'est pas continue, et semble s'être déposée seulement dans les dépressions du terrain. Elle s'est rapprochée progressivement de la couche supérieure, et a cessé de se montrer à environ 1000 mètres de son affleurement. La houille qui la constitue est de qualité médiocre, à cause de la forte proportion des parties terreuses et de la pyrite de fer qu'elle contient. La puissance moyenne de cette couche inférieure est de 2 mètres, desquels il faut retrancher près d'un mètre pour les lits de grès bitumineux qui lui sont subordonnés. »

MM. d'Andlaw, Dolfus-Mieg et compagnie sont concessionnaires de la mine de houille de Ronchamp et Champagney en vertu d'un ancien titre régularisé par une ordonnance royale du 5 mai 1830. Les travaux souterrains d'exploitation, où rien n'est négligé pour la sûreté des ouvriers et l'aménagement du gîte houiller, sont desservis par cinq puits profonds de 164, 153, 143, 62 et 37 mètres, dont deux sont pourvus de machines à vapeur servant pour l'extraction de la houille et l'épuisement des eaux. L'exploitation produit par année, terme moyen, environ 160,000 quintaux métriques de houille.

En avril 1824, la subite inflammation du gaz hydrogène renfermé dans les galeries de la houillère produisit une violente explosion qui donna la mort à vingt ouvriers, et en blessa dix-sept autres. A cette époque quelques-unes des mesures de sûreté dont on vient de parler n'étaient pas encore employées. Une autre explosion, encore plus meurtrière que la première, éclata dans la mine le 31 mai 1830, par suite de l'imprudence d'un mineur; tous les ouvriers, au nombre de trente-huit, qui se trouvaient à leurs ateliers, furent atteints; vingt-huit périrent, cinq furent blessés, et cinq seulement furent retirés sains et saufs des galeries.

La commune de Champagney possède outre sa houillère : 1° une usine à fer établie vers 1835 d'après le système anglais et comprenant un haut-fourneau, une forge, etc.; 2° une verrerie (cet établissement est en chômage); 3° une tuilerie; 4° plusieurs tissages de coton qui comptent ensemble 60 métiers et fabriquent annuellement 350 à 400 mille mètres de toiles; 5° une tannerie et plusieurs moulins à tan; 6° une teinturerie. Quatre foires se tiennent à Champagney le dernier jeudi des mois de mars, mai, août et novembre. (Ordonnance du 16 janvier 1822.)

Souvenirs historiques. Champagney, situé dans la vallée que bornent au nord-est les montagnes connues sous le nom de *Ballons* et qui est arrosée par les eaux rapides du Rahin, remonte à une époque fort ancienne : il existait déjà en 869, date d'une charte par laquelle Lothaire II, comte de Montbéliard, « donna les abbayes de Baume-les-Moines et de Château-« chalon à Arduic, archevêque de Besançon, en dédommagement des « domaines de Chavanne (*Cavennacum*), Champagney (*Campanias*), et « *Alisiacum* (peut-être Allanjoie), dépendans de son église, que le comte « Atton (oncle de Lothaire II) *avait usurpés.* » (*Eph. du comté de Montbéliard,* p. xxj.) — Il est encore fait mention de Champagney dans la Vie de S. Valbert, abbé de Luxeuil, écrite vers l'an 980 par Adson, l'un de ses successeurs. — Champagney retourna, dans le 12e siècle, en la possession de l'archevêque de Besançon, ou plutôt de l'abbaye de Lure, par suite d'un échange qui est rappelé dans de vieux titres. Dès-lors ce lieu n'a sans doute plus fait partie du domaine des comtes de Montbéliard.

Sur une hauteur que l'on voit entre Plancher-Bas et Champagney s'élevait anciennement une forteressse appelée le château de Passavant. (*V.* Chalonvillars.) Cette forteresse existait encore en 1633. On croit qu'elle fut détruite par l'armée française en 1674 (1). Ce qui est certain, c'est que l'armée du maréchal de Turenne traversa en ennemie les terres de Champagney pendant le printemps de 1674, alors que l'illustre vicomte allait prendre position en Alsace pour couvrir la Franche-Comté et favoriser la conquête de cette dernière province par les armes de Louis XIV. La preuve de ce passage de l'armée française se trouve dans le registre de la commune de l'année 1674, où l'on lit une note portant que le précédent registre avait été enlevé par les soldats de Turenne : *Quo anno* (1674) *Dnus. de Turene è Lotharingiâ in Alsatiam cum numeroso exercitu*

(1) Les ruines du château de Passavant subsistent encore. On les employa, en 1815, à la construction d'une redoute à l'aide de laquelle on espérait résister à l'invasion des armées alliées; mais cette redoute ne put être utilement défendue à l'approche des troupes coalisées, pas plus que d'autres ouvrages fortifiés à la hâte sur différens points de notre frontière : le désastre de Waterloo vint, hélas! paralyser tous les moyens de défense qu'avait préparés le courageux patriotisme de la population.

transivit.......... Registrum (sic) *ab anno* 1580 *usquè ad annum* 1674 *inchoatum à militibus turenieis ablatum fuit et nunquam recuperatum.*

Au mois de juin 1683, Louis XIV, sans doute durant un voyage qu'il avait entrepris pour visiter les pays que le traité de paix de Nimègue avait réunis à la France, vint avec la reine à Champagney, s'y arrêta pendant une nuit, et la reine fit don de trente louis d'or à l'église pour l'entretien d'une lampe qui brûlerait toujours. C'est ce qu'atteste l'inscription suivante, qui se lit sur une pierre incrustée dans une muraille à l'église curiale de Champagney : *Ludovicus XIV die* 21 *junii* 1683 *unà cum reginâ pernoctavit in Champagne. Hæc* 30 *nummos aureos huic ecclesiæ dedit ut ex eorum censu lampas semper arderet. Hæc lapis jussu regis posita est.*

Alors Champagney et son territoire n'avaient encore qu'une population peu nombreuse : car, d'après d'anciens dénombremens, on y comptait à peine 300 ames au commencement du 18e siècle. Mais cette population s'accrut progressivement d'une manière remarquable : en 1766, elle comprenait 1,200 habitans; en 1800, 2,000. Elle atteint aujourd'hui le chiffre de 4,000 habitans.

Cette commune entra dans le canton de Ronchamp en 1790. A la suppression de ce canton, en 1802, elle devint elle-même chef-lieu de canton.

Le canton de Champagney comprend 9 communes et 11,728 habitans, 13,025
sur une superficie de 14,750 hectares. Il est borné à l'est par le département du Haut-Rhin, au sud par le canton d'Héricourt, à l'ouest par celui de Lure, et au nord par celui de Melisey. Il est traversé de l'ouest à l'est par la route royale de Paris à Bâle, et du sud-ouest au nord-est par le chemin de grande communication de Ronchamp à Giromagny. Le territoire est arrosé par un grand nombre de ruisseaux et par le Rahin. Ce torrent, courant sur une pente très-inclinée et entre des rivages sablonneux, change souvent de lit dans les momens de dégel ou de grandes pluies, et cause aux propriétés riveraines des dommages considérables. Le terrain graveleux et léger du canton est peu propre à la culture des céréales, mais il convient beaucoup à celle des menus grains, des racines, des pommes de terre surtout, et c'est à cette culture, ainsi qu'à l'engraissement des porcs, dont il se fait un grand commerce dans le canton, que s'adonnent principalement les habitans, qui ont d'ailleurs de bonnes prairies dans leurs vallées. A défaut d'un sol plus fertile, ils ont cherché des ressources dans l'industrie manufacturière; et ceux à qui l'agriculture ne fournit point de moyens de subsistance, en trouvent dans l'extraction et le transport des houilles, dans les tissages de coton que possèdent toutes les communes, dans la préparation de l'écorce employée pour le tannage des cuirs (objet de commerce important pour le canton), dans la papeterie de Plancher-Bas, et surtout dans les belles usines à fer de Plancher-les-Mines et de Champagney. — Distilleries d'eau-de-cerises réputée, à Clairegoutte. — Tuileries à Champagney, Clairegoutte, Echavannes et Ronchamp. — Fabriques de poterie à Clairegoutte. — Tanneries à

Plancher-Bas et à Champagney. — Fabriques de clouterie à Clairegoutte. — Fabrique de scies et de ressorts à Ronchamp. — Schiste ardoisier sur le territoire de Plancher-Bas; indices de houille aux Granges-Godey. — Sur celui de Plancher-les-Mines, granite rouge, porphyre violet; minerais de plomb sulfuré, de cuivre pyriteux, de cuivre gris argentifère, et de fer sulfuré aurifère. — Carrières de grès rouge à Echavannes, Errevet, Frahier, Plancher-Bas, Ronchamp, et de grès bigarré à Clairegoutte et à Frédéric-Fontaine.

CHAMPAGNEY (Moulin de). V. *Ecromagny.*

CHAMPDAMOY (La Font de), petite rivière.

Sa source est à 2 kilomètres et demi E. de Vesoul; c'est une espèce d'entonnoir vaste et profond, qui produit une eau si abondante qu'elle fait rouler immédiatement un moulin à cinq tournans. Tout près et au-dessous de cette usine, vient aboutir le ruisseau *la Colombe,* qui dès-lors confond ses eaux avec celles de la Font de Champdamoy, laquelle vient se perdre dans le Durgeon près de Vesoul, après avoir passé devant Frotey. — Quelques carpes, brochets et perches; beaucoup de poisson blanc.

CHAMPDAMOY (Maisons de). V. *Quincey.*

CHAMP DE LA GRANGE (Le). V. *Miellin.*

CHAMP DES PRÊTRES (Le). V. *Faucogney.*

CHAMPDOLANT. V. *Boulot.*

CHAMP DU BOIS (Le). V. *Servance.*

CHAMPÉ (Le). V. *Servance.*

CHAMPETON. V. *Amont.*

CHAMPEY, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg.

☞ Tissage de toiles de coton qui occupe 100 ouvriers et qui produit annuellement environ 160,000 mètres de calicots. — Belles carrières ouvertes sur un banc de grès bigarré. MM. Noblot, Perdrizet et compagnie avaient découvert sur le territoire de Champey, en 1824, une couche de houille qu'ils explorèrent pendant quelque temps et dont ils demandèrent même la concession; mais le gite ne paraissant pas susceptible d'être utilement exploité, les travaux de recherches furent abandonnés. — Un sondage pratiqué sur un autre point du territoire en 1832 a fait reconnaître des indices de dépôt salifère. (V. la *Statistique* de M. THIRRIA, p. 296)

Notice historique. Champey dépendait en totalité, dans les anciens temps, du comté de Montbéliard. Il est mentionné pour la première fois dans une charte sans date, mais qui remonte à l'an 1165, par laquelle on voit Valner, chevalier de Damjustin, donner à l'abbaye de Belchamp, du consentement du comte Amédée de Montbéliard, dont il était vassal, la

portion de dîmes qu'il percevait à Champey et à Tremoins, et que cette abbaye conserva probablement jusqu'à sa sécularisation au milieu du 16e siècle.

Le chapitre Saint-Maimbœuf de Montbéliard avait aussi à Champey, dans le commencement du 13e siècle, des biens et droits qu'en 1333 il échangea avec le comte Henri de Montbéliard contre des dîmes situées dans d'autres lieux.

Le reste de Champey était tenu en fief par des seigneurs qui portaient son nom, et qui prêtaient foi et hommage au comte de Montbéliard. La race de ces seigneurs s'est perpétuée jusqu'au 15e siècle.

Par suite du partage de la riche succession du comte Renaud (1326—1332), la moitié de Champey continua d'être attachée au comté de Montbéliard, tandis que l'autre moitié fut incorporée dans la seigneurie d'Héricourt. Cet état de choses a subsisté jusqu'à la révolution française. (Voir, pour les faits généraux, la notice sur Héricourt.)

Au bord d'une forêt qui avoisine Champey, dans le chemin qui conduit aux Valettes, commune de Courmont, il existe une pierre ronde, d'un diamètre d'à peu près deux mètres et demi, sur une épaisseur d'un demi-mètre environ, qu'on regarde comme un débris d'autel druidique. Il n'y a rien de positif à cet égard. On l'appelle *pierre qui tourne*, parce que la crédulité populaire lui attribue la vertu de se retourner tous les siècles une fois.

Il y avait à Champey un château flanqué de tours; il était situé sur la hauteur où se trouve l'église actuelle, et au pied de laquelle le village est bâti. On voyait encore, au 17e siècle, les vieilles masures de ce château, dans l'emplacement duquel on a récemment découvert des fondations très-épaisses.

Dans le 12e siècle existait, entre Coisevaux et Champey, au lieu dit *les Combottes*, un hameau de ce nom qui disparut vers l'année 1325 ou peu de temps après.

Champ-Fourguenon (Le). V. *Ternuay*.

Champhole (Moulin). V. *Villars-le-Pautel*.

Champ-Jayet (Le). V. *Servance*.

Champ-Journet (Le). V. *Ternuay*.

Champ-la-Quaine (Le). V. *Hyet*.

CHAMPLITTE, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence de trois notaires, bureau d'enregistrement, église curiale, bureau de poste. Cette ville est traversée par la route royale de Saint-Dizier à Lausanne; un relais de poste y est établi. 2165

Dépendances. Le Prélot, village; — Bellevoie, ferme; — le Chaperon, *idem*; — la Charmoiselle, *idem*; — le Rhône, *idem*; — le Poirier-Ferré, maison isolée; — le moulin de Branchebeau.

Notice historique. La ville de Champlitte est agréablement située dans un vallon qu'arrose la rivière du Salon et que bordent plusieurs coteaux couverts de vignes. Cette terre appartenait, dès le milieu du 12e siècle, à Odon de Champagne, né du mariage de Hugues, comte de Champagne, et d'Elisabeth, fille d'Etienne, comte souverain de Bourgogne. Le fils aîné de ce sire de Champlitte, Odon II, entreprit le voyage de la terre sainte en 1202, assista au siége de Constantinople, et mourut peu de temps après l'élection de Baudouin, comte de Flandre, à l'empire grec. Un autre fils d'Odon Ier, Guillaume de Champagne, s'était croisé à l'exemple de son frère aîné : quand des *royaumes* français se formèrent passagèrement en Asie, en Afrique et en Grèce, il posséda, près de Sparte en Morée, une de ces petites souverainetés éphémères. (V. l'ouv. de M. Edgar Quinet intitulé *La Grèce moderne*.)

Odon II n'avait laissé qu'une fille, mariée à Hugues, châtelain de Gand : l'an 1228, ceux-ci vendirent une partie de leur terre de Champlitte à Guillaume de Vergy Ier, frère d'Alix duchesse de Bourgogne, pour le prix de 7200 livres parisis. Les descendans de ce seigneur l'ont conservée jusqu'au commencement du 18e siècle.

Mais dans l'intervalle d'une de ces époques à l'autre, combien de désastres vinrent fondre sur la malheureuse place de Champlitte! Suivant Gollut et des annales manuscrites, elle fut totalement ruinée par les bandes de Français et de Lorrains qui ravagèrent la contrée en 1475, au point qu'à l'issue de ces guerres de Louis XI elle se trouvait réduite à dix ou douze maisons. Champlitte était peu à peu sorti de ses décombres lorsque Charles-Quint le fit environner, en 1538, d'un fossé et de murailles fortifiées de plusieurs tours.

Henri IV en fit le siége en 1595, et ne consentit à le lever que moyennant une contribution de 8,000 écus. La ville fut encore assiégée au mois de septembre 1636, par le duc de Veymar et par le cardinal de La Valette, mais délivrée par le comte de Galas après trois jours de résistance. Au mois de juin 1637, nouveau siége de Champlitte par le même duc de Veymar. Après avoir essuyé 300 volées de canon, la place capitula, et fut bientôt reprise par les troupes de ses anciens maîtres, pour être encore soumise à la France le 4 décembre de la même année.

Champlitte, assiégé pendant huit jours par le duc d'Angoulême, au mois d'août 1638, fut pris de vive force; et les habitans, retirés au château, contraints de se rendre, virent incendier ce château et la ville entière. Vers le même temps, la peste et la famine réduisirent des trois quarts la population de cette malheureuse cité, qui n'eut de calme qu'après le traité de neutralité renouvelé entre les deux Bourgognes en 1642 : car elle fut de nouveau brûlée en 1639 par une garnison voisine, rançonnée en 1640 par le marquis de Villeroy, et l'année suivante par le comte de Grancey.

Champlitte fut le siége d'un bailliage seigneurial qui subsistait déjà en

1424 et dont le ressort était considérable. Ce ressort fut encore étendu aux terres de Mont, Frânois, Neuvelle, Montarlot et Leffond, en vertu de lettres-patentes du mois de juillet 1782, obtenues par le marquis de Toulongeon, dernier possesseur de la seigneurie de Champlitte.

On comptait dans cette ville, avant la révolution, quatre corporations religieuses : un chapitre qui datait de 1439 et qui se composait de dix chanoines; un couvent d'Augustins, fondé en 1339; un couvent de Capucins et un monastère d'Annonciades célestes, fondés en 1619. Ces couvens sont aujourd'hui des propriétés particulières.

Très-anciennement il existait à Champlitte un hôpital; il était situé à peu près où est l'hospice actuel. Une association de charité pour le bouillon des pauvres fut ensuite créée pour tenir lieu de cet établissement, dont les bâtimens et les revenus avaient succombé aux calamités de la guerre; mais, au moyen de donations faites par des bourgeois, il fut érigé, par lettres-patentes du mois de juin 1727, en hôpital royal, qui devint à son tour, vers 1780, un hôpital militaire desservi par cinq hospitalières de Sainte-Marthe. L'établissement subsiste encore sous le nom d'hospice de charité.

La ville de Champlitte ne conserve de ses anciennes fortifications que des restes de tours et de murs d'enceinte. On y remarque en outre : l'hôtel-de-ville, qui fut le château de M. de Toulongeon; le clocher de la vieille église, tour angulaire de 80 mètres de hauteur, avec tourelle en cul-de-lampe et dôme surmonté d'une croix en fer; l'église neuve, etc.

Il ne se fait à Champlitte qu'un commerce de détail, en quincaillerie, mercerie, épicerie, etc. Il y a quelques années, le commerce des grains y avait beaucoup d'activité; il n'en est plus de même aujourd'hui, et le seul qui se soutienne avec avantage est celui des produits du vignoble dont la culture fait la principale occupation des habitans. La route actuellement en construction, de Dijon à Nancy par Fontaine-Française, Champlitte, le Fay-Billot, Bourbonne, etc., favorisera l'exportation des vins de cette partie du département.

Les six foires annuelles de Champlitte tombent le premier mardi de carême, le 10 mai, le 16 juin, le 11 août, le 29 octobre et le 1er décembre. (Décret du 10 mars 1807 et ordonnance royale du 23 mai 1836.) — Ses marchés ont lieu le mercredi et le vendredi de chaque semaine.

Sous l'empire de la loi du 26 février 1790, qui divisa la France en départemens et en districts, Champlitte fut le chef-lieu d'un district qui comprenait sept cantons. Son arrondissement cantonnal renferme aujourd'hui 17 mairies, qui réunissent 10,441 habitans, et une superficie de 22,118 hectares, dont 13,667 en terres labourables, 589 en prés, 946 en vignes, 5,306 en bois, 81 en vergers, jardins, etc. Il est borné à l'ouest et au nord par le département de la Haute-Marne et par le canton de Vitrey, à l'est par le canton de Dampierre, et au sud par celui d'Autrey. Son sol assez plain produit grains de toute espèce, légumes, fourrages, une grande quantité de vins, etc. Il est arrosé du nord-est au sud-est par

la rivière du Salon, et traversé dans la même direction par la route royale de Saint-Dizier à Lausanne. Ses autres moyens de communication sont la nouvelle route de Dijon à Nancy et le chemin de grande communication de la Haute-Marne à Oiselay. — Minerai de fer sur les territoires de St.-Andoche, Mont-le-Frânois, Neuvelle, Percey-le-Grand, etc. — Beaux marbres à Fouvent-la-Ville. — Carrières ouvertes, dans la plupart des communes du canton, sur des calcaires appartenant au premier étage jurassique. — Hauts-fourneaux à Trécourt et à Mont-le-Frânois. — Fabriques de droguet dans plusieurs communes.

Biographie. — I. Boy (Simon), né à Champlitte, mort en cette ville en 1789, est auteur d'un ouvrage sur les *Maladies des femmes grosses*, 1788, in-12. Son fils *Adrien-Simon*, chirurgien en chef de l'armée du Rhin, mort en l'an IV à Alzey près Mayence, a publié sur son art différentes brochures; la plus importante est celle relative au *Traitement des plaies d'armes à feu*. M. Adrien Boy a composé aussi quelques pièces de poésie, entr'autres l'hymne patriotique *Veillons au salut de l'Empire*.

II. Cretenet (Jacques), savant chirurgien, natif de Champlitte, entra dans l'état ecclésiastique après avoir perdu sa femme. Il institua les Prêtres-missionnaires de S. Joseph de Lyon, congrégation qui était destinée aux missions et à l'éducation des ecclésiastiques dans les séminaires, mais qui fut peu répandue. L'abbé Cretenet mourut le 3 septembre 1666, à 63 ans, avec une grande réputation de vertu.

III. L'Assemblée constituante compta parmi ses membres trois députés natifs de Champlitte : MM. Gourdan, conseiller au bailliage de Gray; le chanoine Lompré, curé de Dôle ; et le vicomte de Toulongeon. Ce dernier a fait une traduction des *Commentaires* de César; il avait aussi commencé une *Histoire de France* qu'il n'a pas achevée.

IV. Le colonel du génie Henry, né à Champlitte, faisait partie du corps d'armée commandé en Espagne par le marechal Suchet, lorsqu'il mourut durant le siége de Valence (1811), en visitant la tranchée ouverte devant la place.

CHAMPLITTE-LA-VILLE, canton, perception et bureau de poste de Champlitte.

253 ☞ Cette commune, aujourd'hui composée du seul village de Champlitte-la-Ville, avait anciennement plus d'importance et d'étendue. En 1640, le Prélot et le Poirier-Ferré, compris maintenant dans le territoire de la ville de Champlitte, en faisaient partie, ainsi que Margilley, Grolières, le moulin de la Barbe (ancienne forge), et la ferme de Rougemont. — Antique église, dont la fondation est attribuée à un seigneur de la maison de Vergy. On remarque à l'intérieur les fonds baptismaux, morceau d'assez belle sculpture, et plus de quarante tombes qui datent la plupart des 15e et 16e siècles. — Dans la prairie de Champlitte-la-Ville, source remarquable nommée le *Trou de Jaleux*. Elle surgit d'un rocher

par une ouverture circulaire, et donne une eau bleuâtre qui forme un ruisseau assez considérable. (V. Jaleux.)

Champ-Matroz. V. *Pusey.*

Champonnet. V. *Conflans.*

Champ-Ory (Le). V. *Ternuay.*

Champ-Richard. V. *Servance.*

Champrons (Les). V. *Corbière* et *Belmont.*

Champs-Benaux (Les). V. *Saint-Bresson.*

Champs-Devant (Les). V. *Saint-Bresson.*

Champs-Nouveaux. V. *Echavannes.*

Champs-Peney. V. *Corbière.*

Champs-Sinet (Les). V. *Sept-Fontaines.*

Caamps-Truaux (Les). V. *Saint-Bresson.*

CHAMPTONNAY, canton et bureau de poste de Gray, perception de Champvans. Ce village est traversé par la Tenise, et situé sur la route royale de Saint-Dizier à Lausanne.

Dépendance. Une tuilerie isolée qui a été bâtie en 1839, et qui donne des produits très-renommés.

☞ On voit à Champtonnay deux tours qui appartenaient à l'ancien château seigneurial de ce lieu. — Sur son territoire, traces d'une antique chaussée qui se dirigeait sur Gray. — Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme.

CHAMPVANS, traversé par la route départementale de Gray à Dôle, et situé près de la rive droite de la Tenise; canton et bureau de poste de Gray; chef-lieu de perception.

☞ Cette commune possède deux tuileries. — Gites en exploitation de minerai de fer en grains.

Chancevigney. V. *Tromarey.*

CHANCEY, situé sur la route départementale de Vesoul à Auxonne, canton de Pesmes, perception de Valay; bureau de poste, Marnay.

☞ Belles carrières d'une pierre de taille renommée. L'exploitation occupe un assez grand nombre d'ouvriers.

Chanois (Le Grand-). V. *Pusy.*

Chantereine. V. *Cuve, Bouligney, Bithaine, Anjeux, Calmoutier.*

CHANTES, canton de Scey-sur-Saône, perception d'Aroz; bureau de poste, Traves.

Dépendance. L'ancienne commanderie de Sales, située à 2 kil. de Chantes, et où l'on voit encore la grande église gothique qui appartenait aux chevaliers. Cette commanderie, autrefois possédée par les Templiers, et ensuite par l'ordre de Malte, était de celles où l'on n'était admis qu'en faisant preuve de noblesse, à la différence d'autres commanderies moins relevées, pour l'obtention desquelles il suffisait de prouver que, jusqu'à la quatrième génération, les aïeux du postulant n'avaient point exercé d'art mécanique. Les commanderies de Montseugny et de la Villedieu-en-Fontenette assujétissaient aux preuves de noblesse comme la commanderie de Sales.

☞ La commune de Chantes, où l'on exploite du minerai de fer en grains, possède plusieurs lavoirs ou patouillets. — La sculpture des fonts baptismaux qui sont placés dans l'église paroissiale et qui sont taillés en forme de coquillage, attire l'attention des connaisseurs. Cet objet d'art date de 1676.

Chapelle (La). V. *la Rosière* et *Granges-le-Bourg*.

CHAPELLE-LES-LUXEUIL (La), canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Baudoncourt.

☞ Dans les bois de cette commune, traces remarquables de la voie romaine qui conduisait de Luxeuil à Mandeure. (V. Bouhans-les-Lure.)

CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (La), canton et bureau de poste de Gy, perception d'Igny.

Dépendances. Les Blancs, hameau; — la Magdeleine, *idem;* — la Verrière, *idem;* — la Lur, ferme; — la Tuilière, *idem.*

☞ On remarque dans cette commune la maison communale, l'église, le presbytère et quatre beaux ponts, constructions récentes qui lui ont coûté 153,000 fr. — Sur son territoire, exploitation d'argile pour tuiles et briques; exploitation de gîtes nombreux de minerai de fer pisiforme. On n'y compte pas moins de vingt-deux lavoirs à mine, la plupart en activité; il y existe aussi un patouillet. — Foires le lundi après les Cendres, les 31 mai, 14 août et 1er octobre. (Décret du 10 mars 1807.)

Chapelotte (La). V. *Amont* et *Auvet*.

Chapendu. V. *Raddon*.

Chaperon (Le). V. *Champlitte*.

Charassonne (La). V. *Amoncourt*.

Charcenay. V. *Charcenne*.

Charcenne, canton de Marnay, perception de Cugney; bureau de poste, Gy.

Dépendances. Le hameau de Charcenay; — la chapelle dite Notre-Dame de Leffond, et une maison attenante; — trois moulins qui sont échelonnés sur le ruisseau de la fontaine dite de Notre-Dame de Leffond.

☞ Cette fontaine a deux sources qui jaillissent en forme de T pour se réunir immédiatement dans un cours commun, mais qui proviennent de deux réservoirs distincts : car il arrive souvent, après de grandes pluies ou la fonte des neiges, qu'elles rendent l'une une eau limpide et l'autre une eau vaseuse. — La chapelle Notre-Dame de Leffond, édifice gothique fondé par les anciens archevêques de Besançon, appartient maintenant à la fabrique de l'église de Charcenne. Au-dessus du rétable sont sculptées des armoiries surmontées d'un chapeau de cardinal ; dans la nef se trouve une tombe à épitaphe qui date de 1446. — On voit dans le bois communal de la Vergenne l'orifice d'un puits intérieurement muré, bien qu'il soit creusé dans le roc. Ce puits est rempli de déblais depuis un temps immémorial, et néanmoins, après de longues pluies, il jette encore assez d'eau pour former un faible ruisseau. — Dans le mont Colombin, grotte qui offre un grand nombre de stalactites et de stalagmites. (V. au mot Avrigney. V. aussi la *Statistique géologique* de M. Thirria, p. 228.) — La pierre des carrières exploitées à peu de distance de l'entrée de cette grotte est recherchée pour les constructions. — Gîtes de minerai de fer pisiforme sur d'autres points du territoire.

CHARENTENAY, canton de Fresne-Saint-Mamès; chef-lieu de perception; bureau de poste, Fretigney. 231

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains.

CHARGEY-LES-AUTREY, canton d'Autrey; chef-lieu de perception ; bureau de poste, Gray. Ce village est traversé par la route royale de Saint-Dizier à Lausanne. 861

Dépendances. La Rente du Crobonnot, ferme; — la Rente d'en-Bas, *idem ;* — la Rente-Rouge, *idem;* — un moulin établi sur le ruisseau des Ecoulottes.

☞ Gîtes de minerai de fer en grains.

CHARGEY-LES-PORT, canton de Combeaufontaine, perception de Purgerot; bureau de poste, Port-sur-Saône.



☞ Fabrique de chapeaux de paille pour femmes. — Au sommet de la côte des Grues, point de répère qui servit à la triangulation de la carte de Cassini. — Restes de voie romaine dans les bois de la commune. — A Chargey-les-Port réside l'habile mécanicien M. Tisserand-Jacobus, auteur de plusieurs inventions et perfectionnemens utiles, et connu dans tout le pays pour son habileté à travailler les métaux comme pour la précision et le fini qu'il sait donner à ses ouvrages. En 1829, la Société d'agriculture du département, qui compte M. Tisserand-Jacobus parmi ses membres, lui décerna une médaille d'argent en témoignage des services qu'il n'a cessé de rendre aux arts, et surtout à l'agriculture, pour laquelle il a créé ou amélioré plusieurs instrumens.

CHARIEZ, canton et bureau de poste de Vesoul, perception de Montigny.

Dépendances. Les Cordeliers, ancienne maison religieuse ; — la ferme du Cret ; — trois moulins isolés, bâtis sur un ruisseau formé des eaux qui découlent des hauteurs environnantes.

☞ Carrières de très-bonne pierre de taille. — Grotte décrite par M. Thirria, p. 231 de sa *Statistique géologique*. — Les vins des côtes de Chariez sont agréables et chauds : on distingue surtout ceux que produit le canton de *Gradion*. — Foires à Chariez les 12 mars, 7 juin, 5 septembre, 18 octobre. (Décret du 10 mars 1807.)

Souvenirs historiques. Chariez, bâti sur le penchant de trois collines qui le dominent à l'est, au sud et au nord, donna son nom à une famille de gentilshommes qui s'éteignit, au 14e siècle, dans les maisons de Choiseul-Traves et de Vellefaux. Ce lieu avait alors une assez grande importance, et était tenu en fief par les premiers seigneurs du pays. Une châtellenie ou prévôté y était établie, et plusieurs fois on y vit siéger le parlement de la province à l'époque où cette cour souveraine était ambulatoire et jugeait « non en un lieu certain, comme dit Gollut, mais en telle « ville qu'il plaisait au prince. » Une tenue d'états eut lieu même à Chariez, en 1463. On sait d'ailleurs que Marguerite de Bavière, douairière de Bourgogne, le fit clore de très-fortes murailles. Quelques vestiges de tours et de murs d'enceinte sont tout ce qui reste des fortifications de Chariez. Quant à son ancien château-fort, il a été transformé en habitation particulière. — Dans une dépendance de cette maison on remarque une pierre tumulaire d'un riche travail et bien conservée. Cette tombe date du 13e siècle ; elle recouvrait, comme l'indique l'épitaphe, la sépulture de « François de Plaisant, escuier, seigneur d'Aigrevaulx, qui trépassa au « lieu de Chariez le xxiii novembre xii^{c}xiii, » et de Jeanne de Vie, sa femme. — Sur une colline à l'est de Chariez, est un vaste plateau que l'on croit avoir été l'emplacement d'un camp romain. On peut y reconnaître encore, en effet, malgré le changement de configuration que ce sol aujourd'hui cultivé a dû éprouver dans la suite des siècles, les ouvrages de castramétation que les anciens avaient coutume de pratiquer, au rapport de Juste-Lipse, qui a décrit ces ouvrages avec soin. Les travaux les plus reconnaissables à présent sont deux murailles parallèles et deux portes percées dans ces murailles, qui formaient, suivant les archéologues, deux côtés de la forme quadrangulaire du camp. On a trouvé dans tout ce canton des monnaies et des médailles romaines, des cercueils de pierre, etc. — Le couvent des Cordeliers de Chariez, bâti sur le flanc de montagne dit côte de Beaumotte, fut fondé par Marguerite de Bavière et bâti en 1417. L'archevêque Thiébaud de Rougemont en posa la première pierre. Un des Cordeliers de ce monastère, Jean Belin, fut appelé à la cour de France pour y être le confesseur de Marie de Médicis.

Charité (Abbaye de la). V. *Neuvelle-les-La Charité*.

Charlembert. V. *Leffond.*
Charme (Moulin de la). V. *Autet.*
Charme (La). V. *Melisey.*
Charmes (Grange des). V. *Semmadon.*

CHARMES-SAINT-VALBERT, canton de Vitrey, perception de Morey; bureau de poste, Cintrey.

Dépendances. Deux moulins isolés, qui sont alimentés l'un par le ruisseau de la Chapelle, l'autre par le ruisseau de Molay.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Sur le Montey, éminence qui domine l'église de Charmes, on a découvert des fragmens de mosaïque. On dit que sur cet emplacement existait autrefois un monastère.

Charmille (La). V. *Amont.*
Charmoie (La). V. *Quers.*

CHARMOILLE, canton et bureau de poste de Vesoul, perception d'Auxon. La route royale de Paris à Bâle traverse ce village.

Dépendance. Le hameau de Bas de Crotte.

☞ Cette commune possède une tuilerie.

Biographie. — Gobat (Georges), jésuite, né à Charmoille en 1600, est auteur de plusieurs traités de théologie qui parurent de 1654 à 1672.

Charmoille. V. *Dampierre-sur-Salon* et *Choye.*
Charmoille (La). V. *Champlitte* et *Autrey-les-Gray.*
Charmont. V. *Fretigney* et *Dampvalley-les-Colombe.*
Charmotte (La). V. *Gy.*
Charmoy (Le). V. *Lanterne.*
Charmoye (La). V. *Esmoulières.*
Charney (Les). V. *Saint-Bresson.*
Charotte (La). V. *Auxon.*
Chary (Les). V. *Sept-Fontaines.*

CHASSEY-LES-MONTBOZON, canton et bureau de poste de Montbozon; chef-lieu de perception. Il est situé sur la route départementale de Besançon aux Vosges.

Dépendances. Le hameau de la Maison du Vau; — l'usine de Bonnal; — le moulin des Combes, ainsi appelé du nom du ruisseau qui le met en mouvement.

☞ L'usine de Bonnal, composée de trois feux de forge et de quatre fours à réverbère, livre annuellement au commerce 800,000 kil. de fer cylindré. — La commune de Chassey possède en outre une teinturerie. — Un assez grand nombre d'habitans s'adonnent à la fabrication des

chapeaux de paille. — Gîtes de minerai de fer en grains. — Un pont de fil de fer va remplacer à Bonnal, route départementale de Baume à Vesoul, le bac qui sert maintenant au passage de l'Ognon.

CHASSEY-LES-SCEY, canton et perception de Scey-sur-Saône; bureau de poste, Port-sur-Saône.

Dépendances. Trois maisons situées entre Bucey et Chassey; — une maison d'éclusier bâtie près de la rive gauche de la Saône.

CHATEAU (Le). V. *Fougerolles*.
CHATEAU d'ESBOZ (Le). V. *Bruyère*.
CHATEAU DE CUVE (Le). V. *Vadans*.
CHATEAU DE PAILLE (Le). V. *Veveux*.
CHATEAU-GAILLARD. V. *Genevreuille*.
CHATEAU-GRENOUILLE (Le). V. *Velleminfroy*.

CHATEAU-LAMBERT, canton de Melisey, perception de Servance; bureau de poste, Lure.

Dépendances. Neuf maisons isolées : quatre sont appelées les MAISONS DE DESSUS; — une est située au lieu dit l'ETANG DE FROIDEVILLE; — une AUPRÈS DE L'ETANG; — une AUPRÈS DE LA PLAINE; — une à la PRANSELIÈRE; — et une à HAUBREMALE.

☞ Tourbière en exploitation. — Le territoire de Château-Lambert renferme plusieurs filons de minerais de cuivre et de plomb dont l'exploitation a été anciennement très-productive. Elle fut abandonnée vers l'année 1758, parce que le directeur s'étant laissé corrompre, dit-on, par les exploitans des mines du Thillot (Vosges), voisines de Château-Lambert, fit des travaux inutiles et très-dispendieux qui dégoûtèrent sa compagnie. On avait entrepris à la mine de plomb du Baudy une galerie d'écoulement qui n'a pas été achevée et qu'on assure être peu éloignée d'un riche filon. — Château-Lambert dépendait autrefois, pour le spirituel, de la paroisse de Melisey, qui n'était elle-même qu'un vicariat de Servance; mais une chapelle fondée pour le service des mineurs fut érigée en église paroissiale en 1647. — Sur un rocher du sommet duquel la vue plonge à la fois dans la vallée de l'Ognon (ancienne Franche-Comté) et dans la vallée de la Moselle (ancienne Lorraine), on voit les ruines d'un château-fort qui portait autrefois le titre de *maison royale*. Cette forteresse fut donnée à Jeanne de Faucogney par les barons ses frères, qui lui cédèrent en même temps, à l'occasion de son mariage avec Jean de Montureux, le château de Saint-Barthelemy. (*V. ce nom.*) — Château-Lambert était, avant la révolution, le siége d'une gruerie, c'est-à-dire d'un tribunal auquel ressortissaient les délits et les dommages commis en matière d'eaux et forêts. Dans ce village était établi un poste d'employés du fisc qui sur-

veillaient l'importation et l'exportation des marchandises entre la Lorraine et la Franche-Comté.

CHATEBIER. V. *Frahier*.

CHATENEY, canton, perception et bureau de poste de Saulx. 215

Dépendance. La VAGÈRE, hameau.

CHATENOIS, canton, perception et bureau de poste de Saulx. 403

Dépendances. Le hameau dit les BARAQUES ; — celui de la GRAND'GOUTTE ; — le moulin des FEMMES.

☞ Le territoire de Châtenois offre deux singularités géologiques qui ont beaucoup d'analogie avec les sources de *Frais-Puits* et de *Champdamoy* qui seront décrites au mot QUINCEY. La première est un trou en forme d'entonnoir, ayant 13 mètres de profondeur perpendiculaire, et 15 à 16 mètres de diamètre dans sa partie supérieure. On le nomme *Trou de Vaugérard*. Il est souvent à sec, mais après de grandes pluies, il en sort par bouillons une quantité d'eau assez considérable pour inonder la prairie de la commune. L'autre singularité se voit à peu de distance de la première : c'est une source qui est jaillissante presqu'en tout temps et d'où s'échappe un volume d'eau qui serait suffisant pour faire aller un moulin. Elle est appelée *Fontaine de Vaugérard*.

CHATILLON. V. *Amont*.

CHAUDEAU (La). V. *Aillevillers*.

CHAUDRON (Le). V. *Servance*.

CHAUGIRARD (Le). V. *Servance*.

CHAUMERCENNE, canton et bureau de poste de Pesmes, perception de Chevigney. 451

☞ Ce village, traversé par la route départementale de Vesoul à Auxonne et par le chemin de grande communication de Pesmes à Marnay, est bâti sur une hauteur d'où la vue s'étend au loin sur les quatre départemens de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. — Il y existe un vieux château que l'on croit avoir été fortifié. — On exploite sur son territoire plusieurs carrières d'une pierre très-renommée pour les constructions. Cette exploitation occupe journellement 30 ouvriers. — On y exploite aussi des gîtes de minerai de fer pisiforme. — Vignoble dont les vins sont assez recherchés.

CHAUMONT (Le). V. *Val-Saint-Eloy*.

CHAUSSÉE (La Grande-). V. *Lanterne*.

CHAUSSENOTS (Les). V. *Oiselay*.

CHAUVERSEY. V. *Amont*.

CHAUVEY (Les). V. *Quincey*.

CHAUVILLERAIN. V. *Faucogney*.

CHAUVIREY-LE-CHATEL, chef-lieu de perception, canton de Vitrey, bureau de poste de Cintrey.

Dépendances. Chauvirey-le-Vieil, village ; — les Harribourgs, hameau; — le Grand-Pierrot, ferme; — la Tuilerie, *idem ;* — Lépy, *idem ;* — la Noue de Jean de Bussière, *idem;* — la ferme et le moulin du Bouvot ; — la ferme et le moulin du Maublanc ; — le moulin de la Guerelle ; — le Grand-Moulin.

☞ Les bois et le finage de Chauvirey-le-Vieil sont séparés de ceux de Chauvirey-le-Châtel par la petite rivière nommée l'Ougeotte, sur laquelle sont placés les moulins à blé dont on vient de parler. — Quatre foires se tiennent dans ce dernier village ; elles tombent les 19 mars, 6 juin, 24 août et 6 décembre. (Décret du 10 mars 1807.) — La commune de Chauvirey possède en établissemens industriels, outre cinq moulins, une tuilerie, un four à chaux, une tannerie, deux teintureries, une fabrique de bonneterie, une coutellerie, etc.

Souvenirs historiques. L'ancienne seigneurie de Chauvirey, qui comprenait, avec la terre de ce lieu, celles d'Ouge et de Vitrey, fut érigée en baronnie au mois de février 1740, en faveur de Salomon de Bernard de Montessus, qui en était possesseur à cette époque, et qui appartenait à une famille de gentilshommes honorablement connue dès le 14e siècle. En 1770, Antoine-François de Bernard de Montessus obtint le titre de comte, transmissible à ses descendans mâles.

On voit à Chauvirey les ruines d'un château qui était entouré de fossés et défendu par une muraille flanquée de plusieurs tours. Ce château est mentionné dans une histoire manuscrite de la guerre de trente ans que possède la bibliothèque publique de la ville de Vesoul et où se trouve consigné le fait suivant. En 1641, le comte de Grancey envoya sommer le gouverneur de Chauvirey de se rendre, mais celui-ci se moqua de la sommation et tint bon dans le château de cette place, jusqu'au moment où une large brèche eut été pratiquée dans les remparts par le canon des assiégeans. Dans l'impossibilité de faire une plus longue défense, le brave gouverneur demanda vainement alors à capituler : le comte de Grancey, qui n'avait voulu le recevoir qu'à discrétion, le fit pendre sur le pont du château. Quant aux soldats, ils eurent la vie sauve, mais ils furent faits prisonniers. C'est de cette époque que date la destruction du château de Chauvirey.

Sur différens points du territoire de cette commune, on a trouvé des restes de constructions d'une assez grande étendue, de nombreux tuileaux, des fragmens de pierres sculptées, etc. Un bas-relief qui provient de ce territoire se voit au portail d'une maison de Vitrey ; ce monument représente un lion tenant un veau sous ses griffes.

Chauvirey-le-Vieil. V. *Chauvirey-le-Châtel.*

CHAUX-LA-LOTIÈRE, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Boult.

Dépendances. Les deux hameaux appelés la Lotière et Rochefort.

☞ Carrières de l'excellente pierre de taille dite *Vergenne*.

CHAUX-LES-PORT, canton, perception et bureau de poste de Port-sur-Saône.

☞ Carrières de bonne pierre à bâtir. — Sur le bord de la Saône et à dix ou douze mètres au-dessus du niveau des eaux de cette rivière, grotte composée de deux couloirs un peu sinueux ; la longueur du premier est d'environ 80 mètres, et celle du second d'à peu près 15 mètres. La hauteur moyenne de la grotte est de 4 mètres. Le sol présente, en plusieurs endroits, de belles stalagmites. Il existe une source jaillissante à l'entrée du second boyau. (V. la *Statistique géologique* de M. Thirria, p. 222.)

CHAVANNE, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg.

☞ Ce village faisait partie de la seigneurie de Granges : on peut donc consulter, au mot Granges, la notice qui concerne cette ancienne baronnie.

Chavannes (Les). V. *Esmoulières* et *Fougerolles*.
Chavannes (Es-). V. *Longine*.
Chaux (Sous la). V. *Brevilliers*.
Chazeaux (Les). V. *Servance*.
Chazel. V. *Anchenoncourt*.
Chazelle (En). V. *Saint-Bresson*.
Chazelot. V. *Mailley*.

CHEMILLY, situé près du confluent du Durgeon et de la Saône et sur la rive gauche des deux rivières, canton de Scey-sur-Saône, perception d'Aroz ; bureau de poste, Port-sur-Saône.

Dépendance. Un moulin sur le Durgeon, avec patouillet attenant.

☞ Gites non exploités de minerai de fer en grains. — Bâtelet sur la Saône. — Ruines d'un vaste château. — Chemilly, ancien chef-lieu d'une terre très-étendue, avait un couvent de Tiercelins.

CHENEBIER, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Frahier.

Dépendances. Dix maisons isolées, savoir : trois en la Caroline ; — une en la Guingue ; — une aux Envers ; — quatre sur l'Etang-Guidoz ; — une en la Goutte du Magny.

☞ Cette commune possède deux tissages de coton qui occupent 90 ouvriers et fabriquent chaque année 125,000 mètres de toiles ; 2° une tuilerie, dans laquelle on cuit aussi de la chaux. — Le sol de Chenebier est fort remarquable. On y trouve trois espèces de terrains : le terrain du

grès rouge, le terrain houiller ancien, et le terrain de transition. Le grès rouge en constitue près des deux tiers. Une carrière de moellons est ouverte sur ce grès. On exploite aussi, pour briques et tuiles, l'argile qui lui est subordonnée. Le terrain houiller n'occupe qu'une faible partie du territoire de la commune. Plusieurs fouilles furent pratiquées dans ce terrain, d'abord en 1768, aux frais du prince de Montbéliard, puis au commencement du 19e siècle, par quelques habitans de Chenebier. On trouva plusieurs veines de *houille;* comme elles ne présentaient pas une puissance assez grande, on renonça à leur exploitation. Quant au terrain de transition, il existe sur le quart environ du territoire de Chenebier. On y trouve des bancs d'un *schiste ardoisier* qui paraît être de bonne qualité, et que l'on pourrait probablement exploiter avec avantage. Le même terrain renferme un amas considérable de calcaire compacte, de couleur bleuâtre, à cassure esquilleuse, que l'on exploite pour pierre à chaux. Dans ce calcaire on découvrit en 1597 du *minerai de fer;* on en exploita même pendant quelque temps pour alimenter le fourneau de Chagey, nouvellement construit. Mais ce minerai n'étant pas abondant et ne produisant qu'un fer cassant, les travaux furent suspendus. Repris vers l'an 1720, ils furent encore abandonnés bientôt après pour les mêmes motifs. — On prétend que le calcaire de Chenebier renferme aussi du *gypse,* et qu'il en a été trouvé un dépôt considérable lors d'un sondage pratiqué en 1830. — Sous le schiste dont on vient de parler, l'on a reconnu une couche d'*anthracite,* combustible qui a de la ressemblance avec la houille, mais qui en diffère par la difficulté qu'on éprouve à le faire brûler, et par l'absence, quand il est en ignition, de l'odeur et de la fumée que donne la houille. Cette couche d'anthracite, qui a une puissance de deux mètres, n'est point exploitée. — Le terrain de transition de Chenebier renferme en plusieurs points des masses de *porphyre* et de roches appartenant au groupe de ce porphyre, où il y a, dit-on, plusieurs amas de *minerai de fer.* — Aux indications qui précèdent nous ajouterons un fait qui ne manque pas d'importance. Vers l'an 1700 on découvrit dans la prairie de Chenebier qu'on nomme les *Prés du Berger* une source salée dont l'eau soumise à l'évaporation donna pour résidu un sel entièrement de la nature du sel commun. Vu le peu d'abondance de cette source, l'exploitation n'en fut pas continuée. Depuis on a desséché et converti en prairie le marais où elle se trouvait. — Sur une lisière escarpée de la forêt de la Perchelle et près du chemin de Chagey, s'ouvre l'entrée d'une grotte appelée, comme celles d'Echenoz et de Bussières, *Trou de la Baume.* Cette grotte, creusée dans un calcaire de transition, est un boyau sinueux qui se dirige de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, et qui a environ 100 mètres de longueur sur 60 centimètres de largeur moyenne, et une hauteur qui varie de 70 centimètres à 8 mètres. Des stalagmites, des blocs de forme rectangulaire qui proviennent du faîte et des parois, ont rendu son sol inégal. Beaucoup de stalactites d'une blancheur éblouissante décoraient la grotte; mais la ver-

rerie de la Saulnaire en a fait enlever un grand nombre il y a quelques années. M. Thirria n'a trouvé aucun indice de terrain diluvien ni d'ossemens fossiles dans la grotte de Chenebier.

Notice historique. Chenebier remonte à une époque fort ancienne : il existait avant l'an 1150, époque à laquelle Hugues, sire de Granges, vassal du comte de Montbéliard, fit donation à l'abbaye de Bithaine de tout ce qu'il possédait à Chenebier, ainsi qu'à Frenabie, village qui a cessé d'exister vers le commencement du 14e siècle, et dont le territoire a été réuni à celui d'Etobon. (*V. ce nom.*) Le nom de Chenebier, ou *Chenebie* comme on l'écrivait autrefois, paraît dériver de *chêne*, arbre de nos forêts, et de *bie*, mot gallo-patois qui signifie ruisseau, comme il semble certain que les premières maisons du village ont été construites près d'un ruisseau qu'on appelle encore *le Bie*, et dans un lieu où il y avait des chênes remarquables par leur hauteur.

Dans le 11e siècle, Chenebier se trouvait déjà sous la domination des comtes de Montbéliard. Ils le donnèrent en fief, vers le 12e siècle, à des gentilshommes qui étaient leurs vassaux. Les deux derniers seigneurs de Chenebier nous sont seuls connus : ce sont Philippe de Chenebier, chevalier, qui vivait en 1270 et mourut avant 1291, et Jean de Chenebier son fils, écuyer, qui vendit, vers l'an 1310, au comte Renaud de Montbéliard, pour 110 livres estevenantes, tout ce qu'il tenait de ce prince à Chenebier.

Ce village fut de nouveau distrait du domaine direct des comtes de Montbéliard en 1332, époque du partage définitif de la riche succession du comte Renaud, décédé onze ans auparavant sans enfans mâles habiles à lui succéder. Dès-lors il fit partie de la seigneurie d'Héricourt. (Voir, pour les faits généraux postérieurs, la notice sur Héricourt.)

Lorsque s'introduisit dans cette seigneurie la réformation religieuse, l'église de Chenebier, commune aux habitans de ce lieu et à ceux d'Echavannes, n'obtint point de desservant particulier : elle fut desservie par le pasteur d'Etobon ; et c'est seulement en 1837 qu'elle a été érigée en église paroissiale par ordonnance du Roi.

Près du temple de Chenebier, sur un monticule peu élevé, se trouvent des fondations qui ont plus de deux mètres d'épaisseur : ces fondations sont vraisemblablement les restes de l'ancienne maison seigneuriale du village. On ne connaît pas, du reste, l'époque de la construction de ce château, ni celle de sa démolition. Près de ces ruines on a découvert un large puits circulaire qui est aujourd'hui presque entièrement comblé.

Population de Chenebier. En 1540, il y avait à Chenebier 18 ménages ; en 1575, 22 ménages ; en 1600, 24 ménages ; en 1633, 25 ménages. En 1638, les ménages étaient réduits à 8 et comprenaient seulement 37 individus. Les dénombremens subséquens donnent les chiffres que voici : 12 ménages en 1662, 18 en 1683, 20 en 1700, 23 en 1709, 28 en 1720, 36 en 1727, 45 en 1734, 59 en 1750, 68 en 1758, 78 en 1771, 92 en 1782,

102 en 1791, 107 en 1800, 116 en 1814, 144 en 1830. Chenebier compte aujourd'hui 155 feux et 767 habitans.

CHENEVREY, canton, perception et bureau de poste de Marnay.

405 *Dépendance*. Le village de MOROGNE. 90

☞ Dans la prairie de Morogne s'élève un mamelon de sept mètres de hauteur, d'un hectare d'étendue, et qui est entouré d'un large fossé. Cette éminence est appelée le *Château de la Motte*, sans doute parce qu'elle supporta jadis quelque castel féodal. L'Ognon coule à peu de distance de cette butte, et dans la partie de la rivière qui s'en rapproche le plus, on reconnait les vestiges d'un pont depuis longtemps détruit.

CHENOLEY (Le). V. *Lomont*.
CHÉNOT (Le). V. *Esmoulières*.
CHÉRIMONT (Le). V. *Champagney*.
CHERLIEU. V. *Montigny-les-Cherlieu*.
CHEVALIER (Chez). V. *Belmont*.
CHEVETRAYE (La). V. *Proiselière* et *Fresse*.

CHEVIGNEY, canton et bureau de poste de Pesmes, chef-lieu
234 de perception.

Dépendance. Un moulin avec maison attenante, qui est bâti sur le ruisseau de la Résie.

☞ Gîtes abondans de minerai de fer pisiforme dont l'exploitation occupe beaucoup de bras. Ce minerai est transporté principalement aux fourneaux de Brazey (Côte-d'Or) et de Pesmes. — Près de Chevigney, au nord du village, on a déterré des cercueils de pierre avec des ossemens humains, des urnes cinéraires, de larges lames d'épées, etc. Sur un autre point du territoire, on voit des ruines que l'on dit être les restes d'une maison religieuse. On peut supposer que là existait un couvent de Templiers, et que le terrain qui recèle les tombeaux était leur lieu de sépulture. A proximité des ruines dont on vient de parler, existe un puits parfaitement construit, découvert il y a quelques années par des ouvriers employés à l'extraction du minerai, et que l'on a curé jusqu'à la profondeur de dix mètres seulement, l'eau ayant empêché de descendre plus bas.

CHEVRAMBERT. V. *Montarlot-les-Champlitte*.
CHEVRET. V. *Couthenans*.

CHOYE, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste
976 de Gy. La route départementale de Gray à Besançon traverse ce village.

Dépendances. Le CHARMOILLE, ferme ; — une auberge nouvellement construite à l'intersection de la route ci-dessus et de la route de Vesoul à Auxonne.

☞ Gîtes en exploitation d'un minerai de fer en grains de bonne qualité; trois lavoirs sont en activité dans la commune pour le lavage de la mine. — Choye était anciennement le chef-lieu d'une terre qui avait le titre de baronnie et qui comprenait une dizaine de communes. Voici la notice sommaire qu'en donne l'*Almanach de la Franche-Comté* de l'année 1784 : « La baronnie de Choye était tenue dans le 14e siècle par une branche de la maison de Bourgogne. Elle a depuis passé à la maison de Varambon, à celles de Vienne et de Saint-Maurice-Montbarrey, aux seigneurs de la Balme, et à M. le président d'Olivet, en faveur de qui elle fut confirmée dans le titre de baronnie, au mois de juin 1767. Le baron de Choye n'avait guère dans ce village que la seigneurie directe, qui comprenait les droits de justice, d'épaves, d'aides, de tailles, et de suzeraineté sur les fiefs qui en dépendaient. Une maison dite de Choye ou de Roussel possédait en fief la tour de ce lieu avec des prés et des fonds dans le territoire. Les actes publics donnaient à chacun des individus de cette maison le titre de *miles*, et j'en trouve un grand nombre possesseurs de ce fief depuis le commencement du 14e siècle jusqu'en 1501. Ce n'est que vers cette époque que se fit la réunion de leur fief à la baronnie. Choye fut pris par les Anglais en 1362, et il participa aux autres malheurs qui désolèrent si souvent le comté de Bourgogne. » — On remarque à Choye le château de M. de Coligny, bel édifice construit à la moderne sur l'emplacement du vieux château qu'on appelait *la Tour de Choye*. — Un affreux incendie, causé par l'imprudence d'un fournier, éclata dans ce village le 12 mars 1829, et se propagea avec une effrayante rapidité, qu'accroissait un vent très-violent; 70 maisons, dont sept seulement étaient assurées, devinrent la proie des flammes. La perte fut évaluée à 300,000 fr., non compris la valeur des propriétés assurées. Choye compte aujourd'hui autant de maisons qu'il en avait avant ce désastreux évènement. — Il s'y tient deux *foires*, qui tombent le 24 mars et le 4 juin. (Décret du 10 mars 1807 et ordonnance royale du 27 mai 1836.) — Cette commune possède une tuilerie.

CINTREY, canton de Vitrey, perception de Chauvirey; résidence notariale, bureau d'enregistrement, bureau de poste, relais de la poste aux chevaux sur la route royale de Paris à Bâle, qui traverse ce village.

Dépendances. Un moulin à grains alimenté par les eaux de la fontaine du village; — une maison de jardinier lieu dit aux GOUTIS.

CIREY, canton, perception et bureau de poste de Rioz.

Dépendances. L'ancienne abbaye de BELLEVAUX; — MARLOZ, village; — les NEUVES-GRANGES, *idem*.

☞ L'abbaye de Bellevaux, fondée l'an 1119, vingt-deux ans après la maison-mère de Citeaux et quatre ans après celle de Morimond, fut originairement bâtie sur des terres que les moines de Morimond tenaient de la générosité des seigneurs et habitans de Chambornay et de Cirey, et dont une partie dépendait auparavant du territoire de Chambornay et l'autre partie du territoire de Cirey. Par suite d'une dernière délimitation, l'ancien établissement religieux de Bellevaux est aujourd'hui compris tout entier, ainsi que ses dépendances, dans la commune de Cirey. Il paraît qu'avant la fondation de l'abbaye un hermitage existait déjà dans cet emplacement : cela résulterait d'une charte donnée par l'archevêque de Besançon Humbert, vers l'an 1140. Ce document offre en effet le passage suivant, où l'on parle des religieux de Morimond : *Animati à domino Pontio de Rocá cæterisque ejusdem castri militibus quatenùs aptum abbatiæ ædificandæ locum delegerint, Bellevallis* EREMUM *petierunt*.

L'abbaye de Bellevaux s'établit pendant l'épiscopat d'Anseric, prédécesseur de l'archevêque Humbert que l'on vient de mentionner. Parmi ses premiers bienfaiteurs nous citerons, avec l'archevêque Anseric, Richard de Montfaucon, fondateur de l'abbaye de Lucelles en Haute-Alsace, qui, dès l'an 1130, permit aux religieux de Bellevaux d'acquérir tout ce qu'ils pourraient acheter dans la prévôté (*potestas*) de Cirey de ceux qui la tenaient en fief sous sa suzeraineté. Treize ans après il se dessaisit lui-même, au profit du monastère de Bellevaux, de tous les droits et possessions qu'il avait dans cette prévôté. Bellevaux reçut dans la suite des dons considérables de la part des seigneurs de Rougemont, de Châtillon-Guyot, de Montmartin et de Roulans, qui tous eurent dans l'église de cette abbaye des chapelles et des tombeaux de famille.

En 1176, l'archevêque Evrard fit don à ce monastère d'un *chesal* (terrain vide d'assez grande étendue) situé dans la rue de Battant à Besançon, à l'effet d'y construire une maison et de convertir le surplus en jardin. En 1223, le pape Honorius III autorisa l'érection d'une chapelle dans la maison nouvellement construite rue Battant. Telle a été l'origine de l'établissement de Bellevaux de Besançon, qui, après avoir cessé d'appartenir aux Bénédictins, a été converti d'abord en hospice, puis est devenu ce qu'il est aujourd'hui, une maison de refuge et de correction.

L'archevêque Gerard, expulsé de Besançon par les citoyens soulevés contre son autorité en 1224, se retira dans l'abbaye de Bellevaux, où il décéda l'année suivante. Dans la même abbaye mourut l'an 1174 S. Pierre, archevêque de Tarentaise, dont les reliques et le tombeau attirèrent longtemps à Bellevaux un grand concours de fidèles. Des indulgences étaient accordées à ces pieuses visites. A la suppression des monastères, en 1791, ce tombeau et la majeure partie de ces reliques furent transférés dans l'église paroissiale de Cirey, et c'est là que se porte maintenant la foule des pèlerins qui viennent dévotement honorer les vénérables restes du saint archevêque.

Lors de la vente des biens ecclésiastiques, le fameux général Pichegru devint adjudicataire d'une partie de l'abbaye de Bellevaux, où il se retira lorsque le Directoire lui eut subitement ôté le commandement de l'armée du Rhin. Il y mena joyeuse vie jusqu'en germinal an V (mars 1797), époque à laquelle l'assemblée électorale du département du Jura le nomma député au conseil des Cinq-Cents.

Des religieux vivant selon la règle de Sept-Fonts avaient momentanément repeuplé, il y a une vingtaine d'années, le couvent de Bellevaux; mais ils se dispersèrent à la révolution de 1830, et leur maison est redevenue une propriété particulière.

CITERS, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Quers.

Dépendances. Une filature de coton et plusieurs moulins isolés établis sur le cours de la Lanterne.

☞ La filature de Citers, composée de six métiers, occupe cinquante-cinq ouvriers et fabrique annuellement 20,000 kil. de filés. Ce village possède en outre plusieurs tissages. — Vestiges bien conservés de deux voies romaines dans les bois de la commune. Dans un canton de son territoire, la charrue a souvent mis à découvert des fragmens de pierres taillées, des tuileaux, etc. On a trouvé une ancienne conduite d'eau entre la belle source appelée *Fontaine-Glaudot* et le moulin qu'on nomme *Moulin-le-Roi*.

CITEY, canton et bureau de poste de Gy, perception de Choye.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. Les mines sont lavées dans un lavoir à cheval établi sur le ruisseau que forme la fontaine de la commune et qui se jette dans la Morthe.

CLAIREFONTAINE. V. *Polaincourt*.

CLAIREGOUTTE, canton de Champagney, perception de la Côte, bureau de poste de Lure; résidence notariale.

Dépendances. Une tuilerie exploitée par Pierre-Christophe Hory, et un moulin appartenant à Pierre Marchal.

☞ Cette commune se distingue par son industrie manufacturière; on y compte plus de trente fabriques, savoir : deux filatures de coton, deux tissages, six teintureries, deux tuileries, quatre poteries, quatre ateliers de taillanderie et de serrurerie, deux clouteries, deux fabriques de mécaniques à tan, etc. La majeure partie de la population est occupée dans ces différens établissemens. On remarque à l'extrémité orientale du village un aquéduc en pierre de taille, d'environ six mètres de hauteur, qui est destiné à réunir, pour le roulement de la plupart des fabriques ci-dessus indiquées, une partie des eaux du ruisseau des Mollieux à celles du ruisseau de la Béchotte. — On distille à Clairegoutte des eaux de cerises de

qualité supérieure ; il s'en exporte pour toute la France, et même pour l'étranger. — Sur son territoire, exploitation d'argile pour briques et tuiles ; abondantes carrières de meules à aiguiser et à polir, et de bonne pierre à bâtir. — Foires les seconds lundis des mois de mars et de septembre. (Ordonnance royale du 10 mars 1837.)

Notice historique. La fondation de Clairegoutte remonte à plus de cinq siècles : il est parlé de ce lieu dans une charte de l'an 1304, et le passage qui y est relatif annonce qu'il existait depuis des temps antérieurs. Son nom lui vient du ruisseau (ou goutte) clair et limpide qui traverse son territoire.

Clairegoutte faisait anciennement partie de la seigneurie d'Etobon, qui comprenait aussi les villages de Belverne et du Magny-d'Anigon. En 1620 il fut incorporé, comme le reste de cette seigneurie, au comté de Montbéliard proprement dit. (Voir, pour les faits généraux, les notices sur BELVERNE et sur ETOBON.)

Vers l'an 1726, Clairegoutte devint le siége d'une justice inférieure établie par le prince de Montbéliard pour les cinq villages de Clairegoutte, d'Etobon, de Belverne, de Frédéric-Fontaine et du Magny-d'Anigon. Cette justice ne subsista que jusqu'en 1734, et les habitans de ces villages furent dès-lors, comme ils l'avaient été auparavant, justiciables du tribunal de la prévôté de Montbéliard.

En 1793, époque de la réunion de la souveraineté de Montbéliard à la France, Clairegoutte fut érigé en chef-lieu d'un canton composé des cinq communes de Clairegoutte, du Magny-d'Anigon, de Frédéric-Fontaine, de Belverne et d'Etobon. Le canton de Clairegoutte fut supprimé en 1802, et la commune de ce nom entra dans le nouveau canton de Champagney.

Il ne se trouve à Clairegoutte aucun monument d'antiquité.

CLAIREGOUTTE (La), ruisseau.

Deux ruisseaux qui prennent leurs sources dans le bois du May et dans la forêt royale du Chérimont, territoire et au levant de Clairegoutte, se joignent au milieu de ce village, et forment dès-lors le ruisseau qui porte son nom, et qui, après avoir arrosé une prairie, se réunit à d'autres petits cours d'eau sur le territoire de Lyoffans, où ils prennent la dénomination de Rognon. (*V. ce mot.*) Les deux ruisseaux qui alimentent la Clairegoutte donnent, même pendent les sécheresses, des eaux toujours abondantes et parfaitement limpides. On y trouve de la truite ; la Clairegoutte nourrit de plus des goujons, des moutelles, et des écrevisses en grande quantité.

CLANS, canton de Scey-sur-Saône, perception d'Aroz, bureau de poste de Traves.

Dépendance. La ferme des FAYS.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme.

CLAVIERS (Les). V. *Quincey.*

CLAUDEL (Chez). V. *Esmoulières.*

Claudiney (Les). V. *Saint-Bresson.*
Cloîtres (Les). V. *Tresilley.*
Clos (Le). V. *Fougerolles.*
Clos (Es-). V. *Faucogney* et *Esmoulières.*
Clos-le-Pouilley (Le). V. *Belmont.*
Closey (Les). V. *Longine.*
Côfine (A la). V. *Voivre.*

COGNIÈRES, canton et bureau de poste de Montbozon, perception de Chassey. La route de Besançon aux Vosges traverse ce village. 252

Dépendances. Les Granges-Brulées, fermes; — la Grange-Dirand, *idem*; — la Combedon, maison isolée; — la maison Grillot, autre habitation isolée; — plusieurs maisons nouvellement bâties au lieu dit Sur-la-Côte de la forge de Montagney.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Carrières de bonne pierre de taille.

COISEVAUX, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg. 263

Dépendances. Le moulin des Cudes, alimenté par le ruisseau des Combottes; — une maison isolée au lieu dit le Haut du Mont; — la maison des Ronces.

☞ Cette maison des Ronces est occupée par un tissage à coton mu par la force de l'eau et appartenant à M. Noblot de Chevret. — On exploite à Coisevaux, pour les fourneaux de Belfort et de Châtenois (Haut-Rhin), une mine de fer oxidé rouge, qui est constituée par un ensemble de petits filons se croisant en différens sens et se trouvant dans un porphyre feldspathique en décomposition, passant à l'argilophyre. L'exploitation se fait à ciel ouvert, par des ouvriers qui ne travaillent que pendant la belle saison, et extraient annuellement environ 100 quintaux métriques d'un minerai qui rend 24 à 26 pour 100 de fonte.

Notice historique. Coisevaux (autrefois *Coseval*) était du ressort de l'ancien comté de Montbéliard. Sa fondation est antérieure à l'an 1226. En ce temps-là une partie de Coisevaux se trouvait déjà réunie au fief de Tremoins, que possédait la maison de Montjustin sous la suzeraineté des comtes de Montbéliard. Elle a continué d'en faire partie jusqu'au 18e siècle. (*Voir l'article* Tremoins.) Quant au reste de Coisevaux, il était partagé entre différens seigneurs à la fin du 13e siècle : Pierre de Champey, qui vivait en 1300, tenait en fief, du comte Renaud de Montbéliard, ce qu'il possédait à Coisevaux ; en outre Jean de Couthenans et Guichard de Champey, qui vivaient à la même époque, avaient le premier un *meix*, et l'autre, du chef de Jeannette de Couthenans sa femme, deux *meix* à la

Perruce, territoire de Coisevaux. Ces fiefs furent réunis plus tard au domaine du souverain.

En 1332, époque du partage définitif de la succession du comte Renaud, la plus grande partie de Coisevaux fut annexée à la seigneurie d'Héricourt, et une petite partie seulement demeura incorporée dans le comté de Montbéliard. Cet état de choses a subsisté jusqu'à la révolution française.

Il y avait ci-devant à Coisevaux des sujets francs et des sujets non francs. Cette différence dans les conditions provenait des franchises accordées en 1361 par Marguerite de Bade, dame d'Héricourt, à ses sujets de la terre de ce dernier lieu, franchises qui n'avaient pas profité aux sujets du fief de Tremoins, les seuls qui restèrent mainmortables à Coisevaux jusqu'au 18e siècle.

La partie de Coisevaux qui appartenait à la seigneurie d'Héricourt fut réunie à la monarchie française en 1676; celle qui dépendait du comté de Montbéliard ne fut réunie à la France, ainsi que ce comté, qu'en 1793. (Voir, pour les faits généraux, la notice sur Héricourt.)

Colin-le-bon-Enfant (Chez). V. *Esmoulières*.

Colle (Chez). V. *Belmont*.

Colonge. V. *Broye-les-Loups*.

Colomban (St.-). V. *Sainte-Marie en Chanois*.

COLOMBE-LES-VESOUL, canton de Noroy-le-Bourg, perception de Calmoutier, bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Le hameau d'Essernay; — deux moulins bâtis sur la Colombe.

☞ Carrières ouvertes sur des calcaires appartenant au premier étage jurassique.

COLOMBE-LES-BITHAINE, canton et bureau de poste de Saulx, perception de Quers.

Colombe (La), petite rivière.

Elle se forme à Colombe-les-Bithaine, canton de Saulx, de la réunion de trois ravines qui descendent des bois de cette commune. Elle traverse ensuite les territoires de Bithaine, la Creuse, Châtenois, Velleminfroy, Colombotte, Calmoutier, Dampvalley, Colombe-les-Vesoul, et vient se réunir à la Font de Champdamoy un peu au-dessus du village de Frotey. — Carpe, brochet, anguille, etc.; écrevisses en grande quantité.

COLOMBIER, canton et bureau de poste de Vesoul, perception de Varogne. Une résidence notariale est établie dans ce village.

Dépendances. Comberjon, village; — les Bruleux, hameau; — Villers-

Poz, *idem;* — la Côte-Rouge, ferme ; — Montaigu, maison isolée ; — le moulin du Creux ; — le moulin Blanc.

☞ On voit dans cette commune les ruines de deux châteaux. L'un, appelé *Château de Montaigu*, était bâti sur une éminence au sud-est de Colombier ; il fut possédé, dit-on, par des princes de la Maison de Bourgogne, depuis le 11e siècle jusqu'aux guerres du 15e siècle, pendant lesquelles il fut détruit (1). Les murs d'enceinte de ce château ont encore 17 à 20 mètres de hauteur du côté du midi. L'autre, nommé *Château de la Roche,* était situé en vue du premier, et un peu au-dessus de la place qu'occupe aujourd'hui le château moderne de M. de Saint-Mauris-Châtenois, édifice remarquable par sa belle architecture, par sa distribution intérieure, par les filets d'eau qui coulent dans les principales pièces, et surtout par son agréable position au-dessus du coteau sur la pente duquel s'étend en amphithéâtre le village de Colombier. — Sur le territoire de cette commune, carrières de bonne pierre de taille ; exploitation de pierraille dite *groise,* à Comberjon.

Colombière (La). V. *Fouvent-le-Haut.*

COLOMBOTTE, canton de Noroy-le-Bourg, perception de Calmoutier, bureau de poste de Vesoul. 211

Dépendances. Les Baraques du Tillet, hameau ; — le moulin du Tillet, établi sur la Colombe.

Combe (La). V. *Fresse.*

Combe (Moulin de la). V. *Magny-d'Anigon.*

Combe (A la). V. *Bucey-les-Gy.*

COMBEAUFONTAINE, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence notariale, église curiale, bureau et relais de poste. 733

(1) Dans les mémoires relatifs au comté de Bourgogne que nous avons été à même de consulter, nous n'avons rien trouvé qui se rattache à l'histoire des ruines de Montaigu. Tout ce que nous savons, c'est que la terre de ce nom conférait anciennement le titre de baron, et qu'à son possesseur appartenait la haute, moyenne et basse justice, et par conséquent le droit d'avoir des fourches patibulaires. C'est au gibet de Montaigu que furent exécutées, dans les premières années du 17e siècle, les sentences de mort prononcées, *pour crime de sorcellerie,* contre plusieurs habitans de Montcey et de Calmoutier, et notamment contre Claudine Richardey, qui fut brûlée le 24 octobre 1629, « pour ce qu'elle se trouvoit convaincue par ses propres « confessions géminées d'avoir esté par plusieurs fois au sabbat et assemblées « des sorciers et sorcières. » (Voir les *Mémoires de la commission d'Archéologie de la Haute-Saône,* 1re liv.)

Dépendance. Une maison isolée bâtie à 2 kil. du bourg.

☞ Combeaufontaine (*Combe-aux-Fontaines*), placé sur un sol sec et dans un bassin bien évasé, est un séjour où l'on respire l'air le plus salubre. Sa situation topographique est encore remarquable sous un autre rapport : c'est le point de réunion de trois grandes routes, toutes très-fréquentées, et qui font de cette commune un lieu de passage important. Aussi, bon nombre de ses habitans se livrent-ils aux professions qui ont rapport aux besoins journaliers des voyageurs, des messageries et du roulage. Les autres s'occupent d'agriculture. Combeaufontaine, au reste, était loin d'avoir, il y a soixante ans, l'importance qu'il a maintenant : au dire des vieillards, il ne consistait alors qu'en quelques maisons bâties à proximité de l'abondante fontaine qui coule au milieu de ce bourg. Lors des invasions de 1814 et de 1815, peu de communes en souffrirent autant que Combeaufontaine, exposé qu'il était, par sa position, au passage quotidien de troupes nombreuses. A cette désastreuse époque une épidémie lui enleva le quart de sa population. — Les foires de Combeaufontaine sont réputées pour la vente du bétail et surtout des chevaux ; elles ont lieu les 20 janvier, 5 mars, 25 mai, 18 août et 3 novembre. (Décret du 10 mars 1807 et ordonnance royale du 13 février 1835.) Ses marchés hebdomadaires se tiennent le vendredi.

Le canton de Combeaufontaine renferme 17 communes et 9,352 habitans. Sa superficie est de 17,003 hectares, dont 10,101 en terres labourables, 1,715 en prés, 288 en vignes, 3,634 en bois, 110 en vergers, jardins, chènevières, etc. Il est limité à l'est par les cantons d'Amance et de Port-sur-Saône, au sud par ceux de Scey-sur-Saône et de Dampierre, à l'ouest par celui de Vitrey, et au nord par le canton de Jussey. Du chef-lieu partent deux routes royales, une route départementale et un chemin de grande communication, qui le traversent dans toutes les directions. Il est séparé du canton d'Amance par la Saône ; la Gourgeonne et l'Ougeotte parcourent, sur un petit espace, l'une l'extrémité méridionale de son territoire, l'autre l'extrémité septentrionale ; dans l'intérieur du canton on ne trouve aucun cours d'eau tant soit peu important, les faibles ruisseaux que produisent les fontaines de quelques communes, se perdant sur les propriétés mêmes où ils ont pris naissance. Le terrain est pierreux, sec, inégal, entrecoupé de monticules. On trouve quelques bonnes prairies dans les vallées ; plusieurs coteaux n'offrent que des terres vaines. Les principales productions du sol sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, le vin, etc. La partie méridionale du canton est couverte de bois assez considérables. La vente du bétail, des grains et des fourrages, fait à peu près tout le commerce des habitans. — Vins de qualité remarquable à Chargey et à Purgerot. — Restes d'anciens châteaux-forts à Bougey, à Cornot, à Purgerot et à Lambrey. — Dans les bois de Purgerot, vestiges d'une voie romaine qui paraît avoir servi de communication entre Corre et Besançon, par Vy-le-Ferroux, Oiselay, Cussey, etc.

Combeauté (La), petite rivière.

Elle prend sa source sur le revers occidental de la montagne qui termine la commune d'Hérival, canton de Plombières (Vosges), traverse le Val-d'Ajol, passe à Fougerolles, et se joint à la Sémouse au-dessous de Saint-Loup. — Brochet, truite, ombre, carpe, lotte, perche, tanche, anguille, loutre et écrevisses.

Combedon. V. *Cognières*.

270 **Comberjon**. V. *Colombier*. Érigé en commune.

Combinée (La). V. *Esmoulières*.

Combotte (La). V. *Fessey*.

Communaux d'Aval et **d'Amont** (Les). V. *Servance*.

Comte (Moulin du). V. *Battrans*.

Comtes (Moulin des). V. *Chassey-les-Montbozon*.

Comtes (Es-). V. *Amont*.

Comy. V. *Amage*.

Côney (Le), rivière.

Il prend sa source près du hameau de Cône, au-dessus d'Uriménil, canton de Xertigny, arrondissement d'Epinal (Vosges). Il reçoit à la forge d'Huzemein le ruisseau dit de la Voie-de-Cône, qui en est ainsi comme une seconde source ; passe à Fontenois-le-Château, Pont-du-Bois, Selles; puis se joint à la Saône entre Corre et Ranzevelle. L'étendue qu'il parcourt dans le département est d'environ 20 kilomètres. Il est poissonneux. Les écrevisses qu'on y pêche sont très-belles. — Cette rivière a un encaissement solide. Elle est navigable depuis Selles, où il existe un chantier considérable pour la construction des bateaux. Les marchands de merrains ont établi des barrages de distance en distance sur le Côney, pour arrêter les bois jetés à flot. Ils en forment des radeaux qu'ils conduisent souvent jusqu'à Lyon sans les briser.

CONFLANDEY, canton et bureau de poste de Port-sur-Saône, perception d'Amoncourt. 192

Dépendances. Le château de Conflandey, qui est séparé du village par la Saône ; — les forges de Conflandey, qui sont situées sur la rive droite de la Lanterne, tout près de la jonction de cette rivière avec la Saône.

☞ Les usines de Conflandey, remises en roulement dans ces dernières années, après un long chômage, se composent maintenant d'un haut-fourneau, de deux feux de forge, et de trois fours à griller les mines en roche ; elles peuvent livrer à la consommation, chaque année, 1,000,000 kil. de fontes en gueuses et 300,000 kil. de fers propres à la fabrication des tôles et fers-blancs. Comme ces usines, le château se trouve placé sur la pointe de terrain qui aboutit au confluent de la Lanterne et de la Saône. C'était un manoir seigneurial anciennement fortifié tant par les eaux de

ces deux rivières que par de doubles remparts qui subsistent encore, ainsi que plusieurs tours dont les murs ont jusqu'à trois mètres d'épaisseur.

CONFLANS, chef-lieu de perception, canton de Saint-Loup, bureau de poste de Luxeuil.

Dépendances. La ferme de CHAMPONNET ; — celle du FAHY (inhabitée); — la FOLIE, papeterie (actuellement en chômage et inhabitée); — le moulin des GRAVIERS, établi sur la Sémouse.

☞ Cette commune possède, entr'autres établissemens industriels, huit fabriques de chapeaux de paille, qui vendent leurs marchandises aux foires et marchés de Luxeuil, Saint-Loup et Faverney. — Son territoire recèle une couche de fer oolithique qui est exploitée pour le fourneau de Varigney. On en extrait annuellement 8,000 quintaux métriques d'un minerai qui produit par la fusion dans le haut-fourneau 22 pour 100 de fonte. L'exploitation, qui occupe 10 ouvriers, s'est faite longtemps à ciel ouvert; depuis 1829, elle a lieu par travaux souterrains réguliers. Ce gîte est remarquable par un grand nombre et une grande variété de pétrifications.

Souvenirs historiques. Conflans, situé dans une plaine arrosée par la Lanterne et la Sémouse, paraît avoir pris son nom de sa position près du *confluent* de ces deux rivières. Ce bourg, qui est même appelé *ville* dans une charte de 1249, a une existence fort ancienne. On lit à la voûte du chœur de l'église le millésime 1111. Il dépendait à cette époque et dans le siècle suivant du duché de Bar, qui possédait en Franche-Comté une enclave dont Conflans était le chef-lieu.

Conflans était autrefois entouré de fossés et de murailles; il avait en outre un château-fort ceint d'un double rempart. La ville et son château furent entièrement brûlés pendant les désastreuses guerres de 1635, et ce ne fut que trente ans après que l'on entreprit de réédifier Conflans tel qu'il existe aujourd'hui.

Dans les premières années du 18e siècle, les ruines des remparts de Conflans furent accordées aux communautés religieuses des Augustins et des Récollets, qui établirent dans ce lieu deux couvens. Ces monastères ont subsisté jusqu'à la révolution.

Avant les malheurs qui ruinèrent Conflans, on entrait dans la place par deux portes à ponts-levis percées l'une au midi et l'autre au nord. Celle-ci, qu'on nommait *Porte-Saint-Nicolas,* est encore debout avec ses meurtrières. Les murailles de Conflans étaient fortifiées de plusieurs tours : une de ces tours a été conservée, ainsi que les embrasures des bouches à feu qui la défendaient. Sur une éminence qui se trouve à l'est du bourg, on remarque l'emplacement de son ancien château, sous les ruines duquel on a découvert plusieurs tombeaux.

Dans les temps où Conflans relevait de la Lorraine, il était le siége d'une gruerie et d'une prévôté qui ressortissaient au bailliage de Lamarche (an-

cienne Lorraine). Sous l'empire de la loi du 28 février 1790, il devint le chef-lieu d'une des 8 circonscriptions cantonales qui composaient le district de Luxeuil; mais, par suite de l'organisation administrative de l'an VIII, Conflans entra dans le canton de Saint-Loup, dont il fait toujours partie.

Des foires s'y tiennent les 23 février, 23 mars, 21 avril, 26 mai, 25 juin, 11 août, 20 septembre et 11 novembre. (Décret imp. du 10 mars 1807.)

CONFRACOURT, résidence notariale, chef-lieu de perception, canton de Dampierre-sur-Salon, bureau de poste de Combeaufontaine.

Dépendances. La ferme du MAGNY-ROBERT; — le moulin du PATOUILLET; — un autre moulin isolé.

☞ Gîtes de minerai de fer pisiforme. — La ferme du Magny-Robert, située à quatre kilomètres de Confracourt, mais peu éloignée au contraire de Combeaufontaine, devait naturellement dépendre de cette dernière commune, et effectivement elle en dépendait il y a trente ans; mais son propriétaire a obtenu l'incorporation du Magny-Robert à la commune de Confracourt, qui a ainsi une enclave dans un canton dont elle ne fait point partie. Voilà une bizarrerie dans nos divisions territoriales.

CONOT. V. *Fresse*.

CONTRÉGLISE, canton et perception d'Amance, bureau de poste de Faverney.

Dépendances. La ferme du VOZÉMONT, dite aussi le COUCOU; — les fermes de MOUHY-LE-HAUT et de MOUHY-LE-BAS; — une maison bâtie dans les bois de M. Guy de Conflandey.

☞ D'après des chartes qui faisaient partie des archives de l'abbaye de Cherlieu, Contréglise (anciennement nommé *Contreglèse*) existait déjà dans le 10e siècle. Ce qui reste de l'ancienne église de ce lieu, c'est-à-dire les quatre piliers énormes qui supportent la tour du clocher, peut bien remonter en effet à cette époque du moyen âge. Dans le cimetière qui environne l'église se trouvent beaucoup de cercueils en pierre. — Un canton de champs qui est situé entre les fermes de Mouhy et le village de Saponcourt porte le nom de *Galas*, parce que ce généralissime y fit, dit-on, camper ses troupes lors de son passage à travers le comté de Bourgogne en 1636. Des casques, des épées trouvés il y a quelque temps dans ces champs confirmeraient cette tradition.

CORBENAY, canton, perception et bureau de poste de Saint-Loup.

☞ Il se fabrique dans cette commune une grande quantité de chapeaux de paille. Elle possède de très-belles carrières qui fournissent de la pierre de taille de qualité rare et d'excellentes *laves*. On exporte de ces

laves pour tous les cantons environnans, et même pour ceux d'Amance, Vesoul, etc.

CORBIÈRE (La), canton et bureau de poste de Luxeuil, perception d'Esboz-Brest.

Dépendances. Les CHAMPS-PENEY, hameau; — le GUEDY, *idem;* — le VAL, *idem;* — les CHAMPRONS, ferme; — quatre maisons isolées au lieu dit la PIERRE-MOUREY; — deux autres dites les PAGES.

☞ Tourbière en exploitation.

CORBIÈRE (La). V. *Saint-Bresson.*

CORCELLES, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg.

☞ On exploite sur le territoire de Corcelles une mine de houille dont la concession a été conférée à MM. Noblot, Méquillet et compagnie, sur une étendue superficielle de 14 kilom. carrés 85 hectares, par ordonnance royale du 4 novembre 1826. La puissance du gîte est évaluée à 0m 66c. L'exploitation se fait au moyen de galeries souterraines, desservies par un puits profond de 36 mètres; elle occupe 25 ouvriers, et donne annuellement 10,800 quintaux métriques environ de houille d'assez bonne qualité. Ce gîte fut découvert en 1589. Dans la vue de diminuer la consommation de bois qu'exigeait la cuite des sels de Saulnot, on fit usage de cette houille de 1610 à 1628, époque à laquelle les événemens politiques forcèrent de ralentir et même d'abandonner les travaux d'extraction. Ils furent repris en 1654, puis en 1714 et 1715, et enfin de 1768 à 1772. L'exploitation actuelle date, comme on vient de le voir, de 1826. — On exploite aussi du gypse dans la commune de Corcelles.

(Ce village dépendait ci-devant de la seigneurie de Granges : la notice sur GRANGES lui est donc applicable au moins pour les faits généraux.)

CORDA (Moulin). V. *Melincourt.*

CORDELIERS (Les). V. *Chariez.*

CORDES (Les). V. *Sept-Fontaines.*

CORDONNET (Le), canton et bureau de poste de Rioz, perception de Boult.

Dépendances. HAUTERIVE, hameau; — la Côte DE BONNEVENT, *idem;* — la GOUTTE, *idem;* — la VANCHE, *idem;* — le MAGNY, ferme; — l'ETANG DU VAU, maison isolée.

☞ L'origine de cette commune est due à des acensemens que firent les seigneurs d'Oiselay, au commencement du 14e siècle, dans une forêt de 1,500 arpens ou environ 760 hectares, à charge par les colons d'en mettre le sol en culture. Ceux-ci bâtirent peu à peu, sur le terrain qu'ils défrichaient, le village et les hameaux qui existent aujourd'hui. Il ne reste de cette forêt de 1,500 arpens que 59 hectares, où les habitans prennent actuellement leurs affouages. — Le Cordonnet et ses dépendances ont fait

partie de la commune d'Oiselay jusqu'en 1703, époque à laquelle ils furent érigés en commune particulière du consentement du comte de la Baume-St.-Amour, alors seigneur d'Oiselay.

CORNERIE (La). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

CORNEUX, canton et bureau de poste de Gray, perception de Velesme.

☞ Cette petite commune ne se compose que d'habitations isolées, au nombre de 9. La principale est l'ancienne abbaye de Corneux. Deux ou trois autres ont des dénominations particulières : par exemple la BERGERIE, ferme ; AMBUREY, habitation de vignerons. — Corneux était, dans son origine, qui date de 1133, un prieuré dépendant de l'abbaye de S. Paul de Besançon; il fut fondé par Raimbaud, moine de cette abbaye, qui établit vers le même temps les prieurés de Bellefontaine, de Courtefontaine, et les abbayes de Bellelay et de Belchamp. Le prieuré de Corneux devint abbaye lorsque le même moine y introduisit, en 1134, des religieux de Prémontré, ordre qui jusqu'alors n'avait point eu d'établissement dans le diocèse de Besançon.

CORNOT, canton, perception et bureau de poste de Combeaufontaine.

Dépendances. Le hameau d'ARTAUFONTAINE, composé d'un ancien château-fort (aujourd'hui transformé en maison de ferme), d'un moulin à grains, et de quatre maisons attenantes. Ce domaine comprend environ 142 hectares de terres labourables.

☞ Le château d'Artaufontaine était entouré de fossés larges et profonds. Les embrasures des murailles subsistent encore, ainsi que des ruines de tour, de chapelle, etc. — On trouve au territoire de Cornot des carrières de l'excellente pierre de taille dite *Vergenne.*

CORNU. V. *Servance.*

CORRAVILLERS (Le Plain de), nom d'une mairie composée du petit village de CORRAVILLERS (où l'on compte, avec l'église et le presbytère de la paroisse, 16 maisons), et d'une cinquantaine d'habitations éparses ou réunies en hameaux. Cette commune fait partie du canton de Faucogney et de la réunion de perception de la Longine ; elle est desservie par le bureau de poste de Faucogney.

Dépendances de Corravillers. La BANVOIR, hameau; — BONNEFROY, *idem;* — le PETIT-CORRAVILLERS, *idem;* — la GOUTTE, *idem;* — la JEANCÔTE, *idem;* — le PRÉ-TEMLOUP, *idem;* — la REVOTTE, *idem;* — la VIE-VOIE, *idem;* — EFFOZ, *idem ;* — la MOUSSE, *idem;* — le CRAN, *idem;* — la FOSSE, maison isolée ; — le DÉBAUCHÉ, *idem.*

☞ Le décret du 10 mars 1807 avait créé quatre foires à Corravillers,

et les avait fixées aux 5 février, 7 mai, 6 août et 5 novembre : ces foires sont tombées en désuétude. — On remarque dans le cimetière de Corravillers le mausolée de Marc-Xavier Petitjean, qui décéda le 25 octobre 1839, après avoir rempli les fonctions de maire pendant vingt-huit ans et de manière à se concilier, tâche bien difficile, la reconnaissance et l'affection de tous ses administrés.

CORRE, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Jussey.

Dépendance. Le moulin de la Minelle, situé entre Corre et Ormoy, et mis en mouvement par les eaux d'une fontaine qui a sa source tout près de l'usine.

☞ Le village de Corre est situé un peu au-dessus du confluent de la Saône et du Côney. Cette heureuse position en fait un lieu de transit et d'échanges assez important, et entretient un mouvement commercial considérable dans les ports que la commune possède sur les deux rivières. On en peut juger par l'énumération des marchandises qui viennent se réunir, par voitures ou par eau, dans ces deux ports, savoir : les merrains qui descendent des Vosges ; les bois de marine et la boissellerie provenant des forêts de Darnay ; les meules de grès, les ouvrages de verre et la poterie que livrent au commerce, en grande quantité, les communes de la Basse-Vaivre, de Passavant, de Demangevelle et de Vougécourt ; enfin les grains qui passent des départemens de la Meuse, des Vosges et de la Haute-Marne au port de Gray. La plupart de ces marchandises sont réexpédiées, par flottes, bateaux ou radeaux, pour ce dernier port et pour des destinations plus éloignées.

Trois chemins de grande communication qui aboutissent à Corre vont augmenter encore son importance commerciale, en le mettant en relations faciles soit avec le centre de la Haute-Saône, soit avec les départemens de la Haute-Marne et des Vosges : ce sont les chemins de Breurey à Châtillon, de Corre à Vauvillers, et de Jussey à Passavant.

On remarque à Corre l'élégant pont en fil de fer qui a été construit sur le Côney en 1838 et qui fait partie du chemin de grande communication de Breurey à la Haute-Marne. Une construction également toute récente, c'est le beau moulin de commerce qu'a fait élever M. Detroyes ; ce bâtiment a 30 mètres de façade et 17 mètres de hauteur.

Corre, qui n'est plus qu'un village, a été une cité populeuse si l'on en juge par les nombreuses antiques et les débris de monumens qu'on a découverts et qu'on découvre encore sur son territoire ; on a même conjecturé qu'il était bâti sur les ruines de Dittation, ville séquanaise, et c'était l'opinion de M. le docteur Humblot, de Jussey. Il la puisait dans les cartes de l'ancienne Gaule publiées par Danville et Robert Bonne. Ces géographes placent effectivement Dittation au confluent de la Saône et du Côney, précisément sur le point qu'occupe aujourd'hui le village de Corre, et s'accordent à le montrer, à quelques minutes près, au 24e degré 53 mi-

nutes de longitude, et au 47e degré 57 minutes de latitude, c'est-à-dire à 10 lieues d'*Andomaturum* (Langres), 4 d'*Aqua Bordonis* (Bourbonne), 7 de *Luxovium* (Luxeuil), 6 de *Portus Abucinus* (Port-sur-Saône), et 17 de *Vesuntium* (Besançon). A ces notions topographiques, M. Humblot ajoutait une autre preuve tirée d'un bas-relief trouvé à Corre et sur lequel on épèle ces lettres : ADITIEDTOTIAN. Ces caractères, auxquels notre langue refuse sa prononciation, étaient, suivant lui, une anagramme où sont compris les mots : *Dittationidea, Didittationea* et *Didattitionea ;* d'où l'on aura fait *Dittation,* mot plus approprié à l'idiôme gaulois. Ce qui pourrait donner du poids à la conjecture de M. Humblot, c'est que cette manière de varier les mots et de transposer les lettres a été en usage dès les premiers temps. On lit dans les auteurs de la nouvelle *Diplomatique* que, selon S. Jérôme, le prophète Jérémie s'est servi quelquefois de ce genre d'écrire; et Suétone rapporte que Jules-César employait aussi ce qu'il appelait *cæcas litteras,* des lettres occultes.

M. Monnier du Jura (*Antiquités de Corre*), le docteur Humblot (*Recherches sur les Antiquités de Corre*), M. Marc (*Dissertation sur les Antiquités du département de la Haute-Saône*), ayant décrit avec détails les statues, bas-reliefs, tombes, autels, voies romaines, aquéducs et médailles déjà découverts à Corre et dans ses alentours, on lira ces trois mémoires avec intérêt. Nous ne citerons ici que ce passage de la notice de M. Monnier :
« L'*affluence* des morts notables que j'ai visités dans leurs tombeaux, le « nombre et la variété des débris dont le sol est couvert, l'aquéduc sou- « terrain qui amenait les eaux au centre de la population, les deux voies « romaines qui se croisent sur ce point, la statue équestre de Paulus « Cinamus qu'un laboureur heurta du soc de sa charrue en 1702, la sta- « tue pédestre du tyran Lollien qui de simple soldat parvint à l'empire, « sans laisser pourtant une grande mémoire : tout atteste que le village de « Corre fut autrefois un lieu très-important et un établissement tout « romain. »

CORRE (La). V. *Saint-Bresson.*

CORROT-BOYARD (Le). V. *Esmoulières.*

CORVÉE-ROUGE (La). V. *Borey.*

CORVERAINE (La). V. *Esmoulières.*

COTE (La), chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Lure. Ce village est situé sur la rive gauche du Rahin, qui le sépare de la route royale de Paris à Bâle.

☞ Cette commune livre à la consommation, chaque année, une grande quantité de *kirschwasser* de très-bonne qualité. Les cerises qu'on y emploie à la distillation appartiennent, pour la majeure partie, aux petites variétés, qui donnent, comme on sait, les kirschs les plus estimés.

CÔTE (La). V. *Andelarre* et *Traves.*

CÔTE (Moulin de la). V. *Villersexel.*

Côte-aux-Borgnes (La). V. *Velleguindry.*
Côte-Bithuet (La). V. *Bousseraucourt.*
Côte de Bonnevent (La). V. *Cordonnet.*
Côte de Montagney (Sur la). V. *Cognières.*
Côte de Passavant (La). V. *Passavant.*
Côte des Chenes (La). V. *Courmont.*
Côte du Seupt (A la). V. *Voivre.*
Côte-Etevenou. V. *Ecromagny.*
Côte-Gaillancée (La). V. *Bousseraucourt.*
Côte-Giroz. V. *Esmoulières.*
Côte-Jouan. V. *Esmoulières.*
Côtelle (La). V. *Crevans.*
Côtemar. V. *Ecromagny.*
Côte-Rouge. V. *Velle-le-Châtel.*
Côtets (Les). V. *Echenoz-la-Meline.*
Côtotte (La). V. *Sorans.*
Couchot (En). V. *La Rosière.*
Couchottes (Les). V. *Esmoulières.*
Coucou (Ferme du). V. *Contréglise.*
Couleris (Les) V. *Noroy-le-Bourg.*

COULEVON, canton, perception et bureau de poste de Vesoul.

☞ Une grotte profonde s'étend, au nord du village, sous le coteau au pied duquel il est situé. Elle a 20 mètres environ de longueur, sur 5 à 6 mètres de largeur, et 3 à 7 mètres de hauteur. On ne voit des stalactites et des stalagmites qu'à son extrémité, où se trouve un boyau étroit et sinueux, dont la longueur visible est d'environ 10 mètres. (V. la *Statistique géologique* de M. Thirria, p. 231.)

Courbenans. V. *Vellechevreux.*
Courberotte (La). V. *Melisey.*
Courbeton. V. *Lanterne.*
Courbey. V. *Bucey-les-Gy.*
Courboux. V. *Pennesières.*
Courcelle. V. *Equevilley.*
Courcelotte (Moulin). V. *Vellechevreux.*

COURCHATON, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Villersexel.

☞ Dans cette commune a été construite, il y a quelques années, une tuilerie dont les produits sont estimés. — Les vins de la *Grande-Côte* de Courchaton jouissent dans le pays d'une certaine réputation. — Couche non exploitée de minerai de fer hydroxidé oolithique.

Souvenirs historiques. Courchaton appartenait, dès les premières années du 13e siècle, au comté de Montbéliard. Il en fut démembré, vers l'an 1230, au profit de Richard, le plus jeune des quatre fils de Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, et d'Agnès de Bourgogne sa femme. Ce seigneur prit le nom de Courchaton, auquel il ajouta celui de Montfort, parce qu'il avait épousé Isabelle dame de Montfort. Richard de Courchaton tenait cette terre en franc-alleu. Son fils aîné Thierry, sire de Montfort et d'Antigny, rentra sous la mouvance du comté de Montbéliard (1282) pour Courchaton et ses appartenances, qui dès-lors furent possédés au même titre par Simon de Sainte-Croix, Philippe de Vienne, Edouard de Saint-Dizier, et par des seigneurs de la maison de Bauffremont. De ceux-ci la terre de Courchaton passa dans la maison d'Achey, et successivement dans plusieurs autres jusqu'en 1756, qu'elle fut vendue, du consentement du suzerain, à M. Jeannot, conseiller au parlement de Franche-Comté. — Entre Courchaton et Grammont, sur un plateau qui domine un canton de vignes, ruines d'un petit château-fort.

COURCUIRE, canton et bureau de poste de Marnay, perception de Pin.

Biographie. Menestrier (Perrenin), curé de Courcuire, a publié quelques ouvrages de piété, et des sermons latins sur les évangiles des dimanches de l'année. Ce dernier ouvrage est sorti des presses de Jean Vernier, qui, avec le secours de Toussaint Lange, établit vers 1630 une imprimerie à Pin, où il était curé. Nous ferons remarquer encore que les Heures paroissiales du diocèse de Besançon sont vulgairement appelées *Heures de Pin*, parce que c'est dans ce village qu'elles furent imprimées pour la première fois.

Courmands (Les). V. *Esmoulières*.

COURMONT, canton d'Héricourt, perception de la Côte, bureau de poste de Lure.

Dépendances. Les Chagnots, hameau; — la Côte des Chênes, *idem*; — les Hautes et Basses Valettes, *idem*; — la Vieille-Verrerie, *idem*; — les Terriers, *idem*; — la ferme Laine; — trois maisons sur le chemin de Lomont, au lieu dit les Champs de Feunans.

☞ Trois tissages de coton sont en activité dans cette commune, l'un à Courmont, un autre à la Côte des Chênes, et le troisième aux Terriers. — La fondation de Courmont, nom qui s'écrivait anciennement *Cormont*, est antérieure à l'an 1300. (Voir la notice sur la ci-devant seigneurie de Granges, dont ce village faisait partie dès cette époque.) — Courmont, réuni à l'administration municipale de Lomont par un décret de 1807, en a été détaché vers 1831, et a maintenant sa mairie particulière.

COURTESOUL, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Montarlot.

Dépendances. Le village de GATEY; — la ferme de la BOULOYE ; — celle du CREUSOT.

☞ On récolte dans les vignobles de Courtesoul et de Gâtey des vins qui possèdent, à trois ans, toutes les qualités du vin de Bourgogne ordinaire. — L'église de Courtesoul, qui date de 1775, est remarquable par la beauté de son architecture. — L'ancien château de Gâtey n'offre plus guère que des ruines. On voyait encore, il n'y a que peu d'années, ses tourelles garnies d'embrasures et défendues par des fossés. De vastes caveaux aujourd'hui comblés en grande partie et qui s'étendaient sous un terrain actuellement planté de vignes, semblent indiquer que ce château avait une étendue considérable. Les vignes qui recouvrent les caveaux donnent un vin particulièrement recherché par les gourmets.

COURSEMEY. V. *Genevrey*.

COURVERAINE (La). V. *Froideconche*.

COUTHENANS, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

Dépendance. Le hameau de CHEVRET.

☞ MM. Méquillet, Noblot et compagnie possèdent dans ce hameau une filature de coton bâtie au confluent de la Luzine et d'un ruisseau découlant du territoire de Champey. Cette filature, établie en 1820, renferme toutes les mécaniques à filer et à tisser le coton, en sorte qu'entrant brut à la filature il n'en sort qu'à l'état de toiles qui sont expédiées pour Besançon, Lyon, Beaucaire, Marseille, et pour l'étranger. Afin d'éviter les chômages faute d'eau, on l'a pourvue d'une machine à vapeur. Ce bel établissement occupe environ 220 ouvriers, et fabrique annuellement 76,000 kilogrammes de filés, et 44,000 mètres de calicots, perkales, *nappages*, etc. — Près de Couthenans s'élève une petite montagne couronnée de rochers, laquelle, avec la butte de Champey et le mont Vaudois près Luze, forme sur le même plan un triangle de l'aspect le plus pittoresque. — On trouve dans une partie du territoire de Couthenans des bancs de pierre calcaire incrustée de nombreux coquillages fossiles, tels qu'ammonites, bélemnites, etc. On trouve dans le même terrain des pierres lenticulaires, et même des madrépores. On y découvrit en 1749 plusieurs sources d'eau légèrement salée.

Notice historique. Couthenans s'écrivait anciennement *Cotenans*, nom formé du mot *côte*, penchant de colline, et du mot gallique *nans*, qui signifie rivière, ruisseau. En effet Couthenans est bâti au pied d'un monticule et traversé par un ruisseau.

Au commencement du 13e siècle, ce village faisait partie intégrante du comté de Montbéliard. Dans la seconde moitié du même siècle, il formait un fief relevant de ce comté. Les seigneurs de Couthenans avaient droit de justice et jouissaient de revenus très-importans. Le premier de ces seigneurs qui nous soit connu est Jean de Couthenans, qui vivait vers l'an 1300, et qui possédait un *meix* à la Perruce, territoire de Coisevaux.

Après avoir appartenu à des seigneurs particuliers, le fief de Couthenans passa par vente ou par succession, dans le 15e siècle ou au commencement du 16e, aux seigneurs du Magny-d'Anigon, qui le vendirent, ainsi que le fief même du Magny-d'Anigon, au souverain, le comte Frédéric de Montbéliard, en 1583. Couthenans, alors réuni au domaine du comté de Montbéliard, a continué d'en faire partie jusqu'à la révolution française.

Les habitans de Couthenans avaient été exceptés de l'affranchissement concedé en 1431 aux sujets du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon et de Bélieu, par leur souveraine la comtesse Henriette, parce qu'en ce temps-là ils étaient la propriété de seigneurs particuliers. Ils restèrent mainmortables jusqu'au 4 novembre 1583, époque à laquelle Frédéric comte de Montbéliard leur accorda des lettres de franchises, ainsi qu'aux habitans de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon.

La justice seigneuriale de Couthenans avait survécu à la réunion du fief de ce nom au domaine de l'Etat. Par un édit du prince Louis-Frédéric en date du 21 novembre 1620, elle fut supprimée, ainsi que celles d'Etobon et du Magny-d'Anigon, et les justiciables entrèrent dans le ressort de la prévôté et de la cour et chancellerie de Montbéliard.

Le village de Couthenans, pillé en 1519 par les troupes de Furstemberg, fut brûlé au mois d'avril 1635 par l'armée de Lorraine, et une seconde fois en 1654 par le maréchal de la Ferté, pendant qu'il faisait le siége de Belfort. En 1665, on ne comptait à Couthenans que six cultivateurs possédant charrue.

En 1793, la commune de Couthenans fit d'abord partie du département de la Haute-Saône. Elle passa, en 1797, dans celui du Mont-Terrible; en 1800, dans celui du Haut-Rhin; et, en 1816, dans celui du Doubs. Une loi du 26 mars 1829 l'a réuni de nouveau au département de la Haute-Saône et au canton d'Héricourt.

Il n'existe plus de traces du château ou maison seigneuriale qui a dû exister à Couthenans lorsqu'il avait ses seigneurs particuliers.

(Voir, pour les faits généraux relatifs à Couthenans, la notice historique sur Etobon.)

Couvent (Le). V. *Saint-Bresson*.

Craillon. V. *Melincourt*.

Crais (Le). V. *Jussey*.

Cran (Le). V. *Corravillers*.

Craye (Moulin de la). V. *Vauvillers*.

CRESANCEY, canton et bureau de poste de Gray, perception de Champvans. Ce village est traversé par la route royale de Saint-Dizier à Lausanne.

Dépendance. Un moulin bâti sur le cours de la Tenise.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Longtemps on exploita dans cette commune des minerais de fer en grains de qualité recherchée : les



gites en sont maintenant épuisés. — L'ancienne maison seigneuriale de Cresancey a été restaurée à la moderne, mais a conservé dans son état primitif la tour octogone dont elle était fortifiée.

CRET (Le). V. *Chariez*.

CRETIN (En). V. *Voivre*.

CREUCHOT (Le). V. *Auxon*.

CREUSE (La), chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Saulx.

☞ On a reconnu dans cette commune un gite de houille, mais il a paru peu puissant. Personne n'en a entrepris l'exploitation.

CREUSOT (Le). V. *Courtesoul*.

CREUSOTTE (La). V. *Breurey-les-Faverney*.

CREUX (Le). V. *Borey*.

CREUX-CHÊNE (Le). V. *Amage*.

CREVANS, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Granges-le-Bourg.

Dépendance. Une maison de vigneron nommée la CÔTELLE.

☞ Teinturerie et tannerie. Les produits de ce dernier établissement s'expédient principalement pour Besançon. (Voir la notice sur la seigneurie de GRANGES-LE-BOURG, dont Crevans faisait partie.)

CREVENEY, canton, perception et bureau de poste de Saulx.

CROCHOT (Le). V. *Mont-le-Frânois*.

CROCHOTTE (La). V. *Mont-le-Frânois*.

CROISSENIERE (La). V. *Beuinte-Saint-Laurent*.

CROIX DE PIERRE (La). V. *Sept-Fontaines*.

CROMARY, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Voray.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Foires les 25 janvier, 15 mai, 11 août, 15 octobre. (Décret du 10 mars 1807.) — Avant la révolution, Cromary avait un prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de S. Vincent de Besançon. Au moyen âge, ce lieu était une des premières châtellenies de la province : selon Ortelius (*Theatrum orbis terrarum*), Cromary se trouvait autrefois, ainsi que Vesoul, Gray, Montbozon, Jussey, Port-sur-Saône, Montjustin et Faucogney, au nombre des plus importantes places (*inter præcipuas civitates*) du bailliage d'Amont. A quelle époque et par suite de quels évènemens militaires ou politiques a-t-il perdu son ancienne importance? Nous n'avons rien pu découvrir à cet égard.

CROSLIERE (La). V. *Longine*.

CROSLIÈRES. V. *Fougerolles*.

CRUAYE (La). V. *Voivre* et *Fessey*.

CUBRY-LES-FAVERNEY, canton de Vauvillers, perception de Conflans, bureau de poste de Faverney.

Dépendances. Un moulin sur le ruisseau des Cannes ; — une tuilerie.

☞ Les produits de cette tuilerie ont une juste réputation. Les marnes qu'elle emploie proviennent du territoire de la commune.

CUBRY-LES-SOING, canton de Fresne-St.-Mamès, perception de Charentenay, bureau de poste de Traves.

Dépendances. La ferme de LISEY; — deux maisons bâties près de la Saône et servant de logement au passeur du batelet qui est établi sur la rivière.

☞ Gîtes non exploités de minerai de fer pisiforme. — Importante exploitation d'argile pour briques et tuiles, argile qui est travaillée dans huit tuileries établies dans la commune.

CUCLOS. V. *Port-sur-Saône.*

CUDE (Moulin de la). V. *Lyoffans.*

CUDES (Moulin des). V. *Coisevaux.*

CUGNEY, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Marnay.

Dépendance. Le moulin de GOMMEREY, établi près de la source de la Tenise.

☞ Cugney a une foire annuelle qui tombe le 25 mai. (Décret du 10 mars 1807.) — La fontaine de ce village est une des meilleures et des plus abondantes du département. C'est la source-mère de la petite rivière nommée la Tenise. (*V. ce mot.*) — Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains; deux lavoirs à cheval.

CUL DES FAYS (Le). V. *Oiselay.*

CULT, canton, perception et bureau de poste de Marnay. La route royale de Saint-Dizier à Lausanne traverse ce village.

Dépendances. La ferme des PLANTES ; — la maison de MOLVAUX.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Dans un canton du territoire, puits naturel remarquable par une abondance d'eau que les plus grandes sécheresses ne diminuent point. Il est à remarquer que son niveau ordinaire s'élève seulement lorsque la rivière de l'Ognon, éloignée de ce puits de plus de 5 kilomètres, veut déborder. Une éruption se fait alors en gros volume par-dessus les bords du puits, mais elle ne dure guère que deux heures, après lesquelles l'eau reprend son niveau accoutumé.

CURANDE (La). V. *Leffond.*

CURTENAYE (La). V. *Servance.*

CUVE, canton de Vauvillers, perception d'Anjeux, bureau de poste de Saint-Loup. Ce village est situé sur la route départementale de Saint-Loup à Jussey.

Dépendance. Une maison du hameau de Chanterbine, que trois communes se partagent, comme nous l'avons déjà dit, savoir : Anjeux, Cuve et Bouligney.

☞ Carrières ouvertes sur des bancs de grès bigarré. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles, et de pierre à chaux. Deux tuileries et deux fours à chaux sont établis dans la commune.

Cuvotte (La). V. *Frahier.*

Dajôr (Es-). V. *Voivre.*

DAMBENOIT, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Quers.

Dépendances. Cinq petites maisons isolées.

☞ Dépôts gypseux en exploitation. — Dans le cimetière actuel du village et dans ses alentours, on a découvert d'anciens cercueils en pierre de sable grossièrement taillée. Un de ces cercueils renfermait, avec des ossemens, une plaque de fer oxidé sur laquelle se voyaient des paillettes d'argent.

Dame-Marie. V. *Oyrières.*

Damotte (La). V. *Bruyère.*

DAMPIERRE-LES-CONFLANS, canton de Vauvillers, perception de Conflans, bureau de poste de Saint-Loup.

Dépendances. La forge et les fermes de Varigney; la ferme de Naircourt.

☞ La forge de Varigney, placée sur le Plané, est du nombre des usines du département qui roulent en fontes destinées aux moulages; elle fabrique annuellement 900,000 kil. de toutes sortes de sableries.

DAMPIERRE-LES-MONTBOZON, canton et bureau de poste de Montbozon, perception de Chassey. Une résidence notariale est établie dans ce village.

Dépendances. Les Gillots, hameau ; — les Marmets, *idem ;* — les Montcuchots, *idem ;* — les Tannards ou Laurens, *idem :* — les Marriottes, ferme ; — les Grillardes, *idem ;* — la Baume, maison isolée ; — le Nid de Coucou, *idem ;* — les Figards, *idem ;* — le Bégoulot, *idem;* — le moulin Millot.

☞ Fabriques de clouterie. — Foires les 25 avril, 30 mai, 12 juillet et 1er septembre. (Ordonnances royales des 5 mars 1833 et 16 juin 1836.) — Un château féodal a existé dans ce lieu : nous le voyons indiqué dans la *Carte de Franche-Comté* par Maurice Tissot.

DAMPIERRE-SUR-SALON, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, bureau d'enregistrement, résidence de deux notaires, église curiale, bureau de poste.

Dépendances. Un haut-fourneau et ses attenances; — la ferme d'Anière; — une maison isolée dite Charmoille ; — un moulin sur le Salon.

☞ Dampierre, ancien bourg à château, eut ses seigneurs particuliers, mais on n'a rien de précis sur l'époque de sa fondation ; on sait seulement qu'elle est antérieure au 12e siècle : Eudes, sire de Dampierre, est mentionné dans des chartes de 1157, 1169 et 1173.

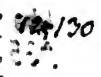
Suivant les traditions locales, ce bourg ne consistait anciennement qu'en un groupe de maisons resserré entre deux bras formés par le Salon, et clos d'un très-épais rempart qui avait environ sept mètres de hauteur et qui était flanqué de tours faisant saillie dans l'intérieur de la place, où l'on pénétrait par deux portes voûtées. Au milieu de l'enceinte s'élevait un château-fort où les seigneurs faisaient leur résidence et qui triompha plusieurs fois des hostilités dirigées contre eux. Si, aujourd'hui, on n'a rien de certain sur l'époque de l'érection de cette forteresse, non plus que sur les événemens qui l'ont détruite, du moins il est encore possible d'en reconnaître les vestiges.

Dampierre compte maintenant 340 maisons, 435 ménages, et 1500 habitans. Il est situé sur la rivière du Salon et traversé par la route royale d'Avallon à Combeaufontaine. Ses établissemens industriels les plus importans sont, avec un haut-fourneau pour la fusion du minerai de fer, une tannerie, deux beaux ateliers de serrurerie, et une tisseranderie qui travaille supérieurement en linge ouvré. Le haut-fourneau de Dampierre produit annuellement 800,000 kil. de fonte brute, et en outre quelques moulages, tels que marteaux de forge, martinets, plaques de cheminée, etc. Il est alimenté par les bonnes mines qui proviennent des territoires de Dampierre, Montot, Denèvre et Delain.

On remarque à Dampierre son église paroissiale, édifice à portail simple et de bon goût, et divisé intérieurement en trois nefs séparées par des colonnes grâcieuses et légères. — Dans un enclos qui est actuellement en nature de vigne et qui est la propriété de la fabrique de la paroisse, s'élevait une chapelle aujourd'hui ruinée et dont il ne reste que le clocher. Dans le terrain sur lequel existent ces ruines, on a découvert quelques fondations de vieux murs, des cercueils de pierre, et des ossemens humains. — Dans la prairie de Dampierre se voient deux puits naturels très-profonds et dans lesquels l'eau monte et baisse alternativement de deux heures en deux heures. On nomme *Abîmes* ces puits intermittens.

Un arrêté du ministre du commerce du 6 mai 1834 a établi à Dampierre un marché hebdomadaire qui se tient le vendredi. Ses quatre foires annuelles tombent les 3 mars, 12 mai, 1er août et 6 décembre. (Décret du 10 mars 1807 et ordonnance du 1er juin 1834.)

Le canton de Dampierre comprend 31 communes et 14,103 habitans. Sa superficie est de 25,935 hectares, dont 14,658 en terres labourables, 2,513 en prés, 744 en vignes, 6,719 en bois, 114 en vergers, jardins, etc.



Il confine aux cantons d'Autrey, Champlitte, Vitrey, Combeaufontaine, Scey-sur-Saône et Fresne-St.-Mamès. La route royale de Combeaufontaine à Avallon le traverse dans sa plus grande longueur; sur son territoire

passent également les chemins de grande communication d'Oiselay à la Haute-Marne et de Vaite à Cintrey. Il est baigné par la Saône, qui le sépare du canton de Fresne-St.-Mamès, et par le Salon, le Vanon et la Gourgeonne, trois petites rivières poissonneuses. Il y a des vignes dans la majeure partie des communes. Le sol produit en outre toutes sortes de grains et de bons fourrages. On y élève beaucoup de bétail. Le commerce des denrées y est également important. — On extrait du minerai de fer sur les territoires de Brotte, Confracourt, Dampierre, Delain, Denèvre, Ferrières, Fleurey, Francourt, Lavoncourt, Membrey, Montot, Recologne, Renaucourt, Roche, Savoyeux, Theuley, Vaite, Vauconcourt, Vereux; et cette extraction, ainsi que les usines de Dampierre, Renaucourt et Vauconcourt, occupent un grand nombre de bras. — Source d'eaux minérales à Fédry. — Carrières de bonne pierre de taille à Fédry, à Dampierre et à Villers-Vaudey. — Moulin remarquable à Savoyeux. — Tuileries à Vereux et à Vy-les-Rupt. — Dans les communes de Vaite et de Membrey, restes de la voie romaine de Langres à Besançon. C'est près de cette ancienne route qu'ont été découvertes il y a trois ans des mosaïques parfaitement conservées.

Biographie. Dornier (Claude-Pierre), né le 20 juin 1746 à Dampierre-sur-Salon, tenait de son père, riche négociant, de vastes domaines qu'il sut administrer en agronome distingué. Plus tard il devint le plus opulent des propriétaires de forges du pays. Après avoir fait partie, sous l'empire de la loi du 26 février 1790, de l'administration départementale de la Haute-Saône, il fut élu député à la Convention nationale et siégea dans cette mémorable assemblée jusqu'au régime directorial. Entré à cette époque dans le conseil des Cinq-Cents, dont il fut élu secrétaire en 1798, M. Dornier cessa de faire partie du corps législatif en novembre 1799, après la fameuse journée du 18 brumaire, et reprit alors la direction de ses grandes et heureuses spéculations industrielles. Il n'avait guère que soixante-un ans lorsqu'il mourut à Dijon, dans un voyage qu'il faisait en cette ville, le 2 novembre 1807. Nous terminerons cette courte notice en rappelant, d'après la *Biographie universelle*, un des honorables traits de la vie de M. Dornier : « En 1794, il avait acquis comme domaine national les forges de Pesmes, confisquées sur le duc de Choiseul, émigré. Instruit que Mlle de Choiseul était restée en France, il la força d'accepter une pension de 3000 fr., et après la radiation de M. de Choiseul, il lui compta 90,000 francs, somme à laquelle il estimait son bénéfice sur les forges de Pesmes. »

DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, canton de Noroy-le Bourg, perception de Calmoutier, bureau de poste de Vesoul.

Dépendance. La ferme de Charmont.

☞ Fabrique d'instrumens de pesage dits romaines. — Gîtes non exploités de minerai de fer en grains. — Carrières ouvertes sur des calcaires

appartenant au premier étage jurassique. — Sur un monticule qui touche le finage de Colombe, on voit, profondément enfoncée dans la terre, une pierre ronde et plate comme une meule de moulin. Non loin de cette pierre se trouve un vieux puits qui est aujourd'hui rempli de pierraille, mais duquel l'eau s'échappe encore en abondance après de longues pluies. Dans la même partie du territoire de Dampvalley existent des vestiges de construction cachés maintenant sous un énorme murger. D'où proviennent ces différentes ruines? On n'a nul renseignement à cet égard. — Une tradition locale rapporte qu'à l'issue des guerres du 17e siècle, le village de Dampvalley se trouvait désert et réduit à une maison unique qui, dit-on, subsiste encore en partie.

DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, canton et bureau de poste de Vauvillers, perception d'Anjeux.

(Voir, sur l'origine du surnom donné à ce village, l'article Betoncourt-Saint-Pancras.)

Dandoz (Chez). V. *Magnivray*.

Daney (Les). V. *Beulotte-Saint-Laurent*.

Dannes (Les). V. *Saint-Remy*.

Débauché (Le). V. *Corravillers*.

DELAIN, canton et bureau de poste de Dampierre-sur-Salon, perception de Montot.

Dépendances. Les fermes d'Andrevin; — un moulin sur le Salon; — les patouillets de la Bonde et une maison attenante.

☞ Sur plusieurs points du territoire de Delain, on extrait une assez grande quantité de minerai de fer en grains qui est transporté ensuite aux fourneaux de Dampierre, de Trécourt et du Crochot. — Le vignoble de Delain, avantageusement exposé au midi, produit des vins de qualité remarquable. — Sous une friche qui appartient à la commune dans le canton dit les Bouleaux, restes d'une chaussée pavée qui paraît avoir eu sa direction du nord-est au sud-ouest. — A proximité et au nord du village, vestiges de vastes fondations dans un terrain actuellement en culture et où l'on trouve aussi des tuileaux.

Delaulles (Les). V. *Quarte*.

DEMANGEVELLE, canton de Jussey, perception de Corre, bureau de poste de Vauvillers.

Dépendances. La ferme dite Grange des Champs; — un moulin sur le Côney; — le Frésimont, habitation isolée; — une maison de garde forestier dans les bois de M. Germain.

☞ On compte à Demangevelle jusqu'à dix-sept fabriques de poterie commune; ces poteries prennent leurs marnes et argiles sur le territoire de la commune même, et occupent près des trois quarts de sa population, soit pour la fabrication, soit pour le colportage et la vente des objets fa-

briqués. (V. Basse-Vaivre.) — Restes d'un château-fort sur un monticule à quelques mètres du village ; vestiges d'un chemin couvert qui était pratiqué sous cette forterese et des fossés qui l'entouraient. Ce château fut pris et à peu près rasé en 1641 par le comte de Grancey, qui était entré dans la province à la tête d'une assez forte armée.

DEMIE (La), canton de Noroy, perception de Vellefaux, bureau de poste de Vesoul.

☞ Ce village avait au 12e siècle un couvent d'Antonins : parmi les témoins d'un diplôme sans date émané de l'archevêque de Besançon Humbert, on voit figurer *Garnerus abbas de Dimiâ*, dont le nom est encore répété dans une charte de l'an 1147. Des monceaux de pierres sont tout ce qu'on voit aujourd'hui dans l'endroit où cette maison religieuse était bâtie. Plus tard, l'église de la Demie devint un des bénéfices dont jouissait le chapitre de Ste.-Magdeleine de Besançon, qui a conservé jusqu'à la révolution le droit de présentation pour la cure de ce lieu. On remarque dans cette église, dont l'architecture atteste l'ancienneté, plusieurs tombes ornées de sculptures, entr'autres celle d'Etienne Vauthrin, curé de la Demie, *chapelain à la Magdeleine de Besançon*, qui décéda, porte l'épitaphe, le 28 décembre 1611. — Sur la hauteur nommée *Champ-Plumé*, territoire et au N.-O. de la Demie, est plantée une croix que l'on dit être un des signaux qui servirent au levé de la grande carte de France de Cassini.

DENÈVRE, canton, perception et bureau de poste de Dampierre-sur-Salon.

Dépendances. — Un moulin sur le Salon ; — une maison isolée dont le nom nous est inconnu.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains.

Derriere (La). V. *Servance*.

Derriere-Fontaine. V. *Briaucourt*.

Dessus (Maisons du). V. *Château-Lambert*.

Devant-Boncey. V. *Longine*.

Dialosse. V. *Fouvent-le-Bas*.

Dimanches (Les). V. *Villers-le-Sec*.

Donchary. V. *Faucogney*.

Dournon. V. *Rioz*.

Dragon-Lamboley (Chez le). V. *Lanterne*.

Droge (En). V. *Saint-Bresson*.

Duye (La). V. *Onay*.

Duplaiey. V. *Froideconche*.

Duprez (Les). V. *Sept-Fontaines*.

Durgeon (Le) ou **Dregeon**, rivière.

Cette rivière prend sa source au territoire de Genevrey, dans un canton de vignes appelé *Dregeon* ou *Durgeon*. Au village de Mailleroncourt-Charette, elle est déjà assez considérable pour faire rouler le fourneau de cette localité; de là elle se dirige du nord-est au sud-ouest, traversant les territoires de la Villeneuve, Saulx, Colombier, Comberjon et Coulevon. Devant ce dernier village, le Durgeon reçoit le ruisseau du Val-St.-Eloy; il descend ensuite à Vesoul, où un canal de dérivation le divise en deux bras, dont l'un, appelé la Pouilleuse, passe dans la ville, tandis que l'autre baigne ses jardins au sud-est et au sud. C'est dans ce dernier que tombent les eaux réunies de la Colombe et de la Font de Champdamoy. Les deux bras se rejoignent à l'extrémité occidentale de la ville, et vont, dans un cours lent et très-sinueux, confondre leurs eaux avec celles de la Saône, au-dessous de Chemilly, après avoir parcouru le territoire de cette commune, ceux de Pontcey, Chariez, Montigny-les-Nones, Vaivre, Noidans, et reçu quatre nouveaux affluens, le ruisseau qui descend d'Echenoz-la-Meline, un autre ruisseau appelé la Vaugine, puis la Baignotte et la Scyotte. Le Durgeon coule, presque dès sa naissance, au milieu de prairies qu'il fertilise. On y pêche la carpe, le brochet, l'anguille et l'ombre; la perche surtout y abonde. Cette rivière nourrissait, dit-on, beaucoup d'écrevisses; elles y sont rares aujourd'hui.

Dussy (Moulin). V. *Vy-les-Lure.*

Eau-Grogne, petite rivière.

Elle prend sa source sur le revers occidental de la montagne du Hasard, proche Remiremont, traverse la plaine d'Oli-Chan, passe à Plombières, et se réunit à la Sémouse, entre Aillevillers et Saint-Loup.

Eau-Grogne, hameau. V. *Saint-Loup.*

Eauveux (Aux). V. *Esmoulières.*

Eboulet. V. *Champagney.*

Ebourseux (Les). V. *Servance.*

Echalonge. V. *Autrey-les-Gray.*

Echaux (Es-) V. *Voivre.*

ECHAVANNES, canton et bureau de poste de Champagney, perception de Frahier. 216

Dépendances. Le moulin des **Noriandes**; — une maison isolée aux **Champs-Nouveaux**; — une maison isolée aux **Fougères**.

☞ Carrière de moellons ouverte sur des bancs de grès-rouge.

Notice historique. Le village d'Echavannes serait bien ancien si l'on devait y reconnaître, comme quelques savans le pensent, le *Covennacum* dont parle une charte de Lothaire II citée par Dunod, sous la date de 869. A cette époque la propriété de *Covennacum* et de *Campanias* (Champagney), à laquelle prétendait Arduic, archevêque de Besançon, était disputée au

prélat par le comte Atton de Montbéliard, qui s'en empara même de vive force. Arduic s'en plaignit à Lothaire II. Celui-ci, ne voulant pas indisposer le comte de Montbéliard, qui était son oncle maternel, ni mécontenter l'archevêque, donna en dédommagement à ce dernier, l'an 869, les abbayes de Baume-les-Moines et de Châteauchalon.

Dans les siècles suivans, on voit constamment Echavannes faire partie du domaine des comtes de Montbéliard, et ne former avec Chenebier qu'une seule communauté. Il est donc à présumer qu'il entra dans le fief de Chenebier, que ces comtes donnèrent à l'un de leurs vassaux dans le 12e siècle, et qui fut de nouveau réuni au pays de Montbéliard vers l'an 1310. (V. Chenebier.)

En 1332, époque du partage définitif de la succession du comte Renaud, Echavannes entra, ainsi que Chenebier, dans la seigneurie d'Héricourt, dont il continua de faire partie jusqu'en 1790. (Voir, pour les faits généraux postérieurs, la notice sur Héricourt.)

En 1572, l'abbé de Lure, co-souverain de Tavel et de Mandrevillars avec le comte de Montbéliard, proposa à ce dernier de lui abandonner la possession entière de ces deux villages, sous la condition qu'Echavannes lui serait cédé. Les requêtes que les habitans de ce lieu présentèrent au comte de Montbéliard pour rester sous son gouvernement firent échouer ce projet d'échange.

Pendant la guerre de trente ans, Echavannes, qui déjà avait été ravagé par les Guises, fut pillé et incendié deux fois, en 1633 et en 1635, par les troupes autrichiennes et lorraines; il fut encore dévasté en 1636 par l'armée de Gallas, général de l'empereur d'Allemagne. Aux calamités de la guerre se joignirent la peste et la famine, qui, de 1635 à 1638, enlevèrent la population presqu'entière du village : douze habitans seulement échappèrent à la mort.

En 1782, le village d'Echavannes, qui faisait partie, comme nous l'avons dit, de la communauté de Chenebier, en fut distrait pour former une communauté particulière. Il y fut institué deux maires, l'un par le roi, l'autre par le seigneur, prince de Montbéliard. Ces magistrats restèrent en fonctions jusqu'en janvier 1790, époque de l'incorporation d'Echavannes au département de la Haute-Saône. Cette commune fut comprise d'abord dans le canton de Ronchamp. A la suppression de ce canton, en 1802, elle entra dans celui de Champagney.

Echavannes, vu sa grande proximité de la route de Paris à Bâle, eut beaucoup à souffrir lors du passage des armées alliées en 1814 et en 1815.

Population d'Echavannes. En 1540 il y avait dans ce lieu 12 ménages; en 1575, 18 ménages; en 1633, 21 ménages comprenant 90 individus. Cette population était réduite, en 1638, à 12 individus composant 3 ménages. Postérieurement elle s'est accrue comme il suit : en 1662, 5 ménages; en 1680, 7 ménages; en 1700, 10 ménages; en 1709, 13 ménages; en 1720, 17 ménages; en 1734, 23 ménages; en 1750, 28 ménages; en 1782, 30

ménages; en 1791 et en 1800, 32 ménages; en 1814, 35 ménages comprenant 155 âmes ; en 1830, 41 ménages comprenant 187 âmes. En 1840, on comptait à Echavannes 40 maisons, 46 feux et 210 habitans.

ECHENANS, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt. 355

☞ Ce village possède un des nombreux tissages que l'industrie cotonnière a créés dans le canton d'Héricourt.

Notice historique. Echenans, anciennement *Achenans,* est appelé Echenans-sous-Montvaudois (1) pour le distinguer d'un autre village de même nom qui est situé dans le canton de Montbéliard et qui porte la dénomination d'Echenans-sur-l'Etang. Echenans-sous-Montvaudois, mentionné dans des chartes du 12e siècle, était alors possédé par des seigneurs vassaux des comtes de Montbéliard. L'abbaye de Belchamp et le chapitre de Montbéliard y avaient aussi des revenus. Quand se forma, en 1332, la seigneurie d'Héricourt, la plus grande partie du village d'Echenans entra dans la composition de cette seigneurie ; le surplus continua d'être attaché au comté de Montbéliard. Dès-lors le prince de Montbéliard a exercé la co-souveraineté à Echenans jusqu'en 1793.

La partie du village d'Echenans qui appartenait à la seigneurie d'Héricourt fut vendue (mars 1360) par Marguerite de Bade, dame d'Héricourt, à Thomas de Beurnévesin, gentilhomme de l'évêché de Bâle. C'est ce seigneur qui bâtit sur le plateau du Mont-Vaudois, au-dessus d'Héricourt, la forteresse à laquelle il donna son nom et dont il sera question à l'article Héricourt.

En 1364, on voit Jean de Mandeure posséder le village d'Echenans, en vertu de vente ou d'antichrèse que lui en avaient faite Thomas et Huguenin de Beurnévesin père et fils. Trouvant à tort ou à raison mal fondées les prétentions de Thiébaud VI de Neufchâtel, seigneur d'Héricourt, sur le village d'Echenans et sur celui de Mandrevillars, il refusa de les remettre entre ses mains, ou de lui en faire les devoirs de fief. Il en résulta une guerre, l'an 1381, entre Thiébaud et Jean de Mandeure. Ce dernier fut fait prisonnier, et il n'obtint la liberté qu'en renonçant à ses droits sur les deux villages en question, et en devenant l'homme lige et féal de Thiébaud pour 500 livres, somme à laquelle s'élevaient les frais de guerre.

Echenans n'avait pas été compris dans le nombre des villages de la seigneurie d'Héricourt qui avaient été affranchis de la mainmorte en 1361, parce qu'il était alors tenu en fief par Thomas de Beurnévesin. En

(1) On croit que dans le temps des persécutions exercées contre les Vaudois, un certain nombre de ces sectaires se réfugièrent sur la montagne qui domine Luze et Echenans, et que de cet événement lui est venu le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. (V. *Eph. du Comté de Montbéliard*, p. xxxij.)

1520, Guillaume, comte de Furstemberg et seigneur d'Héricourt, affranchit de la mainmorte ses sujets de Luze et d'Echenans, qui lui payèrent 300 florins pour cette concession. Quant aux sujets de l'ancienne abbaye de Belchamp à Echenans, lesquels dépendaient du comté de Montbéliard, ils ne furent affranchis de la mainmorte qu'en 1584, par le comte Frédéric.

La partie d'Echenans qui était du ressort de la seigneurie d'Héricourt fut réunie à la France, ainsi que toute cette seigneurie, en 1676; elle entra en 1790 dans la composition du canton d'Héricourt. La partie du même village qui était incorporée dans le comté de Montbéliard ne devint française qu'en 1793.

977 ECHENOZ-LA-MELINE, canton, perception et bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Les Côtets, hameau; — une maison du hameau de Pont (qui dépend de trois communes : Echenoz, Navenne et Noidans); — la Providence, auberge placée à l'embranchement des routes de Besançon et de Gray à Vesoul.

☞ Echenoz est situé dans un vallon resserré que termine, au sud du village, une montagne escarpée du pied de laquelle s'échappent les eaux de trois sources abondantes, nommées l'une *Trou de la Roche*, l'autre *Fontaine-au-Diable*, et la troisième *Fontaine des Charmilles*. Bientôt réunies en un seul ruisseau, ces eaux donnent le mouvement aux usines que possède la commune, savoir : 10 moulins à grains, 3 huileries, une scie à tuf, un moulin à foulon, etc. Elles tombent dans le Durgeon, après un cours de 3 kilomètres environ. — Le territoire d'Echenoz recèle une mine de fer oolithique dont avait demandé la concession M. Louvot, qui avait le projet d'établir un haut-fourneau dans la commune, mais qui a tout abandonné, concession et projet. Plusieurs carrières sont ouvertes dans un tuf qui se trouve dans l'intérieur même du village d'Echenoz, et qui a une épaisseur d'une dizaine de mètres, sur une longueur et une largeur fort grandes. Il est d'un tissu lâche et caverneux, et a la propriété de se durcir à l'air. On le recherche, à cause de sa légèreté, pour la construction des cheminées, des voûtes, etc. — Dans un rocher au sud-ouest du village, existe une caverne que les curieux vont visiter. Au fond de cette grotte est un trou rempli d'une eau extrêmement limpide, et qui ne s'extravase qu'après les grandes pluies : c'est le *Trou de la Roche* dont on a déjà parlé. Lors des crues d'eau, il en jette si abondamment qu'il fait déborder le ruisseau d'Echenoz, qui inonde alors le village. — Cette commune offre une seconde grotte bien autrement intéressante pour le géologue et pour le naturaliste : c'est le *Trou de la Baume*, qui se trouve presque à la sommité du flanc occidental du vallon d'Echenoz, et dont l'intérieur se compose de quatre chambres de plain-pied. M. Thirria, ingénieur en chef des mines, a plusieurs fois exploré cette grotte, et y a découvert un grand nombre d'ossemens fossiles, gisant dans le sol à une profondeur qui

varie de 10 cent. à 1 mètre, au milieu d'une argile rouge renfermant quelques concrétions calcaires et un grand nombre de cailloux roulés, souvent fort gros, tous composés d'un calcaire lamellaire grisâtre, de même nature que celui qui constitue les parois de la grotte. Ces ossemens consistent en crânes, mâchoires, dents, fémurs, humérus, tibias, bassins, vertèbres, phalanges, etc., et sont des débris d'*ours* (de l'espèce, aujourd'hui éteinte, nommée *ursus spelæus*), d'*hyène*, de *chat*, de *cerf*, d'*éléphant*, de *sanglier* et de *lion*. Les dents sont toutes parfaitement conservées, et leur émail, d'un blanc d'ivoire, n'a éprouvé aucune altération; mais la plupart des autres ossemens ont été recueillis brisés, malgré tous les soins pris pour les extraire. Depuis longtemps on sait que les grottes des monts Crapack en Hongrie, celles de Friehlberg en Franconie, et quelques autres de l'Allemagne et de l'Angleterre, recèlent des ossemens fossiles de divers animaux; mais on n'en connait en France que depuis un petit nombre d'années. C'est dans notre département, à Fouvent, qu'on en fit, il y a environ trente-quatre ans, la première découverte, sans toutefois lui donner de suite, parce qu'on attachait alors aux faits géologiques beaucoup moins d'importance qu'aujourd'hui. En 1825, on trouva dans des grottes du département de l'Hérault un grand nombre d'ossemens fossiles de diverses espèces d'animaux; puis eut lieu, en 1826, la découverte des ossemens fossiles de la grotte d'Osselles près Besançon, par M. Buckland, professeur de géologie à Edimbourg. Ainsi les départemens de la Haute-Saône, de l'Hérault et du Doubs, sont aujourd'hui les seuls en France qui offrent des cavernes renfermant des ossemens que les géologues appellent antédiluviens. — Avant la révolution, Echenoz-la-Meline, Montigny-les-Nones et Chariez formaient une justice royale et domaniale dont Montigny était le siége. On voyait au-dessus d'Echenoz la chapelle de Salborde (dédiée à la Vierge et desservie par un prêtre titulaire), où il se faisait un grand concours de peuple. La Notre-Dame d'Echenoz repose aujourd'hui dans l'église paroissiale de ce village. — Echenoz a quatre foires qui ont lieu les 1er février, 24 mars, 14 août et 7 décembre. (Décret du 22 juin 1810.)

ECHENOZ-LE-SEC, canton de Montbozon, perception de Vellefaux, bureau de poste de Vesoul. 466

Dépendances. Le hameau des GAMBES; — la ferme du RONVEAU.

☞ Dans cette commune existe une fontaine dont les eaux, assez abondantes pour faire mouvoir un moulin qui est établi à peu de distance de leur source, se perdent bientôt dans un entonnoir. On prétend qu'elles reparaissent à Filain, après un cours souterrain de six kilomètres. (*V.* FILAIN.)

ECHEVANNE, canton et bureau de poste de Gray, perception de Velesme. 101

Dépendances. Un ancien moulin, converti maintenant en lavoir à mine et établi sur le ruisseau de la Duye.

☞ Cette commune possède deux tuileries. On exploite sur son territoire divers gîtes de minerai de fer en grains.

ECHOS (Les). V. *Fretigney*.

ECOULOTTES (Le ruisseau des).

Il prend sa source au hameau de Theuley, commune de Vars, fait mouvoir le fourneau et le moulin de Bley, commune d'Auvet, ensuite le moulin de Chargey, en amont duquel il est grossi des eaux d'un ruisseau venant d'Ecuelle et d'Oyrières ; il se jette dans la Saône à peu près au centre du port de Gray, après avoir baigné les jardins du village d'Arc, et après un cours de 15 kilomètres. Par le moyen d'un déversoir pratiqué depuis longtemps et d'un repurgement récemment opéré, partie de ce ruisseau baigne aussi les jardins de la Maison du Bois, la prairie de ce village et celle d'Arc, avant de se réunir à la Saône au Port du Poirier. — Le ruisseau des Ecoulottes ne fournit aucun poisson à cause du lavage du minerai de fer.

ECROMAGNY, canton et perception de Melisey, bureau de poste de Luxeuil.

Dépendances. Le hameau des NOGENTS ; — la ferme et le moulin du BATTANT ; — les fermes du BÉCHOUX ; — deux maisons dites de CHAMPAGNEY ; — la ferme de CÔTEMAR ; — le moulin de la CÔTE-ETEVENOU ; — la ferme dite aux EPOISSÉES ; — celle du MONT-MARTIN ; — les trois fermes et le moulin GRILLOT ; — la ferme des GRANDS-COMMUNAUX ; — la ferme de la PASSÉE ; — celle de PÉLEVIN ; — celle dite les PRÉS DES LIÈVRES ; — les trois fermes, l'habitation et le moulin du PUISOUX ; — les deux maisons dites CHEZ LE SERRURIER.

Biographie. — PELLETIER (Claude), docteur en théologie, né à Ecromagny, mort à Faucogney âgé de 75 ans, fut un célèbre controversiste. Il composa, sur la fameuse bulle *Unigenitus*, un grand nombre d'ouvrages oubliés maintenant ainsi que le sujet qui les avait fait naître. Sa fécondité et son zèle furent récompensés par un canonicat à la métropole de Reims, et ensuite par un bénéfice de prieur dans la Bretagne.

ECUELLE, canton d'Autrey, perception de Chargey, bureau de poste de Gray.

515 *Dépendances*. Six maisons bâties près de la route de St.-Dizier à Lausanne, au canton dit en BAIREY ; — une tuilerie lieu dit au CHEMIN DE L'ETANG.

☞ Les produits de cette tuilerie sont renommés dans les environs. Outre l'argile qu'elle emploie, on exploite sur le territoire d'Ecuelle du minerai de fer pisiforme de très-bonne qualité et qui est transporté aux fourneaux de Bley et du Crochot. — D'après une tradition locale, le village d'Ecuelle se serait formé des débris d'un lieu plus considérable qui aurait eu son emplacement au canton actuel des Murgers et que les guerres du 15e ou du 16e siècle auraient détruit. On a souvent trouvé dans ce canton

des tuileaux, des monnaies anciennes, des ossemens; sa surface, ondulée comme si la terre y avait été profondément remuée jadis, recouvre aujourd'hui les traces d'une route pavée, dont il existe même des restes bien conservés près d'une fort ancienne maison de la commune, à la profondeur de 25 centimètres. Enfin la grande étendue de la vieille église d'Ecuelle, démolie l'an 1764, alors que le village ne comptait guère qu'une trentaine de feux, ne pouvait laisser de doute que cet édifice antique n'eût été construit pour une population beaucoup plus nombreuse. — Avant la révolution, il y avait à Ecuelle un prieuré de l'ordre de Cluny.

EFFONDRAY. V. *Purgerot.*

EFFOZ. V. *Corravillers.*

EFFRENAY. V. *Amont.*

EGUILLEY, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Maizières.

EHUNS, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Meurcourt.

☞ Sur un plateau auquel touchent les vignes d'Ehuns et de Villers-les-Luxeuil, vestiges de travaux de retranchement. Ce plateau est appelé le *Camp de César*. A diverses époques on y a déterré d'antiques armes de guerre et des ossemens humains.

EMESY. V. *Servance.*

ENCLOSE (L'). V. *La Rosière* et *Servance.*

ENCLOSES (Les). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

ENVERS (Aux). V. *Chenebier.*

ENVERS (L'). V. *Servance.*

ENVOILÉE (Chez l'). V. *Esmoulières.*

EPENOUX. V. *Pusy.*

EPLE (Moulin). V. *Franchevelle.*

EPOISSÉES (Aux). V. *Ecromagny.*

EQUEVILLEY, canton de Port-sur-Saône, perception de Breurey, bureau de poste de Faverney.

Dépendances. Le hameau de COURCELLE; — celui de la MENNEROYE; — le moulin HUGOT.

☞ Des restes de fondations qui existent sur un espace assez étendu, à 300 mètres S.-O. d'Equevilley, attestent qu'anciennement cette partie du territoire de la commune fut couverte d'habitations. On sait d'ailleurs que là s'élevait autrefois une église qui fut démolie en 1739. A proximité de ces vestiges de constructions on a découvert des médailles, de vieilles armures, des tuileaux, des cercueils de pierre, etc.

Biographie. PETITGUILLAUME (Pierre), né à Equevilley le 29 septembre 1734, d'une famille de cultivateurs, s'engagea dès l'âge de quatorze ans

dans le régiment de Lorraine (infanterie). Après avoir servi neuf ans dans ce corps, il passa dans la cavalerie, et fit plusieurs campagnes pendant la guerre de Sept-Ans, à l'issue de laquelle (1764) il était maréchal-des-logis dans le régiment de Royal-Pologne. Devenu successivement adjudant (1776), porte-étendard (1779), lieutenant en second et chevalier de Saint-Louis (1787), Pierre Petitguillaume n'avait eu, au bout de quarante ans de services, que le lent avancement qu'obtenait alors un officier de fortune. Mais il s'éleva rapidement, durant les premières guerres de la révolution, jusqu'au grade de lieutenant-général. Il était employé dans ce grade à l'armée des Alpes lorsque la révolte de Lyon l'amena devant cette ville à la tête d'une division. Le général Petitguillaume aurait voulu épargner aux Lyonnais les horreurs d'un siége : il tenta donc, de concert avec son général en chef (Kellermann), tous les moyens de conciliation, mais en vain, et force leur fut d'agir avec la dernière rigueur contre la cité rebelle au sanglant régime des Jacobins. Lyon une fois occupé par les troupes conventionnelles, le général Petitguillaume alla reprendre son poste à l'armée des Alpes, dont il eut même le commandement supérieur pendant une grave maladie que fit le général Dugommier. Cette armée manquait alors de vivres, d'habillemens et de chaussures : le général en chef intérimaire s'en procura de ses propres deniers, et consacra à cette œuvre de patriotisme et d'humanité une somme considérable qu'il ne recouvra jamais : la seule indemnité qu'il obtint consista dans une mention honorable que lui décerna le comité de salut public. — De l'armée des Alpes le général Petitguillaume passa au commandement de la division de Montpellier, puis à l'inspection de l'hôtel des Invalides. Mis à la retraite, sur sa demande, en 1802, il revint dans son village natal, où il ne rapporta pour toute fortune que sa pension, tant il y avait eu de désintéressement dans sa carrière militaire, et où il décéda le 9 mai 1804.

ERIVET. V. *Voivre*.

ERREVET, canton et bureau de poste de Champagney, perception de Frahier.

Dépendance. La ferme dite au MONT D'OLIVETTE.

☞ Tissage de toiles de coton. — La fondation d'Errevet est fort ancienne. Il est fait mention de ce village dans un placet qui fut adressé en l'an 1701 à Louis XIV et qu'on vient de retrouver dans la commune de Frahier, par lequel on voit qu'Errevet dépendait au 7e siècle de la seigneurie de Passavant, alors possédée par Verfaire et Berthilde sa femme, qui furent les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Lure. (*V.* CHALONVILLARS.)

ESBOZ-BREST, canton et bureau de poste de Luxeuil, chef-lieu de perception.

Dépendances. Cette commune comprend, outre les deux villages de BREST et d'ESBOZ, les ROIS, autre village, le HAUT D'ESBOZ, hameau, les FOUILLIES DE BREST, *idem*, et le moulin dit MOULIN-BLANC.

☞ Dans cette commune on distille une grande quantité de kirsch de bonne qualité.

Esévaux. V. *La Rosière.*

Eseuillerin. V. *La Rosière.*

ESMOULIÈRES, canton et bureau de poste de Faucogney, perception de La Longine.

Dépendances. On compte dans cette commune trois villages, six hameaux, soixante-cinq fermes éparses, six moulins et vingt maisons ou baraques isolées, savoir :

Villages. Esmoulières, — Evouhey, — Saphoz-le-Bas.

Hameaux. Beulotte-la-Guillaume, — Brumbief, — ès-Clos, — les Forges, — Miradaxer, — Oroz.

Fermes. Le Beutry, — au Bois d'Amont, — le Bois de la Roche, — les Breuches, — la Charmoye, — les Chavannes, — chez Claudel, — la Combinée, — les Conchottes, — la Corveraine, — Côte-Giroz, — les Courmands, — chez l'Envoilée, — Feignaudin, — en Frênot, — la Giot, — aux Grands-Prés, — le Gravey, — les Hauts-Champs, — la Hutte, — chez l'Hermite, — les Neufs-Chemins, — l'Orme, — la Praye, — le Pré-Jambrey, — le Pré-Mougin, chez Petitgat, — la Peute-Goutte, — le Platey, — le Pré-Grimeau, — le Pont de Pierre, — aux Reveigneux, — le Sautey, — les Souilleux, — le Toux, — chez Toinot, — le Tailleul, — le Tréjoux, — ès-Tertres, — le Viaux des Champs.

Moulins. Le Beuletin, ferme et moulin; — chez Colin-le-bon-Enfant, *idem;* — chez Jeanne d'Amont, *idem;* — la Maillié, *idem;* — Prôbin, *idem;* — le moulin d'Oroz.

Maisons ou baraques isolées. La Broissié d'Evouhey, — la Côte-Jouan, — le Chênot, — chez le Cordonnier, — Corrot-Boyard, — aux Eauveux, — au Fahy-St.-Jean, — au Feignot, — en Fignore-Goutte, — au Gey, — au Marais d'Evouhey, — en Pierre-Taillée, — aux Peu-Prés, — en Pré-Bournot, — aux Reveigneux, — en la Voie-Pateney.

☞ Au midi du hameau de Beulotte-la-Guillaume, le ruisseau de *Brigandoux* forme une cascade digne d'être citée. — A peu de distance du village de Saphoz, se trouve une mine de manganèse oxidé qui a été exploitée anciennement pour l'usage des faïenceries de la Franche-Comté, mais abandonnée il y a trente à quarante-ans, faute de capitaux pour l'exploiter en grand. L'abondance de cette mine et le prix assez élevé qu'obtient dans le commerce le minerai qui la constitue, en feront sans doute reprendre l'exploitation. — Tourbière en exploitation près du village d'Evouhey.

ESMOULINS, canton et bureau de poste de Gray, perception de Champvans.

Dépendance. Un moulin sur la Tenise.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme.

ESPRELS, canton de Noroy-le-Bourg, perception de Chassey, bureau de poste de Villersexel.

Dépendances. Le hameau des PATEY; — une tuilerie avec maison de ferme.

☞ Esprels, résidence notariale, l'un des beaux villages du département, est traversé par la route départementale de Besançon aux Vosges et par celle de Vesoul à Montbéliard. Une ordonnance royale du 10 mai 1839 y a créé quatre foires annuelles, et les a fixées aux derniers mercredis des mois de janvier, mars, juin et octobre. — Dans la partie basse du village, on voit sortir du roc une fontaine dont les eaux forment, lors des grandes pluies, un véritable torrent qui va se jeter dans l'Ognon. — Au canton du territoire d'Esprels qu'on nomme la Chapelle-Matéria, vestiges de très-anciennes constructions qui s'étendaient sur une assez vaste surface; on y a déjà déterré des médailles, divers ustensiles de métal, des briques, des fragmens de mosaïques, des aires recouvertes d'un ciment très-dur : il y a donc lieu de croire qu'il serait intéressant d'explorer les ruines dont nous parlons.

ESSART-PICON (L'). V. *Poyans*.

ESSARTS (Les). V, *Passavant* et *Fouvent-le-Haut*.

ESSERNAY. V. *Colombe-les-Vesoul*.

ESSERTENNE, canton d'Autrey, perception de Mantoche, bureau de poste de Gray. La route royale d'Avallon à Combeaufontaine traverse ce village.

Dépendances. Le village de CECEY; deux habitations isolées au lieu dit la MAISON-ROUGE.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles. — A Cecey, chapelle remarquable.

ESSERTEY. V. *Gray-la-Ville*.

ESSOYEUX (Les). V. *Frahier*.

ESSUAVRE. V. *Saulnot*.

ESSUYARDS (Aux). V. *Voivre*.

ESTRAVAUX. V. *Fresne-St.-Mamès*.

ETALOTTE (Moulin de l'). V. *Vellechevreux*.

ETANG. V. *Château-Lambert*, *Jussey*, *Gy*, *Fontenois-la-Ville*.

ETANG de FROIDEVILLE. V. *Château-Lambert*.

ETANG DES MAISONS (L'). V. *Igny*.

ETANG DES PEAUX. V. *Faucogney*.

ETANG DU VAU (L'). V. *Cordonnet*.

ETANG-GUIDOT (Sur l'). V. *Chenebier*.

ETAULE. V. *Beaujeu.*

ETOBON, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Frahier.

Dépendances. Deux moulins au lieu dit CHEZ-ISAAC ; — un moulin en non-activité dit le moulin du LOUP ; — deux maisons isolées au lieu dit l'AMÉRIQUE.

☞ Cette commune possède deux des nombreux tissages qu'occupe l'industrie cotonnière dans le canton d'Héricourt. — Les bois et particulièrement les chênes provenant de ses forêts sont renommés pour leurs qualités supérieures. — Sur une éminence escarpée, couverte de bois aujourd'hui, qui domine au nord-nord-ouest le village d'Etobon et qu'on appelle la *Montagne-du-Château*, s'élevait dans le moyen âge le château-fort anciennement habité par les seigneurs de l'endroit. Un fossé large d'environ 8 mètres et qui est encore assez profond maintenant, malgré les décombres qui s'y sont amoncelés, partageait en deux portions inégales le plateau de forme à peu près ovale sur lequel était bâtie la forteresse ; chacune de ces portions était défendue par des tours et environnée de solides remparts. La partie orientale du plateau, celle qui regardait sur Etobon, était la plus petite ; là se trouvait le manoir des anciens seigneurs du village : c'était le *Châtel-Devant.* L'autre partie, au couchant, renfermait, dit-on, les casernes : c'était le *Châtel-Derrière.* A l'extrémité occidentale de cette dernière partie était percée la principale porte d'entrée du château, porte à pont-levis et flanquée de deux tours élevées. On communiquait du Châtel-Derrière au Châtel-Devant par une autre porte à pont-levis. — La destruction du château d'Etobon date de l'an 1519, époque à laquelle il fut pris et livré aux flammes par Guillaume comte de Furstemberg, qui était en guerre avec Ulric duc de Würtemberg, comte de Montbéliard et seigneur d'Etobon. Quelques vestiges de murailles extérieures, des fondations intérieures, des traces de caveaux voûtés, des pierres taillées éparses sur l'emplacement qu'il occupait, sont à peu près tout ce qui reste de ce château-fort : dans la dernière moitié du 17e siècle et dans le siècle suivant les habitans d'Etobon ont achevé de démolir les murs qui subsistaient alors, pour en employer les matériaux à la construction de nouvelles maisons. Le puits du château existe encore, mais il est depuis longtemps rempli de déblais.

Notice historique. Etobon était dans le moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie qui comprenait, outre ce village, ceux de Belverne, de Clairegoutte et du Magny-d'Anigon. Il fut aussi le siége d'une justice seigneuriale qui subsista jusqu'en 1620, et qui fut même rétablie cent dix ans après, mais pour n'avoir qu'une durée éphémère.

On ne connait pas l'époque précise de la fondation du village d'Etobon : il est seulement certain que dès la fin du 10e siècle ou le commencement du 11e, époque où les comtes d'Elsgau prirent le nom du château princi-

pal de leurs domaines, la terre d'Etobon dépendait du comté de Montbéliard.

Les premiers souverains de Montbéliard et d'Etobon dont les noms commencent à poindre dans la nuit du moyen âge, étaient de la famille d'Atticon, duc d'Alsace. Louis II de cette maison, mort après l'an 1005, fils du comte Louis Ier, était probablement le même personnage que Louis comte de Dagsbourg qui fut l'aïeul maternel du pape Léon IX. Il eut pour successeurs dans le pays de Montbéliard ses fils et petits-fils Louis III, Louis IV et Thierry Ier.

A la mort de Thierry, arrivée en 1102, son opulente succession passa à trois de ses fils, qui en suspendirent le partage jusqu'en 1125. Thierry II, l'un d'eux, eut pour sa part le comté de Montbéliard avec la seigneurie d'Etobon et plusieurs autres terres.

En ce dernier prince, décédé sans enfans mâles vers 1163, s'éteignit la famille d'Atticon, duc d'Alsace. Un enfant de sa fille Agnès, Amédée, de la maison de Montfaucon, lui succéda sans partage dans tous ses états. Deux autres princes de cette dernière maison, Richard, qui se croisa en 1201, et Thierry III, que ses contemporains avaient surnommé le grand-baron, héritèrent après Amédée du pays de Montbéliard et d'Etobon.

Après la mort de Thierry III, décédé sans laisser de fils en 1282, la souveraineté de Montbéliard passa à Renaud de Bourgogne, par le mariage de ce prince avec Guillemette, petite-fille et héritière de Thierry. Ce comte Renaud, par une charte passée le 29 décembre 1287, donna à son frère Hugues de Bourgogne le château-fort d'Etobon et ses dépendances, mais seulement durant la vie de celui-ci. A la mort de Hugues, arrivée en 1331, la seigneurie d'Etobon devait revenir au comté de Montbéliard et appartenir par égale portion à Henri de Montfaucon et à Raoul-Hesse marquis de Bade, deux gendres du comte Renaud, qui lui avaient succédé, le premier dans le comté de Montbéliard, et le dernier dans la seigneurie d'Héricourt. Mais Eudes, duc et comte de Bourgogne, s'appropria la seigneurie d'Etobon, et ce fut seulement à sa mort, arrivée en 1349, qu'elle rentra dans les mains du comte Henri et du marquis de Bade.

Henri, qui n'avait qu'une moitié dans la seigneurie d'Etobon, du chef de la comtesse Agnès sa femme, acheta successivement, en 1350, en 1358 et en 1362, des trois filles de sa belle-sœur Jeanne de Montbéliard, veuve de Raoul-Hesse, tous leurs droits sur le château et la terre d'Etobon. Dès-lors et jusqu'à la révolution française, la seigneurie d'Etobon a toujours appartenu aux comtes de Montbéliard, et ses annales ne diffèrent pas de celles de ce pays.

Henri eut pour successeur, en 1367, son fils Etienne. Dans la personne de ce dernier prince s'éteignit, en 1397, la maison de Montfaucon, l'une des plus illustres et des plus puissantes du comté de Bourgogne. Etienne n'eut pour lui succéder dans ses riches domaines que ses quatre petites-

filles. Henriette, l'une d'elles, par son mariage avec le comte Eberhard, transmit dans la maison de Würtemberg le comté de Montbéliard, et les seigneuries d'Etobon, de Granges, de Clerval et de Passavant. Les comtes, depuis ducs de Würtemberg, dès cette époque jusqu'en 1793, ont toujours été souverains de Montbéliard et d'Etobon.

Henriette était une princesse de capacité et même d'un rare génie : après la mort d'Eberhard son époux, arrivée en 1419, elle gouverna d'une main ferme le Würtemberg et le Montbéliard ; lorsque ses deux fils Louis et Ulric eurent atteint l'âge de majorité, elle leur remit le gouvernement de ses états d'Allemagne, et ne se réserva que ses états héréditaires. Elle fit dès-lors sa résidence ordinaire dans la ville de Montbéliard, et employa le reste de ses jours à faire le bonheur de ses sujets. La tradition rapporte qu'elle se plaisait beaucoup dans le château d'Etobon, et qu'elle donna en bien des occasions des preuves non équivoques de son affection aux habitans de ce lieu, qui lui étaient aussi très-attachés. Elle leur accorda des franchises plus importantes qu'à ses autres sujets du pays de Montbéliard. Une fontaine d'Etobon a reçu, dit-on, le nom patois de *Comtasse,* en mémoire de la comtesse Henriette, qui venait avec plaisir s'y désaltérer, et s'entretenir familièrement avec les habitans du village.

La tranquillité dont le pays avait joui sous le règne d'Henriette ne tarda pas à disparaître dès que ses fils lui eurent succédé à sa mort, arrivée le 15 février 1444. Déjà, dans la même année, une guerre s'étant élevée entre le roi Charles VII et les Suisses, une garnison française fut mise à Montbéliard ; elle y resta à peu près un an. A la même époque Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, possesseur de la seigneurie d'Héricourt, prit sous sa sauve-garde le château-fort d'Etobon, afin de le conserver aux comtes de Würtemberg, ses cousins. Il le leur restitua l'année suivante.

En 1456, le château d'Etobon, qui se trouvait en état de dégradation, fut réparé. On trouve dans un compte du domaine des comtes de Montbéliard qu'il fut acheté une certaine quantité de papier pour refaire les fenêtres, ce qui prouve que l'usage du verre était alors peu commun.

En 1474, Charles-le-Téméraire, duc et comte de Bourgogne, ambitionnant la souveraineté de Montbéliard, se saisit par ruse de la personne du comte Henri, et il ravagea les campagnes, après avoir fait d'inutiles efforts pour s'emparer du château et de la ville de Montbéliard. Le pays n'eut de calme qu'à la mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477.

En 1499, l'empereur Maximilien d'Allemagne, qui était devenu souverain de la Franche-Comté par son mariage avec Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles-le-Téméraire, reconnut la neutralité du duc Eberhard de Würtemberg-Montbéliard pendant sa guerre contre les Suisses, lui permettant de demeurer paisible en ses comté de Montbéliard et autres lieux, nommément Etobon, Granges, Clerval, Passavant.

En 1519, le 8 mai, Guillaume comte de Furstemberg, seigneur d'Héricourt et d'autres terres des environs, qui était depuis plusieurs années en état d'hostilité ouverte avec Ulric duc de Vürtemberg et comte de Montbéliard, s'empara des châteaux-forts d'Etobon, de Granges, du Magny d'Anigon, ainsi que des villages de Belverne, d'Etobon, de Clairegoutte, de Couthenans, etc., qui furent livrés au pillage, et dont il emmena plusieurs habitans prisonniers. Le château d'Etobon fut brûlé alors, et il n'a pas été reconstruit; il n'en reste plus aujourd'hui, comme nous l'avons dit, que quelques ruines et son ancien puits.

Ce fut encore sous le règne du duc Ulric, de 1538 à 1540, que la réformation religieuse fut introduite dans la seigneurie d'Etobon, de même que dans le comté de Monthéliard. L'église d'Etobon fut d'abord desservie par le pasteur de Clairegoutte; en 1552, elle obtint un desservant particulier, qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

La seigneurie d'Etobon, comme le comté de Montbéliard, jouissait d'une paix profonde, lorsqu'à la fin de décembre 1587 (vieux style) et au mois de janvier suivant, l'armée des Guises, irritée contre le comte Henri de Montbéliard, parce qu'il était l'ami de Henri de Bourbon, depuis Henri IV, roi de France, et qu'il fournissait des secours en argent aux protestans français, vint y porter le ravage et la désolation. Aucune condition, aucun âge, aucun sexe ne furent épargnés; le presbytère et beaucoup de maisons d'Etobon furent incendiés. Les Guises, non contens de décimer la population par le fer, et de promener leurs torches incendiaires dans les campagnes ouvertes, détruisirent tout ce qui avait échappé aux flammes, ou ce que leurs mains avides ne pouvaient emporter.

En 1588, la seigneurie d'Etobon, qui ne comprenait antérieurement que les villages d'Etobon, de Belverne, de Clairegoutte et du Magny d'Anigon, en comprit un de plus par la fondation de Frédéric-Fontaine, dont les premiers habitans furent des protestans français bannis de leur patrie pour cause de religion. L'ancienne église d'Etobon, devenue trop petite, vu l'accroissement de la population, se trouvait d'ailleurs dans un état complet de dégradation : elle fut démolie, et remplacée par l'église actuelle, dont la première pierre fut posée le 16 mars 1602, et qui fut achevée la même année.

En 1620, par édit du comte Louis-Frédéric, l'ancienne justice seigneuriale d'Etobon fut supprimée, et les justiciables furent réunis au ressort de la prévôté et de la cour et chancellerie de Montbéliard. C'est à la même époque que fut incorporée au comté de Montbéliard proprement dit la terre d'Etobon, et que ce village perdit son titre de chef-lieu de seigneurie.

Le pays d'Etobon s'était à peine remis des désastres causés par l'armée des Guises, lorsqu'il fut désolé de nouveau au temps de la guerre de trente ans, sous le règne du comte Léopold-Frédéric de Montbéliard; il

fut rançonné, pillé, dévasté tour à tour par les armées de Montecuculi, du duc Charles de Lorraine et de Gallas, généraux autrichiens, en 1633, en 1635 et en 1636. La peste, qui n'est que trop souvent l'affreuse auxiliaire de la guerre, ravagea aussi ce pays en 1635 et en 1637; et, comme si la guerre et la peste n'avaient pas suffi pour le dépeupler, la famine y fit encore de nombreuses victimes en 1638. Il ne resta à Etobon à cette dernière époque que vingt-un individus; la population, qui était assez considérable, fut presque anéantie. On parle encore de ces temps de calamités et de désastres dans les familles du village. La paix de Westphalie, conclue en 1648, ne put cicatriser que bien lentement des plaies si profondes.

Par un édit du 5 mars 1651, le prince Léopold-Frédéric fit remise aux habitans d'Etobon, comme à ceux de tous les autres lieux de sa souveraineté, des redevances seigneuriales arriérées par suite des guerres. Comme le dit ce prince dans son édit, les maisons incendiées n'étaient point relevées, les terres restaient sans culture, la plupart des sujets avaient péri de mort violente; ceux qui restaient ne se nourrissaient souvent que de glands et de racines.

En 1662, le prince Georges, désirant voir la population du pays reprendre un prompt accroissement, promit une exemption de dîmes et de toute espèce d'impôts pendant quatre ans aux étrangers qui viendraient s'établir dans les terres de son obéissance. Plusieurs familles suisses profitèrent de ces avantages, et se fixèrent à Etobon.

Les avantages de la paix de Westphalie furent trop courts. Le pays de Montbéliard venait à peine de recouvrer sa première prospérité quand Louis XIV, maître de la Franche-Comté depuis deux ans, en ambitionna la possession. Il fut occupé à la fin de l'an 1676 par l'armée française sous les ordres du maréchal de Luxembourg. Restitué au prince de Montbéliard au mois d'août 1679 ensuite du traité de paix de Nimègue, il fut occupé une seconde fois en octobre 1680 par la France, puis restitué de nouveau, en toute souveraineté, au prince Georges au mois de février 1698, en vertu du traité de paix de Ryswick (30 octobre 1697).

Le roi de France fit occuper une troisième fois, en 1734, le comté de Montbéliard et la seigneurie d'Etobon, mais il les rendit deux ans après au duc Charles-Alexandre de Würtemberg. Enfin, le 10 octobre 1793, la république française s'empara de toute la principauté de Montbéliard.

La commune d'Etobon fit d'abord partie du canton de Clairegoutte. A la suppression de ce canton, en 1802, elle passa dans celui d'Héricourt.

Population d'Etobon à différentes époques. En 1540 on y comptait 20 ménages; en 1600, 26 ménages; en 1633, 34 ménages. — En 1638, la population était réduite à 5 ménages, comprenant 21 individus. — En 1662, il y avait à Etobon 9 ménages; en 1689, 16 ménages; en 1700, 21 ménages; en 1720, 38 ménages; en 1740, 51 ménages; en 1771, 61 ménages; en 1782, 70 ménages; en 1793, 80 ménages comprenant 371 âmes;

en 1800, 101 ménages et 455 âmes; en 1814, 112 ménages et 517 âmes; en 1830, 125 ménages et 625 âmes. — En 1840, la commune d'Etobon compte 140 ménages comprenant 729 habitans.

Ancien hameau de Frenabie. Entre Etobon et Chenebier existait autrefois un hameau qu'on nommait *Frenabie* et qui faisait partie de la seigneurie d'Etobon, mais qui fut détruit, à ce qu'il paraît, dans les premières années du 14e siècle. Son territoire, réuni à celui d'Etobon, a conservé jusqu'à ce jour l'ancienne dénomination de Frenabie. (*V.* CHENEBIER.)

Biographie. — DUCOMMUN (Ulric), né le 30 décembre 1726 à Etobon, où son père était pasteur, se voua comme celui-ci aux fonctions de ministre et fit ses études en théologie au séminaire de Tubingue, d'où il sortit en 1749. Après avoir été précepteur à l'école française de la ville de Montbéliard, il desservit la paroisse protestante de Beutal (Doubs) de 1759 à 1773. Son goût pour les lettres lui fit accepter, à cette dernière époque, la place de recteur du gymnase ou école latine de Montbéliard, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet 1782. Le pasteur Ulric Ducommun avait des connaissances très-étendues dans les langues latine, grecque et hébraïque, comme dans la rhétorique et la philosophie ; il cultivait aussi la poésie française avec succès. Il est auteur de plusieurs ouvrages de littérature qui sont demeurés manuscrits.

ETRAVAUX. V. *Greucourt.*

ETRELLES, canton et bureau de poste de Gy, perception de Frasne-le-Château.

Dépendance. Le hameau de la MONTBLEUSE.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains. Ce minerai est lavé dans plusieurs lavoirs qui sont établis dans la commune.

ETROITEFONTAINE, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Gouhenans.

☞ La terre d'Etroitefontaine faisait anciennement partie de la seigneurie de Granges (*V. ce mot*). En 1254, Vauthier de Crevans, chevalier, l'aliéna au profit du comte de Montbéliard Thierry III, pour la somme de 60 livres estevenantes. — Indices de source salée sur le territoire de cette commune.

ETUZ, canton de Marnay, perception de Gezier, bureau de poste de Gy.

Dépendance. Un moulin à grains bâti sur le ruisseau qui descend de Montboillon.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — La fontaine d'Etuz est remarquable à cause de sa grande abondance et de sa limpidité. Il paraît que ses eaux proviennent d'une espèce de petit lac qui existe à Chaux-la-Lotière (5 kil. N. E. d'Etuz); ce qui le fait penser avec raison, c'est qu'elles sont troubles chaque fois qu'on cure le bassin du lac ou qu'on

enlève les joncs et les autres herbes aquatiques qu'il renferme. D'ailleurs un affaissement de terres qui anciennement a eu lieu entre les deux communes, a permis de reconnaître partiellement le canal souterrain qui amène à Etuz les eaux du lac de Chaux, dont le courant, en cet endroit, est à découvert sur un espace d'environ 40 mètres. — Cette rupture de terrain a fait observer un autre fait géologique que nous indiquerons encore ici. L'eau, après avoir parcouru cet espace de 40 mètres, rentre en terre sous une voûte rocheuse de 30 centimètres de hauteur à son entrée. A 60 centimètres au-dessus de ce passage et dans le même rocher, se trouve une seconde ouverture par où les eaux s'écoulent aussi quand elles sont grandes et alors que la première ouverture ne suffit pas à leur passage; mais au lieu de se rendre au bassin de la fontaine d'Etuz, les eaux qui s'introduisent dans le passage supérieur débouchent à côté de ce bassin; d'où l'on conclut que les deux canaux souterrains n'ont entre eux aucune communication, bien qu'ils s'ouvrent et aboutissent presqu'aux mêmes points.

EUCOURT. V. *Francourt.*

EVAUDOIS. V. *Servance.*

EVÊQUES (Les). V. *Mont-le-Vernois.*

EVOUHEY. V. *Esmoulières.*

FAAS. V. *Percey-le-Grand.*

FAHY (Le). V. *Saint-Bresson, Conflans, Longine, Scye.*

FAHY (Le Grand-). V. *Fougerolles.*

FAHY (Le Petit-). V. *Fougerolles.*

FAHY DE SAPHOZ (Le). V. *Faucogney.*

FAHY-LES-AUTREY, canton et perception d'Autrey, bureau de poste de Gray.

Dépendance. Une maison faisant partie de la ferme dite RENTE DU BOIS, qui est située sur le territoire d'Autrey.

☞ Abondantes carrières d'une pierre non gelisse et fort estimée des constructeurs de bâtimens. — Restes d'une voie pavée qui se dirigeait du château d'Autrey sur celui de Mont-Vérax, situé dans les bois de la commune de Vars. Ces deux châteaux appartenaient à la maison de Vergy. — Dans l'église du Fahy, chaire à prêcher représentant les évangélistes et d'une sculpture que l'on dit admirable.

FAHY-ST.-JEAN (Le). V. *Esmoulières* et *Servance.*

FALLON, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Courchaton.

Dépendances. 1° Un haut-fourneau situé près de la route de Besançon à Montbéliard par Rougemont, et roulant au moyen des eaux d'un étang alimenté par les fontaines de Fallon, le ruisseau de Bournois et plusieurs autres petites sources. Cette usine fabrique chaque année environ 485,000 kilog. de sableries, 40,000 kilog. de moulages, et 175,000 kilog. de boc-

cages. — 2° Le moulin de Peute-Vue. — 3° Une tuilerie bâtie près du chemin de Fallon à Bournois.

☞ Le village de Fallon a une origine fort ancienne : dès la fin du 13e siècle il était possédé par des seigneurs qui portaient son nom et qui étaient vassaux des comtes de Montbéliard. Simon et Hugues de Fallon vivaient en 1284 et 1299; Thomas de Fallon, chevalier, en 1337; Jean et Huguenin, fils de Renaud, sont mentionnés dans des chartes de 1350 à 1386. Enfin Marguerite de Fallon, qui semble avoir été la dernière de sa race, existait en 1406. Par son mariage avec Guillaume de Grammont, elle lui apporta la terre de Fallon, qui ne tarda pas toutefois à passer dans la maison de Raincourt, en la possession de laquelle cette terre est restée depuis le 16e siècle jusqu'à l'abolition du régime féodal en France. Les anciens seigneurs de Fallon possédaient dans ce lieu un château-fort dont il est déjà fait mention dans un acte de l'an 1369, et qui existe encore à l'état de maison de campagne remarquable par la beauté de son site, de son parc et de ses jardins. — On a découvert sur le territoire de Fallon, il y a quelques années, un gîte houiller; mais on n'a pas songé à l'exploiter, à cause de la faible puissance, de l'allure irrégulière et de la qualité médiocre de la houille. — Plus récemment on a reconnu dans la même commune des indices de sel gemme. — On y exploite de la marne pour briques et tuiles, et des gîtes de minerai de fer pisiforme.

Fascieux (Le). V. *Bruyère*.

Faubourgs (Les). V. *Lanterne*.

FAUCOGNEY, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, bureau d'enregistrement, résidence de deux notaires, église curiale.

Dépendances. 1° Le village de la Mer. — 2° Vingt-deux fermes éparses, savoir : deux aux Berthey de la Mer, une dite Donchary, une à l'Etang des Peaux, quatre au Fahy de Saphoz, quatre à Faucogney-le-Bois, trois au lieu dit les Hauts-Champs de la Mer, une en Saint-Martin, une à Pontvautey, une en Praidin, une au Rothe, trois au Seuchoz, une en Vilory. — 3° Deux moulins : celui du Pont-Neuf, celui dit ès-Clos. — 4° Les vingt-quatre habitations isolées ci-après : les Capucins, 1; au Champ des Prêtres, 3; l'ancien château de Chauvillerain, 3; la Houbette, 2; chez Joli-Coeur, 2; la Magdeleine, 2; en Mollans, 3; à la Rignoraire, 2; à la Rochotte, 3; ès-Tanneries, 3.

Notice historique. On ne sait rien de précis sur l'origine de Faucogney. Les monumens païens qu'on a trouvés dans ses environs doivent-ils faire remonter l'existence de cette petite ville à la domination des Romains dans les Gaules? Nous n'oserions l'affirmer. Du moins paraît-il certain qu'à l'arrivée de S. Colomban dans notre contrée, l'an 585, Faucogney était déjà le chef-lieu d'une métrocômie qui embrassait dans sa juridiction spirituelle une assez notable partie de l'ancien comté de Port. Sous le régime

féodal, et dès le 12e siècle, la seigneurie de Faucogney comptait parmi les plus illustres du pays; ses possesseurs avaient le titre de *sires* de Faucogney et celui de vicomtes de Vesoul. L'un de ces gentilshommes, Jean III de Faucogney, épousa Isabelle de France, fille de Philippe-le-Long et veuve du dauphin de Viennois. Lors de l'institution des prévôts dans le comté de Bourgogne, vers la fin du 15e siècle, Faucogney devint la résidence d'un de ces officiers de justice, qui n'étaient placés que dans les villes ou bourgs les plus considérables, et dont la charge donnait, comme on sait, droit d'admission aux états-généraux de la province. Nous trouvons un autre témoignage de l'importance qu'avait alors la seigneurie de Faucogney, dans le nombre d'hommes qu'elle mit sous les armes pour grossir l'armée bourguignonne qui fit irruption dans le comté de Montbéliard en 1674 : on comptait dans les rangs de cette armée un corps de 800 habitans de la terre de Faucogney, lesquels *étaient réputés les plus belliqueux de la Comté*, mais qui, à l'issue de la bataille d'Héricourt, perdue le 13 novembre par les troupes de Charles-le-Téméraire, se trouvèrent réduits à 80 : leur valeur n'avait pu conjurer la défaite qui signala cette néfaste journée.

Peu d'années après, Faucogney eut à souffrir lui-même des guerres qui désolaient la Franche-Comté : il fut contraint de se rendre à Charles d'Amboise, général de Louis XI, en 1479; puis, rentré momentanément en la possession des partisans de Bourgogne, il fut de nouveau soumis par les troupes françaises l'an 1481. « Dans cette place, dit Gollut, fut prins Guil-« laume de Vauldré, lequel les François feirent conduire à Luxeul, et là « décapiter : car ils pensoient qu'il estoit nécessaire d'intimider la no-« blesse par ce genre de mort. »

L'an 1492 entra dans la Franche-Comté, à la tête de 8000 hommes, l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier, qui était devenu souverain de la province par son mariage avec Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles-le-Téméraire. Ce prince reprit sur les Français plusieurs places, entr'autres celle de Faucogney.

A la fin du mois d'avril 1525, les paysans du comté de Montbéliard et de la seigneurie de Belfort avaient envahi les environs de Lure, de Vesoul, de Faucogney, et y causaient de grands dommages, maltraitant de préférence les nobles et les gens d'église, mais « pillant aussi le peuple, lisons-« nous dans une lettre du temps, détroussant sur les grands chemins et « aultre part, *chipant* butin, bétail, etc. » Les hommes d'armes de la terre de Faucogney se mirent à la poursuite de ces pillards et les expulsèrent de la seigneurie, après les avoir atteints et défaits entre Fresse et Ternuay.

Faucogney était environné de remparts, de fossés, et avait un château-fort habituellement occupé par une garnison. Sur la fin de juin 1674, époque où toutes les principales villes de la province avaient été soumises aux armes de Louis XIV, celle de Faucogney refusait encore de se rendre. Elle fut attaquée par des troupes françaises que commandait le marquis de

Resnel. L'attaque et la résistance furent également vigoureuses. Mais, après trois jours de siége et un assaut meurtrier, l'ennemi pénétra dans la place (4 juillet) par trois points différens, et la livra au pillage et à l'incendie. Le château fut entièrement détruit par les flammes, et une partie des habitans passée au fil de l'épée. Le 2 août, les Français remplacèrent les armes d'Espagne qui étaient au portail de la maison de ville par celles de France, et enlevèrent cette vieille inscription *Bonis nocet qui malis parcit,* qui datait de 1571, année où l'on avait chassé de Faucogney tous les Huguenots qui refusaient de se convertir.

La ville de Faucogney avait été peu à peu réédifiée après le siége de 1674, lorsqu'un incendie la détruisit de nouveau le 18 avril 1745. Cette fois elle ne s'est que très-incomplètement relevée.

La terre de Faucogney appartenait depuis un temps immémorial aux sires de ce nom, quand elle fut confisquée, vers la fin du 14e siècle, sur Georges de la Trémouille, seigneur de Jonvelle et de Faucogney, qui avait porté les armes contre le duc de Bourgogne. Depuis cette confiscation, elle fut successivement le domaine des ducs et comtes de Bourgogne, des archiducs d'Autriche et des rois d'Espagne. Philippe IV, l'un de ces derniers, la céda au prince Charles d'Aremberg par un traité de 1664. Au prince d'Aremberg a succédé dans la possession de cette terre la maison de Grammont. Elle appartenait en 1764 à la princesse douairière de Bauffremont.

Jusqu'à la révolution, Faucogney a été le siége d'un bailliage seigneurial et d'une gruerie auxquels ressortissaient 60 villages. Son magistrat, composé d'un maire, de deux échevins, de deux conseillers et de plusieurs notables, avait haute, moyenne et basse justice. Cette ville possédait un hôpital, qui a été converti en une caserne de gendarmerie, et un couvent de Capucins bâti en 1651, qui est aujourd'hui une propriété particulière.

Il ne reste que des vestiges de l'ancien château de Faucogney. Quelques parties des fortifications de la ville subsistent encore, entr'autres une vieille tour qui servait de prison et dont la girouette porte le millésime 1015.

Au sud de la ville, sur une montagne aride et très-élevée, il existe une antique église qui est sous l'invocation de S. Martin et qui était encore, il y a soixante ans, l'église paroissiale de Faucogney, bien qu'alors le service de la paroisse eût été transféré déjà dans l'église de S. Georges. L'église de S. Martin n'offre de remarquable à l'intérieur qu'une cloche de grande dimension qui fut fondue l'an 1741, qu'on entendait de plus de trois myriamètres à la ronde, mais qu'on a cassée il y a deux ans, en la sonnant un jour de solennité.

Faucogney est situé au pied de rochers escarpés et devant une prairie fertilisée par le cours du Breuchin. Les baigneurs qui prennent les eaux à Luxeuil vont ordinairement visiter ce riche et joli vallon. — On compte dans cette ville une tannerie, 3 teintureries, 2 tissages de coton et 4 prin-

cipales auberges. Des marchés s'y tiennent le jeudi de chaque semaine, mais sont peu fréquentés, surtout en été. Des foires y ont lieu le premier jeudi de chaque mois (ordonnance du 10 juin 1817), et on les *recrie* toutes à quinze jours. Il se fait à Faucogney un grand commerce d'eau de cerises; elle rivalise en qualité avec les meilleurs kirschwassers de Fougerolles et de Clairegoutte.

Près de la ville est une mine de fer oligiste qui n'a pas encore été exploitée malgré la richesse et l'abondance du minerai. — A peu de distance du village de la Mer, filons de plomb et de cobalt argentifères, qui furent explorés en 1755, mais dont l'exploitation ne fut pas entreprise, dans la prévoyance que les frais d'extraction, de transport et de fusion absorberaient entièrement le produit des travaux. — Tourbière en exploitation, également près de la Mer.

Le canton de Faucogney renferme 16 communes et 14,117 habitans, sur une superficie de 19,137 hectares, dont 7,706 en terres labourables, 3,238 en prés, 0 en vignes, 5874 en bois, 92 en chènevières, jardins, vergers, etc. Il est confiné à l'est et au sud par les cantons de Melisey et de Luxeuil, à l'ouest par ce dernier et celui de Saint-Loup, et au nord par le département des Vosges. Ce canton, montagneux dans la majeure partie de son étendue, offre à l'œil, surtout en été, une belle variété de paysages, de sites pittoresques et d'agréables points de vue. Son sol ne produit qu'à force de culture et d'engrais; une grande partie ne peut être cultivée qu'après trois ou quatre années de repos. Ses principales récoltes consistent en seigle, orge, sarrasin, avoine, maïs, millet, légumes, pommes de terre et navette ; il n'y croît que peu de froment. Mais on y élève beaucoup de bétail et de porcs, qui sont pour les habitans l'objet d'un commerce important, ainsi que le beurre, les œufs et la volaille. — Trois rivières arrosent le territoire du canton : le Breuchin, le Beuletin et le Saint-Bresson, qui reçoivent dans leur cours les eaux d'une multitude de petits ruisseaux, et qui fournissent tous trois de l'excellente truite, du brochet, de la lotte, etc. — Le canton est traversé par la route départementale de Luxeuil au département des Vosges, et de Faucogney part le chemin de grande vicinalité qui conduit à Ronchamp par Melisey, Saint-Barthelemy et Malbouhans. — Exploitation de tourbe à Beulotte-St.-Laurent, à St.-Bresson, à Corravillers, à Esmoulières, à la Longine, etc. — Mines de fer oligiste dans les communes d'Amont et de Faucogney, de manganèse dans celle d'Esmoulières, de plomb argentifère aux territoires de Faucogney et de Saint-Bresson. — Papeteries considérables dans cette dernière commune et à Raddon. — Distilleries d'eau de cerises à Sainte-Marie en Chanois, à Raddon, etc.

Biographie. — I. Vauchot (Prudent), capucin, né en 1743 à Faucogney (où son père était notaire), mort à Fontaine-les-Luxeuil en 1792, est auteur 1° d'un *Eloge historique du chancelier Nicolas Perrenot;* 2° de plusieurs mémoires sur des sujets d'économie rurale successivement mis au concours

par l'Académie de Besançon ; 3° d'une *Dissertation sur les Antiquités romaines trouvées en Franche-Comté*, ouvrage qui fut couronné par cette Académie en 1773 et qui vient d'être imprimé dans la collection de documens inédits relatifs à l'histoire de notre province. Le P. Prudent a composé en outre un *Cours de Grammaire latine*, des *Traités de théologie*, des *Sermons*, etc., qui sont conservés manuscrits dans sa famille.

II. Vauchot (Claude-Ignace), frère du précédent, naquit à Faucogney l'an 1750. Doué d'un caractère entreprenant, il se sentit de bonne heure une vocation décidée pour le commerce, et se rendit à la Martinique, contre le gré de sa mère, dès que ses premières études furent achevées. Il s'y livrait avec succès au négoce quand la France prit parti dans la guerre d'Amérique. Entré à cette époque dans nos troupes coloniales, le jeune Vauchot signala sa valeur dans plusieurs expéditions, notamment à la prise des îles anglaises de Saint-Dominique (1778) et de Saint-Christophe (1782), et continua de servir jusqu'à la paix (1783). — Rendu à ses spéculations commerciales, il devint rapidement un des riches négocians de la Martinique. Toutefois la révolte des noirs contre les blancs (1790) le força de reprendre les armes, et cette guerre intestine, dans laquelle il commandait en second sous les ordres supérieurs de Coquille Dugommier, lui fournit maintes occasions de se distinguer par sa bravoure et son intrépidité : il reçut sept coups de feu et combattit vaillamment dans quatorze affaires. Aussi Coquille Dugommier et son lieutenant Vauchot furent-ils regardés comme les sauveurs de la colonie. Mais les noirs se vengèrent de ce dernier sur les biens qu'il possédait, en incendiant ses bâtimens, en dévastant ses plantations, en enlevant ses nègres et ses bestiaux. — Revenu en France en 1791, Claude-Ignace Vauchot fut mis l'année suivante à la tête d'un bataillon de gardes nationales et retrouva au siége de Toulon son ami Coquille Dugommier, alors général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. Nommé le 20 janvier 1794 adjudant-général chef de brigade, il servit dans cette position jusqu'à sa mise à la réforme au mois d'août 1795. — Le général Vauchot mourut le 29 avril 1817 à Faucogney, qu'il avait administré dans les fonctions de maire, avec autant de zèle que d'intégrité, de 1800 à 1808.

Faucogney-le-Bois. V. *Faucogney*.

Fauges (Les). V. *Fresse*.

Fautre. V. *Oyrières*.

Faux (Le), ruisseau.

Sa source se trouve dans la commune d'Etobon, d'où il coule entre le territoire de Lomontot et celui de Lyoffans. Il se réunit au Rognon sur cette dernière commune.

Faux (Moulin du). V. *Lomont*.

1,270 **FAVERNEY**, canton d'Amance, perception de Breurey; résidence notariale, bureau de poste, église curiale.

Dépendances. La ferme de Baslières et celle de Bethléem.

Notice historique. La petite ville de Faverney est située, pour nous servir des expressions d'une ancienne notice, « dans un climat qui réunit « les plus utiles et les plus agréables variétés de la nature : un air pur et « sain, une campagne féconde, des coteaux parés de vigne, des bois, une « vaste prairie qu'arrose la Lanterne, rivière abondante en poissons, un « sol, enfin, qui donne à ses colons tout ce qui peut contribuer à rendre « la vie commode. »

On peut faire dater l'origine de Faverney des premiers temps du moyen âge, puisqu'à cette époque remonte la fondation de son abbaye. Ce monastère est en effet mentionné dans la *Chronique* de Fredegaire, qui s'arrête, comme on sait, à l'an 641, et où l'on voit pourtant que déjà l'abbaye de Faverney avait acquis une certaine illustration. Au commencement du 7e siècle, ce lieu était un des plus considérables du comté de Port; ce qui détermina sans doute l'archevêque Miget à y placer, en 622, un archidiacre et un doyen. Faverney fut même une place fortifiée, témoins les vestiges de murs d'enceinte qu'on y reconnaît encore. Ajoutons que cette ville jouissait du droit de commune en l'an 1360, et que ce droit passait alors pour subsister à Faverney depuis un temps immémorial.

Faverney essuya sa part des calamités qui désolèrent la Franche-Comté pendant les guerres sans cesse renouvelées des 14e, 15e et 16e siècles; il fut brûlé en 1568 par les partisans des ducs de Deux-Ponts, pris en 1595 (9 février) par Tremblecourt, et en 1641 par le comte de Grancey. Lors de la seconde conquête de notre province par Louis XIV (1674), Faverney dut encore succomber, mais il ne se rendit pas sans faire résistance. « M. de Revel, dit Pélisson dans ses *Lettres historiques*, qui était com- « mandé d'emporter ce poste, crut que la ville se rendrait dès qu'elle « aurait entendu le canon ; c'est pourquoi, encore qu'il n'eût qu'une seule « pièce, et point de munitions que pour charger une ou deux fois, il fit « tirer. Mais, la ville ne se rendant pas, on se crut obligé d'honneur à ne « pas s'en retourner sans la prendre, par là même que le canon avait tiré. « Les nôtres allèrent à l'assaut l'épée à la main, mais plusieurs y sont de- « meurés : il y a environ trente-six gardes-du-corps tués ou blessés. »

L'abbaye de Faverney était de première fondation une abbaye de filles; et ce monastère, suivant le dénombrement d'Aix-la-Chapelle de l'an 817, égalait en antiquité, en splendeur et en richesse celui de Baume, dont la création datait de la fin du 4e siècle. Anseric, archevêque de Besançon, le donna vers 1132 aux Bénédictins de la Chaise-Dieu, qui l'ont conservé jusqu'à la révolution.

Après avoir servi de maison de réclusion et d'hôpital militaire pendant les guerres de la république, les riches bâtimens de cette abbaye ont été vendus et convertis en habitations particulières.

Dans l'église abbatiale (aujourd'hui l'église paroissiale) de Faverney fut déposé le corps de Jean de Bourgogne mort le 6 décembre 1373. On y voit encore la pierre sépulcrale qui couvrait son mausolée.

Dans la même église s'opéra, pendant la nuit du 25 mai 1608, le fameux miracle de deux hosties qui furent conservées intactes au milieu d'un incendie, et qui demeurèrent suspendues au-dessus des flammes, ainsi que l'ostensoir où elles étaient placées, durant trente-trois heures, « tout étant « consumé dessous et sans être supportées d'aucune chose que de la vertu divine, » comme le rapporte le mandement que publia à cette occasion, le 10 juillet suivant, l'archevêque Ferdinand de Rye. Une de ces hosties fut donnée à la ville de Dôle, alors capitale du comté de Bourgogne; l'autre fut conservée à Faverney, où l'on célèbre encore, le lundi de la Pentecôte, la fête de la Sainte-Hostie, commémoration qui continue d'attirer une grande affluence de monde.

Faverney possède une caserne qui peut loger un escadron de cavalerie, indépendamment du pavillon destiné aux officiers. Ces bâtimens sont occupés de temps à autre par des détachemens de la garnison de Vesoul.

Cette commune a fait construire nouvellemement des halles d'une belle exécution. Il y a dans le même édifice caserne de gendarmerie et salles d'écoles. On remarque encore à Faverney le beau pont qui fut construit sur la Lanterne de 1785 à 1788, et qui offre un lointain point de vue sur le large vallon qu'arrose cette rivière.

La ville de Faverney est traversée par la route départementale de Vesoul à Mirecourt et par le chemin de grande communication de Breurey à la Haute-Marne. Ses principaux établissemens industriels sont deux tanneries, une teinturerie, deux fabriques de bonneterie, deux tuileries, un four à chaux, et trois fours à gypse, où les pierres à plâtre sont calcinées et réduites en poudre dans autant d'usines.

Les foires de Faverney tombent les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 20 avril, 10 mai, 15 juin, 7 juillet, 16 août, 9 septembre, 29 octobre et 9 décembre. (Décret du 10 mars 1807.) Des marchés s'y tiennent le vendredi de chaque semaine. Il ne se fait aux foires qu'un commerce de détail, les habitans s'occupant presqu'exclusivement de travaux d'agriculture.

Biographie. — Friand (Simon), abbé de Balerne, né à Faverney, dont il devint abbé en 1554, a écrit des *Mémoires de ce qui s'est passé sous Charles-le-Hardi* (duc de Bourgogne) *et l'empereur Maximilien.* Ces mémoires sont restés manuscrits.

622 FAYMONT, canton de Villersexel, perception de la Côte, bureau de poste de Lure.

Dépendances. Vacheresse, village; — les Beurets, hameau; — la Genêtre, *idem;* — le moulin Neuf; — le moulin Vieux; — le moulin Risquetout.

☞ Le village de Faymont, mentionné dans une charte de 1304, remonte à une époque plus ancienne. Ce fief fut d'abord possédé par des seigneurs particuliers qui y avaient leur château. Au commencement du 14e siècle, il appartenait au seigneur de Ronchamp, qui le vendit, dans l'année que nous venons de citer, au comte de Montbéliard. Dès-lors Faymont fit

partie, ainsi que Vacheresse, de la seigneurie de Granges. (*V. ce nom.*) — Dans la prairie de cette commune a été reconnue une source d'eau salée qui indiquerait l'existence d'un banc de sel gemme à peu de distance de la superficie du sol.

FAYS (Le). V. *Neurey-en-Vau.*

FAYS (Les). V. *Clans.*

FÉDRY, chef-lieu de perception, canton de Dampierre-sur-Salon, bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendances. La ferme du TREUIL; — une auberge récemment établie sur le chemin vicinal de Soing à Fédry; — les grangeages, écuries, hangars et remises du moulin de commerce de Soing.

☞ Au milieu d'un vaste clos qui touche à la partie basse de Fédry, restes d'un vieux château. — Entre ce village et la ferme du Treuil, côte hérissée de vignes à l'exposition du midi et qui produisent d'excellent vin blanc. — La prairie de cette commune, qui a une lieue de longueur sur une demi-lieue de largeur, et qui est baignée dans toute son étendue par la Saône, permet aux habitans de nourrir et élever un très-grand nombre de bêtes à cornes. Aussi cette espèce de bétail est-elle pour eux l'objet d'un commerce fort important. — Carrières de bonne pierre de taille. — On avait découvert sur le territoire de Fédry une source d'eau minérale froide, qui contenait, par 1/2 kilogramme, 265 mill. de carbonate de fer, 3 décig. 187 mill. de sulfate de chaux, et 2 décig. 124 mill. de carbonate de chaux; mais, faute de soins, des éboulemens de terre l'ont obstruée, et aujourd'hui elle est à peu près perdue. En l'an IX, la commune concéda le droit d'y former un établissement à M. Chevillet, officier de santé, qui commença des travaux, mais tout ce qu'il avait fait se trouva démoli un beau jour, et il dut renoncer à faire de nouvelles dépenses. — Le 10 juillet 1838, éclata dans le village de Fédry un incendie qui détruisit en trois heures 25 maisons et qui causa des dommages évalués à 162,000 francs.

FEIGNAUDIN. V. *Esmoulières.*

FEIGNOT (Le). V. *Esmoulières.*

FEMMES (Moulin des). V. *Châtenois.*

FERJEUX (Saint-), canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Courchaton.

☞ Ce village avait anciennement des seigneurs qui portaient son nom: dans le commencement du 12e siècle vivait Amé de Saint-Ferjeux, qui fut un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Lieu-Croissant. Plus tard Saint-Ferjeux devint un fief de la seigneurie de Granges. (*V. ce mot.*)

FERRASSE (La). V. *Melisey.*

FERRIÈRE (La). V. *Amont.*

FERRIÈRE-LE-BAS. V. *Amont.*

FERRIÈRES-LES-RAY, canton de Dampierre-sur-Salon, perception et bureau de poste de Lavoncourt.

☞ Près de ce village, la Saône forme deux îles, dont l'une appartient à la commune, et l'autre à M. de Marmier. C'est sur cette dernière propriété et sur d'autres terres du même finage qu'est récoltée la majeure partie des betteraves qui alimentent la sucrerie de Queutrey. — La richesse de cette commune en prairies naturelles et artificielles permet d'y élever une grande quantité de bétail, et c'est une industrie à laquelle se livrent avec succès la plupart des habitans. — Le territoire de Ferrières recèle des fragmens de grandes tuiles creuses et des blocs d'anciens cimens; on y découvre aussi des restes de fondations de murs, ce qui annoncerait qu'il fut le siége d'un établissement romain, d'autant plus que dans la vieille Saône existent des vestiges d'un pont qu'on peut présumer avoir servi de communication avec Seveux, l'antique *Segobodium*. — Le 22 juin 1637, après la prise de Champlitte, le duc de Weymar fit avancer vers la Saône la plus grande partie de son armée, et traversa cette rivière sur deux points, à la hauteur du village de Ferrières et près du château de Ray. Ce passage fut vivement disputé par les troupes francomtoises et leurs alliés: quatre à cinq cents hommes périrent de part et d'autre.

FERRIÈRES-LES-SCEY, canton, bureau de poste et perception de Scey-sur-Saône.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme.

Fery (Fermes du). V. *Montigny-les-Cherlieu*.

Fery (Le), ruisseau.

Il a sa source dans une fontaine dite des Romains, au-dessus de Preigney; passe aux fermes du Fery, qui lui donnent leur nom, puis près du hameau de Cherlieu; descend au moulin Battant, et tombe dans l'Ougeotte au moulin d'Agniaucourt.

FESSEY, nom de deux villages du canton de Faucogney qu'on distingue par les dénominations de *Fessey-Dessus* et de *Fessey-Dessous*. Ils font partie de la perception de Faucogney et sont desservis par le bureau de poste récemment établi dans cette ville.

Dépendances de Fessey-Dessus. Les Granges-Fouillots, hameau, et la Combotte, ferme isolée. — — *Dépendances de Fessey-Dessous*. La Cruaye, fermes isolées, et la Grange-Ferry, hameau.

☞ Très-abondante carrière d'une pierre de taille excellente.

Feucigneux. V. *Amont*.

Feuducours (Les). V. *Fresse*.

Feunans. V. *Courmont*.

Feu-Pouilleux. V. *Frahier.*
Feurg. V. *Bouhans-les-Autrey.*
Fey de Chaudière. V. *Lanterne.*
Fiadin (Le). V. *Fresse.*
Figards (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon.*
Fignets (Les). V. *Ternuay.*
Fignore-Goutte (La). V. *Esmoulières.*

FILAIN, canton et bureau de poste de Montbozon, perception de Vellefaux.

Dépendances. Le Bas des Vaux, hameau; — les Goichots, *idem;* — les Monnins, *idem;* — les Ridets, *idem;* — les Fouillenots, ferme isolée.

☞ Fontaine remarquable par le grand volume de ses eaux, qui proviennent en partie, dit-on, de la fontaine d'Echenoz-le-Sec, et qui sont amenées à Filain par un aquéduc souterrain de six kilomètres de longueur. Quoi qu'il en soit de cette conjecture géologique, la fontaine de Filain est assez abondante pour faire tourner un moulin à grains dans le village même, où existait anciennement d'ailleurs un haut-fourneau, ce qu'attestent aujourd'hui encore plusieurs monceaux de crasse métallique que l'usine a laissés sur les lieux après sa destruction. Il paraît même, d'après les traditions locales, qu'autour de cette usine ont été bâties successivement quelques maisonnettes de forgerons, et que Filain n'a pas eu d'autre origine. — Ce village avait un château féodal qui est aujourd'hui la propriété et la résidence de M. le lieutenant-général Marulaz, qui l'a réparé et en a fait un séjour fort agréable. — On voit à Filain deux autres constructions qui datent du moyen âge : nous voulons parler de deux tours anciennes, et notamment de celle qui avoisine la demeure de M. Boisselet, ancien juge de paix du canton de Montbozon.

Filerie (Moulin de la). V. *Vy-les-Rupt.*
Finsolé (Le). V. *Servance.*

FLAGY, canton de Port-sur-Saône, perception de la Villeneuve, bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. La ferme d'Aigrevaux; — un moulin sur le ruisseau des Etangs-Gris.

☞ L'ancien château de Flagy, qui fut livré sans combat à Tremblecourt, en 1595, avait à cette époque de l'importance; voici ce qu'on lit dans une correspondance du temps : « Le château de Flesgy de M. le comte « de Champlitte, *très-bonne place et avec bons fossés,* a esté abandonné, « dit-on, par celuy qui estoit dedans, ce qui fera perdre cueur aux aultres, « lesquels pensent que si celui-là a esté abandonné pour y avoir mancqué « provisions et espoir de secours, les aultres de particuliers ne s'attendront pas à estre mieux soignés. »

FLEUREY-LES-FAVERNEY, canton et bureau de poste de Port-sur-Saône, perception d'Amoncourt.

☞ On exploite dans cette commune, pour le fourneau de Varigney, une mine de fer oolithique concédée à MM. Galaire et Patret et à M. Guy par ordonnance royale du 16 mai 1827. L'exploitation, qui se fait par galeries, occupe quatre ouvriers, et fournit annuellement 3,600 quintaux métriques environ de minerai, lequel rend 26 pour cent d'une fonte très-propre aux moulages. — On trouve aussi, sur presque tous les points du territoire de Fleurey, du minerai de fer en grains. — Du sommet des roches qui dominent le village, on jouit d'une vue très-étendue sur les contrées environnantes. — Très-fréquemment on découvre dans les terres de cette commune des monnaies anciennes, des fers de lance, des ossemens humains, etc., comme si un combat meurtrier y avait été autrefois livré. On peut bien admettre, en effet, que sur ce point du département, où s'étaient principalement établies les bandes allemandes qui ravagèrent le pays vers 1567, des engagemens aient eu lieu entre ces bandes et les troupes chargées de les expulser de la contrée. — A l'extrémité méridionale de Fleurey, dans des vergers, on voit les restes d'un ancien château. Les caves qui étaient pratiquées sous l'édifice sont bien conservées. — Ce village fut tellement dépeuplé lors de la peste de 1638, qu'il n'y resta, suivant les traditions locales, qu'un seul homme avec sa fille.

FLEUREY-LES-LAVONCOURT, canton de Dampierre-sur-Salon, perception de Confracourt, bureau de poste de Lavoncourt.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Patouillet pour le lavage des mines.

FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, canton, perception et bureau de poste de Saint-Loup.

☞ Carrières de pierre de taille et de dalles ouvertes sur un banc de grès bigarré. — Au village de Fleurey était anciennement établi un prieuré rural de l'ordre de S. Benoît dont le bénéfice appartenait aux Jésuites du collége de Vesoul.

FLUTE-MERLE. V. *Borey*.

FOLIE (La). V. *Conflans, Arc*, *Ormoy*.

FOLTÈRE (La). V. *Fresse*.

FONDERIE (La). V. *Servance*.

FONDREMAND, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Maizières.

Dépendances. L'ABBAYOTTE, ancien prieuré; — les ROSELIÈRES, hameau; — la ferme VALIÈRE.

☞ Fondremand, ancien bourg à château et ancien siége d'une justice seigneuriale, fut habité autrefois, lisons-nous dans des documens

historiques, par une colonie de Juifs, et plus tard devint la terre principale d'un haut-baron. Des restes de château existent en effet sur le roc escarpé au pied duquel jaillit l'abondante fontaine appelée la Romaine et qui est la source principale de la petite rivière de ce nom. On peut même remarquer encore les vestiges des remparts qui ceignaient la forteresse; dans Fondremand se voient aussi plusieurs maisons fort anciennes. Une preuve de l'importance qu'avait au 16e siècle la baronnie de Fondremand, c'est qu'elle possédait alors 5,200 arpens de bois, qui sont aujourd'hui réduits à 598, par suite, dit-on, des usurpations successives des ci-devant seigneurs du lieu. — Dans les bois que la commune a conservés, trou appelé le *Puits de Roche-Terre,* dont on n'a pu atteindre le fond avec une sonde de 120 mètres. — Le territoire de Fondremand est depuis longtemps réputé pour la bonne qualité de ses grains. — Ce village a sept foires annuelles, qui tombent les 30 janvier, 8 mai, 8 juin, 8 juillet, 3 août, 30 septembre et 8 novembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Des marchés s'y sont tenus jusqu'à la révolution de 1789; les halles sont toujours subsistantes.

FONDUE (La). V. *Servance.*
FONTAINE (La). V. *Amont.*
FONTAINE-A-L'ANE (La). V. *Autrey-les-Gray.*
FONTAINE-A-VIN. V. *Borey.*
FONTAINE DE ROCHE. V. *Vellefaux.*
FONTAINE DU CHÊNE. V. *Blondefontaine.*

FONTAINE-LES-LUXEUIL, canton et perception de Saint-Loup, bureau de poste de Luxeuil. 1417

Dépendances. Les granges de la CHARME, hameau; — les granges du HAYER, *idem;* — les granges de la MOTTE, *idem;* — le moulin des MARAIS; — le moulin VINEY; — le moulin GIRARDOT.

☞ Cette commune est une de celles où les établissemens industriels se sont le plus multipliés : on y compte quatre fabriques de poterie; quatre fours à chaux qui donnent, en chaux ordinaire comme en chaux hydraulique, des produits fort estimés; un tissage de toiles de coton; deux fabriques de chapeaux de paille; une brasserie; un moulin qui roule en farines de commerce, etc. Elle possède aussi une tourbière en exploitation. — A Fontaine existait un prieuré conventuel de Bénédictins qui reconnaissait pour son fondateur S. Colomban et qui avait ainsi douze cents ans d'existence à la suppression des corporations religieuses. Il ne reste de ce monastère que la maison abbatiale et le logement qu'occupaient les gens de service. — Dans les bois de Fontaine, vestiges de la voie romaine de Langres à Luxeuil.

Biographie. — I. GIRARDOT (Jean-François), né à Fontaine le 18 décembre 1750, servait avant la révolution dans le corps de cavaliers qu'on

appelait gendarmerie de Lunéville. Ayant repris du service comme volontaire en 1790; et obtenu le commandement d'un des bataillons de gardes nationales de la Haute-Saône, il partit pour l'armée du Rhin, où sa belle conduite le fit parvenir au grade de général de brigade. Il mourut à Fontaine le 12 août 1819. — II. GIRARDOT (Pierre-François), frère du précédent, né le 2 février 1756, fut successivement avocat au parlement, procureur du Roi à Vesoul, président du tribunal de district de Luxeuil, et juge de paix du canton de cette ville. Il mourut dans ces dernières fonctions le 20 juillet 1812, emportant d'universels regrets.

FONTAINE-ROBERT. V. *Neuvelle-les-La Charité.*

FONTENELAY. V. *Gezier.*

FONTENIS (Les), canton, perception et bureau de poste de Rioz.

FONTENOIS-LA-VILLE, canton et bureau de poste de Vauvillers, perception d'Anjeux.

Dépendances. Les granges JEAN-MOUREY, hameau; — les granges GRILLOT, *idem;* — la grange BOGNEY, ferme; — les fermes dites SCIES-COSSIN; — le moulin de l'ETANG, maison isolée; — le moulin BRULÉ.

☞ Deux fabriques de cuillers et de fourchettes en fer battu sont en activité dans cette commune; elles livrent annuellement au commerce environ 12,000 couverts. — Un certain nombre d'habitans se livrent au colportage des chapeaux de paille et de la faïence qui se fabriquent dans les cantons de Vauvillers et de Saint-Loup.

FONTENOIS-LES-MONTBOZON, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

☞ Deux fabriques de poterie. — Fontaine publique remarquable; elle est pourvue d'un lavoir circulaire ayant 30 mètres de circonférence et dont la couverture est supportée par seize colonnes en pierre d'un seul bloc. — Sur une éminence qui est au sud du village, vestiges d'un château-fort dont les fossés d'enceinte avaient douze à quinze mètres de largeur sur cinq de profondeur. — Dans la forêt communale qu'on trouve au midi de Fontenois, autres ruines, qu'on dit provenir d'un couvent. — Sur un pâtis qui est au nord du village, on remarque l'orifice d'un puits très-profond et une croix de pierre fort ancienne : là aurait existé, si l'on en croit une tradition locale, une seconde maison religieuse, et même un village tout entier que les guerres auraient ruiné.

FORÊT (La). V. *Châlonvillars* et *Fouvent-le-Haut.*

FORGE (La). V. *Miellin.*

FORGE (Moulin de la). V. *Vy-les-Rupt.*

FORGES (Les). V. *Esmoulières* et *Raddon.*

FORLIÈRE (La). V. *Amont.*

Fosse (La). V. *Corravillers.*

Fosse de Breuche (La). V. *Voivre.*

FOUCHÉCOURT, canton de Combeaufontaine, perception de Purgerot, bureau de poste de Jussey.

☞ Bac sur la Saône. — Près de ce bac, décombres d'une ancienne église, autour desquels on a découvert un grand nombre de cercueils en pierre. — Un prieuré de l'ordre de S. Benoît était établi à Fouchécourt avant la révolution.

Fougères (Les). V. *Echavannes.*

FOUGEROLLES, canton de Saint-Loup, résidence notariale, bureau et relais de poste, chef-lieu de perception.

Dépendances. Cette commune, l'une des plus étendues et des plus populeuses du département, se compose de dix-sept sections, savoir : Fougerolles-l'Eglise, chef-lieu ; — le Grand-Fahy, — le Petit-Fahy, — le Sarcenot, — Beaumont, — le Champ, — le Pré-Mourey, — le Bout, — la Ramouse, — Fougerolles-le-Chateau, — Croslières, — Blanzey, — les Granges de l'Eglise, — la Motte, — les Chavannes, — le Pré du Rupt, — le Clos.

☞ Cinq rivières ou ruisseaux qui arrosent le territoire de Fougerolles devaient multiplier les établissemens industriels dans cette commune : aussi possède-t-elle 13 moulins à grains, 2 moulins à foulon, 3 usines à monder le millet, 4 huileries, 4 ribes, une scierie, plusieurs teintureries, une brasserie, etc. Il y existe aussi plusieurs corderies, une fabrique de bonneterie, et un certain nombre de tisseranderies dont plusieurs travaillent en linge de table. — Commerce assez important en fruits, en huiles, en planches, en bois de construction, en bétail, en toiles, et surtout en kirschwassers qui ont depuis longtemps une grande réputation. — Des foires se tiennent à Fougerolles-le-Château et à Fougerolles-l'Eglise. Celles de la section du Château, établies par décret du 10 mars 1807, tombent le 26 février, le 4 mai, le mercredi après le 24 juin, le 26 août et le 24 novembre; celles de la section de l'Eglise, créées seulement en 1833 (ordonnance du 5 mars), ont lieu le quatrième mercredi des mois de mars, mai, juillet et septembre. — Carrières d'excellente pierre à bâtir et de *laves*.

La terre de Fougerolles, comme quelques autres des environs, St.-Loup notamment, était de surséance; la France, la Bourgogne et la Lorraine élevaient à sa possession des prétentions rivales. Cet état de choses permit, en 1631, au duc Gaston d'Orléans, alors en pleine disgrâce et fuyant devant les armes de son frère le roi Louis XIII, d'y rassembler les quelques troupes dont il était suivi. Fougerolles était alors la propriété du comte de Fontaine. En 1681, Louis XIV en fit prendre possession. C'est peu avant cette époque, c'est-à-dire pendant les guerres qui précédèrent la conquête de la province, que le château-fort de Fougerolles fut détruit.

Rétabli plus tard en maison de plaisance, par les anciens seigneurs du lieu, il appartient maintenant à un habitant de la commune.

Fouillenots (Les). V. *Filain.*

Fouillies (Les). V. *Magnivray.*

Fouillies de Brest (Les). V. *Esboz-Brest.*

Fouillies des Oreilles (Les). V. *Bruyère.*

Foultot (Moulin du). V. *Pontcey.*

Four a Chaux (Le). V. *Frotey-les-Lure.*

FOUVENT-LE-BAS ou la Ville, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Fouvent-le-Haut.

Dépendance. La ferme de Dialosse, appartenant à l'hospice de Dijon et se composant de logemens distincts pour les trois fermiers qui l'exploitent.

☞ Fouvent, que Valesius nomme *Fons Vennæ*, à cause de sa position à la source du Vanon, dépendait du pays des Lingons ou Langrois, et ne faisait point partie du comté de Bourgogne, non plus que Fouvent-le-Haut, Saint-Andoche et Argillières. (V. la carte de la Franche-Comté publiée en 1624 par Maurice Tissot.) Ainsi placés en quelque sorte entre le duché de Bourgogne, la Champagne et la Franche-Comté, ces lieux eurent plus souvent que d'autres à souffrir des guerres faites à cette dernière province. Le voisinage du château de Fouvent-le-Haut les exposait d'ailleurs aux déprédations des bandes armées qui pouvaient avoir intérêt à s'emparer de ce point militaire. Aussi Fouvent-la-Ville offre-t-il encore plus d'une trace des calamités qui le frappèrent dans le 15e et le 16e siècle. — Il existe sur le territoire de cette commune trois grottes situées dans des rochers qui bordent le vallon dans lequel coule le Vanon, petite rivière qui se forme à Fouvent. (V. Vanon.) La première est appelée *Trou de la Roche-Sainte-Agathe :* c'est un couloir long de 60 mètres, large de 2 mètres, et dont la hauteur varie de 70 centimètres à 3 mètres. Les jeunes femmes y vont en dévotion. La seconde, dite *de Saint-Martin*, se trouve non loin de la première : elle a la forme d'une demi-calotte sphérique, dont le rayon et la hauteur sont d'environ 5 mètres. La troisième est située au pied du flanc opposé du vallon : c'est là qu'on découvrit en 1800 les ossemens fossiles que le célèbre Cuvier a décrits dans son ouvrage sur les espèces de quadrupèdes dont on a retrouvé les ossemens dans l'intérieur de la terre. M. Thirria, ingénieur des mines à Vesoul, y a fait de nouvelles fouilles en 1827, et a trouvé des débris d'*éléphant*, de *rhinocéros*, d'*hyène*, d'*ours* (*ursus spelæus*), de *cheval*, de *bœuf* et de *lion*. Les cinq premiers genres étaient connus par les fouilles faites il y a quarante ans, mais on n'avait pas encore recueilli dans cette grotte d'ossemens de *bœuf* ni de *lion*. En 1838, M. Marland, maire de Fouvent, a fait explorer encore une grotte si intéressante pour la science, mais les fossiles qu'il a découverts ne diffèrent point des genres qu'on y avait trouvés auparavant. — On exploite

à Fouvent des carrières d'un marbre à fond nankin ou gris-bleuâtre, veiné de blanc et de noir, qui est principalement employé pour manteaux de cheminée et qui reçoit un très-beau poli. Quelques variétés contiennent des pétrifications de coquillages marins qui, travaillées et polies, peuvent se convertir aux mêmes usages que le marbre. Les marbres, travaillés sur les lieux, puis exportés après confection pour tout le département, pour celui de la Haute-Marne, etc., sont d'un très-grand produit pour la commune. Ses carrières fournissent aussi de très-belle pierre de taille et des *laves* pour la couverture des bâtimens. — Sur une montagne près de Fouvent-le-Bas, vestiges d'un camp. On a trouvé dans ce lieu une médaille de cuivre à l'effigie de Marc-Aurèle; on y a aussi déterré des squelettes humains placés dans des tombeaux en maçonnerie et à côté desquels gisaient des armes antiques de formes diverses. — Le sommet de la montagne d'Auvillard est, d'après les observations barométriques de M. Thirria, le point le plus élevé de l'arrondissement de Gray; sa hauteur absolue est de 443m50.

FOUVENT-LE-HAUT, canton et bureau de poste de Champlitte, résidence notariale, chef-lieu de perception.

Dépendances. La ferme d'AUVILLARD; — le château de la COLOMBIÈRE; — les ESSARTS, hameau; — la FORÊT, *idem;* — le PIERRE-PERCÉE, *idem;* — le moulin dit de SAINT-ANDOCHE.

☞ Fouvent était possédé au commencement du 12e siècle, et probablement bien avant cette époque, par une famille de gentilshommes qui portait son nom et qui était de la haute noblesse du pays. Girard, sire de Fouvent, épousa avant 1148 Clémence fille de Richard de Montfaucon. En 1293, Hugues, l'un de ses descendans, fut nommé chambellan héréditaire du comté de Bourgogne. Sa femme était Jeanne de Ray. — Ce village, quoique situé *en aval* de l'autre Fouvent relativement au cours du Vanon, qui arrose les deux territoires, est pourtant surnommé *le Haut*, à cause de sa position sur une colline qui domine Fouvent-la-Ville. Il est divisé en deux parties : la partie inférieure se nomme *le Prieuré*, et la partie supérieure *le Châtel*. C'est dans celle-ci qu'était bâti le château des sires du lieu, forteresse qui avait, comme l'indiquent ses ruines, une grande importance. Néanmoins elle fut prise en 1568 par l'armée des ducs de Deux-Ponts, laquelle en même temps ravagea tous les lieux environnans. Elle fut encore conquise par les Français en 1636, et c'est vraisemblablement à cette dernière époque qu'elle fut démantelée, mais non sans avoir fait une vive résistance, témoin les boulets qu'on a trouvés dans ses décombres. Des fouilles opérées il y a trente ans au milieu des restes de cette vaste construction ont fait découvrir, dans un couloir large de 5 mètres et long de 14, une grande quantité de fil, de filasse et de beau linge. Ces objets semblaient à première vue intacts et parfaitement conservés, mais le moindre souffle les réduisait en poussière. — Foires à Fouvent-le-Haut les 10 avril et 5 novembre. (Ord. du 8 octobre 1820.)



FRAHIER, canton et bureau de poste de Champagney, chef-lieu de perception. La route de Paris à Bâle traverse ce village.

Dépendances. Le village de Chatebier; — les hameaux de la Cuvotte et d'Essoyeux; — les fermes de Gratteri; — les maisons éparses des Rouges-Vies; — celles du Feu-Pouilleux; — le moulin de la Noierie.

☞ Tissage de coton.

Frahy (Le). V. *Servance.*

Frais (Le). V. *Longine.*

Frais-Puits (Le). V. *Quincey.*

FRANCALMONT, canton de Saint-Loup, perception de Conflans, bureau de poste de Luxeuil.

Dépendances. La ferme dite au Bal; — le moulin du Bas de la Côte.

☞ Un cultivateur de Francalmont a découvert en 1824, dans les champs de cette commune, une statue de grandeur naturelle, faisant corps avec une pierre taillée en forme de niche, et représentant un personnage à longue barbe, à cheveux crêpus, vêtu d'une tunique et d'un manteau, tenant une faulx d'une main, et de l'autre une pierre à aiguiser. Ce monument est déposé dans le jardin du château de Francalmont. On a pensé qu'il pouvait dater du temps où les Romains, maîtres de la Séquanie, avaient adopté, pour honorer les morts et orner les tombeaux, l'usage de sculpter dans une niche la figure du défunt avec les attributs de sa profession ou de l'espèce de propriété qui faisait sa richesse.

FRANCHEVELLE, canton et bureau de poste de Lure, perception de Quers.

☞ Cette commune se compose de trois localités principales, savoir : 1° Franchevelle, chef-lieu, qui a pour dépendances le moulin Eple et le moulin Magnon; 2° le Bois-Derrier, village duquel dépendent la ferme isolée qu'on nomme le Bévalot, la ferme Grandjean, et celle des Frelins; 3° la Boiche, hameau. Le ruisseau des Brosses sépare le territoire de Franchevelle de celui des deux autres sections.

Franchevelle, nommé *la Francheville* dans le moyen âge, avait alors pour seigneurs des gentilshommes qui portaient son nom. En 1282 vivait Isabelle de la Francheville, femme de Jean de Neufchâtel, connétable de Bourgogne. La terre de la Francheville était du fief de Richard, fils de Thierry III, comte de Montbéliard. A la mort de Richard, ce fief passa à Hugues de Bourgogne, et fut tenu sous lui par Aimé sire de Faucogney.

Sur le territoire de Franchevelle existent les vestiges de deux voies romaines dont l'une se dirigeait vers le sud-sud-est ou vers Lure, et l'autre vers l'est-sud-est ou vers Belfort.

Cette commune possède une fabrique de tuiles et de chaux, et un grand nombre d'étangs qui nourrissent du poisson recherché.

FRANCOURT, canton de Dampierre-sur-Salon, perception et bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendances. La ferme d'Eucourt, et deux maisons isolées, l'une aux Cabasses, l'autre au Bas de la Côte. 311

☞ Gîtes de minerai de fer pisiforme dont l'exploitation occupe beaucoup de manouvriers, et dont les produits sont transportés aux fourneaux de Renaucourt, de Vauconcourt et de Farincourt.

FRANOIS, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Montot. 396

Dépendance. Un moulin établi sur le cours du Salon.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Le village de Frânois existait déjà sur la fin du 10e siècle : il est mentionné, sous le nom de *Frasnetum*, dans une charte de cette époque, par laquelle un sire de Fouvent nommé Girard, qui levait la dîme à Frânois et qui s'était également attribué celle de Neuvelle, reconnaît que cette dernière dîme doit appartenir au monastère de Bèze. (V. *Chronicon Besuense* dans le *Spicilége* de D. Luc d'Achery.) On voit par la même charte que déjà Frânois possédait alors une église, mais qu'il n'y avait encore qu'une chapelle à Neuvelle.

Franois, hameau. V. *Villers-sur-Port.*

Fras (Le). V. *Servance.*

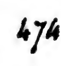
FRASNE-LE-CHATEAU, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Gy.



☞ Gîtes de minerai de fer en grains. — Mine de manganèse oxidé dans les champs dits Corvée-Marcaud. Il résulte d'une analyse faite de ce minerai qu'il est un des meilleurs que nous ayons en France. On le trouve épars à la surface du sol en suivant les charrues des laboureurs, et ce sont des enfans qui s'occupent à le recueillir, ce qui est une ressource pour les familles pauvres. Il est principalement expédié pour les verreries et les faïenceries de la Lorraine et de la Suisse. — On voit à Frasne le vaste château qui fut la propriété du célèbre cardinal de Grandvelle, et que M. de Magnoncour vient de faire restaurer à grands frais. — Foires à Frasne les 8 mars, 6 mai, 10 juillet et 28 août. (Décret du 10 mars 1807.)

Fray (Le). V. *Servance.*

FRÉDÉRIC-FONTAINE, canton et bureau de poste de Champagney, perception de la Côte.



Dépendances. Un moulin sur le ruisseau des Battans, et une maison isolée au lieu dit les Monceaux de Bois.

Notice historique. Le village de Frédéric-Fontaine fut fondé en 1587 par le comte Frédéric de Montbéliard, sur un terrain domanial en nature de bois qui dépendait du territoire de Clairegoutte. Il prit son nom de celui de son fondateur, et de la fontaine près de laquelle ce prince, qui s'était

égaré à la chasse dans la forêt du Chérimont, répara ses forces abattues et retrouva les gens de sa suite.

Les premiers habitans de Frédéric-Fontaine furent seize chefs de famille sortis de France pour cause de religion, à qui le prince de Montbéliard accorda l'hospitalité. Le 16 juin 1587 ils avaient déjà reçu de lui la permission de se construire des maisons et d'édifier des champs et des prés dans une partie de la forêt dont il s'agit. Sur leur demande, ils obtinrent le 16 juillet 1588, à titre d'acensement perpétuel et irrévocable, le terrain qu'ils occupaient déja depuis un an; l'acte d'acensement, avec la déclaration des prestations qui devaient demeurer à leur charge, fut passé ce jour-là, dans le village, près de la fontaine, en présence du prince Frédéric, à qui ses nouveaux sujets prêtèrent serment de fidélité.

Frédéric-Fontaine, fondé sur le territoire de l'ancienne seigneurie d'Etobon, en forma le cinquième village. Chacun de ses habitans était même tenu, en temps de nécessité et d'éminens périls, *de faire toutes montres d'armes, guets et écharguets* au château dudit Etobon, dans le cas où il serait reconstruit. (Ce château avait été brûlé en 1519 comme on l'a déjà dit.) Frédéric-Fontaine continua de faire partie de la seigneurie d'Etobon jusqu'à l'incorporation de cette seigneurie au comté de Montbéliard proprement dit, au commencement du 17e siècle.

Ce village fut pillé et dévasté par les troupes impériales et lorraines au temps de la guerre de trente ans, en 1633, en 1635 et en 1636. A la guerre se joignirent la peste en 1635 et en 1637, et la famine en 1638. Ces trois fléaux enlevèrent presque toute la population.

Lors de la réunion du comté de Montbéliard à la France, la commune de Frédéric-Fontaine fit d'abord partie du canton de Clairegoutte; à la suppression de ce canton, en 1802, elle passa dans celui de Champagney.

(Voir, pour les faits généraux, la notice sur Etobon.)

FRELAND (tôlerie). V. *Mailleroncourt-Saint-Pancras.*

FRELAND (ferme). V. *Ambiévillers.*

FRELINS (Les). V. *Franchevelle.*

FRÊNE (Moulin du). V. *Villargent.*

FRÊNET (Le). V. *Servance.*

FRÊNOT (En). V. *Esmoulières.*

FRÉRINE (La). V. *Lanterne.*

FRÉSIMONT (Le). V. *Demangevelle.*

FRESNE-SAINT-MAMÈS, chef-lieu de canton, justice de paix, résidence notariale, bureau d'enregistrement; perception de Vezet, bureau de poste de Fretigney.

Dépendances. Le moulin d'Etravaux et deux maisons attenantes; — le moulin de Fresne et deux maisons contiguës à cette usine.

☞ Ce village, bien qu'enclavé dans la Franche-Comté, appartenait

ci-devant au duché de Bourgogne. On remarque son église gothique, devant laquelle sont deux énormes tilleuls qui figurent sur la carte de Cassini, et qui datent, dit-on, de l'an 1340. — L'église curiale du canton est à Beaujeu. — Des foires ont lieu à Fresne les 2 janvier, 18 mai, 16 août, 18 octobre (décret du 10 mars 1807); il ne s'y fait qu'un commerce de détail. On compte dans ce lieu, outre les deux moulins ci-dessus, une fabrique de sucre de betteraves, une teinturerie, sept tisseranderies de toiles, trois fabriques de bonneterie, une de droguets, une fabrique de chandelle et de cierges. — Carrières de bonne pierre de taille sur le territoire de la commune.

Le canton de Fresne-St.-Mamès comprend 18 mairies, 10,426 habitans, et une superficie de 20,435 hectares, dont 10,183 en terres labourables, 2,130 en prés, 376 en vignes, 5,826 en bois, 140 en vergers, chènevières, jardins, etc. Il est borné au nord-ouest par la Saône, qui le sépare du canton de Dampierre; à l'est par les cantons de Scey-sur-Saône et de Rioz, au midi par ceux de Gy et de Gray. Le tiers environ de son sol (la partie occidentale) est sablonneux; l'autre partie est encore plus fertile, excepté les communes qui touchent le canton de Gy, où la végétation est moins active. Il produit généralement du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre et beaucoup de maïs. La principale rivière du canton est la Romaine, qui nourrit les mêmes poissons que la Saône, par laquelle elle est alvinée dans les crues d'eau. — Minerai de fer sur les territoires des Bâties, Beaujeu, Charentenay, Cubry-les-Soing, Fretigney, Greucourt, Mercey, Mottey-sur-Saône, Pont de Planches, Sainte-Reine, Sept-Fontaines, Seveux, Soing, Vellexon. — Exploitation d'argile dans les communes de Beaujeu, Cubry, Saint-Gand et Vezet. — Hauts-fourneaux à Beaujeu, à la Romaine (commune du Pont de Planches), à Seveux, à Etravaux (commune de Greucourt), et à Vellexon. — Manufactures de sucre de betteraves à Queutrey et à Fresne. — Tuileries à Beaujeu, à Cubry, à Saint-Gand, etc. — Fabriques de poterie commune dans plusieurs localités. — Restes d'antiquités à Seveux, près de Quitteur, etc. — Vestiges d'anciennes constructions sur le territoire du Pont de Planches, etc.

FRESSE, canton et perception de Melisey, bureau de poste de Lure.

Dépendances. Elles consistent en 343 habitations éparses ou réunies en hameaux sur le flanc oriental du Ballon de Lure, et sur la côte escarpée des montagnes qui bordent, au nord-ouest, le territoire de Plancher-les-Mines. — *Hameaux :* le Conot, — Volvet, — la Bormeillière, — le Magny, — la Combe, — les Renards, — le Plainet, — les Viaux, — le Requeson, — la Montagne, — les Rues, — les Fruitaux, — le Bas, — les Feuducours, — les Paulets, — le Sappaux, — Montanjeux, — le Montvoilley, — la Chevetraye, — le Bois-la-Dame, — les Rondey, — la Foltère, — le Fiadin, — Larmet, — le Pré-Feuvrier. — *Maisons*

isolées : les Fanges, — Sauveillery, — la Pisote, — l'Etoile, — le Mont de Vanne, — le Granit, etc.

☞ Il existe dans cette commune trois tissages de calicot, une teinturerie, une scierie à planches, onze moulins à blé, trois huileries et cinq ribes à chanvre. — On a exploité, il y a vingt-cinq ans environ, au Mont de Vanne, le granite susceptible d'un très-beau poli connu sous le nom de *feuille-morte*, et, sur les hauteurs du Montajeux, un granite rouge qui ressemble tellement au granite rouge d'Egypte qu'il serait impossible de l'en distinguer. Ces granites ont été travaillés à la scierie de la Mouline, où l'on en voit encore des blocs déjà façonnés à moitié. — Le porphyre vert dit *des Vosges* se trouve au lieu de la Chevetraye. On l'a également travaillé à la Mouline pour ouvrages d'ornement, tels que chambranles, colonnes, vases, etc. — Enfin il existe dans la montagne du Châtelot, près du hameau du Magny, des filons de mines de plomb et de cuivre gris argentifères qui ont été exploités autrefois; le minerai était fondu à une usine établie pour cet usage à proximité des filons; mais les travaux d'exploitation cessèrent en 1740, les entrepreneurs ayant vu qu'ils ne pouvaient les poursuivre avec avantage. — Petite chapelle à l'ancien hermitage du Mont de Vanne, aujourd'hui occupé par un pensionnat.

FRETIGNEY, résidence notariale, bureau de poste, canton de Fresne-Saint-Mamès, perception de Frasne.

Dépendances. Vellorbille, village; — Charmont, ferme; — les Echos, *idem;* — la Grange de Montagne, *idem;* — la Rouchotte, moulin; — six maisons isolées.

☞ Foires à Fretigney les 20 mars, 20 avril, 20 mai, 20 juin, 15 juillet, 20 août et 20 septembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Sur son territoire, gîtes en exploitation de minerai de fer en grains, et plusieurs lavoirs à mine. — A 3 kil. O. du village, se trouve une grotte à l'ouverture de laquelle on n'arrive qu'en descendant d'une douzaine de mètres, par une rampe fort inclinée. L'intérieur consiste en une première salle oblongue, remarquable par sa grande élévation (au moins 40 mètres); en une seconde salle d'environ 200 mètres de longueur, séparée de la première par une cloison haute de 8 mètres; enfin en une petite chambre ayant 6 à 7 mètres de longueur, et communiquant avec la seconde salle par un boyau étroit et très-sinueux, dont la longueur est d'environ 12 mètres. Les stalactites et les stalagmites qui tapissent les trois chambres de la grotte présentent de grandes dimensions, des formes très-variées, et une infinité d'accidens qui changent avec la position de l'œil du spectateur.

FROIDECONCHE, canton, perception et bureau de poste de Luxeuil.

Dépendances. La Courveraine, hameau; — la Grange de l'Hôpital, *idem;* — la Grange de Bouhey, *idem;* — Duplaiey, ferme.

☞ On compte dans cette commune trois moulins à grains, un

moulin à tan, une scierie à planches, et plusieurs distilleries d'eau de cerises. On avait établi au hameau de la Courveraine, en 1838, un fourneau pour la préparation des fontes de deuxième fusion, mais il a cessé d'être en activité.

FROIDETERRE, canton, perception et bureau de poste de Lure. 313

☞ Exploitation d'argile pour briques et tuiles. — Un peu au-dessus de Froideterre, l'Ognon se partage en deux bras, dont l'un traverse le village, et l'autre baigne ses vergers à l'est. Les deux bras se réunissent après un cours divisé d'environ deux kilomètres. A leur jonction, on remarque, lors des sécheresses, un fait géologique curieux : les eaux de la rivière se perdent entièrement dans le sable, au point que son lit en aval reste à sec sur l'espace de 4 à 5 kilomètres. Ce n'est qu'au-dessous du pont établi sur l'Ognon au territoire de Lure et sur la route royale de Bâle, que la rivière reprend son cours à la surface du sol. Les eaux qui se sont engouffrées au-dessous de Froideterre vont-elles reparaître en cet endroit? On peut le croire. Néanmoins c'est une opinion plus répandue qu'elles se rendent par des canaux souterrains à la Font de Lure. — L'Ognon dépose sur son littoral une grande quantité de sable de première qualité et aussi recherché que celui de la Saône. — Une fontaine appelée *Fontaine-St.-Dèle*, objet, dit-on, d'un des miracles du saint, attire à sa source une foule de personnes affectées de plaies, pour la guérison desquelles elles viennent employer ses eaux.

FROTEY-LES-LURE, canton, perception et bureau de poste de Lure. 550

Dépendances. Une maison qui est dite le Four-a-Chaux, parce qu'à côté travailla longtemps un chaufournier.

☞ Ce village est mentionné dans des actes de la première moitié du 14e siècle : sa fondation est donc antérieure à ce siècle. Il faisait partie de la seigneurie de Granges. (*V. ce nom.*) — Une tuilerie est établie sur son territoire.

FROTEY-LES-VESOUL, canton, perception et bureau de poste de Vesoul. 330

☞ Dans le 14e siècle la terre de Frotey était tenue par des seigneurs qui prenaient le nom de ce village : Thiébaud *de Frottier* reprit du comte de Bourgogne, au mois d'octobre 1385, *tout le finage de Gressoux, dans lequel il souloit y avoir une ville.* Cette terre était composée de trois seigneuries : l'une dite des Vallées, l'autre de Montmartin, et la troisième du Château. A la dernière appartenait, comme l'indique sa dénomination, l'ancien château féodal de Frotey, qui résista victorieusement, pendant les guerres du 15e et du 16e siècle, à diverses attaques des troupes françaises qui dévastaient les environs de Vesoul.

Un propriétaire [illegible] a fondé dans ce village une académie, un cours de musique, une bibliothèque [illegible], un concours annuel et même une société.

FRUITAUX (Les). V. *Fresse.*
FUSIER. V. *Boult.*
GABEURET (Moulin). V. *Pusey.*
GABIOTTE (La). V. *Val-St.-Eloy.*
GAILLARDE (La). V. *Montagney.*
GAMBES (Les). V. *Echenoz-le-Sec.*

GAND (Saint-), canton de Fresne-Saint-Mamès, perception de Vezet, bureau de poste de Fretigney.

Dépendances. ROUGEAU, hameau; — le CHARME, *idem;* — le PETIT-CHARME ou les FRONDEY, *idem;* — les ROQUETS, *idem.*

☞ Exploitation d'argile pour briques et tuiles. — Deux tuileries depuis longtemps en réputation à cause de la bonne qualité de leurs produits. — Un grand nombre d'habitans fabriquent des chapeaux ou capotes de paille à l'usage des femmes, branche d'industrie qui répand l'aisance dans la majeure partie des familles.

GARENNE (La). V. *Mailley.*
GATEY. V. *Courtesoul.*
GATINERIE (La). V. *les Bâties.*
GAUDINOTS (Les). V. *Borey.*
GENÉCHAUX (Moulin de la). V. *Magny-d'Anigon.*
GENECHIER. V. *Chagey.*
GENÉTRE (La). V. *Faymont.*
GENEVOIS. V. *Polaincourt.*

GENEVREUILLE, canton et bureau de poste de Lure, perception de la Creuse.

Dépendances. Le hameau de LEMBERVENOY; — la ferme dite CHATEAU-GAILLARD.

☞ Exploitation de gypse.

Biographie. — VIGNERON (Claude-Bonnaventure), né à Genevreuille le 29 novembre 1750, mort à Vesoul le 10 mai 1832, se voua de bonne heure à l'étude des lois, et déjà il était avocat distingué lorsqu'éclata la révolution de 89. Il en adopta la cause en ami zélé d'une sage liberté, et dut à la confiance qu'inspiraient ses principes et ses lumières, d'abord les fonctions de procureur général syndic près l'administration centrale du département de la Haute-Saône, et, en septembre 1792, celle de député à la Convention nationale. Sa conduite dans cette mémorable assemblée fut constamment celle d'un homme de bien, également éloigné de tous les partis extrêmes. De la Convention il passa au conseil des Anciens, et, après le 18 brumaire, il fit partie du Corps législatif, où il siégea sans interruption jusqu'en 1814. Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il fut encore membre de la Chambre des représentans. La justice et la mo-

dération caractérisèrent toujours ses actes et ses opinions durant sa longue carrière législative de vingt-trois ans. Rendu à la vie privée par la seconde Restauration, il reprit ses travaux de jurisconsulte. Il s'y est livré jusqu'à ses dernières années, avec la supériorité de talent, la délicatesse et le désintéressement qui avaient marqué ses premiers pas dans cette honorable carrière.

GENEVREY, canton, perception et bureau de poste de Saulx. 656

Dépendances. Les deux tuileries de BELLEVUE ; — la ferme de COURSEMEY ; — le moulin CALLEY, le premier que le Durgeon fait mouvoir ; — une maison au hameau nommé le PONT-JOLY (dont le surplus est sur Servigney); — deux maisons isolées, l'une au BREUIL, l'autre à la REMONTOILLE.

☞ Dépôts gypseux en exploitation. — Le village de Genevrey et la *maison* de la Maize formaient un fief dépendant de la seigneurie de Granges. Ils furent possédés par les sires d'Oiselay de 1291 à 1369.

GENEVROIE (En la). V. *Villars-le-Pautel.*

GENITRES (Les). V. *Montagne.*

GEORFANS, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Courchaton. 248

Dépendance. Le hameau de SÉMONT.

GEORGE (Fermes de). V. *Amoncourt.*

GEORGE (Saint-). V. *Athesans.*

GERMAIN (Saint-), canton, perception et bureau de poste de Lure. 1330

Dépendances. Le MONT, village ; — les GRANGES, hameau ; — le SAULCY, château ; — le moulin de l'AULNE ; — les trois fermes de MONTAIGU.

☞ Trois tourbières en exploitation. — On dit que Saint-Germain était dans l'origine un monastère, autour duquel se sont successivement groupées les habitations qui forment ce village, et qu'à l'époque, fort ancienne, où le monastère était occupé par des religieux, il existait au nord-est et à un kilomètre de cette maison un autre village qui a disparu. On voit effectivement, dans le lieu où l'on suppose qu'était bâti ce dernier, des vestiges de constructions, un vieux puits, et en différens temps la charrue y a mis à découvert différens ustensiles, des tuiles, etc. On croit aussi que le chemin vicinal de Saint-Germain à Lantenot a été une voie romaine (probablement celle de Mandeure à Luxeuil); son pavé de cailloux se conserve, de temps immémorial, dans son ancienne largeur (16 mètres) et dans le meilleur état. On l'appelle *route des Romains.* — L'ancien château du Saulcy fut autrefois possédé par la maison de Bauffremont ; il a été reconstruit à la moderne par ses propriétaires actuels. — Dans la partie septentrionale du territoire de St.-Germain se trouvent les carrières les meilleures et les plus importantes du pays. La pierre qu'on en tire est

d'excellente qualité, soit qu'on l'emploie à l'état de pierre de taille ou de moellon, soit qu'on s'en serve pour la couverture des bâtimens. On en exporte pour des destinations très-éloignées, et le charriage en est d'autant plus facile que les carrières existent à une petite distance de la route qui traverse la commune.

Biographie. — Gruyer (le baron Antoine), maréchal-de-camp, commandeur de la Légion-d'Honneur, naquit à Saint-Germain le 15 mars 1774. Il terminait ses études au collége de Besançon lorsque la révolution vint lui ouvrir la carrière des armes. Nommé capitaine à la formation du 6e bataillon de volontaires de la Haute-Saône, il fit les campagnes de 1792, 1793, de l'an II, de l'an III et de l'an IV, aux armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Rhin; la campagne de l'an V à l'armée d'Italie; les campagnes des années VI et VII aux armées d'Angleterre et du Rhin; enfin celles de l'an VIII et de l'an IX aux armées de réserve et d'Italie. Il fut blessé à la bataille de Fleurus, le 8 messidor an II. A la prise du fort de la Chiuza, le 4 germinal an V, il s'empara avec sa compagnie des retranchemens, et prit six pièces de canon. Chef de bataillon dans la 43e demi-brigade depuis le 1er brumaire an IX, il se distingua au passage du Mincio et à l'attaque des hauteurs de Vérone. Il se distingua encore à la bataille d'Austerlitz, où il fut blessé, et, en récompense, nommé officier de la Légion-d'Honneur. Le 1er mai 1806, il devint lieutenant-colonel des chasseurs de la garde impériale, avec lesquels il fit la campagne de Prusse en 1807, et qu'il commanda pendant la campagne de Pologne en 1808, comme le plus ancien lieutenant-colonel. Le 12 mars de la même année, sur la demande du prince Camille Borghèse, beau-frère de l'empereur, il fut nommé colonel-aide-de-camp de ce prince, et l'accompagna à Turin lorsqu'il s'y rendit comme gouverneur-général du Piémont. Le 23 février 1813, le colonel Gruyer, qui avait été nommé précédemment baron de l'empire, fut promu au grade de maréchal-de-camp; il se fit remarquer en plusieurs rencontres dans les funestes, mais glorieuses campagnes de Saxe et de France, et reçut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur. Il souffrait encore d'une blessure grave qu'il avait reçue au bras droit pendant le combat de Méry-sur-Seine, le 22 février 1814, lorsque Louis XVIII lui confia, le 29 juillet suivant, le commandement du département de la Haute-Saône. Le général Gruyer était dans cette position au retour de Napoléon en France. Dans ces circonstances épineuses, le général ne songe d'abord qu'à maintenir la tranquillité publique. Mais bientôt les proclamations de l'ancien chef du gouvernement viennent ranimer en lui de grands souvenirs de gloire; en même temps le maréchal Ney lui ordonne de proclamer le retour de Napoléon, et déjà la population manifeste le même vœu.... Dans ces conjonctures, le général Gruyer obéit à l'entraînement populaire autant qu'aux ordres du maréchal. Voilà ce qui motiva le procès politique qui, quelques mois plus tard, fit passer devant le conseil de guerre de Strasbourg le général Gruyer, qui fut con-

damné à mort le 17 mai 1816. Les efforts de l'amitié parvinrent à faire commuer, au mois de juin suivant, la peine capitale en celle de vingt ans de réclusion. En 1817, par l'intervention du duc d'Angoulême, le brave général fut rendu à la liberté après vingt-huit mois de captivité. Il habitait avec sa famille Strasbourg, où il s'était fixé, lorsque la mort le surprit le 27 août 1822, à la suite d'une maladie de poitrine. Il était dans sa quarante-huitième année.

GERMIGNEY, canton et bureau de poste de Gray, perception d'Apremont.

Dépendance. Le hameau de la LOGE.

☞ Gites non exploités de minerai de fer pisiforme. — Le village de Germigney a été presqu'entièrement détruit par un incendie le 4 mars 1840 : 62 maisons occupées par 100 ménages sont devenues en peu d'heures la proie des flammes.

GERVAIS (Les). V. *Ste.-Reine.*

GESINCOURT, canton de Combeaufontaine, perception de Purgerot, bureau de poste de Jussey.

GÈTES (Les). V. *Villers-sur-Port.*

GEVIGNEY, canton de Combeaufontaine, perception d'Augicourt, bureau de poste de Jussey.

Dépendances. Le village de MERCEY; — l'auberge du PONT-GROSNOIS placée près de la route de Besançon à Neufchâteau ; — le moulin d'ATRE, établi sur la Saône ; — le moulin VACHEZ et le moulin NEUF, établis sur l'Ougeotte.

☞ L'église paroissiale de Gevigney, qui date de l'an 1790, est d'une belle construction. — On élève dans cette commune une grande quantité de bêtes à cornes et surtout de jeunes porcs. Une vaste et bonne prairie et la culture de la pomme de terre en grand permettent aux habitans de se livrer à cette branche de commerce, et d'en tirer annuellement un bénéfice assez considérable.

GEVIGNEY (En). V. *Betoncourt-St.-Pancras.*

GEY (Le). V. *Esmoulières.*

GEZIER, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Gy.

Dépendances. FONTENELAY, hameau composé de cinq maisons qui appartiennent toutes au même propriétaire ; — la ferme des VIEUX-PRÉS.

☞ A Gezier, fort belle église, qui a été construite en 1836.

GILLES (Les). V. *Sept-Fontaines.*

GILLOTS (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon.*

GIOT (La). V. *Esmoulières.*

GIRARDOT (Moulin). V. *Fontaine.*

Gircourt. V. *Vernois-sur-Mance.*

GIREFONTAINE, canton et bureau de poste de Vauvillers, perception d'Anjeux.

☞ Ce village, quoiqu'enclavé dans le comté de Bourgogne, faisait autrefois partie du Barrois.

Girondeau (Moulin). V. *Vaux-le-Moncelot.*

Glahière (La). V. *Amont.*

Goblet (Moulin). V. *Lavigney.*

Goichots (Les). V. *Filain.*

Golière (En). V. *Briaucourt.*

Gommerey. V. *Cugney.*

GONVILLARS, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg.

☞ Ruines d'un petit château-fort à la pointe d'une côte de broussailles entre Gonvillars et Corcelles. Le fossé, encore existant, décrit un triangle dont chaque côté a soixante pas de longueur. Ce site a cela de remarquable qu'il permet de découvrir le champ de bataille où César lutta contre Arioviste, chef des Germains, soit que l'on place le lieu du combat dans les plaines de Granges d'après D. Jourdain, ou entre Arcey et Désandans suivant M. de Golbéry.

Gorge-Sèche (La). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

GOUHENANS, chef-lieu de perception, canton de Villersexel, bureau de poste de Lure.

☞ Restes d'un château-fort qui était, suivant Gollut, un des *bons* châteaux de la province, et qui a donné son nom à une famille noble du moyen-âge, éteinte au commencement du 15e siècle. Huguenin, sire de Gouhenans (1305—1314), était bailli du comté de Montbéliard; Alard de Gouhenans, abbé de Lure de 1304 à 1328, et Othe de Gouhenans, prieur de Danemarie-les-Blamont en 1349. Le fief de Gouhenans dépendait de la baronnie de Granges : l'article Granges ci-après peut donc être consulté au moins pour les faits généraux. — On exploite dans cette commune une mine de houille ouverte sur une couche puissante de 0^m70^c. L'exploitation occupe une trentaine d'ouvriers; elle se fait au moyen de plusieurs galeries souterraines, desservies par une galerie d'écoulement et de roulage débouchant au jour, et par deux puits profonds de 11 et 12 mètres. Cette mine a été concédée à MM. Parmentier, Grillet et compagnie, par une ordonnance royale en date du 30 juillet 1828. — La même année, on découvrit à Gouhenans, en explorant le gîte houiller, du sel gemme qui, mis en contact avec de l'eau, lui communiquait un degré de salure fort élevé, et qui promettait ainsi une exploitation riche. A cet avantage MM. Parmentier, Grillet et compagnie réunissaient encore celui d'avoir

sur place le combustible nécessaire pour l'évaporation. Il fut donc résolu qu'on établirait des chaudières. Dès ses premiers pas l'entreprise eut des résultats importans pour notre contrée : elle put vendre ses sels à moindre prix que la compagnie des salines de l'Est ne vendait les siens. Ce succès ayant fait donner une extension de plus en plus grande à la fabrication, bientôt l'établissement de Gouhenans devint considérable. Mais bientôt aussi s'engagea devant les tribunaux, entre l'Administration et la compagnie Parmentier-Grillet, le procès qui a eu pour résultat la cessation des travaux d'exploitation. Aujourd'hui qu'une nouvelle loi régit la fabrication du sel, ces travaux ne peuvent tarder à être repris, et avec eux une industrie si riche d'avenir et de prospérité pour notre département.

Goularde (La). V. *Oyrières*.

Goulotte (La). V. *Melisey*.

GOURGEON, canton, perception et bureau de poste de Combeaufontaine. 591

Dépendances. Deux moulins établis sur la Gourgeonne, l'un à 600 mètres O., l'autre à 1200 mètres S. du village.

☞ Fontaine remarquable à sa source, qui a un diamètre de 60 mètres à son orifice, et qui met en jeu, presqu'à sa naissance, les deux moulins dont on vient de parler. C'est la source-mère de la petite rivière nommée *la Gourgeonne*. — Carrières de bonne pierre de taille. — Gourgeon, à la suite des invasions de 1814 et de 1815, fut ravagé par une épidémie qui lui enleva le quart de sa population.

Gourgeonne (La), petite rivière.

Les eaux de la fontaine de Gourgeon, fortifiées à Cornot de celles d'un ruisseau découlant de Preigney, Malvillers et Lavigney, forment la Gourgeonne, qui traverse les territoires de Nervezain, Vauconcourt, Fleurey, Renaucourt, Mont-St.-Léger, Lavoncourt, Theuley, Tincey, Membrey et Recologne, et qui se perd dans la Saône en aval de ce dernier village, après un cours d'environ 15 kilomètres. — Carpe, perche, lotte, écrevisses, etc.

Goutis (Aux). V. *Cintrey*.

Goutte. V. *Belmont*, *Saint-Bresson*, *Chenebier*, *Corravillers*, *Cordonnet*, *Mailleroncourt-Charette*, *Saulnot*, *Servance*, *Tresilley*.

Gouttes (Les). V. *Longine*, *Saint-Bresson*, *Beulotte-St.-Laurent*.

Grachaux. V. *Oiselay*.

Graisse. V. *Navenne*.

GRAMMONT, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Courchaton. 374

Dépendance. La ferme de Montuthru.

☞ L'ancienne terre de Grammont faisait partie de l'apanage de Hugues de Bourgogne, frère du comte palatin Othon IV. Par deux lettres des mois de mars et de juillet 1308, le prince Hugues la donna *en perpétuel héritage* à son autre frère Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, « *au cas où il n'ait hoirs de son corps en leal mariage,* c'est à sçavoir tous ses « fiefs, rurefiefs, justices, seigneuries et noblesses de la *fermetey* de « Grantmont, de la vele et de toutes ses appartenances, » toutes choses que les sires de Granges tenaient en fief de Hugues de Bourgogne. Cette terre, alors considérable, a donné son nom à une branche de la maison des barons et bannerets de Granges : c'est la famille de Grammont-Granges actuellement existante. Au sommet de la montagne appelée la Motte, laquelle est située sur les limites des départemens de la Haute-Saône et du Doubs, à la hauteur absolue de 509 mètres, était le château des sires de Grammont, bâti l'an 1300, entièrement en ruines aujourd'hui. Lorsqu'on est placé sur ses décombres, l'œil découvre une infinité de paysages rapprochés ou lointains. Un jeune voyageur a exploré, par un beau jour d'automne, la Motte de Grammont; voici ce qu'il nous écrivait au retour de sa petite ascension : « A l'ouest et au nord la vue erre sur une plaine immense que l'éloignement rembrunit, et l'horison vaporeux mêle les teintes bleuâtres de la terre à l'azur du ciel ; au nord-est, le ballon d'Alsace prolonge sur cette partie du département ses masses encore colossales ; à l'est les montagnes de la Suisse, quelques sommités des Alpes éblouissantes de neige et qui poignent comme des cônes d'ouate ; plus près, les environs de Montbéliard, petit pays de tous les temps illustré : par une ville célèbre sous les Césars (Mandeure), par son indépendance sous ses comtes dans le moyen âge, et de nos jours par l'immortel Cuvier ; au midi une grande fraction de l'arrondissement de Baume, avec ses côtes, ses rochers, ses bois, ses gorges, et tout le pittoresque d'un pays montagneux. La nature qui dans les Alpes soulève ses formes gigantesques, les adoucit insensiblement dans la Suisse française et le département du Doubs, et présente dans la partie sud-ouest de la Haute-Saône quelques aspérités qui rompent à peine en de rares endroits l'uniformité de la plaine. Sur ce site où vous êtes, dont l'isolement autant que l'élévation produit la perspective dont l'on jouit, cet aspect du sol devient frappant. Mais c'est au pied du mont que l'on se plaît surtout à contempler le canton de Villersexel, aimable petite page dans le grand livre ouvert à vos regards ; on le voit là en entier avec ses deux caractères distinctifs qui en font comme deux pays différens : au couchant de belles plaines, ou plutôt une vaste vallée parsemée de villages, de champs cultivés, de bois qui brunissent, de prairies qui verdoient comme de fraiches ceintures ; l'Ognon, la seconde rivière du département, l'arrose, et du haut du mont se montre et disparaît sept fois dans les prairies où il égare complaisamment ses tortueuses rives. Là aussi s'élève brillant le magnifique château de Villersexel, avec ses quatre pavillons couverts de tuiles peintes que le soleil fait reluire ; puis, à la racine du

mont, Fallon avec sa flaque d'eau où se réfléchissent comme dans une glace le ciel azuré, les peupliers élancés qui entourent ses bords, la belle maison de plaisance ceinte d'un retroussis de vignes vertes qui la drapent très-joliment. Dans l'autre zône du canton le paysage se montre sous un aspect moins riant; il est montueux, irrégulier, bosselé, par vaux et par monts tantôt nus, tantôt habillés de bosquets ou de vignes; ici, tout au bas à votre droite, c'est Grammont dont le nom dérive de la sommité qui le domine; puis Courchaton avec ses vignobles dans lesquels présentement saute le Dieu joyeux que les automnes rajeunissent, et sa côte demi-fameuse, et son clocher qui s'élève comme un vieux mât gris à l'écart des maisons noyées dans les arbres; puis au nord-est Granges, ses vastes forêts sombres, son château qui montre sa face saccadée par le temps, l'église d'une architecture simple et noble, qui présente son flanc de pourpre brune : c'est le noyau religieux où le dimanche se réunissent ces sept villages que vous voyez diversement épars. Regardez! cette fumée épaisse et noire qui tourbillonne dans le ciel bleu, à Fallon, à Pont, à Villersexel, à Saint-Georges, aux salines de Gouhenans, aux mines de houille de Gemonval : c'est l'industrie, ce Briarée de la civilisation, qui remue là ses actifs cent bras; encore un pas, et la machine à vapeur, et toutes ces inventions humaines, réalisant les fictions de la fable, entasseront des montagnes et pourront tenter d'escalader le ciel. A toutes ces scènes terrestres un acteur aérien se mêle par intervalle; souvent un nuage poussé par le vent intercepte les rayons du soleil et figure dans les bas lieux comme une île d'ombre volante sur un océan paisible de lumière. Quand on a laissé errer ses regards sur cette vaste perspective, que l'on a compté plus de cinquante villages, porté les yeux ci, là, partout, la vue, comme fatiguée d'un long vol, vient se rabattre autour de vous, sur ces débris que vous foulez, que recouvre l'aride végétation des ruines; la pensée, étourdie d'avoir prêté son attention à des scènes si variées, s'assoupit bercée par les images du passé dans le vague de la contemplation qui l'endort; puis elle rêve, les temps chevaleresques voltigent autour d'elle, avec le cortége brillant et mystérieux de la féerie, les créations mythiques du moyen âge et les hauts faits d'armes du vieil honneur; le site sans couleur s'enlumine un moment de toutes les gloires anéanties. Mais quand elle se réveille, la pensée, son songe doré défleurit comme une rose et fait place à la triste réalité des débris et de la mort. » — Onze tombes à personnages accompagnés d'armoiries se voient dans l'église de Grammont, antique édifice qui date, dit-on, du 12e siècle. — Ce village a trois foires annuelles dont la création remonte au 8 août de l'an 1502, et que le décret du 10 mars 1807 a fixées aux 22 février, 6 juin et 15 octobre. — Indices de houille sur son territoire.

GRAND-CHAMP (A). V. *Oiselay*.

GRANDECOURT, canton de Dampierre-sur-Salon, perception de Fédry, bureau de poste de Combeaufontaine.

☞ L'église de Grandecourt est fort ancienne, comme l'indique son portail à colonnes. — Avant la révolution il y avait dans ce lieu un prieuré rural de l'ordre de S. Benoît dont la fondation était due aux seigneurs de Vergy.

Grande-Goutte (La). V. *Plancher-les-Mines*, *Servance* et *Châtenois*.

Grande-Vigne (La). V. *Vouhenans*.

Grand-Fait. V. *Amage*.

Grand-Feing (En). V. *la Rosière*.

Grandjean. V. *Vadans* et *Franchevelle*.

Grand-Pierre (Moulin). V. *Villers-la-Ville*.

Grand-Pierrot (Ferme du). V. *Chauvirey*.

Grands-Champs (Les). V. *Servance*.

Grands-Communaux (Les). V. *Ecromagny*.

Grand'Serve. V. *Roche-sur-Linotte*.

Grands-Pres (Aux). V. *Esmoulières* et *Aillevillers*.

GRANDVELLE, canton de Scey-sur-Saône, perception de
614 Maizières, bureau de poste de Fretigney.

Dépendance. Le Perrenot, hameau.

☞ L'ancienne terre de Grandvelle, possédée en 1296 par Robert de Choiseul, seigneur de Traves, a donné son nom au fameux chancelier Perrenot et au célèbre cardinal son fils. Un frère de ce dernier, Thomas, seigneur de Champtonnay, successivement ambassadeur d'Espagne près les cours de Paris et de Vienne, fonda vers 1549 le hameau du Perrenot, qui fut appelé, comme on voit, du nom patronymique de celui qui avait été le premier à le bâtir. — Valesius fait mention du village de Grandvelle p. 236 de sa *Notitia Galliarum*, en ces termes : Grandem Vallem *in Sequanis diœcesique vesuntionensi, locum* monasterio clarum ; d'où l'on pourrait croire qu'à Grandvelle existait jadis un important monastère. Mais dans le passage de Valesius que nous venons de citer, l'auteur a vraisemblablement entendu parler de l'abbaye de la Charité, qu'il a placée par erreur à Grandvelle même, au lieu de la placer dans le voisinage de ce lieu. — Foires à Grandvelle les 2 février, 2 mars, 2 avril, 2 mai, 2 juin, 2 juillet, 2 août, 2 septembre, 2 octobre et 2 novembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Sur son territoire, gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme, et plusieurs lavoirs à mine.

Grand'Vigne (La). V. *Purgerot*.

Grange (La). V. *Longine*.

Grange-au-Médecin (La). V. *Velet*.

Grange-Bel (La). V. *Quincey*.

Grange-Blanche (La). V. *Bâties*.

Grange-Bognez (La). V. *Fontenois-la-Ville.*
Grange-Brulée (La). V. *Villers-sur-Port.*
Grange-Charbonnier (La). V. *Quincey.*
Grange d'Ancin (La). V. *Moimay.*
Grange de l'Hôpital (La). V. *Froideconche.*
Grange de Montagne (La). V. *Fretigney.*
Grange des Champs (La). V. *Demangevelle.*
Grange des Comtes (La). V. *Sauvigney-les-Angirey.*
Grange des Roches (La). V. *Amont.*
Grange d'Hirand. V. *Cognières.*
Grange du Bas (La). V. *St.-Bresson.*
Grange du Bois (La). V. *Lanterne* et *Servance.*
Grange-Durand (La). V. *Raddon.*
Grange-Duvaux (La). V. *Vy-les-Lure.*
Grange-Favirolle (La). V. *Vallerois-Lorioz.*
Grange-Ferry (La). V. *Fessey.*
Grange-Geallion (La). V. *Amont.*
Grange-Jobard (La). V. *Amont.*
Grange-la-Bise. V. *Servance.*
Grange-Marnaux (La). V. *Moimay.*
Grangeotte (La). V. *Amance* et *Ste.-Marie-en-Chanois.*
Grange-Py (La). V. *Quincey.*
Grange-Rouge (La). V. *Amont, Polaincourt, Thieffrans.*
Granges (Les). V. *Saint-Germain.*
Granges-Bavrey (Les). V. *Melisey.*
Granges-Bastien (Les). V. *Saint-Bresson.*
Granges-Brulées (Les). V. *Cognières* et *Saint-Barthelemy.*
Granges de la Charme. V. *Fontaine-les-Luxeuil.*
Granges de la Motte (Les). V. *Fontaine-les-Luxeuil.*
Granges de la Vigne (Les). V. *Voivre.*
Granges de l'Eglise (Les). V. *Fougerolles.*
Granges de l'Envers (Les). V. *Miellin.*
Granges de Melay (Les). V. *Ternuay.*
Granges des Côtes (Les). V. *Amont.*
Granges des Gouttes (Les). V. *Melisey.*
Granges des Prés (Les). V. *Amont.*
Granges du Bas (Les). V. *Melisey.*
Granges du Bois (Les). V. *Saint-Bresson.*
Granges du Droit (Les). V. *Miellin.*

GRANGES DU HAYER (Les). V. *Fontaine-les-Luxeuil.*
GRANGES-FOUILLOT (Les). V. *Fessey.*
GRANGES-GODEY (Les). V. *Plancher-Bas.*
GRANGES-GRILLOT (Les). V. *Fontenois-la-Ville.*
GRANGES-GUENIN (Les). V. *Saint-Barthelemy.*
GRANGES-JEAN-MOUREY (Les). V. *Fontenois-la-Ville.*

GRANGES-LA-VILLE, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Granges-le-Bourg.

Dépendances. Deux moulins, l'un dit moulin du BREUIL, l'autre moulin VIRON; — deux maisons isolées; — la teinturerie OUDOT; — l'huilerie BOILLOT.

☞ Granges-la-Ville est le chef-lieu d'une paroisse composée de sept villages. — Sept belles carrières sont ouvertes dans cette commune sur un grès bigarré qu'on exploite pour dalles, meules à aiguiser et pierres de taille. Les meules de Granges sont l'objet d'un commerce important; il s'en fait des expéditions considérables pour les fabriques et les usines de la Haute-Saône, du Doubs, du Haut-Rhin, de la Suisse, etc. La pierre de taille qu'on extrait des mêmes carrières est également transportée à d'assez grandes distances pour la construction des fontaines, des édifices publics, etc. — (Voir ci-après la notice sur la seigneurie de GRANGES-LE-BOURG, dont Granges-la-Ville faisait partie.)

GRANGES-LE-BOURG, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Villersexel.

Dépendance. La CHAPELLE, hameau.

☞ Cette commune possède, entr'autres établissemens industriels, deux tuileries qui fabriquent annuellement 5 à 600,000 tuiles et briques d'excellente qualité, et dont les produits s'expédient pour des destinations assez éloignées. — Des foires ont lieu à Granges les 13 janvier, 25 mai, 1er août et 18 octobre. (Décret du 10 mars 1807.)

Notice historique. Granges était dans le moyen âge un bourg à château et le chef-lieu d'une baronie très-importante (1); il était aussi le siége d'une justice seigneuriale.

(1) Cette seigneurie comprenait, outre Granges-le-Bourg, son chef-lieu, 53 villages, savoir : Accolans, *Andornay,* Arcey, *Athesans* (en partie), Beaumotte (fief de Granges), Bournois, *Chavanne, Courbenans, Corcelles, Courmont*, *Crevans*, Cubrial, *Etroitefontaine*, Etrappe, Faimbe, *Faymont*, *Frotey-les-Lure*, Gemonval, Geney, *Georfans*, Germondans, *Gonvillars*, *Gouhenans*, *la Chapelle-les-Granges*, Esnans, *Granges-la-Ville*, *Lyoffans*, Lisle, *Lomontot*, *Malval*, Mancenans, Marvelise (fief de Granges), Médières, Mélizé, Mésandans, *Mignafans, Mignavillers,*

La première mention de Granges se trouve dans une charte de l'an 1105 : à cette époque il formait déjà un fief relevant du comté de Montbéliard, et les seigneurs à qui il appartenait portaient son nom. A la même époque il possédait aussi un château-fort dont l'origine se perd dans la nuit des temps. En l'an 1150, on voit Henri de Granges, vassal du comte Thierry II de Montbéliard, donner à l'abbaye de Bithaine, monastère de l'ordre de Citeaux nouvellement fondé, tout ce qu'il possédait à Chenebier et à Frenabie.

Granges a conservé ses seigneurs particuliers jusque dans la première moitié du 14e siècle. Les deux derniers de ces seigneurs qui nous soient connus sont Guillaume de Granges, qui vivait en 1298, et Thierry, qui tenait le château de Granges en 1327. Vers l'an 1330, Henri de Montfaucon, qui avait obtenu le comté de Montbéliard dans la succession de Renaud, son beau-père, réunit au domaine de ce comté le fief de Granges, sauf quelques propriétés, qui furent vendues seulement le 9 décembre 1368 par Girard dit Cordelier de Granges au comte Etienne de Montbéliard, fils et successeur de Henri. Dès-lors l'historique de Granges se lie à celui de Montbéliard sa métropole, et ses annales se confondent dans celles de cette ville.

Le château de Granges, après avoir été la résidence des seigneurs du lieu, devint celle d'un capitaine ou bailli institué par les princes de Montbéliard pour exercer en leur nom l'autorité administrative et judiciaire dans tout le ressort de la terre. Cette charge, qui a toujours été confiée à un gentilhomme, a subsisté jusqu'en 1790.

C'est Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, qui affranchit les habitans de Granges de la main-morte, le 29 juin 1343. Le même prince reprit en fief, le 25 décembre 1356, les terres de Granges et de Passavant de Philippe de Rouvre, duc et comte de Bourgogne, et reconnut les tenir de lui comme souverain de la Franche-Comté. C'est la première inféodation de la baronie de Granges dont l'existence soit constatée par une charte, et dès-lors jusqu'en 1789, les princes de Montbéliard ont toujours prêté foi et hommage pour cette baronie, ainsi que pour les seigneuries de Passavant et de Clerval-sur-le-Doubs, aux souverains de la Franche-Comté. Comme seigneurs de ces trois terres, ils ont toujours été convoqués aux états du comté de Bourgogne, et ils avaient seuls le privilége d'y comparaître par leurs députés. Ils conservèrent le droit de mettre garnison

Moffans, Montenois (en partie), Onans, Raye, Romain, *Saint-Georges*, *Saint-Ferjeux* (fief de Granges), *Saulnot*, *Secenans*, *Senargent*, Sourans, Soye, *Vacheresse*, *Vellechevreux*, *Villers-sur-Saulnot*, *Villafans*. Les communes dont les noms sont imprimés en caractère italique font actuellement partie du département de la Haute-Saône. Les autres sont du département du Doubs.

dans le château de Granges jusqu'à l'occupation de la terre de ce nom par la France dans la seconde moitié du 17e siècle.

Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard et seigneur de Granges, eut pour successeur en 1367 son fils Etienne. Dans la personne de ce dernier prince s'éteignit, en 1397, la maison de Montfaucon, l'une des plus illustres et des plus puissantes du comté de Bourgogne. Etienne n'eut pour lui succéder dans ses riches domaines que ses quatre petites-filles. Henriette, l'une d'elles, transmit dans la maison de Würtemberg, par son mariage avec le comte Eberhard de cette maison, le comté de Montbéliard et les seigneuries d'Etobon, de Granges, de Clerval, de Passavant et de Porentrui.

Henriette était une princesse de capacité et de génie. Après la mort d'Eberhard son époux, arrivée en 1419, elle gouverna d'une main ferme le Würtemberg et le Montbéliard. Lorsque ses deux fils Louis et Ulric eurent atteint l'âge de majorité, elle leur céda ses états d'Allemagne, et ne se réserva que ses états héréditaires. Elle fit dès-lors sa résidence dans la ville de Montbéliard, et y mourut le 15 février 1444.

Le pays perdit sous les successeurs de la comtesse Henriette la grande tranquillité dont il avait joui sous le règne de cette princesse. Déjà, à la fin de l'année même de sa mort, la place de Granges fut menacée par le dauphin de France, depuis Louis XI, lorsqu'à la tête de ses Armagnacs il marchait contre les Suisses, et dès qu'il eut occupé Montbéliard, que la lâcheté du commandant lui avait livré; mais cette place fut protégée par Thiébaud IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, qui la prit sous sa sauvegarde, ainsi que celle d'Etobon, et qui les restitua l'une et l'autre aux comtes de Montbéliard l'année suivante.

En décembre 1455, Granges-le-Bourg fut presqu'entièrement brûlé; il n'y resta que cinq ou six maisons. Afin de pouvoir rebâtir leurs demeures, les habitans de Granges supplièrent le comte Louis II de Würtemberg et de Montbéliard de les affranchir de toutes tailles, servitudes et corvées. Par une charte du 12 mai 1456, Louis II leur accorda ces franchises, à charge d'entretenir à leurs frais les portes, ponts-levis et barrières de leur ville, et moyennant une cense annuelle et perpétuelle de 60 livres estevenantes (44 livres 8 sous tournois) (1).

(1) Plus d'un siècle après cette concession, les bourgeois de Granges s'étant avisés de contester cette rente, le receveur de la terre, pour les forcer au paiement, imagina un moyen à la vérité *rude et estrange*, mais qui fut d'autant plus efficace que les officiers de justice le sanctionnèrent de leur autorité. Sur la requête du receveur, ceux-ci rendirent le 9 mai 1583 un jugement portant que « le capitaine de Granges se saisiroit des clefs des portes « et que celles-ci seroient fermées et tenues closes tant à vieilles et jeunes « personnes qu'à bestes, jusqu'à l'entière satisfaction de la cense. » Cette

En 1474, l'armée de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, faisant irruption dans le comté de Montbéliard, s'empara du château, de la place et de toute la terre de Granges. Ce ne fut que trois ans après, en mars 1477, à la suite d'un traité de paix conclu entre la duchesse Marie de Bourgogne, fille et unique héritière de Charles-le-Téméraire, et le comte Henri de Montbéliard, que la baronie de Granges fut restituée à ce dernier.

Au commencement du seizième siècle, le comte Guillaume de Furstemberg, seigneur d'Héricourt et d'autres lieux, se mit en état d'hostilités ouvertes avec le duc Ulric de Würtemberg, comte de Montbéliard, et, le 8 mai 1519, il parvint à se rendre maître du château et du bourg de Granges; il occupa même toute la seigneurie de ce nom, dans laquelle ses troupes exercèrent beaucoup de ravages.

La terre de Granges resta entre les mains du comte de Furstemberg jusqu'en 1524. Par un acte du 15 mars de cette année-là, il la vendit à Ferdinand, archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie; mais ce dernier ne la garda que fort peu de temps. Au mois de juin de l'année suivante, le duc Ulric la recouvra avec le secours des bourgeois de Montbéliard; il enleva même de vive force la place de Granges.

En 1526, le duc Ulric, tout entier à son projet de reconquérir le Würtemberg dont il avait été chassé par la ligue de Souabe, céda au prince Georges, son frère, la baronie de Granges ainsi que le comté de Montbéliard et autres terres, moyennant une certaine rente annuelle. En 1534, après avoir retiré toutes ces terres des mains de son frère, il revendit la baronie de Granges à Philippe de Chabot, amiral de France, qui lui en fit rétrocession au bout d'une année.

Le pays jouissait depuis longtemps d'une paix profonde, lorsqu'à la fin de décembre 1587 et au mois de janvier suivant, l'armée des Guises, irritée contre le comte Frédéric de Montbéliard, parce qu'il était l'ami intime de Henri IV, depuis roi de France, vint y porter le ravage et la désolation. Granges et Héricourt furent victimes de leur vengeance.

Granges fut désolé de nouveau, au temps de la guerre de trente ans, sous le règne du comte Léopold-Frédéric de Montbéliard. En 1633, la place de Granges fut prise, et toute la terre de ce nom fut occupée par les troupes autrichiennés, qui y levèrent de fortes contributions et en maltraitèrent les habitans. Mais en 1637 cette terre fut reconquise par le duc de Weymar, et restituée en 1639 au prince de Montbéliard. La peste ravagea aussi le pays en 1636 et 1637; la famine y fit également de nom-

sentence reçut incontinent son exécution; et comme toutes les issues étaient bien gardées, qu'aucun comestible n'arrivait plus du dehors, force fut à la population, affamée de pain et de liberté, de crier merci, en se hâtant d'acquitter la somme dont elle était redevable à son seigneur.

breuses victimes en 1638. Ces fléaux enlevèrent plus des deux tiers des habitans.

Le 19 janvier 1645, le château de Granges, qui avait été réparé en 1620 par le prince de Montbéliard, devint la proie des flammes par suite d'un terrible ouragan qui causa beaucoup d'autres dommages.

La paix de Westphalie, conclue en 1648, qui avait rendu du calme au pays, fut de trop courte durée. Granges venait à peine de recouvrer sa première prospérité quand il eut à endurer les vexations et les maux qu'entraînèrent les guerres de la conquête de la Franche-Comté par les troupes de Louis XIV, roi de France. Ces troupes vinrent l'occuper en 1667 et en 1674. A cette dernière époque, les tours et les fortifications qui existaient à Granges furent démolies par ordre de l'autorité française : aussi n'en reste-t-il plus que des vestiges. En 1678, la paix de Nimègue assura la souveraineté de la terre de Granges, ainsi que de toute la Franche-Comté, à la couronne de France. Les princes de Montbéliard durent dès-lors prêter foi et hommage aux monarques français pour la terre dont il s'agit, et ils continuèrent à y percevoir les droits seigneuriaux.

En 1723 la France fit séquestrer les revenus de la seigneurie de Granges pendant les contestations qui survinrent au sujet de la succession du prince Léopold-Eberhard de Montbéliard, décédé sans enfans légitimes. A la suite de longues négociations entre le roi de France et le duc de Würtemberg, prince de Montbéliard, ce dernier, par une convention signée à Versailles le 10 mai 1748, recouvra la possession ou domaine utile de Granges et de toute la seigneurie de ce nom.

En 1790, le prince de Montbéliard perdit tous ses droits seigneuriaux dans la terre de Granges. Vers la même époque, toutes les propriétés qu'il avait dans cette terre furent séquestrées par l'administration française et vendues ensuite comme biens nationaux.

Avant la révolution, le doyenné de Granges était l'un des quinze districts ecclésiastiques entre lesquels se partageait le diocèse de Besançon. Il comprenait dans sa circonscription le chapitre de Belfort, les abbayes de Lure et des Trois-Rois, les prieurés de Saint-Antoine et de Saint-Valbert, et trente-sept paroisses, parmi lesquelles on comptait celles de Lure, d'Héricourt, de Belfort et de Giromagny.

Sous l'empire de la loi du 26 février 1790, qui divisa la France en départemens et en districts, Granges-le-Bourg fut compris dans le département de la Haute-Saône et dans le district de Lure; il fut le chef-lieu d'un des sept cantons de ce district. En 1802 il entra dans le canton de Villersexel, dont il fait encore partie.

Granges-Legain (Les). V. *Saint-Bresson.*

Granges-Mercier (Les). V. *Villers-le-Sec.*

Granges-sous-Mont de Vanne (Les). V. *Saint-Barthelemy.*

Granit (Le). V. *Fresse.*

Grassot (Moulin). V. *Pesmes.*

Gratteri (Fermes de). V. *Frahier*.

GRATTERY, canton, perception et bureau de poste de Port-sur-Saône.

Dépendance. Le hameau appelé le Ruz de Vellemoz.

☞ On voit sur la place publique de Grattery un arbre de la liberté planté en 1791 ou 1792. C'est un chêne bien vert et très-vigoureux.

Grattot (Moulin). V. *Trevey*.

Graviers (Moulin des). V. *Conflans*.

Graviers (Les). V. *Servance*.

Graviers-Blancs (Les). V. *Traves*.

Graviole (La). V. *Boulot*.

GRAY, chef-lieu d'arrondissement et de canton, tribunal de première instance, tribunal de commerce, justice de paix, bureau de poste, etc. etc.

Dépendances. Le hameau de Saint-Adrien; — la ferme de Chamars.

Notice historique. La ville de Gray, bâtie dans une de ces belles positions que les habitans de la Séquanie choisissaient de préférence pour leurs établissemens, peut avoir une origine antérieure à l'ère chrétienne. Toutefois il n'en est parlé pour la première fois que dans la légende de l'archevêque Miget, écrite, suivant Chiflet, vers 670. Ce prélat, en instituant dans le diocèse de Besançon six archidiacres, plaça à Gray l'un de ces dignitaires : *Ex VI archidiaconatibus Ecclesiæ vesuntionensis*, dit Valesius, *secundus est Gradiensis*. Au 13e siècle, cette ville était assez prédominante dans la contrée pour déterminer Othon IV, comte palatin de Bourgogne, à y établir une Université; et dès le commencement du siècle suivant, Gray jouissait, en vertu d'une charte de Jeanne de Bourgogne, reine de France, du privilége d'élire ses échevins. La mairie en toute justice lui fut même accordée en 1494 par l'empereur Maximilien et par son fils l'archiduc Philippe. Le mayeur de Gray prit dès-lors le titre de vicomte, qualité qu'avaient à la même époque les mayeurs de Vesoul, de Dole, de Baume-les-Nones et de Salins. L'an 1544, Charles-Quint établit à Gray le siége d'un bailliage qui comprenait 184 communes dans son ressort.

Cette ville avait un château-fort et des remparts. Le château, dont les restes subsistent, était bâti sur la crête d'une colline qui domine la rive gauche de la Saône. Plusieurs ducs de Bourgogne se plurent à y résider : Philippe-le-Hardi, en 1284; Jean-sans-Peur, en 1415 et 1416; Philippe-le-Bon, maintes fois durant son règne (de 1419 à 1467). Après le décès de Léopold duc d'Autriche, époux de Catherine de Bourgogne, cette princesse y demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1425. Il fut habité en 1740 par la comtesse d'Autrey, fille du garde-des-sceaux d'Armenonville, connue par son goût en littérature et par ses relations avec les beaux esprits du

temps. Pendant six ou sept ans qu'elle séjourna au château de Gray, il fut le rendez-vous de plusieurs célébrités de l'époque : on y vit venir la marquise du Châtelet, Voltaire, Helvétius, le maréchal de Richelieu, le maréchal de Biron, etc.

Gray et son château jouissaient alors de la paix, mais combien d'orages ils avaient traversés dans les siècles précédens! Vers l'an 1200 s'élève une guerre ruineuse entre plusieurs prétendans à la souveraineté du comté de Bourgogne, et les fortifications de Gray sont détruites en exécution du traité qui termine cette lutte l'an 1227. En 1314, la ville est incendiée par accident; et, cinquante ans après, les compagnies anglaises viennent y renouveler le même désastre.

En 1477, la ville de Gray, dont on avait relevé les murailles, est occupée par les troupes de Louis XI; une nombreuse garnison française s'y établit sous les ordres du général Salazar. Les habitans n'avaient reçu ces étrangers qu'avec beaucoup d'impatience; bientôt des rapines, des vexations achèvent de les exaspérer contre leurs oppresseurs, et la résolution est faite de s'en débarrasser à tout prix. Pour cela des renforts sont nécessaires : on en demande à Besançon par des émissaires qui y sont secrètement députés et qui en ramènent 600 soldats commandés par deux capitaines. En se portant sur Gray, cette troupe se grossit encore de celle d'un partisan nommé Jean de la Grange qui depuis quelque temps se tenait posté dans les bois de Pin pour surprendre et massacrer les Français qui pourraient s'y montrer. Les bourgeois, avertis de l'approche des gens d'armes qui leur sont envoyés, se distribuent armés dans les quartiers de la ville et se tiennent prêts de leur côté. A minuit du 6 août 1478, heure convenue, le renfort est arrivé sous les murs de Gray; la porte d'Apremont (aujourd'hui Porte-Haute), ouverte à l'aide de fausses clés, sert à l'introduire dans la place en silence, et aussitôt se donne le signal du massacre de la garnison. Le feu est mis aux maisons où sont logés en plus grand nombre les soldats de Salazar; ceux qui échappent aux flammes périssent par le fer. Le gouverneur, éveillé par les cris et le tumulte, se met à la tête des troupes du château, et le combat s'engage dans les rues adjacentes. Un moment les bourgeois et leurs auxiliaires plient sous les coups de Salazar, mais la fortune, quelques instans indécise, se déclare contre les Français, qui finissent par être réduits à quelques hommes, de plus de 2,000 que comptait la garnison; Salazar lui-même n'échappe au massacre qu'en sautant dans les fossés par-dessus les remparts. A cinq heures du soir, il ne restait pas un seul Français vivant dans la place (1).

(1) Pour éterniser le souvenir de leur délivrance, les habitans de Gray fondèrent un sermon en l'honneur de la Vierge, lequel était prononcé le 6 août de chaque année. Cette commémoration, qui s'est perpétuée jusqu'à la révolution de 89, fut imitée, probablement, d'une institution analogue que venait d'établir la ville de Dole en mémoire de la sanglante défaite

La ville de Gray eut sa part des calamités que supporta la province dans le 16e siècle et au commencement du 17e, et les bourgeois eurent encore plus d'une occasion de signaler leur courage et leur attachement aux souverains du pays. Les demoiselles même et les dames de cette ville vendirent dans une circonstance malheureuse leurs pierreries et leurs plus riches vêtemens, pour contribuer à la défense de leur cité; et ce fut, dit-on, en récompense de leur patriotique générosité que la ville reçut en présent le bois de la Rièpe, qu'elle vient de faire défricher.

Louis XIV n'avait plus, au commencement de 1668, que la ville de Gray à conquérir pour être maître de la province entière; mais elle refusa d'ouvrir ses portes : le marquis de Lullin, qui en était gouverneur, voulait, ainsi que le maire (M. Mongin), qu'elle soutînt un assaut. Le roi les fit inviter à une capitulation. Aussitôt que ses députés parurent aux remparts, les bourgeois les forcèrent à coups de fusil à se retirer. Gray se rendit enfin (19 février 1668), sur les instances de deux autres députés, malgré le gouverneur et le maire. Celui-ci eut le courage de dire au roi en lui présentant les clés : « Sire, votre conquête serait plus glorieuse si elle vous eût été disputée. »

Six mois après, Gray, dont les murailles venaient d'être rasées par ordre de Louis XIV, rentra sous la domination espagnole; mais il fut attaqué de nouveau par les Français le 23 février 1674. Cette ville n'avait plus à leur opposer que des fortifications de terre établies à la hâte, des contrescarpes et des palissades, et néanmoins elle ne fut prise qu'après avoir valeureusement résisté pendant plusieurs jours aux troupes ennemies.

Avant la révolution il y avait à Gray bailliage-présidial, chancellerie, maîtrise, subdélégation, etc. Outre une église collégiale pour neuf chanoines, trois couvens d'hommes et cinq couvens de femmes y étaient établis, ainsi qu'un collége, un hôpital ou hôtel-Dieu, et un hôpital du Saint-Esprit. Ces trois derniers établissemens sont toujours subsistans.

Entr'autres édifices remarquables que possède la ville de Gray nous citerons particulièrement :

1° L'ancien château des ducs de Bourgogne, d'où la vue jouit d'un horison fort étendu, surtout depuis le défrichement du bois de la Rièpe.

que ses habitans avaient fait éprouver aux troupes de Pierre de Craon, sous les murs de la place, le 1er octobre 1477 : les Dolois vouèrent, dit Gollut, « une procession anniversaire et générale, en laquelle le très-précieux corps « de nostre Seigneur seroit dévotieusement porté le premier dimanche d'oc- « tobre, après une prédication que le magistrat procure estre faicte ordi- « nairement, pour rafraîchir la mémoire des bons debvoirs des prédécesseurs, « et pour inciter le peuple à faire les deues actions de graces, et se éver- « tuer à l'accomplissement de semblables offices quand l'occasion se pré- « senteroit. »

2º L'hôtel-de-Ville, qui fut bâti en 1568 et qui est d'une belle architecture. C'est dans cet édifice que siégent le tribunal civil et le tribunal de commerce.

3º La maison où résidait le gouverneur de la ville sous la domination espagnole. Cette maison située rue du Marché, est partagée maintenant entre trois propriétaires, sous les numéros 6, 8 et 10. Dans la partie qui porte le numéro 8 se voit une construction assez curieuse : c'est l'étroite cellule où le bienheureux Pierre de Mattaincourt passa les dernières années de sa pieuse vie (1).

4º De très-beaux bâtimens militaires. Ces casernes sont accompagnées d'un manége couvert, d'un vaste magasin à fourrages, et d'un bâtiment pour la manutention des vivres. Une fontaine coule à l'intérieur, et verse ses eaux surabondantes dans des auges de pierre où s'abreuvent les chevaux. Devant la cour règne une élégante grille de fer qui ferme les bâtimens au nord-est, et qui laisse à l'air une libre et salubre circulation. On se propose d'agrandir ces casernes, que la composition actuelle des régimens de cavalerie a rendues insuffisantes pour le logement des hommes et des chevaux.

5º De magnifiques promenades, dont l'allée principale, dite *le Cours*, conduit jusqu'au faubourg des Capucins sous une voûte de feuillage qui se prolonge sur l'espace d'un kilomètre.

6º Dans la ville basse, près de l'hôpital, la machine à vapeur qui distribue dans tous les quartiers de Gray l'eau nécessaire à l'alimentation des fontaines et des bornes-fontaines.

7º Deux autres établissemens de la ville méritent surtout l'attention des curieux. Nous voulons parler du port sur la Saône, déjà restauré il y a seize ans et que l'on travaille à rendre plus commode encore, et du su-

(1) Fourrier (Pierre), surnommé *le père de Mattaincourt* parce qu'il fut curé de la paroisse de Mattaincourt (Vosges), naquit à Mirecourt le 30 novembre 1565. Il entra jeune dans une communauté de Chanoines-réguliers, chez lesquels il se distingua par son savoir et sa piété. Il établit deux nouvelles congrégations qui furent approuvées par le pape Paul V, en 1615 et en 1616 : les *Chanoines-réguliers réformés*, qui enseignaient les jeunes gens, et les *Religieuses de Notre-Dame*, qui se vouaient à l'instruction des filles. Venu à Gray sur la fin de l'année 1636, ce saint homme s'y livra avec humilité à l'enseignement de la jeunesse, surtout des enfans pauvres, et édifia chacun par la pratique de toutes les vertus. A sa mort, arrivée le 9 décembre 1640, la ville lui fit de magnifiques obsèques, et les restes du vénérable défunt, réclamés par des chanoines-réguliers de Lorraine, furent remis à ces derniers, sauf toutefois le cœur, que la ville de Gray voulut posséder, et que l'on déposa dans l'église paroissiale, où cette relique est toujours conservée. Le P. Fourrier a été béatifié en 1730 ; sa fête est célébrée le 7 juillet.

perbe moulin de M. Tramoy. On arrive au port, du côté du nord, par une chaussée pavée que bordent de belles plantations, et qui a un kilomètre de longueur sur 14 mètres de largeur; du côté de la ville, un pont de pierre à 13 arches vous y conduit, et là s'offre à vos yeux l'intéressant tableau d'un immense mouvement commercial. Près de là s'élève le moulin de M. Tramoy, le plus beau peut-être qui existe en France, par l'élégance et la richesse de sa construction, et plus encore par son mécanisme intérieur. Bâti sur un bras détourné de la Saône, il renferme 14 roues hydrauliques dont plusieurs peuvent être élevées ou abaissées selon la hauteur des eaux. Ces roues font mouvoir plus de 10 moulins à blé, 2 mécaniques à nettoyer les grains, et une scierie. Par un ingénieux mécanisme, les sacs sont portés de la voiture jusqu'aux étages les plus élevés de l'usine, et, pour les chargemens, sont descendus par le même procédé ou par des glissoires. Du sommet de l'édifice le blé se distribue d'étage en étage dans des cribles cylindriques où il est purgé de toutes zizanies, mouchetures, barbes, poussières et autres matières hétérogènes; puis, au moyen d'un escargot (large tube de fer-blanc en forme de vis d'Archimède), il est reporté, sans aucune aide, au second étage, d'où il est versé, selon la grosseur des grains, dans des trémies séparées. On fait ainsi, d'un même blé, cinq à six espèces différentes. Plusieurs autres machines ont pour objet l'économie de la main-d'œuvre. Cette économie est telle, que toute la manutention de l'établissement s'opère par un très-petit nombre d'ouvriers. Une pompe hydraulique dont le jet est aux combles du moulin et qui est mue par une roue d'engrenage, lance l'eau, à volonté, sur telle ou telle partie du bâtiment, en rafraîchit la toiture (qui est en fonte) dans les chaleurs, et est toujours prête à fonctionner en cas de sinistre.

Les farines qui sortent du moulin de M. Tramoy sont d'une supériorité reconnue. Que le blé soit moucheté, germé, plein de zizanie, elles n'en deviennent pas moins belles ni moins propres à la panification. D'un autre côté la mouture y est économique : les grains rendent en farine un vingtième de plus que dans les meilleurs moulins du pays. La production journalière de ce magnifique établissement peut s'élever à 140 quintaux métriques de farines. Si l'on suppose que chaque individu de tout sexe et de tout âge consomme journellement 25 décagrammes (1/2 livre) de farine (produisant 3/4 de livre de pain), l'usine de Gray peut seule alimenter en pain 56,000 habitans.

Le département de la Haute-Saône fournit à M. Tramoy à peu près la moitié de ses blés; il tire le surplus des départemens de la Haute-Marne, des Vosges, du Doubs, de la Côte-d'Or et de l'Ain. Ses farines, sons et recoupes s'expédient pour les mêmes départemens et pour les rives du Rhône.

Gray possède, en outre, une manufacture de gros draps, une fabrique de tissus de crin, des fabriques de chapeaux de feutre et de soie, une fabrique de fécule de pommes de terre; des fabriques de limes, de pointes

et de clous; une fonderie de métaux, un four à plâtre, des taillanderies, plusieurs métiers de bonneterie; des battoirs d'écorce, tanneries, corroyeries, mégisseries; des huileries, des fonderies de suif, des blanchisseries de cire et de toiles, une filature de coton et de laine, des teintureries; des distilleries d'eaux-de-vie et liqueurs, des fabriques de cierges et de chandelle, des vanneries, des corderies, des chantiers de construction pour bateaux, etc.

Indépendamment de son port sur la Saône, Gray est dans une position d'autant plus avantageuse pour le commerce, que dans cette ville passent ou aboutissent quatre routes bien fréquentées : la route royale de Saint-Dizier à Lausanne, et les routes départementales de Dole à Gray, de Dijon à Gray par Fontaine-Française, et de Besançon à Gray. Une cinquième route, la route royale d'Avallon à Combeaufontaine, traverse le village d'Arc, qui n'est qu'à 2 kilomètres de Gray. Aussi cette ville est-elle, depuis longues années, comme le dernier point de transit des vins, esprits, huiles, fruits, laines, denrées coloniales, etc., qui s'expédient des départemens du Midi de la France pour ceux du Nord, de l'Est, pour l'Allemagne; et comme premier point de départ des marchandises qui vont à la destination de Lyon, Beaucaire, Marseille, etc. C'est de son port que sont dirigés sur nos départemens méridionaux une partie des produits des mines et usines situées dans les départemens qui ont été formés de la Lorraine, de l'Alsace et de la Franche-Comté, et les bois de marine destinés pour l'arsenal de Toulon.

Les foires de Gray tombent le 8 de chacun des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. (Ordonnance royale du 12 mai 1836.) — Il y a marché tous les mercredis, vendredis et samedis.

Sous l'empire de la loi du 26 février 1790, qui divisa la France en départemens et en districts, Gray fut le chef-lieu d'un district comprenant 8 cantons : ceux de Champvans, Fresne-St.-Mamès, Gray, Gy, Marnay, Mercey-sur-Saône, Pesmes et Sauvigney-les-Angirey. Après la journée du 18 brumaire an VIII, lorsque les départemens furent fractionnés en arrondissemens communaux, Gray devint, comme il est encore, le chef-lieu du premier des trois arrondissemens qui forment le département de la Haute-Saône.

On compte dans cet arrondissement huit cantons qui ont pour chefs-lieux : Autrey, Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Fresne-St.-Mamès, Gray, Gy, Marnay et Pesmes. (*V. la notice qui accompagne chacun de ces noms.*) Il est borné au nord par le département de la Haute-Marne, le canton de Vitrey et celui de Combeaufontaine, à l'est par les cantons de Scey-sur-Saône et de Rioz, au sud par les départemens du Doubs et du Jura, à l'ouest par celui de la Côte-d'Or.

Les huit cantons de l'arrondissement de Gray réunissent 165 mairies et 91,517 habitans. La superficie des 165 mairies est de 158,720 hectares, ainsi divisés : terres labourables, 86,648; prés, 13,354; vignes, 4,096;

bois, 42,795; vergers, pepinières, jardins, 910; oseraies, aulnaies, saussaies, 33; étangs, abreuvoirs, canaux d'irrigation, 254; pâtis, bruyères, 5,188; cultures diverses, 110; propriétés bâties, 577; routes, chemins, places publiques, rues, 2,875; rivières et ruisseaux, 521; forêts-domaines non productifs, 1,293; cimetières, églises, presbytères et bâtimens publics, 60.

Le canton de Gray, borné au midi par celui de Pesmes, à l'ouest par celui d'Autrey, au nord par celui de Fresne-Saint-Mamès, et à l'est par celui de Gy, comprend 23 mairies, et 16,513 habitans, sur une superficie 15,784
de 19,746 hectares, savoir: terres labourables, 9,093; prés, 2,771; vignes, 248; bois, 5,306; vergers, jardins, 178, etc. Il est arrosé par la Saône, la Tenise, la Morthe et plusieurs ruisseaux. Son sol, riche en terre végétale, produit toutes espèces de grains, de légumes, beaucoup de vins et d'excellens fourrages. Cinq routes le parcourent dans toutes les directions. — Minerai de fer dans presque toutes les communes. — Haut-fourneau à Noiron, à Gray et sur Sauvigney-les-Angirey. — Faïencerie à Igny. — Tuileries à Ancier, Champvans, Corneux, Echevanne, Germigney et Saint-Loup.

Biographie. — I. Vandenesse (Jean de), né à Gray, écuyer, contrôleur de la maison de Charles-Quint et de celle de Philippe II, a composé le *Journal* de leurs voyages, dont le manuscrit existe à la bibliothèque publique de Besançon. D. Grappin en a fait l'analyse.

II. Jobelot (Jean-Ferdinand), né à Gray en 1620, mourut à Besançon en 1702. Nommé premier président du parlement de cette ville, il harangua en cette qualité, par un discours qui fit honneur à son courage, Louis XIV prenant possession de la Franche-Comté après l'avoir conquise pour la seconde fois. Il continua le *Recueil des Ordonnances* commencé par Pétremant, publia une nouvelle *Table des Ordonnances du parlement*, une *Pratique*, et laissa 4 volumes in-folio de notes manuscrites fort estimées.

Nota. Gray a donné à notre ancien parlement sept autres premiers présidens : Jean Joart en 1472, Hugues de Marmier en 1517, Claude Boutechoux en 1576, Claude Jacquinot en 1598, Ferdinand Jobelot en 1675, Claude-Antoine Jobelot en 1711. A ce dernier succéda son fils François-Bonnaventure Jobelot.

III. Romé de Lille (Jean-Baptiste-Louis), né à Gray, membre des Académies de Berlin, de Stockholm, de Liége, de Mayence, naturaliste célèbre, a publié plusieurs ouvrages très-estimés sur l'histoire naturelle et la minéralogie. Son *Traité de Cristallographie* est le plus complet qu'il y ait sur cette matière. Sa *Métrologie des Anciens* lui fit aussi beaucoup d'honneur. Cet auteur est mort à Paris en 1790, à l'âge de 54 ans.

IV. Devosge (Jean), dessinateur célèbre, fondateur et professeur de l'école de dessin, peinture et sculpture de Dijon, membre de l'Académie de cette ville, né à Gray en 1732 et mort à l'âge de 79 ans, a laissé pour successeurs dans l'art qu'il professait avec tant d'honneur, beaucoup d'é-

lèves distingués, parmi lesquels on cite M. Devosge son fils. M. Fremiet-Monnier, de Dijon, a publié en 1813 l'*Eloge* de cet artiste, brochure in-8° avec portrait.

V. Ferry (Bonnaventure), général de brigade, né à Gray, faisait partie du corps du maréchal Soult dans la campagne de Pologne de 1807, et se fit remarquer devant la tête de pont du village de Lomitten. Après avoir servi avec une grande distinction en Portugal, dans les années 1810 et 1811, il fut tué à la bataille de Salamanque ou des Arapiles, le 22 juillet 1812. (*Victoires et Conquêtes des Français*, t. XVII, XX et XXI.)

VI. Barthelemy (Nicolas-Martin), né le 6 février 1765 à Gray, où son père était maître-carrossier, entra dès l'âge de seize ans dans le régiment de Colonel-général. Simple brigadier en 1791, il servit dès-lors aux armées du Nord, de l'Ouest, d'Italie, et parcourut rapidement tous les grades jusqu'à celui de chef d'escadron, qu'il obtint le 1er floréal an V dans le corps des guides de Bonaparte, corps qui devint plus tard le noyau des chasseurs à cheval de la garde impériale. Employé dans ce grade au commencement de la campagne d'Egypte, il se fit remarquer par sa bravoure dans plusieurs combats, et le général en chef ne tarda pas à le nommer colonel du 15e régiment de dragons, à la tête duquel il eut encore plus d'une occasion de se distinguer, notamment à l'affaire qui eut lieu le 21 mars 1801 (30 ventôse an IX) dans la presqu'île d'Aboukir. A la rupture du traité de paix d'Amiens, le régiment du colonel Barthelemy fut appelé au camp de Boulogne, et fit ensuite les campagnes d'Allemagne et de Pologne. Le colonel eut un cheval tué sous lui à la bataille de Pultusk (24 décembre 1806), et y fut même si grièvement blessé qu'on le comprit au nombre des morts dans le bulletin de la journée. C'est après cette bataille que le colonel Barthelemy devint général de brigade, commandeur de la Légion-d'Honneur et baron de l'Empire. Employé ensuite en Espagne, il fut placé à la tête d'une brigade de la division Milhaud, et séjourna trois années dans la Péninsule. Au commencement de 1812, il venait de prendre le commandement du département du Gard lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour la grande armée. Mais, à son arrivée à Berlin, une douloureuse maladie ne lui permit pas d'aller plus loin. Toutefois l'empereur lui confia, le 22 juillet, la défense de Spandau, place qui ne capitula qu'après trois jours de bombardement, le 13 avril 1813. — Lors de la dislocation de l'armée de la Loire, le général Barthelemy fut chargé par le maréchal Macdonald du licenciement de plusieurs régimens de cavalerie. Rentré en 1815 dans ses foyers, il habita Gray-la-Ville, où il mourut le 23 août 1835, dans sa 71e année. Son esprit aimable et facile lui avait fait beaucoup d'amis dans l'armée comme dans le cercle de ses relations de vie privée.

Nota. Gray est aussi la patrie de Claude d'Achey, archevêque de Besançon; de Guillaume de Vandenesse, évêque de Coria et grand-aumônier de Charles-Quint; de Pierre-François Hugon, évêque de Philadelphie;

de N. du BAN, secrétaire d'état sous Louis XI; de Jean BOUTECHOUX, secrétaire d'état de Philippe d'Autriche, roi d'Espagne, et d'un grand nombre de guerriers.

L'*Histoire de la ville de Gray*, par D. Couderet, de Vesoul, a été couronnée par l'Académie de Besançon, le 23 août 1783.

GRAY-LA-VILLE, canton et bureau de poste de Gray, perception d'Apremont.

Dépendances. Le hameau d'ESSERTEY, où sont établis plusieurs chantiers pour la construction des bateaux; — une tuilerie nouvellement construite à droite de la route de Gray à Pesmes, et où l'on cuit chaque année 900,000 tuiles et briques; — deux maisons isolées sur le chemin d'Apremont à Gray; — une autre maison isolée entre Gray-la-Ville et Gray.

☞ Le village de Gray-la-Ville, fort agréablement situé non loin de la rive gauche de la Saône, est mentionné dans une charte de l'an 951, par laquelle un gentilhomme du nom de Letbalde cède au chapitre de Saint-Etienne de Besançon l'*Eglise de S. Maurice de Gray*, avec les dîmes et tous autres droits y attachés; ce qui doit s'entendre de l'église de Gray-la-Ville, qui est dédiée à S. Maurice : car jamais la ville de Gray n'eut d'église sous cette invocation.

GREMILLON (En). V. *Voivre*.

GRENOUILLÈRE (La). V. *Port-sur-Saône*.

GRENOUILLES (Moulin des). V. *Blondefontaine*.

GRESSOUX. V. *Auxon*.

GREUCOURT, canton de Fresne-Saint-Mamès, perception de Vezet, bureau de poste de Fretigney.

Dépendance. L'usine d'ETRAVAUX.

☞ Cette usine, bâtie sur le cours de la Romaine, se compose de deux patouillets, d'un haut-fourneau et d'un feu d'affinerie. Elle peut produire annuellement 1,000,000 kil. de fontes en gueuses. — Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains dans la commune.

GRÈVE (La). V. *Servance*.

GRIGACE (La). V. *Beulotte-St.-Laurent*.

GRILLARDES (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon*.

GRILLOT. V. *Ecromagny* et *Cognières*.

GRIMES (Les). V. *Loulans*.

GRIMONT (Moulin de). V. *Villeneuve*.

GROS-CHÊNE (Le). V. *Sainte-Reine*.

GROS-JEAN (Moulin). V. *Belverne*.

GROSNOIS. V. *Gevigney*.

GRYOUX (Le). V. *Servance*.

GUCHOYE (La). V. *Amont*.

Gué (Moulin du). V. *Pontcey*.
Guedy (Le). V. *Corbière*.
Gueldry. V. *Beaumotte-les-Pin*.
Guenons (Les). V. *Poyans*.
Guerelle (La). V. *Chauvirey*.
Gueuty (Le). V. *Amont*.
Guidon (Le). V. *Melisey*.
Guillotine (La). V. *Traves*.
Guingue (En la). V. *Chenebier*.
Guiseuil. V. *Verchamp* et *Cenans*.
Guyots (Les). V. *Bithaine*.

GY, chef-lieu de canton, justice de paix, bureau d'enregistrement, résidence de deux notaires, église curiale, bureau de poste, chef-lieu de perception.

Dépendances. La ferme de Bellevue; — celle de Natois; — la maison dite a la Charmotte; — deux autres maisons isolées, l'une dans le jardin de M. Finnot, l'autre dans celui de M. Dormois; — le moulin de Gy et le moulin de l'Etang; — une tuilerie et une fabrique de poterie.

☞ Les principaux établissemens industriels de la ville de Gy sont, outre la tuilerie et la fabrique de poterie qu'on vient de mentionner, six tanneries, deux teintureries, deux ateliers de bonneterie, une fabrique de droguets et neuf autres tisseranderies. Gy fait un commerce considérable des vins de son territoire, dont la récolte annuelle est évaluée à 40,000 hectolitres, et qui se débitent très-avantageusement dans les arrondissemens de Lure, de Belfort et de Remiremont. Des foires se tiennent dans cette ville le lundi après le 6 janvier, le premier samedi de carême, le lundi après l'Invention de la sainte Croix, le lundi après la St.-Pierre, le lundi après la Décollation de S. Jean-Baptiste, et le lundi après la Toussaint. (Décret du 10 mars 1807.) Ses marchés hebdomadaires ont lieu le vendredi.

Notice historique. La position de Gy est une des plus belles de la Franche-Comté. Bâtie sur le penchant de coteaux couverts de vignes, cette petite ville a vue sur un vallon des plus riches, des plus fertiles et des plus variés. Son vieux château la domine, et de cet édifice vaste, majestueux, qui se présente encore de loin comme une forteresse, le regard embrasse un horison immense du côté de la Bourgogne et des plaines fertiles de la Saône.

Ce château existait déjà sous Charlemagne, et c'est probablement de ce prince ou de ses successeurs immédiats que les archevêques de Besançon l'avaient obtenu : car ils le possédaient avant le 10e siècle.

Au 13e il était déjà très-fort. En 1259 il fut assiégé par l'armée des principaux seigneurs de la province soulevés contre l'archevêque Guillaume

de la Tour. Après une vigoureuse résistance le château capitula, et les seigneurs le démolirent; mais l'archevêque, ayant fait la paix, le fit rebâtir et en augmenta les fortifications.

En 1389, l'archevêque Guillaume III de Vergy ayant eu des démêlés avec le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi « pour ce que, dit Gollut, « l'on battoit monnoie à Auxonne contre les franchises de la Franche-« Comté, qui portent que l'on ne doibt battre dedans le vicomté, mais « dedans le comté seulement, » ce puissant ennemi vint attaquer le prélat dans son château de Gy, qui fut pris et réduit dans le plus déplorable état, mais réédifié trente ou quarante ans après par l'archevêque Quintin de Flavigny (1).

En 1477, après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI fit envahir la Franche-Comté et s'empara du château de Gy, dont la garde fut confiée à Jean de Châlons, prince d'Orange. Ce commandant ayant quitté son poste, les soldats allemands qui composaient la garnison se révoltèrent et saccagèrent la ville et le château.

Gy se rendit encore à Tremblecourt en 1595. Quand les troupes de ce chef se présentèrent (c'était le 22 février) à la porte du Bourg-Dessus, la garnison en fit un grand carnage. On distingua surtout un brave soldat francomtois appelé Montrichard. Il fallut néanmoins céder au nombre des assaillans.

Dans la guerre de 1636, Gy fut attaqué par le marquis de Tavanes, qui croyait emporter facilement une place qui n'avait alors ni garnison ni canon; mais malgré son obstination, son courage et ses efforts, le marquis ne put s'en emparer: il se retira furieux, ayant fait de grandes pertes. Les bourgeois de Gy montrèrent dans cette circonstance une remarquable vigueur.

En 1637, les Suédois qui renforçaient l'armée française envahissante prirent la ville de Gy par composition : les habitans durent leur compter une somme de 8,000 livres pour se racheter du pillage.

Le cardinal de Choiseul transforma le château de Gy en une véritable maison de plaisance : il l'entoura de magnifiques jardins, le fit reconstruire en partie, et l'embellit notablement. Il y passait la belle saison, tenant une véritable cour, que grossissaient à l'envi les principaux seigneurs de la province. Tombé de nos jours dans le délabrement, cet antique manoir féodal est devenu la demeure de plusieurs familles de vignerons; mais nous avons hâte d'ajouter que la ville de Gy se propose d'en faire l'acquisition pour le restaurer et le convertir en hôtel-de-ville.

(1) C'est sous l'épiscopat de Quintin de Flavigny, en l'année 1448, que « les vignes furent tant belles à Gy, que les vaisseaux ne furent suffisans, « et fut-on contraint de les entonner dedans les grandes cuves et dedans « les cisternes. » (GOLLUT, p. 56.)

Canton de Gy. Ce canton comprend 20 mairies et 12,296 habitans, sur une superficie de 17,000 hectares environ. Il est limité au nord par le canton de Fresne-St.-Mamès, à l'ouest par celui de Gray, au sud par celui de Marnay, et à l'est par celui de Rioz. Les deux routes départementales de Vesoul à Auxonne et de Gray à Besançon passent dans ce canton, qui trouve un moyen de communication de plus dans le chemin de grande vicinalité d'Oiselay à la Haute-Marne. Ses cours d'eau ont peu d'importance. Le sol y produit diverses espèces de grains, beaucoup de vin, des bois et des fourrages. La partie septentrionale de ce canton abonde en minerai de fer, dont l'extraction occupe un certain nombre de familles. — Tuileries à Montboillon, Oiselay, etc. — Fabriques de poterie à Bucey, à Gy, etc.

Biographie. — I. Dumonin (Jean-Edouard), né à Gy vers 1557, tué à Paris par un assassin le 5 novembre 1586, fut à la fois poëte, philosophe, philologue, médecin, mathématicien, et passa dans son temps pour un prodige de fécondité et d'érudition. Il possédait les langues latine, grecque, hébraïque, italienne, espagnole, et avait déjà fait paraître, à sa mort, six ouvrages en prose ou en vers, en latin ou en français. Toutefois il avait plus d'imagination que de jugement, plus de talent que de méthode, plus de facilité que de goût.

II. Chrysologue (Noël André, plus connu sous le nom de *Père*), né à Gy le 8 décembre 1728, mort dans cette ville le 8 septembre 1808, est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'astronomie et la géodésie. Il fit paraître en 1778, 1779 et 1780, trois bons planisphères célestes, et une mappe-monde projetée sur l'horison de Paris, d'une grande correction. On lui doit aussi une excellente carte de la Franche-Comté. L'*Eloge* du P. Chrysologue par M. Weiss, se trouve dans le troisième volume des *Mémoires de la Société d'agriculture de la Haute-Saône.*

Haberges (Les). V. *Vesoul.*

Harderet (Le). V. *Servance.*

Harribourgs (Les). V. *Chauvirey.*

Haubremale (A). V. *Château-Lambert.*

Haut-Bonnet (Le). V. *Bruyère.*

Haut-d'Esboz (Le). V. *Esboz-Brest.*

Haut du Gey. V. *Amont.*

Haut du Mont (Le). V. *Coisevaux.*

HAUT DU THEM (Le), section de la commune de Servance qu'une ordonnance royale du 21 février 1841 vient d'ériger en mairie. V. *Servance.*

Hauterive. V. *Cordonnet.*

Hautes-Breuches (Les). V. *Amont.*

HAUTEVELLE, canton et perception de Saint-Loup, bureau de poste de Luxeuil.

Dépendances. La forge du Beuchot; — le hameau de la Logeotte.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — L'usine du Beuchot, composée d'un haut-fourneau et de plusieurs feux d'affinerie, fabrique annuellement 260,000 kil. de fer en barres; elle est mise en mouvement par le cours du ruisseau des Roges, qui descend de Fontaine. — Hautevelle était, avant la révolution, un village du Barrois enclavé dans le comté de Bourgogne. Un prieuré uni à la mense des Bénédictins de Faverney y était établi.

Hauts (Les). V. *Melisey*.
Hauts-Beux (Les). V. *Saint-Bresson*.
Hauts-Champs de la Mer (Les). V. *Faucogney*.
Hauts-Voiney (Les). V. *Saint-Bresson*.
Henry (Les). V. *Noroy-le-Bourg*.
Herbues (Les). V. *Soing*.

HÉRICOURT, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, bureau d'enregistrement, résidence de deux notaires, église curiale, église consistoriale, bureau de poste, etc.

Dépendances. Le hameau de Saint-Valbert; — le moulin Bourangle; — deux maisons isolées dites Maisons du Préfet.

Notice historique. Héricourt était dans le moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie qui comprenait dix-sept villages (1); il fut le siége d'une justice seigneuriale qui subsista jusqu'en 1790.

La ville d'Héricourt passe pour être très-ancienne : toutefois on n'a aucun renseignement sur l'époque précise de sa fondation. Il n'en est fait mention pour la première fois que dans une charte de l'an 1173; mais, comme cette charte l'annonce clairement, Héricourt existait déjà dans les temps antérieurs. On peut le faire remonter, ainsi que l'ancien château-fort au pied duquel il était bâti, aux premiers siècles du moyen âge.

Ce lieu est désigné sous le nom d'*Oriecourt* dans la charte de 1173

(1) Chagey, Luze, Brevilliers, Chenebier, Echavannes, Byans, Vyans, Verlans, Mandrevillars, Coisevaux, Tremoins, Champey, Bussurel, Echenans, Aibre, Laire et Tavel. Les neuf premiers de ces villages appartenaient en entier à la seigneurie d'Héricourt; les huit derniers ne lui appartenaient qu'en partie. Dans sept de ceux-ci, savoir : à Coisevaux, à Tremoins, à Champey, à Bussurel, à Echenans, à Aibre et à Laire, le comte de Montbéliard exerçait la co-souveraineté. Une partie de Tavel appartenait à l'abbé de Lure.

dont il vient d'être parlé, et sous celui d'*Oricort* dans une bulle du pape Célestin III de l'an 1196. On ne le retrouve sous sa dénomination actuelle que dans des chartes de la fin du treizième siècle. Un auteur fait dériver le nom d'Héricourt du mot latin *oræ*, à l'orée, à la frontière, et du mot *court*, qui vient de *cortis* ou *curtis*, habitation : ce qui lui donnerait la signification de *habitation à la frontière*. Héricourt en effet était placé à la frontière de la Bourgogne.

Héricourt, ainsi que son territoire, dépendait anciennement du comté de Montbéliard, placé lui-même sous l'immédiateté de l'empire d'Allemagne, et il en faisait partie intégrante. Dans la seconde moitié du 12e siècle, et sans doute déjà auparavant, il était possédé en fief par des seigneurs qui portaient son nom, et qui étaient vassaux des comtes de Montbéliard. Le premier de ces seigneurs qui soit mentionné dans les anciennes chartes est *Wallon de Oriecourt*, qui vivait en 1173, et le dernier, *Pierre d'Héricourt*, qui vivait en 1300.

Il paraît certain que, dans les premières années du 14e siècle, le comte Renaud de Montbéliard acheta le fief d'Héricourt du seigneur qui le possédait alors, pour le réunir à son domaine. On rapporte que ce prince se plaisait beaucoup dans le château d'Héricourt, et qu'il donna en plusieurs occasions des preuves non équivoques de son affection aux habitans du lieu, qui lui étaient aussi fort attachés. C'est dans le château d'Héricourt, le 14 mars 1321, peu de mois avant sa mort, qu'il fit son testament. Aux termes de cet acte de dernière volonté, si Othenin, fils dudit comte Renaud, continuait, par sa faiblesse d'esprit, à être incapable de gouverner ses terres, elles devaient être partagées entre les quatre sœurs d'Othenin. Deux d'entre elles, Jeanne de Montbéliard, mariée à Ulric, comte de Ferrette, et Agnès de Montbéliard, épouse de Henri, fils de Gauthier, seigneur de Montfaucon, devaient recevoir ensemble Montbéliard, Belfort, Héricourt, avec leurs territoires et appartenances. D'après un traité provisionnel conclu à la Bretegnière (département du Jura) le 23 février 1326, les seigneuries d'Héricourt et de Belfort et la suzeraineté sur le Châtelot formèrent le lot de Jeanne de Montbéliard, mariée en secondes noces depuis l'année précédente à Raoul-Hesse, marquis de Bade. Ces seigneuries lui furent assurées par un partage définitif qui eut lieu le 3 mai 1332.

C'est sans doute sous le gouvernement de Jeanne de Montbéliard que fut établie à Héricourt la place de *bailli*. Cette place subsista jusqu'en 1790. Le bailli était chargé tout à la fois de la haute administration et de la justice dans toute l'étendue de la terre d'Héricourt.

Ensuite d'un acte fait à Altkirck le 26 août 1347, Jeanne de Montbéliard, mariée en troisièmes noces à Guillaume, comte de Catzenelnbogen, laissa la seigneurie d'Héricourt à sa fille Marguerite de Bade, qui avait épousé Frédéric marquis de Bade, son cousin. Cette dernière en prit le titre et elle y fit sa résidence ordinaire. Elle affranchit de la main-

morte, moyennant 250 livres bâloises, les habitans de la ville et de toute la seigneurie, par une charte du 15 mars 1361, et leur accorda différens priviléges.

D'après le testament de Marguerite de Bade, en date du 9 septembre 1366, la seigneurie d'Héricourt passa à sa fille de même nom, mariée à Geoffroi, comte de Linange. Trois ans après elle tomba, par droit de conquête, aux mains d'Albert et Léopold, ducs d'Autriche, qui s'étaient emparés de vive force de la place d'Héricourt. Ces princes, pleins d'affection pour les habitans du chef-lieu de la terre dont il s'agit, les affranchirent, sans exiger aucune somme d'argent, par une charte du 17 février 1374, de toutes tailles, servitudes et corvées, moyennant le paiement annuel de douze deniers par toise de leurs maisons, et ils leur permirent d'élire chaque année un *magistrat* composé de neuf membres, dont les deux premiers portaient le nom de *maîtres-bourgeois*, et les sept autres celui de *jurés*, pour administrer la communauté, et exercer dans la ville la *justice inférieure* et la police; mais ils se réservèrent pour eux et leurs successeurs la faculté d'établir un *maire* à Héricourt, pour recevoir leurs droits seigneuriaux et présider la *justice* dite *de la Mairie*, tenue par les neuf membres du magistrat. Les habitans d'Héricourt ont joui de ces franchises jusqu'en 1790. Quant aux habitans des villages de la seigneurie, ils ne participèrent point aux avantages accordés par Albert et Léopold à ceux du chef-lieu; ils pouvaient seulement, en cas de besoin, porter plainte devant la *justice de la prévôté* établie à Héricourt vers la même époque, laquelle était tenue par cinq membres choisis parmi les maires les plus intelligens des communes rurales, sous la présidence d'un *prévôt* qui n'avait que voix consultative. Les appels de la justice de la mairie et de celle de la prévôté se portaient devant la justice du *bailliage*, ainsi appelée parce qu'elle était tenue par le bailli de la seigneurie.

Au mois de novembre 1377, Thiébaud VI, sire de Neufchâtel (en Haute-Bourgogne, à quatre lieues sud-ouest de Montbéliard), acquit des ducs Albert et Léopold d'Autriche la seigneurie d'Héricourt pour 11,200 florins d'or. Ce seigneur confirma, le 29 avril 1378, les franchises accordées depuis quatre ans aux habitans du chef-lieu.

Au commencement du 15e siècle la seigneurie d'Héricourt appartenait par indivis à Humbert de Neufchâtel, évêque de Bâle, fils de Thiébaud VI, et à Thiébaud VIII, sire de Neufchâtel, petit-fils dudit Thiébaud VI et fils de Thiébaud VII, tué en 1396 à la bataille de Nicopolis. Dès l'an 1413, Thiébaud VIII en fut seul propriétaire par suite de la vente que lui en fit son oncle le prélat, mais sous condition de réachat.

Jean de Fleckenheim, successeur d'Humbert de Neufchâtel à l'évêché de Bâle, offrit en vain à Thiébaud VIII de lui rembourser les sommes nécessaires pour rentrer en possession de la partie de la seigneurie d'Héricourt qu'il tenait de cet évêché. Il en résulta une guerre de dévastation entre le sire de Neufchâtel et le prélat. Ce dernier, avec l'aide des Bâlois

et de plusieurs seigneurs, vint mettre le siége devant Héricourt. La ville et le château, tombés au pouvoir des assiégeans le 11 novembre 1425, furent réduits en cendres. A la paix conclue en 1427, Thiébaud recouvra la seigneurie d'Héricourt, mais il restitua d'autres terres.

Héricourt s'était remis des désastres que les Suisses lui avaient fait éprouver; il avait même beaucoup prospéré par suite de la grande tranquillité, de la paix profonde dont il avait joui pendant la fin du règne de Thiébaud VIII et sous celui de son fils et successeur Thiébaud IX, maréchal de Bourgogne. Mais sous le règne de Claude de Neufchâtel, fils du précédent, il ressentit les effets les plus funestes de la guerre provoquée par Charles-le-Téméraire, duc et comte de Bourgogne, contre l'archiduc Sigismond d'Autriche, souverain du Brisgau et de la Haute-Alsace, et les cantons suisses. Dès la première année de la guerre, à la fin d'octobre 1474, l'armée de Sigismond, forte d'environ 18,000 hommes, Suisses et Alsaciens, vint ravager les états de Claude de Neufchâtel, qui avait embrassé le parti bourguignon, et mettre le siége devant la place d'Héricourt, défendue par Etienne de Hagenbac, l'un des généraux de Charles-le-Téméraire. Jacques de Savoie, comte de Romont, autre général de Charles-le-Téméraire, accourut au secours de cette place à la tête de 25,000 combattans; mais, le 13 novembre 1474, son armée fut entièrement défaite par l'armée de Sigismond, près d'un étang situé vraisemblablement sur le territoire de Rainans (canton de Montbéliard, département du Doubs), et deux jours après cette bataille (1), la place d'Héricourt ouvrit ses portes aux assiégeans. L'archiduc Sigismond la fit occuper, ainsi que toute la seigneurie, et la propriété lui en fut assurée par les traités de paix de Zurich en date du 28 mai 1477 et du 30 juin 1478. Il en gratifia Ulric et Henri de Ramegk, frères, gentilshommes attachés à sa personne, sous la réserve de foi et hommage. Mais, le 30 juin 1480, sur les instances de Claude de Neufchâtel, il consentit à lui restituer la seigneurie d'Héricourt et d'autres terres.

Claude de Neufchâtel mourut en avril 1505. Comme il ne laissa point d'enfans mâles, ses terres passèrent à Guillaume de Neufchâtel, son frère, qui le suivit dans la tombe au mois de mai ou de juin de la même année. A la mort de ce dernier, qui était resté célibataire, son opulente succession devait passer à ses cousins Ferdinand et Jean de Neufchâtel. Mais les comtes Guillaume de Furstemberg et Félix de Werdemberg, qui avaient épousé, le premier Bonne de Neufchâtel, et le second Elisabeth de Neufchâtel, l'une et l'autre filles de Claude de Neufchâtel et nièces de Guillaume de Neufchâtel, parvinrent à s'emparer de la plupart des terres qui composaient son héritage, et à s'y maintenir. Dans le partage qu'ils

(1) C'est dans cette journée que périt presqu'en entier le corps de 800 hommes que la terre de Faucogney (*V. ce nom*) avait fourni à l'armée bourguignonne.

firent entr'eux, la seigneurie d'Héricourt, ainsi que plusieurs autres domaines, entra dans le lot de Guillaume de Furstemberg, qui fut institué par sa femme, en 1515, son légataire universel.

Dès l'année 1505, les comtes de Furstemberg et de Werdemberg subissaient au parlement de Franche-Comté, avec des chances fort défavorables, un procès en déguerpissement des terres de la succession de Guillaume de Neufchâtel, qu'ils avaient usurpées. Ce procès fut commencé par Ferdinand de Neufchâtel. Mais, au début même de l'instance, le 4 mars 1506, Ferdinand et son frère Jean de Neufchâtel vendirent au duc Ulric de Würtemberg, prince de Montbéliard, pour le prix de 6,000 florins d'or, tous leurs droits sur Héricourt, Châtelot, Blamont et Clémont, à charge d'en poursuivre le recouvrement à ses propres frais; et, le 4 septembre de l'année suivante, les seigneurs de Cusance, alliés de la maison de Neufchâtel, imitant cet exemple, cédèrent au même prince leurs prétentions sur ces terres, moyennant 4,000 florins. La cour de Dôle, pardevant laquelle le procès concernant ces prétentions rivales était poursuivi par Ulric de Würtemberg, rendit deux arrêts dans cette cause mémorable : l'un le 21 avril 1516, qui condamna par contumace les deux comtes de Furstemberg et de Werdemberg à la restitution des biens usurpés, en une amende de 3,000 marcs d'argent, et, en cas de désobéissance, à la confiscation de toutes leurs possessions dans la Franche-Comté; l'autre, en date du 28 mars 1522, rendu contradictoirement, et confirmatif du précédent. La crainte de se voir forcé de rendre ses usurpations fit songer le comte Guillaume de Furstemberg à les transmettre à des mains plus puissantes. Le 15 mars 1524, il vendit la seigneurie d'Héricourt et autres terres à Ferdinand, archiduc d'Autriche, frère de l'empereur Charles-Quint, pour une somme de 20,000 florins. Ce dernier ne les garda que fort peu de temps; il les revendit le 20 août de l'année suivante à Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg, son grand-trésorier.

Après la mort de Gabriel de Salamanque, ses biens passèrent à ses enfans mineurs Jean et Bernard, comtes d'Ortembourg, non sans qu'Ulric de Würtemberg, prince de Montbéliard, protestât pour le maintien de ses droits tant sur la seigneurie d'Héricourt que sur d'autres terres. Afin de les faire valoir, il provoqua en 1535, à Rothenbourg, sur le Necker, une conférence qui n'amena aucun résultat. Une nouvelle conférence tenue à Heidelberg en 1544 demeura également sans succès. Par crainte d'Ulric, les tuteurs des jeunes comtes d'Ortembourg implorèrent la protection spéciale de l'empereur Charles-Quint pour les seigneuries d'Héricourt, Châtelot et Clémont, et ils l'obtinrent sous la date du 6 août 1545. Cela n'empêcha pas Ulric de continuer à faire des réclamations au sujet des seigneuries dont il s'agit. Sur la proposition de Charles-Quint, il se soumit, pour le jugement de son différend, à l'arbitrage de Frédéric II, électeur palatin; mais il mourut inopinément en 1550. Le duc Chris-

tophe de Würtemberg, fils d'Ulric, recueillit tous les droits de sa maison sur les seigneuries provenant de la succession de Neufchâtel, et il les fit valoir devant la chambre impériale de Spire et le parlement de Franche-Comté. Ce double procès, continué par le comte Georges, qui obtint de son neveu Christophe de Würtemberg, en 1553, la principauté de Montbéliard et toutes ses dépendances, était loin d'être terminé lorsque, le 15 mars 1561, Claude-François de Rye, qui descendait par sa mère de la maison de Neufchâtel, s'empara par surprise de la place d'Héricourt. Cette entreprise n'était pas moins attentatoire à la possession des comtes d'Ortembourg qu'aux droits du jeune comte Frédéric de Montbéliard, fils et successeur de Georges. Aussi les princes tuteurs de Frédéric, voyant que le sieur de Rye refusait d'évacuer Héricourt malgré les sommations qui lui étaient faites de la part de l'empereur Ferdinand, des cantons suisses et du parlement de Dôle, envoyèrent un corps de troupes composé de 4,000 hommes de pied et de 200 chevaux avec un train d'artillerie devant cette place, déjà investie par les milices du comte de Montbéliard; elle se rendit, à la suite d'un bombardement de quelques heures, le 11 juin 1561. Dès-lors toute la terre d'Héricourt redevint une dépendance du comté de Montbéliard dont elle avait été détachée au commencement du 14e siècle.

La réforme religieuse ne tarda pas à être introduite dans la seigneurie d'Héricourt par les ducs de Würtemberg, comme déjà elle l'avait été en 1538 dans leur comté de Montbéliard et leurs seigneuries d'Etobon et de Blamont. Dès le mois de juin 1563, Jean Larcher (en latin *Arquerius*), originaire de Bordeaux, homme très-instruit, fut établi à Héricourt comme pasteur protestant. Le 7 avril 1565, les princes tuteurs du comte Frédéric de Montbéliard publièrent une ordonnance portant abolition de la messe et de toutes les cérémonies catholiques dans la seigneurie en question. Au mois d'août suivant, tous les curés furent renvoyés, et l'on établit à leur place des ministres du culte protestant. Tous les sujets de cette terre embrassèrent la réforme, et il n'y resta pas un seul catholique.

En 1586, on répara le château d'Héricourt par ordre du comte Frédéric de Montbéliard; alors disparurent d'anciens édifices qui tombaient en ruines.

La seigneurie d'Héricourt jouissait depuis longtemps d'une paix profonde sous le gouvernement du comte Frédéric de Montbéliard, lorsqu'en janvier 1588, elle se vit ravagée par l'armée des Guises irrités contre ce prince, parce qu'il était l'ami de Henri IV, depuis roi de France. Le 4 dudit mois, la ville d'Héricourt, bien fortifiée, mais dont la garnison n'était que de 120 hommes, ayant été sommée par Erard de Reinach, l'un des chefs de cette armée, se rendit par capitulation. Elle fut reprise huit jours après par les bourgeois de Montbéliard. Le comte Frédéric en fit abattre les murailles et raser les portes, et pour ajouter au châtiment que, selon lui, les habitans avaient mérité pour s'être rendus sans combat à l'ennemi, il les priva de leurs franchises ainsi que de leurs revenus municipaux. Les ins-

tances souvent renouvelées qu'ils adressèrent à ce prince pour fléchir son indignation demeurèrent sans aucun résultat, et pendant toute la durée de son règne, Héricourt n'eut pas une condition meilleure que le plus chétif village. *Ce qu'une fois nous avons acquis par droit de conquête, nous ne le restituerons jamais :* telle fut sa réponse finale. Ce ne fut que le 14 février 1609 que les habitans d'Héricourt obtinrent de la justice du prince Jean-Frédéric, successeur de Frédéric, la restitution de tous leurs droits, franchises et revenus, ainsi que la permission de rétablir les murailles et portes de leur ville.

La guerre de trente ans désolait l'Allemagne dès l'année 1618. La seigneurie d'Héricourt en ressentit les malheureux effets. Déjà au mois de septembre 1631 elle fut exposée aux ravages et aux dégâts des troupes impériales et lorraines stationnées dans son voisinage. Non contens d'exiger presque tous les jours de l'argent et des denrées pour l'entretien de leurs soldats, les chefs laissaient commettre à ces derniers les plus grands désordres. A la fin de 1631 et dans la seconde moitié de 1632, plusieurs compagnies d'infanterie et de cavalerie au service de l'empereur d'Allemagne vinrent aussi prendre leurs quartiers d'hiver dans le comté de Montbéliard et la seigneurie d'Héricourt; leur entretien fut à la charge des habitans.

En mai 1633, un corps d'armée commandé par Ernest de Montécuculi, général autrichien, se rendant de Lure dans l'Alsace, commit à son passage dans la seigneurie d'Héricourt des déprédations et des violences de tout genre.

Trois ou quatre mois après, le pays se trouvait encore menacé par un autre corps de l'armée impériale sous les ordres du duc Charles de Lorraine. Il ne resta au gouvernement du comte Léopold-Frédéric de Montbéliard, pour éviter la ruine totale de sa principauté, d'autres ressources que l'appui de Louis XIII, roi de France. Ce monarque, qui se trouvait alors occupé au siége de Nancy, accorda tout ce qui lui était demandé. Le 21 septembre 1633, des garnisons françaises furent mises dans les places d'Héricourt, de Montbéliard et de Blamont.

Dans le courant de l'année 1634 ces terres ne furent point envahies par les troupes autrichiennes; mais, en avril 1635, le duc Charles de Lorraine vint les occuper à la tête de 15,000 hommes. Après des tentatives infructueuses pour s'emparer de Montbéliard et d'Héricourt, il s'en dédommagea en ravageant les campagnes et en y commettant d'horribles excès pendant six semaines. La peste sévit également dans ces lieux depuis le mois de juin 1635 jusqu'au mois de novembre suivant, et enleva les deux tiers de la population. A Héricourt il ne resta que 40 chefs de famille. La disette se joignit à ce cruel fléau.

Le pays fut de nouveau couvert de deuil et de ruines à la fin de 1636 par l'armée de Gallas, autre général autrichien. Par les ordres de ce chef, plusieurs lieux furent livrés aux flammes, et les habitans contraints d'errer

sans asile avec le peu de bétail qui leur restait. Le 20 décembre de ladite année, il vint mettre le siége devant Héricourt avec 6,000 hommes; mais la place fit bonne contenance, et les assiégeans se retirèrent dans la nuit du 16 janvier suivant.

La peste reparut au mois de juillet 1637; toute la contrée en éprouva encore les funestes atteintes pendant quatre mois; et comme si la guerre et la peste n'avaient pas suffi pour la dépeupler, une horrible famine causée par la dévastation des armées y fit de nombreuses victimes au printemps de 1638. Ces malheurs cessèrent en 1648, lors du traité de paix de Westphalie. Par suite de l'exécution de ce traité, la place d'Héricourt, ainsi que celles de Montbéliard et de Blamont, fut évacuée en juillet 1650 par les troupes françaises, qui, pour la protection du territoire, y avaient séjourné dix-sept ans.

Le pays venait à peine de recouvrer sa première prospérité, quand Louis XIV, roi de France, qui depuis deux ans avait conquis la Franche-Comté, en ambitionna la possession. La place d'Héricourt fut occupée le 10 novembre 1676 par l'armée sous les ordres du maréchal de Luxembourg, qui y laissa une garnison. Le reste de la seigneurie suivit le sort du chef-lieu. Dès-lors la souveraineté de cette seigneurie fut perdue de fait pour les princes de Montbéliard, qui toutefois en conservèrent le domaine utile jusqu'en 1790, époque de l'abolition des droits féodaux en France.

La ville, comme le château, était entourée de bonnes murailles et de fossés larges et profonds, que l'on pouvait remplir d'eau. Le château était en outre flanqué de quatre grosses tours, qui portaient les noms de *Tour d'Espagne*, *Tour Gigotte*, *Tour de la Lanterne* et *Grosse Tour*. Ces tours furent détruites ainsi que les murailles d'enceinte, par les Français, en 1676 ou 1677. Quant au château, il ne fut pas démoli; on le voit encore debout. Il se compose d'un rez-de-chaussée et de plusieurs étages, et renferme des salles spacieuses. Du reste ce bâtiment ne paraît remonter qu'au 15e siècle; il a été construit probablement sur l'emplacement d'un plus ancien qui, comme nous l'avons dit, avait été incendié en 1425.

Sous l'empire de la loi du 26 février 1790, qui divisa la France en départemens, en districts et en cantons, Héricourt devint le chef-lieu d'un canton dont firent partie toutes les communes de l'ancienne seigneurie de ce nom, à l'exception de celle d'Echavannes, qui fut réunie au canton de Ronchamp. Le canton d'Héricourt fut compris dans le district de Lure et dans le département de la Haute-Saône.

Le château d'Héricourt et la plupart des biens du ci-devant prince de Montbéliard furent vendus comme biens nationaux en 1797.

La ville d'Héricourt eut beaucoup à souffrir du passage des armées alliées en 1814 et en 1815, attendu qu'elle est située sur la route royale de Lyon à Strasbourg.

A l'époque où le prince de Montbéliard s'empara d'Héricourt, en 1561, cette ville comptait 102 chefs de famille; en 1704 sa population s'élevait

à 652 habitans qui occupaient 126 maisons; en 1748 elle se composait de 170 familles protestantes et de 26 catholiques; en 1789 Héricourt n'avait encore que 1300 ou 1400 habitans; il en a aujourd'hui environ 2600, dont plus des trois quarts professent la religion protestante.

Cette population se livre presque tout entière à l'industrie manufacturière dans les nombreuses et importantes fabriques que la ville possède, savoir :

1° Trois filatures de coton, non compris celle de Chevret, qui appartient aussi au commerce d'Héricourt. (V. Couthenans.) Deux de ces filatures sont mues par la vapeur, et l'autre par la vapeur et les eaux de la Luzienne. Elles produisent près de 700 kil. de filés par jour, et occupent 400 ouvriers.

2° Six maisons fabriquent les madapolams et les calicots, les toiles peintes, les mouchoirs imprimés, et les siamoises dites rouenneries. Cette branche d'industrie occupe 2,400 ouvriers tant d'Héricourt que des villages environnans.

3° Cinq teintureries, sept ateliers où l'on teint et prépare les cotons, et cinq ateliers de bonneterie.

4° Six tanneries, qui emploient un assez grand nombre d'ouvriers et qui fabriquent annuellement environ 130,000 kil. de cuirs forts de qualité supérieure. Pour alimenter ces tanneries, il faut environ 1,500,000 kil. d'écorces, ce qui occupe encore un très-grand nombre de bras.

5° Une fabrique de colle-forte.

6° Une brasserie.

7° Deux tuileries avec four à chaux.

Il se tient à Héricourt, pour le commerce des tissus, cuirs, etc., douze foires annuelles, fixées au second jeudi de chaque mois par ordonnance royale du 16 janvier 1822; et tous les jeudis a lieu un marché pour le commerce des denrées.

Sur son territoire, exploitation de marne pour briques et tuiles; gîtes non exploités de minerai de fer pisiforme.

Le canton d'Héricourt est borné à l'est par le département du Haut-Rhin, au sud par celui du Doubs, à l'ouest par le canton de Villersexel, et au nord par celui de Champagney. Il comprend 26 mairies et 13,454 habitans. Sa superficie est de 16,389 hectares, savoir : 5,354 en terres labourables, 2,356 en prés, 11 en vignes, 7,264 en bois, 246 en vergers, jardins, etc. Il est parsemé de forêts, de collines et de vallons. La nature de son sol est très-variée : au nord-ouest il ne produit guère que des avoines; ailleurs ses principales productions sont le froment, l'avoine et les racines. — Dépôts houillers sur les territoires de Champey, Saulnot et Villers-sur-Saulnot. — Mine de fer en roche, grès bigarré, sources salées à Saulnot. — Mine de fer oxidé rouge à Coisevaux. — Terrain houiller avec indices de houille, couche d'anthracite, bancs d'ardoise, dépôt de gypse, filons de minerai de fer à Chenebier. — Dépôts gypseux et de

houille exploités sur Corcelles. — Le cours d'eau le plus important du canton est la Luzienne, qui le parcourt du nord au sud, et qui fournit de la carpe, du brochet, de l'anguille, de la lotte, de la perche, du barbeau, etc. — La route royale de Lyon à Strasbourg y passe sur une longueur d'environ 9 kilomètres. — *Commerce*. Toiles de coton, indiennes, cuirs, bonneterie, fer, etc. — *Industrie*. Un grand nombre de tissages de coton. — A Chagey, haut-fourneau pour la fusion du minerai de fer. — Distilleries d'eau-de-cerises à Lomont. — Plusieurs fabriques de poterie dans le canton.

Hameau de Saint-Valbert. Il doit son origine à un prieuré de l'ordre de S. Benoît qui existait déjà au 12e siècle, ainsi que l'atteste une charte de 1133, et qui dépendait de l'abbaye de Luxeuil. Ce prieuré ayant été sécularisé lors de l'introduction de la réforme religieuse dans la seigneurie d'Héricourt, c'est-à-dire en 1565, ses biens et ses revenus furent laissés en jouissance au cardinal de Grandvelle, abbé de Luxeuil à cette époque. Après sa mort, arrivée en 1586, ils furent un sujet de contestation entre les comtes de Montbéliard et les religieux de Luxeuil, jusqu'à l'arrêt du parlement de Besançon du 9 février 1702, qui les adjugea définitivement à ces derniers. Les bâtimens du prieuré étaient placés à l'extrémité méridionale du hameau actuel de Saint-Valbert, et à une légère distance de la ville d'Héricourt. Ces bâtimens n'existent plus depuis la fin du 16e siècle ou le commencement du siècle suivant. On n'en trouve plus aujourd'hui que quelques vestiges.

Ancien château de Beurnévesin. Ce château était bâti sur le sommet du Mont-Vaudois, à l'extrémité orientale du territoire d'Héricourt, non loin des villages de Luze et d'Echenans. Il reçut son nom de Thomas de Beurnévesin, gentilhomme de l'évêché de Bâle, qui fut autorisé à le bâtir, vers l'an 1360, sous la mouvance de la seigneurie d'Héricourt, par Marguerite de Bade, dame d'Héricourt, peu de temps après qu'il eut acheté de cette princesse la portion du village d'Echenans qui était du ressort de cette seigneurie. Le château de Beurnévesin n'existait déjà plus au 16e siècle; il paraît qu'il fut détruit lors de la guerre de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, en 1474. Toutefois il en reste encore quelques vestiges, et un ancien puits, qui est à peu près comblé. Ce château était fort par sa position et par les travaux qui y avaient été faits; il était entouré de fossés, ponts, tours et autres fortifications. Son enceinte rectangulaire renfermait un espace suffisant pour recevoir une bonne garnison. L'emplacement porte encore aujourd'hui le nom de *Château*.

Ancien hameau de Darnin. Ce hameau, mentionné dans une bulle du pape Célestin III, de l'an 1196, était situé au sud-est d'Héricourt, près de l'éminence qui est appelée le Mont-Darnin. Il a disparu vraisemblablement vers le milieu du 14e siècle. Son territoire a été réuni à celui de la ville d'Héricourt.

Biographie. — I. CHOFFIN (David-Etienne), né le 3 octobre 1703 à Hé-

ricourt, où son père était négociant, termina ses études à Stuttgard et devint professeur de langues à l'Université de Halle. On a de lui plusieurs ouvrages de philologie composés avec tact et beaucoup de goût. Nous citerons particulièrement : *Abrégé de la vie de divers hommes illustres et des grands capitaines,* 1748, 2 vol. in-8° ; — *Amusemens philologiques,* 1749, 3 vol.; — *Grammaire allemande des Dames,* 1756, 2 vol. in-8°; — un *Dictionnaire français-allemand et allemand-français*, 2 vol. in-8°, 1759. Choffin mourut à Halle au mois de janvier 1773.

II. Duvernoy (Frédéric), né à Héricourt, instrumentiste célèbre, professeur de cor au Conservatoire de musique, mourut à Paris en 1837.

Hermitage (L'). V. *Breurey-les-Faverney, Scye, Saint-Valbert-les-Luxeuil* et *Villersexel.*

Hermitage-St.-Antoine (L'). V. *Bousseraucourt.*

Hermite (Chez l'). V. *Esmoulières.*

Hery (Chez). V. *la Rosière.*

Hètre (Rente du). V. *Attricourt.*

Hilaire (Saint-). V. *Ternuay.*

Houbette (La). V. *Faucogney.*

Houssot (Le). V. *Saint-Bresson.*

Hucon (Le). V. *Servance.*

HUGIER, canton et bureau de poste de Marnay, perception de Cugney. 283

Dépendance. La ferme de Bége.

☞ Comme plusieurs autres communes du département, celle d'Hugier a son *Frais-Puits;* ce trou, situé à l'est du village, inonde sa prairie lors des grandes eaux, et surtout lorsque l'Ognon sort de son lit. On l'appelle *Pouzelot.*

Hugot (Moulin). V. *Equevilley.*

Huguevilles (Les). V. *Beaujeu.*

Hulet (Chez). V. *la Rosière.*

HURECOURT, canton, perception et bureau de poste de Vauvillers. 272

☞ Exploitation de gypse.

Hutte (La). V. *Belonchamp, Esmoulières, Plancher-les-Mines* et *Servance.*

HYET, canton, perception et bureau de poste de Rioz. 177

Dépendances. La ferme dite le Champ-la-Quaine ; — le hameau de la Maison-Neuve, situé sur la route royale de Besançon à Metz.

☞ V. au mot Pennesières ce qui est rapporté d'un affaissement de terres qui eut lieu au village d'Hyet vers le milieu du siècle dernier.

IGNY, chef-lieu de perception, canton de Gray, bureau de poste de Gy.

Dépendance. Le hameau dit l'Etang des Maisons.

☞ Cette commune possède une faïencerie à cailloutages qui, après avoir été en fériation pendant longues années, est en roulement aujourd'hui. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles. — Exploitation de minerai de fer pisiforme. — Le village d'Igny eut anciennement des seigneurs qui portaient son nom : Pierre d'Igny vivait en 1266. Le château qu'habitaient ces seigneurs subsiste encore en partie, ainsi que les fossés qui l'entouraient. — Un haut-fourneau existait autrefois à Igny, sur l'emplacement occupé maintenant par le moulin de la commune; ce fourneau est énuméré parmi les usines à fer qui se trouvaient en activité dans le pays au commencement du siècle dernier; une des rues du village a conservé le nom de rue du *Fourneau*.

Igny (Saint-). V. *Villers-le-Sec.*

Isaac (Chez). V. *Etobon.*

Itac. V. *Navenne.*

Jacques (Chez). V. *Magnivray.*

Jacquey (Chez). V. *Longine* et *la Rosière.*

Jaleux (Le), ruisseau.

Ainsi appelé du nom de la source qui le produit. Il surgit au sud-est et à 1,400 mètres de Champlitte, d'un trou vertical formé dans le roc, ayant 15 pieds de diamètre et 65 de profondeur. Son eau est bleuâtre et d'un volume plus que suffisant pour alimenter en tout temps deux roues d'usine. Il se perd dans le Salon.

Jannery (Les). V. *Bresson (Saint-).*

Jannot (Moulin). V. *Ambiévillers.*

JASNEY, résidence notariale, canton de Vauvillers, percep- d'Anjeux, bureau de poste de Saint-Loup.

Dépendance. Un moulin dit le Moulin des Prés et placé sur le ruisseau du Breuil.

☞ La fondation du village de Jasney remonte au-delà du 12e siècle : à cette époque il avait pour seigneurs des gentilshommes qui portaient son nom, qui avaient un château dans l'endroit, et qui étaient possesseurs d'une terre fort étendue. On voit ceux-ci figurer dans des chartes de 1119, 1133, 1159, 1165, 1183, etc., avec le titre de chevaliers ou damoiseaux, et faire des donations ou fondations aux abbayes de Theuley, Morimond, Clairefontaine, etc. Cette famille paraît s'être éteinte dans le 13e siècle. — Il y avait ci-devant à Jasney un prieuré de l'ordre de S. Benoit.

Jean-Bolot (Chez). V. *la Rosière.*

Jeancôte (La). V. *Corravillers.*

Jean-Dard (Moulin). V. *Menoux.*

Jean-le-Moine (Chez). V. *Amont*.
Jeanne d'Amont (Chez). V. *Esmoulières*.
Jolicoeur (Chez). V. *Faucogney*.
Jonchère (Moulin de la). V. *Authoison*.
Joncs-Roger (Les). V. *Beulotte-Saint-Laurent*.

JONVELLE, résidence notariale, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Jussey.

Dépendance. Le moulin de la Minelle.

Notice historique. Jonvelle, autrefois place de guerre et chef-lieu d'une terre considérable, avait donné son nom dès le 11e siècle à une famille qui était de la première noblesse du pays. Quand l'archevêque Anseric accorda aux bénédictins de la Chaise-Dieu, vers 1132, l'abbaye de Faverney, *Guy de Jonvelle*, Henri son frère, Thiébaud de Rougemont, Humbert de Jussey, signèrent comme témoins l'acte de donation. En 1374, Isabelle de Jonvelle, femme de Gobert d'Apremont, et probablement la dernière de sa race, vendit la terre et le château de Jonvelle, pour 8,000 francs d'or, à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui les céda quatre ans après (18 juin 1378) à Guy de la Trémouille, son chambellan.

Jonvelle, par son voisinage de la Lorraine et du Bassigny, a toujours souffert les premières attaques des ennemis lorsqu'ils sont entrés dans la province. En 1476, les Français, Lorrains et Liégeois qui faisaient des courses à travers la Franche-Comté, prirent cette ville, où ils exercèrent de grandes cruautés; ils en pillèrent et dévastèrent toutes les maisons, tuèrent près de 200 habitans, hommes et femmes, et firent les autres prisonniers. Pour payer leur rançon et racheter leurs héritages, les malheureux captifs furent obligés d'emprunter de l'argent. A cette époque tous les villages de la terre de Jonvelle furent également pillés et brûlés.

Le partisan Tremblecourt s'empara de Jonvelle le 24 février 1595, et rançonna encore les bourgeois au point d'en exiger tout l'argent qu'il leur fut possible de trouver.

Sur la fin de 1634, la France, désirant rompre avec l'Espagne, fit entrer dans la Franche-Comté Batilly et 500 chevaux. Cette troupe prit Jonvelle, et, après l'avoir pillé, se retira dans le Bassigny. C'était le prélude de la guerre qui devait éclater un an plus tard.

En 1637, Jonvelle fut assiégé et soumis de nouveau par les troupes françaises, commandées alors par le duc de Saxe-Weymar; mais il fut repris l'année suivante pour le roi d'Espagne, par les généraux des troupes impériales Galas et Piccolomini.

En 1641, Louis XIII fit encore assiéger Jonvelle par le général du Hallier, qui s'en empara de vive force, fit démolir le château et les murailles, et incendia la ville. Ainsi les calamités de toutes sortes que le

comté de Bourgogne eut à essuyer dans les 15e, 16e et 17e siècles, désolèrent particulièrement Jonvelle, que sa situation exposait, comme nous l'avons dit, aux incursions de plusieurs ennemis. Telle était la ruine de cette place en 1652, qu'il n'y restait que quelques maisons et une vingtaine de familles.

C'est dans ces temps malheureux qu'un habitant de Jonvelle du nom de Thierry et surnommé *La Valeur,* se signala par un trait de présence d'esprit bien digne d'être cité. Des bandes étaient venues mettre le siége devant la place. Thierry se met à sonner de la trompette sur les murailles et dans les forts, et se portant rapidement d'un point à un autre, il se fait entendre sur tous presqu'au même instant. Ce stratagême réussit à persuader aux assiégeans qu'ils avaient affaire à une garnison nombreuse, et ils s'éloignèrent sans rien entreprendre contre la place. Dès-lors on a célébré dans l'église de Jonvelle, en mémoire de cette action guerrière, un service annuel qui a subsisté presque jusqu'à nos jours.

Deux portes qui faisaient partie des murailles de Jonvelle et quelques restes du château de la ville sont tout ce qui subsiste aujourd'hui de ces anciennes fortifications. Dans les décombres du château ont été trouvés des boulets et des traces d'incendie qui attestent qu'à la suite d'un siége, vraisemblablement celui de 1641, les flammes achevèrent de détruire ce que le canon avait épargné.

La seigneurie de Jonvelle se composait de vingt-deux villages. La justice y était exercée par un juge qui avait le titre de bailli; mais la juridiction était la même que celle des autres terres en haute justice.

Il y eut à Jonvelle jusqu'en 1508 deux églises paroissiales; à cette époque l'église de Sainte-Croix fut unie à l'église dédiée à la Vierge et à S. Pierre, et les deux paroisses n'en formèrent dès-lors qu'une seule. — L'ordre de Cluny avait dans cette petite ville un prieuré qui relevait des jésuites du collége de Dole.

Il se fait à Jonvelle commerce du merrain que l'on tire des Vosges. On le dépose sur le port comme à Selles et à Corre, et l'on profite des crues pour le faire descendre par la Saône jusqu'à Châlon, Mâcon et Lyon. — Cette commune possède une tannerie, une affinerie de pointes composée de plusieurs mécaniques, et une fabrique de vans et de corbeilles d'osier. Elle a cinq foires bonnes pour le bétail; elles tombent les 22 janvier, lundi de Quasimodo, 30 juin, 14 septembre et 13 novembre. (Décret du 10 mars 1807, et ordonnances royales des 23 mai 1836 et 10 mai 1839.) Un marché pour les grains et comestibles s'y tient chaque samedi.

Biographie. — Thiout (Antoine), né à Jonvelle, mort à Paris en 1767, fut un des plus célèbres horlogers du siècle dernier. On estime beaucoup son *Traité de l'Horlogerie mécanique*, Paris, 1741, 2 vol. in-4°.

Joseph (Saint-). V. *Vereux.*

261 **JULIEN** (Saint-), canton de Vitrey, perception de Morey, bureau de poste de Cintrey.

☞ Le village de Saint-Julien est bâti au pied d'une côte sur le sommet de laquelle se trouve un puits qui ne tarit jamais. Ce puits est d'autant plus remarquable qu'il occupe le point culminant d'une montagne dont le versant est privé de sources.

JUSSEY, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence de deux notaires, bureau d'enregistrement, église curiale, bureau de poste, etc. 2785

Dépendances. Les fermes de Crais ; — la ferme de l'Etang ; — la tuilerie Thouvenot.

☞ A l'ouest de Jussey, sur le monticule qu'on nomme *Chazel*, des ruines couvrent le sol sur une assez grande étendue ; une route ancienne qui part du même point se dirige vers le nord-est, donnant la dénomination de *Voie-Blanche* au canton de champs qu'elle traverse. Suivant les traditions locales, ces ruines seraient les derniers débris d'une ville qu'on appelait *Laitre* ou *Lète* et qui communiquait avec Bourbonne par la route dont on vient de parler. En quel temps a disparu la ville de Laitre? On l'ignore.

L'époque où fut fondée la ville actuelle de Jussey n'est pas connue non plus d'une manière certaine. Si, comme quelques-uns le pensent, sa fondation doit être attribuée au comte Renaud II de Bourgogne ou à des officiers de cette maison, l'existence de Jussey remonterait à la fin du 11e siècle ou aux premières années du 12e. Quoi qu'il en soit, une prévôté était établie au 14e siècle dans cette ville, qui comptait déjà parmi les quinze premières cités de la province.

Jussey était alors défendu par un vaste château-fort dont on voit encore les vestiges sur une éminence qui domine la ville. Il était en outre environné de murailles et de fossés : on conserve dans ses archives des lettres-patentes de Philippe II, roi d'Espagne, de 1580, portant exemption pour les habitans de Jussey « de toutes tailles et arrérages d'impositions, pour « leur faciliter les moyens de réparer les fortifications et les portes de leur « ville, ruinées par les guerres. »

Jussey avait été en effet saccagé plus d'une fois dans le siècle précédent : les bandes d'*Ecorcheurs* qui se firent une si déplorable célébrité par leurs brigandages, avaient pénétré en Bourgogne en 1437, étaient venues se loger à Jussey; et cette ville avait encore été forcée de se rendre aux Français qui, en 1476, étaient revenus en Franche-Comté sous la conduite de Pierre de Craon.

Postérieurement à la date des lettres-patentes mentionnées plus-haut, nous voyons Jussey désolé de nouveau par le double fléau de la peste et de la guerre. En 1595, Tremblecourt assiége le château de ce lieu, *gardé par* 200 *élus ;* M. de Ferrol, qui y commandait, le rend par composition. En 1635, la peste règne dans la ville et en décime la population. En 1636, année devenue mémorable par le siége de Dole, Galas, chef d'une armée

allemande de 30,000 hommes envoyée par l'empereur Ferdinand II au secours de la Franche-Comté, veut prendre ses quartiers d'hiver à Jussey et déjà commence à s'y retrancher. Mais le vicomte de Turenne l'attaque dans cette position, le défait, le force à se retirer, et met le feu à la ville pour faire perdre à Galas l'envie de s'y loger.

Quoique Jussey fût du domaine des comtes de Bourgogne, on sait qu'une famille en portait le nom, parce qu'elle y possédait un fief, et cela dès les premières années du 12e siècle. Humbert de Jussey (V. JONVELLE) vivait en 1132; Olivier de Jussey, en 1258; Renaud de Jussey, honoré de l'amitié du duc de Bourgogne Eudes IV, vers 1340. Un autre Olivier, frère de Renaud, était chambellan du duc Philippe-le-Hardi et maréchal de Bourgogne.

Le château de Jussey fut vraisemblablement détruit pendant les guerres de la première moitié du 17e siècle. Sur ses ruines s'établit, en 1662, un couvent de Capucins qui a subsisté jusqu'à la suppression des ordres religieux en France.

Les anciens souverains de la province avaient fondé un hôpital à Jussey. Cet hôpital fut uni à celui de Vesoul par lettres-patentes du 24 février 1696, à charge par ce dernier établissement d'en acquitter les services et de recevoir les malades pauvres de Jussey en proportion des revenus de la maison supprimée.

Il y a dans cette ville des casernes pour la cavalerie, mais elles sont rarement occupées.

Jussey, adossé à des coteaux fort élevés qui en bordent la partie supérieure, s'abaisse en amphithéâtre jusqu'à la spacieuse prairie où coulent la Mance et la Saône. A la beauté d'un site si pittoresque, cette ville joint le privilége de posséder quatre fontaines publiques fort abondantes, sans compter les nombreuses fontaines particulières qu'on trouve dans la plupart des maisons de la grande rue ou dans les jardins attenans.

Les habitans de Jussey sont en général agriculteurs, et cette ville ne possède guère, en établissemens industriels, que deux tanneries, une brasserie, trois huileries, une tuilerie, trois teintureries, cinq tisseranderies de toile et trois fabriques de droguet. — MM. Philippe Laillet et Isidore Petit, établis l'un et l'autre à Jussey, se distinguent, le premier dans la coutellerie, le second dans l'ébénisterie. — Les six foires annuelles de Jussey tombent le premier mardi de juillet, et les derniers mardis des mois de février, avril, août, octobre et décembre. (Décret du 10 mars 1807.) Des marchés pour la vente des grains ont lieu dans cette ville tous les jeudis.

On exploite près de Jussey une mine de fer oolithique dont la concession a été faite à M. Mougenet et à MM. Galaire et Patret, par ordonnance du 25 décembre 1832. L'exploitation a lieu par galeries ; elle fournit annuellement 6,000 quintaux métriques environ de minerai. — Exploitation de marne pour briques et tuiles.

Sous l'empire de la loi du 26 février 1790, Jussey devint le chef-lieu d'un district comprenant 7 cantons. Son arrondissement cantonal actuel comprend 22 mairies, 16,360 habitans, et 23,430 hectares de superficie, dont 11,432 en terres labourables, 3,217 en prés, 958 en vignes, 5,822 en bois, 169 en vergers, jardins, chènevières, etc. Il est borné à l'est par les cantons de Vauvillers et d'Amance, au sud par ceux de Combeaufontaine et de Vitrey, à l'ouest et au nord par les départemens de la Haute-Marne et des Vosges. Il est arrosé par la Saône, la Mance, le Côney, et par un grand nombre de petits ruisseaux. Les routes départementales de Besançon à Neufchâteau et de Saint-Loup à Jussey, les chemins de grande vicinalité de Jussey à Passavant et à Cintrey, le mettent en communication avec Gray et Vesoul, avec le département de la Haute-Marne et celui des Vosges, et lui procurent toutes sortes de débouchés pour les grains, les légumes et les fourrages que son sol fertile produit en abondance, pour le bétail et les chevaux à l'éducation desquels se livrent les habitans en général, ainsi que pour les vins dits de la Mance, que les territoires riverains de cette rivière produisent en grande quantité. — Minerai de fer pisiforme sur le territoire de Vougécourt. — Carrières de pierres à aiguiser à Barges, à Passavant et à la Basse-Vaivre. — Deux feux d'affinerie pour l'acier à Passavant. — Fabriques de poterie dans les communes de la Basse-Vaivre, de Demangevelle, de Passavant et de Vougécourt. — Tuileries au Magny-les-Jussey et à Passavant. — Beaucoup d'antiquités à Corre.

Biographie. — I. Légier (Joseph), poète et littérateur, né à Jussey en 1737, mort en 1790, est auteur d'*Amusemens poétiques* imprimés en 1769, in-12; d'une comédie en un acte et en vers, intitulée *Le Rendez-vous inutile;* et d'une autre, aussi en vers, et qui a pour titre *Les Protégés*. Ces pièces eurent peu de succès à la représentation. Légier réussissait mieux dans la poésie légère. Il était lié avec les littérateurs les plus célèbres de son temps, avec Voltaire, Helvétius, Arnaud, Diderot, etc. Son *Eloge* par M. Weiss est inséré dans les Mémoires de l'ancienne Société d'Agriculture de la Haute-Saône, tom. III, p. 251.

II. Prost (Tiburce), capucin, né à Jussey en 1736, mort à Rome pendant la révolution, obtint un prix à l'Académie de Besançon, pour un *Mémoire sur la Minéralogie du bailliage de Vesoul*. Il a fourni beaucoup d'articles au *Journal d'Agriculture* de l'abbé Rozier.

Kouaz (La). V. *Longine*.

Lafayette (Moulin). V. *Sainte-Marie en Chaux*.

Laine. V. *Vy-les-Filain* et *Courmont*.

Laitre. V. *Molay*.

Lajus (Moulin). V. *Villedieu-en-Fontenette*.

LAMBREY, canton de Combeaufontaine, perception d'Augicourt, bureau de poste de Jussey.

☞ Anciennement ce village donna son nom à une famille de gentilshommes éteinte dans le 16e siècle. De 1486 à 1520, Guy de Lambrey était abbé de Faverney. Le château du lieu fut pris en 1476 par Pierre de Craon ; la terre de Lambrey fut même de celles qui souffrirent le plus à cette époque des incursions des Français, des Champenois et des Lorrains dans le comté de Bourgogne. On voit encore les ruines de ce château. — Restes de voie romaine sur le territoire de la commune.

Landres (Les). V. *Mailleroncourt-Charette* et *Miellin.*

Langle. V. *Proiselière.*

LANTENOT, canton de Luxeuil, perception d'Esboz-Brest, bureau de poste de Lure.

Dépendances. Un moulin, une ferme et six maisons isolés dont les noms nous sont inconnus.

☞ On voit au milieu du village de Lantenot un tilleul fort ancien. — Sur le territoire de cette commune, restes de voie romaine. — Tourbière en exploitation.

LANTERNE (La), canton et bureau de poste de Luxeuil, perception d'Esboz-Brest.

Dépendances. 1° Quatre hameaux, savoir : les Armonts, les Granges-Cardot, les Granges du Bois, les Maires du Bois. — 2° Les fermes et maisons isolées dont les noms suivent : les Bois des Hauts, le Charmoy, chez Colle, à Courbeton, chez le Dragon-Lamboley, en Fey de Chaudière, la Frérine, la Grande-Chaussée, les Faubourgs, à Machiron, le Mont-Girard, le Nid d'Agace, chez le Parisien, à Parfonrupt, le Poirmont, au Pré-le-Poulain, la Quefigne, au Rang du Frayhier, la Voie-Demougin, la Voie-Sormont. — 3° Le moulin Bout d'Homme, le moulin Millet avec deux fermes, et le moulin du Vert-Jeannot.

☞ Tourbières en exploitation. — Distilleries d'eau de cerises. Les kirchs de la Lanterne sont estimés à l'égal des kirschs de la Voivre et de Faucogney.

Lanterne (La), rivière.

Elle prend sa source près du village du même nom, canton de Luxeuil; arrose les territoires de Belmont, Lantenot, Linexer, Franchevelle, Quers, Ailloncourt, Brotte, la Chapelle, Baudoncourt, Ehuns, Sainte-Marie en Chaux, Breuches; reçoit le Breuchin à Ormoiche, parcourt ensuite les communes de Francalmont, Briaucourt, Conflans, Bassigney, Bourguignon-les-Conflans, Mersuay, Faverney, Fleurey-les-Faverney, Amoncourt; puis se jette dans la Saône à Conflandey. Son cours est d'environ cinq myriamètres. On peut, en général, la regarder comme un torrent qui ravage les propriétés riveraines. On la passe sur de beaux ponts de pierre à Baudoncourt et à Faverney. — La Lanterne est très-

poissonneuse : la carpe, la truite et le brochet y sont de qualité supérieure. — Ses principaux affluens sont le Breuchin et le Plané.

Lanxe. V. *Servance.*

LARIANS, canton et bureau de poste de Montbozon, perception d'Authoison.

Dépendance. Le village de Munans.

☞ La terre de Larians et celle de Munans étaient possédées, dès le 12e siècle, par des gentilshommes qui portaient le nom de ces villages. Henri de Larians, damoiseau, fils de Renaud, chevalier, vivait en 1281; cette année-là il vendit à l'abbaye de Saint-Vincent, pour 27 livres estevenantes, la grosse dîme du village de Besnans. Quant aux anciens sires de Munans, ils florissaient dans les 12e, 13e, 14e, 15e, 16e et 17e siècles; Jean 1er de Munans mourut en 1140, et vers 1670 décéda jeune et sans postérité Jean-Claude de Munans, qui paraît avoir été le dernier de sa race. Ces seigneurs étaient de la haute noblesse de la province. Suivant Gollut, les illustres maisons de Lorges et de Montgommery sont sorties de celle de Munans. — La terre de Munans était tenue en dernier lieu par la famille de Chaffoy; en 1774 elle fut érigée en baronie pour Charles-François de Chaffoy. — Larians possède une usine consistant en patouillet, haut-fourneau, bocard à crasse, atelier de moulage, trois feux d'affinerie et un feu de martinet pour le fer. Cette usine produit annuellement 500,000 kil. de sableries, 22,000 kil. de moulages, 15,000 kil. de gueuses, et 160,000 kil. de boccages. — Exploitation de minerai de fer pisiforme sur le territoire de la commune.

Larmet. V. *Fresse.*

Laroche (Chez). V. *St.-Bresson.*

LARRET, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Montarlot.

Dépendances. Quatre maisons isolées dites Bellevue, situées sur l'ancienne route allant à Aumonières, commune de Pierrecourt.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme.

Laupoire (La). V. *St.-Bresson.*

Laurens (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon.*

Laverottes (Les). V. *Authoison* et *Pennesières.*

Lavière. V. *Vars* et *Villers-Pater.*

Lavigne (Moulin). V. *Authoison.*

LAVIGNEY, canton de Vitrey, perception de Morey, bureau de poste de Combeaufontaine.

Dépendances. Deux moulins isolés, appelés l'un moulin Balland, l'autre moulin Goblet.

☞ Deux tanneries. — On voit à Lavigney une vieille tour qui

faisait partie d'un château autrefois possédé par la maison de Vergy. Ce village avait encore le titre de baronie à la révolution de 1789; il eut pour dernier seigneur M. Petit de Morey.

LAVONCOURT, chef-lieu de perception, bureau de poste, canton de Dampierre-sur-Salon.

Dépendance. Un moulin sur la Gourgeonne.

☞ Lavoncourt fut le chef-lieu d'une terre anciennement tenue par les sires de Vergy. Près de la Gourgeonne se voient les ruines du château-fort qui appartenait à ces puissans seigneurs. C'était un très-vaste édifice; il couvrait un quart d'hectare de superficie, outre l'espace qu'occupaient les fossés et les tours. — Un autre château seigneurial subsiste à Lavoncourt, celui qu'y possédait M. Hugon, conseiller au parlement de Besançon; ce château conserve encore ses meurtrières et ses tours. — Après avoir passé de la maison de Vergy dans d'autres familles, la terre de ce village se divisa en trois seigneuries : l'une dite d'Aviley, une autre de Lavoncourt, et la troisième d'Arsoncourt. Celle-ci tirait son nom d'une commanderie de Templiers qui était établie jadis au canton appelé Arsoncourt et à trois kilomètres O. de Lavoncourt. Bien que ce couvent et les *granges* qui en dépendaient eussent disparu dès la fin du 17e siècle, les officiers de la justice seigneuriale de Lavoncourt n'en allèrent pas moins sur ce terrain, jusqu'à la révolution de 1789, prononcer des amendes contre les délits qui y avaient été commis. — Sur les territoires de Lavoncourt, de Theuley et de Ferrières-les-Ray, on trouve une foule de débris antiques présumés romains, tels que tuileaux, vases, etc. — Près de l'ancienne tuilerie de Renaucourt, transformée maintenant en patouillet, source d'une eau ferrugineuse qu'on a souvent employée avec succès; mais cette source est couverte aujourd'hui par les terres bourbeuses provenant du bassin d'épuration annexé au patouillet dont on vient de parler. — Dans l'église de Lavoncourt, reconstruite vers 1600, on voit au pourtour du chœur une boiserie qui attire l'attention des connaisseurs, quoiqu'elle ait bien souffert du vandalisme révolutionnaire de 1793. La chapelle du rosaire est décorée d'un tableau peint sur bois qui date de 1504, et dont les couleurs ont conservé toute leur vivacité première. — Cette commune possède une fabrique de chapeaux de paille, une teinturerie qui fournit de beaux produits dans le genre des indiennes, et une fabrique d'excellens peignes de tisserands. — Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Des marchés hebdomadaires qui se tenaient à Lavoncourt n'ont pas été maintenus. Ce village a seulement quatre foires annuelles, qui tombent les 14 février, 7 juin, 7 août et 7 octobre. (Décret du 10 mars 1807.)

LEFFOND, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Montarlot.

Dépendances. MONTVAUDON, hameau; LOUCHE, *idem*; PIEDMONT,

idem ; — Breuillot, idem ; — le Vergy, *idem ;* — la Curande, ferme ; — Charlembert, *idem ;* — la Papeterie, moulin.

☞ Restes de voie romaine. — Leffond, ancien chef-lieu d'une terre seigneuriale, eut sa justice particulière jusqu'au mois de juillet 1782, époque où cette justice fut réunie au bailliage de Champlitte. — V. Charcenne.

Lembervenoy. V. *Genevreuille.*

Léon. V. *Pierrecourt.*

Lépy. V. *Chauvirey.*

Lessus (Moulin). V. *Ormoy.*

Levées (Les). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

Levrecey. V. *Vellequindry.*

LEUCOURT, canton et bureau de poste de Pesmes, perception de Valay.

Dépendance. Les fermes dites Baraques-Mairot.

☞ Deux tuileries. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles ; gîtes non exploités de minerai de fer en grains.

Lhauries. V. *la Quarte.*

LIEFFRANS, canton de Scey-sur-Saône, perception de Maizières, bureau de poste de Fretigney.

Dépendance. Le hameau appelé le Petit-Lieffrans.

☞ Ruines d'un vieux château. — Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme, et plusieurs lavoirs à mine.

Liény. V. *Vanne.*

LIÉVANS, canton de Noroy-l'Archevêque, perception de Calmoutier, bureau de poste de Vesoul.

Dépendance. La ferme de Vaudin.

☞ Liévans eut anciennement pour seigneurs des gentilshommes qui portaient son nom : en 1311 vivait Jean de Liévans, écuyer.

LINEXER, canton de Luxeuil, perception de Quers, bureau de poste de Lure.

Linotte (La), petite rivière.

La source principale de ce cours d'eau est dans les bois de Chassey-les-Montbozon, mais il ne devient un peu considérable qu'après avoir traversé le territoire de Dampierre et reçu les eaux découlant de Filain et de Fontenois. La réunion de ces différens ruisseaux se fait à Sorans-les-Cordiers, commune de Roche. La Linotte descend ensuite à Loulans, se grossit encore, sur cette commune, du ruisseau de Quenoche, et va se perdre dans l'Ognon, au-dessus de Cenans. — Elle nourrit de très-bons poissons : les espèces qui y abondent particulièrement sont la truite, le brochet et l'anguille.

Lisey. V. *Cubry-les-Soing.*

LOEUILLEY, canton et perception d'Autrey, bureau de poste de Gray.

Dépendance. Une usine à fer établie sur la Vingeanne. Cette usine se compose d'un haut-fourneau et de deux feux de forge; elle produit annuellement 160,000 kil. de fers très-estimés qui sont livrés au commerce à l'état de fers en barres, de fers détaillés et de pièces de précision.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer en grains. — Fabrique de plâtre.

Loge (La). V. *Germigney.*

Logeotte (La). V. *Hautevelle.*

LOMONT, canton d'Héricourt, perception de la Côte, bureau de poste de Lure.

Dépendances. Le village de Lomontot; — le hameau du Chenoley; — le moulin du Faux, ainsi appelé du nom du cours d'eau qui le fait mouvoir; — le moulin Ballay; — le moulin de la Pissotte, ainsi appelé parce qu'il est alimenté par la source de ce nom.

☞ La fondation de Lomont remonte au-delà du 12e siècle : on en a découvert la preuve en démolissant il y a une vingtaine d'années le chœur de l'église de ce village. Dans un vieux tombeau d'autel était scellée une espèce d'urne en plomb, qui renfermait, avec des reliques du patron de la paroisse (S. Martin, évêque de Tours), un parchemin sur lequel on lisait que l'archevêque de Besançon était venu lui-même, l'an 1115, consacrer l'église de Lomont, en la mettant sous la protection de S. Martin.

Dès le 13e siècle, Lomont avait des seigneurs particuliers qui étaient vassaux des comtes souverains de Montbéliard, et un château-fort qui, comme ceux de Montjustin, de Jussey, d'Oiselay, de Grammont, était compté parmi les plus importans du pays. Ce château, qu'avaient laissé debout les longues guerres du comté de Bourgogne, est tombé de vétusté dans les dernières années du 18e siècle; les vieillards du lieu se rappellent encore de l'avoir vu habité.

La terre et le château de Lomont étaient possédés en dernier lieu par l'illustre famille lorraine du Châtelet, qui ajoutait à son nom celui de Lomont. C'est dans ce château que vint au monde, le 3 octobre 1704, Antoine du Châtelet-Lomont, qui fut lieutenant-général des armées du roi, et qui épousa Gabrielle-Emilie de Breteuil, devenue si célèbre, sous le nom de marquise du Châtelet, par ses écrits philosophiques, et surtout par ses liaisons avec Voltaire.

A Lomont s'exerçait la haute et basse justice, comme en font foi des sentences rendues dans le 13e et le 14e siècle et qu'on peut encore lire aujourd'hui. Un monticule qui s'élève près du village se nomme *les Fourches :* c'est là que se faisaient les exécutions.

Lomontot, village réuni à Lomont par décret du 11 janvier 1808, parait

être moins ancien; pourtant il existait déjà dans la première moitié du 14e siècle. Il dépendait de la seigneurie de Granges. (*V. ce nom.*)

La commune de Lomont possède trois tuileries qui donnent la tuile la plus renommée du pays, et deux tissages de coton. — Distilleries d'eau de cerises.

Biographie. — A Lomontot naquit, le 17 février 1724, le pieux solitaire Joseph Formet, connu sous le nom de *frère Joseph,* qui mourut en odeur de sainteté le 30 avril 1784, dans les bois de Ventron (Vosges), où il s'était retiré, après quelques années de service militaire, pour échapper aux dangers du monde, et où il passa ses dernières années dans une solitude absolue. Son tombeau est toujours l'objet de lointains pélerinages.

Lomontot. V. *Lomont.*

Longeroye. V. *Servance.*

LONGEVELLE, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Gouhenans.

Dépendances. Un moulin situé sur la rive droite de l'Ognon; — deux maisons bâties pour le service du bac établi sur cette rivière.

☞ Restes d'un vieux château. — La terre de Longevelle formait un fief qui s'étendait sur Etroitefontaine et qui relevait des comtes de Montbéliard. Jean Hans, fils de messire Girard de Dale, la possédait en 1290; au 15e siècle, elle était tenue par les nobles de Vy, dans le suivant par les sires de Gilley, seigneurs de Marnoz, et de ceux-ci elle passa par succession dans la famille du Châtelet.

Longevelle (canton de Gy). V. *Vantoux.*

LONGINE (La), chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Faucogney.

Dépendances. 1° Un village et quatre hameaux, savoir: le village de Busonmagny, 12 maisons; — le hameau et les fermes de la Croslière, 11 maisons; — le hameau de la Grange, 8 maisons; — celui du Pleinot, 5 maisons; — celui du Fahy, 4 maisons. — 2° Les fermes ci-après: en Peugueux, 7 maisons; — les Gouttes, 5 maisons; — ès-Noz, 3 maisons; — chez Beurard, 3 maisons; — chez Blaisot, 3 maisons; — le Voit et la Croix du Voit, 2 maisons; — la Nouotte, 2 maisons; — chez Olivier, 2 maisons; — Devant-Boncey, 2 maisons; — la Voie du Ban, 2 maisons; — la Kouaz, 1 maison; — le Frais, 1 maison. — 3° Les maisons isolées dont suivent les noms: les Closey, — chez l'Ami, — ès-Chavannes, — la Tinue, — les Neufs-Prés, — chez Jacquey, — le Pré-Moillot. — 4° Le moulin de la Scie, maison isolée avec moulin.

☞ On trouve une fontaine qui ne tarit jamais à la sommité de la roche de la Louvière, point le plus élevé du territoire de la commune. Une chapelle détruite depuis environ cent cinquante ans existait à l'extrémité de ce territoire, près de celui de la Rosière. Des ossemens humains enterrés autour de l'emplacement qu'elle occupait sont les seuls vestiges qui restent

de cette ancienne construction. La cloche de la chapelle a été transférée au Martenot, commune de la Montagne.

LONGUES-NOYES (Les). V. *Belmont.*

LONZOU (Au). V. *la Rosière.*

LOTIÈRE (La). V. *Chaux-les-Boult.*

LOUCHE. V. *Leffond.*

552 LOULANS, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

Dépendances. La ferme des GRIMES; — la MAISONNETTE, habitation isolée.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Les usines de Loulans, établies sur la Linotte, se composent d'un haut-fourneau roulant en fontes destinées aux moulages, de trois feux de forge et d'un martinet. Le fourneau produit annuellement 1,140,000 kil. de sableries et 50,000 kil. de moulages. — Au mois de novembre 1718, l'ancienne terre seigneuriale de Loulans fut érigée en marquisat, avec d'autres terres, en faveur de Désiré Boitouset, qui en était alors possesseur.

LOUP (Saint-), chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence notariale, bureau d'enregistrement, 2533 église curiale, bureau de poste. Cette ville est traversée par la route départementale de Lure à Mirecourt.

Dépendance. Le hameau d'EAU-GROGNE.

☞ Saint-Loup, situé au pied des basses Vosges, dans une belle plaine arrosée par la Sémouse, l'Eau-Grogne et la Combeauté, était autrefois connu sous le nom de *Grannum.* On peut croire qu'avant l'ère chrétienne il fut une de ces forteresses dont parle Lucain (*Ph., lib. I*), placées à la naissance des Vosges pour s'opposer aux courses des belliqueux Langrois, dont le pays s'étendait jusqu'à la Saône.

Lorsqu'Attila, entré dans les Gaules avec 500,000 combattans, ravagea tout ce qui s'opposait à son passage, épargnant seulement les places qui lui ouvraient leurs portes, la forteresse de Grannum crut pouvoir résister à ce conquérant; mais ses habitans furent victimes de leur valeur : la plupart périrent sous les ruines de leurs habitations, devenues la proie du vainqueur.

S. Loup, évêque de Troyes, qui avait su arrêter les progrès d'Attila, devint après sa mort l'objet de la vénération de ceux des habitans de Grannum qui avaient survécu aux ravages des Huns; ils se mirent sous la protection du saint prélat, et relevèrent leur église sous son invocation : de là le nom de *Saint-Loup* donné à ce bourg, qui eut encore à souffrir de l'établissement des Francs et des Bourguignons dans les Gaules, et de l'irruption que firent les Sarrasins dans la Bourgogne.

Dès les temps les plus reculés, Saint-Loup faisait partie de l'ancienne

Séquanie ; mais il paraît que, mécontens des ducs de Bourgogne, ou par suite de quelques alliances qui ne sont pas connues, les sires de Faucogney, seigneurs de Saint-Loup, avant le milieu du 13e siècle s'étaient déclarés vassaux des comtes de Bar. On voit, en effet, par un traité de *gardienneté* du 26 juillet 1258, que le comté de Bourgogne ne portait sa souveraineté qu'au *Rupt de Druge* (aujourd'hui *ruisseau des Roges*), *qui est lieue et demie outre Luxeu*, et qui, prenant sa source au territoire de Saint-Bresson, traverse celui de Fougerolles, et passe à Fontaine, laissant Saint-Loup sur sa rive droite. Il est vrai que la terre de Saint-Loup fut partagée entre frères, que quelques-unes de ses portions furent données en mariage à des filles qui les portèrent à des maisons dont les possessions étaient dans la Franche-Comté, et que les branches cadettes faisaient quelquefois hommage de leurs portions au comte de Bourgogne. Il est possible même que la partie du bourg qui est à la gauche de la Sémouse ait réellement été quelquefois de ce comté, mais ce n'était que momentanément, d'une manière précaire et sans conséquence ; tandis que la branche aînée ou principale, à qui les autres faisaient foi, restait inviolablement attachée au duc de Bar.

Quelles qu'aient été les causes de ce changement de domination dans le bourg de Saint-Loup, il en résulta sur la frontière de grands troubles dont les habitans eurent à souffrir ; mais dans toutes les occasions ils restèrent sujets fidèles, citoyens désintéressés et guerriers intrépides. En 1341 et en 1342, ils soutinrent avec gloire contre le duc de Bourgogne les prétentions d'Isabelle de France, veuve du dauphin de Viennois, qui avait épousé en secondes noces le sire de Faucogney, et qui n'était pas satisfaite de ce qui lui avait été *relâché*. Un siècle plus tard, de nouvelles difficultés survinrent, au sujet de la terre de Saint-Loup, entre le duc de Bourgogne et celui de Lorraine. Une entrevue de leurs plénipotentiaires eut lieu à Jonvelle en 1440 ou 1450, et il y fut réglé que deux fois par an on s'assemblerait alternativement dans ce même lieu et à Châtillon-sur-Saône, pour juger tous les différens et conserver la paix ; et qu'en cas où les plénipotentiaires respectifs ne seraient point d'accord, on s'en rapporterait à Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, choisi pour arbitre. Peu de temps après, les contestations se renouvelèrent ; mais ce fut avec une armée nombreuse que ce même maréchal de Bourgogne se présenta, pour les terminer, devant le bourg de Saint-Loup.

Les habitans, fidèles à leur serment, résistèrent avec courage à la première attaque, où Thiébaud de Neufchâtel eut son cheval *enferré d'une lance* et courut lui-même grand risque de la vie. Ce guerrier ne put essuyer un pareil échec sans un vif ressentiment. Pour en tirer vengeance, il feignit de convertir le siége en blocus, couvrit la plaine de coureurs, intercepta les vivres et alla camper sur la hauteur vers Magnoncourt. Là il proposa des voies d'accommodement, et laissa librement sortir les habitans pour leurs affaires ; puis, profitant de leur sécurité, il livra un assaut furieux à

la courtine dite des *fossés*, où il y eut beaucoup de tués : toutefois le succès ne répondit pas à son attente. Il porta dès-lors ses vues sur le quartier de la *Vanne*, et s'y précipita avec impétuosité suivi de sa troupe, à la faveur de la nuit ; et comme il n'y était pas attendu, les retranchemens furent emportés, les souterrains (dont il reste encore des vestiges) forcés, les rues, les places publiques et les maisons remplies de sang et de carnage. L'ennemi n'épargna ni les enfans, ni les vieillards, ni les lieux saints.

Insatiable de vengeance, le maréchal de Bourgogne ne se laissa toucher ni par les ruines, ni par le nombre des morts qu'il avait sous les yeux : il voulut faire subir au château le sort que venait d'éprouver le bourg, et, pour attaquer cette forteresse avec plus d'avantage, il se plaça sur la hauteur dite le *Châtelot*. Déjà il désespérait de l'emporter, lorsqu'un incendie funeste se manifesta dans le donjon à l'autre extrémité de la place, vers le sud-est. Les flammes firent un tel progrès, qu'il devint impossible d'en arrêter le ravage. Le général ennemi, profitant du trouble inévitable en pareil cas, et de la division des forces des assiégés, livra un assaut au corps de la place, qui fut envahie, fit passer au fil de l'épée tout ce qu'il trouva en armes dans les cours et sur les remparts, s'empara de tout le butin et fit incontinent raser le château.

Par lettres-patentes du 14 décembre 1445, Réné d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, autorisa le seigneur de Saint-Loup à rebâtir, sous la mouvance du Barrois, une forteresse entourée de fossés, ponts, tours, bastilles et autres fortifications. Mais l'histoire nous dit qu'en 1475, l'armée bourguignonne de Charles-le-Téméraire fit encore subir la loi du vainqueur à cette partie de la frontière des Vosges, et surtout aux malheureux habitans de Saint-Loup, qui étaient toujours victimes de leur fidélité et de leur bravoure, par l'éloignement ou la défection des troupes du souverain qui devaient les défendre.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, qui fut tué devant Nancy, le 5 janvier 1477, Louis XI s'étant emparé des deux Bourgognes, sous le prétexte spécieux d'en protéger l'héritière, la princesse Marie, unique fille de Charles, qu'il voulait, disait-il, marier au dauphin son fils, n'osa pas contester à Réné la souveraineté de Saint-Loup et de son arrondissement, trop bien constatée par une suite de monumens authentiques depuis trois siècles. Mais ce monarque insidieux, prétextant encore les plaintes et réclamations que cette terre avait occasionnées de part et d'autre avant la dernière guerre, proposa de mettre l'affaire en négociation et de *surseoir* à la souveraineté de cette frontière jusqu'à un temps moins orageux. Réné, prince aussi pacifique que généreux, y accéda volontiers, laissant la garde du pays au seigneur, qui demeurait chargé d'en défendre la sûreté et la neutralité. C'est ainsi que ce canton, isolé de toute autre province, devint pays de *surséance*.

Cette espèce d'indépendance accordée au bourg de Saint-Loup et à son

arrondissement, avait l'inconvénient d'en obliger les habitans à se défendre contre les princes voisins, pour conserver la neutralité, sans pouvoir s'appuyer d'aucun secours, parce que, bien qu'il fût vrai que les traités interdissent toute voie de fait, il n'en fallait pas moins être sans cesse en force et en mesure pour soutenir ses droits contre les armées nombreuses de Français, de Lorrains et d'Allemands qui ravageaient presque continuellement la frontière, et ne respectaient pas toujours la foi des traités. Cependant St.-Loup dut son salut, l'espace de deux siècles, au privilége de sa *surséance*, qu'il sut étayer de sa bravoure ordinaire. Aussi, malgré tous les ravages qui se commirent autour d'eux, notamment à Vesoul, en 1478 et 1557; à Melincourt, en 1561; à Faverney, en 1567; à Conflans, à Luxeuil, à Baudoncourt, à Faucogney, en 1569; encore à Luxeuil, en 1579; au pont sur la Combeauté, entre Saint-Loup et Luxeuil, en 1587; à Jonvelle, Jussey, Amance, Faverney, Port-sur-Saône, Flagy, Vesoul, Noroy, Luxeuil, Faucogney et dans la plupart des villes et châteaux de la province, en 1595; et jusqu'à la ratification du traité de neutralité, entre Henri IV et la Franche-Comté, en avril 1596, on ne voit pas que les habitans de Saint-Loup aient été attaqués. Il est même certain que leur territoire devenait un lieu de refuge pour tous les malheureux d'alentour.

C'est encore à cette neutralité et au calme qui en fut la suite, que le bourg de Saint-Loup dut son état brillant au commencement du 17e siècle. La population et le commerce y étaient florissans (1).

Enfin Saint-Loup, pour avoir maintenu sa *surséance* par un bon plan de défense, et avoir observé la plus exacte neutralité, fut également à l'abri des vexations et des maux qu'entraînèrent les deux guerres de la conquête par les Français, en 1667 et en 1674, par suite desquelles tout le voisinage fut dévasté, Luxeuil rendu par capitulation, Faucogney pris d'assaut et saccagé.

La Franche-Comté ayant été cédée à perpétuité à la France par la paix de Nimègue, Louis XIV, par un coup d'autorité, fit prendre possession en son nom de la terre de Saint-Loup, qui, par le traité, n'avait point été comprise dans la réunion. Sous un prince moins sage que le duc Léopold, c'eût été encore une source intarissable de guerres sur la frontière; mais ce digne souverain, préférant la paix et le bonheur de ses peuples à sa propre gloire et à l'agrandissement de ses Etats, consentit, par le traité du 25 août 1704, à la réunion de Saint-Loup à la France.

Cependant la mort de Charles II, roi d'Espagne, amena de nouveaux

(1) Mais il ne put échapper à la peste qui, dès l'an 1635, vint désoler le pays. Dans ces circonstances malheureuses, les habitans établirent sur les hauteurs du Plain-Chanois, où il y a des sources salubres, un vaste enclos pour y transporter les malades. Ce lieu a conservé le nom de *Pestiférés*.

orages. Le duc d'Anjou, second fils du dauphin, avait été appelé à succéder à Charles sous le nom de Philippe V. Mais la plupart des souverains de l'Europe, celui d'Allemagne surtout, s'opposèrent à l'agrandissement de la Maison de France; et, quoique la Lorraine observât une stricte neutralité, Saint-Loup fut de nouveau mis en état de défense. Louis-le-Grand accorda un droit d'octroi pour l'entretien des retranchemens, par lettres-patentes qui donnèrent à ce lieu le titre de *ville*. On y envoya différentes compagnies de troupes réglées, avec un *commandant* en titre, pour y faire le service et en écarter l'ennemi; mais elles firent leur devoir avec tant de négligence, que des hussards autrichiens vinrent, sans coup férir, enlever les chevaux du marquis de Coublans, baron de Saint-Loup, dans les écuries du château, et se permirent d'autres excès envers les habitans. Ceux-ci, indignés de la mollesse de leurs hôtes, en obtinrent l'éloignement, et se mirent d'eux-mêmes sur la défensive avec une énergie telle que l'ennemi n'osa plus reparaître.

Après la guerre de Bohême, Saint-Loup devint encore un quartier de cavalerie; mais l'habitant en était tellement foulé, sans qu'il en résultât aucun avantage pour la police, que le duc de Randan, baron de Saint-Loup, depuis maréchal de Lorges, obtint que la ville fût déchargée de ce fardeau, bien persuadé qu'au besoin les citoyens défendraient leurs propriétés et la frontière avec plus de courage que des troupes qui n'y avaient aucun intérêt. Ce fut au mois d'août 1741 que les dernières de ces compagnies de cavalerie sortirent de Saint-Loup.

En 1744, Louis XV, ayant fini glorieusement la campagne par le siége de Fribourg en Brisgau, rentra en France par la Franche-Comté. Le duc de Randan, qui en était lieutenant-général, rassembla les *milices bourgeoises*, divisées en bataillons et compagnies; celle de Saint-Loup se distingua par sa tenue guerrière autant que par la beauté de ses hommes, au nombre de 300.

Le bailliage de Saint-Loup avait anciennement une grande étendue. Mais le voisinage des terres de Luxeuil, de Faucogney, de Fougerolles et de Vauvillers, où les seigneurs jouissaient de droits régaliens; les différentes cessions faites au duché de Lorraine et de Bar; la surséance établie à Saint-Loup, qui l'isola de la province à laquelle il avait appartenu et dont il n'était plus censé faire partie; plusieurs aliénations faites par les seigneurs de ce lieu, surtout pendant les 17e et 18e siècles, contribuèrent à diminuer le ressort du bailliage. Il ne comprenait plus, à l'époque de la révolution, que le bourg, le hameau d'Eau-Grogne, et une partie du Lyaumont et du Poiremont. Il était à l'instar des bailliages royaux.

Il y avait autrefois à Saint-Loup une autre justice moyenne et basse, dite *de Villeneuve*, du nom du seigneur qui la possédait. Elle passa, vers 1636, à Laurent Outhenin, abbé commendataire d'Acey; puis en d'autres mains. Les tenues de justice faites à Saint-Loup par Laurent Outhenin ont fait donner le nom de *Cour-l'Abbé* à l'un des quartiers de la grande rue.

Le commerce et l'industrie ont une grande activité à Saint-Loup, qui possède 1 filature de laine, 6 moulins à blé ayant ensemble 14 tournans, 1 moulin à tan, 2 fouleries, 1 four à gypse et 1 moulin pour le réduire en poudre, 6 tanneries, 4 mégisseries, 2 brasseries, 3 huileries qui réunissent 11 presses, 4 teintureries, 28 tisseranderies, dont plusieurs font du linge ouvré, 6 fabriques de droguets, 3 fabriques de bonneterie, au moins 30 fabriques de chapeaux de paille, 1 fabrique de toiles de crin servant à la fabrication de l'huile, 2 fabriques de cordes, 1 fabrique de pointes, 4 clouteries, 2 fabriques de chaînes, 1 fabrique de cierges, 2 fabriques de chandelle, 3 fabriques d'objets de serrurerie, 2 fabriques de soufflets à piston, etc. Trois ou quatre habitans font de la glu qui est en grande réputation. La fabrication des chapeaux de paille occupe à elle seule plus du quart de la population; c'est une branche de commerce importante à Saint-Loup. Un seul négociant, M. Nardin, livre au commerce 50,000 chapeaux de paille par an. Saint-Loup est encore l'entrepôt des kirschwassers qui se distillent dans le canton.

On remarque à Saint-Loup le clocher de l'église paroissiale (bâti en 1789), le pont établi sur la Sémouse, une halle aux grains tout récemment construite, la maison d'habitation de M. Hubert Demandre, etc.

Des marchés très-fréquentés se tiennent dans ce chef-lieu tous les lundis. Ses douze foires annuelles, qui avaient été fixées au quatrième lundi de chaque mois par ordonnance du 16 janvier 1822, se tiennent maintenant le premier lundi de chaque mois. (Ordonnance du 5 mars 1833.)

Le canton de Saint-Loup, le plus populeux des cantons de l'arrondissement de Lure après celui du chef-lieu de sous-préfecture, est situé dans la partie septentrionale de cet arrondissement, et comprend 13 mairies, qui comptent ensemble 17,595 habitans. Sa superficie est de 11,000 hectares environ. Il est limité au nord par le département des Vosges, à l'est par le canton de Faucogney, au sud par ceux de Luxeuil et de Saulx, et à l'ouest par le canton de Vauvillers. La partie méridionale est heureusement située dans une plaine arrosée par les rivières de la Lanterne, de la Sémouse, de l'Eau-Grogne et de la Combeauté, dont les eaux se réunissent dans la première aux confins du canton de Vauvillers, entre Bassigney et Conflans; cette plaine produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des plantes légumineuses et oléagineuses, et des fourrages en grande quantité. Les territoires d'Aillevillers, de la Vaivre et de Fougerolles, placés à l'extrême nord-ouest, sont couverts d'aspérités dépendant des montagnes des Vosges et plantées de forêts, où se trouvent beaucoup d'arbres fruitiers. Le cerisier domine parmi ces derniers; son fruit, livré à la distillation, fait même une des principales ressources de ce pays, qui produit peu de céréales, mais dont les eaux de cerises s'exportent dans toute la France. Le canton, en général, produit assez de grains pour nourrir sa population; et même on en livre au commerce sur les marchés de Saint-Loup, où les habitans d'une partie des Vosges

viennent s'approvisionner. On y fait beaucoup d'élèves en bétail rouge, afin de consommer sur place les fourrages, pour lesquels les débouchés sont presque nuls, parce que les cantons voisins en produisent également. Enfin ce canton tire de grands avantages des belles manufactures qui existent dans les communes d'Aillevillers, Magnoncourt, Hautevelle et Saint-Loup. — Il est traversé par des routes qui vont de Luxeuil à Plombières par Fougerolles, de Luxeuil à Vauvillers, et par le chemin de grande communication n° 12, de Vesoul à Saint-Loup. Une autre route va de Saint-Loup à Bains (Vosges); c'est la seule qui offre un débouché vers le nord. — Minerai de fer oolithique à Conflans, gîte remarquable par un grand nombre de pétrifications; minerai de fer en grains à Ainvelle, Briaucourt et Hautevelle. — Carrières d'excellente pierre de taille à Corbenay. — Papeterie à Fougerolles. — Tuilerie et fabriques de poterie à Fontaine-les-Luxeuil. — Fabriques de chapeaux de paille à Ainvelle, Hautevelle, Corbenay, Conflans, Fougerolles, etc. — Teintureries dans ces deux dernières communes. — Distilleries d'eau de cerises à Fontaine, à Fougerolles, à Aillevillers, à Fleurey, etc.

Biographie. — I. Girard (N.), curé de Saint-Loup, est auteur des *Petits Prônes ou Instructions familières, principalement pour les Peuples de la campagne*, ouvrage imprimé à Lyon en 1760, 4 vol. in-12, et réimprimé plusieurs fois.

II. Goux de Ruaux, abbé, né à Saint-Loup en 17.., est connu par quelques écrits littéraires et polémiques. Ceux qu'il a publiés sur la bulle *Unigenitus* font honneur à sa modération.

III. Guillemet (Cl.-Charles), né à Saint-Loup, médecin-vétérinaire, maréchal-expert des camps et armées sous le maréchal de Saxe, qui l'honorait de son estime, a laissé sur son art des manuscrits précieux. Il est mort en 1784.

LOUP-LES-GRAY (Saint-), canton et bureau de poste de Gray, perception de Velesme.

Dépendances. Le château de Saint-Loup, éloigné du village d'environ 900 mètres; — la maison du directeur du fourneau de Saint-Loup (l'usine est située sur le territoire de Sauvigney-les-Angirey); — la maison du chasseur et du jardinier du château.

☞ Une tuilerie existe dans le village de Saint-Loup. On exploite, sur son territoire, des gîtes de minerai de fer pisiforme, et de l'argile pour briques et tuiles. — D'après les traditions locales, Saint-Loup aurait été anciennement bâti à côté de son château, et ils auraient été brûlés lors des guerres des Suédois et des Français contre l'Espagne. On lit effectivement dans les Mémoires du cardinal de Richelieu que le duc de Weymar, après s'être emparé de Gy en juin 1637, se porta de sa personne devant le château de Saint-Loup; qu'il le battit en brèche avec trois canons, et le reçut à discrétion; enfin qu'il fit pendre le commandant et passer au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouvaient. — L'ancien château-fort de Saint-

Loup a été remplacé par les bâtimens modernes qui sont aujourd'hui la propriété de M. le baron de Klinglin.

Loup (Moulin du). V. *Etobon*.

Louvière (La). V. *Aillevillers* et *Amont*.

Lozain (Le), grand ruisseau.

Il se forme de la réunion des eaux découlant des communes de Pomoy, Liévans et Mollans; passe près de Montjustin, à Oppenans, à Moimay, et tombe dans l'Ognon à une petite distance de ce dernier village. — Brochet, carpe, anguille, perche.

Lue (La). V. *Chapelle-St.-Quillain*.

LURE, chef-lieu d'arrondissement et de canton, tribunal de première instance, justice de paix, bureau et relais de poste, etc. etc. 3,537

Dépendances. La ferme Martelet; — la ferme Parmentier; — les deux fermes dites de la Forêt; — la ferme Drahon; — le moulin Notre-Dame; — la tuilerie et la ferme Ponceot; — la tuilerie Vuillardot; — la baraque de la Fontaine des Chartons, et celle de la veuve Bonguet.

☞ Suivant Perreciot, Lure existait déjà dans les premières années de notre ère. Sa position sur la voie romaine de Luxeuil à Mandeure, et les nombreux débris d'antiquités qu'on a trouvés dans son voisinage, établissent en effet des présomptions favorables à l'opinion de ce savant. Il est du moins certain que déjà il y avait une église à Lure en 610, quand S. Desle, disciple de S. Colomban, vint fonder dans ce lieu l'illustre abbaye qui y a subsisté, riche et puissante, jusqu'à l'année 1765. En 870, Lure avait assez d'importance pour qu'il en fût fait mention dans le partage des états de Lothaire II, roi de Lorraine, entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique : Lutera *vocatur*, dit Valesius, *in divisione regni Lotharii anno* DCCLXX *facta, vetus monasterium in Sequanis, abbatiæ titulo illustre*.



Dans le 14e siècle, cette ville était ceinte de murailles. L'abbaye elle-même était construite en forme de château et pourvue de fortes tours. Avant et après cette époque, l'une et l'autre éprouvèrent bien des vicissitudes. Nous rappellerons ici quelques-uns des faits conservés par les auteurs ou la tradition.

Le monastère de Lure avait à peine deux cent cinquante ans d'existence quand Lothaire II s'en empara pour le donner à Valdrade sa concubine, qui expulsa les religieux. (V. Chalonvillars.) Après Lothaire, la spoliation continua par le fait d'Eberard comte d'Alsace, qui prit possession de l'abbaye de Lure vers 925, et la transmit à Hugues son fils. Mais les héritiers de ce prince, qui étaient perclus de leurs membres, ayant recouvré la santé au tombeau de S. Desle, restituèrent l'usurpation, et l'abbé Baltram put retourner à Lure avec ses moines, et avec d'autant plus de sécurité que, par un diplôme du 8 des ides d'avril 959, l'empereur Othon-

le-Grand venait de leur accorder ce lieu, *monachis aptissimus*, porte le diplôme, afin de s'y établir et d'y vivre sous la règle de S. Benoit.

Dès-lors l'abbaye de Lure ne tarda pas à briller parmi les établissemens religieux de l'époque; et son abbé, créé prince de l'Empire par Rodolphe de Hapsbourg, avait déjà, dans le 13e siècle, voix et séance aux diètes d'Allemagne. Cette maison, toutefois, ne fut pas à l'abri des tourmentes politiques qui agitèrent le pays dans ces temps de luttes incessantes entre les seigneurs qui se disputaient les armes à la main la possession d'un fief, d'un comté, d'une province : dans le 14e siècle on voit les comtes de Ferrette, qui avaient été les bienfaiteurs de l'abbaye de Lure, qui l'avaient protégée plus d'une fois contre les prétentions des ducs de Bourgogne, et qui en possédaient alors l'*avouerie*, lui abandonner pendant dix années, *pour l'indemniser des pertes que la guerre avait entraînées*, les revenus de leur seigneurie de Belfort. Ainsi la ville et l'abbaye de Lure avaient partagé les malheurs qui désolèrent notre contrée dans le 13e et le 14e siècle.

En 1595 et dans la première moitié du 17e siècle, elles furent encore prises et reprises plusieurs fois. Les Français s'y étant logés au mois de juin 1636, les garnisons de Vesoul, de Luxeuil, de Clerval, de Rougemont, renforcées de quelques troupes fournies par les châteaux voisins et d'un petit corps de milices aux ordres du marquis de Saint-Martin, marchèrent contre la ville de Lure, ayant à leur tête le colonel Gigouley et le baron de Bonvaux. Cette place, son château et un fort tout récemment construit par le duc de Weymar furent rapidement emportés. Mais à peine établies dans Lure, les troupes francomtoises furent obligées d'en sortir, chassées à leur tour par des troupes françaises et suédoises qu'avait réunies à la hâte un sieur de Medany, qui commandait pour le roi Louis XIII le comté de Montbéliard.

En 1674, lorsque Louis XIV fit définitivement la conquête de la Franche-Comté, la ville de Lure se rendit aux Français le 1er juillet, sans faire de résistance; mais l'abbaye se défendit vaillamment, et l'ennemi ne put s'en rendre maître qu'après y avoir ouvert une brèche par plus de 60 volées de canon.

Cette ville était administrée autrefois par un maire qui, comme ceux de Vesoul et de Gray, prenait le titre de vicomte.

Les abbés de Lure jouirent longtemps de tous les droits régaliens, et notamment du droit de battre de la monnaie d'argent. Ces droits leur échappèrent successivement après la cession de l'Alsace à la France en vertu du traité de Westphalie de 1648; et leur maison, qui avait été unie à celle de Mürbach (Haute-Alsace) dans le 16e siècle, fut sécularisée en 1765, époque où l'abbaye fut remplacée par un chapitre noble qui a subsisté jusqu'à la révolution.

Les bâtimens de l'ancienne abbaye, reconstruits vers 1770, ont été presqu'entièrement conservés. La sous-préfecture de l'arrondissement de

Lure en occupe une partie ; le surplus a été converti en belles habitations particulières (1).

On remarque encore à Lure, entr'autres édifices dignes d'attention par leur architecture :

1° Le vaste bâtiment neuf qui est placé à l'angle de la Grande-Rue et de la rue de la Font. Cette belle construction présente dans son ensemble un quadrilatère, et se divise à l'intérieur en deux parties distinctes et séparées. L'une de ces parties, celle qui sert de palais de justice, appartient au département, qui en a fait les frais ; l'autre, construite aux frais de la commune, compose l'hôtel-de-ville et ses dépendances.

2° Le collége communal et la halle aux grains, deux édifices tout récemment élevés aux frais de la ville sur la place des Capucins.

La ville de Lure, traversée par la route royale de Paris à Bâle et par la route de Besançon au département des Vosges, est agréablement située dans une plaine arrosée par l'Ognon et plusieurs ruisseaux. La rue principale de cette ville est large, bien bâtie et pourvue de plusieurs fontaines intarissables.

Devant l'hôtel de la sous-préfecture et dans la ville même se trouve *la Font* de Lure, petit lac fort poissonneux, d'environ 400 mètres de circonférence. Ce vaste puits naturel s'enfonçant obliquement dans le sol, on ne saurait en mesurer la profondeur. Le trop-plein s'en écoule par un canal qui, après avoir alimenté un lavoir et l'abattoir public de Lure, reçoit les eaux de plusieurs sources, puis celles de la curieuse *Fontaine-Saint-Desle*. La réunion de tous ces affluens forme la Reigne, grand ruisseau qui donne le mouvement au moulin et aux usines du Magny-Vernois.

A deux kilomètres N. de Lure, on voit sourdre d'un rocher la *Fontaine des Chartons*, autre curiosité géologique du pays. Le terrain environnant, autrefois d'un aspect triste et sauvage, est maintenant un charmant but de promenade, grâces aux accidens de terrain et aux plantations qu'y a fait exécuter feu M. l'avocat Cupillard, à qui la ville de Lure doit beaucoup d'autres travaux d'embellissement ou d'utilité.

Les marchés de cette ville sont considérables, et attirent les nombreux consommateurs des montagnes environnantes ; ils ont lieu tous les mardis. Ses foires tombent le premier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juillet, août et septembre. (Décret du 10 mars 1807.)

Les principaux établissemens industriels de Lure sont : une imprimerie, 2 librairies, 2 tanneries, une chamoiserie, 2 tuileries, 4 teintureries,

(1) L'un de ces bâtimens, celui qui est habité par M. Parmentier et par Mme Vuilleret, a été construit sur les plans de Jean-Baptiste KLÉBER, qui, destiné d'abord à l'architecture, devint général en chef de l'armée française en Egypte.

2 fabriques de bonneterie, une brasserie et une fabrique de pompes à incendie. Les produits de ce dernier établissement jouissent d'une réputation justement méritée.

La ville de Lure, chef-lieu d'un district comprenant 7 cantons, sous l'empire de la loi du 26 février 1790, est devenue, après le 18 brumaire an VIII, le chef-lieu du 3e arrondissement communal du département de la Haute-Saône, lequel arrondissement se compose de 10 cantons (Champagney, Faucogney, Héricourt, Saint-Loup, Lure, Luxeuil, Melisey, Saulx, Vauvillers et Villersexel), et de 202 mairies, disséminées sur une surface de 181,026 hectares, ainsi divisés : terres labourables, 70,911; prés, 25,696; vignes, 2,065; bois, 62,592; vergers, pépinières, jardins, 1,882; oseraies, aulnaies, saussaies, 9; étangs, abreuvoirs, canaux d'irrigation, 1,198; pâtis, bruyères, 6,884; cultures diverses, 521; propriétés bâties, 697; routes, chemins, places publiques, rues, 3,251; rivières et ruisseaux, 410; forêts-domaines non productifs, 4862; cimetières, églises, presbytères, bâtimens publics, 42.

Le canton de Lure comprend 28 communes et 19,160 habitans, sur une superficie de 24,212 hectares, dont 9,811 en terres labourables,
17,408 4,371 en prés, 103 en vignes, 7,790 en bois, 250 en jardins, chènevières, etc. Il est borné au nord par les cantons de Luxeuil et de Melisey, à l'est par le canton de Champagney, au sud par celui de Villersexel, et à l'ouest par les cantons de Noroy et de Saulx. L'Ognon et le Rahin, qui se réunissent au midi du canton, le parcourent du nord-est au sud-ouest. Son sol fécond produit abondamment des grains et des légumes de toutes espèces, des fruits et des fourrages de la meilleure qualité. Le principal commerce des habitans a pour objet le bétail et les denrées. Trois grandes routes et des chemins vicinaux bien entretenus y facilitent les communications. — Dépôts houillers à Vouhenans et à Vy-les-Lure. — Dépôts gypseux à Genevreuille, à Palante et à Vouhenans. — Exploitation de tourbe à St.-Germain et à Malbouhans. — Belles usines à fer au Magny-Vernois. — Verrerie à Malbouhans. — Huit fabriques de poterie au Magny-d'Anigon. — Tuileries aux Aynans, à Franchevelle, au Magny-d'Anigon et à Quers. — Brasserie dans cette dernière commune. — Teintureries à Adelans, au Magny-d'Anigon et à Moffans. — Tissages de coton au Magny-d'Anigon, au Magny-Jobert, à Moffans, à Palante, à Quers et à Vy-les-Lure.

Biographie. — I. Beau (Jean), curé de Plancher, né à Lure en 16.., est auteur des premiers *Almanachs de Besançon et de Lyon*. Il a laissé un manuscrit sur l'astronomie.

II. Chauvier (Claude-François-Xavier), conventionnel, né en 1748 à Lure, y pratiquait la médecine en 1792, lorsqu'il fut nommé député du département de la Haute-Saône à la Convention nationale. Il siégea parmi les membres modérés de cette mémorable assemblée. Dans le procès de Louis XVI il vota pour la détention de ce prince, son bannissement à la

paix, et se prononça d'ailleurs contre l'appel au peuple et contre le sursis. Après la chute de Robespierre, il fut envoyé dans les départemens de la Corrèze et de la Dordogne, avec des pouvoirs dont il ne se servit que pour faire disparaître les traces encore récentes de la terreur. A la fin de la législature il entra au conseil des Cinq-Cents. En quittant les fonctions législatives, il fut nommé maire de sa ville natale, puis membre du conseil général de la Haute-Saône. Il mourut à Lure le 26 février 1814, laissant la réputation d'un honnête homme et d'un médecin instruit. (*Biog. univ.*, t. LX, p. 574.)

III. Devault (François-Eugène), naquit le 6 février 1717 à Lure, d'une famille d'origine suisse établie en Franche-Comté depuis la réunion de cette province à la France. Entré dès l'âge de seize ans dans les mousquetaires, il fit la campagne de 1733 sur le Rhin, et se trouva l'année suivante au siége de Philisbourg, où fut tué le maréchal de Berwick. Lors de la guerre contre l'impératrice Marie-Thérèse, le maréchal de Bellisle l'ayant choisi pour un de ses aides-de-camp, il l'accompagna dans la Prusse et la Saxe, dans la Bavière et la Bohême, et fut présent à la prise ainsi qu'à la retraite de Prague. Nommé capitaine de cavalerie, il fit la guerre de Flandre en 1743, et fut témoin de nos revers à Dettingue. L'année suivante, il servit aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, et, en 1746, à celui de Mons. Attaché depuis à l'état-major général, il fit les campagnes de 1747 et 1748 à l'armée du Bas-Rhin. Nommé mestre-de-camp de cavalerie, il fut employé de 1750 à 1756 aux reconnaissances militaires des frontières, et pendant trois ans il remplit les fonctions de maréchal-des-logis d'un des camps formés pour exercer les troupes aux grandes manœuvres. Il fut envoyé en 1756 à Vienne avec le maréchal d'Estrées, qui était chargé de suivre les négociations entamées avec l'Autriche, et se fit remarquer de Marie-Thérèse, qui, désirant l'attacher à son service, lui offrit la place de chef de son état-major. En 1757, il remplit à l'armée du prince de Soubise les fonctions de premier aide-maréchal général, et fut en outre chargé de la correspondance avec les ministres. Blessé légèrement à Rosbach, il remplaça comme chef d'état-major le comte de Revel, tué dans cette affaire, et contribua par la sagesse de ses dispositions à diminuer les pertes de notre armée. Il assista l'année suivante à la bataille de Luttemberg, ainsi qu'à la prise des principales places de la Hesse et du Hanovre. Brigadier en 1759, il fut appelé par le maréchal de Bellisle à Versailles pour diriger sous ses ordres les opérations militaires, et eut en même temps l'inspection des milices et des gardes-côtes. Maréchal-de-camp en 1762, il fut employé en Allemagne. A la paix, il revint à Versailles; et, nommé directeur du dépôt de la guerre, il seconda de tout son pouvoir les grands projets que le duc de Choiseul avait conçus. Sous ses successeurs, Devault continua de diriger la correspondance, surtout celle qui concernait la guerre d'Amérique et les expéditions de Minorque et de Gibraltar. Choisi pour enseigner la tactique à Louis XVI, ainsi qu'à ses

frères, il sut mériter l'estime de ses élèves, qui ne cessèrent depuis de lui donner des marques de leur bienveillance. Créé lieutenant-général en 1780, commandeur de Saint-Louis en 1787, il mourut à Paris en 1790. — Le général Devault avait formé, depuis 1762, sous le titre d'*Extrait de la Correspondance de la cour et des généraux*, une collection de 117 gros volumes in-folio avec cinq volumes de tables, laquelle comprend l'histoire de toutes les guerres de la France depuis 1672. C'est de cette collection que M. le lieutenant-général Pelet, directeur du dépôt de la guerre, a tiré les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*. (*Biog. univ.*, t. LXII, p. 439.)

LUXEUIL, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, résidence de trois notaires, bureau d'enregistrement, église curiale, etc.

Notice historique. Cette ville doit être comptée parmi les plus anciennes cités de notre province. Les nombreuses antiquités qu'on a trouvées éparses dans son enceinte et dans ses environs, ruines d'édifices gaulois, débris de colonnes et de chapiteaux, tombeaux, urnes cinéraires, statues, bas-reliefs, inscriptions, médailles gallo-celtiques et romaines, lui assigneraient seules une origine antérieure à notre ère, si l'on n'en avait un monument plus certain encore dans cette inscription qui fut découverte le 23 juillet 1755 en fouillant derrière le Bain-Neuf et qui est conservée dans l'hôtel-de-ville : LIXOVII THERM. REPAR. LABIENVS JVSS. C. JVL. CÆS. IMP. Ainsi les thermes de Luxeuil existaient dès avant l'arrivée de César dans la Séquanie, et son lieutenant Labiénus ne fut que le restaurateur de cet établissement gaulois.

Luxeuil avait aussi son gymnase, très-vaste édifice qui était placé à l'extrémité méridionale du faubourg dit aujourd'hui des Romains, et dont le péristyle régnait sur une étendue de plus de 400 mètres; les bases de sa colonnade subsistent encore sous le pavé. Luxeuil fut donc un lieu considérable sous la domination romaine. Aussi les historiens qui ont parlé des ravages faits par Attila dans les Gaules mettent-ils Luxeuil au nombre des places fortifiées que ce conquérant fameux ruina vers le milieu du 5e siècle.

Jonas, dans sa *Vie de S. Colomban*, nomme cette ville *castrum quod* OLIM *munitissimum fuerat*, expressions qui ne désignent pas assurément un simple château, mais qui doivent s'entendre d'une ville d'importance pour ces temps-là. Il ajoute qu'elle était ornée de thermes et de bains travaillés avec beaucoup d'art, et qu'on y voyait les statues des divinités du paganisme que les habitans avaient adorées : *Ubi etiam thermæ eximio opere exstructæ habebantur, multæ illic statuæ lapideæ erant. At tunc solæ illic feræ, ursi, bubali, lupi frequentes visebantur.*

Cette ville, en effet, ne présenta qu'un amas de ruines pendant les cent quarante ans qui s'écoulèrent après les dévastations d'Attila, et rien

n'annonçait qu'elle dût se relever de son anéantissement, quand S. Colomban, prêtre irlandais, y fonda, l'an 590, une abbaye qui devint en peu de temps l'une des plus célèbres, par les écoles qu'y établit S. Eustaise, deuxième abbé de Luxeuil, et par les hommes éminens qu'elle donna à l'Eglise et à l'Etat. Sa vaste enceinte, qui comprenait au 7e siècle, suivant D. Guillot, une partie de la ville et ses faubourgs, suffisait à peine à la foule d'étrangers qui y accourait de toutes parts; l'Ecosse, l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie, la France lui fournissaient des élèves; il y avait université, académie, collége, séminaire, et pour professeurs des savans de premier mérite. Sous S. Valbert, troisième abbé, le nombre de ses religieux était déjà de 900. Ce fut alors que Luxeuil s'agrandit et put se défendre contre les attaques des seigneurs voisins.

Cette ville se trouvait dans un état florissant quand, vers l'an 732, les Sarrasins vinrent y mettre tout à feu et à sang et massacrer les religieux de l'abbaye. Après cette incursion désastreuse, on se hâte de rétablir l'abbaye et les bains, mais en 888 ils sont de nouveau saccagés. En 1201, la ville, son monastère et ses bains sont encore réduits en cendres, et treize ans après l'abbaye, qui seule avait été relevée, éprouve le même sort.

Pendant les guerres qui sans cesse agitèrent la province sous les ducs et les comtes de Bourgogne, Luxeuil subit de nouvelles dévastations. En 1479, il fut pris et livré aux flammes par les troupes de Louis XI entrées en Franche-Comté sous les ordres des généraux Charles d'Amboise et Pierre de Craon; en 1568, par les armées des ducs de Deux-Ponts; en 1595, par les bandes de Tremblecourt; en 1644, par les troupes suédoises alliées de la France. Ce fut seulement depuis 1678, époque de la réunion définitive du comté de Bourgogne à la France, que Luxeuil put jouir d'une tranquille existence dans sa paisible médiocrité.

Longtemps l'abbaye de Luxeuil fut complètement indépendante des comtes de Bourgogne. Par une charte sans date, mais qui est de la fin du 11e siècle, le comte Renaud II reconnaît n'avoir aucun droit de gardienneté sur ce monastère. En effet cette gardienneté ou *avouerie* était exercée par le chef de l'Empire lui-même, comme on le voit dans un diplôme de Frédéric II, du mois de février 1218, par lequel il accorde à l'abbé Simon les régales et le temporel de son abbaye, *qui est du fief de l'Empire et dont il est le gardien à l'instar de ses prédécesseurs*. Henri, fils de Frédéric et roi des Romains, avait délégué cet office à Othon de Méranie, comte palatin de Bourgogne; mais moins d'un an après (1228), il le lui retira sur la plainte des religieux. Cependant les comtes de Bar devinrent *avoués* de l'église de Luxeuil, et de ceux-ci la gardienneté passa, l'an 1258, à Thiébaud Ier, roi de Navarre et comte de Champagne; puis, l'an 1435, à Philippe-le-Bon, duc et comte de Bourgogne, et à ses successeurs. Ce ne fut toutefois qu'en 1534 que les abbé et religieux se soumirent à la suzeraineté du comte de Bourgogne; ils renoncèrent alors *aux droits régaliens*

et de supériorité dont ils avaient joui jusqu'à cette époque, mais avec réserve de tous droits utiles et de la haute justice sur leurs terres et sujets, sous le ressort immédiat du nouveau souverain qu'une influence étrangère leur avait imposé.

Luxeuil est délicieusement situé dans une plaine fertilisée par les eaux rapides de la Lanterne et du Breuchin, et bordée au nord-ouest par des collines, au nord par les derniers gradins de la chaîne des Vosges. Cinq routes y aboutissent et en rendent très-faciles les abords et les communications. Cette ville n'a pour ainsi dire qu'une seule rue, qui s'étend à peu près en ligne droite depuis le pont de Saint-Sauveur jusqu'au quartier des bains. Elle possède, outre un certain nombre de maisons bien bâties, quelques édifices très-remarquables. Nous citerons l'ancienne abbaye, vaste et majestueuse reconstruction du 14e siècle, maintenant occupée en partie par un des petits séminaires du diocèse de Besançon; l'église S. Pierre, autre monument de la même époque; l'ancien hôtel-de-ville, qui fut la maison paternelle du cardinal Jean Jeoffroy, 63e abbé de Luxeuil et général des armées de Louis XI; et les bâtimens du collége.

Le quartier le plus rapproché des bains se nomme la Corvée ou le faubourg des Romains. C'est là que sont reçus et logés la plupart des étrangers qui vont aux eaux de Luxeuil, et qu'ils trouvent tous les soins qui peuvent leur être nécessaires.

A l'extrémité-nord de la ville s'élèvent les bains, bel et vaste établissement que l'on admire encore après avoir vu les thermes qui sont cités comme les plus remarquables de France. De délicieux jardins en amphithéâtre forment ceinture autour des bâtimens, et sont entourés eux-mêmes de plusieurs superbes rangées d'arbres séculaires.

L'établissement de Luxeuil possède onze sources d'eau thermale et renferme huit bains :

Le bain des Capucins, qui comprend, outre 8 baignoires disposées autour de la salle, un bassin ovale pouvant contenir 20 baigneurs;

Le bain des Cuvettes, ci-devant réservé aux pauvres, aujourd'hui transformé en un vaste réservoir couvert, qui alimente les baignoires et le bassin du bain des Capucins, et qui peut fournir de l'eau aux cabinets qu'on viendrait à créer dans les attenances de cette salle;

Le Grand-Bain, salle tout à la fois de douches et de bains, avec cabinets d'étuves, et peut-être la seule en France qui soit organisée d'une manière aussi satisfaisante;

Le Bain-Gradué, vaste salle de la plus belle architecture, et où l'eau thermale se distribue dans douze baignoires établies au pourtour, puis dans un beau bassin divisé en quatre compartimens recevant chacun une eau de température différente;

Le bain des Fleurs, salle à huit cabinets, dont trois renferment plusieurs baignoires;

Le bain des Dames, où sont établis deux cabinets de douches et plusieurs baignoires;

Le Bain-Neuf, fort jolie salle, de chaque côté de laquelle sont placés huit cabinets contenant des appareils à douche et des baignoires;

Enfin le bain des Bénédictins, joli bassin octogone, dans lequel 20 personnes peuvent se baigner à la fois. C'est le rendez-vous des baigneurs paisibles, et ce n'est pas le moins fréquenté de l'établissement.

Tels sont les divers bains que possède Luxeuil. On peut facilement y faire baigner 300 personnes par jour. Le produit total des sources est de plus de 300 mètres cubes d'eau par 24 heures.

Toutes les baignoires sont pourvues de deux robinets, un pour l'eau chaude, l'autre pour l'eau froide. Cette dernière eau se prend dans un réservoir placé derrière les bains. Près de ce réservoir se trouve une fontaine savonneuse; et plus loin, une fontaine d'eau ferrugineuse (1).

Par les soins vigilans du magistrat placé à la tête de l'administration de la ville et par ceux du conseil municipal, des améliorations nombreuses ont été opérées dans les thermes de Luxeuil depuis quelques années, et cet établissement, longtemps négligé et au-dessous des autres sous plusieurs rapports, est aujourd'hui un des plus beaux et des mieux tenus que possède la France. Aussi les baigneurs y viennent-ils en affluence.

Telle est cependant l'abondance des eaux chaudes de Luxeuil qu'il en reste encore à utiliser. Mais, pour donner à l'établissement thermal tout le développement dont il est susceptible, il faudrait faire des dépenses que l'administration municipale, malgré toute sa bonne volonté, ne peut effectuer, obligée qu'elle est de n'améliorer qu'au fur et à mesure qu'elle a pu se créer des ressources. Il est donc à regretter que les bains de Luxeuil n'aient pas été cédés à l'Etat comme ceux de Plombières : car, si l'on en juge par les sommes considérables qui ont été dépensées pour ces derniers, on doit présumer que Luxeuil, si préférable par son site, n'aurait pas paru moins digne que Plombières de la munificence du Gouvernement. D'ailleurs, outre les appartemens nombreux et commodes que la ville offre annuellement aux baigneurs, quelles ressources auraient présentées, sous ce rapport, les vastes bâtimens de l'ancienne abbaye!

Indépendamment de la triple allée qui ceint l'établissement thermal et ses jardins, et qui est un lieu de promenade des plus délicieux, les environs de Luxeuil offrent aux baigneurs et aux habitans des buts d'excursions tels que peu de pays en réunissent de plus variés et de plus pittoresques. Le village de Saint-Valbert et son hermitage, la fontaine

(1) Voir, pour l'analyse des eaux, leur thermalité, leur emploi, et leur mode d'action, la *Notice sur Luxeuil et ses Eaux minérales* publiée en 1833 par M. le docteur Molin, et les *Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des Eaux de Luxeuil*, 1838, par M. le docteur Revillout, médecin-inspecteur de l'établissement.

des Romains, celle des Bons-Cousins, divers sites sur la route de Faucogney, la fontaine d'Apollon, etc., sont autant de stations où des réunions brillantes vont, chaque été, faire de nombreuses parties de plaisir.

Commerce. Luxeuil est le principal entrepôt des eaux-de-cerises qui proviennent des environs et des cantons de Faucogney, de Saint-Loup et de Champagney. Les habitans se livrent aussi au commerce des bois, des merrains, des vins et des eaux-de-vie. Enfin les foires et les marchés de ce chef-lieu de canton sont très-importans; c'est là que les habitans des montagnes et de la plaine viennent échanger leurs productions. Les foires ont lieu le premier samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. (Décret du 10 mars 1807.) Les marchés se tiennent le samedi de chaque semaine.

Le canton de Luxeuil comprend 24 communes et 16,533 habitans. Sa superficie est de 18,326 hectares, dont 6,045 en terres labourables, 2,828 en prés, 178 en vignes, 7,203 en bois, 133 en jardins, vergers, etc. Il est limité au nord par le canton de St.-Loup, à l'est par les cantons de Faucogney et de Melisey, au sud par ceux de Lure et de Saulx, et à l'ouest par ce dernier. Il présente un aspect généralement agreste, à cause des forêts, des coteaux et des vallons que l'œil y rencontre. Son sol médiocre ne laisse pas de produire toutes sortes de grains et de légumes. Les rivières de la Lanterne et du Breuchin et plusieurs ruisseaux lui fournissent truite, brochet, carpe, lotte, ombre, anguille, barbeau, tanche, etc. — Grès bigarré au territoire de Luxeuil. — Dépôts gypseux à Brotte et à Dambenoit. — Exploitations de tourbe à la Corbière, à Lantenot, à la Lanterne et à Visoncourt. — Fontaine remarquable au territoire de Baudoncourt. — Antiquités à la Chapelle, à Luxeuil, à Visoncourt. — Filature de coton considérable à Breuches. — Papeterie à Breuchotte. — Distilleries de kirschwasser à Froideconche, etc. — Fabriques de poterie commune dans plusieurs localités du canton. — Trois routes et un chemin de grande communication le parcourent dans toutes les directions : la route royale de Metz à Besançon, les deux routes départementales de Lure à Mirecourt et de Luxeuil au département des Vosges, et le chemin vicinal de Port-sur-Saône à Luxeuil.

Biographie. — I. Aubry (Jean-François), médecin et intendant des eaux de Luxeuil, sa patrie, est mort en cette ville en 1795. Il est auteur d'un bon ouvrage intitulé : *Les Oracles de Cos*, Paris, 1774 et 1781, in-8°. La dernière édition est augmentée d'une *Introduction à la Thérapeutique de Cos*, qui est fort estimée.

II. Brenier (Dom), abbé de Faverney, né à Luxeuil, mort en 1588, était un homme très-savant. On a de lui quelques manuscrits relatifs à l'histoire de l'ancienne province.

III. Fonclause (J.-F.-M.), homme de loi, né à Luxeuil, mort à Vesoul en 1806, âgé d'environ 50 ans, a fait toute sa vie une étude particulière de la science des médailles. Presque sans secours étrangers, il est parvenu

à former une collection composée de 9,000 à 10,000 pièces, dont un bon nombre ne déparerait point les plus riches cabinets. Cette collection est aujourd'hui dans les mains de M. le docteur Sallot, de Vesoul. La plupart des pièces qui la composent ont été recueillies dans le département de la Haute-Saône. M. Fonclause a laissé plusieurs manuscrits sur la science numismatique.

IV. Gastel (Timothée), bénédictin, né à Luxeuil, mort à Besançon le 9 février 1764, est auteur d'une *Dissertation sur les eaux minérales et thermales de Luxeuil,* etc. Besançon, 1761, in-8°.

V. Jeoffroy (Jean), cardinal, né à Luxeuil, fut chargé par le pape Pie II de négocier avec Louis XI l'abrogation de la *Pragmatique-Sanction*. Dom Grappin a publié l'Eloge historique de ce cardinal.

VI. Magnen (Jean-Chrysostôme), né à Luxeuil vers 1600, fut professeur en médecine à l'Université de Pavie. Il a laissé plusieurs ouvrages latins relatifs à son art et un traité sur la philosophie de Démocrite, intitulé : *Democritus reviviscens, sive vita et philosoph. Democriti,* livre devenu très-rare, bien qu'il ait eu trois éditions.

VII. Mouzé (Antoine-Valentin de), né le 23 juillet 1743, commandant de l'Ecole des mineurs de Metz en 1793; puis lieutenant-colonel du génie, enfin directeur des fortifications de Phalsbourg, où il mourut en 1805. Il a concouru à la construction de l'arsenal de Lyon, et on a de lui un traité de la guerre souterraine qui remporta le premier prix au concours ouvert sur ce sujet à Paris en 1804.

VIII. Martin de Saint-Martin (Alexis), né à Luxeuil le 5 novembre 1722, se destina de bonne heure à la carrière militaire. Entré au service en 1741, dans le régiment de Tournésis, il fit sa première campagne au siége de Prague, alors que la France appuyait par ses armes les prétentions de l'électeur de Bavière à la succession d'Autriche. Revenu en France, son régiment fit partie, en 1744, de l'armée navale qui, sous les ordres de l'amiral de Court, voulait tenter une descente en Angleterre pour y soutenir la cause du dernier des Stuarts, mais qui fut dispersée par les Anglais dans un combat livré devant Toulon. Alexis Martin servit ensuite dans la guerre d'Italie (de 1745 à 1748), dans ces longues guerres de Hanovre qui ne se terminèrent qu'au traité de Paris du 10 février 1763, et dans les trois campagnes contre la Corse qui eurent pour résultat la réunion définitive de cette île à la France. Il fut blessé dans plusieurs affaires, notamment à la sanglante bataille de Plaisance (16 juin 1746), où les Français perdirent 12,000 hommes tués ou faits prisonniers. Ses longs et honorables services lui valurent en 1779 la décoration de l'ordre royal de St.-Louis. Parvenu, après avoir passé par tous les grades, à celui de chef de bataillon dans le régiment de Royal-Italien, il venait d'obtenir sa retraite, avec une pension de 2,000 livres, lorsque commença le mouvement révolutionnaire de 1789. Malgré son âge et les infirmités provenant de ses blessures, Alexis Martin retrouva dans son patriotisme assez de

vigueur et d'énergie pour reprendre du service. Député à la fédération de 1790 par les gardes nationales de la Haute-Saône, il fut chargé de recevoir, pour les bataillons de ce département, l'étendard qui leur était destiné. Deux ans plus tard, il combattit, dans le grade de colonel, à la bataille de Jemmapes, et devint, peu de temps après, général de brigade et commandant supérieur du camp retranché de Maubeuge, poste qu'il conserva pendant toute la durée du blocus de cette place. En 1794, notre brave compatriote prit enfin une retraite que réclamaient également 72 ans d'âge et 53 ans de services militaires. Rentré dans sa famille à Luxeuil, il mourut dans cette ville le 20 septembre 1816. C'était un homme de mœurs douces et simples, d'un jugement droit, et en qui se trouvaient réunies toutes les qualités sociales qui entourent un citoyen d'estime et de considération.

516 LUZE, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

Dépendance. Un moulin sur la Luzienne, à environ 800 mètres O. du village.

☞ Luze possède deux tissages de coton.

Notice historique. Ce village est mentionné dans une bulle du pape Célestin III, de l'an 1196, bulle qui fait connaître qu'à cette époque l'église collégiale de S. Maimbœuf de Montbéliard possédait des biens à Luze. Une autre portion du territoire de Luze faisait partie intégrante du fief de Chagey, qui dépendait du comté de Montbéliard, et qui appartenait en 1260 à Guillaume de Belmont, en 1288 à son fils Jean de Belmont, et en 1313 à Lambelin de Belfort.

Lors du partage définitif du comté de Montbéliard entre les héritiers du prince Renaud, c'est-à-dire en 1332, Luze entra dans la terre d'Héricourt, sauf la partie comprise dans le fief de Chagey, qui était mouvant alors de la baronie de Granges. Toutefois cette partie du territoire de Luze fut englobée elle-même, environ deux cents ans plus tard, dans la seigneurie d'Héricourt : car, après avoir été possédée successivement par les maisons de Montjustin, de Longevelle et de Moutier, elle fut vendue en 1530 par Simon de Moutier à Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg, qui était propriétaire de cette seigneurie et qui y réunit le fief dont il s'agit. (V. pour les faits généraux postérieurs la notice sur HÉRICOURT.)

Le village de Luze fut du nombre de ceux que l'armée du duc de Lorraine pilla et réduisit en cendres lors de son incursion dans la terre d'Héricourt en 1635.

LUZIENNE (La), ou Luzine, ou Liziane, petite rivière.

Elle prend sa source sur le territoire de la Chapelle-sous-Chaux (Haut-Rhin), passe sur celui d'Errevet, se grossit à Frahier des eaux de plusieurs ruisseaux, parcourt les communes d'Echavannes, Chenebier, Chagey, Luze; traverse Héricourt, passe près de Bussurel, et va se jeter dans

l'Allan, à Montbéliard. — Carpe, anguille, perche, brochet, barbeau, etc.

Lyaumont (Le). V. *Aillevillers.*

LYOFFANS, canton et bureau de poste de Lure, perception de la Côte. 460

Dépendances. Le moulin de la Cude et le moulin Billotte.

☞ Ce village, qui a une origine antérieure à l'an 1298, a fait partie jusqu'en 1789 de la seigneurie de Granges. (*V. ce nom.*)

Machiron. V. *Lanterne.*

Macrole (La). V. *Vouhenans.*

Magdeleine (La). V. *Faucogney, Ste.-Reine, la Chapelle-Saint-Quillain.*

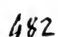
Magney. V. *Bay.*

MAGNIVRAY, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception d'Esboz-Brest. 467

Dépendances. Les Fouillies, hameau; — la Maison-Rouge, *idem;* — les Poirets, *idem;* — trois maisons isolées.

☞ Dans un canton de champs qui est au sud-est du village et où l'on dit par tradition qu'existait jadis un couvent, on trouve effectivement des restes de constructions, et des tuiles de trois centimètres d'épaisseur sont encore éparses dans les terres. — Dans le village, vestiges d'un aquéduc souterrain.

Magnon (Moulin). V. *Franchevelle.*

MAGNONCOURT, canton, perception et bureau de poste de Saint-Loup. 

Dépendances. Une usine à fer établie sur la Sémouse, et deux moulins alimentés par des ruisseaux.

☞ L'usine à fer de Magnoncourt, composée de plusieurs chaufferies, d'un laminoir à l'anglaise, et d'un feu de forge, produit annuellement 170,000 kil. de fer et 400,000 kil. de tôle pour fer-blanc. Les propriétaires de cet établissement, MM. de Buyer, ayant présenté à l'exposition des produits de l'industrie française de 1827, des fers-blancs d'un éclat remarquable et réunissant toutes les qualités qu'on peut désirer, le jury leur décerna une médaille d'or, et mention honorable fut faite de feuilles de fer noir laminées d'une épaisseur très-régulière et qui provenaient également de leurs usines. Les mêmes fabricans ont envoyé à l'exposition de 1834 divers échantillons de fer-blanc qui ont encore obtenu les suffrages du jury, et valu à MM. de Buyer un diplôme portant rappel de la médaille d'or précédemment décernée aux produits de leur fabrication. — Dans un des bois de la commune (le Rogné), vestiges de voie romaine bien reconnaissables sur une étendue d'environ 500 mètres.



MAGNORAY (Le), canton de Montbozon, perception de Vellefaux, bureau de poste de Vesoul.

☞ Carrières de très-bonne pierre de taille.

MAGNY (Le). V. *Champagney, Fresse, Cordonnet, Port-sur-Saône, Servance.*

MAGNY (Les), canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

Dépendances. Cette commune comprend, outre le GRAND-MAGNY et le PETIT-MAGNY, la ferme de la TUILERIE et celle de RULET.

☞ Carrières ouvertes sur le calcaire dit *muschelkalk.*

MAGNY-d'ANIGON (Le), canton et bureau de poste de Lure, perception de la Côte.

Dépendances. Deux moulins isolés, celui de la GENÉCHAUX et celui de la COMBE.

Notice historique. Le nom de ce village s'écrivait anciennement Magny-Damp-Hugon ou Magny-Dam-Hugon, nom composé des trois mots *Magny*, du latin *manere*, demeure, *Damp* ou *Dam*, vieux mot dérivé de *dominus*, et *Hugon*, qui est le même mot que Hugues. Ainsi Magny-Damp-Hugon, Magny-Dam-Hugon, et par corruption Magny-d'Anigon, signifie *demeure du seigneur Hugon* ou *Hugues*. Ce lieu doit en effet sa fondation à Hugues de Bourgogne, qui y fit bâtir un château et y fixa pendant quelque temps sa résidence, lorsque son frère Renaud, comte de Montbéliard, lui eut cédé en 1287 la jouissance viagère de la seigneurie d'Etobon. (*V. ce nom.*)

Dès les premiers temps de son existence, le Magny-d'Anigon faisait partie de cette seigneurie; mais en 1304 il était déjà érigé en fief dépendant du seigneur d'Etobon, comme le font voir d'anciennes chartes.

A la mort de Hugues de Bourgogne, arrivée en 1331, le fief du Magny-d'Anigon, comme le reste de la terre d'Etobon, devait revenir aux héritiers du comte Renaud; mais il fut disputé à ceux-ci par Eudes, duc et comte de Bourgogne, et il ne retourna qu'en 1347 aux comtes de Montbéliard. Le Magny-d'Anigon conserva ses seigneurs particuliers (1) jusqu'en 1583. A cette époque, le comte Frédéric de Montbéliard acheta ce village, et l'un de ses successeurs, Louis-Frédéric, le réunit en 1620 au comté de Montbéliard proprement dit, dont il a fait partie jusqu'à la révolution française.

Le château du Magny-d'Anigon était bâti en plaine, à l'extrémité orien-

(1) Un de ces seigneurs, Claude de Franquemont, fonda en 1503 l'église du Magny-d'Anigon et la dota richement : un curé et quatre chapelains étaient chargés de sa desserte. A la réformation (1540), cette église devint église filiale de celle de Clairegoutte, à laquelle elle est demeurée annexée jusqu'en 1831.

tale du village. C'était un rectangle oblong flanqué de six tours, et entouré de murailles, ainsi que de fossés qu'on pouvait remplir d'eau à volonté. Il fut pris de vive force, au mois de mai 1519, par Guillaume de Furstemberg, seigneur d'Héricourt, qui était en état d'hostilités avec le duc Ulric de Würtemberg, souverain de Montbéliard. Mais il fut rendu à ses légitimes propriétaires peu de temps après. — Le 6 septembre 1590, un parti de cavaliers bien armés, qui venait de Châtillon-sur-Seine, tenta vainement de surprendre ce château. Il s'en dédommagea en pillant le village et en faisant prisonniers plusieurs habitans, qui ne furent relâchés qu'après avoir payé une forte rançon. — Le château du Magny-d'Anigon fut encore exposé aux attaques des troupes impériales pendant la guerre de trente ans. Le 14 mars 1633, un détachement de 120 hommes de cavalerie et d'infanterie, venant de Lure, où était stationnée l'armée lorraine sous les ordres d'Ernest de Montecuculi, arriva pendant la nuit au Magny-d'Anigon avec le projet de s'emparer du château. Furieux d'avoir échoué dans cette entreprise, les soldats se livrèrent aux plus grands excès dans le village; ils massacrèrent plusieurs habitans, incendièrent quinze maisons, et se retirèrent chargés de butin. — Au commencement d'avril de la même année, l'armée de Montecuculi traversant le pays de Montbéliard pour se rendre en Alsace, commit à son passage par le Magny-d'Anigon de nouvelles déprédations : ce village eut encore à souffrir du pillage et de l'incendie. — Au mois de septembre suivant, 1200 à 1500 Lorrains portèrent, pendant huit jours, le ravage et la désolation au Magny-d'Anigon, à Clairegoutte et à Frédéric-Fontaine. Ils parvinrent à s'emparer du château-fort du premier de ces villages, qui n'avait qu'une faible garnison; mais ils l'évacuèrent presqu'incontinent après.

Ce château tomba de vétusté vers la fin du 17e siècle. Les dernières ruines en ont disparu dans l'intervalle des années 1780 à 1790, époque où le prince de Montbéliard permit de démolir la seule tour qui fût restée debout, pour en employer les matériaux à construire des maisons de fermiers.

Paul de Beaujeu, le chef des protestans qui tentèrent de surprendre Besançon en 1575, mourut quinze ans après au château du Magny-d'Anigon, dont le prince de Montbéliard lui avait accordé viagèrement la jouissance.

Après la réunion du comté de Montbéliard à la France, la commune du Magny-d'Anigon fit d'abord partie du canton de Clairegoutte. A la suppression de ce canton, en 1802, elle passa dans celui de Lure.

Cette commune possède un tissage de coton, plusieurs tisseranderies de toiles de chanvre ou de lin, une teinturerie, une tannerie, deux tuileries, dix fabriques de poterie, deux clouteries, quatre ateliers de taillanderie, des saboteries, etc. — On y distille des eaux-de-cerises qui sont recherchées. — Sur son territoire, exploitation de gypse de première qualité.

MAGNY-JOBERT (Le), canton et bureau de poste de Lure, perception de la Côte.

☞ On voit dans ce village une fort belle fontaine.

MAGNY-LES-CIREY. V. *Beaumotte-les-Montbozon.*

MAGNY-LES-JUSSEY (Le), chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Jussey.

Dépendances. Une tuilerie placée entre le Magny et Tartécourt; — la ferme de MOLANRUPT.

☞ Ce village est traversé par la route de Saint-Loup à Jussey, celle de toutes les routes du département qui est le plus fréquentée par les voitures de gros roulage. — Un château-fort existait dans le moyen-âge au Magny-les-Jussey; il fut pris et rasé, l'an 1641, par le comte de Grancey, qui venait de pénétrer dans la province.

MAGNY-ROBERT. V. *Confracourt.*

MAGNY-VERNOIS (Le), canton, perception et bureau de poste de Lure.

Dépendance. Une très-vaste usine à fer située à 500 mètres du village, sur le cours d'eau appelé la Reigne. Cette usine consiste en un patouillet, un haut-fourneau, plusieurs fours à réverbère, plusieurs feux d'affinerie, un atelier de moulages, une tréfilerie, etc. Elle produit annuellement 480,000 kil. de sableries, 800,000 kil. de fer, et 360,000 kil. de fil de fer.

Biographie. — DESAULT (Pierre-Joseph), né au Magny-Vernois en 1744 et mort à Paris le 1er juin 1795, a été l'un des plus habiles chirurgiens dont s'honore la France. On lui doit l'établissement des écoles cliniques. Ses leçons à la Faculté de Paris ont été recueillies en 2 vol. in-8o par feu Bichat, Francomtois et son élève. Les noms de ces deux hommes illustres ont été gravés, par ordre du gouvernement, sur un marbre placé à l'Hôtel-Dieu de Paris.

MAILBOURG (Le). V. *Servance.*

MAILLERONCOURT-CHARETTE, canton, perception et bureau de poste de Saulx.

Dépendances. Un haut-fourneau alimenté par le Durgeon et roulant en fontes destinées aux moulages; — la GOUTTE, hameau; — les LANDRES, *idem;* — la HOUCHE, *idem;* — les RAICHAINES, *idem;* — le moulin des LANDRES; — le moulin de MAILLERONCOURT; — une maison isolée dite le PIGEONNIER.

☞ Gîtes de minerai de fer en grains. — Le fourneau de Mailleroncourt livre au commerce, chaque année, 620,000 kil. de fontes en gueuses, en sapots et en sableries. — Mailleroncourt eut dans le moyen-âge des seigneurs particuliers : Willemin de Mailleroncourt, dit *Charètre,* écuyer, vivait en 1315. Ce village fut érigé en marquisat, au mois de

janvier 1740, pour Nicolas-Joseph Terrier, conseiller au parlement de Besançon.

MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, canton, perception et bureau de poste de Vauvillers.

Dépendances. La tôlerie de FRELAND ; — le moulin TACQUEY ; — une maison nouvellement construite à un kilomètre du village.

☞ La tôlerie de Freland, située sur le Côney, se compose d'un feu d'affinerie et de deux laminoirs à l'anglaise; elle produit annuellement 168,000 kil. de fer brut et 260,000 kil. de tôle cisaillée pour fer-blanc. — Mailleroncourt possède en outre une fabrique de poterie. (V. BETONCOURT-ST.-PANCRAS.)

MAILLEY, canton de Scey-sur-Saône, perception de Maizières, bureau de poste de Fretigney.

Dépendances. Le village de CHAZELOT ; — la grange du TRIAGE ; — les granges de BURNEY ; — les maisons de la GARENNE.

☞ Fabrique de poterie. — Teinturerie. — Les habitans de Mailley, presque tous propriétaires, se livrent à l'agriculture avec tout le soin que mérite leur territoire, où l'on récolte du froment recherché des boulangers et un des meilleurs vins rouges du département. Ils se sont aussi créé beaucoup de prairies artificielles, et les avantages qu'ils en retirent, soit sous le rapport des fourrages, soit sous celui des engrais, attestent de plus en plus les heureux résultats de ce genre de culture. Avant son introduction dans la commune, on y comptait à peine 300 têtes de bétail : aujourd'hui ce nombre est plus que doublé, et les propriétés ont triplé de valeur. — Pendant l'hiver, les habitans de Mailley, hommes, femmes et enfans, tressent des pailles destinées à la fabrication des chapeaux, paniers et paillassons, industrie qui amène annuellement 25 à 30 mille francs dans ce village. (V. ROSEY et ANDELARROT.) — On voit à Mailley un vieux château dont les murs, percés de meurtrières, ont 2 mètres d'épaisseur. Il était entouré de fossés commandés par quatre tours, dont trois existent encore. Ce château fut anciennement possédé par une famille de gentilshommes qui portait le nom de Mailley et qui était alliée dans le 13e siècle aux puissantes maisons de Faucogney et de Scey.

MAILLIE (La). V. *Esmoulières*.

MAIRES D'AVAUX (Les). V. *St.-Bresson*.

MAIRES DU BOIS (Les). V. *Lanterne*.

MAIROT (Baraques). V. *Leucourt*.

MAISON DU BOIS (La). V. *Arc*.

MAISON DU HAUT (La). V. *St.-Bresson*.

MAISON DU VAU (La). V. *Chassey-les-Montbozon*.

MAISONNETTE (La). V. *Loulans*.

MAISON-NEUVE (La). V. *Hyet*.

MAISON-ROUGE (La). V. *Magnivray*, *Calmoutier*, *Essertenne*.

MAIZE (La). V. *Villeneuve*.

MAIZIÈRES, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Rioz.

Dépendances. Une forge composée de deux feux d'affinerie et d'un feu de martinet, avec moulin et deux lavoirs à mine attenans, et située sur le cours de la Romaine; — un second moulin sur le même ruisseau; — le hameau de la VAIVRE; — trois maisons isolées.

☞ La forge de Maizières roule en fers fins pour taillanderie, en fers-martinet, et en verges crenelées pour clous à cheval. — Ruines d'un vieux château. — Carrières de bonne pierre de taille.

MALACHÈRE (La), canton, perception et bureau de poste de Rioz.

☞ Il y a environ 300 ans que les habitans d'un hameau qui existait au sud de Fondremand, achetèrent du seigneur de cette terre la superficie qui forme aujourd'hui le territoire de la Malachère, et démolirent leurs maisons pour en bâtir d'autres sur le terrain qu'ils venaient d'acquérir. Ce ne fut toutefois qu'en 1700 que le nouvel établissement fut érigé en commune particulière. Avant les constructions qui s'y sont faites successivement, le sol produisait une grande quantité de l'espèce de mauve qu'on appelle vulgairement *fromageot*, et qui se nomme en latin *malache*, d'où le nom de *Malachère* fut donné à la commune. — Carrières de bonne pierre de taille.

MALANS, canton, perception et bureau de poste de Pesmes.

☞ Château très-vaste, à quatre étages, et dans une délicieuse position. — Un bac met ce village en communication avec la rive gauche de l'Ognon.

MALBOUHANS, canton, perception et bureau de poste de Lure.

☞ Cette commune possède deux verreries où l'on fabrique du verre à vitre, l'une établie à Malbouhans, et l'autre à la Saulnaire. Chacun de ces établissemens livre annuellement au commerce environ 80,000 mètres carrés de verre en feuilles. — Sur le territoire de Malbouhans, exploitation de tourbe et d'argile pour briques et tuiles.

MALBUISSONS (Les). V. *Mont-les-Etrelles*.

MALVAL. V. *Saulnot*.

MALGÉRARD (Moulin de). V. *Neuvelle-les-Cromary*.

MALVILLERS, canton de Vitrey, perception de Morey, bureau de poste de Combeaufontaine.

Dépendances. Un moulin et une maison isolés, situés l'un et l'autre près de la route de Paris à Bâle.

☞ Malvillers est du petit nombre des communes qui sont restées,

jusqu'aux dernières années du 18e siècle, soumises au droit féodal de main-morte. L'abbé de Cherlieu en était unique seigneur et décimateur.

MANCE (La), petite rivière.

Elle prend sa source près du village de Rosoy (Haute-Marne), à 15 kilomètres de Langres, et entre, sur le territoire de Vitrey, dans la Haute-Saône, qu'elle parcourt sur une étendue de 18 kilomètres, en décrivant une courbe de l'ouest à l'est, et en baignant les communes de Betoncourt, Rosières, Vernois, Barges, Raincourt, Cemboing et Jussey. Les jardins de ce dernier lieu sont limités au nord par une dérivation de la Mance qui ne tarde pas à retrouver le cours principal, pour tomber avec lui dans la Saône. — Cette rivière nourrit du brochet, de la carpe, de la perche, de l'anguille, de la lotte, des écrevisses, etc. Après de grandes pluies, ses eaux débordent; et si cela arrive à l'époque de la fauchaison, elle devient un véritable fléau pour les belles prairies qu'elle arrose, tandis qu'elle ne ferait que les fertiliser si l'on donnait moins de hauteur aux barrages des usines qu'elle met en mouvement, et si l'on avait soin de pratiquer des fossés de dérivation sur ses bords. — Il est à remarquer que la Meuse et l'Aube qui, comme la Mance, prennent leurs sources dans les environs de Langres, vont verser leurs eaux dans l'Océan, tandis que celle-ci se jette dans la Saône, et la Saône par le Rhône dans la Méditerranée.

MANDREVILLARS, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Frahier. 189

☞ Mandrevillars (*moindre* ou *petit village*) était, comme Tavel, sous la souveraineté commune de l'abbé de Lure et du seigneur d'Héricourt, qui prétendaient tous deux y avoir droit à l'exclusion l'un de l'autre. De là des contestations qui avaient commencé dans la seconde moitié du 15e siècle, et qui éclatèrent principalement de 1562 à 1575. Plusieurs tentatives d'accommodement furent sans effet : nous avons vu à l'article ECHAVANNES que la résistance des habitans de ce lieu fit échouer un projet d'échange proposé par l'abbé de Lure au comte de Montbéliard. Un peu plus tard, toutefois, Mandrevillars entra tout entier dans la seigneurie d'Héricourt, et fut réuni à la France en 1676, avec le reste de cette seigneurie. (V. notice sur HÉRICOURT.)

MANGEOTTE (La). V. *Neuvelle-les-La Charité.*

MANTOCHE, chef-lieu de perception, canton d'Autrey, bureau de poste de Gray.

Dépendance. Le hameau de PASSIREY, composé d'un moulin et de plusieurs fermes. 1,063

☞ La commune de Mantoche, située près de la rive droite de la Saône, est traversée par la route royale d'Avallon à Combeaufontaine. Elle possède une tuilerie. On y exploite des carrières d'excellente pierre

de taille, et des gîtes de minerai de fer en grains. — En travaillant, au mois de décembre 1837, à l'adoucissement d'une rampe sur le chemin vicinal de Mantoche à Apremont, on a trouvé dans le sol une urne en terre cuite très-bien conservée, et un tombeau en pierre blanche à gros grains de sable, qui contenait des ossemens humains et une espèce de tasse en verre. Il y a lieu de croire que l'emplacement de cette rampe était jadis un lieu de sépulture : quelques années auparavant, on avait déjà découvert deux tombeaux dans un champ voisin. — Anciennement Mantoche a donné son nom à une famille de gentilshommes : Marguerite de Mantoche épousa dans le 17e siècle Gaspard de Blicterswich et lui donna plusieurs enfans, notamment Antoine-François de Blicterswich, qui devint archevêque de Besançon.

MARAIS (Moulin des). V. *Fontaine*.

MARAIS D'EVOUHEY (Le). V. *Esmoulières*.

MARAST, canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

Dépendance. La ferme de la CHAFRERIE.

☞ Cette ferme, exploitée par MM. Simon frères, est un exemple de ce que peut l'agriculture lorsqu'elle est pratiquée avec toutes les conditions qui concourent à sa prospérité : l'instruction, des capitaux et le travail. MM. Simon, en introduisant dans leur domaine l'alternation de cultures que leur indiquaient les convenances locales, en ont doublé le produit. Nous ajoutons que le terrain sur lequel ils opèrent comprenait il y a quelques années beaucoup de terres vaines qui sont aujourd'hui en plein rapport, grâces à leur intelligente industrie, et que leur exploitation s'améliore de plus en plus chaque année. — On exploite dans la commune de Marast plusieurs gîtes de minerai de fer en grains. — Un prieuré conventuel de l'ordre de S. Benoît y fut fondé au commencement du 11e siècle, et subsista jusqu'en 1610. Il fut remplacé par un prieuré d'Augustins qui était uni au chapitre de Dole et qui ne fut supprimé qu'à la révolution. Les bâtimens de l'ancien prieuré de Marast appartiennent maintenant à la congrégation des Marianistes, qui y a formé un établissement d'instruction secondaire.

MARCEL (Saint), canton et perception de Vitrey, bureau de poste de Jussey.

☞ Il y avait à Saint-Marcel, avant 1789, un prieuré de l'ordre de Cluny (1).

(1) A quelle époque fut créé le monastère de St.-Marcel ? nous l'ignorons, bien que nous ayons lu dans un mémoire manuscrit sur les antiquités du canton de Vitrey, que ce monastère avait été fondé dans le 6e siècle, sous Gondebaud, roi des Bourguignons. Mais l'auteur de ce mémoire a con-

Marchand (Chez le). V. *la Rosière*.

Marchessant (Le). V. *Montagne*.

MARGILLEY, canton, perception et bureau de poste de Champlitte.

Dépendances. Le moulin de la Barbe; — une maison attenante au Moulin-Neuf, qui est situé sur Champlitte; — les baraques de Groslières.

Marie (Moulin de Ste.-). V. *Villers-les-Luxeuil*.

MARIE-EN-CHANOIS (Sainte-), canton, perception et bureau de poste de Faucogney.

Dépendances. Le hameau de Belle-Fleur; — les fermes de St.-Colomban; — la ferme de la Grangeotte; — un moulin sur le Breuchin dit moulin de Sainte-Marie.

☞ Il existe, sur la partie la plus élevée du territoire de cette commune, une antique chapelle sous l'invocation de S. Colomban. — Une autre chapelle, dédiée à S. Roch, est bâtie sur une éminence entre Amage et Sainte-Marie.

MARIE-EN-CHAUX (Sainte-), canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Baudoncourt.

Dépendances. Le moulin dit La Fayette, sur la Lanterne; — une maison et une baraque isolées, au canton du Chanois.

☞ L'ancien château féodal de Ste.-Marie, que l'on dit avoir appartenu jadis aux chevaliers du Temple, est assez bien conservé, sauf des sculptures en saillie qu'on a fait disparaître dans ces dernières années. Les murs de ce vieil édifice ont jusqu'à trois mètres d'épaisseur à leur sortie du sol. Une fabrique d'ustensiles de table et de cuisine avait été établie dans ce château; elle a cessé de rouler et a été remplacée par une féculerie de pommes de terre.

Mariottes (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon*.

Marlay. V. *Montigny-les-Cherlieu*.

Marloz. V. *Cirey*.

fondu le village de Saint-Marcel dont nous parlons ici avec Saint-Marcel-les-Chalon (Saône-et-Loire), où existait en effet le monastère célèbre qu'y avait fondé l'an 577 le roi de Bourgogne Gontran et dans lequel Abailard finit ses jours le 21 avril 1142. — On dit dans le même mémoire sur les antiquités du canton de Vitrey que Saint-Marcel (Haute-Saône) existait, sous le nom d'*Aubignac*, même avant la domination romaine dans les Gaules. Ceci s'applique encore à Saint-Marcel-les-Chalon, qui s'appelait autrefois, non *Aubignac*, mais *Hubillac*, et qui changea de nom lorsque S. Marcel y eut reçu la palme du martyre l'an 177 de l'ère chrétienne.

MARMETS (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon*.

MARNAY, chef-lieu de canton et de perception, bureau de
1271 poste, justice de paix, église curiale, etc.

Dépendances. MARNAY-LA-VILLE, hameau; — les BROSSES, *idem*.

☞ La petite ville de Marnay est bâtie sur le penchant d'une colline, près de la rive droite de l'Ognon. Quelques savans ont pensé qu'elle s'était formée des restes de l'ancienne Ruffé, ruinée par les Vandales au commencement du 5e siècle : au couchant de la ville on a découvert en effet des débris souterrains de constructions qui sembleraient remonter au temps de la domination des Romains, et annoncer qu'en ce lieu exista jadis une agglomération de bâtimens assez considérable. Il paraît du moins probable que le vieux château-fort de Marnay, plusieurs fois détruit et rebâti, date des premiers siècles de la féodalité, et que sous la protection de cette forteresse s'est élevée peu à peu la bourgade dont nous nous occupons.

Dès le milieu du moyen-âge, la châtellenie de Marnay était au nombre des terres importantes du pays; les comtes de Bourgogne ou des seigneurs alliés à la maison de ces comtes la possédaient alors. Béatrix de Bourgogne était dame de Marnay quand elle épousa, dans les premières années du 13e siècle, Simon de Joinville, dont elle eut plusieurs enfans, notamment le sire de Joinville qui écrivit la vie de S. Louis après avoir accompagné ce prince dans la plupart de ses expéditions.

Marnay fut entouré de murailles et de fossés dans la seconde moitié du 14e siècle, aux frais de Jean de Chalon, qui en était seigneur à cette époque, mais à charge par les bourgeois du lieu d'entretenir à leurs dépens ces murailles et les ponts jetés sur les fossés. C'est ce que nous lisons dans une charte du 14 juin 1354, par laquelle Jean de Chalon accorde au bourg de Marnay, entr'autres franchises, celle d'élire trois ou cinq échevins chargés de garder les *libertés* des habitans en même temps que les droits du seigneur. On voit par la même charte qu'antérieurement à sa date, la haute, basse et moyenne justice déjà s'exerçait à Marnay : car Jean de Chalon a soin de la réserver pour lui et ses successeurs en la seigneurie du lieu.

Comme toutes les villes et bourgades fortifiées, Marnay et son château durent souvent repousser les attaques de l'ennemi ou subir la loi du vainqueur, durant les guerres des 14e, 15e, 16e et 17e siècles. En 1477, les Français, qui s'étaient déjà rendus maitres d'une grande partie du pays, attaquèrent Marnay, qu'ils prirent en vingt-quatre heures et brûlèrent. En 1595, les bandes de Tremblecourt avaient soumis le bourg et le château de Marnay, ainsi que la plupart des châteaux-forts de la province, lorsque le connétable de Castille accourut avec une armée d'Espagnols, reprit Marnay, fit pendre aux fenêtres du château tout ce qu'il y trouva de soldats français et lorrains, et chassa ces bandes de la Franche-Comté.

Assaillis de nouveau par les Français en 1636, le bourg et le château de Marnay furent efficacement défendus par les troupes que commandaient les trois frères d'Arbois, gentilshommes lorrains venus au secours de la province. L'année suivante, les troupes suédoises alliées de la France s'emparèrent de Marnay et y mirent le feu; mais le château de cette petite ville tint ferme, et résista à leurs attaques multipliées.

Le vieux château de Marnay est aujourd'hui une propriété particulière. Il ne reste qu'une porte et quelques ruines des murailles de la ville.

Une justice seigneuriale à deux degrés a subsisté à Marnay jusqu'à la révolution. Il y avait dans cette ville un couvent de Carmes déchaussés, et un corps de chapelains composé de sept membres et dans lequel on n'admettait que des ecclésiastiques nés bourgeois ou fils de bourgeois de Marnay. En 1783, un bureau de charité y fut institué en remplacement de l'ancien hôpital, incendié depuis longtemps.

Marnay possède, depuis 1825, un petit séminaire qui occupe le ci-devant couvent des Carmes.

La population se livre généralement à l'agriculture, la ville n'ayant qu'un petit nombre d'établissemens étrangers à cette branche d'industrie, savoir : cinq tanneries, une teinturerie, et une fabrique de chapeaux de feutre. Quatre foires se tiennent annuellement à Marnay les 22 février, 11 juin, 3 septembre et 1er décembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Le vendredi, marché hebdomadaire.

Le canton de Marnay, créé par ordonnances du Roi des 26 juillet et 27 septembre 1827, se compose de 19 mairies distraites des cantons de Pesmes et de Gy, et comprend 8,525 habitans. Sa superficie est de 10,000 hectares environ. Il est traversé par la route royale de St.-Dizier à Lausanne, par la route départementale de Vesoul à Auxonne, et par les chemins de grande communication de Marnay à Gy et de Pesmes à Etuz. Plusieurs ruisseaux arrosent les petites prairies du canton; mais son seul cours d'eau important est l'Ognon, qui baigne seulement sa limite méridionale et qui le sépare des départemens du Doubs et du Jura. Sa forme triangulaire est bornée à l'ouest par le canton de Pesmes, au nord par celui de Gy, et à l'est par les cantons de Gy et de Rioz. Le sol y est fertile et produit du vin, toutes sortes de grains, et, sur les bords de l'Ognon, d'excellens fourrages. Les bois excèdent dans plusieurs communes les besoins de la consommation. — Minerai de fer sur les territoires de Chambornay, Charcenne, Cugney, Etuz et Virey. — Carrières de bonne pierre de taille à Avrigney, Charcenne, Cult et Pin. — Tuilerie dans cette dernière commune.

Biographie. — I. BALLYET (Emmanuel), religieux de l'ordre des Carmes déchaussés, évêque et consul de France à Babylone, naquit à Marnay en 1700 et mourut de la peste à Bagdad, âgé de 73 ans. Il est auteur d'une *Lettre au pape Benoît* XIV *sur l'état des Missions catholiques dans le Levant,* imprimée à Rome en 1754, en latin et en français, et dont on fit

plusieurs éditions dans la même année, ce qui n'empêche pas que cette brochure, fort curieuse, ne soit devenue assez rare. Il a laissé manuscrites des observations sur les contrées de l'Asie qu'il avait visitées, et recueilli dans ses voyages un médailler précieux, composé de 6,300 pièces de toutes grandeurs. On dit que cette collection appartient aujourd'hui à M. de Magnoncour. — Un des frères d'Emmanuel Ballyet, le P. Symphorien, a été général de l'ordre des Carmes déchaussés.

II. Gauthier (François), imprimeur, né à Marnay, mort à Besançon en 1760, a composé les deux volumes de *Noels* en patois bisontin qui ont obtenu tant de réimpressions.

Marnay-la-Ville. V. *Marnay.*
Martenot (Le). V. *Montagne.*
Martin (Chez). V. *la Rosière.*
Martin (Saint-). V. *Faucogney, Pierrecourt.*
Martinet (Le). V. *Quenoche.*
Martinet (Moulin du). V. *Neuvelle-les-Cromary.*
Martins (Les). V. *Belfahy.*
Marveney (Le). V. *Beulotte-St.-Laurent.*
Maublanc (Le). V. *Chauvirey.*
Maugras. V. *Betoncourt-St.-Pancras.*
Maurice (Saint-). V. *Bucey-les-Gy.*

104 MAUSSANS, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

☞ Gîtes de minerai de fer pisiforme.

Mauvais (Les). V. *Noroy-le-Bourg.*
Méchère (La). V. *Saulx.*
Melay. V. *Ternuay.*

460 MELCEY, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Courchaton.

☞ Village bien bâti et agréablement situé entre des coteaux couverts de vignes. — Teinturerie. — Dans le bois de Chanaulot, au nord-ouest du village, et près d'une fontaine dite *de l'Hermitage*, existent les fondations d'une antique maison religieuse. Le territoire de la commune offre aussi, sur plusieurs points, des vestiges d'une chaussée qu'on dit remonter au temps des Romains. Ce pouvait être la voie de Portus-Abucinus à Mandeure.

263 MELIN, canton, perception et bureau de poste de Combeaufontaine.

Dépendances. Un moulin isolé; — une tannerie avec moulin à blé et à tan.

☞ Au village, une tuilerie. — La main-morte réelle et personnelle a pesé sur cette commune jusqu'à la révolution. Les Bénédictins de Morey en étaient les seigneurs.

MELINCOURT, canton et bureau de poste de Vauvillers, perception d'Anjeux.

Dépendances. La ferme de Craillon ; — celle des Orsets; — le moulin Corda.

☞ Restes d'un ancien château qui fut pris en 1561 par des soldats lorrains entrés dans le comté de Bourgogne. Ces soldats saccagèrent Melincourt et enlevèrent tout le bétail qui se trouvait dans ce lieu.

MELISEY, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence notariale, etc. Il est desservi par le bureau de poste de Lure.

Dépendances. Sans compter Melisey, cette commune est partagée en trois sections, savoir : 1° la section de la Rue, de laquelle dépendent les granges Bavrey, la Mercelle, les Noyes-Parron et le Guidon ; — 2° la section de Soubières, dont font partie la Courberotte, la Ferrasse, la ferme des Hauts et la ferme Richard ; — 3° la section du Bas, composée, outre le village de ce nom, de celui de la Goulotte, des granges du Bas, de celles des Gouttes, de la Charme et du Parge.

☞ Melisey est agréablement situé dans la vallée que parcourent l'Ognon et la route de Besançon au département des Vosges. Quoique placé dans le voisinage des plus hautes montagnes de l'arrondissement de Lure, il ne ressent point les âpretés de température qu'on éprouve dans quelques communes environnantes ; aussi les habitans jouissent-ils de la plupart des productions territoriales que l'on trouve dans nos plaines.

Aucun document historique n'indique, que nous sachions, l'époque précise de la fondation de Melisey ; mais l'origine de ce lieu paraît remonter à des temps déjà bien reculés : une tradition uniforme et constante attribue la construction de son antique église aux chevaliers du Temple, qui avaient à Melisey une maison dont on montre encore l'emplacement. Ainsi l'existence de ce chef-lieu de canton daterait au moins du 13e siècle.

On peut même lui assigner une origine beaucoup plus ancienne. En 1339, les barons de Faucogney, possesseurs du château-fort de Melisey, le donnèrent à leur sœur Jeanne en faveur de son mariage avec Jean de Montureux, et ce château passait déjà pour être du *vieux temps*, ainsi que l'indiquent les termes de l'acte de donation. (V. Saint-Barthelemy, p. 19.)

Dès les premières années du 15e siècle, Melisey était assez prédominant dans le pays pour devenir un centre de commerce et d'échanges ; en effet des lettres-patentes de 1705, en confirmant l'autorisation d'un

marché hebdomadaire dans cette commune, rappellent que ce marché était institué depuis plus de trois cents ans.

L'ancien château-fort de Melisey était bâti près de la rive gauche de l'Ognon, sur le territoire actuel de Saint-Barthelemy, où l'on en voit les vestiges. Il appartenait à une branche de la maison de Grammont lorsqu'il fut cerné, dans la nuit du 28 au 29 avril 1642, par 600 hommes de pied et de cheval, commandés par le général français comte de la Suse, gouverneur de Belfort. L'ennemi commença immédiatement le siége de la place, mais des secours arrivés des lieux voisins le forcèrent à se retirer le 5 mai. « S'il n'eût été si fort de cavalerie, écrivait un témoin oculaire, « il couroit risque d'y laisser son canon. On a tiré sur le château 364 « coups de canon; la brèche est toute en ruines, le fossé tout plein de « corps morts, Il y a eu trois assauts. Faucogney avoit fourni pour le « secours 110 hommes *munitionnés* à ses frais. Luxeuil avoit également « contribué par l'envoi de quelques forces. L'ennemi a fait retraite en la « ville de Lure; il a perdu plus de 200 soldats et quelques officiers; les « assiégés, seulement deux ou trois hommes (1).

Pendant l'hiver de 1643 à 1644, les environs de Melisey furent envahis de nouveau par les troupes françaises de l'armée du Rhin : le vicomte de Turenne, qui les commandait alors, les avait mises en quartiers dans les montagnes de la Lorraine, pour leur donner du repos après la désastreuse campagne de 1643. Ces troupes pillèrent le pays, et le château de Melisey fut pris et rasé par Turenne, qui vint de sa personne devant cette forteresse (2).

Il existe à Melisey deux tissages de toiles de coton, quatre teintureries, une tannerie, une mégisserie, une fabrique de bonneterie, etc. Six foires y ont lieu chaque année, le deuxième mercredi des mois de mars, mai, juin, juillet, septembre et novembre. (Ordonnance royale du 23 mars 1838.) Des marchés s'y tiennent le mercredi.

(1) M. de Grammont annonçait de la manière suivante, au gouverneur de la Franche-Comté, la levée du siége de son château : « Je ne puis dire « autre chose à Vostre Seigneurie, sinon que, après Dieu et sa sainte mère, « j'ai obligation à V. S de la délivrance de M. de Sourans et de mes enfants. « D'autres en pourront écrire les particularités. — Dans les ruines du « château de Melisey, le 5 mai, à 5 heures après midi. GRAMMONT. »

(2) La tradition a conservé plusieurs faits qui prouvent le passage de l'illustre vicomte à Melisey. On raconte notamment qu'étant dans ce lieu et allant à la messe avec son état-major, il vint en aide à un enfant qui faisait d'inutiles efforts pour enjamber les abords de l'église, et qu'il le prit par le bras en lui disant : « Tu te souviendras, mon ami, que le maréchal de « Turenne t'a aidé à venir à la messe. » Le surnom de Turenne fut donné dès-lors à cet enfant, et c'est encore aujourd'hui le sobriquet d'une famille de Melisey.

Le canton de Melisey, comprenant 12 mairies et 15,072 habitans, s'étend sur une superficie de 17,000 hectares environ, dans les montagnes limitrophes du département des Vosges. On y cultive principalement des pommes de terre et d'autres racines; son sol produit aussi du seigle, de l'avoine et du froment, mais en quantité insuffisante pour les cultivateurs, qui sont obligés de trouver des moyens de subsistance dans l'éducation et l'engraissement du bétail et des porcs. Ce commerce s'agrandirait et contribuerait à donner une certaine aisance aux habitans du canton, si les communications avec le département des Vosges étaient mieux établies. — Le territoire de Château-Lambert renferme plusieurs filons de minerai de cuivre et de plomb. — On trouve sur celui de Fresse le granite feuille-morte, le porphyre vert, et des minerais de plomb, de cuivre et d'argent. — Près de Servance, on exploite un amas de minerai de fer oligiste des plus remarquables par sa grande puissance et par sa richesse. — Au territoire de Ternuay, il se trouve un schiste argileux noir et luisant, et des indices d'anthracite. — Exploitation de tourbe sur ceux de Château-Lambert, Ecromagny, Melisey et Ternuay.

MEMBREY, chef-lieu de perception, canton de Dampierre-sur-Salon, bureau de poste de Lavoncourt.

☞ Dans le bois communal de Membrey qui est voisin de la Saône et de l'ancienne voie romaine de Langres à Besançon, on a découvert en 1839, enfouis sous le sol à peu de profondeur, des restes de constructions qui sont pour l'archéologue du plus grand intérêt, et qui ne cessent d'attirer sur les lieux un grand nombre de visiteurs savans ou curieux. Depuis 1839, les travaux d'exploration que l'administration a fait entreprendre sur ce point ont agrandi de beaucoup le champ des premières découvertes, et l'on peut aujourd'hui, guidé par les résultats qu'ont amenés les fouilles comme par la configuration du terrain qui environne les débris exhumés, se faire une idée assez exacte de l'étendue de ces ruines.

Ces restes de constructions occupent un espace de 300 mètres de long, du nord au sud, sur plus de 150 mètres de large; ils sont placés d'une manière à peu près symétrique, et les divers bâtimens auxquels ils ont appartenu devaient former un ensemble d'un bel aspect, une très-vaste habitation ayant deux ailes, et une longue façade à colonnes prenant jour sur une cour spacieuse fermée par des pavillons.

Les vestiges de mur qui ont été mis à découvert ne s'élèvent guère qu'à un mètre au-dessus de l'ancien sol, et ils sont d'une épaisseur qui varie entre cinquante centimètres et deux mètres passés. Les fondations en sont peu profondes, mais en revanche elles sont creusées dans un terrain assez solide et faites avec beaucoup de soin.

La partie principale des ruines fait face à la Saône. On rencontre là les restes de deux rangées de bâtimens de différentes grandeurs. L'un de ces bâtimens, celui qui est le plus voisin de la rivière, se compose de cinq ou six pièces contiguës, pavées de belles mosaïques, dont l'une, qui est fort

grande et terminée en hémicycle, s'encadre dans des murs qui devaient supporter une voûte, à en juger par l'extrême épaisseur qu'on leur avait donnée.

Au midi des appartemens dont on vient de parler se trouve un autre groupe de pièces au centre desquelles on voit une salle de bains avec piscine demi-circulaire, dans laquelle on descendait par trois gradins encore bien conservés.

L'autre série de bâtimens présente deux murs de quatre-vingts mètres au moins de longueur, parallèles et distans l'un de l'autre de quarante centimètres seulement. La disposition de ces murs peut s'expliquer ainsi : l'un soutenait des marches, et l'autre des colonnes dont on voit encore les bases et plusieurs fûts. Ces colonnes, de trente-deux centimètres de diamètre, formaient un portique où vraisemblablement prenaient entrée une longue suite de pièces qui sont placées à l'est.

A l'extrémité sud du portique paraissent en saillie sur la cour quelques pièces, dans l'une desquelles aboutissent à une sorte de foyer commun de longs tuyaux de briques qui circulent sous les mosaïques de plusieurs chambres, et qui semblent former le système de chauffage que les Romains employaient, disent les gens de l'art, pour préserver de l'humidité les murs de leurs appartemens, et conserver en bon état les peintures dont ils étaient ornés (1).

Les deux ailes du bâtiment paraissent aussi formées chacune d'une double ligne de constructions. Dans celle du nord on n'a mis au jour jusqu'à présent (4 juillet 1841) qu'une seule chambre et quelques pans de murailles.

A l'ouest et au sud de la cour, des sondages ont fait découvrir de semblables débris.

Partout à peu près, les murs des appartemens sont revêtus à l'intérieur d'une triple couche de crépi : 1° un mortier ordinaire, 2° un mortier plus fin, 3° un léger enduit composé de poudre de marbre blanc et de très-

(1) Dans une savante relation des fouilles que l'empereur d'Autriche fit effectuer en 1815 à Spalato, ville bâtie sur une partie des ruines de l'antique Salone (Dalmatie), nous remarquons ce qui suit : « On commença les travaux « par déblayer une portion du site de l'ancien palais de Dioclétien...... « Ayant mis à découvert une partie de cet édifice, on trouva un plancher « formé principalement en mosaïque, et, sous ce même plancher et dans « l'intérieur des murs, on a rencontré des tuyaux d'argile, au moyen « desquels *les pièces qui composaient cette portion de l'édifice étaient* « *chauffées.* » Il est probable, en effet, que, quand les Romains employaient un mode de chauffage aussi dispendieux, ils n'avaient pas simplement pour but d'assainir le rez-de-chaussée de leurs habitations. Divers articles insérés dans le *Bulletin monumental* viennent d'ailleurs à l'appui de cette dernière opinion.

bonne chaux. Sur ce crépi paraissent des peintures à fresque ressemblant par la couleur et la composition à celle de Pompeï.

Tous les jours on exhume des pièces de fer, de bronze, de plomb, des outils divers, des haches par exemple, des armes, des fragmens de marbre, des corniches en vergenne; des débris de meules à moudre; enfin de nombreux morceaux d'un verre très-épais que la lumière peut traverser, mais qui ne laisse point apercevoir les images (1).

On a recueilli pareillement un certain nombre de médailles : trente-trois pièces en bronze à l'effigie de Commode, de Probus, d'Antonin et Faustine, deux cent quatre-vingt-six pièces en cuivre et en argent, ainsi qu'une statuette de bronze représentant le dieu Janus au double visage. Des urnes lacrymatoires en terre cuite et une cuiller d'argent d'une forme particulière ont été de même découvertes dans ces derniers temps.

Quant à la destination primitive de ces constructions où l'on rencontre tant de précieux débris, bien des conjectures sont mises en avant. Nous ne croyons pas nécessaire de rapporter ici ces diverses hypothèses. Nous dirons seulement qu'à la vue de ces portiques, de ces marbres, de ces fresques, de ces salles pavées de mosaïques, de tout cet intérieur qui révèle le luxe et la puissance, quelques personnes ont pensé que cette somptueuse demeure était habitée dans les premiers siècles de l'ère chrétienne par un de ces hauts administrateurs que Rome préposait au gouvernement du pays.

MENERAYE (La). V. *Equevilley*.

MENEUVRES (Les). V. *Montagne*.

MENIL D'AMONT ET D'AVAL. V. *Servance*.

MENISOT. V. *Servance*.

MENOUX, canton et perception d'Amance, bureau de poste de Faverney.

Dépendance. Le moulin JEAN-DARD, ainsi appelé du nom de celui qui le fit bâtir en 1701. Il est placé sur un étang alimenté par cinq sources et dont les eaux nourrissent des carpes excellentes.

☞ Deux teintureries. — Fabrique de bandages herniaires. — Le blé du territoire de Menoux est recherché pour la boulangerie. — Gîtes de minerai de fer pisiforme. — A 150 mètres est du village, on a mis à découvert en 1832 un puits et des débris d'autres constructions qui font présumer que Menoux s'étendait autrefois sur cette partie de son finage.

MER (La). V. *Faucogney*.

(1) Il y a des raisons de croire que ce verre était transparent quand on en a fait usage, et qu'il n'est devenu opaque qu'en perdant à l'humidité, comme notre verre à vitre, une petite quantité de silicate alcalin.

Merceline (A la). V. *Voivre.*

Mercelle (La). V. *Melisey.*

MERCEY-SUR-SAONE, canton de Fresne-Saint-Mamès, perception de Beaujeu, bureau de poste de Dampierre-sur-Salon.

Dépendance. Une maison habitée par le passeur du bac établi sur la Saône.

☞ Gîtes de minerai de fer en grains.

Mercey (canton de Combeaufontaine). V. *Gevigney.*

MERSUAY, canton de Port-sur-Saône, perception de Breurey, bureau de poste de Faverney.

Dépendance. Un moulin sur le ruisseau de la fontaine de Courcelle.

☞ On fait remonter la fondation de Mersuay à l'an 800. Ce lieu a commencé, dit-on, par un moulin qui était placé à peu près au milieu du village actuel, sur le ruisseau qui le traverse aujourd'hui.

Meule (Ferme de). V. *Abelcourt.*

MEURCOURT, chef-lieu de perception, canton de Saulx, bureau de poste de Luxeuil.

Dépendances. Trois moulins alimentés par le ruisseau de la commune, savoir : le moulin de la Bise, le moulin du Milieu et le moulin Rouge.

☞ Exploitation et fabrication de gypse de très-bonne qualité. — Le sommet d'une éminence qui domine au sud le village de Meurcourt et qui est appelée le Champ-Vaulot, annonce par sa configuration que ce lieu fut anciennement remué par la main de l'homme, sans qu'on puisse toutefois reconnaître la destination qu'avaient les travaux pratiqués en cet endroit. Ces travaux paraissent s'être prolongés à l'ouest jusqu'à un terrain où l'on a trouvé des tombeaux de pierre, des ossemens humains, des médailles, etc. Ce qui rend encore plus vraisemblable que le Champ-Vaulot, maintenant à l'état de forêt, fut jadis habité, c'est un chemin qui y aboutissait, mais qui est depuis longtemps abandonné. — A Meurcourt, restes d'un château-fort qui fut ruiné, à ce qu'il paraît, pendant les guerres du 16e siècle.

Meurcourt (Le), ruisseau.

Il a sa source principale à la fontaine de la Baronière, territoire de Meurcourt. Après avoir traversé la prairie de ce village, il arrose les prés de la Villedieu et d'Equevilley, et tombe dans la Lanterne près de Mersuay. — Ecrevisses. — Ses eaux ont la vertu, dit-on, de pétrifier les matières végétales exposées à leur courant.

Miellenot (Le). V. *Belfahy* et *Servance.*

MIELLIN, canton de Melisey, perception de Servance, bureau de poste de Lure.

Dépendances. Les Landres, hameau; — la Forge, *idem;* — les granges du Droit, *idem;* — les granges de l'Envers, *idem;* — le Champ de la Grange, *idem;* — la Verrerie, *idem;* — la ferme du Pré-le-Py.

☞ La verrerie de Miellin, où l'on fabrique du verre à vitre et à gobleterie, occupe beaucoup d'ouvriers. — Plusieurs propriétaires fabriquent leurs bois en planches, lambris, lattes, sabots, etc., dans quatre scieries établies dans la commune, qui possède aussi un tissage de coton. — Les terres et fermes de Miellin faisaient autrefois partie de la dotation de l'abbaye de Bithaine, ainsi que le prouve un acte d'accensement de l'an 1440.

Mievillers. V. *Cendrecourt.*

MIGNAFANS, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Granges-le-Bourg.



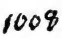
☞ Cette commune, après avoir dépendu de la mairie de Granges-le-Bourg, puis de celle de Granges-la-Ville, a été érigée en mairie particulière par ordonnance royale du 8 avril 1832.

MIGNAVILLERS, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Granges-le-Bourg.



Milieu (Moulin du). V. *Meurcourt.*
Millardets (Les). V. *Rioz.*
Millaudon. V. *Ruhans.*
Millet (Moulin). V. *Lanterne.*
Millot (Moulin). V. *Dampierre-les-Montbozon.*
Minelle (La). V. *Corre* et *Jonvelle.*
Miolin. V. *Bassigney.*
Miradaxer. V. *Esmoulières.*
Miseré. V. *Calmoutier.*

MOFFANS, canton et bureau de poste de Lure, perception de la Côte.



Dépendances. Quatre moulins sur le Rognon.

☞ Trois tissages de coton, deux teintureries, vingt tisseranderies, une huilerie, etc. Un certain nombre d'habitans s'adonnent particulièrement à la fabrication de ces vans et corbeilles de Moffans qui sont depuis plus d'un siècle en réputation pour leur commodité et leur bonne confection, et qui sont recherchés dans les foires du département. — Le village de Moffans existait déjà dans la première moitié du 13e siècle. Il était tenu en fief en 1310 pas des seigneurs qui y avaient un château et qui étaient vassaux des comtes de Montbéliard. Il a fait partie de la terre de Granges dès le milieu du 14e siècle jusqu'à la révolution française. (V. Granges-le-Bourg.) Il ne reste que quelques ruines de l'ancien château de Moffans.

MOIMAY, canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

Dépendances. La grange d'Ancin, grosse ferme située près de la route de Lure à Besançon; — la grange Marnaux; — le Mont de Moimay, ferme; — une maison isolée.

Moisambeau. V. *Servance.*

Moivre (Le). V. *Vitrey.*

Molanrupt. V. *Magny-les-Jussey.*

MOLAY, canton de Vitrey, perception de Chauvirey, bureau de poste de Cintrey.

Dépendances. Le hameau de Laitre; — deux maisons isolées au lieu dit En-la-Vau.

☞ Teinturerie.

MOLLANS, résidence notariale, canton et bureau de poste de Lure, perception de Vy-les-Lure.

☞ Ce village a eu des seigneurs de nom et d'armes, alliés aux maisons de Scey et de Grammont. De la famille de ces seigneurs était Philibert de Mollans, qui fut maître-visiteur des arsenaux et artillerie des rois de France et d'Angleterre, et qui institua, l'an 1390, à son retour de la Palestine, la confrérie francomtoise de Saint-Georges. — La terre de Mollans fut érigée en comté au mois d'avril 1713, en faveur de Claude-François d'Amedor, dont la famille, après avoir possédé cette terre jusqu'à la révolution, conserve encore des propriétés à Mollans.

Mollans (En). V. *Faucogney.*

Molvaux. V. *Cult.*

Monceaux de Bois (Es-). V. *Frédéric-Fontaine.*

Mondahin. V. *Amont.*

Monnins (Les). V. *Filain.*

Mont (Le). V. *Saint-Germain*, *Moimay*, *Plancher-Bas.*

MONTAGNE (La), canton et bureau de poste de Faucogney, perception de la Longine.

Cette commune est nommée *la Montagne* à cause de sa situation élevée. Elle se compose du Marchessant, village qui en est le chef-lieu, et d'un certain nombre de hameaux et fermes épars sur son vaste territoire. Ses sections sont au nombre de huit, savoir : les Genitres, 17 maisons; — le Marchessant, 14; — le Martenot, 14; — les Meneuvres, 7; — l'Orlient, 6; — les Saumages, 10; — le grand Saulcy, 15; — et le petit Saulcy, 5.

☞ Territoire curieux pour l'habitant de la plaine, à cause de ses sites pittoresques et de ses beaux points de vue. — Tourbière en exploitation.

Biographie. — Daval (Nicolas), né au Marchessant vers 1630, d'une

famille de cultivateurs aisée, put faire des études, et c'est à Besançon qu'il les poussa jusqu'à la philosophie inclusivement. Rappelé dès-lors à la maison paternelle pour administrer, en sa qualité de fils aîné, les biens de son père et suivre les travaux de la campagne, le jeune Daval se soucia peu de cette position, dominé qu'il était par un goût bien prononcé pour les sciences et les lettres, et il disparut un jour, laissant sa famille fort inquiétée de son absence : car il n'avait prévenu personne de son départ. On apprit enfin, mais seulement au bout de vingt ans, qu'il avait passé en Allemagne ; qu'après avoir voyagé dans cette contrée, il s'était arrêté à Salzbourg, où il avait suivi les cours de l'Université, tout en faisant comme précepteur l'éducation des enfans d'un seigneur du pays ; qu'il avait fait de rapides progrès dans les langues, le droit et la théologie, et qu'ayant embrassé l'état ecclésiastique, il était devenu professeur de philosophie et de théologie dans l'Université même où il s'était distingué comme disciple. Ajoutons que Nicolas Daval occupa cette chaire avec beaucoup de distinction, ce qui lui valut des titres de noblesse et les emplois les plus honorables. Il fut en effet doyen-paroque-curé de Hallein (Haute-Autriche), conseiller consistorial du prince-archevêque de Salzbourg, notaire apostolique, protonotaire d'honneur, chevalier du sacré palais et de la cour de Latran, et comte de l'Empire. Ce savant Francomtois mourut à Lintz le 21 janvier 1706, et fut inhumé dans l'église des Pères-Mineurs de cette ville, où l'on voit encore la pierre sépulcrale et l'épitaphe qui couvrent son tombeau. — Nicolas Daval a laissé des manuscrits qu'il a légués, ainsi que sa bibliothèque, au séminaire de Salzbourg. Le surplus de sa succession, il l'a consacré, par testament authentique, à des œuvres pies, ainsi qu'à des fondations parmi lesquelles nous remarquons celle-ci, qui est la neuvième : un capital est placé à intérêts dans la caisse du gouvernement de la Haute-Autriche, et les revenus en sont destinés à perpétuité aux frais d'études et d'éducation des enfans et descendans de son frère unique Jean-Claude Daval et de ses six sœurs, dans les Universités de Salzbourg et de Vienne, ou dans les colléges impériaux de Lintz et de Kremsmünster. Depuis la mort du vénérable doyen de Hallein, plusieurs de ses neveux, petits-neveux et arrière-petits-neveux ont joui et jouissent encore du bienfait de cette fondation.

MONTAGNE (La), hameau. V. *Fresse*.

MONTAGNE DE MELAY (La). *V. Ternuay*.

MONTAGNEY, canton de Pesmes, perception de Valay, bureau de poste de Marnay.

Dépendances. La GAILLARDE, hameau composé d'un moulin à grains, d'une huilerie, et de quatre autres maisons.

☞ Carrières de bonne pierre de taille et de dalles dites *laves*. — Gouffre nommé le *Puits-des-Jones*, dont l'orifice, de forme à peu près ovale, a environ huit mètres de diamètre. On ne connaît pas la profondeur de

ce puits, rempli d'une eau bleuâtre, qui jamais ne diminue ni ne s'accroît bien sensiblement. Le trop-plein s'écoule doucement par une rigole d'un mètre de largeur, et va se jeter à peu de distance dans l'Ognon. — Foires à Montagney les 15 mars et 20 octobre. (Ordonnance royale du 3 avril 1836.)

Biographie. — Percy (Le baron Pierre-François), chirurgien en chef des armées, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut et d'un grand nombre de Sociétés savantes, commandeur de la Légion-d'Honneur, etc., naquit à Montagney le 28 octobre 1754. Ses premières études étaient à peine achevées, qu'il se sentit irrésistiblement entraîné vers l'étude de l'anatomie et de la chirurgie. Ses premiers pas dans cette carrière furent brillans et annoncèrent l'illustration qu'il devait y acquérir. Chirurgien-major en 1782, chirurgien en chef à l'armée de la Moselle et à celle du Rhin, inspecteur général du service de santé militaire sous le gouvernement consulaire, chirurgien en chef des armées de l'Empire, dans toutes ces hautes fonctions M. Percy montra les connaissances les plus étendues, les vues les plus utiles, le zèle le plus infatigable; et quand, après la bataille de Waterloo, il se retira du service, la chirurgie militaire française le regretta comme l'homme qui avait le plus puissamment contribué à lui procurer la juste réputation dont elle jouit, non-seulement dans les hôpitaux, dans les ambulances, dans les camps et sur les champs de bataille, mais encore par ses écrits. Il a publié : I. *Mémoire* (couronné par l'académie de chirurgie de Paris) *sur les ciseaux à incision*, 1785, in-4°. II. *Manuel du Chirurgien d'armée*, 1792, in-12, fig. III. *L'Art d'appliquer le Feu en chirurgie*, 1794, in-8°, réimprimé en 1810. IV. *Réponses aux questions proposées par la Commission de Santé*, an III, in-12. V. *Eloges d'Anuce Foës et de Sabatier*, prononcés à la Faculté de médecine de Paris, 1812, in-8°. Ces deux morceaux d'éloquence sont riches d'ornemens et de style. M. Percy a fourni aux journaux de médecine nombre d'observations et de mémoires excellens, et des articles fort curieux au *Magasin encyclopédique* et au *Dictionnaire des Sciences médicales*. L'agriculture et l'économie rurale l'occupèrent aussi dans des vues de philantropie et de bienfaisance. Cet homme célèbre mourut à Paris le 18 février 1825.

Montagney. V. *Cognières*.

Montaigu. V. *Colombier* et *Saint-Germain*.

Montanjeux. V. *Fresse*.

Montans (Les). V. *Montigny-les-Cherlieu*.

Montansus (A). V. *Voivre*.

MONTARLOT-LES-BOULT, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Boult.

Dépendances. Le Petit-Montarlot, hameau; — la tréfilerie, aujourd'hui convertie en moulin; — et le moulin dit moulin de Montarlot.

MONTARLOT-LES-CHAMPLITTE, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Champlitte. 429

Dépendances. La ferme de CHEVRAMBERT; — celle de PIÉMONT-LE-BAS; — le moulin de la BATAILLE (sur le Salon).

☞ Distilleries d'eau de cerises. — Vestiges d'un camp retranché dans les bois qui sont au nord-est de Montarlot. — A l'est du village et près du Salon, restes d'un vieux château. — Des fouilles faites en 1839 au sommet de l'éminence appelée le Châtelet, y ont fait déterrer des médailles et des ossemens humains.

Biographie. — Un homme né le 3 juin 1778 dans un moulin dépendant du village de Montarlot fut mêlé plusieurs fois, de 1815 à 1820, dans des complots contre le gouvernement de la Restauration, et son nom retentit souvent dans les procès politiques de l'époque : cet homme était Claude-François CUGNET, ancien militaire et ancien concierge des prisons de Dole, qui fut impliqué notamment dans l'affaire de l'*Epingle-Noire* (1816) et dans la conspiration dite *de l'Est* (1819), mais qui en fut quitte pour quelques mois de détention préventive : car l'issue des deux procès lui fut favorable. Effrayé néanmoins par toutes les poursuites dont il avait été l'objet, Cugnet de Montarlot se rendit en Espagne, où il s'associa aux entreprises révolutionnaires, momentanément couronnées de succès, du parti constitutionnel. Ayant été forcé de sortir de ce pays après le rétablissement du pouvoir absolu de Ferdinand VII, il se trouvait à Gibraltar au mois d'août 1824, quand une troupe d'insurgés espagnols sortit de cette place pour tenter un coup de main sur la forteresse de Tarifa. Cugnet se joignit à cette expédition, qui réussit à pénétrer dans Tarifa, mais qui en fut bientôt expulsée par l'armée française. Contraint alors de chercher son salut dans la fuite, Cugnet tomba entre les mains des royalistes espagnols, et, traduit incontinent devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort et fusillé sur-le-champ à Almeria (24 août 1824).

MONTARLOT (Le Petit-). V. *Montarlot-les-Boult*.

MONTANDIN. V. *Amont*.

MONTBLEUSE (La). V. *Etrelles*.

MONTBOILLON, canton et bureau de poste de Gy, perception de Gezier. 169

Dépendance. La ferme et la tuilerie de VAUVENISE.

☞ Cette commune possède, outre sa tuilerie, une tannerie. — Vestiges d'un vieux château. — Exploitation de marne pour briques et tuiles. — Le village de Montboillon fut érigé en baronie le 10 janvier 1608, en faveur de Jean Thomassin.

MONT-BOLEY (Le). V. *Belonchamp*.

MONTBOZON, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, résidence notariale, etc. La route

de Besançon au département des Vosges traverse ce chef-lieu.

☞ Montbozon était anciennement le siége d'une châtellenie qui étendait sa juridiction sur soixante-douze villages et qui faisait partie du domaine des ducs de Bourgogne. Une prévôté s'y trouvait établie dès la fin du 13e siècle. Cette importante seigneurie fut possédée dans le siècle suivant, à titre de fief, par des gentilshommes qui portaient son nom : Vuillemin de Montbozon était en 1312 chambellan de Hugues de Bourgogne; Thiébaud et Guillaume de Montbozon vivaient l'un en 1368, et l'autre en 1380 ; mais il paraît que cette famille s'éteignit à la fin du 14e siècle ou au commencement du 15e : car nous voyons le duc Jean-sans-Peur donner, l'an 1413, à Jean de Champvans, son pannetier, qui l'avait accompagné et servi dans ses voyages et dans ses armées, la sergenterie de Montbozon, pour en percevoir et lever tous les fruits sa vie durant. (*Hist. de Bourgogne* par D. Plancher.)

En quelles mains passa la châtellenie de Montbozon à la mort de Jean de Champvans? nous l'ignorons.

On sait que la peste désola plus d'une fois notre contrée dans la première moitié du 17e siècle. Au milieu des ravages que faisait ce fléau, il fut décidé dans une assemblée d'états que, chaque année, le 24 mars, on célébrerait une messe solennelle dans la chapelle où reposaient les reliques de S. Sébastien à Montbozon. A cette époque, nombre de documens en font foi, l'hostie miraculeuse de Faverney, la sainte Vierge de Gray et les reliques du saint dont nous venons de parler excitaient tout particulièrement la vénération de nos aïeux.

Il y eut à Montbozon, jusqu'à 1789, un couvent de Dominicains dont la fondation remontait au moins au règne de Philippe-le-Bon : ce prince, en effet, permit aux Dominicains de Montbozon, par suite de la perte de leurs biens, de porter la châsse dans la province.

Les habitans de ce bourg se livrent pour la plupart à l'agriculture; d'autres professions n'occupent qu'un petit nombre de bras dans la tannerie, la foulerie, la fabrique de bonneterie et les trois teintureries que possède la commune. Quant au commerce de détail sur les étoffes, l'épicerie, etc., il a peu d'importance à Montbozon. Mais nous devons mentionner ici un produit local qui est depuis longtemps renommé : ce sont les biscuits et les massepains que Montbozon livre à la consommation, et qui, de temps immémorial, ont une réputation que l'on peut comparer à celle des craquelins de Baume.

Les foires de Montbozon tombent le 4 février, tous les lundis depuis cette époque jusqu'à Pâques, et les 27 mai, 5 juin et 9 septembre (Décret du 10 mars 1807.) Ses marchés hebdomadaires ont lieu le lundi.

Des ponts existant sur les deux bras de l'Ognon, devant ce bourg, sont d'une construction remarquable.

Le canton de Montbozon comprend 30 mairies, 11,309 habitans, et

24,523 hectares de superficie, dont 12,715 en terres labourables, 1,361 en prés, 226 en vignes, 7,390 en bois, 259 en chènevières, jardins, etc. Sa forme est celle d'un triangle dont la base s'appuie au sud-est sur l'Ognon, les autres côtés touchant aux cantons de Rioz et de Noroy. On y cultive en général toutes espèces de grains, de légumes et de racines ; sur les bords de l'Ognon belles prairies, que bordent au nord-ouest de vastes forêts. — Les territoires d'Aubertans, la Barre, Bouhans, Chassey, Cognières, Larians, etc., fournissent du minerai de fer en grains. — Carrières de bonne pierre de taille à Authoison, Cognières, Fontenois, Roche, etc. — *Industrie.* Forges à Aubertans, Beaumotte, Bonnal (Chassey-les-Montbozon), Larians et Loulans. — Fabriques de poterie à Fontenois. — Tissage de coton à Dampierre. — Fabriques de chapeaux de paille à Authoison, à Chassey et à Thieffrans. — Le canton de Montbozon est traversé à son extrémité nord-ouest par la route royale de Besançon à Metz ; la route du département du Doubs aux Vosges suit l'extrémité sud-est. — Ses cours d'eau principaux, après l'Ognon, sont la Linotte et la Quenoche.

MONTCEY, canton et bureau de poste de Vesoul, perception de Calmoutier.

☞ Gîtes exploités de minerai de fer en grains. — Grotte fort vaste en profondeur et en largeur, et remplie de cristallisations.

MONTCIEL. V. *Vesoul.*

MONTCOURT, canton et bureau de poste de Jussey, perception de Corre.

MONTCUCHOTS (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon.*

MONT DE VANNE. V. *Fresse.*

MONT D'OLIVETTE. V. *Errevet.*

MONTDORÉ, canton, perception et bureau de poste de Vauvillers.

☞ Exploitation de gypse. — La butte de Montdoré, dont la hauteur est de 395 mètres au-dessus du niveau de la mer, est le point le plus élevé où la vigne soit cultivée dans le département. — Sur cette montagne, vestiges d'un château-fort qui fut possédé par les sires de la Trémouille, seigneurs de Jonvelle, et qui était leur place d'armes principale. Ce château fut pris, dit-on, et ruiné par l'armée suédoise, vers 1636. — La fondation du village de Montdoré paraît remonter à une époque assez reculée : il résulte d'un vieux titre qu'avant 1605 le bourg de Vauvillers dépendait de la paroisse de Montdoré, et qu'il obtint seulement en cette année 1605, moyennant redevance annuelle envers l'église-mère de Montdoré, l'autorisation d'avoir une église particulière et un desservant.

Biographie. — SOMMIER (Jean-Claude), né à Montdoré le 22 juillet 1661, fut d'abord curé dans le diocèse de Toul, et ensuite nommé, par Benoit XIII, archevêque de Césarée, dans un voyage qu'il fit à Rome pour sol-

liciter du Saint-Siége, de la part du duc Léopold de Lorraine, l'érection d'un évêché dans ses états. Les affaires dont ce prélat fut chargé dans la suite ne le détournèrent point de l'étude des lettres. Il a donné l'*Histoire dogmatique de la Religion*, l'*Histoire de l'Eglise de Saint-Diez*, plusieurs oraisons funèbres, quelques pièces de vers et des sermons. Il mourut le 5 octobre 1737.

MONTEBEAU (Le). V. *Ternuay*.

MONTE DU FRAHY (La). V. *Servance*.

MONTEILLOZ. V. *Breurey-les-Faverney*.

MONTENDREY (Le). V. *Servance*.

MONTÉPENOUX. V. *Vallerois-le-Bois*.

MONTESSAUX, canton et perception de Melisey, bureau de poste de Lure.

Dépendances. Quatre maisons isolées au lieu dit le BOURCET.

MONTESSUS (Moulin). V. *Montjustin*.

MONT-GIRARD (Le). V. *Lanterne*.

MONTHURY (Le). V. *Servance*.

MONTIAU. V. *Villers-sur-Port*.

MONTIGNY-LES-CHERLIEU, canton et perception de Vitrey, bureau de poste de Jussey.

Dépendances. Le hameau de CHERLIEU; — les fermes de MARLAY; — la ferme des MONTANS; — le moulin d'AGNIAUCOURT; — le moulin BATTANT; — le moulin FERY; — et le moulin dit de MONTIGNY.

☞ Tuilerie à Marlay. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles dans la commune. — Carrières de pierre dure et de grès très-recherchés pour les constructions. — Les sieurs Gousset et Champion entretiennent des étalons approuvés et autorisés qui facilitent la reproduction des chevaux de race comtoise, et l'on élève chaque année, dans la commune de Montigny et dans les environs, un grand nombre de poulains. — Il a existé à Cherlieu, jusqu'à la suppression des monastères, une abbaye de Bernardins qui avait eu pour principal fondateur Rainauld II, comte de Bourgogne, et dont la création datait par conséquent de la fin du 11e siècle (1). Les successeurs du comte Rainauld et d'autres princes ou seigneurs ayant accordé de grands biens à cette abbaye, elle était devenue célèbre par le nombre de ses religieux comme par l'étendue et la magni-

(1) Dunod ne fait remonter qu'à 1130 la fondation de l'abbaye de Cherlieu; mais à ses recherches avait échappé une charte de l'an 1127, par laquelle l'archevêque Anseric confirme à Germain, prieur de Cherlieu, la possession des dîmes et autres biens que plusieurs seigneurs avaient donnés à son église.

ficence de ses bâtimens (1), quand elle fut livrée aux flammes par les religionnaires français qui envahirent le comté de Bourgogne, vers 1568, sous les ordres de Wolfgand, duc de Deux-Ponts. Dans cet incendie, le monastère de Cherlieu perdit, avec sa splendeur, le plus grand nombre de ses titres; les moines, que ce désastre avait dispersés, ne revinrent à Cherlieu qu'après plusieurs années d'absence, et ce fut seulement en 1704 que les débris de l'ancienne abbaye servirent à reconstruire une maison pour douze religieux. On répara aussi l'église du monastère, qui avait été, dit-on, la plus belle et la plus vaste de la province (2). Quelques ruines de cette église sont tout ce qui reste aujourd'hui de l'abbaye de Cherlieu, qui réunissait autrefois tant de richesse, de grandeur et de magnificence.

MONTIGNY-LES-NONES, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Vesoul.

Dépendance. Un moulin sur le Durgeon.

☞ Couche non exploitée de minerai de fer oolithique. — Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Carrière de bonne pierre de taille au nord du village, sur une hauteur où se voient les ruines d'un château-fort. — Il y avait à Montigny une abbaye de filles de l'ordre de S. François d'Assise, dont la fondation, qui remontait à 1286, était due à Elvis de Joinville, épouse de Jean Ier de Faucogney, et fille de Simon de Joinville et de Béatrix de Bourgogne. On exigeait des récipiendaires les preuves de huit quartiers de noblesse, quatre paternels et quatre maternels. Les bâtimens et l'église de l'ancienne abbaye sont aujourd'hui des propriétés particulières. — Avant la révolution, Montigny était le siége d'une justice royale et domaniale, qui comprenait, avec son territoire, ceux d'Echenoz-la-Meline et de Chariez.

MONT-JARROT (Le). V. *Bithaine.*

MONTJEAN. V. *Ternuay.*

(1) Ce monastère put recevoir dans son enceinte plus de 20,000 personnes, lors des funérailles du comte palatin Othon IV, qui fut inhumé à Cherlieu le 5 mai 1310, devant l'autel de la Vierge, en présence de Mahaut d'Artois sa veuve, de l'archevêque de Besançon, de trois autres évêques, de vingt abbés, de Renaud, comte de Montbéliard, de Hugues de Bourgogne, « et trois cents chevaliers, desquels trente étoient bannerets; *item* trois « cents aultres gentilshommes et gentilsfemmes; *item* Jacobins, Cordeliers, « frères de S. Augustin, hermites, trois cents; *item* l'abbesse de Baptan « de Besançon; *item* moines noirs, moines blancs, prêtres religieux et « séculiers qu'on ne peut savoir le nombre; *item* de l'autre peuple à l'esti- « mation de quinze mille personnes. »

(2) Son vaisseau avait 326 pieds de longueur sur 75 pieds de largeur, y compris les deux nefs collatérales; la hauteur des voûtes sous clé passait 66 pieds.

MONTJUSTIN, canton et perception de Noroy-le-Bourg, bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Le petit village de VELOTTE-SOUS-MONTJUSTIN; — le moulin MONTESSUS; — le moulin BREDILLON.

☞ Montjustin, ancien bourg à château-fort, ancien siége d'une prévôté, fut le chef-lieu d'une seigneurie qui compta longtemps parmi les plus importantes de la province. Jadis il donna son nom à une famille de gentilshommes qui était déjà distinguée au milieu du 12e siècle et qui s'éteignit dans la seconde moitié du 15e, Guillaume de Montjustin n'ayant laissé que trois filles, dont la cadette se fit religieuse à Remiremont; les deux aînées se marièrent l'une à Etienne Armenier, seigneur de Belmont, et l'autre à Guillaume de Chezeaux, gentilhomme du pays de Vaud. — Sur une éminence qui domine Montjustin se voient les ruines du château des anciens seigneurs de ce lieu, château qui était, à en juger par ses restes, très-solidement bâti et d'une grande étendue. On croit qu'il fut détruit dans le 15e siècle, époque où il fut effectivement pris plusieurs fois par les Français et repris sur ceux-ci par les troupes francomtoises ou leurs auxiliaires. Son emplacement a été défriché en partie par ceux qui l'ont acheté du gouvernement en 1793; on y cultive aujourd'hui quelques parcelles de champs. — Autrefois il se tenait des marchés à Montjustin; ce village n'a plus que quatre foires annuelles, tombant le 24 février, le samedi après Pâques, le 30 juin et le 24 août. (Décret du 10 mars 1807.)

MONT-LE-FRANOIS, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Montot.

Dépendances Le fourneau du CROCHOT; — la ferme dite la CROCHOTTE.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer en grains. — Le fourneau du Crochot, établi sur le Salon, produit des meilleures fontes de la Haute-Saône; il en livre au commerce 850,000 kil. par an. — Restes d'un vieux château à Mont-le-Frânois.

MONT-LES-ETRELLES, canton et bureau de poste de Gy, perception de Frasne.

Dépendances. Le village de VILLERS-CHEMIN; — le hameau des MALBUISSONS.

☞ Gites de minerai de fer oxidé rouge et de minerai de fer pisiforme.

MONT-LE-VERNOIS, canton de Vesoul, bureau de poste de Traves, perception de Montigny.

Dépendances. Le village du VERNOIS et le hameau des EVÊQUES.

☞ Grotte dont on n'a pas encore exploré l'intérieur. — Le village de Mont-le-Vernois et quelques autres terres furent érigés en marquisat, l'an 1740, en faveur de M. de Rosières, président au parlement de Besançon.

MONT-MARTIN (Le). V. *Ecromagny.*
MONT-MÉNARD (Le). V. *Plancher-les-Mines.*
MONTOILLE. V. *Vaivre.*
MONTOILLOTTE (La). V. *Saulx* et *Pusey.*

MONTOT, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Dampierre-sur-Salon.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer en grains. — Au nord du village, sur la pente d'une colline, restes, encore considérables, d'un château-fort qui appartenait aux sires de Beaujeu et qui était ceint de fossés larges et profonds. Sur l'un des murs de cet édifice féodal on lit le millésime 1549. — L'église de Montot est bâtie sur l'emplacement d'une antique chapelle qui dépendait du château dont on vient de parler et sous laquelle était creusé un caveau sépulcral. Ce caveau est encore intact.

MONTOT (Le). V. *Villers-Pater.*

MONT-SAINT-LÉGER, canton de Dampierre-sur-Salon, perception et bureau de poste de Lavoncourt.

☞ Ce village a donné anciennement son nom à une famille de gentilshommes qui florissait dès le 13e siècle et qui s'allia aux premières maisons nobles du pays. Avant la révolution il y avait à Mont-Saint-Léger une justice seigneuriale, et près de cette juridiction trois procureurs-fiscaux qui représentaient trois familles ayant des droits dans la terre de ce lieu.

MONTSEUGNY, canton et bureau de poste de Pesmes, perception de Chevigney.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Le portail de l'église, qui parait fort ancien, représente dans une belle sculpture Jésus prêchant et les emblêmes des quatre Evangélistes. — Jusqu'à la révolution, une commanderie de l'ordre de Malte demeura établie à Montseugny, que l'on croit être bâti sur un emplacement anciennement occupé par un lieu considérable, qui s'étendait à l'ouest du village actuel. On trouve en effet, dans cette partie du territoire de la commune, de vieilles fondations d'une grande étendue. Nous avons déjà dit (V. CHANTÉS) que la commanderie de Montseugny n'admettait qu'avec preuves de noblesse les novices qui voulaient s'y faire agréger.

MONTROZ. V. *Thiénans.*
MONTS DU TRONC (Les). V. *Saint-Bresson.*

MONTUREUX-LES-BAULAY, canton d'Amance, perception du Magny-les-Jussey, bureau de poste de Jussey.

Dépendances. Le moulin de BOSSEY, établi sur la Saône, et un autre moulin roulant avec les eaux descendant de Venisey.

☞ Bac sur la Saône au moulin de Bossey.

MONTUREUX-SUR-SAONE, canton et bureau de poste de Gray, perception de Chargey.

Dépendances. Le petit village de PRANTIGNY; — le haut-fourneau appartenant à M. Joseph Falatieu; — la tuilerie des BREUILLETS.

☞ Le haut-fourneau de Montureux, qui roule au moyen d'une pompe à vapeur, produit annuellement 850,000 kil. de fontes de première qualité, à l'état de gueuses et de moulages. — On remarque dans ce village une maison commune qui a été construite en 1830. — Ancien château seigneurial, qui appartenait, avant 1789, à M. Jobelot, président à mortier au parlement de Besançon. — Dans une chapelle de l'église de Montureux se voit la pierre tumulaire d'un ancien seigneur de ce lieu, Guillaume de Mandre, qui suivit l'empereur Charles-Quint dans toutes ses guerres, et qui trépassa le dernier jour d'avril 1560, après avoir fortifié, comme l'indique son épitaphe, le *vieil chastel* de Montureux, et fait élever la chapelle dans laquelle il fut inhumé.

MONT-VEILLEY. V. *Fresse.*

MONVAUDON. V. *Leffond.*

MOREY, résidence notariale, chef-lieu de perception, canton de Vitrey, bureau de poste de Cintrey.

☞ Morey, nommé ville et châtellenie dans les vieux titres, était le siége d'une justice seigneuriale qui ressortissait au bailliage de Vesoul. En 1369, Gaucher de Châtillon vendit cette terre à Etienne comte de Montbéliard, qui lui-même la céda en 1374 à Guillaume de Vergy. On voit, sur le penchant d'une colline, quelques vestiges de son ancienne forteresse. — Sur une roche près du village, colonne qui servit pour la triangulation de la carte de Cassini. — Vestiges de camp romain. (V. BOURGUIGNON-LES-MOREY.) — Morey avait un monastère de Bénédictins dont les commencemens dataient de 1657, et dont l'église, achevée en 1702, était très-belle et d'ordre ionique. — Marché à Morey tous les mardis; foires le mardi qui précède le 24 février, et le mardi qui suit les 4 mai, 8 juillet, 14 septembre et 11 novembre. (Ordonnance royale du 20 décembre 1839.)

Biographie. — RICHARDOT (François), religieux augustin et ensuite évêque d'Arras, né à Morey en 1507, s'éleva par son seul mérite aux premières dignités ecclésiastiques. Il parut avec distinction au concile de Trente. Richardot avait professé la théologie à Besançon. Il mourut à Arras en 1574. On a de lui des *Ordonnances synodales*, des *Traités de controverse*, des *Discours* et des *Oraisons funèbres*.

MORILLON (Le). V. *Ambiévillers.*

MOROGNE. V. *Chenevrey.*

MORTHE (La), petite rivière.

Sa principale source est à Roche-sur-Bucey; mais elle ne devient un peu

importante qu'après s'être grossie d'abord des ruisseaux venant de Gy, Choye et Villefrancon, ensuite des eaux du Cabry, ruisseau qui provient du canton de Fresne-Saint-Mamès et des communes septentrionales du canton de Gy, en passant à Igny et sur les territoires d'Angirey et de Sauvigney. C'est à l'ouest de Citey que se réunissent ces cours d'eau. Dès-lors la Morthe traverse les communes de Saint-Loup-les-Gray, Nantouard, Saint-Broing, Corneux, Ancier, et se jette en partie dans la Saône, en amont de Gray; l'autre partie baigne la ville basse sous le nom de *Canal du Drugeon*. — A la moindre crue, la Morthe se déborde et cause un dommage considérable aux propriétés riveraines, ce qu'on attribue aux établissemens qui se sont formés sur le canal du Drugeon dont on vient de parler. — Elle nourrit le brochet, l'anguille, la tanche, la carpe, quelques perches, beaucoup de lottes, etc.

MOTEY-BESUCHE, canton de Pesmes, perception de Valay, bureau de poste de Marnay. 321

Dépendance. Un moulin situé à 600 mètres S. du village.

☞ *Besuche* était le nom d'un prieuré qui existait près de Motey et où fut longtemps la mère-église des trois villages de Motey, de Montagney et de Chancey. Cette église fut démolie vers la fin du siècle dernier, à l'exception d'une chapelle qui est maintenant en bon état.

MOTEY-SUR-SAONE, canton de Fresne-St.-Mamès, perception de Beaujeu, bureau de poste de Dampierre. 111

Dépendances. La ferme des Argillettes; — une autre ferme isolée.

☞ Gîtes de minerai de fer pisiforme.

Motte (La). V. *Fougerolles*.

Mottes (Es-). V. *Amont*.

Mottots (Les). V. *Saint-Bresson*.

Mouhemont. V. *Servance*.

Mouhy. V. *Contréglise* et *Polaincourt*.

Moulin a vent. V. *Pierrecourt*.

Moulin de la Ville. V. *Roche-sur-Vanon*.

Moulin de l'Etang. V. *Quers*.

Mouliney (Le). V. *Bithaine*.

Moulin-Neuf (Le). V. *Velleminfroy*.

Moulinot (Le). V. *Ouge*, *Quenoche*.

Moulin-sous-la-Fougere (Le). V. *Velleminfroy*.

Mourey (Les). V. *Amont*.

Mouriere V. *Ronchamp*.

Mousse (La). V. *Corravillers*.

Moussières (Les). V. *Servance*.

Moutherot (Le). V. *Traves*.

Mouthrot (Le). V. *Auxon.*
Munans. V. *Larians.*
Muse (En). V. *Saint-Bresson.*
Naircourt. V. *Dampierre-les-Conflans.*
Nanon (Moulin). V. *Belverne.*

NANTILLY, canton d'Autrey, perception de Mantoche, bureau de poste de Gray.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme; plusieurs lavoirs pour le lavage des mines. — Restes de la voie romaine dont on retrouve aussi des traces sur le territoire de Bouhans-les-Autrey.

NANTOUARD, canton et bureau de poste de Gray, perception de Velesme.

☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Gîtes exploités de minerai de fer pisiforme.

Narbie. V. *Plancher-Bas.*
Narjoz (Moulin). V. *Ailloncourt.*
Natois (Moulin de). V. *Gy.*
Nava (La). V. *Passavant.*
Navautés (Les). V. *Servance.*

NAVENNE, canton, perception et bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Graisse, maison de campagne avec maison de ferme; — la ferme d'Itac (anagramme de *Cita*, nom de la montagne sur le penchant de laquelle cette ferme est située); — une maison au hameau de Pont; — une tuilerie; — plusieurs maisons isolées à l'entrée de Vesoul.

☞ Le village de Navenne, bâti sur le revers septentrional de la montagne qui borne au sud le vallon de Vesoul, jouit d'une belle vue sur le vaste bassin qui se prolonge jusqu'à Montigny-les-Nones. — Sur une pente à l'ouest du village, est le réservoir de la *Fontaine-Ferme*, source abondante qui alimente les fontaines publiques de la ville de Vesoul. — Plusieurs cantons du vignoble de Navenne produisent des vins estimés.

NERVEZAIN, canton de Dampierre, bureau de poste de Combeaufontaine, perception de Confracourt.

☞ Ce village est baigné par la Gourgeonne et traversé par la route royale d'Avallon à Combeaufontaine.

Neuf (Moulin). V. *Calmoutier*, *Margilley* et *Vitrey.*
Neufs-Chemins (Les). V. *Esmoulières.*
Neufs-Prés (Les). V. *Longine.*

NEUREY-EN-VAL, canton de Saulx, perception de Meurcourt, bureau de poste de Faverney.

Dépendances. Le hameau du Fays ; — un moulin établi sur le ruisseau venant du Val-St.-Eloy.

☞ Cette commune possède une carrière de marbres qui sont à peu près semblables à ceux de Senoncourt ; l'exploitation de ce banc est abandonnée depuis quelques années. — La petite montagne de la Chassaigne, qui domine au nord le village de Neurey, offre un point de vue d'où l'œil découvre les Alpes, les Vosges, les hauteurs de l'Alsace, les tours de Langres, etc. — Dans le cimetière de ce lieu, situé au sud et hors du village, on a découvert d'anciennes pierres tumulaires.

NEUREY-LES-LA DEMIE, canton de Noroy, perception de Vellefaux, bureau de poste de Vesoul. 369

Dépendances. Les Anglots, hameau ; — les Pierrons, *idem.*

NEUVELLE (La), canton, perception et bureau de poste de Lure. 489

NEUVELLE-LES-CHAMPLITTE, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Montot. 415

☞ Moulin sur le Salon, avec mécanique à nettoyer les blés, le tout roulant au moyen de trois roues hydrauliques, et fabricant des farines pour le commerce. — L'abbaye de Bèze avait à Neuvelle des possessions pour lesquelles ce village est plusieurs fois mentionné dans la *Chronique de Bèze ;* elle y possédait notamment un lieu qu'on nommait *Villemercier* et où existait, dit-on, un fourneau pour la fusion du minerai de fer.

NEUVELLE-LES-CROMARY, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Voray. 326

Dépendances. Le hameau de Bréant ; — la ferme du Verjoulot ; — le moulin de Malgerard ; — le moulin du Martinet.

☞ Vestiges d'un vieux château.

NEUVELLE-LES-LA CHARITÉ, chef-lieu de perception, canton de Scey-sur-Saône, bureau de poste de Fretigney.

Dépendances. L'ancienne abbaye de la Charité ; — la ferme des Aubry ; — celle de la Mangeotte ; — celle de Fontaine-Robert.

☞ L'ancienne abbaye de la Charité (ordre de Cîteaux) fut fondée vers l'an 1112, par Alix, épouse de Thiébaud II, seigneur de Traves, pour des chanoines de S. Paul de Besançon. Ceux-ci la remirent, en 1133, à l'archevêque Anséric, qui la donna à l'abbé de Bellevaux. Treize de ses religieux en prirent possession, et ce nombre fut si fort augmenté, qu'en 1139 la Charité donna naissance à l'abbaye de la Grâce-Dieu, par une colonie qu'elle y envoya. L'ancienne église de la Charité, consacrée en 1148 par le pape Eugène III, a été la sépulture de plusieurs comtes et comtesses de Bourgogne. Les moines de cette abbaye avaient un remède qu'ils prétendaient être efficace pour guérir de la rage. Le manuscrit de

leur recette se trouve à la bibliothèque publique de Dole. Il ne reste guère de l'abbaye que la maison que possède aujourd'hui M. le vicomte du Taillis. C'est, au reste, un bâtiment remarquable, non-seulement par sa construction, mais aussi par sa position dans un site fort pittoresque. Un jardin anglais l'entoure. — Le territoire de Neuvelle-les-la Charité recèle beaucoup de minerai de fer en grains ; on y rencontre des silex d'une forme sphéroïde, qui renferment du soufre à l'état natif et qui s'enflamment au feu ; on y trouve aussi des craies ou carbonates de chaux qui ont une odeur de soufre très-prononcée. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles. — Plusieurs lavoirs à mine. — Cette commune possède, en outre, une tannerie, une teinturerie, deux huileries, une tuilerie, des fabriques de chapeaux de paille, etc.

NEUVELLE-LES-SCEY (La), canton, perception et bureau de poste de Combeaufontaine.

☞ Ce village perdit en 1814 la majeure partie de sa population, au milieu d'une épidémie qu'y occasionna la présence des troupes alliées. (V. Combeaufontaine et Gourgeon.) Une épizootie fit périr à la même époque presque tout le bétail que possédaient les habitans.

Neuves-Granges (Les). V. *Cirey*.

Nid d'Agace (Le). V. *Lanterne*.

Nid de Coucou (Le). V. *Dampierre-les-Montbozon*.

Nôbestes (Es-). V. *Voivre*.

Nogents (Les). V. *Ecromagny*.

NOIDANS-LE-FERROUX, canton de Scey-sur-Saône, bureau de poste de Traves, perception de Neuvelle-les-la Charité.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. (L'extraction et le lavage de la mine occupent beaucoup d'ouvriers.) — Des dépôts de crasse de fer que l'on trouve sur plusieurs points du territoire annoncent qu'autrefois il y existait un fourneau; mais sa destruction est déjà ancienne, car nous ne le voyons pas compris dans un état des forges et fourneaux de la Franche-Comté en activité en 1734, ce qui indique qu'il avait antérieurement cessé d'être en roulement (1). — Sur une éminence dite *la Motte*,

(1) En 1734, on ne comptait, dans toute la Franche-Comté, que 43 forges et fourneaux. Sur ce nombre des usines à fer, 28 étaient établies sur le territoire actuel du département de la Haute-Saône, savoir : 2 forges sans fourneau, 18 forges avec fourneau, et 8 fourneaux sans forge.

Les deux forges sans fourneau étaient placées à Achey et à Grandvelle. Elles n'existent plus aujourd'hui.

Les 18 forges avec fourneau roulaient à Baignes, Bonnal, Beaujeu, Chagey, Conflandey, Echalonge, Fresne-Saint-Mamès, la Branleure, le

vestiges d'un ancien château-fort qu'entouraient des fossés. Des cercueils de pierre et des ossemens humains y ont été découverts à la profondeur de 4 pieds. — On a construit à Noidans, en 1824, une fontaine à trois *gueulardes* qui donne 60 litres d'eau par minute. Sa pyramide quadrangulaire a 8 mètres de hauteur. Elle est accompagnée d'un lavoir, et d'un abreuvoir où 25 pièces de bétail peuvent s'abreuver à la fois. — On remarque encore à Noidans une belle maison commune et la maison d'école, construites l'une et l'autre en 1833. — Foires le jour des Cendres, les 25 avril, 15 mai, 15 juin, 6 août, 24 septembre et 3 novembre. (Décret du 10 mars 1807.) — La plupart des femmes et des enfans du village s'occupent, surtout en hiver, à faire de la tresse de paille qui est expédiée pour le commerce de Paris. On en emploie aussi, sur les lieux, à la fabrication des capotes et autres chapeaux de femme.

NOIDANS-LES-VESOUL, canton et bureau de poste de Vesoul, perception de Montigny.

Dépendances. Le moulin de PONT et le moulin de la VÈZE, alimentés l'un et l'autre par le ruisseau découlant d'Echenoz-la-Meline.

☞ Dans sa notice manuscrite sur la ville de Vesoul, M. Miroudot-du-Bourg fait mention de vestiges de voie romaine qui auraient été trouvés sur le territoire de Noidans-les-Vesoul, il y a près d'un siècle, dans un fonds de terre appartenant à M. Desnans, conseiller au parlement de Besançon.

NOIERIE (La). V. *Frahier*.

NOIRBOUZE. V. *Pont-sur-l'Ognon*.

NOIRCÔTE. V. *Servance*.

NOIRE-GOUTTE. (La) V. *Beulotte-St.-Laurent*.

NOIRFOND (Moulin). V. *Rioz*.

NOIRMOUCHOT (Le). V. *Plancher-Bas*.

NOIRON, canton et bureau de poste de Gray, perception de Champvans.

Dépendances. Un haut-fourneau et un patouillet établis sur le cours de la Tenise.

☞ Le fourneau de Noiron produit annuellement environ 800,000

Crochot, Loulans, Maizières, Pesmes, Pont-de-Planches, Scey-sur-Saône, Seveux, Sorans, Traves et Vauconcourt. Toutes ces usines subsistent, excepté celles de Fresne-Saint-Mamès et de Traves; mais plusieurs ont changé leur fabrication.

Enfin les 8 fourneaux sans forge étaient situés à Dampierre-sur-Salon, Fallon, Larians, Montureux, Vadans, Valay, Vellexon et Igny. Ceux de Vadans et d'Igny sont maintenant supprimés.

kil. de fontes en gueuses. — Cette commune possède en outre, depuis trois ans, une fabrique de briques réfractaires et une tuilerie. — Le village de Noiron est mentionné dans plusieurs chartes des 11e et 12e siècles qui sont rapportées dans la *Chronique de Bèze*.

NORIANDES (Moulin des). V. *Echavannes*.

NOROY-LE-BOURG ou l'ARCHEVÊQUE, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence notariale ; bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Les COULERIS, fermes ; — les HENRY, *idem* ; — les MAUVAIS, *idem* ; — les PATINEY, *idem* ; — les PIMELS, *idem* ; — les RÉGARDOTS, *idem*.

☞ La seigneurie de Noroy était déjà dans le 12e siècle la propriété des archevêques de Besançon (1); dès la même époque ce bourg était entouré de murailles et pourvu d'un château-fort : on sait en effet que les fortifications de Noroy, dont on voit encore des vestiges, furent *réparées* en 1360, et que l'archevêque Quintin de Flavigny en *réédifia* le château.

Comme tous les lieux fermés de notre province, Noroy subit les dévastations que le pays éprouva pendant les guerres des 14e, 15e et 16e siècles. La peste vint décimer aussi, l'an 1637, sa population.

Noroy, situé sur un plateau dont la hauteur égale à peu près celle de la Motte de Vesoul et qui n'est dominé que par deux monticules peu remarquables, possède néanmoins des fontaines si abondantes qu'elles sont considérées comme un phénomène géologique assez curieux. Les ruisseaux que forment ces sources n'arrosent qu'un petit espace de territoire : non loin du bourg, après avoir fait tourner trois moulins, ils disparaissent dans un gouffre dont l'issue est inconnue, et près duquel est une source d'eau ferrugineuse. On vante beaucoup la pureté et la fraîcheur des eaux de Noroy; leur limpidité ne s'altère jamais.

Les habitans de Noroy se livrent presqu'exclusivement à l'agriculture. On exploitait dans cette commune, il y a quelques années, une mine de fer oolithique : les travaux d'exploitation ont cessé en 1827.

Les foires de ce lieu tombent les 1er mars, 6 mai, 18 septembre et 10 novembre. (Décret du 10 mars 1807.)

(1) Toutefois les souverains du pays avaient aussi des possessions à Noroy. En l'année 1314, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, abandonna à Vitalis, qui occupait alors le siége métropolitain, « tous les hommes, familles, personnes, ménages, meix, et tous les biens, choses, droits, « revenus, et produits quels qu'ils soient et de quels noms ils soient « nommés, qu'il avait, tenait et possédait en la ville de Noroy. » Ce prince reçut en échange une rente annuelle de vingt bichots de blé, à la mesure de Montbéliard.

Le canton de Noroy, circonscrit par ceux de Montbozon, Vesoul, Saulx, Lure et Villersexel, comprend 16 mairies et 8,953 habitans, sur une superficie de 16,673 hectares, dont 9,496 en terres labourables, 910 en prés, 90 en vignes, 4,060 en bois, 108 en vergers, jardins, etc. Le terrain, composé de collines et de vallées, offre des vues fort variées. Son sol est généralement médiocre; ses principales productions sont le froment, l'avoine, les légumes; il y a quelques prairies, beaucoup de bois et très-peu de vignes. Les habitans ne font d'autre commerce que celui des productions de leur territoire et du bétail. La route royale de Paris à Bâle, les routes départementales de Vesoul à Montbéliard et de Besançon aux Vosges, sont leurs moyens de communication. — Mine de fer oxidé hydraté oolithique au territoire de Calmoutier. — Tuilerie à Esprels. — Vestiges de voie romaine sur le chemin de ce village à Mollans.

NOROY-LES-JUSSEY, canton de Vitrey, perception et bureau de poste de Jussey.

☞ Ce village est situé sur la pente méridionale d'une montagne de laquelle s'échappent un grand nombre de sources d'eau limpide, pure et fraîche, qui alimentent trois grandes fontaines publiques et plusieurs fontaines particulières. — Dans la prairie du Montrot, chapelle gothique, dédiée à S. Martin, et autour de laquelle on a déterré des sépulcres du 12e siècle. — Le sommet du Mont de Noroy offre un point de vue d'où l'on découvre une quinzaine de villages du département de la Haute-Saône, les châteaux de Saint-Remy et d'Oiselay, l'ancienne abbaye de Cherlieu, la Motte de Vesoul; les tours de Langres et plusieurs villages bâtis sur les bords de la Mance; les Vosges et les Ballons d'Alsace; les montagnes du Jura et une partie des Alpes.

Norvie (La). V. *Belonchamp*.

Notre-Dame (Moulin). V. *Lure*.

Noue de Jean de Bussière (La). V. *Chauvirey*.

Nouotte (La). V. *Longine*.

Nouveaux (Les). V. *Amont*.

Nouvelles-Terres (Les). V. *Servance*.

Nouvot (Moulin). V. *Sorans*.

Noye du Glaye (La). V. *Belonchamp*.

Noyes-Parron (Les). V. *Melisey*.

Noz (Es-). V. *Longine*.

Noz (Moulin de la). V. *Esmoulières*.

Nunu (Chez). V. *Voivre*.

Ognon (L'), rivière appelée dans les vieux titres *Loignon*, *Agnon*, et en latin *Ligno*, *Lunio*, *Unio*.

C'est, après la Saône, le cours d'eau le plus important du département.

Il prend sa source à Château-Lambert, à l'extrémité nord-est de la Haute-Saône. Il coule du nord-est au sud-ouest, en arrosant les cantons de Melisey, de Lure et de Villersexel, jusqu'à Bonnal, canton de Montbozon; d'où il fait limite entre ce département et ceux du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, jusqu'à son confluent avec la Saône, au-dessous et à deux kil. O. de Broye-les-Pesmes. L'étendue qu'il parcourt est d'environ 12 myriamètres. — Le cours de cette rivière est celui d'un torrent : aussi n'est-elle pas navigable, et devient-elle souvent désastreuse, par ses débordemens, pour la vallée très-pittoresque au milieu de laquelle courent ses eaux rapides. — L'Ognon nourrit presque tous les poissons de la Saône, excepté l'alose et la lamproie (1). On y trouve de plus la truite et l'ombre. — Le Rahin, le Scey, la Linotte, la Buthier, la Résie et un grand nombre de ruisseaux moins considérables, augmentent successivement le volume des eaux de l'Ognon. — On le passe sur six bacs, établis dans les communes de Pont, Vandelans, Bussières, Sornay, Bresilley et Malans, et sur huit ponts, dont sept en pierre de taille. — L'Ognon donne le mouvement aux usines à fer de Villersexel, Pont, Bonnal, Larians, Beaumotte et Pesmes.

OIGNEY, canton, perception et bureau de poste de Combeaufontaine.

Dépendance. L'ancien moulin des TAQUOIS, aujourd'hui converti en maison de ferme.

OISEAUX (Les). V. *Ambiévillers* et *Servance*.

OISEAUX (Moulin des). V. *Ormoiche*.

OISELAY, résidence notariale, canton et bureau de poste de Gy, perception de Gezier.

Dépendances. Le hameau de GRACHAUX; — celui des CHAUSSENOTS; — une maison isolée à la carrière des COMBES; — deux autres maisons isolées, l'une à GRAND-CHAMP, et l'autre au CUL DU FAYS.

☞ Oiselay, ancienne baronie, était le siége d'un bailliage supérieur auquel ressortissaient les appellations émanées des justices particulières de plusieurs seigneuries, fiefs et arrière-fiefs qui en relevaient. Son château, qui n'offre plus aujourd'hui que des ruines, fut bâti dans le 12e siècle par

(1) En parlant de l'Ognon, Valésius fait mention d'une particularité qu'il n'est pas sans intérêt de consigner ici. Il raconte, d'après la *Relation des miracles de S. Valbert* par Hermiricus, qu'un des fils de Charlemagne nommé Drogon, qui était évêque de Metz et abbé de Luxeuil vers la fin du 8e siècle, se noya dans l'Ognon en pêchant dans cette rivière, pendant un séjour qu'il faisait dans le pays : *Ille solitò commoratus, dum amœnitate locorum fruitur, Lignonem vicinum fluvium gratiâ piscandi agressus, dum piscem immanem sequitur, aquis lapsus subitò præfocatur.*

le comte Etienne III de Bourgogne, qui le donna au fils naturel qu'il avait eu de ses amours avec la belle Blandine de Cicon (1). Ce château, placé sur une butte dominant tout le voisinage, était une des plus fortes places de la contrée; c'était aussi une des plus vastes, à en juger par les fossés d'enceinte, qui enfermaient une surface de plus de quatre hectares. Il fut emporté d'assaut, en 1481, par les Français, non sans s'être illustré par une défense vigoureuse, et surtout par l'héroïsme de la dame châtelaine. Voyant son mari hors de combat, Jeanne d'Oiselay s'élança elle-même sur la brèche, et, armée d'une lance qu'elle avait arrachée des mains d'un assaillant, renversa dans le fossé quatre ou cinq ennemis. Mais, accablée enfin par le nombre, la noble amazone fut contrainte de capituler. Plus heureux en 1595, le baron d'Oiselay de la Villeneuve, l'un des derniers descendans d'Etienne, défendit lui-même sa forteresse avec tant de vigueur que Tremblecourt et sa troupe échouèrent dans tous les assauts qu'ils lui livrèrent. — La butte d'Oiselay, située à 442^{m} 95^{c} au-dessus du niveau de la mer, est, avec la montagne d'Auvillard (V. Fouvent-le-Bas), le point le plus élevé de l'arrondissement de Gray. — Oiselay, où se tenaient anciennement des marchés, a trois foires annuelles, les 23 avril, 26 août et 9 décembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Sur son territoire, exploitation de gîtes de minerai de fer pisiforme, et de marne pour briques et tuiles. La marne est mise en œuvre dans les deux tuileries de la commune, dans lesquelles on fait aussi de la chaux ordinaire, ainsi que de la chaux hydraulique fort recherchée pour les travaux du génie militaire.

Olivier (Chez). V. *Longine*.

ONAY, canton et bureau de poste de Gray, perception de Champvans.

Dépendance. Le hameau de la Duye, où existe un patouillet pour le lavage du minerai de fer.

☞ Gites en exploitation de ce minerai.

OPPENANS, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Gouhenans.

Dépendance. Un moulin isolé (sur le Lozain).

☞ On a exploité dans cette commune, pour l'alimentation des fourneaux du Magny et de Saint-Georges, une mine de fer oolithique concédée à M. de Pourtalès par ordonnance du 6 juin 1830; mais l'exploitation en a été suspendue en 1832.

Orcets (Les). V. *Melincourt*.

(1) Ce fils de Blandine de Cicon épousa Clémence de Faucogney, qui mourut en 1267 et fut inhumée à l'abbaye de la Charité. Il fut la souche des sires d'Oiselay, maison qui fut florissante dans les 13e, 14e et 15e siècles, et qui s'éteignit à la fin du 16e siècle ou au commencement du suivant.

Ordon-les-Rois. V. *Châlonvillars*.

ORICOURT, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Gouhenans.

☞ Ce village avait dès le 12e siècle ses seigneurs particuliers, mais ceux-ci relevaient des comtes de Montbéliard. Vers 1170, Gauthier d'Oricourt eut un différend avec l'abbaye de Bellevaux. Amédée de Montfaucon, comte de Montbéliard, intervint en qualité de médiateur, et se porta garant de son vassal Gauthier, sous l'engagement de n'accorder ni asile à sa personne, ni refuge pour les biens mobiliers de ce monastère dont il se serait rendu maître; et même, au besoin de faire de lui *bonne et briève justice comme de son homme*. En 1406, la terre d'Oricourt appartenait à Jean de Blamont en Lorraine, famille qui, par ses alliances dans le comté de Bourgogne, y avait acquis de grandes propriétés. — Au milieu du village, on voit un tilleul qui a cinq mètres de pourtour. Ses branches prennent naissance à deux mètres du sol, et s'élèvent, courbées en arc, à une grande hauteur. Le diamètre de la boule que forme leur ensemble est de vingt-cinq mètres.

Orlient (L'). V. *Montagne*.

Orme (L'). V. *Esmoulières*.

ORMENANS, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

ORMOICHE, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Baudoncourt.

Dépendance. Le moulin des Oiseaux, établi sur la Lanterne.

☞ Carrières de belle pierre de taille ouvertes sur un banc de grès bigarré. — Vestiges d'un vieux château sur un monticule qu'environnaient anciennement les eaux d'un étang.

ORMOY, canton et bureau de poste de Jussey, perception du Magny-les-Jussey.

Dépendances. Le moulin Lessus, alimenté par la Saône, et une maison isolée au lieu dit la Folie.

Biographie. — Ferrand (Jacques), né à Ormoy le 14 novembre 1746, entra fort jeune dans le régiment Royal (infanterie), et parvint de grade en grade à celui d'officier de recrutement. Devenu colonel en 1791, il servit à l'armée du Nord et y déploya des talens militaires qui lui valurent en peu de temps le brevet de général de brigade, puis celui de général de division, et même, pendant quelques mois, le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le général Ferrand était lié d'amitié avec Pichegru. Lorsque celui-ci fut privé du commandement de l'armée du Rhin, sa disgrâce entraina celle du général Ferrand, qui avait choisi Amance pour retraite, quand eurent lieu les élections pour le conseil des

Cinq-Cents. A la sollicitation de Pichegru, que le département du Jura venait de nommer député, son ami Ferrand fut investi du même mandat dans la Haute-Saône. Mais bientôt le 18 fructidor le rendit une fois encore à la vie privée. Revenu dans sa retraite d'Amance, il y résida jusqu'à sa mort, arrivée le 30 septembre 1804. C'était un homme de mœurs douces et bienfaisantes, caractère qui reste empreint dans son acte de dernière volonté, par lequel il a consacré toute sa modique fortune à l'entretien des écoles primaires d'Amance et d'Ormoy.

OUDOT. V. *Granges-la-Ville.*

OUGE, canton de Vitrey, perception de Chauvirey, bureau de poste de Cintrey.

Dépendances. Les PETITS-BOIS, hameau ; — les VALOTS, *idem ;* — RODEBOT, *idem ;* — les AIGNELOTS, ferme ; — le MOULINOT (sur l'Ougeotte) ; — le MOULIN-ROUGE (sur la Mance).

☞ Les traditions locales rapportent qu'à la suite des guerres de 1632 à 1638, le village d'Ouge demeura entièrement inhabité pendant sept ans.

OUGEOTTE (L'), grand ruisseau.

Il prend sa source au territoire d'Ouge, et son nom de celui de ce village, qu'il traverse de l'ouest à l'est. L'Ougeotte parcourt ensuite les territoires de Chauvirey, Montigny-les-Cherlieu, Noroy-les-Jussey, Bougey, Gevigney, et se perd dans la Saône près de Montureux-les-Baulay. Elle reçoit au moulin d'Agniaucourt les eaux du Fery, ruisseau descendant de la commune de Preigney. On y trouve quelques lottes, brochets, anguilles, perches, etc.

OVANCHES, canton et perception de Scey-sur-Saône, bureau de poste de Port-sur-Saône.

☞ Le territoire de cette commune, bordé à l'est, au sud et à l'ouest par la Saône, forme une presqu'île au milieu des sinuosités de la rivière. — Au canton dit le Buisson du Trésor se voient les restes d'un ancien édifice. Des fouilles qu'on y a opérées en 1834 ont fait découvrir une grande quantité de tuileaux bien conservés. D'autres parties du territoire d'Ovanches recèlent aussi des ruines : il en existe sur la colline qui domine le village, dans les champs voisins de la prairie, et de toutes parts on déterre quantité de briques, de pavés et d'anciennes fondations de bâtimens. Au sud d'Ovanches fut autrefois un lieu considérable nommé *Pont.* Chevalier y a placé le Portus-Abucinus des Anciens. On a trouvé dans son emplacement des souterrains, des restes de constructions, des tuiles antiques et les vestiges d'une chaussée qui conduisait à un pont jeté sur la Saône en face de Bucey-les-Traves (*V. ce nom*). Pont était encore un petit village avant les guerres de 1636, comme on le voit dans des terriers de l'époque. Son église était mère de celle de Scey-sur-Saône dans le 11e siècle.

Ovoz. V. *Esmoulières.*

OYRIÈRES, canton d'Autrey, perception de Chargey, bureau de poste de Gray.

Dépendances. Dame-Marie, ferme; — Fautre, *idem;* — la Goularde, *idem;* — la Picarde, *idem.*

☞ Gites exploités de minerai de fer pisiforme de bonne qualité. — Eglise nouvellement bâtie et d'une belle construction. — Foires les 9 juin, 1er septembre, 21 octobre et 3 décembre. (Décret du 10 mars 1807 et ord. royale du 30 mars 1837.) — Marché le mercredi et le vendredi pour le commerce des grains.

Pages (Les). V. *Corbière.*

Pagets (Les). V. *Amont.*

Painot (Chez). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

Pairs (Es-). V. *la Rosière.*

PALANTE, canton et bureau de poste de Lure, perception de la Côte.

☞ Deux tissages de coton. — Exploitation de pierre à chaux et de gypse de qualité supérieure. — Eaux de cerises recherchées. — Source d'eau salée.

Pangé (Chez). V. *Voivre.*

Papeterie (La). V. *Leffond.*

Parfonrupt (En). V. *Voivre.*

Parge (Le). V. *Melisey.*

Pary (Chez). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

Pas de Roncin (En). V. *Amont.*

PASSAVANT, canton de Jussey, perception de Corre, bureau de poste de Vauvillers.

Cette mairie comprend quatre sections, savoir :

1o Section de Passavant. — *Dépendances.* Les anciennes forges de Passavant; — la ferme des Essarts; — celle dite la Nava.

2o Section de la Côte-Française.

3o Section de la Côte-Lorraine. — *Dépendance.* Le moulin de la Chapelle.

(La Côte-Française et la Côte-Lorraine, séparées seulement par un ruisseau et d'anciennes bornes, forment une agglomération connue sous le nom de Côte de Passavant.)

4o Section de la Roche. Hameau fondé en 1492 dans un lieu dit *aux Rochers,* et qui a pris son nom de cette situation.

☞ L'industrie manuelle a beaucoup d'activité dans cette commune, où l'on compte : 1 verrerie, qui roule principalement en gobleterie et qui occupe 70 ouvriers; 6 tuileries, qui fabriquent ensemble, chaque année,



750 à 800 milliers de tuiles, 1900 hectolitres de chaux, etc.; 1 fabrique de poterie, 5 moulins à grains, 1 moulin à foulon, 2 huileries, 1 teinturerie, 5 tisseranderies de toiles, etc. On fabrique en outre à Passavant divers articles de boissellerie, tels que pelles, bâts, bois de selles et de colliers à cheval, etc. Le charriage de ces objets, ainsi que des produits de la verrerie, des tuileries et de la fabrique de poterie, occupe un certain nombre d'habitans, sans compter ceux qui font le colportage. Enfin la commune de Passavant tire de son sol des pierres à aiguiser et des meules de moulin de première qualité, qui sont pour sa population un autre objet de commerce assez important. — Le même territoire recèle des mines de cuivre et d'argent qui ont été explorées autrefois, mais qui ne sont pas exploitées. — Belles carrières de pierre à bâtir. — Passavant, dont l'origine paraît être fort ancienne, ne faisait point partie du comté de Bourgogne; son territoire actuel se partageait entre la Lorraine et la Champagne, et chacune de ces sections était protégée par un château-fort. Après la réunion du duché de Lorraine à la France, Passavant releva tout entier du bailliage de Langres, dans le ressort duquel il est resté jusqu'à la révolution.

Passavant (Ferme de). V. *Champagney.*
Passée (La). V. *Ecromagny.*
Passirey. V. *Mantoche.*
Patey (Les). V. *Esprels.*
Patiney (Les). V. *Noroy-le-Bourg.*
Patons (Les). V. *Quincey.*
Patouillet (Moulin du). V. *Confracourt.*
Patrelle (La). V. *Villers-sur-Port.*
Paulets (Les). V. *Fresse.*
Pélevin. V. *Ecromagny.*
Pequille (La). V. *Bruyère.*

PENNESIÈRES, canton, perception et bureau de poste de Rioz.

Dépendances. Courboux, village; — les Laverottes, hameau.

☞ A l'est de Pennesières, au lieu dit Mazirole, vestiges d'un édifice que l'on croit avoir été une maison de Templiers, comme l'indiqueraient en effet les nombreux cercueils de pierre qu'on a découverts dans ce lieu et les lames d'épée qu'on a trouvées dans ces tombeaux. — On voit sur le territoire de Courboux un puits naturel de forme conique, profond d'environ 10 mètres, ayant 50 mètres de diamètre à son orifice, et 12 mètres inférieurement. Ce puits est creusé dans le roc. L'eau qui s'en échappe forme un ruisseau qui, après avoir serpenté dans la prairie de Pennesières, se perd dans un gouffre, pour ne reparaître qu'à Quenoche, d'où il se rend dans la Linotte et par la Linotte dans l'Ognon. Après les

grandes pluies, la *Font de Courboux* jette une si grande abondance d'eau, que tout le vallon en est inondé, depuis Courboux jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Quenoche dans l'Ognon. — Il paraît que le réservoir du puits de Courboux a des communications souterraines avec la fontaine d'Hyet et avec celles d'Authoison et de Filain, bien que ces dernières en soient éloignées de 3 et 5 kilomètres. Vers l'an 1750 survint dans les vergers d'Hyet un large affaissement de terres qui obstrua tout-à-coup les conduits et fit refluer les eaux de telle manière que le puits de Courboux fut rempli, la fontaine de Quenoche momentanément tarie, et que les fontaines d'Authoison et de Filain grossirent comme après de longues pluies.

Pérapenne (En). V. *Saint-Bresson*.

501 **PERCEY-LE-GRAND**, canton, perception et bureau de poste de Champlitte.

Dépendances. La ferme des Bois; — le moulin de Faas.

☞ On appelle ce village Percey-le-Grand pour le distinguer de Percey-le-Petit, qui appartient au département de la Haute-Marne. — L'un et l'autre sont mentionnés dans la *Chronique de Bèze*, où nous voyons rapportée une charte de l'an 1134, par laquelle Guidon de Percey donne à l'abbaye de Bèze tous ses biens, et notamment ce qu'il possède à Percey-le-Grand. — Un château féodal s'élevait anciennement dans ce lieu; il était bâti près de la Vingeanne et fortifié de tours, avec pont-levis sur le fossé d'enceinte. Il fut détruit par le feu, ainsi que le prouve l'état des décombres, mais on ne sait à quelle époque. A proximité de son emplacement on a déterré, il y a quelques années, un assez grand nombre de squelettes humains. — En 1831, on a découvert à Percey, en creusant les fondations d'une maison, un vase contenant près de 4,000 médailles antiques ou du moyen-âge, toutes de bronze ou de billon saucé, et l'année suivante on a fait encore deux découvertes semblables sur d'autres points du territoire de la même commune. Ces médailles, disséminées dans des mains ignorantes, ont été à peu près perdues pour les archéologues; cependant M. le docteur Sallot, de Vesoul, a pu s'en procurer quelques-unes, qu'il a reconnu, à travers une dégradation assez avancée, être des monnaies du 2e et du 3e siècle, à l'effigie des empereurs Domitien, Gallien, Valérien, Victorinus, Tetricus, Aurélien, etc. — A 400 mètres N. de Percey, grotte décrite par M. Thirria dans sa *Statistique géologique*, p. 230. — On exploite dans cette commune plusieurs gîtes de minerai de fer; l'extraction, le lavage et le transport occupent un grand nombre de bras.

Perrenot (Le). V. *Grandvelle*.

Perrière (La). V. *Polaincourt*, *Servance*, *Thieffrans*.

142 **PERROUSE**, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Voray.

Dépendances. Le petit village de Villers-le-Temple ; — une tuilerie isolée.

☞ Un prieuré de Bénédictins existait à Perrouse avant la révolution.

PESMES, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, résidence notariale, église curiale, etc.

Dépendances. Les forges de Mme Dornier, composées de deux hauts-fourneaux, de quatre feux d'affinerie, et d'un feu de martinet; — une tuilerie; — le moulin Grassot ; — le moulin du Pont.

Notice historique. Pesmes, bâti en amphithéâtre sur un coteau qui domine deux vallées délicieuses, et au pied duquel coulent les eaux de l'Ognon, offre à l'observateur des beaux sites un des plus charmans paysages qu'on puisse rencontrer. Aussi Gollut, en parlant du lieu de sa naissance, dit-il, dans son langage pittoresquement naïf, que c'est « une « ville de l'un des meilleurs doux airs et de plus belle assiette qui soit « en Bourgogne. »

On n'a que des conjectures sur l'origine de Pesmes; on sait seulement que dès le 12e siècle les seigneurs de cette terre comptaient parmi les quatorze hauts-barons de la province, et que leur famille était une des plus éminentes en fortune et en puissance. En 1189, Guillaume de Pesmes fut témoin d'un diplôme de l'empereur Frédéric-Barberousse ; en 1201, Guy et Aimé de Pesmes se croisèrent et partirent pour la conquête de la terre sainte. Hugues de Pesmes, chevalier, vivait en 1292 et en 1300; il fit à cette dernière date hommage de son fief de Ternuay à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. En 1327, à la mort de Guillaume de Pesmes, qui, par son testament, fit Jeanne de Pesmes, femme d'Othenin de Granson, son héritière universelle, la terre de Pesmes passa dans la maison de Granson, qui la posséda jusqu'à l'an 1455, époque où Jean de Granson, sire de Pesmes, périt étouffé entre deux matelas dans la prison de Poligny, après avoir été condamné à mort pour crime de rébellion envers le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. Les biens de Jean ayant été confisqués à cette occasion, et partagés entre de nouveaux possesseurs, la seigneurie de Pesmes échut à Charles de la Baulme-Montrevel, dont les descendans l'ont tenue jusqu'à la révolution.

Pesmes était environné de murailles et de fossés. Il subit, dans les 15e, 16e et 17e siècles, le sort des villes fermées de la province, et fut brûlé en 1477 par les Français. Apres la bataille de Fontaine-Française, Henri IV, à la tête de 25,000 hommes, ravagea le territoire de Pesmes, et vint en personne prendre d'assaut cette place, dont les habitans, dit l'historien Matthieu, éprouvèrent tout ce que peut faire le vainqueur et tout ce que peut craindre le vaincu. Au mois de mai 1636, le prince de Condé, qui venait de publier la déclaration de guerre faite par la France au comté de Bourgogne, s'empara de Pesmes par surprise. Lors de la conquête du comté par les armes de Louis XIV, le bourg et le château de Pesmes se rendirent au général de Navailles après cinq volées de canon.

Dès-lors on a cessé d'entretenir les fortifications de Pesmes, et il n'en reste aujourd'hui que quelques débris épars. On ne voit non plus que des ruines à la place du beau château que possédait à Pesmes la famille de La Baume-Choiseuil, et qui a été démoli pendant la révolution. Le vandalisme de 1793 détruisit aussi un superbe mausolée érigé dans l'église de ce bourg en l'honneur du dernier rejeton de la maison Montrevel.

Pesmes était, avant 1789, le siége d'un bailliage seigneurial. Les Capucins y avaient une maison, et les moines de S. Germain d'Auxerre un prieuré.

L'église de Pesmes est une des plus anciennes et des plus remarquables du pays. Sa distribution irrégulière et les différens styles d'architecture qui la composent semblent annoncer qu'après avoir été ravagée par les flammes, elle fut plusieurs fois rebâtie, et agrandie successivement. Une de ses chapelles remonte au 12e siècle; la grande nef et les deux nefs collatérales sont du 14e; le chœur est du commencement du 16e siècle, ainsi que l'atteste une inscription placée à l'extérieur. La porte d'entrée est encaissée entre deux chapelles qui sont du 15e siècle; l'une, celle de gauche en entrant, renferme un tableau précieux de l'école espagnole. L'autre chapelle est décorée principalement par un tableau sur bois de 1561, d'une exécution remarquable, qui représente l'embaumement du Christ, et qui est l'œuvre de Jacques Prevost, élève de Raphaël. Mais ce que les curieux admirent le plus dans l'église de Pesmes, c'est la chapelle dite de Résie, parce que la famille de ce nom la possédait avant la révolution. Cette chapelle est du style de la renaissance et toute en marbre du pays: les statuettes et une partie des ornemens qui la décorent sont en marbre blanc de Poligny; les colonnes, l'autel, les siéges et les parois des murs sont en pierre rouge de Sampans; deux statues de grandeur naturelle, l'une en costume de moine, l'autre avec l'armure du guerrier, sont placées vis-à-vis l'autel, à genoux sur une espèce de corniche et à huit ou dix pieds d'élévation. Comme la plupart des monumens religieux, cette chapelle a été victime des stupides fureurs de ces révolutionnaires qui croyaient que la liberté n'avait d'autre mission que celle de détruire: une partie des ornemens fut mutilée, le marteau brisa l'écusson des fondateurs, et le ciseau effaça l'inscription qui seule pouvait rappeler les noms de ceux qui l'avaient érigée et l'époque de sa fondation.

Un pont à trois arches bâti sur l'Ognon depuis environ soixante ans mérite aussi d'être cité.

Pesmes possède, outre ses belles usines à fer, deux tanneries, un moulin à tan, 2 teintureries, plusieurs magasins d'étoffes, d'épicerie, de quincaillerie, etc. Les habitans faisaient un commerce assez important des vins de leur territoire: ce commerce est devenu moins avantageux depuis quelques années. — Le minerai de fer qui se trouve dans la commune est de bonne qualité; son extraction et sa préparation donnent du travail à beaucoup d'individus.

Les foires de Pesmes tombent les 3 février, 4 mai, 23 août et 23 novembre. (Déc. du 10 mars 1807 et ord. du 2 août 1826.) On vend une grande quantité d'*œuvre* à celle de novembre, et de lard sec à celle de mai. — Marché hebdomadaire le jeudi.

Le canton de Pesmes, borné au nord-ouest par celui de Gray, à l'est par celui de Marnay, et au sud-ouest par l'Ognon, qui le sépare des départemens du Jura et de la Côte-d'Or, comprend 20 communes et 9,154 habitans. Sa superficie est de 14,540 hectares environ. On y récolte beaucoup de grains, de vins et de fourrages. — Minerai de fer dans presque toutes les communes. — Carrières de bonne pierre de taille à Chancey et à Chaumercenne. — Antiquités à Broye. — Ce canton est traversé par la route royale de St.-Dizier à Lausanne, et par la route départementale de Vesoul à Auxonne.

Biographie. — I. GENTIL (André-Antoine-Pierre), Bernardin, né à Pesmes vers l'an 1731, mort à Paris en 1800, a publié sur l'économie rurale plusieurs ouvrages qui lui valurent des prix dans presque toutes les sociétés d'agriculture de France, lesquelles s'empressèrent de s'associer l'auteur qu'elles couronnaient. Le plus estimé de ses ouvrages est un *Traité d'OEnologie* ou *de l'Art de faire les Vins*. D. Gentil fut lié d'amitié avec Buffon.

II. GOLLUT (Louis), avocat, né à Pesmes, mort à Dole en 1595, professa les belles-lettres à l'Université de cette ville. Son goût pour les recherches s'étant tourné vers l'histoire de la province, il s'y appliqua avec zèle et fit paraître, après douze années de travail et des peines infinies, ses *Mémoires historiques de la Province séquanoise*, ouvrage qui plait par la naïveté du style, mais dont on doit bien se garder d'admettre tous les récits sans examen ; autrement le lecteur tomberait dans d'étranges erreurs. On a encore de Gollut un *Recueil de Paroles mémorables de quelques grands personnages*.

III. MATTHIEU (Pierre), né à Pesmes le 10 décembre 1563, fut d'abord principal du collége de Vercel, ensuite avocat à Lyon. La Ligue agitait alors la France : il embrassa avec ardeur le parti des Guises. Cependant la ville de Lyon s'étant soumise, en 1593, à l'autorité royale, il fut l'un des députés envoyés à Paris pour présenter au roi l'hommage de la fidélité des habitans. Dès ce moment Matthieu devint un partisan zélé de Henri IV, qui le récompensa de son dévouement en lui donnant le titre d'historiographe de France. Après la mort de Henri, Matthieu conserva son emploi à la cour de Louis XIII. Ayant été obligé, par sa charge, de suivre ce prince au siége de Montauban, il y tomba malade, et fut transporté à Toulouse, où il mourut le 12 octobre 1621, à l'âge de cinquante-huit ans. Il a laissé, outre quatre tragédies et d'autres poésies qu'il avait composées dans sa jeunesse, plusieurs volumes in-folio sur l'histoire de France, le tout mal écrit, mal digéré, et défiguré par un vain étalage d'érudition.

IV. Rousselet (Claude-François), né à Pesmes en 1725, était religieux de l'ordre des Augustins, sous le nom de *P. Pacifique*. Ayant été envoyé à Bourg, où son ordre avait une église célèbre (l'église de Brou), il en composa l'histoire : c'est un ouvrage curieux et plein de recherches, quoique fort mal écrit. Il a été publié à Paris en 1767. L'auteur est mort à Besançon dans sa 82e année.

V. Vyen (Ch.-Fr.-Xav.), né à Pesmes vers 1730, a fait imprimer une *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement et en peu de temps l'Art de la Musique*, ouvrage qui a eu deux éditions.

VI. Thion (Claude), né à Pesmes en 1765, était soldat pendant la guerre d'Amérique dans le régiment de Touraine, quand il fut chargé, le 20 janvier 1782, lors du siége de Brümstown-Hill, de prendre des bombes dans un dépôt de projectiles pour les porter à la batterie française qui tirait sur la place. Dans le trajet, un boulet ennemi lui coupe le bras droit, qui ne tenait plus qu'à un nerf. Après avoir mis à terre la bombe dont il est porteur, Claude Thion achève lui-même l'amputation de son bras, reprend la bombe, et va la déposer à la batterie avant de se faire panser. Ce trait d'énergique sang-froid valut à Thion une place à l'hôtel des invalides, des gratifications, une pension, enfin une médaille que lui décerna la Société de la Candeur.

VII. Poncet (André), lieutenant-général, naquit à Pesmes le 30 juillet 1755. Entraîné par goût vers l'état militaire, il s'enrôla à peine âgé de seize ans dans les grenadiers du régiment d'Auvergne, et servit comme sous-officier dans la guerre d'Amérique, pendant laquelle il se signala par beaucoup de valeur. Nommé adjudant au retour de son régiment en France, sous-lieutenant le 15 avril 1788, il fut promu au grade de capitaine le 2 mai 1792. Dès-lors les talens de notre compatriote se développèrent rapidement, et son courage l'ayant fait mettre plusieurs fois à l'ordre du jour de l'armée, il devint général de brigade le 19 mars 1794. Sa belle conduite à la bataille de Fleurus, où il fut atteint d'un éclat d'obus, lui valut, au mois d'octobre suivant, le brevet de général de division. Employé en cette qualité dans l'armée de Sambre-et-Meuse, il se trouva au siége de Maëstricht. La division Poncet se fit remarquer de nouveau au combat du plateau de Montbach, au passage de la Lahn, au combat de Voppert, et dans tous les engagemens qu'elle eut plus tard avec l'ennemi, jusqu'à la retraite de l'armée sur le Rhin. Dans cette retraite, le général francomtois déploya encore de hauts talens militaires, et nos capitaines les plus expérimentés louèrent à l'envi la précision de ses ordres et de ses manœuvres. Mais la nécessité où se trouvait le gouvernement de réduire un état-major trop nombreux vint mettre un terme à la carrière active d'André Poncet, qui ne fut plus employé que dans le commandement des places fortes des frontières ou de l'intérieur. Mis en retraite dans le mois d'août 1811, il revint habiter Pesmes, et il accepta les fonctions de maire de ce bourg. Il occupait cette magistrature modeste lorsqu'en 1814 l'é-

tranger envahit nos provinces. Dans ces jours de crise, le général rendit de nombreux services à son pays natal en le protégeant contre les demandes ruineuses et sans cesse renaissantes des troupes alliées; mais ce fut aux dépens de sa liberté personnelle. Arrêté à la suite d'une vive altercation qu'il eut avec le général autrichien Wimpfen, il fut conduit sous escorte, d'étape en étape, jusqu'au fond de la Hongrie, où il resta détenu cinq mois dans la forteresse de Monkasth. De retour dans sa patrie vers la fin de septembre 1814, il se fixa à Montmirey, où il résida, uniquement occupé de soins agricoles, jusqu'à sa mort, arrivée le 23 juillet 1838. (Extrait de la *Notice historique sur le lieutenant-général André Poncet* publiée en 1839, 16 p. in-8°, par M. Armand Marquiset.)

Petegnief (Moulin). V. *Vy-les-Lure.*

Petitgat (Chez). V. *Esmoulières.*

Petitjean (Moulin). V. *Ambiévillers.*

Petit-Meunier (Chez le). V. *Voivre.*

Petits-Bois (Les). V. *Ouge.*

Peudaquet. V. *Aisey* et *Pont-du-Bois.*

Peugueux (En). V. *Longine.*

Peu-Prés (Aux). V. *Esmoulières.*

Peutefin (La). V. *Raddon.*

Peute-Goutte. V. *Esmoulières.*

Peutes-Pierres (Les). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

Peute-Vue. V. *Fallon.*

Picarde (La). V. *Oyrières.*

Piedmond. V. *Leffond.*

Pièjoux (Au). V. *la Rosière.*

Piémont-le-Bas. V. *Montarlot-les-Champlitte.*

Pierre (Saint-). V. *Broye-les-Pesmes.*

PIERRECOURT, canton et bureau de poste de Champlitte, perception de Montarlot.

Dépendances. Le hameau d'Aumonières; — la ferme Saint-Martin; — la ferme Léon; — la ferme du Moulin-a-Vent.

☞ Fabrique de chapeaux de paille. — Exploitation de pierre à chaux hydraulique. — D'après une tradition locale, Pierrecourt fut livré aux flammes et sa population passée au fil de l'épée lors des guerres de 1636, en punition du massacre d'une avant-garde qu'y avait envoyée le duc de Weymar. Avant ce désastre le village s'étendait plus au nord-est qu'aujourd'hui. On trouve en effet dans cette direction des vestiges d'anciennes constructions et divers ustensiles en fer et en fonte. On y découvre aussi une très-grande quantité de pierres qui ont conservé les traces du feu. — Le hameau d'Aumonières doit son origine à une commanderie de St.-

Antoine qui existait déjà au commencement du 14e siècle. On y voyait une fort belle chapelle qui fut démolie pendant la révolution. Ce qui reste de la tour de l'édifice a encore 25 mètres de hauteur.

Biographie. — Boguet (Henri), né à Pierrecourt, a publié en 1604, in-4°, des observations latines sur la Coutume du comté de Bourgogne. Il est encore auteur d'une *Vie de S. Claude*, 1609, in-8°, et 1627, in-12, et d'un *Discours sur les Sorciers*, 1602, in-8°. Ce dernier ouvrage, qui a eu plusieurs autres éditions, peut donner une idée des mœurs de notre pays au commencement du 17e siècle, et de la crédulité qui y régnait alors. Boguet mourut en 1619. L'année précédente il avait été reçu conseiller au parlement de Dole.

Pierrejux. V. *Beaujeu.*

Pierre-Mourey. V. *Corbière.*

Pierre-Percée. V. *Fouvent-le-Haut.*

Pierriche (Chez). V. *Val-St.-Eloy.*

Pierrons (Les). V. *Neurey-les-la Demie.*

Piforère (La). V. *Servance.*

Pigeonnier (Le). V. *Mailleroncourt-Charette.*

Pille (La). V. *Servance.*

Pimels (Les). V. *Noroy-le-Bourg.*

PIN-LES-MAGNY, ou plutôt Pin-les-Emagny, résidence notariale, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Marnay.

Dépendances. La ferme de Pipette; — le moulin de Poussot; — une tuilerie isolée.

☞ Carrières de l'excellente pierre de taille dite *Vergenne.* — Exploitation de marne pour briques et tuiles. — Foires les 18 mars, 11 mai, 15 juin, 11 juillet, 12 septembre, 12 décembre. (Décret du 10 mars 1807.)

Biographie. — Thierry (Jean), docteur en théologie, né à Pin, fut aveugle dès le berceau comme le célèbre mathématicien anglais Sanderson, et sut néanmoins vaincre tous les obstacles que la nature avait mis au perfectionnement de son esprit. Il ouvrit à Besançon une école publique de philosophie, où se formèrent plusieurs hommes distingués. On a de lui des *Définitions philosophiques*, qui ont été imprimées à Pin même, dans l'établissement typographique qu'y forma, vers 1630, Jean Vernier. (V. ce nom, au mot Courcuire.)

Pinotte (Moulin de la). V. *Lomont.*

Pipette. V. *Pin-les-Magny.*

Piquards (Les). V. *Bruyère.*

Pisseloup. V. *Suaucourt.*

PISSEURE (La), canton de Vauvillers, perception de Conflans, bureau de poste de Saint-Loup.

☞ Dans un canton nommé la Grand'Vigne et placé à 800 mètres N. de la Pisseure, on a découvert il y a quelques années, à une petite profondeur, des murs très-épais, des tuiles de quatre centimètres d'épaisseur et à bords retroussés, ainsi qu'une pierre taillée. Anciennement on avait déjà trouvé dans cet endroit un taureau de bronze, que l'inventeur brisa pour en vendre les fragmens, et une grande quantité de médailles d'or.

Plain des Boeufs (Le). V. *Plancher-les-Mines.*
Plaine (La). V. *Servance.*
Plaine (Auprès de la). V. *Château-Lambert.*

PLAINEMONT, canton de Vauvillers, perception de Conflans, bureau de poste de Saint-Loup. 151

☞ Ce petit village est situé entre le Plané et la Sémouse, à environ 700 mètres de chacune de ces rivières.

Plainet (Le). V. *Fresse.*
Plancenaie (La). V. *Raddon.*
Planche des Belles-Filles (La). V. *Plancher-les-Mines.*

PLANCHER-BAS, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Champagney. 2,149

Dépendances. 1° Les neuf hameaux ci-après, que nous indiquons dans l'ordre de leur importance en population : le Mont, les Granges-Godey, le Rapois, le Ruz des Gouttes, le Pré-Besson, la Chaillée, le Rougemont, le Noirmouchot, le Bruchot; — 2° la ferme de Narbie.

☞ Le village de Plancher et son vaste territoire faisaient anciennement partie de la terre qui était appelée seigneurie de Passavant, du nom d'un château-fort autrefois bâti sur une éminence entre Plancher et Champagney. Cette seigneurie comprenait en outre Champagney, Eboulet, Frahier, Errevet, Châlonvillars, ainsi qu'une partie des villages de Tavel et de Mandrevillars. Elle avait pour seigneur le prince-abbé de Lure, qui possédait aussi la terre de cette ville, c'est-à-dire Lure, le Magny-Vernois, Froideterre, Vouhenans, Frotey-les-Lure, Palante et Lyoffans (1).

Industrie. Une papeterie qui donne de beaux et bons produits, soit en

(1) Quand le prince-abbé de Lure jugeait à propos d'imposer extraordinairement, en vertu de ses droits régaliens, ses *sujets* des terres de Lure et de Passavant, la taxe était recouvrée comme il suit : un quart sur la ville de Lure; un quart sur les villages du Magny-Vernois, de Froideterre, de Vouhenans, de Frotey-les-Lure, de Palante et de Lyoffans. L'autre moitié était payée par les villages de la seigneurie de Passavant, *qui s'égalaient entre eux, le fort portant le faible.* (Acte de reconnaissance des redevances et servitudes des habitans de Plancher envers leur seigneur, à la date du 27 novembre 1572.)

papiers collés, soit en papiers d'impression; 2 tanneries, 4 tissages de coton, 3 moulins à tan, 5 moulins à blé, 2 huileries. — Commerce considérable d'écorces de chêne, qui s'exportent à l'état de tan pour Héricourt et Montbéliard. — Foires le second jeudi de carême et les premiers jeudis de mai, août et novembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Il existe dans cette commune une couche fort puissante de schiste argileux, qui se rapproche beaucoup des véritables schistes ardoisiers. Il est d'un gris foncé, tirant sur le bleuâtre, se laisse diviser en feuillets minces, droits et sonores, n'absorbe pas l'eau, et n'est pas attaqué par les acides. Il y a lieu de croire qu'on pourrait trouver dans la couche dont il s'agit un banc de schiste ardoisier de bonne qualité et d'une exploitation avantageuse.

Biographie. — Déloy (Jean-Baptiste-Aimé), né à Plancher-Bas le 21 février 1798, fit ses premières études au Lycée de Besançon. Sous d'habiles professeurs, le jeune élève développa bientôt les facultés peu communes dont l'avait doué la nature : science, littérature, philologie, tout se classait en ordre dans cette tête enfantine qui devançait les années, qui semblait défier les obstacles, et se jouer des difficultés (1). Ses études de collége terminées, Aimé Déloy suivit à Strasbourg les cours de la Faculté de droit; mais un penchant irrésistible l'entraînait vers la littérature, et en 1816 il fit paraitre un opuscule poétique intitulé : *Les Plaisirs d'un ami de la Campagne et des Muses,* où, parmi des imperfections qui tenaient à la jeunesse de l'auteur, on remarque des passages pleins de verve et de sentiment. Dans ce petit poëme il a chanté son lieu natal. Après avoir parcouru le midi de la France et achevé ses études de droit à Toulouse, il quitta cette ville pour s'unir à la nièce de M. Michaud, l'historien des Croisades. A partir de cette époque, la carrière de ce jeune écrivain offre l'intérêt d'un roman et le mouvement d'une Odyssée, par la diversité des pays qu'il a habités, et par les chances variées de sa fortune. L'Angleterre, la Hollande, le Portugal, l'Amérique méridionale le virent tour à tour, étudiant avec le même soin les beautés de la nature, les merveilles des arts et les nuances politiques. Fondateur d'un journal à Rio-Janeiro, le succès de cette entreprise lui promettait de grands avantages; mais, peu soigneux de ses intérêts, et tourmenté par le désir de revoir sa patrie, ou plutôt par un besoin de mouvement insatiable, il revint en France, concourut pendant quelque temps à la rédaction du journal l'*Indépendant* qui s'imprimait à Lyon, et publia dans cette ville, en 1827, ses *Préludes poétiques*, qui le placèrent à un rang distingué parmi nos poëtes. Peu de temps après Aimé Déloy, devenu habitant de Saint-Etienne, y avait fondé un autre journal, le *Mercure Ségusien,* et, après avoir mené une vie aussi agitée, il paraissait vouloir se fixer définitivement

(1) Cette précoce facilité ne s'est pas démentie depuis : à l'âge de trente ans, Aimé Déloy connaissait onze langues anciennes et modernes.

dans cette ville. Sa mobile instabilité le porta néanmoins à voyager encore, et ce fut seulement en 1832 que ses affections le rappelèrent à Saint-Etienne, où il reprit la direction du *Mercure*. Son ardente imagination ne pouvait se contenter d'un travail qu'il faisait en se jouant : rédacteur d'une *Revue de Saint-Etienne,* professeur d'éloquence, inspecteur des écoles primaires, il suffisait à tout, et trouvait encore des heures à donner à la poésie. C'est au milieu de cette activité prodigieuse que la mort est venue l'enlever le 25 mai 1834, alors qu'il aurait pu jouir du repos qu'il ne connut jamais. — Les poésies inédites d'Aimé Déloy ont été réunies, sous le titre de *Feuilles aux Vents*, dans un volume in-8° qui a paru en 1840.

PLANCHER-LES-MINES, canton et bureau de poste de Champagney, perception de Plancher-Bas. 1541

Dépendances. Saint-Antoine, hameau; — le Mont-Ménard, *idem;* — le Beurey, ferme; — la Grande-Goutte, *idem;* — la Planche des Belles-Filles, *idem;* — la Vieille-Hutte, maison isolée; — le Plain des Boeufs, *idem.*

☞ *Industrie.* Depuis 1821, Plancher-les-Mines possède un établissement où l'on fabrique avec une promptitude étonnante et une perfection admirable, au moyen de machines, de balanciers et de tours à tarauder, un grand nombre d'articles en fer et en laiton, d'une utilité générale et journalière, tels que serrures, cadenas, vis à bois, pitons, boutons à vis, fiches, charnières, chaînes, chaînettes, étrilles, chandeliers, lampes, etc. etc. Ce vaste et bel établissement appartient aujourd'hui à la société Laurent frères et compagnie. Habilement dirigé depuis cinq ans par M. Auguste Laurent, qui s'occupe spécialement de l'administration, et par M. Victor Laurent, ingénieur-mécanicien, ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures, qui est à la tête des ateliers, il a notablement amélioré, dans ce laps de temps, ses moyens d'exécution : aussi a-t-il quadruplé ses affaires, et tellement augmenté sa clientelle, qu'il peut occuper aujourd'hui 500 ouvriers. Voici quelques chiffres qui feront juger de l'importance de sa fabrication : il livre annuellement au commerce 100,000 grosses de vis à bois de toutes formes et grosseurs, 200,000 serrures, 120,000 étrilles, 55,000 fiches et charnières, 180,000 boulons, et une multitude d'autres articles dont la plupart sont destinés aux ateliers de construction. L'établissement de MM. Laurent consomme par an 180,000 kil. de fer et acier et 20,000 kil. de cuivre. — Plancher-les-Mines possède en outre un atelier de serrurerie, plusieurs fabriques de carrés de montres, et une papeterie. Les fabriques de carrés de montres de Plancher sont à peu près les seules qui existent en France. Leur produit annuel s'élève à 90,000 grosses de douze douzaines chacune, c'est-à-dire à 12,960,000 carrés, dont les deux tiers sont exportés pour être vendus en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Italie et en Amérique. On fait des carrés de montre en acier, en fer et en fer cémenté; la grosse des carrés en acier coûte de 1 fr. 60 c. à 6 fr., selon la qualité; celle des carrés en fer

cémenté coûte 1 fr. 50 c., et celle des carrés en fer 70 c. seulement. Cette fabrication est cultivée dans un tiers des maisons du village.

Productions minérales. On trouve sur les hauteurs de Montanjeux, entre Fresse et Plancher, un granite rouge semblable au granite rouge d'Egypte; et à l'est de ce dernier village, le porphyre violet, belle variété, qui est dure, compacte et susceptible de recevoir un très-beau poli. — Il existe aussi dans la commune de Plancher-les-Mines sept filons de minerais de plomb, de cuivre, d'argent et d'or, qui furent exploités longtemps avec avantage. L'exploitation cessa en 1760, à cause de l'insuffisance des fonds des entrepreneurs et de la mauvaise direction des travaux. Dans ces derniers temps, plusieurs projets ont été formés pour la reprise de l'exploitation, mais ils sont restés sans exécution, bien qu'il y ait lieu de croire que plusieurs filons pourraient être réexploités avec bénéfice.

*** Plancher-les-Mines, autrefois nommé *Plancher-Haut*, ne commença d'avoir quelqu'importance qu'au milieu du siècle dernier, alors que l'exploitation des mines dont on vient de parler y fit arriver un grand nombre d'ouvriers. Leurs descendans, privés des ressources que leurs pères trouvaient dans cette exploitation, et ne pouvant vivre du produit d'un sol ingrat et couvert de neige pendant six ou sept mois de l'année, se sont successivement créé les moyens de subsistance qu'ils trouvent dans leur industrie. — Sur une des montagnes qui dominent Plancher, est bâtie une chapelle dédiée à S. Antoine des Froides-Montagnes. (Elle a remplacé une ancienne église élevée à la mémoire de ce saint, qu'on dit avoir été enterré dans cet endroit.) Cette chapelle est fréquemment visitée par des personnes pieuses du département et des lieux environnans, qui vont prier S. Antoine de préserver leurs bestiaux et leurs propres personnes de toute maladie. On montre encore la grotte où il doit avoir demeuré, et la fontaine où il puisait son eau. Ces traditions sont populaires dans le pays.

PLANCHES-LE-PY (Les). V. *Saint-Bresson.*

PLANÉ (Le), petite rivière.

Sa source est à deux kil. E. d'Anjeux, entre le bois de cette commune et la prairie de Bouligney. C'est un gouffre profond, qui a environ 75 pieds de diamètre à l'ouverture, et dont les bords sont entourés d'une digue circulaire, qui sert à élever les eaux et à faire tourner immédiatement le moulin dit *du Plané.* La rivière qui sort de ce gouffre, fortifiée presqu'à sa source du ruisseau du Drugeon descendant des montagnes des Vosges, est flottable jusqu'à la Sémouse, dans laquelle elle se jette au-dessous du fourneau de Varigney. Ses eaux nourrissent le brochet, l'anguille, le barbeau, et fournissent assez abondamment de belles écrevisses.

PLANÉ (Moulin du). V. *Bouligney.*

PLANTES (Les). V. *Cult.*

PLATEY (Le). V. *Esmoulières.*

PLEINOT (Le). V. *Longine.*

Poiremont (Le). V. *Aillevillers.*
Poirets (Les). V. *Bruyère* et *Magnivray.*
Poirier-Colin (Le). V. *Poyans.*
Poirier-Ferré (Le). V. *Champlitte.*

POLAINCOURT, canton d'Amance, perception du Magny-les-Jussey, bureau de poste de Vauvillers. 1.124

Dépendances. Clairefontaine, hameau; 173 les Grandes-Baraques, *idem;* — les fermes de Besinvelle, de la Rivière, de Mouhy, de la Perrière, de Genevois; — la ferme dite la Grange-Rouge.

☞ Le hameau de Clairefontaine doit son origine à une abbaye de Bernardins qui fut fondée en 1133 par les religieux du monastère de Faverney. — Une faïencerie qui roule en cailloutage et qui occupe 25 ouvriers y est établie.

Pommeroye (La). V. *Servance.*

POMOY, canton et bureau de poste de Lure, perception de la Creuse. 608

☞ Fabrique de chapeaux de paille.

Pont (Moulin du). V. *Pesmes.*
Pontarché. V. *Vesoul.*

PONTCEY, canton de Scey-sur-Saône, perception d'Aroz, bureau de poste de Port-sur-Saône. 354

Dépendances. Deux moulins sur le Durgeon, appelés l'un moulin du Gué, l'autre moulin Foultot.

☞ Près du premier de ces moulins est établi un patouillet pour le lavage du minerai de fer que contiennent les terres de la commune. D'autres lavoirs existent sur le ruisseau des Coudraies. — Le territoire de Pontcey produit du blé de très-bonne qualité. On estime également les vins du mamelon pierreux de Montfaute. — On découvre fréquemment dans le canton de champs dit Gevigney des briques antiques, des fragmens de pierres ciselées; on y a trouvé en 1839 un vase de terre renfermant une centaine de médailles romaines. (V. Bucey-lès-Traves.) — Pontcey avait anciennement pour seigneurs des gentilshommes qui portaient son nom : Blanche de Pontcey vivait en 1310. Au sud-est du village se voient les vestiges du château-fort où ces seigneurs résidaient. — Foires à Pontcey les 13 mars, 8 mai, 12 juin, 14 août, 16 octobre. (Décret du 10 mars 1807.)

Pont de Miellin (Le). V. *Servance.*
Pont de Pierre. V. *Esmoulières.*

PONT DE PLANCHES (Le), canton de Fresne-Saint-Mamès, perception de Vezet, bureau de poste de Fretigney. 471

Dépendance. Le haut-fourneau de la Romaine, ainsi appelé du nom de la petite rivière par laquelle il est alimenté.

☞ Ce fourneau roule en fontes destinées aux moulages; il produit annuellement environ 700,000 kil. de sableries et 300,000 kil. de fontes en gueuses. — Sur le territoire de la commune, gîtes exploités de minerai de fer pisiforme. — On a découvert à l'est du Pont de Planches, entre ce village et Neuvelle-les-la Charité, des fondations d'édifices qui, par leur nombre et l'étendue de terrain qu'elles occupent, attestent que le lieu où elles existent fut anciennement habité. Deux bustes en bronze ont été trouvés dans les décombres. On démolit peu à peu ces fondations, pour en employer les matériaux à de nouvelles constructions.

PONT DU BOIS (Le), canton, perception et bureau de poste de Vauvillers.

Dépendances. Une forge bâtie sur le Côney; — le hameau et le moulin du Peudaquet.

☞ L'importante usine du Pont du Bois consiste en 2 affineries pour le fer, 2 affineries pour la conversion de la fonte en acier, 1 fonderie d'acier, 2 feux de corroierie pour l'acier, 1 chaufferie de platinerie, 1 marteau à platiner, 1 laminoir, etc.; elle produit chaque année 350,000 kil. de fer brut pour tôles battues, machines à vapeur, etc., et 200,000 kil. d'acier qui est raffiné pour ressorts, coutellerie, quincaillerie, etc. — La commune du Pont du Bois possède de très-belles carrières de grès bigarré; on en tire des meules à aiguiser qui sont pour cette localité un objet de commerce assez important.

Pont-Joly (Le). V. *Genevrey* et *Servigney.*

Pont-les-Vesoul. V. *Echenoz-la-Meline, Navenne, Noidans.*

Pont-Neuf (Moulin du). V. *Faucogney.*

Pontrebeau. V. *Tincey.*

Pont-Ripaud. V. *Breuchotte.*

PONT-SUR-L'OGNON, canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

Dépendances. Une manufacture de fer-blanc; — la ferme de Noirbouze; — celle du Rupt.

☞ Les usines de Pont, situées sur l'Ognon, près du village d'Esprels, à l'embranchement des routes de Vesoul, Besançon, Baume-les-Dames, Montbéliard et Lure, ont été commencées en 1824. Le projet primitif comportait l'application en grand du procédé anglais à la fabrication du fer, et la transformation de ce métal en divers articles d'un emploi usuel, tels que tôles, fers-blancs, etc. : une autorisation *ad hoc* avait été demandée et obtenue. Des circonstances indépendantes de la volonté des fondateurs avaient empêché l'exécution entière de ce projet, et, en 1832, les usines de Pont, nonobstant les constructions considérables qui y avaient

été faites, ne possédaient encore qu'une fabrication de fers-blancs. Ce fut à cette époque qu'elles changèrent de propriétaires, et depuis des accroissemens et améliorations notables y ont été apportés, en telle sorte que ces usines se composent aujourd'hui : d'un laminoir à tôles avec trois cages à cylindre et trois fours à réverbère ; de tous les ateliers nécessaires à la fabrication de 1,000 à 1,200 caisses de fers-blancs par mois ; d'une vaste fonderie munie de deux fours à réverbère, de deux Wilkinsons, et de coquilles en fonte de diverses dimensions pour couler des cylindres durs ; d'une fabrique de casses composée de trois balanciers, de douze martinets, et des ateliers accessoires pour le montage et l'étamage ; d'ateliers d'ajustage avec tours et alésoirs, pour l'exécution de machines de toutes espèces. La fonderie peut couler des pièces du poids de 5 à 6 mille kilog. La casserie livre au commerce des ustensiles sans soudure, en tôle étamée ou nue, tels que casseroles, plats ronds et ovales, soupières, assiettes, poissonnières, etc. Ainsi, sans parler de la beauté des bâtimens et de leur heureuse disposition autour d'une vaste place, les usines de Pont doivent figurer au nombre des établissemens industriels les plus remarquables du département. — On trouve près de Pont-sur-l'Ognon un calcaire qui a beaucoup d'analogie avec celui que l'on emploie en lithographie, et qui serait propre au même usage.

PONTVAUTEY (En). V. *Faucogney*.
PORCS (Moulin des). V. *Aillevillers*.
PORT D'ATELIER. V. *Purgerot*.
PORT DU POIRIER (Le). V. *Arc*.

PORT-SUR-SAONE, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, résidence notariale, etc. 1944

Dépendances. SAINT-VALÈRE, village ; — le MAGNY, *idem ;* — CUCLOS, hameau ; — la GRENOUILLÈRE, *idem ;* — les ARPENS, fermes.

☞ Port-sur-Saône fut le chef-lieu du comté des Portisiens, qui comprenait à peu près le territoire que renferme aujourd'hui notre département. Il est bâti, suivant l'opinion de plusieurs savans et géographes, sur les ruines du Portus-Abucinus des Anciens. On croit aussi que la partie principale de ce bourg, maintenant placée sur la rive gauche de la Saône, s'étendait jadis au contraire sur la rive droite, occupant l'emplacement actuel de Saint-Valère (1) et l'espace compris entre Cuclos et le Magny : car on y a trouvé des tuileaux en profusion, les restes d'un canal en

(1) Ce village est ainsi appelé du nom de S. Valère, archidiacre de Langres, qui, poursuivi par les Vandales, se réfugia dans ce lieu et y souffrit le martyre vers l'an 260. On y voit une chapelle qui est dédiée à ce saint, et qui, suivant une ancienne tradition, couvre sa sépulture.

briques, qui sans doute amenait les eaux dans la ville occidentale ; enfin des mosaïques, des fragmens d'architecture et des médailles.

On voit à Port-sur-Saône les vestiges d'un château-fort que l'on suppose avoir appartenu à la maison de Port, connue dans le 13e siècle. Parmi les constructions modernes, on remarque l'église paroissiale, d'architecture élégante ; le pont sur la Saône, un des plus beaux et des mieux faits de notre contrée ; la nouvelle maison commune, et le beau moulin que M. Galaire a fait bâtir il y a quelques années.

Outre cet établissement industriel, Port-sur-Saône possède une usine à fer composée d'un feu d'affinerie et d'un feu de martinet ; 2 fabriques de poterie, 2 teintureries, 1 tannerie, 2 fabriques de cardes, etc. — Commerce de merrain. — Foires les 30 janvier, mercredi après le 25 mars, 13 mai, 13 juin, 4 août, 1er octobre et mercredi après le 8 décembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Marché le mercredi.

Le canton de Port-sur-Saône, composé de 17 communes, renferme 10,378 habitans, et une superficie de 16,116 hectares, dont 7,557 en terres labourables, 1,851 en prés, 527 en vignes, 4,850 en bois, 104 en jardins, chènevières, etc. Il confine au nord à celui d'Amance, à l'est aux cantons de Saulx et de Vesoul, au sud et à l'ouest à ceux de Vesoul, de Scey-sur-Saône et de Combeaufontaine. Le sol, qui est généralement bon, produit toute espèce de grains et de légumes, du vin et des fourrages ; on y forme beaucoup de prairies artificielles. Son commerce principal se fait en bétail rouge. Les communications de ce canton avec les cantons voisins ont lieu par la route royale de Paris à Bâle, par la route départementale de Vesoul à Vauvillers, et par plusieurs bons chemins vicinaux. Il est arrosé par la Saône, la Lanterne et quelques ruisseaux qui, comme la Scyotte, ont leur embouchure dans ces deux rivières. — Usines à fer à Conflandey. — Tuilerie à Villers-sur-Port. — Minerai de fer en roche à Fleurey et à Villers-sur-Port. — Dépôt gypseux à Breurey. — Carrières de bonne pierre de taille à Chaux et à Vauchoux. — Restes de vieux châteaux à Amoncourt, Conflandey, Flagy, etc.

Biographie. — Bureaux-de-Pusy (Jean-Xavier), né à Port-sur-Saône en 1750, entra de bonne heure dans l'arme du génie, où il se fit remarquer. Chimiste, mathématicien, littérateur, il consacrait tous ses momens à l'étude. Député à l'Assemblée constituante, il eut trois fois l'honneur de la présider, et porta successivement ses lumières et sa précision dans plusieurs comités et dans les lois qui en émanèrent. La division de la France en départemens lui est due. La guerre ayant été déclarée, il demanda à servir sa patrie comme militaire ; et cet homme modeste, qui aurait mérité et obtenu un grade supérieur, se contenta de celui de capitaine du génie, qu'il avait depuis plusieurs années. On connaît les évènemens révolutionnaires qui le déterminèrent à sortir de France avec son ami le général Lafayette et MM. Alex. Lameth et de Latourg-Maubourg, dont il partagea la captivité pendant cinq ans, à Magdebourg et à Olmütz. Rendu à la liberté, il passa

en Amérique. Là il projeta un système de défense pour les côtes, principalement pour l'armement de la rade de New-York : les plans, les devis de cet immense projet, il les fit seul et sans nul secours. De retour à Paris après le 18 brumaire, il fut nommé préfet de l'Allier, mais ce département eut bientôt à le regretter : Lyon l'attendait pour réparer ses pertes et ses malheurs. Cependant Gênes sollicitait la présence d'un administrateur habile : M. de Pusy fut désigné. Hélas! Gênes devait avoir aussi ses regrets : il y mourut le 2 février 1806, âgé de 55 ans.

Postey. V. *Auxon*.

Poupaz (Chez). V. *Magnivray*.

Poussot (Moulin de). V. *Pin*.

POYANS, canton d'Autrey, perception de Mantoche, bureau de poste de Gray.

Dépendances. Les fermes de l'Essart-Picon; — celles du Poirier-Colin; — la ferme des Guenons.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Des ossemens fossiles qui ont appartenu sans doute à un animal antédiluvien de grande taille, ont été trouvés en 1838 près de Poyans, à dix mètres sous terre, dans une couche de marne, au fond d'un puits que M. le maire de ce village a fait creuser dans son champ pour en extraire du minerai. Quelques-uns de ces ossemens ont l'apparence de l'ivoire : il y a donc lieu de penser qu'ils faisaient partie des défenses d'un éléphant. Ils sont déposés à la bibliothèque de la ville de Gray.

Praidin (En). V. *St.-Bresson* et *Faucogney*.

Praie. V. *Esmoulières*.

Pranselière (La). V. *Château-Lambert*.

Prantigny. V. *Montureux-sur-Saône*.

Prayé (Le). V. *Beulotte-St.-Laurent*.

Praye (La). V. *la Rosière* et *Servance*.

Pré-Besson (Le). V. *Plancher-Bas*.

Pré-Boiche (Le). V. *Servance*.

Pré-Bournot (Le). V. *Esmoulières*.

Pré-Chapelot (Le). V. *Soing*.

Pré-Crapaux (Le). V. *Beulotte-St.-Laurent*.

Pré d'Avril (Le). V. *Amage*.

Pré du Bois (Le). V. *Bruyère*.

Pré du Fin (Le). V. *Servance*.

Pré du Rupt (Le). V. *Fougerolles*.

Préfet (Maisons du). V. *Héricourt*.

Pré-Feuvrier (Le). V. *Fresse*.

Pré-Grimeau (Le). V. *Esmoulières.*

PREIGNEY, canton de Vitrey, perception de Chauvirey, bureau de poste de Cintrey.

Dépendance. Un moulin isolé.

☞ Belle tuilerie établie depuis trois ans.

Pré-Jambré. V. *Esmoulières.*

Pré-Jean (Le). V. *Servance.*

Pré-le-Lorrain (Le). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

Pré-le-Py (Le). V. *Miellin.*

Prélot (Le). V. *Champlitte.*

Pré-Millot (Le). V. *Longine.*

Pré-Mougin (Le). V. *Esmoulières.*

Pré-Mourey (Le). V. *Fougerolles.*

Pré-Perrard (Le). V. *Servance.*

Pré-Pilliard (Le). V. *Servance.*

Pré-Ramey (Le). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

Prérond. V. *Raddon.*

Prés (Moulin des). V. *Vesoul* et *Attricourt.*

Prés-Benons (Les). V. *St.-Bresson.*

Prés des Lièvres (Les). V. *Ecromagny.*

Prés-Gueney (Les). V. *Servance.*

Prés-Lambert (Les). V. *Aillevillers.*

PRESLE, canton et bureau de poste de Montbozon, perception de Chassey.

☞ Dans le bois de la Roche, grotte qui n'a pas été explorée. — Anciennement les Bénédictins avaient à Presle un prieuré qui fut uni le 22 juillet 1619 à celui de Vellexon. — Une tradition rapporte que ce village fut entièrement brûlé lors de la guerre de 1636, et qu'il ne commença à se relever qu'en 1701. On dit qu'avant ce désastre il était plus populeux qu'aujourd'hui.

Presle (Moulin de la). V. *Breurey-les-Faverney.*

Prés-l'Hôte (Les). V. *Ternuay.*

Prés-Lion (Les). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

Prés-Martin (Les). V. *St.-Bresson.*

Prés-Nardin (Les). V. *St.-Bresson.*

Pré-Temloup (Le). V. *Corravillers.*

Prévelle. V. *Ainvelle.*

Prévillery (Le). V. *Belonchamp.*

Probin (Moulin). V. *Esmoulières.*

PROISELIÈRE (La), canton, perception et bureau de poste de Faucogney.

Dépendances. Langle, village; — la Breuvaye, hameau; — la Chevretraye, *idem;* — le Bois de la Grange, *idem;* — la Tillière, fermes isolées; — le moulin de la Proiselière.

☞ Tourbière en exploitation. — Beau pont nouvellement construit sur le Breuchin.

PROVENCHÈRE, canton et bureau de poste de Port-sur-Saône, perception d'Amoncourt.

Dépendances. Un ancien couvent de Cordeliers; — le moulin Triquet, établi sur la Scyotte.

☞ L'ancien couvent de Provenchère fut fondé comme simple ermitage l'an 1477, par le chevalier Jacques de Neufville, un des gentilshommes qui servaient sous Charles-le-Téméraire à la bataille de Nancy. Ayant fait vœu, après la défaite et la mort de son maître, de quitter le monde et de finir ses jours dans la solitude, le chevalier de Neufville choisit « une « plaice à la teste et entrée d'une belle forest entre Cherié (Chariez) et « Faverney, laquelle il cuyda très-convenable pour son dessein, tant pour « estre ung lieu champestre esloigné de villaiges, maisons et grands « chemins, comme pour ce qu'il y avoit une belle fontaine d'eau vive et « claire, dont le lieu estoit appelé par ceux du pays Nostre-Daime de la « fontaine S. Antoine, pour ce qu'icelle fontaine sortoit du pied d'ung « grand chesne au fond duquel estoient les imaiges de Nostre-Daime et de « S. Antoine y colligées d'ung temps immémorial. Oultre la bonté natu- « relle de cette fontaine, le vulgaire et simple peuple qui s'y rendoit avec « une sorte de vénération, lui attribuoit une vertu surnaturelle de guarir « les fiebvres et aulcunes aultres maladies. » Un petit ermitage et une chapelle furent bâties dans ce lieu par Jacques de Neufville, qui y vécut solitairement durant plusieurs années. Devenu vieux et infirme, il se retira en 1485 au couvent de Chariez, où il mourut en 1487, après avoir fait donation de son ermitage de Provenchère au monastère qui l'avait recueilli et soigné dans ses derniers momens. C'est ainsi que cet ermitage passa aux Cordeliers de Chariez, qui y firent construire immédiatement un cloître logeable pour six religieux, accompagné d'une église, et qui le possédèrent jusqu'à la révolution. Vendu comme domaine national, cet ancien couvent a été transformé en maison d'exploitation rurale; cependant on y reconnaît encore la cuisine et le réfectoire, ainsi que l'église et la sacristie.

Providence (La). V. *Echenoz-la-Meline.*

Provins. V. *Scey-sur-Saône.*

Proz (Moulin de la). V. *Auxon.*

Puisoux (Le). V. *Ecromagny.*

Puits (Le). V. *Attricourt.*

PURGEROT, chef-lieu de perception, résidence notariale, canton de Combeaufontaine, bureau de poste de Port-sur-Saône.

Dépendances. Le PORT D'ATELIER, hameau placé sur la rive droite de la Saône et où il existe un bac sur cette rivière; — la ferme de la GRAND' VIGNE; — la ferme ST.-JEAN; — le moulin d'EFFONDRAY; — le moulin GUYOT.

☞ Foires les 27 février, 16 mai, 4 juillet, 9 octobre, 11 novembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Marché le samedi de chaque semaine. — Dans le moyen-âge Purgerot avait pour seigneurs des gentilshommes qui portaient son nom : Louis de Purgerot, chevalier, et Guyot son fils, vivaient en 1293; Joffroy de Purgerot, écuyer, en 1306. Sur une éminence qui est au nord-ouest du village, et qui est nommée le Châtelard, on voit les ruines du château-fort qui appartenait à ces seigneurs. — Dans les bois de la commune, vestiges d'une voie romaine.

PUSEY, canton et bureau de poste de Vesoul, perception d'Auxon.

Dépendances. La MONTOILLOTTE, ferme; — le CHAMP-MATROZ, maison isolée; — le moulin GABEURET.

☞ Il se fait à Pusey un important commerce de chevaux; c'est comme une foire perpétuelle dans ce village. On n'y fait point d'élèves, on n'y voit point de poulains, mais on y trouve toujours des chevaux faits destinés à la vente. Aussi peut-on dire que Pusey est le dépôt de remonte de la Champagne, de la Bourgogne et de plusieurs départemens du Midi.

PUSY, canton et bureau de poste de Vesoul, perception d'Auxon.

Dépendances. EPENOUX, village; — le moulin de cette localité; — le GRAND-CHANOIS, hameau.

☞ Vestiges d'un vieux château. — Indices d'une antique chaussée sur un espace de 300 mètres.

QUARRE (En la). V. *Belmont.*

QUARTE (La), canton de Vitrey, perception de Chauvirey, bureau de poste de Cintrey.

Dépendances. Les fermes des DELAULLES; — celles de LHAURIES.

QUENOCHE, canton, perception et bureau de poste de Rioz.

Dépendances. Le MARTINET, moulin; — le MOULINOT, autre moulin; — le moulin dit de QUENOCHE.

☞ De ce village avait tiré son nom la famille noble qui existait, sous le nom de maison de Quenoche, dans les 12e, 13e et 14e siècles, et qui s'éteignit au commencement du 15e. Des gentilshommes de cette maison sont mentionnés dans Gollut et dans de vieilles chartes comme ayant fait partie de

la cour des ducs de Bourgogne ou comme bienfaiteurs de l'abbaye de Bellevaux. Sur un coteau boisé qui domine Quenoche au nord, on remarque des fossés qui appartenaient à un château fortifié : ce château était probablement celui de la famille dont nous parlons.

QUENOCHE (La), grand ruisseau.

Les eaux de la Font de Courboux forment, comme nous l'avons dit, un ruisseau qui, après avoir serpenté dans la prairie de Pennesières, sur un espace d'environ 1,100 mètres, s'encaisse profondément et se précipite, en petites cascades, dans un gouffre profond. Ce ruisseau ne reparait qu'à Quenoche, et prend dès-lors le nom de ce village. Il parcourt ensuite les territoires de Ruhans, d'Aubertans, et se réunit à la Linotte près de Loulans. — La forge d'Aubertans est établie sur ce cours d'eau. — Truite, anguille, etc.

QUERS, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Lure. 630

Dépendances. Le MOULIN DE L'ETANG, hameau; — la CHARMOIE, ferme; — le moulin VALSKOU.

☞ Tuilerie où l'on fabrique des briques et tuiles de très-bonne qualité. — Tissage qui occupe une centaine d'ouvriers et auquel est annexée une teinturerie-blanchisserie. Cet établissement produit chaque année 150,000 mètres de calicots et 10,000 à 12,000 châles à franges de couleur.

QUEUTREY. V. *Vellexon.*

QUINCEY, canton, perception et bureau de poste de Vesoul. 503

Dépendances. La grange PY (ci-devant ferme des PATONS); — la maison VIGNY (ci-devant grange BEL); — la ferme de la VOIE DE MAREY; — les CLAVIERS, ferme; — les CHAUVEY, *idem;* — les CHARBONNIERS, *idem;* — le moulin de CHAMPDAMOY; — le moulin de FROTEY; — plusieurs maisons isolées.

☞ A un kilomètre et demi S. E. de Quincey, se trouve au pied d'un rocher la curieuse source nommée *Frais-Puits.* C'est un entonnoir naturel de 16 à 17 mètres de profondeur et de 20 mètres de diamètre à l'orifice. Il est ordinairement à sec; mais après des pluies abondantes de trois ou quatre jours, il vomit tout-à-coup une eau bouillonnante qui se répand avec impétuosité dans le vallon inférieur, et inonde en moins de six heures le bassin de Vesoul, sur une étendue de 10 kilomètres. Le torrent est alors si violent, qu'il entraîne tout ce qui se trouve sur son passage, et qu'après avoir fait déborder la rivière de Vesoul et envahi la partie basse de cette ville, il va se jeter dans la Saône, qu'il fait aussi sortir de ses bords. Cette fontaine ne jette pas longtemps avec la même force : la plus grande durée du phénomène est de trois jours. Aussitôt que les pluies cessent, les eaux de la source se retirent, et en peu de temps Frais-Puits rentre dans son état ordinaire. Ces inondations, qui incommodent souvent Vesoul, l'ont préservé d'un pillage en 1557. Le baron allemand de Pol-

willer vint camper devant la ville, résolu de l'assiéger. Frais-Puits jeta une si grande quantité d'eau pendant une nuit, que le baron épouvanté, aussi bien que ses troupes, à la vue de l'inondation, s'éloigna avec précipitation. (C'est sans doute cet évènement tout moderne qui a donné lieu à l'erreur vulgaire que César avait reculé devant la *mer* de Vesoul.) Il arriva la même chose en 1595 : le connétable de Castille parut devant la ville, alors occupée par Tremblecourt, et fut obligé de se retirer sans rien entreprendre. On sait, au reste, que cette circonstance ne fit que retarder peu la délivrance de Vesoul. — Il existe à environ 2 kil. au-dessous de Frais-Puits, entre ce gouffre et Vesoul, une autre source appelée la *Font de Champdamoy*. L'eau y est si abondante en tout temps, qu'elle fait rouler immédiatement un moulin à cinq tournans. C'est la seule fontaine non intermittente qu'on connaisse dans cette partie du territoire du département. (*V. le mot* CHAMPDAMOY.) — Quelquefois on a vu des poissons dans l'entonnoir de Frais-Puits, dont les eaux charrient d'ailleurs des cailloux semblables à ceux que fait rouler l'Ognon : on a conjecturé de là que ces eaux pouvaient provenir de cette rivière. M. Thirria ne partage point cette opinion. Voici comment il explique, dans sa *Statistique géologique*, les éruptions de Frais-Puits : « Il existe sans doute dans le voisinage de cet entonnoir une vaste cavité souterraine, dans laquelle se rend par les nombreuses fissures du terrain la majeure partie des eaux pluviales qui tombent dans le canton; hypothèse d'autant plus admissible que les territoires de Villers-le-Sec, de la Demie et de Colombe sont tout-à-fait dépourvus d'eau. A cette cavité aboutit un canal qui débouche en aval à Champdamoy et par lequel s'écoule en temps ordinaire le trop-plein du réservoir qui forme l'abondant volume d'eau de la source de cette localité. Le canal dont il s'agit est surmonté d'un large soupirail, le trou de Frais-Puits, dont l'orifice se trouve à un niveau inférieur à la convexité ou partie supérieure du réservoir. Or, à la suite des pluies abondantes, une grande masse d'eau afflue dans le réservoir par les fissures du terrain; et comme elle ne peut s'écouler en totalité par le canal souterrain de Champdamoy, son niveau s'élève progressivement dans le réservoir et dans le soupirail de Frais-Puits, et elle finit par s'épancher par ce soupirail, qui forme une sorte de déversoir de superficie. L'écoulement dure ainsi tant qu'il y a affluence extraordinaire dans le réservoir souterrain; mais il cesse dès que la totalité des eaux peut s'écouler par le canal de débouché journalier. Comme les eaux d'infiltration doivent nécessairement entraîner avec elles quelques-uns des cailloux calcaires disséminés à la surface du sol, surtout quand elles sont abondantes, il n'est pas étonnant que celles qui sortent en bouillonnant par le trou de Frais-Puits et qui sont soulevées par l'impétuosité du courant, transportent avec elles un assez grand nombre de ces cailloux. On conçoit aussi qu'elles doivent entraîner quelques-uns des poissons qui vivent dans le réservoir souterrain. » — A peu de distance du moulin de Champdamoy, dans un calcaire ooli-

thique, se trouve une grotte dont l'ouverture est élevée de 15 mètres au-dessus du fond du vallon voisin, et qui se compose de deux chambres de même niveau. L'intérieur n'offre rien de remarquable. — Sur un autre point de la commune, carrières de bonne pierre de taille. — Un legs fait en 1282 à l'église de Quincey, par Hugues, prévôt de Vesoul, prouve que ce village a une origine fort ancienne. — Le 19 juillet 1789, il fut le théâtre d'un évènement qui, porté bientôt à la tribune nationale, fit grand bruit dans la France entière, et qui devint comme le signal de la guerre aux châteaux. On venait de célébrer à Vesoul, par des réjouissances populaires, la rentrée de Necker au ministère. Un rassemblement nombreux, sorti de la ville, arriva dans la soirée devant le château de Quincey : on voulait mettre ses vastes caves à contribution. Le seigneur de Quincey, Jean-Antoine-Marie Demesmay, était absent : toutes les provisions qui se trouvaient chez lui furent néanmoins distribuées à cette multitude. Mais, tandis qu'on se livrait dans la cour et les jardins aux éclats de la gaîté la plus bruyante, trois militaires de la garnison de Vesoul visitèrent, une chandelle à la main, les dépendances du château. Ayant pénétré dans une pièce où se trouvait déposé un baril de poudre, ils en approchèrent la lumière, et, victimes de leur avidité, ils sautèrent avec une partie du bâtiment. Cet accident fut présenté comme le résultat d'un guet-apens ; le peuple se vengea par le pillage et l'incendie du château ; et le 25 juillet l'Assemblée nationale décréta que son président se retirerait pardevers le roi pour le supplier d'ordonner la punition de l'auteur de *cet horrible forfait*. Une instruction judiciaire démontra pleinement l'innocence de M. Demesmay ; il fut établi que le baril de poudre était destiné, non à faire périr quelques malheureux, mais à faire jouer la mine pour des constructions depuis longtemps en projet.

QUIQUE (La). V. *Ambiévillers*.

QUITTEUR, canton de Fresne-St.-Mamès, perception de Beaujeu, bureau de poste de Gray.

Dépendance. Une maison bâtie près de la Saône pour le service du bac de cette localité.

☞ Au milieu du village existe une croix plantée le 7 mai 1557 par la piété des habitans, ainsi que l'indique l'inscription qui y est gravée.

RABASSON (Le). V. *Servance*.

RADDON, canton, perception et bureau de poste de Faucogney.

Dépendances. 1° Quatre hameaux, savoir : CHAPENDU, les FORGES, la PEUTEPIN et la PLANCENAIE ; — 2° la GRANGE-DURAND, ferme isolée, et un certain nombre d'autres fermes dépendant les unes de Raddon, les autres des quatre hameaux qui viennent d'être nommés.

☞ Raddon possède, depuis 1826, une magnifique papeterie appartenant à MM. Desgranges, propriétaires de celle de Saint-Bresson. (*V. ce*

mot.) — Les habitans de la section de Chapendu font un grand commerce de fruits, ainsi que des eaux de cerises qu'ils distillent.

RAHIN (Le), torrent.

Il prend sa source aux ballons St.-Antoine, lieu dit Stallon, territoire de Plancher-les-Mines, et se précipite, du nord au sud et en traversant les deux Planchers, vers le territoire de Champagney; de là il se dirige de l'est-nord-est au sud-ouest, jusqu'au village des Aynans, où il verse ses eaux dans l'Ognon, après avoir parcouru les territoires de Ronchamp, de la Côte, de Roye, de Vouhenans et du Val. L'étendue approximative de son cours est de 40 kilom. Il n'est pas d'année que le Rahin ne laisse des traces de ses ravages, surtout dans les communes voisines de sa naissance; il franchit et rompt les écluses, déracine les arbres, endommage les prairies, et couvre la plaine de sable et de gravier. En vain les habitans élèvent des digues, construisent des éperons pour garantir leurs héritages : le torrent se trace de nouveaux lits au milieu du beau vallon qu'il traverse. Cette rivière est moins poissonneuse qu'autrefois; cependant on y pêche encore du brochet, de la perche, et surtout de la truite saumonée délicieuse.

RAICHAINES (Les). V. *Mailleroncourt-Charette*.

RAINCOURT, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Jussey.

☞ *V.* FALLON.

RAMEY (Chez). V. *Belmont*.

RAMOUSE (La). V. *Fougerolles*.

RANG DE LA FOUILLOTTE (Le). V. *Belmont*.

RANGS DU BOIS (Les). V. *St.-Bresson*.

RANZEVELLE, canton et bureau de poste de Jussey, perception de Corre.

☞ Ancien château seigneurial, près duquel on voit une chapelle antique.

RAPIGNEY. V. *Rioz*.

RAPOIS (Le). V. *Plancher-Bas*.

RAUCOURT. V. *Roche-sur-Vanon*.

RAVALLE (La). V. *la Rosière*.

RAY, résidence notariale, canton de Dampierre-sur-Salon, perception de Fédry, bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendances. Un moulin sur la Saône; — la maison du passeur du bac.

☞ Ray, ancienne baronie, ancien bourg à château, a donné autrefois son nom à une illustre famille qui s'est éteinte au commencement du 17e siècle. — Il y avait dans ce bourg un chapitre dont la fondation, due à Gauthier, seigneur du lieu, remontait à 1341, et qui se composait d'un doyen et de cinq chanoines, tous à la nomination du seigneur. —

Foires les jeudis qui précèdent les 25 mars, 12 mai, 15 août et 15 novembre. (Ord. royale du 10 mai 1839.)

RAZE, canton de Scey-sur-Saône, perception de Neuvelle, bureau de poste de Traves.

Dépendance. Les fermes de VALLEROIS, qui appartenaient anciennement à l'abbaye de la Charité.

☞ Gîtes de minerai de fer pisiforme en exploitation, et plusieurs lavoirs à mine. — Raze était situé autrefois près de la fontaine de S. Christophe, à un kilomètre du village actuel. Le seigneur du lieu y avait droit de haute justice; la moyenne et basse justice appartenait pour quelques maisons et quelques pièces de terre au commandeur de Sales, et pour les autres aux religieux de la Charité.

RECELAXER. V. *Servance.*

RECOLOGNE. V. *Ronchamp.*

RECOLOGNE-LES-FONDREMAND, canton et bureau de poste de Rioz.

☞ Ce village fut brûlé, au mois de mai 1636, par les troupes suédoises dans les incursions qu'elles firent à travers la Franche-Comté, alors qu'elles appuyaient les Français au siége de Dole. — Carrières de bonne pierre de taille.

RECOLOGNE-LES-RAY, canton de Dampierre-sur-Salon, perception et bureau de poste de Lavoncourt.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme.

REGARDOTS (Les). V. *Noroy-le-Bourg.*

REIGNE (La), grand ruisseau.

Elle est formée par une source très-remarquable, appelée *Fontaine de S. Desle*, qui existe sur le territoire de Lure, et par les eaux du lac qu'on voit dans cette ville. Elle se perd dans l'Ognon après avoir alimenté les usines du Magny-Vernois. — Truite et ombre.

REINE (Sainte-), canton de Fresne-St.-Mamès, perception d'Igny, bureau de poste de Gy.

Dépendances. Les BOULETS, hameau; — les GERVAIS, *idem;* — le GROS-CHÊNE, *idem;* — la MAGDELEINE, *idem.*

☞ Gîtes non exploités de minerai de fer pisiforme.

REMONTOILLE (La). V. *Genevrey.*

REMY (Saint-), canton et perception d'Amance, bureau de poste de Faverney.

Dépendances. Les fermes de SAINT-BERTHAIRE; — les fermes des DANNES; — un moulin établi sur la Superbe.

☞ Saint-Remy, ancienne baronie, eut jusqu'au commencement du

15e siècle des seigneurs de son nom. Cette terre passa par des alliances dans les maisons de Rupt, de Luz et de Vaudrey. Une dame de Saint-Remy fut maîtresse de Henri II, roi de France. Elle lui donna un fils, duquel est descendu la comtesse de la Motte (Jeanne de Luz de Saint-Remy) si honteusement célèbre par l'affaire du collier (1785). — Au sommet de la colline qui domine le village, et qui a 324 mètres de hauteur absolue, s'élevait, dans une des positions les plus belles et les plus avantageuses, la forteresse féodale des barons de Saint-Remy, qui fut assiégée, prise et reprise plusieurs fois dans les guerres de la fin du moyen-âge. Sur ses ruines fut édifié dans le 18e siècle, par l'opulente famille de Rosen, devenue propriétaire de la terre de Saint-Remy, le magnifique château qui existe aujourd'hui, et où Sophie de Rosen, mariée au prince Victor de Broglie, maréchal-de-camp, fut arrêtée en 1794 avec son mari, qui fut traduit peu de jours après devant le tribunal révolutionnaire et conduit à l'échafaud. — Ce château, vendu par M. d'Argenson, second mari de Sophie de Rosen, a été acquis en 1822 par la corporation religieuse des Marianistes, qui y a établi, dès l'année suivante, un pensionnat secondaire encore subsistant. — Foires à Saint-Remy les 27 février, 24 avril, 11 juin, 24 juillet, 29 septembre et 6 novembre. (Décret du 10 mars 1807.)

Renards (Les). V. *Fresse.*

RENAUCOURT, canton de Dampierre-sur-Salon, perception et bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendances. Un haut-fourneau bâti sur le cours de la Gourgeonne; — une ancienne tuilerie, dont le bâtiment est habité maintenant par le surveillant de deux patouillets établis à proximité.

☞ Le fourneau de Renaucourt a été bâti en 1775 aux frais de M. le marquis de Villers-Vaudey, qui était alors possesseur de la terre de Renaucourt. Outre cette usine, la commune dont nous nous occupons possède deux fabriques de machines à battre le blé et deux fabriques de pompes à puits. Les battoirs de Nicolas Thiébaud et les pompes d'Etienne Collinet sont appréciés dans tout le département; ces battoirs sont même expédiés pour des destinations plus éloignées. — Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Sur un monticule dit *la Côte de Lavoncourt,* au sud-est et à 300 mètres environ de Renaucourt, écho qui répète on ne peut plus distinctement toute une phrase de plusieurs mots. — Au centre du village, croix de pierre d'un beau travail, très-bien conservée (bien qu'elle date de 1620), et d'un seul morceau; elle a 5 mètres 11 centimètres de hauteur, piédestal compris. — Renaucourt est appelé *Rainaldi-Curtis* dans les Annales de Bèze et mentionné sous ce nom dans une charte de 1060. Il est à croire que ce village était primitivement bâti sur l'éminence qui le touche à l'ouest: quelques maisons qui ont deux siècles d'existence subsistent encore en cet endroit, où la charrue rencontrait d'ailleurs, il y a cinquante ans, des vestiges de murailles et des tui-

leaux. Ainsi placé, le village manquait d'eau, ce qui aura déterminé les habitans à se rapprocher de la Gourgeonne et des deux fontaines que la commune possède. Avant 1717 Renaucourt n'avait point d'église ; il dépendait de la paroisse de Lavoncourt. Cette année-là une pieuse fille nommée Anne Pelletier y fit construire à ses frais la chapelle qui, après avoir été agrandie, est maintenant desservie par un chapelain.

Rente du Bois. V. *Autrey-les-Gray* et *Fahy-les-Autrey*.

Rente du Crobonnot. V. *Chargey-les-Gray*.

Rente-Rouge. V. *Chargey-les-Gray*.

Rente-St.-Laurent. V. *Rigny*.

Reposou (Le). V. *Beulotte-St.-Laurent*.

Rèpes (Les). V. *Vesoul*.

Requeson (Le). V. *Fresse*.

Résie (La), hameau. V. *Vereux*.

Résie (La), grand ruisseau.

Sa source est à Ste.-Cécile, hameau de la commune de Valay. Fortifié presqu'à sa naissance de plusieurs faibles ruisseaux, il fait rouler le fourneau de cette commune, reçoit sur le territoire de Vadans les eaux qui proviennent de la fontaine de la Résie-Saint-Martin ; passe ensuite à la Grande-Résie et près d'Aubigney; enfin se jette dans l'Ognon, après un cours de 12 à 13 kilomètres, au sud-ouest de Broye-les-Pesmes. — Il fournit du brochet, de la carpe, etc., mais en petite quantité, à cause des dépôts de boues provenant du lavage du minerai de fer que produisent les communes arrosées par ce ruisseau.

RÉSIE (La Grande-), canton et bureau de poste de Pesmes, perception de Chevigney.

☞ Gites exploités de minerai de fer en grains, et lavoirs à mine. — Vestiges d'un ancien château.

RÉSIE-SAINT-MARTIN (La), canton et bureau de poste de Pesmes, perception de Chevigney.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme. — Fontaine qui est citée comme la meilleure des environs.

Reveigneux (Aux). V. *Esmoulières*.

Revers (Les). V. *Servance*.

Revotte (La). V. *Corravillers*.

Rhien (Le). V. *Ronchamp*.

Rhône. V. *Champlitte*.

Rhudes (Les). V. *Belonchamp*.

Richard (Ferme). V. *Melisey*.

Richecourt. V. *Aisey*.

Ridets (Les). V. *Filain*.

Rignoraire (La). V. *Faucogney*.

RIGNOVELLE, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception d'Esboz-Brest.

RIGNY, canton d'Autrey, perception de Chargey, bureau de poste de Gray.

Dépendances. La Rente-St.-Laurent, ferme; — une maison de garde dans le bois de la Bouloye; — un cabaret bâti près de la route royale n° 70.

☞ Gîtes en exploitation de très-riche minerai de fer en grains. — Anciennement le village de Rigny était défendu par un château-fort. En 1636, le seigneur d'Andelot, gouverneur de Gray, prit d'assaut ce château, qui était au pouvoir des Français, et le fit démolir.

RIOZ, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, résidence notariale, etc.

Dépendances. Anthon, village; Dournon, *idem*; — la Bourrotte, hameau; — les Millardets, maison isolée; — le moulin Noirfond; — le moulin Rapigney.

☞ L'ancienne terre de Rioz était une dépendance de celle de Fondremand; elle se partageait entre le seigneur du lieu, l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, et l'abbaye de Bellevaux. La maison de Choye y eut aussi des droits de censive; elle les céda en 1502 à l'abbaye de Saint-Paul. — Rioz possède une faïencerie qui est composée de 10 fours, qui occupe 60 ouvriers, et qui fabrique annuellement 200,000 pièces soit de faïence commune, soit de cailloutage ou terre de pipe. — Il se tient à Rioz douze foires annuelles qui tombent le dixième jour de chaque mois. (Décret du 10 mars 1807.) — La source du ruisseau qui fait rouler le moulin dit Noirfond peut être considérée comme une curiosité naturelle : c'est une espèce de puits qui s'ouvre en forme de spirale et qui est placé au pied d'un rocher, lequel ferme un vallon étroit, mais d'un aspect agréable. Ce puits, qui fournit un volume d'eau suffisant pour alimenter immédiatement le moulin dont on vient de parler, est la source principale de la petite rivière qu'on nomme la Buthier.

Le canton de Rioz, situé à l'extrémité sud du département, est limité au sud-est par la rivière de l'Ognon, qui le sépare du département du Doubs; à l'ouest par les cantons de Marnay, Gy et Fresne-Saint-Mamès; au nord par le canton de Scey-sur-Saône; et au nord-est par celui de Montbozon. Il comprend 29 mairies, 11,029 habitans, et une superficie de 23,432 hectares (11,627 en terres labourables, 1,538 en prés, 362 en vignes, 7,196 en bois, 262 en jardins, etc.). Le sol y est sablonneux et très-fertile sur les bords de l'Ognon : on trouve beaucoup de prairies dans cette partie; mais il est rocailleux, léger et froid partout ailleurs. Cette

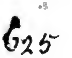
dernière zône est bien boisée. Ce canton produit principalement du froment, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du chanvre et du vin ; on rencontre du minerai de fer dans plusieurs communes, notamment à Boulot. Ces productions, le bétail et les bois, font à peu près tout le commerce des habitans, sans parler toutefois des objets fabriqués qui sortent des usines à fer de Breurey-les-Sorans et de Maizières, de la faïencerie de Rioz, des fabriques de poterie qui existent à Boult, à Buthier, etc. — Le canton de Rioz est traversé par la route royale de Besançon à Metz par Vesoul. Ses cours d'eau principaux sont (avec l'Ognon) la Romaine, la Buthier et la Tounole.

RISQUETOUT (Moulin). V. *Faymont*.
RIVIÈRE (La). V. *Polaincourt*.
ROCH (Saint-). V. *Beaujeu*.
ROCHAUX (Chez). V. *la Rosière*.
ROCHE (Moulin de la). V. *Anchenoncourt*.
ROCHE (La). V. *Servance*.
ROCHE-SUR-BUCEY. V. *Bucey-les-Gy*.

ROCHE-SUR-LINOTTE, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

Dépendances. SORANS-LES-CORDIERS, village ; — BLANCHARD, hameau ; GRAND'SERVE, *idem* ; — les AIGES, ferme ; — la GRANGE-VERDEY, *idem*.

☞ Carrières de bonne pierre de taille.

ROCHE-SUR-VANON, canton de Dampierre-sur-Salon, perception de Fouvent, bureau de poste de Lavoncourt. 

Dépendances. Le village de RAUCOURT ; — une maison appartenant à l'usine de Trécourt ; — le moulin de THAREY ; — le moulin dit MOULIN DE LA VILLE.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains ; patouillet pour le lavage des mines.

ROCHEFORT. V. *Chaux-la-Lotière*.

ROCHELLE (La), canton de Vitrey, perception de Chauvirey, bureau de poste de Combeaufontaine. 

☞ Les anciens seigneurs de la Rochelle, dont la famille ne s'est éteinte que sur la fin du 18e siècle, paraissent dans les documens du moyen-âge dès l'année 1250. A cette date, Ferry de la Rochelle fut nommé exécuteur du testament de Jacques d'Auxon, damoiseau; en 1255, Jacques de la Rochelle, seigneur de Vellefaux, chevalier, recevait l'hommage de Gerard de Molay, et en 1260, il faisait une donation à l'abbaye de Cherlieu. Enfin Philippe de la Rochelle devint membre de l'association que les seigneurs de la province conclurent en 1295 pour leur défense mutuelle.

ROCHÈRE (La). V. *Passavant* et *Servance.*

ROCHERET (Le). V. *St.-Bresson* et *Beulotte-St.-Laurent.*

ROCHES (Aux). V. *St.-Bresson.*

ROCHIROZ (Le). V. *Servance.*

ROCHOLLE (La). V. *Servance.*

ROCHOTTE (La). V. *Amont*, *Breurey-les-Faverney*, *Faucogney*, *Voivre.*

RODEBOT. V. *Ouge.*

ROGES (Ruisseau des), appelé aussi *Reverotte.*

Il prend sa source au territoire de Saint-Bresson, dans un étang actuellement dépeuplé et appelé l'étang du *Trait-Salmon.* Il arrose une partie de la commune de Fougerolles, passe à Fontaine-les-Luxeuil, au fourneau du Beuchot, traverse la prairie de Francalmont, et tombe dans la Lanterne au-dessous de Briaucourt. — Brochet, perche, tanche, carpe, poissons blancs, en petite quantité, parce que les eaux de ce ruisseau deviennent très-basses dans les sécheresses.

ROIS (Les). V. *Esboz.*

ROGNON (Le), grand ruisseau.

Prenant sa source au territoire du Magny-d'Anigon, d'où son cours se dirige du nord-est au sud-ouest, le Rognon parcourt les territoires de Palante, Andornay, Lyoffans; reçoit sur cette dernière commune le ruisseau de Clairegoutte et celui nommé *le Faux;* se grossit encore, près de la Vergenne, du ruisseau de Faymont et des eaux de la fontaine St.-Désiré; descend ensuite aux usines de St.-Georges, qu'il fait mouvoir; enfin arrose le territoire d'Etroitefontaine, où il prend le nom de *Scey.* (*V. ce mot.*) — Le Rognon nourrit du brochet, de la perche, de l'anguille, de la carpe, de la lotte et une grande quantité de poissons blancs.

ROMAINE (La), rivière.

Elle prend sa source au village de Fondremand, canton de Rioz. On l'appelle *Romaine,* parce que, d'après une ancienne tradition, les Romains auraient eu à sa source un établissement, et que la fontaine abondante qui donne naissance à la rivière, aurait été consacrée. Sa direction est de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest. Elle parcourt les territoires de Maizières, Grandvelle, Bourguignon, Lieffrans, Neuvelle-les-La Charité, Pont de Planches, Vezet, Greucourt, Fresne-St.-Mamès, Vellexon, et se réunit à la Saône au-dessous de ce dernier village. Sur le territoire de l'abbaye de la Charité, elle reçoit le ruisseau de Fretigney, et sur le territoire de Greucourt, le ruisseau dit *des Bâties,* et qui a sa source au moulin Girondeau, commune de Frasne-le-Château. Outre une dizaine de moulins à blé établis sur son cours, la Romaine fait rouler un martinet et deux feux de forge à Maizières, le fourneau du Pont de Planches, celui d'Etravaux avec un feu de forge, et le fourneau de Vellexon. — Elle fournit à peu

près les mêmes poissons que la Saône, par laquelle elle est alvinée dans les crues d'eau. — Cette rivière déborde fréquemment, peut-être à cause de la trop grande hauteur des barrages des usines qui en reçoivent le mouvement.

ROMAINE (La), forge. V. *Pont de Planches.*

ROMAND (Au). V. *la Rosière.*

RONCES (Les). V. *Coisevaux.*

RONCHAMP, canton et bureau de poste de Champagney, perception de Plancher.

Dépendances. MOURIÈRE, village; — RECOLOGNE, *idem*; — le RHIEN, *idem*; — la SELLE, hameau.

☞ Le village de Ronchamp est mentionné dans une charte de l'an 1304, en termes qui lui assignent une origine beaucoup plus ancienne. A cette époque, en effet, il avait déjà des seigneurs qui portaient son nom, et qui étaient de la première noblesse du pays, comme l'indiquent leurs alliances avec les maisons de Scey, de la Roche, etc. On voit les restes de leur château à mi-côte du monticule au pied duquel le village est bâti, et notamment un puits bien conservé, ainsi que deux caveaux dont l'un paraît avoir servi de prison. — Sur une autre montagne voisine de Ronchamp, s'élève une chapelle dont la construction date de 1308. Ce vieux monument, qui était autrefois église paroissiale, renferme plusieurs pièces de sculpture d'une grande beauté. — En 1632, Ronchamp, dont le château-fort était déjà en mauvais état, fut ravagé, ainsi que les villages voisins, par les troupes suédoises qui se portaient sur Lure après avoir fait au pas de course la conquête de l'Alsace. — Cette commune possède une usine à fer créée, il n'y a que quelques années, sur une grande échelle; une fabrique de scies et ressorts, trois tuileries, un tissage de coton, etc. — Houillère. (V. CHAMPAGNEY.) — Foires le premier jeudi des mois de février, mai, août et septembre. (Ord. royale du 16 janvier 1822.)

RONDE-BREUCHE (La). V. *Servance.*

RONDENOZ (La). V. *Amont* et *Servance.*

RONDES-PLANCHES (Les). V. *Servance.*

RONDEY (Les). V. *Fresse.*

RONVEAU (Le). V. *Echenoz-le-Sec.*

ROQUETS (Les). V. *St.-Gand.*

ROSELIÈRES (Les). V. *Fondremand.*

ROSEY, résidence notariale, canton de Scey-sur-Saône, perception de Neuvelle, bureau de poste de Traves.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme, et plusieurs lavoirs à mine. On trouve aussi sur le territoire de Rosey du minerai de fer en roche; mais il n'est plus exploité depuis plusieurs années. Une ni-

trière était établie dans ce village avant la révolution. — La population de Rosey s'est emparée dans ces derniers temps d'une branche d'industrie qui répand une grande aisance dans la commune : hommes, femmes et enfans s'occupent presque tous, principalement en hiver, à cordonner de la paille pour chapeaux, sacs, paniers, etc. Les enfans sont habitués de bonne heure à ce travail, et il n'est pas rare d'en trouver de cinq à six ans déjà assez exercés pour gagner de 40 à 50 centimes par jour. Lorsque les travaux de la campagne ont cessé, et que les cultivateurs peuvent se livrer à ce genre d'industrie, elle est portée à un tel point d'activité qu'elle produit journellement à la commune de 150 à 200 francs. On confectionne des chapeaux de paille dans beaucoup de maisons, et des paniers dans une fabrique établie à Rosey au commencement de l'année 1834, et où travaillent une vingtaine d'ouvriers. — Cette commune fait un commerce important du blé que son finage produit en abondance, et que des négocians conduisent d'ordinaire aux marchés de Besançon, où il est fort estimé. — L'administration municipale a fait construire dans l'intérieur du village, en 1834, une fontaine et trois puits communaux d'une exécution remarquable. — Sous la domination espagnole, l'Inquisition possédait à Rosey une chapelle et un prieuré. Cette chapelle et les bâtimens du prieuré subsistent encore. La croix d'architecture recherchée qu'on voit devant l'église paroissiale est un autre monument de la même époque; elle fut érigée en 1620 par le grand-inquisiteur du comté de Bourgogne, alors prieur de Rosey, comme l'indiquait une inscription gravée sur la croix, mais en partie effacée aujourd'hui. En 1716, les biens du prieuré de Rosey, déjà existant en 1227, furent donnés à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon, qui continue d'en percevoir les revenus.

ROSIÈRE (La), canton et bureau de poste de Faucogney, perception de la Longine.

Cette commune, située à l'extrémité nord-est du département, se compose de quatre hameaux, et de fermes et maisons éparses, savoir : *Hameaux :* la Bertincôte, 3 maisons; Esevaux, 4 maisons; chez Martin, 3 maisons; la Ravalle, 3 maisons. — *Fermes et maisons isolées* : une à la Breuchr, deux en Couchot, une à la Chapelle, deux chez Cadin, une à l'Enclose, quatre à Eseuillerin, cinq en Grand-Feing, trois chez Héry, quatre chez Hulet, quatre chez Jacquey, deux chez Jean-Bolot, une au Lonzou, deux chez le Marchand, trois à la Praye, deux au Piéjoux, quatre ès-Pairs, une au Romand, trois chez Rochaux, deux au Bois-le-Barry, trois ès-Saumages, une chez Camille, une au Bois-Lamboulot.

☞ Tourbière en exploitation.

ROSIÈRES-SUR-MANCE, canton et perception de Vitrey, bureau de poste de Combeaufontaine.

☞ Exploitation de gypse.

Rothe. V. *Faucogney*.

Rouchotte (La). V. *Fretigney* et *Thieffrans.*
Rouge (Moulin). V. *Ouge, Bruyère, Villars-le-Pautel, Vouhenans, Meurcourt.*
Rougeau. V. *St.-Gand.*
Rougemont (Le). V. *Plancher-Bas.*
Rougeux (En). V. *Beulotte-St.-Laurent.*
Rouges-Vies (Les). V. *Frahier.*
Rouge-Vie (La). V. *Champagney.*
Rouillons (Les). V. *Servance.*
Roujeux (En). V. *Voivre.*
Rouley (En). V. *St.-Bresson.*
Roussey (Les). V. *Villers-le-Sec.*
Rovillers. V. *St.-Bresson.*

ROYE, canton, perception et bureau de poste de Lure. 416

Dépendances. Un hameau bâti près de la route de Paris à Bâle et nommé la Verrerie de Roye; — le moulin Rondey, mis en mouvement par les eaux du Rahin.

☞ Le hameau dont on vient de parler a reçu son nom d'une verrerie qui y a roulé en verre à vitre, mais qu'on a démolie il y a dix ans environ.

Rua (La). V. *St.-Bresson.*
Rue (La). V. *Melisey.*

RUHANS, canton de Montbozon, perception d'Authoison, bureau de poste de Rioz. 125

Dépendances. Le hameau de Milaudon, bâti sur la rive gauche du ruisseau de Quenoche; — deux moulins sur ce ruisseau.

☞ Dans les champs de cette commune, vestiges d'anciennes constructions qui avaient une grande étendue.

Ruisseau des Ecrevisses (Le). V. *Bouligney.*
Rulet. V. *les Magny.*

RUPT, canton et perception de Scey-sur-Saône, bureau de poste de Port-sur-Saône.



☞ Carrières de bonne pierre de taille. — Gîtes de minerai de fer en exploitation. — Vins blancs renommés. — Le territoire de Rupt offre une singularité géologique assez curieuse. A la lisière septentrionale de la forêt dite le Grand-Bois, sur une pente hérissée de ronces et d'épines, se trouve une sorte de château d'eau dont la nature a fait les frais. Il se présente à la vue en plusieurs gradins de blocs schisteux de couleur gris d'ardoise, à surface lisse, et qui sont criblés de sources s'échappant par transsudation à travers les pores de ces rocs ou par les interstices de leurs différentes

assises. Outre cette multitude de sources, qui restent la plupart inaperçues durant le cours de l'été, on en compte sept autres non intermittentes, et collectivement nommées *les Sept-Fontaines*. Celles-ci sourdent dans le pourtour et notamment à la base du château d'eau, et se réunissent, par des sinuosités pittoresques, en une espèce de biez qui tombe dans le ruisseau appelé *le Ruz-de-Vau*, dès-lors assez considérable pour mettre en mouvement plusieurs usines établies dans le vallon. La position des Sept-Fontaines de Rupt a paru si belle au Bénédictin D. Berthod, qu'il s'est plu à la mentionner dans sa *Description de la Franche-Comté*. — Rupt a été le chef-lieu d'une des plus riches terres de cette province; deux degrés de juridiction y étaient établis, une châtellenie et un bailliage. Son château était un des plus forts du comté de Bourgogne; il résista aux troupes de Louis XI en 1475, pendant que tant d'autres places se soumettaient à la première sommation. L'ancienne tour de ce château, en partie détruite, a cependant encore plus de trente mètres de hauteur. — Henri, sire de Rupt, vivait en 1274; Jacques de Rupt, en 1302. Une charte de 1406 fait mention des *hoirs* de Perrin de Rupt; l'un d'eux était une fille mariée à Guy d'Igny, chevalier. — Les Minimes avaient à Rupt un couvent qui a été entièrement détruit depuis la suppression des ordres religieux.

Biographie. — Berthod (Anselme), Bénédictin, prieur du couvent de Morey, grand-prieur de l'abbaye de Luxeuil, membre des Académies de Besançon et de Bruxelles, né à Rupt le 21 février 1733, mort à Bruxelles le 19 mars 1788, passa plusieurs années à recueillir dans les archives de cette dernière ville les morceaux relatifs à l'histoire de France, et particulièrement à celle de la Franche-Comté. A l'époque de la suppression de l'ordre des Jésuites, D. Berthod fut associé aux savans chargés de continuer la collection des actes des saints dite des *Bollandistes*, du nom du Jésuite Bollandus, qui en avait donné le plan et qui y travailla un des premiers. Il eut part à la publication du 53e volume de cette précieuse collection, le dernier qui ait paru. On conserve dans les archives de l'Académie de Besançon plusieurs dissertations intéressantes dues à D. Berthod.

Rupt (Fermes du). V. *Pont-sur-l'Ognon*.

Ruz des Gouttes (Le). V. *Plancher-Bas*.

Ruz de Vellemoz (Le). V. *Grattery*.

Sache (La). V. *Servance*.

Sales. V. *Chantes*.

Salon (Le), ou plutôt Saulon, rivière.

Les premiers filets d'eau qui concourent à former cette rivière se voient dans les environs du Fay-Billot; mais ce n'est qu'à Saule, village de la Haute-Marne, que le Salon commence à être un peu considérable. Il coule du nord-ouest au sud-ouest; traverse Leffond, Montarlot, Champlitte;

passe près de Champlitte-la-Ville, Margilley, Neuvelle-les-Champlitte, Frânois; fait rouler le fourneau du Crochot, commune de Mont-le-Frânois; arrose les territoires d'Achey, Montot, Delain, Denèvre; se divise, au-dessus de Dampierre, en deux branches qui font une île de la partie de ce lieu appelée le Bourg et se réunissent plus bas; enfin va tomber dans la Saône au-dessous d'Autet. Le fourneau de Dampierre est, comme celui du Crochot, établi sur le Salon. Cette rivière déborde souvent, parce que son encaissement a peu de hauteur. La carpe y abonde et y devient extrêmement grosse. Le Salon fournit aussi de la perche, du brochet, de l'anguille, du barbeau, etc.

SAÔNE (La), rivière.

Elle prend sa source près de Vioménil, canton de Bains (Vosges); passe à Bonvillet, Darnay, Attigny, Monthureux, Châtillon, où elle reçoit les eaux de l'Apanse; entre dans la Haute-Saône près de Jonvelle; coule du nord-ouest au sud-est jusqu'à Chemilly, canton de Scey-sur-Saône, et du nord-est au sud-ouest jusqu'à sa sortie du département; arrose ensuite ceux de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, côtoie celui de l'Ain, et va se jeter dans le Rhône à l'extrémité occidentale de la ville de Lyon. — L'étendue qu'elle parcourt dans la Haute-Saône est de 15 myriamètres. Sa largeur moyenne est de 30 mètres; sa profondeur moyenne, de $3^{m}\ 80^{c}$; et sa pente moyenne, de $1^{m}\ 25^{c}$ par kilomètre. Ses affluens les plus considérables sont: à droite, la Mance, l'Ougeotte, la Gourgeonne, le Vanon, le Salon, le ruisseau des Ecoulottes, la Sous-Froide et la Vingeanne; à gauche, le Côney, la Superbe, la Lanterne, le Durgeon, la Romaine, la Morthe et l'Ognon.

Elle a un encaissement glaiseux jusqu'à Ormoy; puis il est alternativement pierreux, vaseux et encombré, jusqu'à son confluent avec l'Ognon. Cette rivière commence à être flottable à bûches perdues entre Jonvelle et Châtillon; le flottage en trains commence au point où elle reçoit les eaux du Côney. La navigation à la remonte ne dépasse guerre la limite de Gray (1). Le port de cette ville, dernier point d'arrivée pour les marchandises qui viennent du Midi, est aussi premier point de départ pour celles qui vont à la destination de Lyon, Beaucaire, etc. Les objets de transport consistent, pour les arrivages, en vins, esprits, eaux-de-vie, denrées coloniales, savons, teintures, sels, huiles, verrerie, etc., et pour les départs, en blés, avoines, grains de toute espèce, légumes secs, farines, fers, bois de marine, merrains, etc.

Cette rivière fertilise et embellit toutes les contrées qu'elle parcourt, sans jamais causer de grands ravages. A mesure qu'elle s'éloigne de sa source, sa pente diminue, ce qui en rend la navigation douce et facile. C'est

(1) D'immenses travaux qui s'exécutent en ce moment rendront bientôt la Saône navigable jusqu'à Port-sur-Saône.

la lenteur de son cours qui l'a fait appeler par les Celtes *Ar*, tardive, et, en deux syllabes, *Arar*, très-tardive, très-lente.

La Saône est poissonneuse. Ses eaux nourrissent la carpe, qui est son poisson le plus estimé (il s'y en trouve quelquefois de 10 à 20 kilogrammes); le brochet, l'anguille, la lotte, le barbeau, la brême, la tanche, un grand nombre de poissons blancs et de belles écrevisses. L'alose et la lamproie s'y rencontrent fréquemment au printemps.

On passe la Saône sur six beaux ponts, à Cendrecourt, Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône, Soing, Gray et Apremont. Le pont de Port-sur-Saône a treize arches; celui de Scey-sur-Saône onze; celui de Gray quatorze, dont quatre construites en 1742, sept en 1753, et trois en 1784.

Dix-huit bacs ou batelets sont établis sur cette rivière et affermés au compte du Gouvernement. Ils sont situés à Corre, Ormoy, Miévillers (Cendrecourt), Baulay, Port-d'Atelier (Purgerot), Conflandey, Chemilly, Chantes, Cubry-les-Soing, Ray, Charentenay, Recologne, Savoyeux, Seveux, Mercey, Quitteur, Prantigny et Rigny. Il y a aussi sur la Saône plusieurs bacs particuliers; tels sont celui de Vellexon, qui sert au défruitement de la prairie de M. de Marmier, celui de Beaujeu, qui sert à l'exploitation du haut-fourneau, etc.

La Saône donne le mouvement à un grand nombre de moulins, forges et fourneaux. Quelques-unes de ces usines ont des digues qui traversent la rivière; le passage des bateaux et des radeaux se fait alors par le moyen d'une portière.

Saphoz-le-Bas. V. *Esmoulières*.

Sapins du Haut (Les). V. *Servance*.

Sapoie (Moulin de la). V. *Villers-sur-Saulnot*.

SAPONCOURT, canton d'Amance, perception du Magny-les-Jussey, bureau de poste de Jussey.

☞ La fondation de ce village, que l'on nommait primitivement *les Loges*, est due aux Bernardins de Cherlieu, qui, vers l'an 1541, y établirent une colonie de cultivateurs picards. On dit que Tartécourt et Venisey ont eu la même origine.

Sappaux (Le). V. *Fresse*.

Saramboz. V. *Auxon*.

Sarcenot (Le). V. *Fougerolles*.

Saulcy (Le). V. *St.-Germain* et *la Montagne*.

Saulnaire (La). V. *Malbouhans*.

SAULNOT, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg.

Dépendances. Malval, village; — la Goutte-au-Loup, moulin avec maison attenante; — une ferme au hameau d'Essuavre. (Le surplus de ce hameau est situé dans le département du Doubs.)

☞ Saulnot, anciennement *Salnat, Sânat*, en patois d'aujourd'hui *Sânot* (sel net), doit vraisemblablement sa fondation aux sources salées qu'il possède. Du moins il est prouvé par des titres de 1147 et de 1177 que ces sources étaient exploitées dès le 12e siècle : à la première de ces dates, le prieuré de Lanthenans possédait une chaudière à la *saline* de Saulnot. Cet établissement, qui dépendait, ainsi que le village de Saulnot, de la seigneurie de Granges, devint la proie des flammes pendant les guerres de Charles-le-Téméraire, en 1474, et fut encore dévasté par les Guises lors de leurs incursions dans le pays (de 1587 à 1588). Néanmoins, en 1616, on y fabriquait 154 à 160 quartes (ancienne mesure) de sel par semaine, et le fermage de la saline produisait au domaine du seigneur de Granges 5,600 francs par an. Mais vint la guerre de trente ans, durant laquelle Saulnot et sa saline furent incendiés de nouveau. Remise en état, cette saline put toutefois continuer sa fabrication : en 1751, elle était amodiée au canon annuel de 15,500 livres tournois, et en 1787 au canon de 22,500 livres. Comprise en ces derniers temps dans la grande concession des salines de l'Est, elle est restée inactive pendant plusieurs années, et les concessionnaires ont fini par la remettre aux mains de l'Etat, qui en a fait aliéner, en 1826, les ustensiles et les bâtimens. — Dans les 12e, 13e et 14e siècles, existait une famille de gentilshommes qui portait le nom de Saulnot et qui tenait par ses alliances aux premières maisons du pays. Des membres de cette famille sont cités fréquemment dans de vieux titres. Leur race paraît s'être éteinte au commencement du 15e siècle. — Saulnot possède un tissage de coton et une tuilerie. — On exploite dans les bois de cette commune, pour les fourneaux de Saint-Georges, de Fallon, du Magny, de Chagey et d'Audincourt (Doubs), des filons d'un minerai de fer oxidé rouge qui rend à la fusion 45 p. 0/0 de fonte. Ces mines ont été concédées, par ordonnance royale du 1er février 1831, aux propriétaires des fourneaux précités. — Le grès bigarré existe sur le même territoire, ainsi que le dépôt houiller qui a été reconnu dans plusieurs communes environnantes.

SAULOTTE (La). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

SAULX, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, résidence notariale, etc. 1045

Dépendances. La MÉCHÈRE, hameau ; — la MONTOILLOTTE, *idem;* — le moulin AUVAY.

☞ Foires le mercredi des Cendres, le mardi après le 7 mai, le lundi après le 7 juillet, le mardi après le 7 septembre. (Décret du 10 mars 1807.) — Marché tous les vendredis. — Eglise d'architecture gothique ; on voit au portail le millésime 1101.

Le canton de Saulx, limité au nord-ouest et au nord par les cantons de Vauvillers et de Saint-Loup, à l'est par ceux de Luxeuil et de Lure, au sud et au sud-ouest par ceux de Noroy et de Vesoul, et à l'ouest par le

canton de Port-sur-Saône, comprend 18 communes, où l'on compte 9,430 habitans, et qui ont ensemble une superficie de 12,876 hectares (5,732 en terres labourables, 1,415 en prés, 641 en vignes, 4,112 en bois, 140 en vergers, jardins, etc.) Il produit principalement du vin (de qualité fort médiocre), du froment, de l'orge et de l'avoine; on y cultive peu de seigle; la culture du trèfle rouge s'y accrédite. On y élève du bétail, dont la vente, ainsi que celle du vin et des grains qui excèdent la consommation, font en général tout le commerce des habitans. La petite rivière du Durgeon arrose le centre du canton; celle qui prend naissance à Colombe, l'extrémité sud-est; il y a plusieurs ruisseaux dans la partie septentrionale. Les prairies qui bordent ces cours d'eau fournissent de bons fourrages. — Carrières de pierre mollasse propre aux constructions. — Dépôt gypseux à Bithaine et à Meurcourt. — Les principaux établissemens industriels du canton sont le haut-fourneau de Mailleroncourt-Charette, dont les sableries sont très-estimées, et la filature de Bithaine.

Saumages (Es-). V. *la Rosière*.

Saut de Corneille. V. *Bouhans-les-Montbozon*.

Sautey (Le). V. *Esmoulières*.

Sauveillery. V. *Fresse*.

SAUVEUR (Saint-), canton, perception et bureau de poste de Luxeuil.

☞ Ce village possède 5 fabriques de poterie vernissée. — Il n'est guère séparé de la ville de Luxeuil que par le Breuchin.

SAUVIGNEY-LES-ANGIREY, canton et bureau de poste de Gray, perception d'Igny.

Dépendances. Le haut-fourneau dit de Saint-Loup, mais situé sur le territoire de Sauvigney; — Blansaule, hameau; — les Granges des Comtes, *idem;* — les baraques Chevalier.

☞ Gîtes exploités de minerai de fer en grains. — Ruines d'un vieux château.

SAUVIGNEY-LES-PESMES, canton, perception et bureau de poste de Pesmes.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer de bonne qualité.

SAVOYEUX, canton et bureau de poste de Dampierre-sur-Salon, perception de Membrey.

☞ Savoyeux, l'antique *Sabodium,* était, sous le régime féodal, une baronie qui donnait à son possesseur un des premiers rangs dans la noblesse francomtoise. Le château de ces seigneurs est une construction qui parait remonter aux derniers temps du moyen-âge. On aperçoit encore çà et là quelques traces de ses vieilles fortifications. Des restes mutilés d'architecture purement gothique, qui servent d'encadrement à plusieurs fenêtres,

contrastent avec le style des autres parties de l'édifice, et attestent que celui-ci a pris la place d'un plus ancien manoir ruiné par le temps ou par les guerres. La hauteur et l'étendue des bâtimens actuels, la tour hexagone qui en occupe le milieu, l'aiguille dont elle est surmontée, et le massif de verdure au-dessus duquel s'élève majestueusement cette habitation, forment dans le lointain, avec la flèche élancée de l'église paroissiale, une des vues les plus riantes que puissent offrir les bords de la Saône. Une autre construction remarquable, c'est le puits du château, qui est creusé dans le roc à la profondeur d'environ 35 mètres. On le regarde comme un ouvrage des Romains. Alors que *Segobodium* (Seveux) était une ville importante, *Sabodium* (Savoyeux) leur offrait sur sa colline dont le pied est baigné par la Saône, une charmante position que leur bon goût ne pouvait négliger. D'ailleurs les médailles, les armures, les tombeaux, dont un existe encore, et d'autres objets trouvés dans les dépendances du château actuel, ne laissent aucun doute à cet égard. — L'église de Savoyeux, bâtie en 1547, offrait plusieurs vitraux de couleur de la plus grande beauté. Les plus remarquables étaient ceux du sanctuaire, de la chapelle de la Vierge et de la chapelle St.-Antoine ; mais ils avaient à peu près tous disparu, détruits par le temps ou les circonstances. La commune vient de faire replacer dans la fenêtre ogivale du fond du chœur un magnifique vitrail peint d'après les anciens procédés et demandé à l'habile pinceau de M. Thevenot, de Clermont-Ferrand. Il existe dans cette église plusieurs tombes dont l'une attire particulièrement l'attention des connaisseurs.

Usine de Savoyeux. On remarque encore à Savoyeux la belle usine que feu M. Tramoy y a fait construire en 1823 et 1824. Le système hydraulique de cette usine diffère de celui suivant lequel sont établis tous les autres moulins des environs, et même celui de Gray. Au lieu d'être montés, comme ceux-ci, à *simple* ou *double harnais,* les tournans de Savoyeux le sont à *triple harnais*, c'est-à-dire que les meules reçoivent le mouvement des roues par une succession de trois rouets et de trois lanternes. D'après ce système, les roues tournant d'un mouvement fort lent, arrêtent l'eau à la sortie de la vanne et la font remonter presqu'au niveau du bassin supérieur ; ce fluide agit alors sur la roue par son poids, et comme il s'écoule avec lenteur, toute sa force se trouve utilisée avec économie de liquide.

Trois courans, ayant ensemble une largeur de 14 pieds, impriment le mouvement à trois roues de 17 pieds de diamètre sur 4 pieds de largeur et 4 pieds 1/2 de hauteur d'aubage, qui reçoivent la première impulsion de l'eau. Une grande et une petite roue, derrière et à l'eau perdue des trois premières, complètent le moteur hydraulique de l'usine, qui renferme six moulins à farine (chaque roue en fait tourner deux), deux mécaniques à nettoyer le blé avec les cribles et cylindres accessoires, et une pompe rotative. La hauteur de la chute d'eau est de 4 pieds 1/2 environ. On conçoit que ce médiocre volume d'eau ait été mis entièrement à profit pour subvenir sans interruption à la quantité de force motrice qu'exigent toutes ces machines.

Les bâtimens de l'usine sont élevés de quatre étages y compris le rez-de-chaussée, et figurent un fer à cheval irrégulier, dont la halle des moulins forme le plus grand côté. La partie centrale se compose entièrement de quatre vastes magasins de 108 pieds de longueur sur 55 de largeur chacun, situés les uns au-dessus des autres, et dont les trois inférieurs sont étayés par trois rangs de colonnes. Ces quatre magasins peuvent contenir ensemble 100,000 doubles boisseaux de blé. La dernière aile du bâtiment contient d'autres greniers plus petits et des logemens pour les employés de l'usine.

Les six moulins à blé n'ont de remarquable que leur exécution soignée et la facilité qu'ils offrent pour recueillir leurs produits, qui se divisent dans des couloirs en bois placés à l'étage inférieur, d'où, en ouvrant des guichets, ils se versent dans les sacs destinés à les recevoir.

Les mécaniques à nettoyer le blé sont établies dans un bâtiment en charpente construit en dehors du moulin, au-dessus des roues, appuyé sur la pile de la portière et surmonté d'un toit en terrasse recouvert en plomb. Ce local, isolé de la sorte et percé de nombreuses ouvertures, donne facilité à la poussière subtile et abondante qui s'échappe des grains pendant le nettoiement, d'être emportée par les vents, sans pouvoir s'introduire dans l'intérieur du moulin, où elle ternirait les farines.

Le blé, versé de l'étage supérieur, tombe entre deux meules légèrement distantes l'une de l'autre et tournant avec rapidité dans une cage garnie en toile métallique; de cette mécanique il passe dans une seconde, où il subit le même nettoiement. Les frottemens qu'il y éprouve l'ayant dépouillé de la terre et de la poussière qui adhéraient à son écorce, il se rend dans un réservoir où vont puiser des seaux en fer-blanc attachés à une chaîne sans fin à la Vaucanson, qui le remonte au troisième étage. Là il parcourt une longue suite de cribles cylindriques recouverts de toiles métalliques de différentes finesses, au travers desquelles s'échappent successivement la zizanie et les diverses graines étrangères qu'il contenait; et enfin, dans un dernier cylindre, les grains de blé, restés seuls, se divisent, suivant leur grosseur, en trois ou quatre qualités, propres à faire des farines plus ou moins belles.

Les monte-sacs pour l'intérieur et l'extérieur de l'usine sont à *frottement* et si doux qu'un enfant peut les faire jouer avec facilité.

La pompe dont on a parlé est d'un mécanisme nouveau; elle élève avec abondance l'eau qu'elle aspire dans le lit de la rivière. Son arbre moteur est à volonté mis en communication avec celui d'une des roues hydrauliques, pour en recevoir le mouvement. Elle a reçu une double destination, celle d'élever et faire circuler l'eau dans toute l'étendue des combles de l'usine, en cas d'incendie; et celle de porter au château de Savoyeux (appartenant aussi à M. Tramoy) l'eau nécessaire pour arroser les jardins, abreuver les bestiaux et pour tous autres usages, par une conduite en tuyaux de fonte de 1,000 pieds de longueur sur un plan incliné

de 120 pieds de hauteur perpendiculaire. Dans son mouvement ordinaire, cette pompe élève cent hectolitres d'eau par heure, et n'exige que très-peu d'entretien.

L'usine de Savoyeux peut annuellement réduire en farine 160,000 doubles boisseaux de blé, à la mouture à blanc; à la mouture en gros, dans un temps de disette, cette quantité pourrait être doublée et au-delà. Les blés consommés par cette usine proviennent en majeure partie des cantons de Vesoul, de Port-sur-Saône et de Jussey, auxquels ce débouché procure un grand avantage.

Biographie. — FLAMAND (Claude), ingénieur et architecte du prince de Montbéliard, était né à Savoyeux, qu'il avait quitté vers 1594, à cause des nouvelles doctrines religieuses dont il faisait profession. Les sciences mathématiques l'occupèrent toute sa vie; il excellait principalement dans l'architecture et dans la géométrie pratique, sur lesquelles il a publié trois traités en 1597 et 1611. Celui qui est intitulé : *Le Guide des Fortifications et Conduite militaire pour bien se fortifier et défendre*, a eu deux éditions et a été traduit en langue allemande. Flamand, qui laissa un fils non moins habile que lui, mourut à Montbéliard au mois d'août 1626.

SCEY (Le), grand ruisseau.

Les eaux de quatre fontaines que possède la commune de Saulnot forment un ruisseau qui arrose le territoire de ce village, et qui parcourt ensuite les prairies de Granges-le-Bourg, Granges-la-Ville, Mignavillers et Senargent. C'est ce ruisseau, réuni aux eaux du Rognon (*V. ce mot*) au-dessous d'Etroite-Fontaine, qui forme celui du Scey, lequel tombe dans l'Ognon à Villersexel, après avoir reçu le ruisseau dit *de Beveuge*. — On trouve dans le Scey le brochet, l'anguille, la lotte, la perche, quelques loutres, etc.

SCEY-SUR-SAONE, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence notariale, etc. ; il est desservi par le bureau de poste de Port-sur-Saône.

Dépendances. Le hameau de SAINT-ALBIN ; les fermes de PROVINS.

☞ Scey-sur-Saône, ancienne châtellenie, réunit tous les agrémens d'une heureuse situation : paysage charmant, belle rivière, fontaines abondantes, grande prairie, des vignes, des bois, et des terres labourables en proportion.

Ce lieu doit vraisemblablement son origine comme son nom à deux sources d'eau salée qui y étaient encore en valeur au 13e siècle, et qui paraissent avoir été connues dans des temps bien antérieurs. Une de ces sources se trouvait dans le clos appelé le Duhel, mot celtique qui signifie *eau salée;* là se voyait aussi une maison dans laquelle on a trouvé, dit un historien francomtois (Labbé de Billy), « une tête de Mercure, une « inscription votive à cette divinité, des médailles, des marbres, des restes « de bâtiment qui prouvent que la saline du Duhel fut connue des Celtes

« et des Romains. Le lit de la Saône s'étant élevé par la succession des « siècles, cette rivière a inondé la source salée du Duhel, de laquelle on « ne peut plus tirer de sel. »

L'autre source se trouve près de la Saône, en aval de l'ancien château. Quelques habitans y puisent encore l'eau dont ils ont besoin pour faire leur soupe, mais son faible degré de salure ne permettrait plus de l'employer à d'autres usages.

Ces deux sources étaient exploitées, comme nous l'avons dit, dans le 13e siècle. On en a la preuve dans un contrat de 1237, par lequel Jean de Bourgogne vendit à Alix de Dreux et à Raynard de Choiseul, son second mari, le château de Traves et *les salines* de Scey-sur-Saône. On connait aussi une charte de 1241, par laquelle la dame de Choiseul accordait aux moines de Cherlieu la permission de tirer de l'eau salée de son nouveau puits de Scey, et de bâtir une maison pour fabriquer du sel. Aux termes du même acte, cette dame les maintenait dans la possession où ils étaient de se servir de l'eau d'un autre puits antérieurement creusé (1).

Scey-sur-Saône est divisé en deux parties, Scey-le-Bourg et Scey-l'Eglise. Scey-le-Bourg était fortifié d'un rempart, d'un fossé et de quelques tours qui ne subsistent plus. Il fut pris en 1641 par Duhaillier. Cette place ne put être défendue par son château, qui n'était à proprement parler qu'une maison de plaisance. Peu de temps après, elle fut reprise sur Duhaillier par le baron de Scey.

Le prince Joseph de Bauffremont avait remplacé la maison de plaisance dont on vient de parler par un château somptueux; mais les *démolisseurs* incendièrent en 1792 cette magnifique habitation seigneuriale, dont il ne reste que quelques ruines sans intérêt.

La commune de Scey-sur-Saône offre à l'attention des archéologues son église paroissiale, édifice que l'on croit être du commencement du 17e siècle, et une très-riche croix de pierre qui fut érigée à Saint-Albin l'an 1607 (devant l'église maintenant démolie de cette localité), qu'on avait démontée pendant la révolution pour la soustraire au vandalisme de l'époque, et qui a été restaurée en 1803.

On remarque aussi à Scey-sur-Saône les forges et le moulin bâtis sur la Saône. Les forges consistent en un haut-fourneau pour la fusion du minerai, trois feux d'affinerie pour le fer et un feu de martinet. Le moulin

(1) L'ancien puits, celui du Duhel, fut vendu par Alix de Dreux à Harteman de Scey, dit Lochard, et plus tard il fut transmis à la famille Carementran. Le nouveau puits avait été édifié par le comte Etienne de Bourgogne, dans l'enceinte du château. Ce puits et ce château passèrent, ainsi que la terre de Scey-sur-Saône, dans la maison de Bauffremont par le mariage de Liébaud II de Bauffremont, maréchal de Bourgogne, avec Marguerite de Choiseul, petite-fille de Raynard.

est pourvu de neuf paires de meules, dont quatre sont exclusivement employées à la fabrication des farines de commerce. Cette commune possède en outre une tannerie.

Ses six foires annuelles ont lieu les lundis qui précèdent les 24 février, 3 mai, 24 juin, 14 septembre, 11 novembre et 25 décembre. (Ordon. du 25 mars 1830.) — Des marchés s'y tiennent le lundi de chaque semaine.

Le canton de Scey-sur-Saône confine à ceux de Rioz, Fresne-Saint-Mamès, Dampierre-sur-Salon, Combeaufontaine, Port-sur-Saône, Vesoul et Montbozon. Il comprend 25 mairies et 12,428 habitans, sur une su- 10,576
perficie de 21,333 hectares environ. Il est arrosé par la Saône, le Durgeon et la Baignotte dans sa partie septentrionale, et par la Romaine dans sa partie méridionale. Son territoire, généralement fertile, produit toutes sortes de grains et de légumes, du vin et de bons fourrages. On élève dans le canton beaucoup de bétail, et à l'époque des foires du printemps il s'en fait des exportations assez considérables pour la Flandre et la Belgique. Les bras que l'agriculture n'occupe pas sont employés à l'extraction des mines ou dans les usines du canton. — Hauts-fourneaux à Scey-sur-Saône, à Baignes et à Vy-le-Ferroux : leurs produits en fers et en gueuses sont exportés pour le Midi et le Nord du royaume. — Le beau moulin du chef-lieu est un débouché pour les denrées qui excèdent la consommation. — Minerai de fer dans la majeure partie des communes. — Carrières de bonne pierre de taille à Ferrières, à Rupt et à Scey-sur-Saône. — La route de Besançon à Neufchâteau traverse ce canton dans toute sa longueur; une autre route, celle de Vesoul à Gray, passe sur son extrémité sud-est. Les chemins vicinaux, généralement mieux entretenus que dans certains cantons, y rendent les communications plus actives en les facilitant.

Biographie. — Dumontet de la Terrade (François-Simon-Augustin), d'une ancienne famille du Quercy dont une branche s'était établie en Franche-Comté, naquit à Scey-sur-Saône en 1748. Après avoir exercé à Vesoul, pendant quelques années, la profession d'avocat, il devint un des échevins de la cité. Elu maire de cette ville en 1784, il signala son administration par divers réglemens de police qui sont restés en vigueur. Il avait passé les premiers temps de la révolution à Scey-sur-Saône, exclusivement occupé d'expériences agricoles, quand il fut nommé juge de paix de ce canton, alors que les assemblées primaires conféraient cette magistrature, en vertu de la constitution de l'an III. En l'an V, il fut député, par le département de la Haute-Saône, au conseil des Cinq-Cents; mais il ne siégea pas dans cette assemblée, son élection ayant été annulée par suite du coup d'état du 18 fructidor. Sous le Consulat, il fut fait maire de sa commune; et lors de la création de la Société d'agriculture du département, en 1801, il fut appelé un des premiers à en faire partie. Les nombreuses notices qu'il consigna dès-lors dans les *Mémoires* de cette Société, attestent le zèle éclairé qu'il mit à concourir à ses travaux. A la réorganisation de l'ordre judiciaire en 1811, il devint vice-président du tribunal de Vesoul,

puis, en 1812, conseiller à la cour royale de Besançon. Elevé, lors des changemens qui eurent lieu dans les tribunaux en 1815, à la dignité de premier président de cette compagnie, il reçut, peu de temps après, la croix d'honneur et le titre de baron. Il mourut à Besançon le 13 novembre 1821. Depuis 1809, il était membre de l'Académie de cette ville. On a de lui, outre les notes et mémoires qu'il a fournis aux publications des Sociétés d'agriculture de la Haute-Saône et du Doubs : I. *Analyse de titres et quelques recherches sur la ville de Vesoul*, 1807, in-8°. II. *Elémens d'agriculture* à l'usage des écoles primaires, 1810, in-8°. III. *Abrégé de l'instruction de Tessier sur les bêtes à laine*, 1812, in-8°. Dumontet de la Terrade a laissé manuscrits : un *Essai sur les personnages illustres, anciens et modernes, qui se sont montrés les protecteurs de l'agriculture*, etc., et des *Recherches* sur la ville de Vesoul et l'histoire de l'ancienne province de Franche-Comté.

SCIE (Moulin de la). V. *Longine*.

SCIES-COSSIN (Les). V. *Fontenois-la-Ville*.

SCYE, canton, perception et bureau de poste de Port-sur-Saône.

242 *Dépendances*. Le FAHY, ferme; — l'HERMITAGE, ancienne maison religieuse, aujourd'hui occupée par une famille de cultivateurs; — un moulin sur la Scyotte.

☞ L'église de Scye paraît fort ancienne; le pavé en est composé d'un grand nombre de tombes dont les inscriptions sont devenues illisibles. — Les comtes de Bourgogne tenaient en fief des archevêques de Besançon le village de Scye, et lui prêtaient pour ce motif particulier foi et hommage.

SCYOTTE (La), grand ruisseau.

Il prend sa source près de Provenchère, traverse les territoires de Bougnon, Grattery, Scye, Vauchoux, et afflue dans la Saône au-dessous de ce dernier village. — Brochet, carpe, écrevisses et poissons blancs.

SECENANS, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Granges-le-Bourg.

297 *Dépendance*. Un moulin isolé.

☞ Exploitation de gypse.—Belle fontaine au milieu du village, construite en 1829.

SELLE (La). V. *Ronchamp*.

SELLES, canton, perception et bureau de poste de Vauvillers.

1000 *Dépendance*. Le hameau dit la VERRERIE DE SELLES.

☞ Tuilerie qui prend son argile dans la commune. — Plusieurs belles carrières ouvertes sur un grès bigarré qui est exploité pour pierres de taille, dalles et meules à aiguiser. L'extraction de ce grès occupe journellement une vingtaine d'ouvriers, et la fabrication des meules en emploie un plus grand nombre. Les meules s'exportent, par le Côney et la Saône,

pour les départemens du Midi et de l'Ouest. — Il s'expédie aussi du port de Selles une quantité considérable de merrain.

SEMMADON, canton, perception et bureau de poste de Combeaufontaine. 472

Dépendance. La ferme des Charmes.

☞ Semmadon, écrit *Saint-Madon* dans la carte de la Franche-Comté de Maurice Tissot, 1624, est mentionné dans les annales du pays à l'occasion d'un évènement qui fit honneur à la population du lieu. Les troupes du duc de Deux-Ponts, accompagnées des princes d'Orange et du comte de Mansfeld, se présentèrent en 1569 devant ce village pour le dévaster, comme elles venaient de faire à Jussey, Port-sur-Saône, Faverney, etc.; mais les habitans, craignant justement le sort qu'avaient éprouvé leurs voisins et secondés par le comte d'Esternoz, firent une si belle résistance qu'ils échappèrent au danger. — Dans les dernières années du 18e siècle, la grange des Charmes a acquis une bien triste célébrité par la fin tragique du fermier d'alors, Barthelemy Hérard, et de sa famille. Cet homme avait souvent des altercations aves ses voisins, et son caractère violent lui avait fait beaucoup d'ennemis. Le bruit s'accrédita avec une incroyable rapidité dans toute la contrée, que sa maison était un repaire de brigands qui détroussaient et assassinaient les voyageurs sur la route de Combeaufontaine à Jussey; on parlait de cadavres trouvés et de chevaux errans dont les maitres avaient disparu. Barthelemy Hérard fut arrêté, ainsi que sa femme et ses enfans. Traduits devant le tribunal criminel de la Haute-Saône après une longue instruction, les époux Hérard, deux de leurs fils et leur gendre, à l'issue de débats qui durèrent près de quinze jours, furent condamnés à la peine capitale le 3 floréal an VI (22 avril 1798), et exécutés quelque temps après sur la place publique de Vesoul. Un troisième fils de Barthelemy Hérard, Jacques Hérard, qui n'avait que quatorze ans, fut condamné à une détention de vingt ans, qu'il a subie dans les prisons de cette ville. Et cependant personne n'avait perdu la vie; les cadavres trouvés, les chevaux errans n'étaient que des fantômes inventés par les bruits populaires; enfin le procès n'avait prouvé contre les accusés que des actes de violence, mais le jury avait déclaré qu'ils avaient été commis avec préméditation et dans l'intention de donner la mort!.... — Depuis quelques années une portion du domaine des Charmes a été convertie en une pépinière d'arbres verts, le premier établissement de ce genre qu'ait possédé notre département.

Sémont. V. *Georfans*.

Sémouse (La), petite rivière.

Elle prend sa source à la partie supérieure de la Voie-du-Phainy, au hameau de Gerard-Phainy, situé dans la commune de Bellefontaine, canton de Plombières (Vosges). Elle passe à Aillevillers, Magnoncourt, St.-Loup, et se réunit à la Lanterne près de Conflans. Elle reçoit l'Eau-

Grogne entre Aillevillers et St.-Loup, et la Combeauté au-dessus de ce bourg. — Brochet, anguille, barbeau, truite, lotte, etc.

Cette rivière est appelée *Sémouse* des deux mots allemands *see*, lac, rivière, et *moos*, mousse, à cause des lacs où elle prend son origine et des mousses dont ces lacs sont remplis, ainsi que le lit de la rivière, jusqu'à une assez grande distance de sa source.

SENARGENT, canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

Dépendance. Le moulin du Bois, alimenté par les eaux du Scey.

☞ La terre de Senargent faisait primitivement partie de la seigneurie de Granges. En vertu d'une donation elle passa, dans le 12e siècle, en la possession de l'abbaye des Trois-Rois; mais les comtes de Montbéliard y avaient conservé les droits de gardienneté et de haute justice, pour quoi les religieux des Trois-Rois leur devaient annuellement 20 livres de cire, qu'ils ont continué à livrer jusqu'à la révolution. Ces religieux possédaient à Senargent une chapelle dont la tour subsiste encore en partie.

SENONCOURT, canton et perception d'Amance, bureau de poste de Faverney.

Dépendance. Un moulin bâti sur le cours de la Superbe, à peu de distance du village.

☞ Senoncourt avait anciennement un château-fort entouré de doubles fossés que l'on remplissait avec les eaux d'une fontaine ferrugineuse. Il y a cent ans au moins que le château a été détruit, mais la fontaine n'est pas perdue. L'usage de son eau est recommandé par les médecins dans les maladies de la vessie. — On exploite au territoire de Senoncourt, pour colonnes, chapiteaux, garnitures de cheminées, croix, autels, etc., un calcaire qui, poli, donne des marbres communs fond jaune, parsemé de taches rougeâtres, bleuâtres et brunâtres, et de quelques veines blanches. Des marbres de même nature étaient exploités il y a quelques années dans la commune de Neurey-en-Vau.

SÉRIOT (Moulin). V. *Authoison*.

SEPT-FONTAINES (Les), canton de Fresne-St.-Mamès, perception de Vezet, bureau de poste de Fretigney.

Dépendances. Cette mairie comprend, outre le hameau des SEPT-FONTAINES, duquel elle prend son nom : la VERNOTTE, autre hameau; — les CORDES, *idem*; — les CHAMPS-SINET, *idem*; — les GILLES, *idem*; — le BOIS-ROND, *idem*; — les CHARY, ferme; — les DUPREZ, *idem*; — la CROIX DE PIERRE, *idem*.

☞ Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme.

SERROUX (Au). V. *Voivre*.
SERRURER (Chez le). V. *Ecromagny*.

SERVANCE, résidence notariale, église curiale, chef-lieu de perception, canton de Melisey, bureau de poste de Lure. 2,308

Dépendances. Cette commune se divisait ci-devant en trois sections ainsi composées, savoir :

SECTION D'AVAL. — *Villages :* SERVANCE, BOURGAGEOTTE, RECELAXER. — *Hameaux :* les BAGES, l'ENCLOSE, la FACHE, les GRAVIERS, la GRÈVE, le MIELLENOT, MOUSSIÈRES, les RONDES-PLANCHES, le THEM. — *Fermes :* le CHAUGIRARD, le CHAMPÉ, les COMMUNAUX D'AVAL, la DERRIÈRE, EMESY, la GRANGE DU BOIS, MENISOT, les OISEAUX. — *Moulin :* l'usine du PONT DE MIELLIN.

SECTION DE DESSUS. — *Villages :* EVAUDOIS, le MAGNY, les MONTENDREY, le MONTHURY, SERVANCEUIL. — *Hameaux :* le BOSON, les BREUCHOTS, la BREUCHE, le FAHY-ST.-JEAN, le FRAHY, la GOUTTE-GEHANT, le MOISAMBEAU, les NOUVELLES-TERRES. — *Fermes :* la BESSE DE LA FONTAINE, les BANDITS, le CHAUDRON, le CHAMP DU BOIS, le CHAMP-JAYET, l'ENCLOSE, l'ENVERS, les EBOURSEUX, le FINSOLÉ, la FONDUE, les GRANDS-BREULEUX, la GOUTTE, le GRYOUX, la LONGEROYE, la MONTE DU FRAHY, les NAVAUTÉS, NOIRCÔTE, la PIPORÈRE, le PRÉ-BOICHE, le PRÉ-PERRARD, le PRÉ-PILLIARD, la PRAYE, la POMMEROYE, les PRÉS-GUENEZ, les REVERS, le ROCHIROZ, la ROCHOLLE, la RONDE-BREUCHE, la RONDENOZ, les ROUILLONS, les SAPINS DU HAUT.

SECTION D'AMONT. — *Villages :* Le HAUT DU THEM, la PILLE. — *Hameaux :* les CHAZEAUX, le FRÊNET, la FONDERIE, le GRAND-CHAMP, le HUCON, le LANXÉ, le MAILBOURG, MOUHÉMONT, la ROCHÈRE, la ROCHE d'AMONT, la ROCHE d'AVAL. — *Fermes :* Le BERURDY, le BREUNEUX, CORNU, la CURTENAYE, le CHAMP-RICHARD, les COMMUNAUX d'AMONT, le FRAS, le FRAY, la GRANGE-LA-BISE, la GRAND'GOUTTE, HARDERET, la HUTTE, le MENIL d'AMONT, le MENIL d'AVAL, la PERRIÈRE, le PRÉ-JEAN, le PRÉ DU FIN, le RABASSON.

La dernière de ces sections, celle d'Amont, a été érigée en mairie particulière par ordonnance royale du 21 février 1841, sous le nom de *commune du Haut du Them.*

☞ Sont en activité dans cette commune 2 tissages de coton et 6 scieries à planches. Il y existe plusieurs fabriques de sabots. — Tourbière en exploitation. — Sur le revers de la montagne du Menil, riche filon de fer oligiste, qui n'a pas encore été exploité d'une manière suivie. Le minerai, quelquefois argilifère, est le plus souvent écailleux. Cette dernière variété, lorsqu'on passe le doigt à sa surface, laisse sur la peau un enduit brillant; la variété argilifère se rapproche beaucoup de la sanguine ou pierre à crayon. La mine de fer du Menil a été concédée à MM. de Pourtalès et de Lapanouse par ordonnance du 5 avril 1827. — Le sommet granitique du ballon de Servance, situé à 1,203 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 215 mètres au-dessus de la sommité la plus haute des montagnes des Vosges, est le point le plus élevé du département de la

Haute-Saône. — Foires à Servance le troisième lundi de chaque mois. (Ord. royale du 1er février 1840.)

SERVANCEUIL. V. *Servance*.

SERVIGNEY, canton, perception et bureau de poste de Saulx.

Dépendances. Une partie du hameau appelé le PONT-JOLY, celle qui est à gauche de la route de Vesoul à Luxeuil ; — deux moulins établis sur le Durgeon.

☞ Ancien château, maintenant maison d'exploitation rurale. — Un canton de champs qui avoisine Servigney fut autrefois un lieu de sépulture : on y a découvert des cercueils de pierre. C'est sans doute de son ancienne destination que lui est venu le nom de *Tombois* qu'il porte encore aujourd'hui.

SEUCHOZ (Le). V. *Faucogney*.

SEUPT (Le). V. *Voivre*.

SEVEUX, canton de Fresne-Saint-Mamès, perception de Beaujeu, bureau de poste de Dampierre.

Dépendances. Le hameau de CAMBONIN ; celui de la VAIVRE ; — deux tuileries isolées.

☞ Seveux possède une usine à fer qui roule en fonte de 2e fusion et qui en produit 1,200,000 kil. par an. — L'extraction, le lavage et le charriage du minerai de fer que fournit le terrain de la commune, ainsi que le transport des charbons et des fontes de l'usine, font, avec l'agriculture, la principale occupation des hommes. Les femmes s'occupent, dans les momens de repos que leur laissent les travaux de la campagne, à tresser de la paille dont elles fabriquent la coiffure de femme appelée *capotte*. Cette fabrication rapporte à la population 8 à 10,000 francs par an. — Foires à Seveux les 15 janvier, 10 avril, 10 août et 15 octobre. (Décret du 10 mars 1807.) — On croit que ce village est bâti sur les ruines du *Segobodium* qui figure dans les cartes de Peutinger. A l'une de ses extrémités on a découvert, il y a quelques années, d'énormes pierres taillées qui peuvent avoir été les fondations d'une porte de l'ancienne ville ; un puits de forme octogone, qu'on a curé jusqu'au fond, mais sans y rien trouver d'intéressant ; et près du même point, des médailles romaines. D'autres parties du territoire de la commune recèlent de semblables débris, et l'on y reconnaît facilement les restes de la voie romaine de Langres à Besançon, ainsi que les vestiges d'un pont qui était jeté sur la Saône. — L'église, très-ancienne, paraît occuper l'emplacement d'une forteresse ruinée, à en juger par le fossé large et profond qui l'entoure et par les sinuosités des vieux murs qui soutiennent les terres. — Un marquisat fut érigé à Seveux, en 1740, pour François-Philippe de Marmier.

SOING, canton de Fresne-St.-Mamès, perception de Charentenay, bureau de poste de Fretigney.

Dépendances. Le Pré-Chapelot, hameau; — les Herbues, *idem*; — un moulin sur la Saône.

☞ Ce moulin, récemment établi d'après le système anglais, peut convertir en farines 150 hectolitres de blé par jour. Six paires de meules, plusieurs tire-sacs intérieurs et extérieurs, toutes les machines à nettoyer les grains et à bluter les farines, reçoivent le mouvement de deux roues hydrauliques seulement. Les produits de cette usine ne laissent rien à désirer. — Un pont en charpente avec piles en pierre, composé de 14 arches ayant ensemble 125 mètres de long et 7 mètres et demi de large, a été nouvellement construit sur la Saône, en remplacement du bac de Soing. Livré à la circulation depuis le 15 septembre 1839, ce nouveau moyen de communication favorise le commerce local et les échanges entre les deux rives de la Saône. — Il se tient à Soing six foires annuelles, savoir : les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre et 5 novembre. (Ord. roy. du 1er octobre 1817.) — Dans ce village on fabrique des chapeaux de paille. — Carrières de bonne pierre de taille sur son territoire. — Gîtes en exploitation de minerai de fer en grains.

Sigle (Le). V. *Ternuay.*

SORANS-LES-BREUREY, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Boult.

Dépendances. Le village de Breurey; — le hameau de They; — la ferme de la Côtotte; — le moulin de Nouvot.

☞ A Breurey, existe un haut-fourneau roulant en fontes destinées aux moulages; Sorans possède une scierie à planches et une tuilerie. — L'ancien château seigneurial de Sorans subsiste très-bien conservé. Le hameau de They faisait partie de cette terre; il avait été acheté par le seigneur de Sorans, en 1627, de la famille Roussel de Bréville.

Sorans-les-Cordiers. V. *Roche-sur-Linotte.*

SORNAY, canton, perception et bureau de poste Marnay.

Dépendances. Le hameau de Banne, formé d'un moulin sur l'Ognon, de la maison où loge le passeur du bac établi sur cette rivière, et d'une troisième maison qui était anciennement un fourneau.

☞ Dans un bois de la commune, large puits naturel dont on ne connaît pas la profondeur, et qui donne de l'eau en abondance, comme celui qui existe, à peu de distance, au territoire de Montagney.

Souhières. V. *Melisey.*

Souilleux (Les). V. *Esmoulières.*

Sous-Froide (La), torrent.

Il est formé par une petite source située au pied d'une butte appelée la Bossière, sur le territoire d'Autrey. Il reçoit dans son cours les eaux de plusieurs fontaines et ravines, et va se jeter dans la Saône entre Arc et Mantoche, après avoir traversé les territoires d'Autrey, Bouhans, Feurg,

Nantilly et Mantoche. Ce torrent, tout petit que soit son volume d'eau, alimente plus de trente lavoirs employés au lavage du minerai de fer et deux moulins. — Ne nourrit plus de poissons.

SUAUCOURT, canton de Champlitte, perception de Fouvent, bureau de poste de Cintrey.

Dépendance. Le village de Pisseloup.

☞ Les vins de Suaucourt peuvent se garder et sont estimés. — A Pisseloup, mine de fer hydroxydé oolithique qui fut exploitée en 1829, 1830 et 1831, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. — On lit dans un manuscrit sur la guerre de dix ans que le château de Suaucourt fut pris et rasé en 1641 par le comte de Vaudrey.

SULPICE (Saint-), canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

☞ Tuilerie ; exploitation de marne pour briques et tuiles. — A proximité du village, ancienne fondation que l'on croit avoir fait partie d'un couvent de Templiers. On y a trouvé, en 1771, des marbres antiques et d'autres monumens anciens. De nos jours encore, les fouilles y ont fait découvrir des caveaux revêtus d'une maçonnerie que le pic peut à peine entamer. — Une idée fort bizarre a fait dessiner sur les quatre faces du clocher de Saint-Sulpice les quatre couleurs des cartes à jouer ; vous voyez au levant le pique, au midi le trèfle, au couchant le cœur, et au nord le carreau. On ne peut guère se rendre compte d'une pareille singularité qu'en l'attribuant à l'inintelligent caprice d'un couvreur.

SUPERBE (La), petite rivière.

Elle se forme de la réunion de plusieurs ruisseaux qui coulent sur les territoires de Betoncourt-Saint-Pancras et de Girefontaine, avec les eaux d'une fontaine très-abondante de la commune de Melincourt, dite de Vauxluni. Elle passe à Anchenoncourt, près de Senoncourt, traverse Amance, et va se jeter dans la Saône au territoire de Baulay, après un cours d'environ quatre lieues et demie, dans la direction du nord-est au sud-ouest. — Elle nourrit du brochet, de la perche, de la lotte, quelques anguilles, et une grande quantité de poissons blancs et d'écrevisses.

TACQUEREY (Moulin). V. *Mailleroncourt-St.-Pancras.*

TAILLEUL (Le). V. *Esmoulières.*

TAMPOINEY (Les). V. *St.-Bresson.*

TANNARDS (Les). V. *Dampierre-les-Montbozon.*

TANNERIES (Es-). V. *Faucogney.*

TAQUOIS (Les). V. *Oigney.*

TARTE (La). V. *Belonchamp.*

TARTÉCOURT, canton et bureau de poste de Jussey, perception du Magny.

Dépendance. La ferme de BELLEVUE.

☞ Un fourneau a existé sur l'emplacement du moulin actuel de Tartécourt, comme l'annoncent des monceaux de crasse de fer que l'on remarque auprès de cette usine ; mais il n'a guère été maintenu en roulement que de 1740 à 1780. — Voir, sur l'origine présumée de Tartécourt, l'article SAPONCOURT.

TAVEL ou TAVEY, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

☞ Ce village a une existence fort ancienne ; il possédait déjà une église en 970, époque à laquelle ce bénéfice ecclésiastique fut donné à l'abbaye de Lure par Lothaire, roi de France et souverain temporaire de Lorraine. Plus tard, le patronage de l'église de Tavel appartenait aux comtes de Montbéliard : on le voit céder au chapitre Saint-Maimbœuf de cette ville, en 1342, par Jeanne de Montbéliard, dame d'Héricourt, qui reçoit en échange l'église de Belfort. Plus tard encore (1373), les ducs d'Autriche, héritiers de la maison de Ferrette, le rendirent à l'abbaye de Lure, en dédommagement de ses pertes dans leur guerre avec la Bourgogne. Cependant une partie du village de Tavel n'avait pas cessé de relever du comté de Montbéliard ou de la seigneurie d'Héricourt. Lors de l'introduction de la réformation religieuse dans cette seigueurie, les sujets que la terre d'Héricourt possédait à Tavel devinrent protestans ; ceux de l'abbé de Lure restèrent catholiques, et l'église du lieu devint commune aux deux cultes. Mais elle fut attribuée exclusivement aux habitans catholiques par arrêt du parlement de Besançon du 16 mai 1684, et c'est seulement en l'an VI de la république française qu'on y a rétabli le culte simultané. — Tavel a fait partie du canton d'Héricourt dès son organisation en 1790.

TAUPIÈRE (La). V. *Brevilliers*.

TENISE (La), petite rivière.

Elle a sa source dans le village de Cugney, au pied d'un petit rocher. Après avoir arrosé la prairie et fait mouvoir les deux moulins de cette commune, elle traverse le village de Champtonnay ; alimente ensuite le moulin de Cresancey, l'usine de Noiron, les moulins du Tremblois, de Champvans, d'Esmoulins ; enfin se jette dans la Saône au territoire de cette dernière commune. La Tenise fournit en abondance d'excellentes écrevisses ; on y trouve de la carpe, de petits brochets, du barbeau, mais en moindre quantité qu'autrefois, à cause des eaux bourbeuses provenant des lavoirs à mine.

TERNUAY, canton de Melisey, perception de Servance, bureau de poste de Lure.

Dépendances. — *Villages :* MELAY, SAINT-HILAIRE. — *Hameaux :* le CHAMP-FOURGUENON, le MONTREBEAU, TERRE-NEUVE. — *Fermes isolées :* les BERTEY, le BOIS-GEORGES, le CHAMP-JOURNET, le CHAMP-ORY, les

FIGNETS, les GRANGES DE MELAY, la MONTAGNE, MONTJEAN, les PRÉS-L'HÔTE, le SIGLE.

☞ Deux tissages de coton. — Commerce d'écorces de chêne. — Tourbière en exploitation. — Près du Montebeau, banc non exploité de fer oligiste. — A peu de distance à l'est de Ternuay, mine de plomb argentifère qui a été anciennement exploitée, mais abandonnée en 1740 à cause de l'irrégularité du filon et du peu d'abondance du minerai. — On trouve encore sur le territoire de Ternuay, dans un schiste argileux noir et luisant, des indices d'anthracite, combustible qui a de la ressemblance avec la houille, mais qui en diffère par la difficulté qu'on éprouve à le faire brûler, et par l'absence, lorsqu'il brûle, de l'odeur et de la fumée que donne la houille. — Au milieu du finage de cette commune, s'élève une montagne calcaire dont le sommet, qui a 200 mètres d'élévation au-dessus du fond du vallon voisin, est un plateau uni, exclusivement couvert de bruyère, et ayant 100 hectares de superficie. Un grand nombre de blocs de pierre, détachés du rocher principal, se sont arrêtés çà et là sur les flancs de la montagne, où ils forment, par la position fortuite qu'ils ont prise après leur chûte, un tableau qui attire l'attention du voyageur. — Sur le penchant de la colline de Saint-Hilaire s'élève une antique chapelle qui n'offre matériellement rien de remarquable, mais que nous mentionnons à cause des souvenirs qui s'y rattachent. Dans le site où elle est placée aurait existé jadis, suivant une tradition locale, une maison de Templiers, succursale du couvent que cet ordre possédait à Melisey. La fontaine abondante qui vivifie ce paysage, les bois, les champs, les prés qui le décorent portent encore les noms de *fontaine, bois, champs et prés* DE L'ABBAYE. — On fait remonter l'origine des populations de Ternuay et de son voisinage à des événemens qui ne manquent pas d'intérêt historique. Au commencement du 6e siècle, dit-on, les Juifs avaient cinq synagogues dans la haute Bourgogne, appelée plus tard Franche-Comté; mais ayant été pris en haine par les catholiques, qui étaient déjà nombreux dans cette contrée, ils en furent chassés : seulement il leur fut permis de s'établir *sur les terres qui bordent la rivière de l'Ognon, en allant vers le royaume d'Austrasie*, c'est-à-dire vers les Vosges. Ceux qui se fixèrent à Ternuay lui donnèrent le nom de *Terra nuda*. Ces faits sont consignés, ajoute-t-on, dans un vieux manuscrit qui a été longtemps conservé dans cette commune, que les vieillards de l'endroit ont encore lu, mais qui est maintenant perdu. Il est du moins certain qu'à Ternuay et dans les localités environnantes beaucoup de familles portent le nom de *Juif*. A quelle époque et de quel pays d'autres habitans sont-ils venus se joindre aux réfugiés dont nous venons de parler? on l'ignore entièrement; on sait seulement qu'un bon nombre des familles de Servance sont originaires de la Lorraine.

TERRE-NEUVE. V. *Ternuay*.

TERRIERS (Les). V. *Courmont*.

Tertres (Les). V. *Amont* et *Esmoulières*.
Têtes-Vernaux. V. *Belmont*.
Tharey (Moulin). V. *Roche-sur-Vanon*.
Them (Le). V. *Servance*.
Theuillot (Moulin de). V. *Velesme*.

THEULEY-LES-LAVONCOURT, anciennement nommé **Theulerot** *(Petit-Theuley)*, canton de Dampierre-sur-Salon, perception et bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendance. Un moulin sur la Gourgeonne.

☞ Gîtes exploités de minerai de fer en grains. — Cinq seigneuries se partageaient, avant la révolution, le village de Theuley : au seigneur de Rye appartenait le droit de haute justice, et aux seigneurs de Beaujeu, de Gatey, de Fouvent et de Vezet, la moyenne et basse justice.

Theuley, ancienne abbaye. V. *Vars*.
Theux (Moulin du). V. *Villers-les-Luxeuil*.
They. V. *Sorans*.

THIEFFRANS, canton et bureau de poste de Montbozon, perception de Chassey.

Dépendances. La ferme de la **Perrière**; — la **Grange-Rouge**; — les moulins de la **Rouchotte** (sur l'Ognon).

☞ Tuilerie. — Fabrique de chapeaux de paille. — Gîtes de minerai de fer pisiforme. — La terre de Thieffrans fut érigée en marquisat au mois d'avril 1712, en faveur de Philippe-Joseph de Falletans, qui possédait alors cette terre et celle de Dampierre.

Thiéloup (Le). V. *Aillevillers* et *la Vaivre*.

THIÉNANS, canton, perception et bureau de poste de Montbozon.

Dépendance. Le hameau de **Montroz**, qui comprend trois habitations et un moulin.

☞ Ce hameau était plus considérable autrefois; il a eu ses seigneurs particuliers jusqu'au commencement du 16e siècle : Jean de *Montrost*, damoiseau, fils de Berthold de Montbozon, vivait en 1267; Philibert de Montrost, marié à Marguerite de Courtelain, était en 1481 maître de l'artillerie et en 1507 lieutenant du bailli de Montbéliard. Près du hameau actuel de Montroz se voient les restes du château-fort qui appartenait à ces seigneurs. — On exploite des gîtes de minerai de fer au territoire de Thiénans.

Thillet (Le). V. *Belonchamp*.
Thomas (Ferme). V. *Bithaine*.
Tillet (Moulin du). V. *Colombotte*.

TILLIÈRE (La). V. *Proiselière.*

TINCEY, canton de Dampierre-sur-Salon, perception et bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendance. Le hameau de PONTREBEAU.

TINUE (La). V. *Longine.*

TOINOT (Chez). V. *Esmoulières.*

TOUNOLE (La), hameau. V. *Boult.*

TOUNOLE (La), grand ruisseau.

Elle a son origine au sud-est de Tresilley, canton de Rioz, dans la source des *Quatre-Fontaines,* ainsi nommée parce qu'elle sort d'un rocher par quatre issues différentes. Elle se rend de là aux usines de Montarlot, à Boult, à Boulot, et se jette dans l'Ognon au-dessous de ce village. — Brochet, carpe, anguille, truite, écrevisses, etc.

TOURONNE (La). V. *Villers-sur-Port.*

TOUX (Le). V. *Esmoulières.*

TRAITIÉFONTAINE, canton, perception et bureau de poste de Rioz.

Dépendance. Le hameau des VIEILLES-GRANGES.

TRANSMARCHEMENT (Le). V. *Vesoul.*

TRAVES, résidence notariale, bureau de poste, canton de Scey-sur-Saône, perception d'Aroz.

Dépendances. Le MOUTHEROT, hameau; — le moulin de VELAY; — les GRAVIERS-BLANCS, maisons isolées; — la CÔTE, maison isolée; — la GUILLOTINE, *idem.*

☞ On voit à Traves les ruines d'un château dont l'origine remontait à une époque reculée : ce lieu avait en effet pour seigneurs, dès avant le 12e siècle, des barons qui portaient son nom et qui étaient de la haute et ancienne noblesse du pays. Gerard de Traves, contemporain de Guillaume-le-Grand, était doyen de St.-Paul à Besançon; Etienne de Traves vivait en 1115; Thiébaud de Traves, dont la femme Alix fonda vers 1130 l'abbaye de la Charité, avait marié sa fille Poncette à Guillaume comte de Vienne et de Mâcon, frère puîné de Renaud III, comte de Bourgogne. Renaud de Traves possédait en 1132 le tiers de la prévôté de Cirey; Guillaume florissait en 1143, Guy en 1152, Renaud son fils en 1175 et 1190; Simon de Traves était en 1209 commandeur du Temple en Bourgogne. Wyon de Traves, mort peu avant 1276, laissa deux enfans, Isabelle, mariée à Jean Le Maréchal de Chalezeule, et Fromont, damoiseau. Celui-ci, déchu sans doute de la haute fortune à laquelle s'étaient élevés ses aïeux, abandonna leur nom pour en prendre un plus modeste, celui du village de Colombier près Vesoul, qui faisait partie des biens de la maison de Traves. Vers la même époque (en 1256), la seigneurie de Traves passa

à la famille de Choiseul, puis aux maisons de Toulongeon, de Clermont, d'Anjou, de Poligny et de Bauffremont. Jean de Toulongeon, seigneur de Traves, gagna en 1423 la bataille de Cravant, où fut pris Jean Stuart, connétable de France. Antoine de Toulongeon, petit-neveu du précédent, comme lui maréchal-gouverneur de Bourgogne, et chevalier de la Toison-d'Or à la première nomination, battit Réné d'Anjou à Bulegneville (1431), le fit prisonnier, et le conduisit à Dijon. — Traves fut incendié en 1595 par les troupes de Tremblecourt. — Un prieuré rural de l'ordre de Cluny a existé au hameau du Moutherot jusqu'à la révolution. — Dans la commune de Traves, sur une plaine élevée, on voit une grosse pierre percée que l'on regarde comme un monument druidique, ainsi que la pierre à peu près semblable que l'on remarque au territoire d'Aroz, commune voisine de celle de Traves. (V. Aroz.) — Quatre foires ont lieu à Traves, les 12 avril, 17 mai, 30 août et 13 novembre. (Décret du 10 mars 1807.)

Trécourt. V. *Saint-Andoche.*

Tréfilerie (La). V. *Boult.*

Treige (Le). V. *Ailloncourt.*

Tréjoux (Le). V. *Esmoulières.*

TREMBLOIS (Le), canton et bureau de poste de Gray, perception de Champvans. 175

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme; patouillet en activité pour le lavage de la mine. — Le village du Tremblois a donne son nom à une famille de gentilshommes qui florissait dès avant le 14e siècle. Guy du Tremblois était du nombre des seigneurs des deux Bourgognes qui, après le mariage du duc Philippe-le-Hardi avec Marguerite de France, comtesse douairière de Flandre, furent chargés d'accompagner cette princesse de Paris à Montbard. Guy du Tremblois, qui avait toute la confiance du duc, en reçut plusieurs autres missions, notamment celle de prendre possession en son nom des terres et châteaux de Faucogney et de Château-Lambert, que le duc Philippe acquit de Henri de Longvy en 1374.

Trembloy (Le). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

TREMOINS, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg. 287

Notice historique. Le savant auteur des *Ephémérides du comté de Montbéliard* fait dériver le nom de Tremoins des deux mots *tra*, trois, et *meix*, habitation avec dépendances en terres. Ainsi trois bâtimens d'exploitation rurale auraient été, fort anciennement, le noyau de ce village, qui compte aujourd'hui cinquante-une maisons. Nous disons *fort anciennement*, parce qu'il est déjà fait mention de Tremoins dans des documens du 12e siècle, à propos de droits de dîme qu'y avaient le prieuré de Lantenans et l'abbaye de Belchamp. On sait d'ailleurs qu'une église existait

dans ce lieu dès l'an 1148, et qu'elle était alors un des bénéfices du chapitre Saint-Jean de Besançon.

Ce que les trois corporations dont nous venons de parler ne tenaient pas à Tremoins devint, dès le commencement du 13e siècle, un fief qui était de la mouvance du comté de Montbéliard, et dans lequel était comprise une partie du territoire de Coisevaux. Ce fief, d'abord possédé par des gentilshommes de la maison de Montjustin, passa, vers le milieu du même siècle, dans les mains de seigneurs qui prirent le nom de Tremoins : il appartenait en 1250 à Guillaume de Tremoins, en 1273 à ses deux fils Thierry et Renaud, et en 1298 à Willemin, issu de Thierry. En 1317, il avait pour seigneur Henri de Suarce, qui, en son nom et en celui de ses frères, en fit reprise au comte Renaud de Monbéliard. Les sires de Cusance-Belvoir obtinrent ce fief quelque temps après, et en investirent les nobles de Bavans à titre d'arrière-vassaux. Ces derniers transmirent l'arrière-fief de Tremoins à Jacques de Montbéliard, seigneur de Franquemont, dont les descendans ont continué de le posséder jusqu'en l'année 1686, époque de sa réunion au domaine de la principauté.

Les anciens seigneurs de Tremoins avaient dans ce lieu un château-fort qui était bâti, probablement, sur l'éminence la plus rapprochée du village, et qui subsista jusqu'au commencement du 16e siècle. La maison seigneuriale qui l'a remplacé et qui existe encore aujourd'hui, remonte à l'an 1557. C'est à cette date qu'a été construit le plus vieux des deux bâtimens qui la composent. La position de ce château ne fait pas présumer que jamais il ait pu être fortifié : car il est situé dans un fond, à l'une des extrémités du village, et dominé de toutes parts par des hauteurs.

Trémoncourt. V. *Venisey*.

TRESILLEY, canton, perception et bureau de poste de Rioz.

Dépendances. La Goutte, ferme ; — les Cloîtres, maison isolée.

☞ Au village de Tresilley existe un puits naturel qu'un effondrement de terres a mis à découvert il y a trente-cinq ans ; ce trou, dont on ne connaît pas la profondeur, présente à son orifice une circonférence d'environ six mètres. — Dans la partie orientale du territoire de la commune et sur un espace d'environ cent cinquante mètres, restes très-solides et bien reconnaissables d'une ancienne chaussée pavée. On appelle *Chemin des Romains* ces vestiges, non loin desquels se voient les ruines d'un château. — Au sommet de la haute colline qui est nommée le Châtey, on remarque un fossé qui a trois mètres de profondeur, et qui entoure circulairement une superficie d'un hectare et demi, dans laquelle on dit avoir déterré des lames d'épée. — On fait à Tresilley de la brique séchée au soleil qui est principalement employée dans la construction des fours à cuire le pain.

Treuil (Le). V. *Fédry*.

TREVEY, canton et bureau de poste de Montbozon, perception de Chassey.

Dépendance. Le moulin GRATTOT (sur la Linotte).

☞ Trevey, qui compte aujourd'hui trente-cinq maisons, ne consistait, il y a cent ans, qu'en quelques habitations nommées alors les Granges de Trevey.

TRIAGE (Le). V. *Mailley.*

TRIQUET (Moulin). V. *Provenchère.*

TROMAREY, canton et bureau de poste de Marnay, perception de Cugney.

Dépendance. Le village de CHANCEVIGNEY, qui a formé à lui seul une mairie jusqu'à l'année 1805, époque de sa réunion à Tromarey.

☞ A Chancevigney, fontaine des plus abondantes; elle fournit à sa source cent litres d'eau par minute, et forme un ruisseau qui, après avoir arrosé les prairies de Chancevigney et d'Hugier, va se jeter dans l'Ognon au midi de Sornay.

TUILERIE (La). V. *Chauvirey, les Magny* et *Renaucourt.*

VACHERESSE. V. *Faymont.*

VACHEZ (Moulin de). V. *Gevigney.*

VADANS, canton et bureau de poste de Pesmes, perception de Chevigney.

Dépendances. Le hameau du BUISSENOT; — la ferme GRANDJEAN; — celle des VERNES; — la maison isolée dite CHATEAU DE CUVE; — un moulin sur le ruisseau de Valay.

☞ Exploitation de gîtes de minerai de fer pisiforme.

Biographie. — LAIRE (François-Xavier), religieux minime, né à Vadans le 10 novembre 1738, mort à Auxerre le 27 mars 1801, fut bibliothécaire du prince Salm-Salm, puis du cardinal Loménie de Brienne, enfin conservateur de la bibliothèque du département de l'Yonne, et devint un des plus célèbres bibliographes du siècle dernier. Il ne connut d'autre passion que celle des livres, et pour la satisfaire, il passa la plus grande partie de sa vie à visiter les plus riches bibliothèques de l'Allemagne et de l'Italie. Plusieurs ouvrages d'érudition sont le fruit de ses recherches et de ses études. Celui qui fait le plus d'honneur à ses connaissances bibliographiques a pour titre : *Index librorum ab inventâ typographiâ usquè ad annum* 1500, Sens, 1791, 2 vol. in-8°. On trouve l'*Eloge* du P. Laire par dom Grappin dans le *Recueil* de l'Académie de Besançon, année 1816.

VAGERE (La). V. *Châteney.*

VAITE, canton de Dampierre, perception de Membrey, bureau de poste de Lavoncourt.

☞ Vestiges d'un château-fort. Le 29 avril 1643, les Français investirent ce château ; et, dans l'assaut qu'ils lui livrèrent, le comte de Salneuve, seigneur de Mailley, fut tué, ainsi qu'un capitaine et deux soldats. La garnison comtoise, obligée de se rendre, fut conduite à Scey-sur-Saône. — Sur la hauteur qui domine le village et près de l'ancienne route dite *des Romains*, on a découvert dans ces derniers temps des tombeaux renfermant encore des ossemens ; à côté se trouvaient un bouclier et des vases culinaires. — Au milieu du village de Vaite s'élevait un orme antique qui mérita de figurer sur la carte de Cassini : il est tombé de caducité il y a quelques années. — Exploitation d'argile pour briques et tuiles, et de gîtes de minerai de fer en grains.

VAIVRE, canton et bureau de poste de Vesoul, perception de Montigny.

Dépendance. Le village de Montoille, bâti tout près de la rive gauche du Durgeon.

☞ Restes d'un château seigneurial qui était fortifié de tours, fossés, ponts-levis, etc. En 1642, ce château résista victorieusement à diverses attaques des corps de troupes françaises qui dévastaient les environs de Vesoul. — Le vignoble de Vaivre, contigu à celui de Chariez (V. *ce nom*), produit comme ce dernier des vins renommés.

Biographie. — Seguin (Charles-Antoine), professeur en droit à l'Université de Besançon, né en 1710, à Vaivre, a laissé des Commentaires sur les *Institutes de Justinien* fort estimés ; ils n'ont été imprimés qu'après sa mort, par les soins du savant Proudhon, mort doyen de la Faculté de droit de Dijon. On conserve dans les registres de l'Académie de Besançon quelques dissertations de M. Seguin sur des antiquités trouvées près de Jalleranges. Cet homme estimable, dont on a dit que personne n'avait employé plus heureusement à pratiquer la vertu le temps que les philosophes perdent à la rechercher, est mort en 1790.

VAIVRE (La), canton et bureau de poste de Saint-Loup, perception de Fougerolles.

Dépendances. Le hameau de Théloup, et une maison isolée.

☞ Distilleries d'eau de cerises qui livrent à la consommation des kirschs renommés. — Restes de voie romaine.

Vaivre (La). V. *Aulx-les-Cromary, Briaucourt, Maizières, Seveux.*

Val (Le). V. *Corbière.*

VALAY, résidence notariale, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Pesmes.

Dépendances. Le hameau de Sainte-Cécile ; — un haut-fourneau établi sur le faible ruisseau découlant du hameau précité, mais dont la soufflerie est mise en jeu, dans les temps de sécheresse, par une machine à vapeur.

☞ La commune de Valay possède, outre son usine à fer, une clouterie, une fabrique de poterie et une teinturerie. — Exploitation de gîtes de minerai de fer pisiforme, et d'argile pour poterie. — On voit à Valay un vieux château qui était entouré de remparts en ruine aujourd'hui, et flanqué de quatre tours en partie détruites. Ce château n'est plus qu'une maison de ferme. — Foires dans le village de Valay les 10 mars, 6 juin, 26 août et 29 octobre. (Décret du 10 mars 1807.)

VALBERT-LES-HÉRICOURT (Saint-). V. *Héricourt.*

VALBERT-LES-LUXEUIL (Saint-), canton et perception de Luxeuil, bureau de poste de Fougerolles.

Dépendances. Le hameau de la GABIOTTE; — une maison isolée dite l'ERMITAGE.

☞ Distilleries d'eau de cerises. — D'après une tradition locale, ce village s'est formé autour d'un oratoire où s'était retiré Valbert, troisième abbé de Luxeuil. On y montre une pierre creusée que l'on dit avoir été le tombeau du saint. Plus tard les Bénédictins de Luxeuil eurent à Saint-Valbert une maison où ils allaient se délasser de la monotonie de la vie monastique. Aujourd'hui c'est encore un des buts de promenade que choisissent les baigneurs qui fréquentent les eaux de Luxeuil, attirés par la beauté du lieu et les tableaux variés que leur offre le trajet. « L'ermitage est à un quart d'heure du village ; on y arrive par un chemin percé à travers la forêt. En approchant, le site devient de plus en plus romantique; une vallée profonde et étroite, des monts escarpés, des rochers noircis par les siècles, des ruisseaux qui s'élancent à grand bruit au fond du ravin, terminent le tableau que l'œil domine. La perspective est bornée de tous côtés hors un seul point à l'ouest, où dans un horison immense on découvre, par un temps propice, les tours de la ville de Langres... Un pavillon remplace maintenant la cabane du pauvre anachorète. A côté se trouve un oratoire surmonté d'une campanille d'un effet très-pittoresque, et, dans un jardin, de jolis cabinets de verdure où l'on aime à se reposer après avoir parcouru les environs... » (*Notice sur Luxeuil*, par M. le docteur MOLIN.)

VAL de GOUHENANS (Le), canton et bureau de poste de Lure, perception de Gouhenans.

VALÈRE (Saint-). V. *Port-sur-Saône.*

VALETTES (Les). V. *Courmont.*

VALIÈRE. V. *Fondremand.*

VALLEROIS, hameau. V. *Villers-sur-Port.*

VALLEROIS, ferme. V. *Raze.*

VALLEROIS-LE-BOIS, canton de Noroy, perception de Chassey, bureau de poste de Montbozon.

Dépendances. Le village de BASLIÈRES; — le hameau de MONTÉPENOUX; — un moulin isolé.

☞ Ancien château fortifié qui date du commencement du 16e siècle, et qui fut vraisemblablement, sinon bâti, du moins restauré par un seigneur de la maison de Vaudrey, dont une branche posséda longtemps, comme on sait, la terre de Vallerois : on voit l'écusson de cette illustre famille au fronton des portes d'entrée, sur plusieurs cheminées, et sur la seconde de ces portes la devise : J'AI VALU, VAULT ET VAUDREY. Ce vieil édifice féodal est habité aujourd'hui par des cultivateurs. — On remarque dans l'église de Vallerois la très-belle pierre tumulaire de Philibert de Monrod, seigneur de ce lieu, qui décéda le 19 avril 1516. — Tuilerie dont les produits sont très-estimés.

VALLEROIS-LORIOZ, canton de Noroy, perception de Vellefaux, bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Le petit village d'AUTRICOURT; — la GRANGE-FAVIROLLE ou GRANGE-BESSON, ferme ; — l'ancien ermitage de SAINTE-ANNE.

VAL-SAINT-ELOY (Le), canton de Port-sur-Saône, perception de Breurey, bureau de poste de Faverney.

Dépendances. Le hameau du CHAUMONT ; la ferme de la BANIE ; — un moulin à grains ; — la maison isolée dite chez PIERRICHE.

☞ Eglise qui est un de nos plus anciens monumens du moyen-âge ; le caractère de son architecture semble lui assigner une existence de huit siècles. Les fonts baptismaux de cette église présentent des sculptures qui sont fort estimées des connaisseurs. — La commune du Val possède deux fontaines très-abondantes. Celle que l'on trouve à 300 mètres N. du village sourd à la surface d'un sol marécageux ; elle donne une eau légèrement amère qui mériterait d'être analysée.

VALLIER (Saint-). V. *Beaujeu*.

VALOTS (Les). V. *Ouge*.

VANCHE (La). V. *Cordonnet*.

VANDELANS, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Voray.

☞ Bac sur l'Ognon.

VANNE, canton de Dampierre, perception de Fédry, bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendance. La ferme de LIÉNY.

VANON (Le), petite rivière, anciennement appelée *le Nervain*.

Il existe à la distance de 150 mètres de Bourguignon-les-Morey, canton de Vitrey, un petit ruisseau découlant de Molay et de Charmes-Saint-Valbert, autres communes du même canton ; il se perd à Farincourt (Haute-Marne), dans un abime. On croit que c'est ce ruisseau qui reparait à Fouvent-la-Ville, et que, réuni à une source qui, à l'entrée de ce village, sourd d'un roc, il concourt à former la rivière du Vanon. Quoi

qu'il en soit, ce dernier cours d'eau, qui offre à sa naissance un bassin triangulaire d'une surface d'environ 25 ares, est assez considérable pour faire rouler, à 440 mètres de sa source, un moulin composé de trois tournans mus par une seule roue. Il passe ensuite, coulant du nord-ouest au sud-est, à Roche, sur les territoires de Vaite et de Membrey, et se perd dans la Saône entre Recologne et Seveux. — Brochet, carpe, anguille, perche, etc., mais en petite quantité.

VANTOUX, canton, perception et bureau de poste de Gy.

Dépendance. Le hameau de LONGEVELLE.

☞ Gites exploités de minerai de fer pisiforme. — En 1801 ou 1802, le village de Vantoux fut presqu'entièrement réduit en cendres : huit maisons seulement échappèrent à cet incendie.

VARIGNEY. V. *Dampierre-les-Conflans.*

VAROGNE, canton de Vesoul, perception de la Villeneuve, bureau de poste de Saulx.

☞ Eglise dont on fait remonter la fondation à l'an 1100; elle a été agrandie en 1732. — Vestiges d'ancienne chaussée. — Fontaine remarquable qui est appelée *Font de Voillot*, et dont les eaux concourent à former le ruisseau du Bâtard, qui tombe dans le Durgeon devant le village de Coulevon. Quand il pleut abondamment, le puits de Voillot vomit un torrent boueux qui, après avoir inondé les vallées inférieures, vient grossir, dans le bassin de Vesoul, l'énorme masse d'eau que l'entonnoir de Frais-Puits jette dans les mêmes circonstances.

VARS, canton d'Autrey, perception de Chargey, bureau de poste de Gray.

Dépendances. Le hameau de THEULEY; — la ferme de la RIVIÈRE; — la maison isolée dite la LAVIÈRE.

☞ Gites abondans de bon minerai de fer pisiforme, et lavoirs à mine. — Tuilerie. — La fondation du village de Vars date du 12e siècle. L'an 1130, époque où l'esprit du temps avait tant multiplié les donations en faveur des monastères, Odon et Othon, fils de Pierre de Mauregard, seigneur de Mirebeau, Auvet et Montsaugeon, abandonnèrent à Vaucher, abbé de Morimont, une certaine étendue de terres couvertes de broussailles, situées dans le voisinage d'Auvet. Vers 1140, cet abbé fit édifier au lieu de Theuley une abbaye où il plaça des religieux de l'ordre de S. Bernard. Ceux-ci ayant défriché les terrains d'alentour, y établirent des colons qui bâtirent progressivement des maisons et formèrent le village de Vars. Ce lieu fut érigé en commune en 1360. — Il ne reste que quelques débris de l'ancienne abbaye de Theuley; la charrue passe maintenant sur l'emplacement qu'occupait la maison abbatiale. — Dans le bois de Mont-Vérax, vestiges d'un château qui était bâti à la limite des deux Bourgognes, et qui appartenait, dit-on, aux puissans seigneurs de Vergy.

Près de ces ruines existe un puits bien conservé, et où puisent encore de l'eau les bûcherons chargés de l'exploitation du bois de Mont-Vérax. (V. Fahy-les-Autrey.)

Vau (En la). V. *Molay*.

Vaubourgs (Les). V. *St.-Bresson*.

VAUCHOUX, canton, perception et bureau de poste de Port-sur-Saône.

☞ Carrières d'excellente pierre de taille.

VAUCONCOURT, canton de Dampierre, perception de Confracourt, bureau de poste de Combeaufontaine.

Dépendances. Un haut-fourneau établi sur le cours de la Gourgeonne et roulant en fonte brute; — la ferme de la Vendue.

☞ Gîtes exploités de minerai de fer en grains. — Foires les 22 mai et 15 novembre. (Ord. roy. du 23 sept. 1829.)

Vaudey. V. *Vellexon*.

Vaudin. V. *Liévans*.

Vaugine (La), ruisseau.

Elle prend sa source au bois de Cheny, territoire de Pusy, d'où elle coule du nord au sud, faisant limite entre le territoire de cette commune et celui de Pusey; elle se dirige ensuite de l'est à l'ouest, parcourt la prairie de ce dernier village, et tombe un peu plus loin dans le Durgeon. — Elle ne nourrit guère que de petits poissons blancs.

Vaurenaux. V. *Bougnon*.

Vauvenise. V. *Montboillon* et *Bonnevent*.

VAUVILLERS, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, résidence notariale, etc.

Dépendances. Le moulin de la Craye; — une tuilerie isolée.

☞ Outre cette tuilerie, Vauvillers possède deux tanneries, une fabrique de chaînes, deux teintureries, une fabrique de bonneterie, etc. — Commerce en détail d'étoffes, de mercerie et de quincaillerie, de fers et sableries, etc. — Marché le jeudi. — Foires les 5 janvier, 24 mars, le jeudi qui précède le 23 avril, les 29 mai, 22 juillet, 7 septembre et 8 décembre. (Décret du 10 mars 1807 et ord. roy. du 11 février 1835.)

Ce bourg, situé au pied des Vosges, fut saccagé et complètement incendié en 1595, lors de l'invasion de Tremblecourt : nous ne connaissons rien de son histoire antérieurement à cette époque.

Il fut le chef-lieu d'une terre considérable, érigée en duché-pairie pour le maréchal duc de Clermont-Tonnerre, après avoir été possédée souverainement par les maisons de Lenoncourt, de Bauffremont et du Châtelet. Ces seigneurs ont fait battre monnaie à Vauvillers; on y conserve des pièces à l'effigie de Nicolas du Châtelet. Nicole de Lenoncourt et son fils ont accordé, ainsi que Erard de Livron, des lettres de grâce

comme seigneurs souverains de Vauvillers. Quatre piliers, réunis par des barres de fer dans leur partie supérieure, subsistaient encore à l'époque de la révolution, sur une éminence peu éloignée de ce bourg, et prouvaient que la haute justice y était autrefois exercée.

Le superbe château que M. le duc de Clermont-Tonnerre possédait à Vauvillers est devenu par acquisition une propriété municipale. Il sert aujourd'hui de maison commune et de caserne pour la gendarmerie.

Le bailliage de Vauvillers étendait son ressort sur huit villages et plusieurs hameaux.

Le canton actuel de Vauvillers, placé à l'extrémité septentrionale de la Haute-Saône, est limité au nord par le département des Vosges, à l'est par le canton de Saint-Loup, au sud par les cantons de Saulx et de Port-sur-Saône, et à l'ouest par ceux d'Amance et de Jussey. Le sol y produit principalement le froment, l'orge, l'avoine, le sarrasin, et quelques légumes et racines. On n'y cultive la vigne que dans quelques communes. Presque toutes ont des prairies convenablement arrosées et produisant une assez grande quantité de fourrages. Aussi les habitans élèvent-ils beaucoup de bétail. — *Industrie*. Le canton possède quatre usines à fer : au Bas du Mont (Ambiévillers), à Freland (Mailleroncourt-Saint-Pancras), au Pont du Bois et à Varigney (Dampierre-les-Conflans); des tuileries à Cubry, à Cuve, à Selles et à Vauvillers ; plusieurs fabriques de meules à aiguiser et de chapeaux de paille, etc. — *Commerce*. Il a particulièrement pour objet : le bétail; les produits des forges à l'état de fers, aciers, tôles et sableries ; le merrain, le bois de charronnage ; et les meules de grès que fournissent les territoires du Pont du Bois et de Selles. A l'exception du bétail, ces diverses marchandises s'expédient, en majeure partie, par le Côney et par la Saône pour Gray, Lyon, etc. — La population du canton de Vauvillers, qui comprend 23 communes, est de 11,740 habitans; et sa superficie de 19,907 hectares, dont 9,103 en terres labourables, 2,013 en prés, 442 en vignes, 6,702 en bois, 164 en vergers, jardins, etc.

Biographie. — Duchanoy (Claude-François), docteur-régent de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, membre de la nouvelle société de médecine du département de la Seine et de plusieurs autres sociétés savantes, administrateur des hôpitaux et hospices civils de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, né à Vauvillers le 16 mai 1742, mourut à Paris le 24 novembre 1827. Issu de parens honorables, M. Duchanoy entra de bonne heure dans la carrière de la médecine, à l'exemple d'un frère aîné qui fut un homme distingué par la rectitude de son jugement et la sagacité de son esprit. Arrivé à Paris, il s'attacha au célèbre professeur Antoine Petit, dont il devint le collaborateur et l'ami. Bien que M. Duchanoy s'adonnât spécialement à la pratique de la médecine, il publia en 1780 un *Essai sur l'art d'imiter les eaux minérales*, premier ouvrage qui ait paru sur cette matière et fixé l'attention des chimistes. Il

publia ensuite la traduction d'un ouvrage anglais concernant le mal vertébral, puis un Mémoire sur l'*Usage des narcotiques dans les fièvres intermittentes*. Nommé, à la fin du siècle dernier, l'un des administrateurs des hôpitaux et hospices civils de Paris, il apporta dans ces fonctions, qu'il a conservées jusqu'à sa mort, un esprit d'ordre, une volonté ferme qui concoururent puissamment à régulariser les différens services confiés à ses soins. La pharmacie centrale des hôpitaux de la capitale est un établissement de sa création ; on doit encore à son zèle une bonne partie des améliorations qui ont été successivement introduites, depuis une trentaine d'années, à Bicêtre, à la Salpêtrière, à la Pitié, aux hospices Saint-Antoine, Cochin, etc. Il avait contribué un des premiers à propager la vaccine en France.

VAUX-LE-MONCELOT, canton et bureau de poste de Gy, perception de Frasne.

Dépendance. Le moulin GIRONDEAU.

☞ Dans les champs qui avoisinent ce moulin, on trouve du minerai de manganèse oxydé, semblable à celui qu'on recueille dans les champs de la Corvée-Marcaud, territoire de Frasne-le-Château. (*V. ce mot.*) Il existe presqu'à la surface du sol, et c'est la charrue qui l'amène au jour, en morceaux de formes diverses peu volumineux, que l'on fait ramasser par des enfans pour l'envoyer aux manufactures qui en font usage. — Le 25 juillet 1832, le village de Vaux essuya un horrible incendie : 35 maisons y furent réduites en cendres dans l'espace de quelques heures. Cette catastrophe donna lieu à un acte de sang-froid remarquable. Une petite fille de 4 à 5 ans, voyant atteinte par les flammes la maison paternelle où reposait au berceau son frère âgé de trois mois, eut la présence d'esprit d'entraîner le berceau hors de l'habitation déjà enflammée, et de le mettre en sûreté d'elle-même et sans l'aide de personne. Le souvenir de ce trait nous a paru mériter d'être conservé.

Biographie. VOEL (Jean), Jésuite, né en 1541 à Vaux-le-Moncelot, et mort à Tournon en 1610, a laissé sur quelques parties des œuvres de Cicéron des Commentaires dont parle avec éloge l'abbé d'Olivet. Il a publié cinq autres ouvrages latins.

VELESME, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Gray.

Dépendance. Le moulin de THEUILLOT.

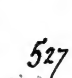
☞ Teinturerie. — Carrières d'excellente pierre de taille. — Gîtes exploités de minerai de fer en grains, et lavoir à mine. — Le village de Velesme fut consumé en 1336, époque où la ligue fameuse qui s'était formée entre le baron d'Arlay, le sire de Montfaucon et d'autres seigneurs, dans le but de tirer vengeance des vexations que leur avait fait endurer le duc Eudes de Bourgogne, brûla les villes de Salins, de Pontarlier, et porta l'incendie et le pillage dans d'autres lieux.

Biographie. — Guyot (N....), général de brigade, officier de la Légion-d'Honneur. Né à Velesme le 1er mai 1766, il embrassa d'abord la profession d'avocat, qu'il quitta en 1791 pour celle des armes. Sa bonne conduite et ses talens lui eurent bientôt concilié l'estime de ses camarades et de ses chefs. On le vit s'élever successivement du rang de simple volontaire au grade de colonel. Il commandait en 1805 le 9e régiment de hussards, faisant partie d'une brigade cernée par les Russes dans la ville de Wischau en Moravie : tous les chefs étaient d'avis de se rendre, mais indigné de cette résolution, Guyot monte à cheval et fond sur l'ennemi, qui cherche son salut dans la fuite. Informé de cette belle action, l'empereur récompense le colonel Guyot en le nommant général de brigade. On le vit, dans la guerre de Prusse, à la tête de la cavalerie légère, exécuter à Iéna les charges les plus brillantes, déployer à Guttstadt et à Eylau tous les talens d'un habile général et toute l'intrépidité d'un soldat. La mort l'atteignit le 8 juin 1807, à l'avant-garde du 4e corps d'armée, sur les hauteurs du village de Kleinenfeld, dans une charge contre les Cosaques. (*Biog. moderne*, t. II, p. 122.)

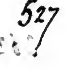
VELET, canton et bureau de poste de Gray, perception d'Apremont.

Dépendance. La Grange-au-Médecin, hameau.

Velguibel. V. *Argillières.*



VELLECHEVREUX, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Courchaton.



Dépendances. Le village de Courbelans; — le moulin de l'Etalotte, dit aussi moulin Monnot; — le moulin Courcelotte; — auprès de cette dernière usine, la maison Barbier.

☞ Vellechevreux avait pour seigneurs, dans le 14e siècle, des gentilshommes qui portaient son nom. Hugues de Vellechevreux, chevalier, fut un des exécuteurs testamentaires nommés en 1335 par Guy de Granges, sire de Grammont. On voit encore des restes de la maison forte qui appartenait à ces seigneurs, et qui fut possédée après eux par M. de Grammont-la-Roche, seigneur de Rigney et de Gouhenans en même temps que de Vellechevreux. — On exploite dans cette commune cinq carrières de gypse; les pierres en provenant sont pulvérisées dans plusieurs moulins qui vendent annuellement 15,000 à 20,000 quartes de gypse pour l'usage des plâtriers ou l'amélioration des prairies artificielles. — Exploitation d'argile pour poterie.

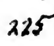




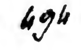
VELLECLAIRE, canton, perception et bureau de poste de Gy.



☞ Cette commune essuya dans le mois d'août 1730 un incendie considérable. — Gîtes en exploitation de minerai de fer oxydé rouge.



VELLEFAUX, chef-lieu de perception, canton de Montbozon, bureau de poste de Vesoul.



Dépendances. Deux moulins appelés l'un moulin Brulé, l'autre moulin de la Fontaine de Roche.

☞ Mine de fer hydroxydé oolithique en exploitation. C'est la plus puissante de celles qui sont ouvertes dans le département. On en tire annuellement, pour les fourneaux de Breurey, de Baignes et du Magny, environ 18,000 quintaux métriques d'excellent minerai. — Anciennement le village de Vellefaux a donné son nom à une famille de gentilshommes : Jacques et Philippe de Vellefaux, chevaliers, vivaient en 1379; Guillaume, ses fils Jean et Pierre, en 1415; Jacques II de Vellefaux, en 1484. Leur terre a passé par alliance, vers la fin du 14e siècle, dans la maison de Grammont. Elle appartenait en dernier lieu à M. le président de Rosières.

Vellefrange. V. *Vellefrey.*

VELLEFREY, canton, perception et bureau de poste de Gy.

Dépendance. Le petit village de Vellefrange.

☞ Tuilerie. — Deux fabriques de poterie. — Gîtes de minerai de fer en grains.

VELLEFRIE, canton de Vesoul, perception de la Villeneuve, bureau de poste de Vesoul.

☞ Entre Vellefrie et Varogne se trouve la source connue sous le nom de *Font de Voillot.* C'est un puits qui jette à peu près comme le Frais-Puits de la commune de Quincey. (V. Varogne.)

VELLEGUINDRY, canton de Scey-sur-Saône, perception de Vellefaux, bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Levrecey, village ; — la Côte-aux-Borgnes, ferme.

☞ Entre les deux villages de Velleguindry et de Levrecey, mine de fer hydroxydé oolithique, qui a été anciennement exploitée pour le fourneau de Baignes, et dont l'exploitation a été momentanément reprise en 1832 pour le fourneau de la Romaine. L'extraction produisait du minerai de bonne qualité. Cette mine n'est pas concédée.

VELLE-LE-CHATEL, canton de Scey-sur-Saône, perception d'Aroz, bureau de poste de Traves.

Dépendance La Côte-Rouge, nom de trois petites maisons bâties près du chemin de Velle à Baignes.

☞ Vestiges d'un aquéduc souterrain.

VELLEMINFROY, canton et bureau de poste de Saulx, perception de la Creuse.

Dépendances. Le hameau de Chateau-Grenouille, situé sur la route royale de Paris à Bâle ; — le moulin Neuf et le Moulin-sous-la-Fougère, établis l'un et l'autre sur la Colombe.

☞ Teinturerie. — Banc de minerai de fer oolithique qui a été exploité pendant plusieurs années pour les fourneaux du Magny, de Saint-Georges et de Mailleroncourt, mais abandonné en 1830.

VELLEMOZ, canton et bureau de poste de Gy, perception d'Igny.

Dépendances. Cinq maisons isolées, entre Vellemoz et la Chapelle-St.-Quillain.

☞ Gîtes en exploitation de minerai de fer pisiforme.

VELLEXON, canton de Fresne-St.-Mamès, perception de Charentenay, bureau de poste de Fretigney.

Dépendances. Deux villages, Queutrey et Vaudey.

☞ Vellexon avait jadis un château des mieux fortifiés. En 1409, Henri de Neufchâtel, sire de Blamont, révolté contre le duc de Bourgogne son suzerain, s'était établi par surprise dans la place, et y avait mis une nombreuse garnison qui pillait et ravageait le pays d'alentour. Jean-sans-Peur donna l'ordre d'assiéger le rebelle et de s'en rendre maître, et bientôt toutes les forces des deux Bourgognes furent réunies devant la forteresse de Vellexon, ayant à leur disposition un matériel de siége considérable. Ce ne fut cependant qu'après quatre mois de tranchée ouverte, le 22 janvier 1410, que le château fut repris et la garnison faite prisonnière. On démolit cette forteresse par ordre du duc, dans le cours du mois suivant. — Un prieuré de l'ordre de S. Benoît a subsisté à Vellexon jusqu'à la suppression des corporations monastiques. — Près de Queutrey se trouve une chapelle antique au frontispice de laquelle on voit la croix des chevaliers de Malte. — Depuis une vingtaine d'années, il existe à Queutrey une manufacture de sucre de betteraves. Cet établissement occupe, du printemps à l'automne, 100 à 120 ouvriers pour la culture et la récolte de la plante, et quand les betteraves sont rentrées, la fabrication occupe encore 50 ouvriers pendant tout l'hiver. On y opère annuellement sur un million de kilogrammes de betteraves provenant des terres du finage de Queutrey et de quelques communes environnantes; le produit en sucre brut est évalué à 50,000 kilogrammes. Le raffinage s'opère à Queutrey avec tant de perfection, que les sucres de cette manufacture sont, par l'aspect, la blancheur et la cristallisation, complètement identiques avec ceux des raffineries de Paris. Ils sont vendus directement aux épiciers des villes voisines. — Patouillet et haut-fourneau à Vellexon, et exploitation de gîtes de minerai pisiforme sur son territoire. — Teinturerie et fabrique de chapeaux de paille. — Il se tient dans ce lieu quatre foires annuelles, les 14 mars, 1er juin, 20 septembre et 20 décembre. (Décret du 10 mars 1807.)



Biographie. — Crestin (Jean-François), né à Vellexon en 1745, mort le 26 août 1830, fut successivement avocat, procureur du Roi au bailliage de Gray, maire de cette ville, président du tribunal civil du même chef-lieu, député à l'Assemblée législative, enfin sous-préfet de l'arrondissement de Gray. (V. *Biog. universelle*, t. LVI, p. 538.) Dans ces différentes positions, il s'occupa tantôt de droit public, tantôt d'histoire et de litté-

rature, et publia plusieurs brochures de circonstance. Parmi les ouvrages dont il est auteur, nous citerons les *Recherches historiques sur la ville de Gray*, Besançon, 1787, in-8° de 335 pages, volume qui renferme des détails curieux.

VELLOREILLE-LES-CHOYE, canton et bureau de poste de Gy, perception de Choye.

☞ En 1661, époque où la guerre, la famine et la peste venaient de désoler à la fois le comté de Bourgogne, la population de Velloreille se trouvait réduite à sept ménages. — Entre ce village et Choye, vestiges d'anciennes constructions. — Gites en exploitation de minerai de fer pisiforme.

VELLOREILLE-LES-FRETIGNEY. V. *Fretigney*.

VELLOREILLE-LES-OISELAY. V. *Bonnevent*.

VELORCEY, canton de Saulx, perception de Meurcourt, bureau de poste de Luxeuil.

Dépendance. Un moulin isolé.

☞ Antique maison que l'on croit avoir appartenu à une congrégation religieuse. On y voit d'anciennes tombes à ornemens sculptés.

VELOTTE. V. *Amblans* et *Montjustin*.

VENDUE (La). V. *Vauconcourt*.

VENÈRE, canton de Pesmes, perception de Cugney, bureau de poste de Gray.

☞ Gites exploités de minerai de fer pisiforme. — La terre de Venère appartenait en 1374 à Guy du Tremblois.

VENISEY, canton d'Amance, perception du Magny, bureau de poste de Jussey.

Dépendance. La ferme de TRÉMONCOURT.

☞ Voir ce que nous avons dit au mot SAPONCOURT, de l'origine présumée des villages de Tartécourt et de Venisey.

VERCHAMP, canton et bureau de poste de Montbozon, perception d'Authoison.

Dépendance. Le petit village de GUISEUIL. (L'église et le presbytère de ce lieu sont situés dans la commune de Cenans.)

☞ Une famille noble a porté le nom de Verchamp : dans un acte de 1401 est mentionné Guillaume de Verchamp. — Gites en exploitation de minerai de fer en grains.

VERDEY. V. *Roche-sur-Linotte*.

VEREUX, canton et perception de Dampierre, bureau de poste de Gray.

Dépendances. Le CHATEAU DE PAILLE, hameau; — la RÉSIE, *idem*; — la ferme de SAINT-JOSEPH; — une tuilerie; — un moulin sur la Saône.

☞ Exploitation d'argile pour briques et tuiles, et de gîtes de minerai de fer en grains.

Verfontaine. V. *Broye-les-Loup.*

VERGENNE (La), canton de Villersexel, perception de Gouhenans, bureau de poste de Lure. 326

☞ A 400 mètres et au sud-ouest de la Vergenne, chapelle sous l'invocation de S. Désiré qui est bâtie près d'une fontaine fort abondante et qui paraît très-ancienne. Quant au village de la Vergenne, il aurait été détruit entièrement, dit-on, vers la fin du 16e siècle, et rebâti seulement au commencement du 18e par quelques habitans des lieux voisins qui achetèrent des seigneurs de Scey, pour 5,000 livres tournois, l'emplacement des maisons qui avaient été ruinées cent ans auparavant.

Vergerot (Le). V. *Autrey-les-Gray.*

Vergy (Le). V. *Leffond.*

Verjoulot (Le). V. *Neuvelle-les-Cromary.*

VERLANS, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt. 117

☞ Ce village, dont le nom s'écrivait anciennement *Vellans,* est mentionné dans une charte de l'an 1300. A cette époque il dépendait du comté de Montbéliard. Au partage définitif de la succession du comte Renaud, en 1332, Verlans fut annexé à la seigneurie d'Héricourt, dont il a fait partie jusqu'à la réunion de cette seigneurie à la France. (*V.* Héricourt pour les faits généraux.) — Cette commune possède un tissage de coton.

Vernes (Les). V. *Vadans.*

Vernois (Le). V. *Mont-le-Vernois.*

Vernois (Les). V. *Amont.*

VERNOIS-SUR-MANCE, canton et perception de Vitrey, bureau de poste de Cintrey. 646

Dépendances. Les fermes de Gircourt; — un moulin sur la Mance.

☞ A l'extrémité N.-O. de cette commune se terminait le territoire de la Franche-Comté, et là finissaient en même temps la Champagne ou la France d'une part, et le duché de Lorraine d'autre part. C'est ce qu'indiquaient trois bornes qui étaient plantées à la distance de 1500 mètres du village du Vernois, et dont l'une subsiste encore, vieux monument de l'ancien fractionnement du pays en provinces. — Très-riche carrière de pierre à plâtre; un moulin à vent établi près de cette carrière pulvérise environ 1,500 hectolitres de gypse par an. — Un arrêté du ministre de l'intérieur du 30 mai 1818 a institué au Vernois un marché qui se tient le samedi de chaque semaine. — Foires le dernier mercredi de mars, le second mardi de mai, et le 13 août. (Ord. royales des 7 avril 1837, 10 mai et 18 décembre 1839.)

Vernotte (La). V. *Sept-Fontaines.*

Verrerie (La). V. *Selles* et *Roye.*

Verrière (La). V. *Chapelle-Saint-Quillain.*
Versaine (A la). V. *Voivre.*
Vert-Jeannot (Moulin du). V. *Lanterne.*

VESOUL, ancien siége principal du bailliage d'Amont, chef-lieu du département de la Haute-Saône, etc. etc.

Dépendances. Au nord-est de la ville, l'auberge du Transmarchement, la maison Beuret, le moulin de Pontarché, les fermes des Rèpes, et le Montciel, hameau joignant le village de Coulevon. — Au sud-est, le moulin des Prés, établi sur une dérivation du Durgeon. — Au nord-ouest, le moulin de Saint-Martin et plusieurs maisons qui bordent la route de Paris. — Au nord, les fermes des Haberges.

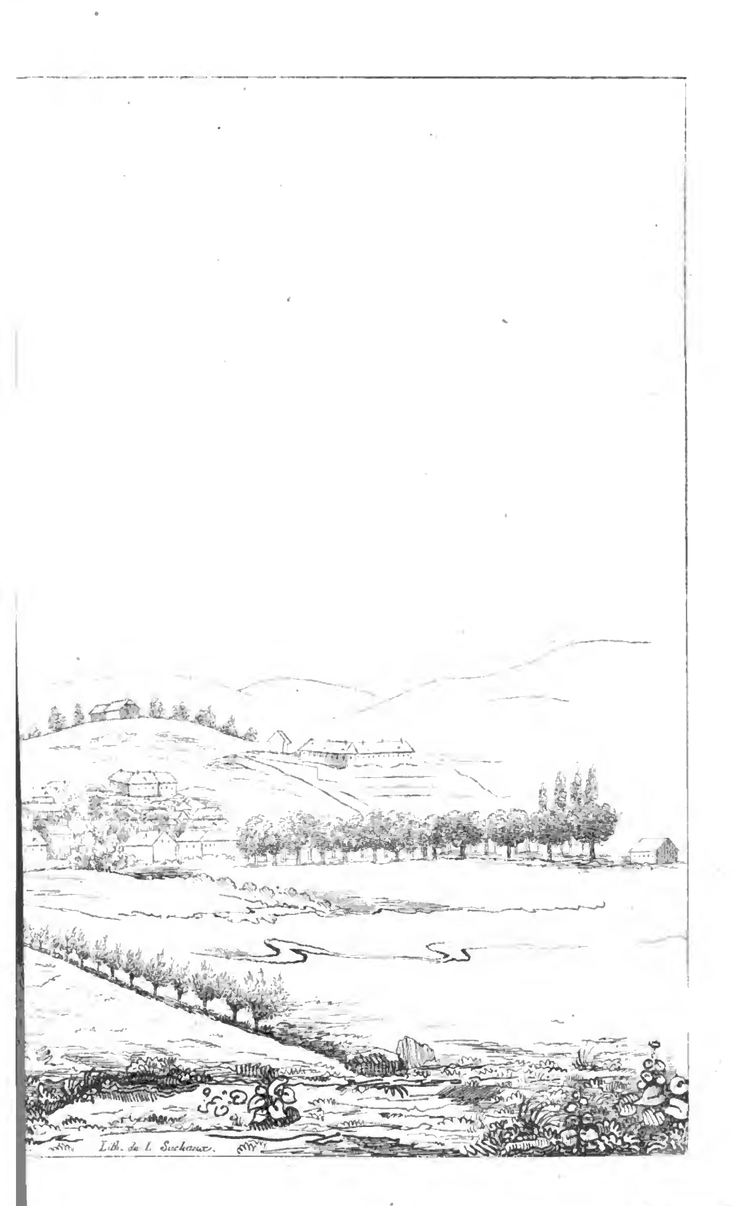
Notice historique. Vesoul est bâti au pied de la Motte, montagne conique, isolée, et de 402 mètres de hauteur absolue. La ville est au midi : elle s'étend sur les derniers replis de la montagne et descend jusqu'à la rivière du Durgeon. En regard, une longue chaîne de collines forme autour de Vesoul un vaste et fertile bassin. Ces collines, la plupart couronnées de bois, les flancs couverts de vignes et de champs, présentent à mi-côte des villages d'un aspect gracieux. Au fond du bassin règne une longue prairie que le Durgeon, par de nombreux méandres, féconde et embellit.

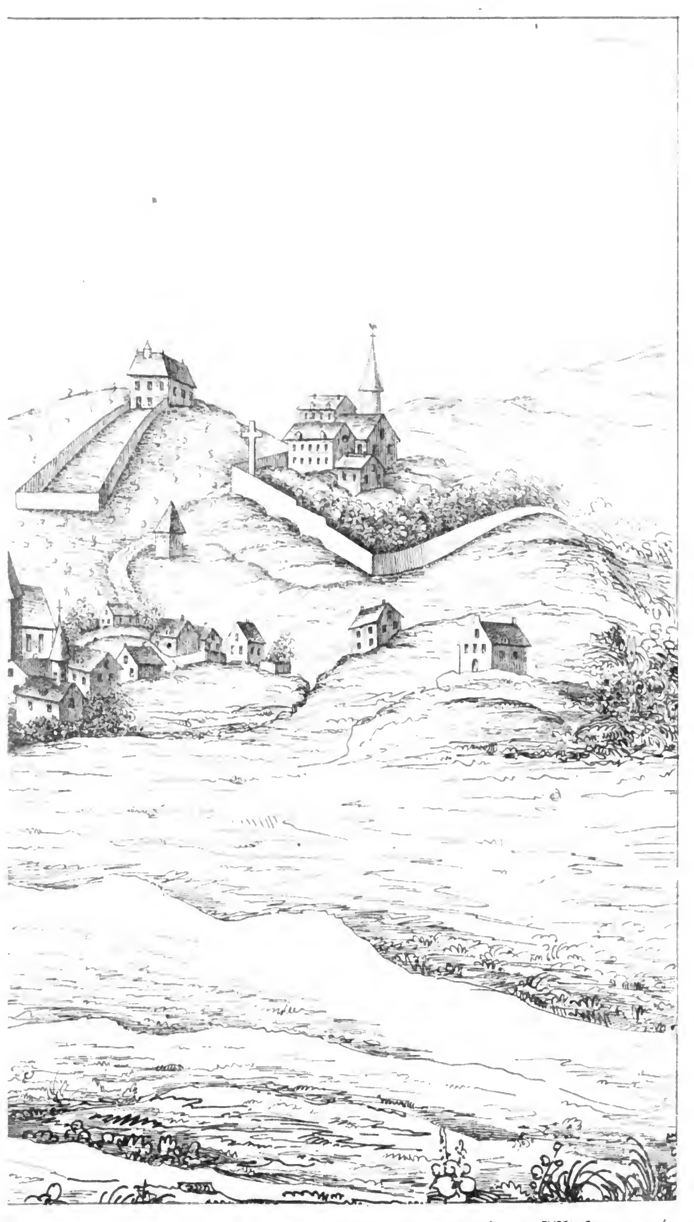
A voir l'heureuse situation de Vesoul dans un pays où la nature se montre si libérale, où l'air est salubre, les eaux pures et abondantes, presque tous nos auteurs ont pensé que l'origine de cette ville devait appartenir à la haute antiquité. C'est ainsi que M. Miroudot de St.-Ferjeux s'efforce d'y reconnaître l'ancienne capitale de la Séquanie dans les temps antérieurs à la conquête romaine. M. Marc croit retrouver dans le nom de cette ville un précieux monument du culte druidique (1), et, donnant suite à cette idée, il ajoute que la Motte, *cette montagne pyramidale, symbole des sarcophages anciens, peut bien avoir été réellement, chez les Celtes, un sanctuaire destiné au culte du soleil.* Moins hardis dans leurs hypothèses, M. Dumontet-La-Terrade et dom Coudret se contentent d'emprunter à la langue celtique l'étymologie du mot Vesoul (2).

Ces diverses opinions ont cela de commun qu'elles reposent toutes sur des suppositions ingénieuses, bien faites assurément pour flatter notre patriotisme local. Néanmoins, comme il nous a été impossible de retrouver les titres de Vesoul au rang de capitale de la grande Séquanaise, de découvrir, soit dans cette ville, soit sur la montagne qui la domine, la plus légère trace des Gaulois ni de leur culte; comme, d'ailleurs, il est permis de

(1) Cet auteur pense que le mot Vesoul vient du breton-gallique *bez*, en construction *vez*, tombeau, et de *houl*, soleil, *tombeau du soleil.*

(2) *Besol*, *besul*, *vesol*, *vesul*, pointu; *wiese*, en langue tudesque *prairie*, ce qui donnerait l'idée de la Motte au milieu de la plaine qui l'environne.


Lith. de I. Suchaux.



D'après un dessin original déposé à la Bibliothèque royale.

se tenir en garde contre la science étymologique qui voit dans Vesoul *besol* et *wicse*, pour en faire sortir ensuite *pointe* et *prairie*, c'est-à-dire l'apparence d'une signification, nous croyons devoir abandonner sur ce point, pour puiser à d'autres sources, les indications que nous fournissent ces auteurs.

Dans ses *Mémoires historiques de la République séquanoise*, Gollut s'exprime en ces termes sur l'origine de Vesoul et de quelques autres villes de notre province : « . . . Ces étrangers (les Romains) bastirent plusieurs « places qu'ils nommèrent selon celles de leurs païs. En la province sé« quanoise sont *Junia*, Jogne,. . . Jonvelle, *Junonis Villa*,. . . *Nuceria*, « Nozeret, *Parma*, Pesmes, Anxe, Auxone, Vesoul et autres. » Il s'agit ici des invasions successives qui accompagnèrent l'établissement de la domination romaine dans les Gaules. D'après l'historien que nous citons, ce serait donc à ces époques d'envahissement, où des colonies italiennes se formaient çà et là sur le sol de la Séquanie, que notre ville aurait pris naissance. Cette opinion, sans doute, n'est pas à l'abri de toute critique ; elle a même le défaut de laisser dans un certain vague le fait qu'il faudrait établir avec précision : mais, en revanche, elle repose sur des analogies certaines, concluantes ; elle se rattache à un système historique que nombre d'auteurs ont victorieusement soutenu.

On le sait, les peuples conquérans aiment à se créer chez les nations vaincues une image de la mère-patrie. Pour réaliser en quelque sorte leurs souvenirs, ils donnent aux fleuves, aux montagnes, aux forêts, et surtout aux villes qu'ils élèvent, des noms empruntés au sol natal. Cet usage est de tous les temps, de tous les lieux : depuis Christophe Colomb l'Espagne, pour ne citer qu'elle, a couvert de souvenirs espagnols quelques-unes des vastes contrées du Nouveau-Monde.

Il est donc permis de regarder comme étant d'origine romaine celles de nos villes francomtoises qui sont encore désignées aujourd'hui sous des dénominations latines ou dérivées du latin, et dont les noms sont évidemment copiés sur ceux des anciennes cités de l'Italie. Vesoul serait-il du nombre de ces villes? Son plus ancien nom connu est latin : *Vesulium*. Mais, à notre connaissance, ce nom ne s'applique à aucune des villes d'Italie, soit de nos jours, soit dans l'antiquité ; et Gollut, qui nous sert de guide, n'a pas cru nécessaire de s'expliquer à cet égard. Toutefois il est possible, nous le croyons du moins, de suppléer au silence que garde sur ce point important notre vieil historien, et de soutenir, à l'aide de considérations logiques, la vraisemblance de son opinion.

Le trait le plus saillant de la physionomie des lieux où s'élève la ville de Vesoul, c'est la Motte. Couverte de vignes et jadis de forêts, cette montagne se dresse comme une immense pyramide de verdure au milieu d'une vaste plaine bordée de collines à l'horison. Cette vue, qui toujours excite la surprise du voyageur, a dû frapper également les familles romaines que la fécondité du sol et le voisinage de la Saône attirèrent sur

les bords du Durgeon. N'est-ce donc point au souvenir d'un mont célèbre des Alpes-Cotiennes, du *Vesulus,* dont la Motte leur rappelait l'image, que ces premiers colons transalpins donnèrent à leur ville naissante le nom de *Vesulium?* Cette hypothèse nous semble vraisemblable. Ajoutons que des traces reconnaissables nous sont restées de cette époque gallo-romaine. Au sommet de la Motte on trouve des fragmens de tuiles épaisses, dont les bords latéraux, rabattus à angle droit, attestent aux archéologues le travail romain; et la tradition rapporte qu'il existait autrefois sur le versant oriental de la montagne qui nous occupe, un autel ou un temple consacré au dieu Mars (1).

Cependant ce n'est qu'en 899, une vingtaine d'années après l'époque où la Bourgogne s'était une seconde fois détachée de la monarchie française pour passer sous le sceptre héréditaire de rois particuliers, que notre ville commence à figurer dans l'histoire. Nous trouvons, en effet, dans une relation des miracles de S. Adelphe le passage suivant : *Anno duodecimo et ultimo regni Arnulphi imperatoris... puella* È CASTRO VESULIO... Chose digne de remarque, Vesoul, qui est resté dans une obscurité si complète durant la période de cinq à six cents ans qui a suivi le temps présumé de sa fondation, et sur l'existence duquel aucun de nos auteurs n'a donné même le plus vague renseignement, Vesoul nous apparait tout à coup comme une place d'importance : c'est un *castrum*, une ville fortifiée. Au reste, les invasions terribles que les Allemands, les Alains, les Vandales, les Huns et les Sarrasins firent successivement dans notre province aux 4e, 5e et 8e siècles, motivent suffisamment l'absence des documens historiques que l'on a vainement cherchés de nos jours.

Sur la fin du 10e siècle, Vesoul perce le voile obscur sous lequel il s'était enseveli de nouveau. Vers l'an 980, le duc de Bourgogne Henri, frère de Hugues Capet, et Lambert comte de Chalon, réunissent leurs forces pour venir l'assiéger. Ce fait, sur lequel les détails nous manquent, est mentionné comme il suit dans une légende de S. Urbain : *Eâ tempestate Henrici ducis exercitus ad obsidionem properabat* CASTRI VESOLENSIS *quod in colle ardui montis situm est : cum quo etiam inter alios Lambertus comes Cabillonentium adfuit* (2).

(1) En parlant de ce monument du paganisme, M. Miroudot de St.-Ferjeux s'exprime ainsi : « Je puise la preuve de l'existence de cet ancien temple ou autel consacré à Mars dans un extrait des registres de l'hôtel-de-ville de Vesoul, par lequel il conste qu'en fouillant dans le terrain où était l'église du prieuré de Marteroy, on trouva une pierre sur laquelle était gravés ces mots : *Non ampliùs Marti, sed Christo deo vero*.... La tradition d'ailleurs, sur ce fait, est attestée par les officiers municipaux de cette ville, et soutenue par l'inscription gravée sur cette pierre, qui a été vue et conservée à l'hôtel-de-ville jusqu'en 1733, temps auquel il fut incendié. » M. Miroudot de Saint-Ferjeux écrivait en 1769.

(2) Sur ce passage, que nous avons fidèlement reproduit d'après les Bol-

A partir de cet événement, dont la cause et les effets nous sont également inconnus, les ténèbres se dissipent par degrés, et l'on peut suivre de loin à loin, dans ses phases principales, l'existence de Vesoul.

Au commencement du 11e siècle, quand le comté de Bourgogne se séparait insensiblement du reste de ce royaume pour former un état distinct, relevant de l'empereur d'Allemagne, il est vrai, mais gouverné par des comtes souverains et héréditaires, notre ville, à l'instar de Besançon, Dole, Salins, Gray et Baume, avait pour gouverneur un vicomte, magistrat doublement revêtu de l'autorité civile et militaire. La preuve nous en est restée dans une donation que le comte de Bourgogne Otton-Guillaume faisait, en 1019, à l'abbaye de Balin (Piémont), et que Gilbert, se déclarant vicomte de Vesoul, signait en qualité de témoin.

Plus tard, de 1031 à 1046, le comte Renaud Ier, fils et successeur d'Otton-Guillaume, donne à l'abbaye de S. Benigne de Dijon une église située *juxta castellum vesolense*, près du château de Vesoul. C'est la première fois qu'il soit fait mention de ce château, dont nous trouvons maintenant encore de nombreux vestiges au sommet de la Motte, et dont Gollut, dans son style pittoresque, nous a transmis la description suivante : «... Le chasteau de Vesoul, beau et fort autrefois, comme étant assis sur la montée difficile d'une montagne très-fertile et très-belle : laquelle doucement montant, s'arrondissant, et s'appetissant en pointe, fait une belle monstre de soy : mesmement parce que le terroir est chargé de vignes très-belles et très-bones. Et ce qui la fait plus mémorable, est que cette montagnette s'esleve du milieu d'une plaine fort égale et unie, puis au milieu conserve un roc et fort aulte roche, qui estant toute couverte et revestue de terre fertile, vient à sortir au milieu du sommet, pour faire fondement aux murailles du chasteau : puis, il se cave et vuide au milieu, pour laisser au dedans des murailles et forteresses de la terre fertile, pour le plaisir et pour la commodité des jardinages. »

En 1092, un vicomte de Vesoul nommé Gilbert comme celui dont nous avons parlé, fonde un prieuré sur le versant oriental de la Motte, et

landistes et Valesius, MM. Dumontet-la-Terrade et Marc fondent l'opinion que Vesoul *était alors bâti entre le milieu et le sommet de la Motte.* Ce sentiment erroné s'explique par la substitution que ces auteurs ont faite, par mégarde sans doute, du mot *collo* au mot *colle*. *Collis* et *collum* ont deux significations bien différentes dans le cas particulier. *Collis,* dit Robert-Etienne, *est exiguus et leviter assurgens monticulus*, *sive per se sit à monte separatus*, *sive pars montis : ita vocatus quia colles post campos cœperunt colere. Collum,* au contraire, comme on l'indique, marque un lieu compris entre le sommet et le milieu d'une montagne. Le mot *colle*, employé par le légendaire, rend très-bien compte de la position actuelle de Vesoul. Il n'y a donc pas d'apparence que cette ville ait jamais été située là où nous la montrent MM. Marc et La-Terrade.

très-probablement à la place même où s'élevait l'église donnée par Otton-Guillaume à S. Benigne de Dijon. Ce prieuré, que l'on connaissait sous le nom de Marteroy et qui a subsisté plusieurs siècles, était habité par des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin (1).

Au 12e siècle, Vesoul qui, comme nous l'avons indiqué, était la résidence d'un vicomte-gouverneur de la ville, possédait en outre un prévôt et un maire. Le prévôt, magistrat de police, faisait des réglemens, infligeait des amendes aux délinquans, recevait les sommes dues au prince; et, joignant à ces fonctions civiles des attributions militaires, il commandait les soldats de la prévôté. Quant au maire, il n'était qu'un officier de basse justice, qu'un prévôt en second : il fixait les bans des récoltes, visitait les poids et mesures, connaissait des vols et des contraventions jusqu'à trois sous d'amende à son profit. Les sujets de la mairie ne pouvaient décliner son tribunal. M. Dumontet-La-Terrade, qui nous fournit ces renseignemens, ajoute que le ressort du maire de Vesoul s'étendait sur les propriétés du prince à Breurey, Mersuay, La Demie, Villers-le-Sec, Quincey, Colombe, Dampvalley, Montcey, Comberjon, Coulevon, Villeparois, Auxon, Epenoux, Provenchère, Bougnon; Charmoille, Echenoz-la-Meline, Chariez, Andelarrot et Frotey.

Le forestier du bois de Chanois (2) lui devait annuellement une livre de cire. Les essaims d'abeilles trouvés dans ce bois lui appartenaient; de plus il jouissait de la pêche de Montoille, village peu éloigné de Vesoul, *lorsque le souverain n'était pas en cette ville* (3). Pour officiers subalternes, ce magistrat avait un doyen et des sergens. Aux actes qui émanaient de son autorité, il apposait un sceau écartelé des armes de Bourgogne (4).

(1) Chifflet parle en ces termes de la fondation du Marteroy : *Anno ab incarnatione J. C. millesimo nonagesimo secundo, regnante Henrico imperatore, hæc ecclesia atque hoc altare dedicatum est in honore Christi Domini resurrectionis, sanctique Johannis Baptistæ, Georgii martyris, piissimi Nicolaï, quarto nonas novembris, à domino Hugone chrysopolitano præsule, in præsentiâ Raimondi consulis, atque Gilleberti vicecomitis, hujus templi fundatoris.....*

(2) Le bois de Chanois a été extirpé en 1800; son emplacement est devenu le champ de manœuvres qui sert actuellement à la garnison de la ville.

(3) Nos comtes vinrent momentanément et à diverses époques habiter Vesoul. On en tire la preuve d'actes nombreux qu'ils datèrent de cette résidence. L'illustre époux de la comtesse Béatrix, l'empereur Barberousse lui-même, s'y trouvait en 1162. (V. la savante Notice que M. Duvernoy, de Montbéliard, a récemment publiée sur les deux Ottons de Méranie, comtes palatins de Bourgogne.)

(4) M. La-Terrade rapporte que, dans des fouilles opérées en 1780 (probablement à la place où s'élevait autrefois l'hôtel-de-ville), on retrouva l'ancien sceau du maire de Vesoul. Il avait pour légende ces mots gravés en caractères du 14e siècle : *Le maire de la Grt*, MAIRIE.

Telle était l'administration de notre ville : des titres de 1100, 1162, 1166 et 1182, ne laissent aucun doute sur ce point. Faisons remarquer aussi que Vesoul était le siége d'une vicomté, d'une prevôté et d'une mairie, quand les villes les plus considérables du pays ambitionnaient de semblables distinctions et s'en prévalaient.

Après avoir insisté sur ces détails, nous sommes conduit par l'ordre chronologique que nous avons adopté à mentionner un fait qui domine, à certains égards, notre histoire locale, et que nous trouvons relaté dans un acte de 1183. Il est ici question de prétentions rivales qu'élevaient à la possession de Vesoul le comte de Bourgogne d'une part, et collectivement, d'autre part, l'archevêque de Besançon, les doyens de Saint-Jean et de Saint-Etienne de la même ville. Ce différend, qui avait pris naissance à la mort de Renaud III (1148), fut terminé amiablement par l'acte dont il s'agit : Vesoul resta dans le domaine des comtes de Bourgogne, qui durent toutefois en faire foi et hommage à l'archevêque de Besançon (1).

Quant à déterminer le temps où les archevêques reçurent des hauts souverains le fief de Vesoul que nous leur voyons inféoder aux comtes de Bourgogne, on ne saurait guère le faire avec exactitude; seulement il y a de fortes raisons de supposer que cette époque n'est pas antérieure au règne de Rodolphe III (993—1332).

Le 13e siècle s'écoule sans nous fournir d'événemens bien importans à signaler. En 1227, le comte Otton de Méranie, épuisé par les guerres qu'il avait sontenues, et contraint par ses devoirs envers l'Empire de retourner chez ses sujets d'outre-Rhin, conclut un traité avec le comte de Champagne, auquel il engage le comté de Bourgogne pour 15,000 livres estevenantes. En conséquence il abandonne à Thiébaud VI *toutes les forteresses et le plat pays, toutes justices et gardes, tous droits de seigneurie et autres choses quelconques* appartenant au comté de Bourgogne, *avec ses rentes et produits*, jusqu'au remboursement de la somme principale. Un tiers des revenus annuels est consacré à l'extinction de cette dette; les deux autres tiers demeurent au comte de Champagne *pour ses peines et les frais*, et pour la défense du pays en cas de guerre. Les blés, vins, fourrages et autres denrées devaient être délivrés gratuitement aux troupes auxiliaires. Le comte Otton met en outre sous la garde de Richard de Dampierre et de Thiébaud de Neufchâtel ses deux places principales, Vesoul et Poligny (2).

(1) Témoin les reprises de fief dont les actes existent encore, et dont l'une, faite par l'archiduc Philippe-le-Beau, porte la date du 22 février 1499. Au reste, c'était à l'occasion des seuls fiefs de Vesoul et de Scye qu'ils tenaient d'eux, que les comtes de Bourgogne et leurs successeurs prêterent foi et hommage aux archevêques de Besançon.

(2) Voir les détails que donne à cet égard M. Duvernoy, dans sa Notice sur les deux Ottons de Méranie.

Ainsi Vesoul, c'est maintenant un fait certain, occupait un des premiers rangs parmi les villes du pays (1). Nous remarquons d'ailleurs dans une convention de 1242 que le comte Otton III, prévoyant le cas où il viendrait à mourir sans enfans, prend toutes les mesures nécessaires pour que les commandans des châteaux de Vesoul, Poligny, Baume et Châtillon ne puissent se soustraire à l'obligation de prêter serment de fidélité à son successeur (2).

Avant de sortir du 13e siècle, nous mentionnerons rapidement quelques particularités que l'on trouve fréquemment consignées dans les archives de la Haute-Saône. Le chapitre de Marteroy, dont le prieur possédait déjà la cure de Vesoul, qu'il a conservée jusqu'au 18e siècle, devient florissant : il prélève des dîmes sur la ville et sur les villages d'alentour, reçoit des legs et de riches donations (3), grâce à la dévotion de nos aïeux. La mairie de Vesoul, avec les avantages pécuniaires qui s'y trouvaient attachés, devient un fief héréditaire entre les mains d'une des familles de cette ville. Dans leurs actes, les habitans du lieu prennent le titre de bourgeois, ce qui annonce que Vesoul avait obtenu le droit de commune en répondant avec ardeur au signal d'affranchissement donné par les grandes cités du royaume de France. La féodalité, néanmoins, laissait partout son empreinte ; la banalité s'étendait à tout : aux fours de la ville, à ses moulins, à ses carrières, à ses bois, etc.

En 1306, les Juifs, qui étaient parvenus à se répandre sur toute la surface de la Franche-Comté moyennant une faible redevance qu'ils payaient au comte souverain, avaient établi à Vesoul, où ils résidaient en grand nombre, leur principale synagogue (4). Accusés en 1348 d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, quatre-vingts d'entre eux sont mis à mort et leurs biens confisqués. Un pareil trait d'intolérance, qui serait révoltant de nos jours, n'a rien qui surprenne quand on se reporte aux mœurs de ce temps. Il n'y avait pas trente ans, en effet, que sur des soupçons aussi étranges, toute la secte juive avait été bannie du royaume de France par le roi Philippe-le-Long.

(1) M. Miroudot de St.-Ferjeux dit que cette ville comptait alors dans son enceinte 887 maisons. Cette assertion, que M. Marc a reproduite, ne nous paraît nullement justifiée.

(2) En 1295, le comte Otton IV déclarait que, suivant l'ancien usage, le portier du château de Vesoul en remettrait les clés au vicomte, qui les porterait au comte si celui-ci était présent, et qu'en l'absence du comte et du vicomte ces clés resteraient confiées au châtelain.

(3) En 1282, Hugues, prévôt de Vesoul, choisissait par testament sa sépulture dans l'église du prieuré, où il avait fondé une chapelle ; il accompagnait cette élection du don de *trois familles d'hommes* au village d'Auxon, et de 50 sous de rente pour la célébration de son anniversaire.

(4) Au nombre des maisons qu'habitaient alors les Juifs, M. de Saint-Ferjeux cite celle que possède actuellement M. Thérion, et les deux voisines en remontant la Grande-Rue.

Cependant, en 1318, le comté de Bourgogne s'était réuni au duché de ce nom. Cette époque est digne de fixer particulièrement les regards, car c'est d'elle que date, à ce qu'il paraît, la création du bailliage d'Amont, dont notre ville devint immédiatement le siége. Précédemment, et dès le 12e siècle, il n'y avait qu'un seul bailli dans la Franche-Comté (1). Par l'institution du bailliage d'Amont, Vesoul acquit une nouvelle importance : il devint le centre d'un vaste ressort judiciaire où l'on ne comptait pas moins de huit prévôtés (2). L'usage qui présidait alors à l'administration de la justice voulait que le bailli ou son lieutenant-général allât tenir alternativement ses assises dans chacune de ces prévôtés.

L'autre bailliage était celui d'Aval : il avait pour siége Montmorot. Plus tard, nous le verrons, de nouvelles divisions judiciaires furent opérées ; mais le bailliage d'Amont resta toujours ce qu'il était à l'origine, le premier bailliage de la province. On le sait, d'ailleurs, aux états de Bourgogne, dont nous trouvons seulement les premières traces vers l'an 1349, le lieutenant-général de notre bailli était président-né de la chambre des villes. Comme tel, il occupait le haut bout d'une table autour de laquelle se plaçaient sur deux rangs les maires des quatorze villes principales et les prévôts des vingt prévôtés qui existaient alors. Le lieutenant-général était assis dans un fauteuil, les maires sur des chaises, les prévôts sur des bancs : ainsi l'exigeaient les préséances que l'on suivait rigoureusement dans cette assemblée.

Nous touchons maintenant à un événement grave, qui fut pour Vesoul le triste commencement de cette longue chaîne de misères, de revers incessans, de calamités profondes qui, de siècle en siècle et jusqu'à la mémorable époque de la paix de Nimègue, répandent un voile de deuil sur son histoire.

Vers l'an 1360, une partie des troupes anglaises qui avaient désolé la France et fait prisonnier le roi Jean, se jetèrent sur les deux Bourgognes, qui devinrent en un instant le théâtre des plus sanglantes dévastations. Trop faible pour opposer une digue infranchissable à ce torrent impétueux, Vesoul fut pris, mis à sac et détruit de fond en comble. Son enceinte n'offrit plus qu'un monceau de ruines, qu'une affreuse solitude ; car, excité sans doute par la valeureuse résistance des habitans, le vainqueur, dans son impitoyable vengeance, les avait fait passer au fil de l'épée. Toutefois le château de la Motte, cette forteresse qui passa depuis pour imprenable, tint bon et supporta victorieusement les attaques opi-

(1) Contrairement à l'opinion de Chevalier, M. Duvernoy pense que l'institution des baillis de Bourgogne est antérieure à Otton de Méranie. Il en cite pour preuve un diplôme tiré du *Cartulaire de Corneux*, et daté de 1192, qui fait mention de *magister Daniel, baylivus Burgundiæ*.

(2) Celles de Vesoul, Faucogney, Jussey, Châtillon, Montjustin, Montbozon, Port-sur-Saône et Cromary.

niâtres dont il fut probablement l'objet. Aussi voyons-nous, au mois de juillet 1369, Jean de Ray, gardien du pays, entrer dans ce château avec soixante hommes d'armes (1) pour le défendre contre les Allemands qui avaient envahi la Franche-Comté.

De son côté la ville commençait à se relever un peu de l'immense désastre qui l'avait frappée. De toutes parts on travaillait à la faire sortir de ses décombres. Par ordre du prince, les habitans des villages voisins qui venaient en cas de guerre y chercher un refuge, s'étaient mis à en reconstruire les murailles. Ce n'était plus, il est vrai, la ville d'autrefois; c'était *un bourg petitement peuplé et de grande circuite*, comme le disait un contemporain. Mais, secondée par l'utile concours de ses retralians, cette cité renaissante pouvait recouvrer bientôt son premier rang.

Disons-le pourtant, dans sa ruine Vesoul avait perdu l'un de ses plus beaux priviléges, sa mairie, qui ne lui fut rendue que sous le gouvernement espagnol. C'est aussi vers cette désastreuse époque qu'il fut privé pour un siècle et demi de son titre de vicomté, par la mort de Henri, dernier sire de l'illustre maison de Faucogney (2).

La fin du 14e siècle et le commencement du 15e n'offrent dès-lors qu'un faible intérêt. Dans cette période, nos annales sommeillent: on n'y voit autre chose que des ordonnances ayant pour objet le rétablissement des fortifications de Vesoul. Du reste la multiplicité de ces ordonnances atteste qu'elles produisaient peu d'effet, et qu'à peine repris, les travaux de reconstruction étaient abandonnés de nouveau.

Nos souverains ne désespéraient point cependant de remettre cette place sur un bon pied de guerre. Profitant des vives appréhensions qu'inspirait alors au comté le voisinage des bandes d'*Ecorcheurs* qui se trouvaient en Lorraine, le duc Philippe-le-Bon obtint, en 1438, que l'on travaillât aux remparts qui devaient protéger Vesoul, et dont une visite récente avait constaté le mauvais état. On reconnaissait, en effet, « qu'il falloit construire deux chiffres dans le mur du côté de Navenne, entre la tour Huguenin-Goux et la porte de Navenne; faire une tour ronde au moulin de Chalot, qui étoit auprès de cette porte; réparer le mur auprès de la Tour des Morts; bâtir tour au quart de Coulevon; réparer le fossé de la tour Regnauldin au gué de Coulevon; reconstruire le pont de la tour

(1) L'homme d'armes des compagnies d'ordonnance était, suivant M. La-Terrade, « un gentilhomme armé de toutes pièces; il avait avec lui trois archers, un écuyer et un page: de sorte que soixante hommes d'armes formaient une troupe de trois cent soixante combattans, suivie de plus de cent valets.

(2) Cette maison était du haut baronage du pays; elle a contracté des alliances avec la maison de Bourgogne et avec la maison royale de France. Jean, sire de Faucogney, vicomte de Vesoul, épousa Isabelle de France, veuve du dauphin Gui et fille de Philippe-le-Long.

« Jean-Guyot : moyennant quoi la ville seroit hors de danger d'échelles « et d'assaut (1). »

Ainsi Vesoul tendait à reprendre une partie de son importance première, sa population s'accroissait. Philippe-le-Bon, d'ailleurs, dans sa bienveillante sollicitude pour notre ville, lui avait rendu quelques-uns des priviléges dont elle jouissait précédemment. En 1430, il permit *aux Vesoulois* d'avoir *un corps d'échevinage*, composé de quatre échevins, choisis chaque année, le lendemain de Quasimodo, parmi les notables de l'endroit. Les échevins eurent le pouvoir d'*assembler le communal au son de la cloche, de faire des rôles et des impôts du consentement de la majeure part des habitans....*, le tout *sans la licence et convocation des officiers d'Amont.*

Sous l'influence de cette administration populaire, la ville augmente ses ressources. En 1442, on pense à fonder un hôpital, et Jean Sardon, lieutenant du bailli, concède gratuitement l'emplacement nécessaire pour cet objet.

Le duc Philippe, de son côté, pressait la reconstruction des murailles. Malheureusement le défaut d'argent se faisait encore trop sentir pour que l'on pût donner suite aux ordonnances continuelles que ce prince rendait à cet égard (2), et Vesoul n'était pas complètement fortifié, il y a tout lieu de le croire, quand il eut à subir les terribles conséquences de la mort de Charles-le-Téméraire.

C'était en 1477. Louis XI, roi de France, et Maximilien Ier, empereur d'Autriche, revendiquaient les armes à la main la succession du duc Charles, tué devant Nancy. La Franche-Comté devint naturellement le théâtre de ces guerres qui, suivant Chevalier, occasionnèrent la ruine de presque tous les châteaux-forts qui hérissaient le sol de notre province.

Une large part des malheurs de cette époque était réservée à Vesoul. Les hostilités commençaient quand le commandant des troupes françaises qui s'étaient établies à Gray tenta un coup de main sur notre ville. « Cette entreprise, dit M. Duronzier, tourna entièrement à la confusion de son auteur, par l'effet d'un stratagème de son adversaire (Guillaume de Vaudrey), qui profita de la nuit pour disposer un grand nombre de trompettes sur toute la circonférence du camp des Français, de manière à leur faire croire qu'ils étaient investis par des forces infiniment supérieures. De là une terreur panique et même une déroute telle que presque toute cette troupe, en voulant regagner Gray, fut taillée en pièces par les paysans qu'elle n'avait pas ménagés dans sa marche. Un corps écossais qui faisait

(1) Le procès-verbal qui fut rédigé par des commissaires nommés par le duc, ne fait pas mention du fort de Vesoul. Cela s'explique : car il résulte d'un arrêt du parlement de Dole, rendu le 6 mars 1401, que ce fort avait été réparé depuis l'invasion des Anglais.

(2) Une de ces ordonnances porte la date de 1456.

partie de cette expédition, perdit à lui seul 250 hommes. Depuis cette brillante affaire de la nuit du 17 mars 1477, la troupe de Guillaume de Vaudrey fut obligée d'évacuer Vesoul. » En effet, dans le cours de 1478, Georges de la Tremouille, général des troupes de Louis XI, s'empara de cette ville, qui fut, peu de temps après, reconquise par le seigneur de Vaudrey.

Ce dernier avantage devait toutefois aboutir à une terrible catastrophe. En 1479, Bernard de Lyvron, lieutenant de Charles d'Amboise, vint attaquer Vesoul, dont les habitans lui opposèrent la plus héroïque résistance. Cependant la brèche fut ouverte, et les Français, devenus maîtres de la ville, la livrèrent aux flammes (1), après en avoir massacré les habitans (2). « La ville de Vesoul, disait Marguerite d'Autriche « dans une lettre de 1514, piéça fut prinse, pillée et bruslée par les Fran- « çais tost après le deces de feu monseigneur le duc Charles, et les ha- « bitans en icelle prins prisonniers, occis, ransonnés, détruits. » Le château de la Motte partagea le même sort : il devint la proie de l'incendie, et les archives de Vesoul, qui s'y trouvaient déposées comme en un lieu sûr, furent détruites entièrement. « Et fut ledict chasteau pareillement « ruiné, dit Gollut, combien qu'il fut très-fort (3) et passablement muny « de toutes choses, et nonobstant son eslévation, qui estoit sur une mon- « tagne, havoit un bon puits qui l'abreuvoit entièrement. Bien est vray « qu'il ne pouvoit garder groz bestail à cause de son estroict pourpris : « qu'estoit la raison pour laquelle, un peu plus bas, sur la descente, il

(1) En 1807, on a retrouvé des traces très-reconnaissables des incendies que Vesoul a subis à diverses époques. En creusant les fondations de la maison que possède aujourd'hui M. Favre, on a rencontré à un mètre et quelques centimètres de profondeur une couche de bois brûlé, de pierres et d'autres matériaux calcinés, et, un demi-mètre plus bas, une couche de semblables débris. Ce n'est qu'à trois mètres au-dessous du niveau du pavé de la rue qu'on a trouvé le sol à l'état naturel. La maison qui occupait cet emplacement passait cependant pour remonter aux premières années du 15ᵉ siècle.

(2) Dom Coudret, qui parle de cet évènement, ajoute : « On nomme à « Vesoul *Rue des Morts* celle où les bourgeois vendirent chèrement leur « vie en combattant pour leur souveraine (l'épouse de Maximilien) et pour « leur patrie. » Cette rue est désignée maintenant sous le nom de *Rue du Collége*. L'impasse aboutissante porte la dénomination d'*Impasse des Morts*.

(3) Il y avait, à ce qu'il paraît, un certain nombre d'habitations particulières autour de cette forteresse et même dans l'intérieur de son mur d'enceinte. On trouve aux archives du département plusieurs testamens des 14ᵉ et 15ᵉ siècles, dans lesquels les testateurs se déclarent *habitans du château de Vesoul*. M. La-Terrade dit d'ailleurs que « le 17 avril 1385, Guillaume, dit Baney, de Charmoille, écuyer, reprit de fief une maison de pierres sise à la porte du château de Vesoul, et son affouage au bois de Chanois. »

« y havoit des escuyeries, que l'on appelle encor pour le iourd'huy les « Aberges (1). Et non trop loing dudict chasteau, sur autre quartier des « dictes Aberges, est le prieuré de Marteroy, annexé avec la cure dudict « Vesoul, qui pareillement fut ruiné, au grand intérest des dévotions pu- « bliques. Ainsi furent ruinés tous ces lieux de dévotion et de guerre, « avec un si grand mal-heur, que dedans le mesme chasteau furent perdus, « et comme ensepvelis, les tiltres de la ville, où ils havoient esté retirés « (2) comme en place estimée imprenable. Toutefois le fut Sr prieur « Perrot, faisant fouiller en quelque endroict, les retrouvat, mais tant « pourris qu'il n'y heut moïen d'en tirer la lecture. Bien est vray qu'il « en recouvrat deux lettres missives, de Maximilien, lors archiduc « d'Austriche : l'une dattée à Bruxelles, le 15 en Décemb. 1478, et « l'autre à la Aie en Hollande, le 13 d'Apr. audict an : par lesquelles, « entre autres choses, les bons debvoirs de ceste ville sont grandement « loués. Encore y en trouva-t-on une de ce prince, dattée le 18 en Déc. « 1492 (3) par laquelle il envoïe Michel de Vaulfriberg, capitaine alle- « mand, pour réparer la ville, et contraindre tous subjects, à trois lieuës « à la ronde, de venir besongner à la fortification, et de contribuer pour « l'avitaillement. »

Vesoul était donc encore enseveli sous des décombres quand la paix de Senlis (1493) fit rentrer la Franche-Comté sous le sceptre de Maximilien d'Autriche. Les princes de cette maison mirent beaucoup de zèle à réparer les désastres d'une ville qui était tombée victime de son attachement pour l'héritier de Charles-le-Téméraire. Dès l'année 1492, Maximilien ordonnait aux habitans des villages voisins de Vesoul, à trois lieues à la ronde, de travailler à la reconstruction des murailles de cette place, et de fournir leur contingent des approvisionnemens de grains qui devaient y être emmagasinés. Par lettres-patentes du 19 août 1503, Philippe-le-Beau confirme les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés aux *Vesoulois*. Il autorise en outre leurs échevins à mettre un impôt sur les denrées, afin de créer par-là les ressources nécessaires au rétablissement des fortifications. Le 10 mai 1525, l'archiduchesse Marguerite, fille de Maximilien et tante de Charles-Quint, ordonne à Thiébaud Ponçot, son procureur fiscal, de prendre parmi les retrahans de Vesoul *le nombre de compagnons qui seroient nécessaires, armés et embastonnés aux frais desdits retrahans*, pour garder cette ville contre les Luthériens, *qui se jac-*

(1) On y voit encore des fermes de ce nom.

(2) La destruction de son château fut pour Vesoul une perte irréparable et qui explique pourquoi l'on ne possède qu'un si petit nombre de renseignemens sur l'existence de cette ville dans les temps antérieurs au 15e siècle.

(3) La grande précipitation que Gollut mettait sans doute dans son travail ne lui a pas permis de remarquer qu'une lettre écrite en 1492 ne pouvait avoir été ensevelie en 1479 sous les décombres du château de Vesoul.

toient de la surprendre et de la détruire. Cet avertissement prévint de nouveaux malheurs.

Enfin, l'heureux rival de François Ier, l'empereur Charles-Quint lui-même, se montre animé de toute l'affection que la maison d'Autriche avait témoignée à Vesoul. Dans des lettres-patentes datées du 16 avril 1540, il lui accorde le droit de mairie et de vicomté, avec la haute, moyenne et basse justice. La ville fut alors régie par un maire, trois échevins, douze conseillers, un secrétaire et un syndic. Le maire, qu'on choisissait d'ordinaire parmi les nobles ou les gradués, et qui était élu chaque année par l'ancien maire, les échevins et conseillers sortans, ainsi que par un habitant choisi dans chaque dizaine, portait le titre de vicomte-maïeur, auquel il ajouta dans la suite celui de capitaine. En accordant à Vesoul cette précieuse marque de faveur, Charles-Quint s'exprimait ainsi : « Les grandes infortunes de guerre ayant régné en nostred. pays de Bourgoigne, après le trespas de feu, bonne mémoire, le duc Charles nostre ayeul, nostre ville de Vesoul fist par fidel et loyal debvoir, telle résistance contre nos ennemys, qu'elle fust la dernière de nostre pays conquestée, pillée, bruslée, détruite, et ses habitans les uns fugitifs, les autres captifs pour leur refus de faire serment aux ennemis.... » Et ce témoignage, si honorable pour notre ville, lui était rendu par l'un des plus grands monarques qui aient illustré le trône de l'Espagne.

Outre son maire, Vesoul avait encore un capitaine que l'on prenait dans les bourgeois du premier rang. Il était aux gages de la ville et souvent renouvelé. C'était devant cet officier que la milice bourgeoise passait ses revues d'armes.

Vesoul cependant portait toujours les traces douloureuses du coup terrible qui l'avait frappé. En 1523, ce qu'il y restait d'habitans exposaient dans une requête « que leur ville étoit déserte, que ses murs et ses boulevards étoient détruits, que les loups et les bêtes fauves y entroient de jour et de nuit, tellement qu'on ne pouvoit l'habiter en sûreté. » Douze ans après, on n'y comptait encore que deux cent vingt-et-un individus en état de porter les armes.

Il y a donc lieu de penser que Vesoul était encore bien faible en 1557, quand il faillit devenir la proie de l'armée allemande qui traversait alors notre province sous les ordres du baron de Polwiller. Ce chef, on le sait, avait échoué dans ses entreprises contre la France, et se voyait contraint de rétrograder. Comme il effectuait sa retraite et passait à quelque distance de Vesoul, ses soldats se mutinèrent : car ils manquaient de vivres et d'argent. Dans cette circonstance critique, Polwiller pensa à livrer notre ville au pillage pour appaiser un commencement de sédition. « Mais lors il advint, dit Gollut, que les soldats estans prests à marcher avec quelques pièces d'artillerie menues, et des eschelles pour forcer et emporter la place, et la meitre à sac, Fre-Puits se meit subitement à vomir tant d'eau, combien qu'il n'heut pleû sinon 24 heures, ou environ, qu'en

moins de cinq ou six heures toute la campagne en demeurat couverte. Ce que feit croire aux soldats, que les habitans havoient en leurs puissances quelques cataractes, par la levée desquelles on pouvoit baigner la campagne, et nier tous ceux qui se trouveroient sur icelle. Et en ceste fantaisie, se retirèrent hastivement quittant la plaine, pour se sauver au dessus des montagnes, sans plus vouloir descendre, pour demander la guelt, abandonans eschelles, artilleries, tambours et autres choses, voire (chose incredibile entre les Allemans) les bouteilles mesmes, et les barrils (1). »

Il ne fallait rien moins que l'heureuse circonstance de l'éruption de Frais-Puits pour préserver la ville du sort qui la menaçait. Que pouvait Vesoul, avec sa population de deux à trois mille ames, contre une armée de plus de vingt mille soldats !

Au reste, bien qu'elle ne comptât que 425 feux en 1569, qu'elle eût été rançonnée à cette époque par les troupes de Vofgand, il parait que notre ville était parvenue à un assez haut point de prospérité en 1579 : car à cette date, Ortelius en faisait la description suivante : *Sunt huic urbi fortissima mœnia et ædes luculenter exstructæ.*

Défendu par des murailles très-fortes, paré de maisons élégamment construites (2), Vesoul se recommandait encore par divers avantages. Il était, nous le savons, le siége du premier bailliage de la province (3); il avait un magistrat, un capitaine, un gouverneur (4): on y trouvait des écoles publiques, un collége (5), et deux hôpitaux, l'un pour les malades, l'autre pour les enfans (6); les cérémonies du culte s'y faisaient avec pompe (7)

(1) Suivant un de nos manuscrits, les soldats de Polwiller entrèrent à Vesoul où ils demeurèrent huit jours, et forcèrent les habitans de leur payer 150 écus d'or. Mais Gollut était contemporain du chef allemand : sa relation donc doit être préférée.

(2) On voit encore à Vesoul plusieurs de ces maisons *luculenter exstructæ* dont parle Ortelius. L'une des plus remarquables est celle de M. de Belenet, rue du Collége.

(3) Jusqu'en 1378 il n'y eut qu'un lieutenant-général pour Vesoul, Baume et Gray ; il résidait dans la première de ces villes, et allait tenir des assises dans les deux autres.

(4) Nous trouvons aux archives de Vesoul que le 23 juillet 1538, Claude Leblanc, seigneur d'Ollans, fut nommé gouverneur de cette ville, par suite du décès de Thiébaud de Faletans. Cette place fut ensuite réunie à la mairie.

(5) Le bâtiment qu'occupait ce collége a été détruit en 1616 pour l'établissement du couvent des Annonciades.

(6) Cette maison de charité portait le nom d'hôpital du Saint-Esprit. Jean Millot en fut nommé commandeur en 1585. — Quant à l'hôpital actuel, il fut fondé en 1573 pour remplacer l'ancien. Simon Renard donna libéralement une partie des fonds nécessaires pour l'établir.

(7) Le 9 novembre 1530, dit M. La-Terrade, « Antoine de Salives et Jeanne de Marmier, sa femme, fondèrent dans l'église de Vesoul plusieurs offices, un maître de musique et quatre enfans de chœur. »

dans une vaste église (1) desservie par un clergé nombreux (2); enfin son château, rétabli depuis les guerres de Louis XI et de Maximilien, couronnait la Motte de constructions imposantes et dominait le pays.

Alors on ambitionnait le titre de bourgeois de Vesoul. Mais la ville, jalouse de ne recevoir dans son sein que des citoyens honorables, faisait de cette faveur le prix d'un mérite distingué; on ne l'accordait qu'à des conditions pécuniaires que l'on fixait dans l'occasion. Nous voyons, en effet, que le 24 août 1585, M. Bésard, docteur-ès-droits, était reçu bourgeois de Vesoul moyennant quarante-cinq francs et un mousquet; M. Balland, pour trente-six francs et un mousquet. En 1590, M. Claude Gros, docteur ès-droits, obtenait de semblables lettres de bourgeoisie pour dix francs et un mousquet; et, le 10 août 1596, M. Besancenot les recevait gratis *pour bonne considération*. Dans la suite, la ville ne contraignit plus ceux qui voulaient y habiter à se faire recevoir bourgeois : elle se contenta de prélever annuellement l'*impôt manantage* sur les non-bourgeois appelés *manans*.

Les sommes que l'on payait pour l'obtention de ces lettres de bourgeoisie; des contributions établies par le Magistrat (3), soit sur le sel, soit sur les marchandises qu'on vendait à la halle; les amendes qu'infligeait le maire pour contraventions aux règlemens de police; les droits d'octroi (4)

(1) Cette église, fondée dans le 11e siècle, était flanquée de deux tours élevées, sur l'une desquelles on voyait la statue de S. Georges, patron de la paroisse. Ceci nous rappelle un fait intéressant, un curieux phénomène de mirage dont M. Labbey de Billy a fait la relation suivante : « Le 22 du mois d'août 1518, au soleil couchant, on remarqua une espèce de spectre dans les nues : c'était un soldat armé, l'épée à la main, qui, suspendu en l'air, semblait menacer la ville. Cette figure, observée par tous les habitans, jeta l'effroi dans toutes les ames; les églises se remplirent à l'instant de dévots épouvantés, la foule se répandit dans les rues, jetant les hauts cris. Dans cette circonstance, Claude Normand, l'un des citoyens les plus distingués, se mit à considérer attentivement le spectre; et recherchant la cause naturelle de ce météore, ne tarda pas à s'apercevoir que ce n'était que le portrait de S. Georges placé sur le haut d'une tour de l'église, qui était peint par réflection et brillait ainsi dans la nue. Cette juste observation rendit le calme à tous ses concitoyens. »

(2) Les revenus des fondations que l'on faisait à l'église de Vesoul étaient partagés entre des prêtres nés dans cette ville, fils et petits-fils d'habitans reçus bourgeois. Ces prêtres formaient un corps appelé la *familiarité*. Chaque récipiendaire devait donner trois repas à ses confrères. Mais par traité du 16 juin 1553, il fut convenu que les nouveaux membres en seraient quittes pour deux repas, une chappe et trente francs versés dans la caisse de la compagnie.

(3) On nommait ainsi le corps des officiers municipaux.

(4) Une délibération du 10 juin 1567 porte que les officiers du bailliage d'Amont ayant refusé le paiement de leurs honoraires pour avoir assisté

qui étaient perçus sur divers objets de consommation, toutes ces ressources réunies avaient rappelé la commune à une existence aisée. En quelques années elle avait pu racheter successivement une bonne partie des dîmes et des autres droits seigneuriaux qui pesaient sur elle; et déjà en 1575 le nombre de ses habitans était assez considérable pour qu'elle pût envoyer une troupe de trois cents hommes au secours de Besançon, que menaçaient alors les Huguenots.

Mais cet état prospère ne devait pas durer. En 1586 la peste se déclare, et Vesoul subit ce fléau dans toute sa rigueur. Une partie des habitans prennent la fuite, les autres se barricadent dans leurs demeures pour éviter la contagion. Dès les premiers mois les ravages sont affreux : dans une délibération du 16 octobre, cinquante-six bourgeois déclarent qu'ils forment plus des deux tiers de la population, *les autres habitans étant sortis de la ville, placés aux loges du bois de Chanois, ou renfermés chez eux, leurs portes barrées et cadenatées*. Deux ans après, quand cette peste cessa de faire des victimes, Vesoul devait se trouver presqu'entièrement dépeuplé.

A cette calamité en succéda bientôt une autre : la guerre de 1595. A la tête d'un parti de quatre à cinq mille hommes de France et de Lorraine, Louis de Beauveau de Tremblecourt et les capitaines d'Haussonville, Loupy et Frasnoy marchèrent sur Vesoul, résolus de l'assiéger. La ville avait trop souffert, sa population était trop faible pour qu'elle pût essayer de résister : le 13 février elle capitula après avoir essuyé quelques volées de canon. Mais l'ennemi, sans respect pour les conditions auxquelles les portes du château et de la place lui avaient été ouvertes, rendait les habitans victimes d'exactions et de violences de toutes sortes (1), quand, le 2 mai, l'armée du roi d'Espagne parut devant la ville. Contraint de se retirer au château, Tremblecourt soutint le siége pendant trois semaines, secondé qu'il était par une garnison de quatre cents hommes. Alors l'eau vint à manquer, le puits de la forteresse tarit (2), et Tremblecourt, qui avait perdu beaucoup de monde dans des sorties, et dont un des lieutenans, Loupy, avait péri d'un coup de mousquet, fut obligé de se rendre par composition. Il effectua sa retraite avec ses troupes, son canon, ses bagages, et se rendit à Remiremont, où il se noya dans une rivière, après avoir été blessé d'un coup d'arquebuse par des archers qui le poursuivaient.

au compte de l'octroi, la ville ferait présent à chacun d'eux d'un demi-bichet d'avoine ou de quatre livres de sucre.

(1) Frédéric de Champagney, frère du cardinal de Grandvelle, disait quelques années après : « Je me suis trouvé spectateur de la misérable calamité de cette pauvre ville, laquelle possible a porté une des plus horribles pénitences qu'on pût estimer des fautes d'autrui. (Allusion à M. M. de Vergy, alors gouverneur de la province.)

(2) Dom Coudret rapporte que l'on voyait encore le puits de cette forteresse au commencement du 18e siècle.

Le rapide succès des troupes espagnoles avait ainsi rendu Vesoul à son légitime souverain. Mais le château de la Motte ayant beaucoup souffert et n'étant plus tenable, le roi Philippe en ordonna la démolition au mois de novembre 1595 (1).

Depuis cette époque la ville de Vesoul, dont les fortifications étaient en partie démantelées, cessa de figurer au rang qu'elle avait longtemps occupé comme place de guerre. En 1613 son enceinte n'était point encore réparée. A cette date les habitans de Gray disaient dans une requête « qu'ils étoient réduits par les guerres à trois cent quarante chefs d'hôtel, la plupart vieillards et impotens; que pour repeupler leur ville il faudroit y annexer les prévôtés de Châtillon et de Jussey, n'étant raisonnable que la ville de Vesoul, *si ville se doit nommer une petite bourgade dénuée de forteresse, ouverte au premier qui vient l'attaquer*, étende sa juridiction sur quatre cent trente villages et plusieurs bourgs fermés..... » Bien que ces termes trahissent quelque peu d'exagération et de mauvaise humeur, on peut néanmoins y puiser une idée de la triste condition où la dernière guerre avait réduit Vesoul.

Mais le calme était revenu et avec lui une nouvelle ère de prospérité. En 1611 la neutralité de notre province avec la France avait été renouvelée pour vingt-deux ans. Par ce traité, le comté et le duché de Bourgogne, ces deux provinces jadis unies par des liens si étroits, et dont l'une était devenue française sous Louis XI, l'autre espagnole sous Philippe-le-Beau, se trouvaient garanties contre les funestes effets des querelles qui divisaient sans cesse la France et l'Espagne.

Les bienfaits de cette paix permirent à Vesoul de fonder en quelques années divers établissemens que réclamaient l'utilité publique ou des intérêts religieux. En 1608 elle bâtit un couvent aux pères Capucins, et en 1610 un collége aux Jésuites. Peu de temps après, les Annonciades (2) et

(1) Le prieuré fut détruit de nouveau à cette époque, et les chanoines du Marteroy obtinrent la permission de faire leurs offices à la chapelle du Rosaire, qui était située faubourg-bas, auprès de l'hôpital actuel de la ville. Ils allèrent ensuite, mais on ne sait à quelle époque, s'établir à Pont, où ils avaient une église. Ce que l'on n'ignore pas, c'est qu'ils étaient dans ce dernier lieu avant le 16 avril 1617.

(2) Le cadre de cette notice ne nous permet pas d'entrer dans des détails sur les circonstances particulières qui ont accompagné la fondation de ces divers établissemens. Nous citerons seulement, d'après M. Labbey de Billy, une particularité intéressante qui se rattache au couvent des Annonciades et qui peint de couleurs bien vives le zèle religieux du 17e siècle. « Une demoiselle Cordemoy, nommée Anne-Françoise, crut faire une action méritoire en se retirant après la mort de son mari au monastère des Annonciades de Vesoul, ajoutant aux vœux ordinaires de ces religieuses celui de ne jamais voir son fils unique encore en bas âge : on dit qu'elle se contentait de se faire apporter, tous les ans une fois, les vêtemens de cet enfant pour juger de son accroissement. »

les Ursulines s'y établirent : les premières en 1613, et les secondes en 1615. C'est encore du commencement de ce siècle que date la construction d'une partie de l'hôpital que possède la ville et où les malades indigens furent reçus en 1627 (1). Cette même année vit s'élever pareillement l'église de la confrérie de la Croix sur un terrain que le Magistrat avait concédé gratuitement aux membres de cette association religieuse. Une autre confrérie, celle du Rosaire, se réunissait déjà depuis une quarantaine d'années dans une petite chapelle qu'avait fondée le président Jaquinot.

Absorbé par tant de soins, épuisé par tant de dépenses, et confiant d'ailleurs dans les effets de la neutralité, Vesoul avait négligé de pourvoir au rétablissement de ses murailles (2). Il n'était donc protégé que par un simulacre de fortifications, quand Louis XIII, déterminé par les vues ambitieuses de Richelieu, porta ses armes dans la Franche-Comté. L'année 1635 fut signalée par les avant-coureurs de cette guerre qui devait durer plus de dix ans, et pendant laquelle notre ville fut prise et reprise, rançonnée tour à tour par les troupes ennemies et par les troupes préposées à sa défense, enfin, pour combler la mesure de tant de malheurs, désolée par la famine et la peste.

Le 7 mai 1635, le prince de Lorraine sortit de Besançon où il s'était rendu pour faire ses dévotions au St.-Suaire; et, à la tête d'une armée composée en grande partie d'Allemands, il se mit en devoir de réprimer divers actes d'agression que des partis de Français commettaient depuis quelque temps dans les environs de Villersexel et de Vesoul. Ces préliminaires d'une rupture avec la France excitaient de vives inquiétudes parmi les populations du bailliage d'Amont. Vesoul avait pris rapidement toutes les dispositions que lui conseillait la prudence. Menacée par le maréchal de La Force, qui s'avançait dans la province à la rencontre du duc de Lorraine, cette ville avait suppléé par des tranchées au délabrement de ses fortifications. Dans les masures du château de la Motte (3), un

(1) L'ancien hôpital occupait le rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville.

(2) Ces fortifications étaient dans un état complet de délabrement en 1633. Nous voyons, en effet, qu'à l'approche de quelques bandes allemandes qui commençaient alors de se répandre dans le bailliage d'Amont, les habitans de Vesoul se hâtèrent de transporter à Besançon tout ce qu'ils avaient de plus précieux.

(3) Au nord et à deux cents pas environ du sommet de cette montagne, on voit encore un pan de muraille dont la longueur est d'une centaine de mètres, et l'épaisseur (dans laquelle est pratiqué un escalier fort étroit) de quatre-vingts à quatre-vingt-dix centimètres. Ce reste du mur d'enceinte du château fournit de précieuses indications; car si l'on contourne la Motte à la hauteur du point qu'il occupe, on retrouve d'autres débris de muraille qui marquent, de distance en distance, les limites du terrain que la forteresse recouvrait.

poste veillait nuit et jour; et le marquis de Conflans, qui s'était établi dans la place avec une compagnie de cent maîtres, faisait bonne contenance, échauffait l'ardeur des citoyens, et, par ses démonstrations énergiques, imposait à l'ennemi (1). Trompé sur la force réelle de Vesoul, le maréchal ne crut pas à propos de l'attaquer : aussi, quittant son camp de La Neuvelle, se dirigea-t-il vers l'Allemagne.

L'année 1636 ne laissa plus de doutes sur les intentions hostiles de la France et ses projets d'envahir la Franche-Comté. Dole fut assiégé par une armée puissante que commandait le prince de Condé. A cette nouvelle, Vesoul, dont la population était pourtant si faible (2), équipe à la hâte une troupe de trois cents hommes qui se portent au secours de notre ancienne capitale; mais le danger avait cessé. Par une résistance à jamais mémorable, Dole avait lassé les efforts d'une armée de vingt mille soldats.

La province cependant souffrait profondément des courses incessantes des troupes alliées qui étaient accourues pour lui prêter leur appui. Il fallait fournir des vivres aux soldats et payer aux chefs d'énormes contributions. Argent, denrées, bestiaux, toutes les ressources du pays avaient été consommées; et le duc de Lorraine le savait bien quand il s'écriait : « A mon départ de la Franche-Comté, s'il y reste une seule vache, je veux la faire habiller de velours. »

Sur la fin de 1636 et jusqu'au mois d'avril 1637, ce même duc Charles de Lorraine tint son camp à Vesoul, où les citoyens durent lui payer jusqu'à cinq cents francs par jour. Après son départ notre ville souffrit d'une famine affreuse, dont la peste vint bientôt aggraver les ravages. A ces deux causes de destruction se joignaient des hostilités permanentes. Le 9 juin 1638, les garnisons de Vesoul, de Luxeuil et de quelques châteaux voisins avaient marché sur Lure et s'en étaient emparées. Mais ce succès n'eut que des résultats éphémères : les troupes françaises que les Francomtois avaient chassées de la place revinrent plus nombreuses, et cette fois l'avantage resta de leur côté. Ces marches et ces contre-marches, ces rencontres sanglantes, ce mouvement continuel de corps français, comtois, allemands, lorrains, s'arrachant des villes, des villages, des châteaux, coupant les ponts, incendiant les habitations isolées, couvraient de débris le sol de notre province et la réduisaient à l'état le plus pitoyable. « En 1640, dit un contemporain, un jour de fête S. Laurent, on ne put trouver de vin à Arbois pour célébrer la première messe, quoiqu'il y eût un très-grand vignoble. »

En 1641, le comte de Grancey ayant pris Jonvelle et quelques châteaux du voisinage, marcha sur Vesoul. Pour racheter leur ville du pillage dont elle était menacée, les Vésuliens durent compter au général français 3,000 pistoles, valant alors 45,000 francs. Le comte de La Suze vint ensuite, et

(1) Ces détails sont tirés d'un manuscrit intitulé *la Guerre de dix ans*, que l'on peut consulter à la bibliothèque publique de Vesoul.

(2) En 1629, Vesoul ne comptait que 487 feux.

il fallut encore lui payer de fortes contributions. Enfin, le 29 mars 1644, parut le vicomte de Turenne, auquel la place se rendit par composition. Maître de Vesoul, Turenne en agit comme dans une ville prise d'assaut : chefs et soldats ne mettent aucun frein à leur brutalité ; partout des actes de violence et de vandalisme : les maisons sont pillées, l'hôtel-de-ville démoli, et les titres qu'il renferme lacérés et jetés dans les décombres (1). Toutefois une scène bien plus affligeante encore se préparait. A l'approche de l'armée française, les femmes et les filles de la ville s'étaient retirées au monastère des Annonciades, où les bourgeois avaient fait transporter leurs effets les plus précieux. Informés de cette circonstance, les Français s'occupent immédiatement de la mettre à profit. Mais une sauve-garde protège le couvent, et la porte en est défendue par une sentinelle. On recourt donc à la ruse pour forcer cet asile : une brèche s'ouvre dans un des murs de l'enceinte ; et bientôt, dans un étrange pêle-mêle, tout ce que renferme le monastère tombe sous la main du soldat. Loin de sévir contre la licence de ses troupes, Turenne vient lui-même s'établir au couvent des Annonciades ; il renvoie les femmes et les filles à leurs familles, et fait établir ses chevaux dans la grande cour de cette maison. « Ce procédé affligea beaucoup ces bonnes religieuses, ajoute dom Coudret ; mais les bourgeois ne furent pas moins mortifiés lorsqu'ils virent ce général résolu d'enlever leurs cloches. Il fallut racheter la grosse pour 2,000 livres, en vendre d'autres pour payer les contributions, et donner des otages au départ de la garnison française. » Lorsque Turenne, après avoir séjourné deux mois à Vesoul, en sortit pour se rendre dans le Palatinat, il ne restait presque plus rien des fortifications de cette ville, et depuis elles n'ont jamais été relevées (2).

En 1648, le traité de Munster eut pour effet de rendre un peu de calme à notre province. Dans les années qui suivirent, jusqu'à l'invasion française de 1668, l'illustre confrérie de St.-Georges s'assembla plusieurs fois à Vesoul ; les deux chapitres de Calmoutier et du Marteroy s'y établirent en 1651, et, en 1659, la Franche-Comté et notre bailliage en particulier furent délivrés d'un mal intérieur qui les avait tourmentés, surtout durant les guerres de Louis XIII : un ordre du pape, précédé d'un arrêt du parlement, suspendit de ses fonctions le père Symard, inquisiteur à Besançon.

(1) Par une précaution fort heureuse, une grande partie des titres de l'hôtel-de-ville avait été déposée en 1636 chez les pères Bénédictins de Besançon : l'ennemi n'en détruisit donc qu'un certain nombre. Précédemment, il est vrai, les soldats de Tremblecourt avaient signalé leur désastreux passage par l'incendie des archives de Vesoul.

(2) La haute muraille garnie de tours qui s'étend au nord de la ville, a été probablement construite à l'époque où florissaient déjà les deux couvens des Ursulines et des Annonciades, dont elle limitait du côté de la Motte les vastes jardins. Cette muraille, nous le verrons, ne rentrait pas dans le système des anciennes fortifications de Vesoul.

22

« Ainsi, dit un auteur du temps, finirent ces persécutions qui avoient désolé entre autres les villages des environs de Vesoul et de Marnay, où l'on ne parloit que de sorciers et des feux de l'inquisition. »

Lors des deux expéditions de Louis XIV dans notre province, Vesoul était ouvert de toutes parts. Il se rendit donc sans résistance en 1668, et, au mois de février 1674, les Vésuliens portèrent les clés de la ville au marquis de Listinois qui s'en approchait à la tête d'un régiment de dragons. Au mois de mars suivant, le duc de Navailles s'y établit pour couper les communications avec la Lorraine.

Enfin la paix de Nimègue vint en 1678 ranger la Franche-Comté sous le sceptre de France, et fonder sur des bases durables le repos et la prospérité de notre province.

Après la conquête, Vesoul resta capitale du bailliage d'Amont, siége d'une vicomté et mairie, ainsi que d'un corps municipal composé du maire, de quatre échevins et de six conseillers. Il fut encore doté d'un siége de maitrise (1692), d'un présidial (1696), et d'une juridiction de police ayant un lieutenant général et deux assesseurs (1696).

A partir de cette époque notre ville a partagé le sort du reste de la contrée, a vécu de la même vie; aussi ses annales n'offrent-elles qu'à de rares intervalles des évènemens qui puissent figurer dans une histoire locale proprement dite. Les faits qu'il reste à mentionner se rattachent pour la plupart aux transformations que Vesoul a subies sur plusieurs points, à ses accroissamens successifs, aux édifices modernes qui le décorent, aux établissemens d'utilité publique dont il s'est enrichi, en un mot aux travaux de tous genres qui ont contribué, dans l'espace d'un siècle et demi, à lui donner sa physionomie actuelle, ces dimensions, ce luxe, cet air d'aisance que nous lui voyons aujourd'hui. Mais, pour rendre intelligibles ces détails, il est nécessaire de tracer, autant que possible, un fidèle aperçu de l'aspect que présentait notre ville aux 16e et 17e siècles. Dom Coudret nous en fait la description suivante : « A vue des anciens murs qui subsistent encore en plusieurs endroits (1768), son étendue du levant au couchant était d'environ 400 pas, sa largeur du midi au septentrion était un peu moindre : de manière que sa figure était à peu près un carré long, ayant des portes placées inégalement dans les quatre faces, avec des tours carrées dans les angles. On appelait *Porte-aux-Prêtres* celle du côté du nord, *Porte-Basse* celle du côté du midi, *Porte-Haute* celle du côté de l'orient. Il y avait une porte au couchant, supprimée depuis longtemps, et rétablie seulement depuis peu d'années. » A l'aide de notes manuscrites que M. le président Hugon a bien voulu nous communiquer, et d'autres renseignemens que nous avons puisés aux archives de la ville et à celles du département, nous essaierons de faire disparaître le vague de cette description.

L'ancien Vesoul avait sensiblement la forme d'un trapèze et présentait ses quatre faces aux quatre points cardinaux. Beaucoup moins étendu

que la ville actuelle, il était limité au sud par la Pouilleuse. Quant au périmètre de ses murailles, nous partirons, pour le déterminer, d'un point bien connu, de la Porte-Haute, qui était située entre le bâtiment de la Manutention des vivres et la maison Pratbernon. De cette porte, le mur d'enceinte s'étendait vers le sud jusqu'à une tour carrée placée à peu près à l'angle nord-est de la Halle; partant de là, il suivait le cours de la Pouilleuse, passait sur la place du Fort, et venait aboutir à la Porte-Basse, ouverte entre les maisons Laude et Bourny; tirant ensuite vers le nord, il remontait derrière les maisons Thérion, Le Beuffe et Petitclerc, jusqu'à la Porte-de-Vaivre, placée à l'extrémité de la rue du Collége, entre la maison St.-Ferjeux et l'angle sud-ouest du jardin de la maison Belenet; puis il suivait à peu près la direction du chemin de la prison nouvelle, longeait les jardins Juif et Bouvier, pour aboutir à une tour située dans le jardin de la maison Malterre, d'où il regagnait la Porte-Haute. Les deux autres tours dont parle dom Coudret se trouvaient probablement, l'une près de la Porte-de-Vaivre, et l'autre près de la Porte-Basse; mais il est impossible d'indiquer, même approximativement, la place que la Porte-aux-Prêtres occupait dans la partie nord des fortifications. A l'est, au nord et à l'ouest, le mur d'enceinte était défendu par un fossé large et profond.

Telle était à peu près la figure de Vesoul sur la fin du 16e siècle.

A l'intérieur, la ville se recommandait par une belle église flanquée de deux hauts clochers (1) et par des maisons bien bâties pour la plupart. Nombre de ces maisons avaient des façades en pierres de taille décorées de sculptures et d'écussons; d'autres se faisaient remarquer par de légères tourelles dont les flèches aiguës dominaient de distance en distance les toits du voisinage. Mais les rues étaient irrégulières, étroites, et l'on ne trouvait aucune place publique de quelque étendue.

Au 17e siècle on vit naître les faubourgs. Le couvent des Capucins, le collége et l'hôpital furent construits en dehors de l'enceinte de la ville, et ces divers édifices durent naturellement attirer de nouvelles constructions.

Le 18e siècle donna une nouvelle impulsion aux développemens de Vesoul. Les deux faubourgs prirent des accroissemens rapides, et des rues entières furent édifiées. Alors on démolit les anciennes portes de la ville pour en établir d'autres sur différens points (2). L'une de ces portes fut construite près de la maison Prêtre, et donna passage dans la rue du Breuil; on passait sous une autre dans la rue de l'Aigle-Noir, à l'entrée méridio-

(1) Dans l'un de ces clochers, celui qui faisait face à la Motte, se trouvaient l'horloge de la ville et sa grosse cloche. On sonnait cette cloche au temps des vendanges, à l'ouverture du ban du Marteroy. Les vignerons de Vesoul ont conservé cet usage, qui remonte à plusieurs siècles.

(2) Toutefois l'ancienne Porte-Haute subsista jusque vers 1770. — A sa partie septentrionale, la rue du Collége était fermée par un mur entre la maison St.-Ferjeux et l'angle sud-est du collége.

nale du petit pont bâti sur la Pouilleuse; une troisième fut placée entre la maison Desgranges et le mur de terrasse du jardin du collége; il y en eut une quatrième à l'entrée du pont de l'hôpital, entre l'ancienne loge des commis aux barrières et une maison qui se trouvait vis-à-vis. Toutes ces portes, que l'on fermait de nuit, à l'exception d'un guichet pour les piétons, et dont le maire, en sa qualité de capitaine-gouverneur, avait les clés, ont été successivement supprimées de 1765 à 1800.

Plusieurs rues ont été bâties, comme nous l'avons dit, dans le cours du 18e siècle. En 1730, on ne voyait que deux maisons dans la partie orientale de la rue Saint-Georges; toutes les autres ont été construites depuis lors dans des jardins qui bordaient la ville de ce côté. La rue du Breuil, dans sa partie comprise entre la maison Deport et la ruelle du Moulin-des-Prés, a été en grande partie édifiée à partir de 1760; le sol qu'elle occupe était autrefois couvert par les eaux d'un étang féodal, dont M. de Salives devint propriétaire en 1563, et qu'il fit combler pour y établir de vastes jardins. La rue de la Boucherie ne date que de 1764; elle s'est ouverte dans des jardins dont on avait préalablement exhaussé le sol. L'abattoir qui s'y trouve repose en partie sur l'emplacement d'une espèce de bastion que la ville avait fait construire en 1638, dans ce temps de cruelles épreuves où la guerre, la famine et la peste l'accablaient à la fois (1). Enfin, à l'exception d'une seule, les maisons qui bordent la route de Paris, à partir de la rue de l'Aigle-Noir, n'ont été bâties que depuis 1760.

Tandis que Vesoul reculait ainsi ses limites à l'est, au sud et à l'ouest, il développait et multipliait ses établissemens de bienfaisance, entreprenait de grands travaux d'utilité publique, et s'embellissait par la construction de divers monumens. Ces objets importans vont appeler successivement notre attention.

Une maison de charité fut fondée en 1662 : on y entretenait trente mendians de l'un et l'autre sexe; les orphelins nécessiteux y apprenaient gratuitement des états, et l'on y faisait chaque semaine des distributions de pain aux pauvres de la commune. Cet établissement, que l'on appelait indifféremment hôpital de la Charité ou hôpital de l'Aumône générale, fut réuni au grand hôpital de la ville en 1809.

En 1732 on jeta les fondemens de l'église paroissiale actuelle. Elle fut achevée en 1745 (2), et consacrée le 16 octobre 1756 par Antoine de

(1) L'une des pierres de ce bastion portait l'inscription suivante :

VRBS TIBI VIRGO VOVET SE SPONTE GEORGICA TOTA
TEMPORE QVO NOSTRI TER QVATIT IRA DEI.

On remarquera que ces majuscules réunies donnent la date de 1638, et que l'épithète *georgica* est une allusion à S. Georges, patron de la paroisse.

(2) Le clocher de cette église fut couvert d'abord d'un toit de fer-blanc, ayant la forme d'un dôme et portant une croix de fer à quatre bras surmon-

Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon. On y remarque un très-beau maître-hôtel, ainsi qu'un ancien sépulcre dont les figures attirent l'attention des connaisseurs (1). Cette église (2) était en construction lorsque Louis XV arriva dans notre ville en 1744. Ce prince entendit la messe dans la chapelle de la Confrérie de la Croix, qui était devenue provisoirement l'église de la paroisse.

La caserne fut élevée en partie vers 1740. Elle se composa d'abord d'un seul pavillon, capable de contenir un escadron. Ce ne fut que quarante ans plus tard, en 1780 et dans les années suivantes, qu'elle prit les développemens que nous lui voyons aujourd'hui (3).

L'abattoir de la ville a été construit en 1764.

L'hôtel-de-ville était en 1760 une habitation particulière appartenant à Mme la marquise de Rosen, née Vaudrey. Cette maison, dont la façade

tée d'un coq. En 1794, cette couverture, qui avait treize mètres environ de hauteur, fut disposée en pyramide quadrangulaire, et, en 1804, elle s'est abaissée, par une transformation nouvelle, presqu'au niveau de la corniche sur laquelle on a construit la galerie qui termine aujourd'hui ce clocher.

(1) Ce sépulcre fut donné à notre église paroissiale par la famille vésulienne des Sonnet, dont il porte les armes. On trouve un sépulcre entièrement semblable dans l'église St.-Etienne-du-Mont, à Paris.

(2) Cette église possède une partie du corps de S. Pierre de Tarantaise, qui mourut dans l'abbaye de Bellevaux, paroisse de Cirey, en 1174. La transmission de ces restes vénérés à l'église de Vesoul eut lieu dans des circonstances qui méritent d'être mentionnées. A la mort du saint archevêque, on envoya moitié de son corps, depuis la tête jusqu'aux reins, à l'église de Tarantaise; l'autre moitié resta dans l'abbaye de Bellevaux, d'où elle fut enlevée à la suppression des maisons religieuses, pour être déposée dans l'église paroissiale de Cirey. Quelque temps après, un administrateur du district de Vesoul enleva cette relique, qui fut jetée plus tard, d'une façon fort irrévérente, au fond d'une des armoires de notre hôtel-de-ville. Mais un prêtre zélé, M. Pétremant, qui remplissait quelques fonctions au district, parvint secrètement à détacher une bonne partie d'une des cuisses du saint prélat. L'objet de ce pieux larcin fut confié à des mains sures, qui le reportèrent à Cirey Plus tard, ce qui restait dans l'armoire fut déposé à l'église de Vesoul, où l'on en détacha une nouvelle portion à la demande de la paroisse de Cirey. Vers 1820, l'abbaye de Bellevaux, qui se reconstituait, réclama et obtint une petite partie des restes mortels de son antique protecteur. Cette partie fut enlevée à celle que possédait l'église de Cirey, et c'est elle seulement qui a été transportée, le 21 mars 1841, au couvent du Val-Ste.-Marie, canton d'Amancey (Doubs).

(3) Les exécutions des criminels condamnés à mort se sont faites longtemps sur la place de la caserne, avant que cette place n'eût été environnée de bâtimens et fermée par une porte de fer. Après cette époque (1780), les exécutions ont eu lieu successivement dans le carrefour qui conduit à la caserne, sur la place du palais de justice, et, depuis 1800, elles se font dans la cour de la halle.

venait d'être rebâtie, fut achetée par le Magistrat en 1768, et dès-lors elle fut transformée en hôtel-de-ville. La mairie occupait précédemment la maison Doillenot, sur la place du Grand-Puits (1). Quant à l'ancien hôtel-de-ville, dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler, il fut accidentellement incendié en 1733, et c'est dans l'emplacement où il était construit que s'est élevée la maison de M. le conseiller Vigneron.

Le palais de justice occupe une partie de l'emplacement que couvrait l'ancienne halle de Vesoul (2). Il a été bâti aux frais des communes du bailliage d'Amont, de 1765 a 1771 (3).

L'hôpital a été considérablement agrandi de 1769 à 1770. En 1811 on en a reconstruit toute la partie qui avait été détruite par le feu en 1803.

La fondation de la bibliothèque publique de Vesoul remonte à 1771. Ce précieux dépôt ne se composait alors que de 1792 volumes, légués à la ville par un prêtre vésulien, M. Bardenet, tandis qu'il n'en compte pas moins de 21 à 22 mille aujourd'hui.

La halle et les promenades actuelles datent de 1770. Les promenades ont été édifiées dans un pré dont on avait exhaussé le sol (4); la halle, dans un jardin qui appartenait à la Charité et dont le surplus a servi en 1818 à l'établissement de la Place-Neuve (5).

(1) Il existait sur cette place, et à huit mètres environ de la maison Doillenot, un puits public qui est recouvert depuis une quarantaine d'années.

(2) Cette halle était un vaste bâtiment de charpente, à toit de laves, et s'ouvrant du nord au midi : il couvrait aux deux tiers l'emplacement qu'occupe le palais de justice et la place qui le précède, jusqu'à l'alignement de la maison Genoux. L'intérieur en était vide, à l'exception pourtant de deux rangées de petits logemens et de boutiques qui tapissaient, à l'est et à l'ouest, les deux murs opposés. A l'extérieur, quelques maisons de particuliers et la boucherie de la ville s'adossaient au flanc oriental de ce bâtiment. Près de là, vers l'angle formé par la maison Durand, était un puits public appelé puits de la boucherie, à la porte d'entrée de laquelle il faisait face. — Au nord de la halle, sur la petite place triangulaire que déterminaient la façade de cet édifice et l'alignement irrégulier des maisons situées vis-à-vis, se trouvait une fontaine à deux jets. Cette fontaine, la seule que Vesoul possédât, s'élevait à peu près à l'endroit où l'on dresse le poteau pour afficher les jugemens par contumace. Les eaux de la Fontaine-Ferme y étaient amenées dans des canaux de bois qui traversaient la rivière près du moulin des Prés.

(3) Depuis la destruction de l'ancien hôtel-de-ville (1733) où siégeaient le bailliage et le présidial, ces tribunaux avaient tenu leurs audiences rue du Collége, dans la maison Roland, que possède M. de Belenet.

(4) En 1792 on éleva à l'extrémité orientale de ces promenades un autel à la patrie. En l'an IV on l'environna d'un fossé large et profond, où furent amenées quatre ans après les eaux du Durgeon. Cet autel a été détruit en l'an XI.

(5) Près du lieu où cette halle a été construite, il existait, rue des Cannes,

En 1780, les eaux de la Fontaine-Ferme furent amenées à Vesoul dans des canaux de fer coulé, et divisées pour l'alimentation de plusieurs fontaines que l'on élevait alors : c'étaient celles du palais de justice, de la caserne, de la rue du Breuil, et de la Manutention des vivres. La fontaine de la Place-Neuve n'a été construite qu'en 1822; celle de la Préfecture en 1824.

L'ancien cimetière de la ville était placé entre la rue St.-Georges et la ligne de maisons qui borde à l'est la rue des Cannes; il était fort étroit, et s'étendait jusqu'à l'aile septentrionale de la Halle. En 1770, la ville choisit pour lieu de ses inhumations un terrain situé au midi de la rue du Breuil et attenant à l'ancienne maison Canard. Le cimetière dont on se sert maintenant n'existe que depuis 1780; la ville vient d'en doubler l'étendue.

Le bâtiment de la Manutention des vivres a été construit en 1782. L'emplacement où il s'élève était précédemment occupé par un étang qu'une source de la Motte alimentait. On lâchait cet étang une ou deux fois par semaine (1), et l'eau qui en sortait, après avoir lavé la grande rue dans presque toute sa largeur, se rendait à la Pouilleuse par l'arcade établie sous la maison Laude, et donnait un mouvement plus rapide au moulin de Chalot, que remplace maintenant la maison Bourny.

Le 23 germinal an II, la Société populaire de Vesoul célébra par une fête la pose de la première pierre d'une pyramide qu'elle fit ériger au sommet de la Motte, dont le nom (à l'honneur de la Convention nationale) avait été remplacé par celui de la Montagne. Cette première pierre renfermait une boite de plomb dans laquelle on avait placé une feuille de parchemin portant écrite la Déclaration des Droits de l'homme, et une plaque de vermeil revêtue de l'inscription suivante : « La Société populaire de Vesoul : à la Liberté, à l'Egalité, à la Convention nationale; an II de la République française. » Ce monument d'une grande époque de transition devait peu durer : il s'est abattu quand a fini la tourmente révolutionnaire qui l'avait élevé.

En l'an III on commença de démolir le pâté de maisons qui couvrait

un jeu de paume qui fut démoli en 1768. Les maisons Hugon (président) et Jeannin ont été bâties en grande partie sur l'emplacement qu'il occupait. — En 1630 il y avait une fontaine à la rue des Cannes. De cette fontaine partait une ruelle qui longeait les murailles de la ville et aboutissait aux anciennes prisons, près de la Porte-Haute. On sait que ces prisons furent démolies vers 1770 et qu'à la place où elles étaient s'éleva la maison Juif, que possède aujourd'hui M. le docteur Pratbernon.

(1) Au dire de Chevalier, la ville de Poligny était nettoyée à l'aide des eaux d'un bassin que l'on avait disposé d'une manière analogue. Il est probable qu'au moyen-âge plusieurs villes avaient recours à un semblable procédé.

la place au nord-ouest de l'église et qui formait une sorte d'île au milieu des rues qui le bordaient de tous côtés. Sur cette place, alors décorée du nom de *Place de la Concorde,* le préfet de la Haute-Saône posa, le 25 messidor an VIII, la première pierre d'une colonne qui devait être érigée dans chaque chef-lieu de département à la mémoire des soldats français morts durant les guerres de la Révolution. La pierre fondamentale dont nous parlons était percée d'un trou carré dans lequel on avait déposé une plaque d'argent portant l'inscription suivante : « 14 juillet, XXV messidor an VIII de la République française, sous le consulat de Bonaparte, Cambacerès et Lebrun, Vergnes, général français, préfet du département de la Haute-Saône, a posé cette première pierre, base de la colonne départementale dédiée à la mémoire des soldats morts pour la Patrie et la Liberté. » Ce monument n'a point été achevé; la construction s'est arrêtée au niveau du sol, à l'endroit même où depuis, en 1810, s'est élevée l'élégante fontaine que la ville a fait restaurer dernièrement.

Le premier établissement de bains qu'ait possédé la ville fut formé au commencement du 19e siècle dans la maison de M. Ebaudy-de-Fresne. De là il fut transporté à l'extrémité sud-est des promenades, dans le bâtiment où il existe aujourd'hui, et qu'avait fait construire en 1807 M. Parent, officier retraité.

La ville de Vesoul, qui n'avait pas vu l'ennemi depuis cent quarante ans, subit le passage de l'immense armée des souverains alliés, dès le 3 janvier 1814 jusqu'au mois de juillet suivant (1). L'empereur Alexandre, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche y passèrent successivement les 19, 21 et 25 janvier. En 1815, du 13 juillet au 31 décembre, une seconde occupation lui amena des charges semblables.

Le 21 février 1814, MONSIEUR, depuis Charles X, arriva dans notre ville, où il séjourna jusqu'au 16 mars suivant. C'est à cet évènement que Vesoul devait d'être compté parmi les bonnes villes du royaume.

La préfecture a eu d'abord pour hôtel la maison que possède actuellement M. Thirria. En 1821 elle s'est établie, avec ses bureaux et les archives départementales, dans le nouvel hôtel qu'elle occupe aujourd'hui, et que M. Beauchamps, alors maire de Vesoul, avait fait bâtir en 1770.

(1) D'après un relevé fait dans les bureaux de l'officier autrichien qui commandait la place, la ville de Vesoul logea, du 17 janvier 1814 au 22 juin suivant, en y comprenant les séjours :

Officiers..................	18,073
Soldats..................	1,222,302
Chevaux..................	744,779

Et à l'époque du 17 janvier, elle avait déjà logé le grand quartier général du prince de Schwartzenberg, sa nombreuse suite, et le troisième corps de l'armée autrichienne, commandé par le général Giulay et fort de 36,000 hommes.

Vesoul possède depuis quelques années une école de philosophie pour les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Cette école occupe les bâtimens de l'ancien couvent des Capucins, qui fut reconstruit en grande partie en 1768, et considérablement agrandi en 1811. Depuis la révolution de 1789, cette maison religieuse a été convertie successivement en hôpital militaire, en dépôt de mendicité, en caserne d'infanterie pour la légion de la Haute-Saône, en petit séminaire (1821), jusqu'au moment où elle a reçu la nouvelle destination dont nous venons de parler.

Dans ces dernières années, le couvent des Annonciades, qui avait été transformé à l'époque de la révolution en maison de détention pour les femmes (1), est devenu, par une reconstruction presque complète, une belle et vaste habitation particulière.

Le couvent des Ursulines, dont on avait fait en 1793 une maison de détention pour les hommes, est occupé maintenant par l'école normale primaire de la Haute-Saône, et son église est devenue, depuis 1817, la salle de spectacle de la ville. Cet ancien monastère a servi pendant longtemps de prison aux condamnés à des peines correctionnelles, et de lieu de dépôt pour les archives du département.

Le 27 juin 1831 est une date qui a sa place marquée dans les fastes de nos annales : car alors Vesoul put saluer de ses acclamations le noble prince qui préside avec tant de sagesse aux destinées de la France. S. M. Louis-Philippe Ier est arrivée dans notre ville à huit heures du soir, accompagnée du prince royal et du duc de Nemours ses fils, du duc de Dalmatie, ministre de la guerre, du comte d'Argout, ministre de la marine, et du maréchal Gerard. Après avoir passé en revue sept à huit mille hommes de gardes nationales réunis au Champ-de-Mars, le Roi prit possession de l'hôtel de la préfecture, et le lendemain les augustes voyageurs et leur suite se dirigèrent sur Paris.

En 1835, on a construit sur un terrain provenant de l'ancien couvent des Annonciades, et d'après les plans de M. l'architecte Le Beuffe, une vaste maison de détention. Ce bâtiment est remarquable à l'intérieur par une bonne distribution, et à l'extérieur par des formes simples et monumentales.

En terminant nous ferons remarquer l'accroissement rapide que la population de Vesoul a pris depuis la fin du 18e siècle : elle n'était en 1784 que de 4870 habitans.

Au nord-est de la ville, près des fermes qu'on appelle les Rèpes, se trouve une source d'eaux minérales qui eurent quelque vogue sur la fin

(1) Dans la nuit du 22 au 23 messidor an II, Mme la princesse de Broglie parvint heureusement à s'évader de cette maison où elle avait été incarcerée comme suspecte. Une quinzaine de jours auparavant, son mari, le prince de Broglie, père de l'ancien ministre, avait été condamné à mort et exécuté par jugement du tribunal révolutionnaire.

17e siècle, époque où elles furent découvertes (1), et pendant le 18e. Cette source est à peu près perdue de nos jours, des éboulemens de terre en ayant obstrué les issues.

Commerce, industrie. Nous n'entrerons pas ici dans l'énumération des professions très-nombreuses qui concourent à la vie industrielle de Vesoul; contentons-nous de dire que plusieurs branches de fabrication ont été nouvellement importées dans cette ville, où l'on peut se procurer tous les produits qui sont réclamés par les besoins si variés de la population. On y fait un important commerce de détail; nombre d'élégans et vastes magasins peuvent même satisfaire à toutes les exigences d'un luxe toujours croissant.

Des marchés ont lieu à Vesoul tous les jeudis; ils sont fort fréquentés et toujours approvisionnés de quantités considérables de grains, légumes secs, chanvre, boissellerie, etc. — Les foires de la ville tombent le jeudi avant les Cendres et tous les jeudis de carême, les 17 avril, 24 juin, 4 et 22 septembre, et 25 novembre. (Décret du 10 mars 1807 et ord. du 15 août 1821.) Celles de carême et du 17 avril sont les plus nombreuses; elles attirent à Vesoul, pour le commerce du bétail, beaucoup de marchands parisiens et flamands.

Arrondissement communal de Vesoul. Il se compose de dix cantons qui ont pour chefs-lieux : Amance, Combeaufontaine, Jussey, Montbozon, Noroy-l'Archevêque, Port-sur-Saône, Rioz, Scey-sur-Saône, Vesoul et Vitrey. (*V. la notice qui accompagne chacun de ces mots.*) Il occupe le centre du département, et s'étend de la limite sud-est jusqu'à la limite nord-ouest, entre les arrondissemens de Lure et de Gray. Ses dix cantons réunissent 102,965 213 mairies et 116,604 habitans. Leur superficie est de 191,244 hectares ainsi divisés : terres labourables, 98,543; prés, 19,932; vignes, 5,607; bois, 48,841; vergers, pépinières, jardins, 1,471; oseraies, aulnaies, saussaies, 15; étangs, abreuvoirs, canaux d'irrigation, 86; pâtis, bruyères, 10,587; cultures diverses, 624; propriétés bâties, 663; routes, chemins, places, rues, 3,737; rivières et ruisseaux, 566; forêts-domaines non productifs, 510; cimetières, églises, presbytères, bâtimens publics, 55.

Canton de Vesoul. Il est borné au nord-ouest par le canton de Port-sur-Saône, au nord-est par celui de Saulx, au sud-est par ceux de Noroy et de Montbozon, et au sud-ouest par le canton de Scey-sur-Saône. Son territoire est arrosé par le Durgeon, la Scyotte, la Baignotte, et par un grand nombre de ruisseaux. Aussi trouve-t-on d'excellentes prairies sur presque tous les points de ce sol fertile, où croissent d'ailleurs en abondance les céréales, les plantes potagères et légumineuses, les fourrages artificiels, le chanvre, etc., et où les coteaux sont généralement plantés de vignes dont quelques-unes donnent des vins estimés. — L'industrie

(1) Ces eaux sont mentionnées pour la première fois dans le *Mercure de France* du mois de novembre 1685.

agricole est à peu près la seule que cultivent les habitans des communes rurales de ce canton, de même que leur commerce consiste principalement dans la vente des productions du sol, et dans celle du bétail, des porcs, des chevaux et de la volaille qu'ils élèvent. Quatre grandes routes qui passent ou aboutissent au chef-lieu, et plusieurs chemins assez bien entretenus, facilitent leurs communications. — Sources singulières (Frais-Puits et la Font de Champdamoy) au territoire de Quincey. — Grotte remarquable à Echenoz-la-Meline. — Vestiges d'un camp romain au Mont de Gradion, finage de Chariez.

Le canton de Vesoul comprend 23 mairies et une population de 17,114 habitans, sur une surface de 16,836 hectares, dont 8,610 en terres labourables, 2,357 en prés, 1,025 en vignes, 2,664 en bois, 205 en vergers, jardins, etc.

Biographie. — I. Balin (Jean), né à Vesoul en 1580, a composé plusieurs ouvrages. Celui qui offre le plus d'intérêt, c'est l'*Histoire de la guerre de Flandre* (terminée en 1608), ouvrage latin imprimé à Bruxelles, in-8°, l'année suivante. Balin était prêtre-chapelain de Claude de Rye. Il l'accompagna en Flandre et fut témoin des événemens qu'il décrit.

II. Barbier (André), médecin, de Vesoul, est auteur d'une *Dissertation sur les eaux minérales découvertes aux Rèpes près de Vesoul*, imprimée in-12, dans cette ville, en 1731.

III. Bardenet (Jacques), colonel d'artillerie, officier de la Légion-d'Honneur, servit avec distinction pendant les guerres de la République et de l'Empire, en Allemagne, en Hollande, en Espagne et en Italie. Il montra tant de valeur au combat de la Trébia, que le général en chef Macdonald le nomma général de brigade sur le champ de bataille; mais, par suite d'intrigues de bureau, cette promotion si honorable ne fut pas confirmée par le Directoire. Placé par les suffrages de ses concitoyens sur la liste des notables nationaux, le brave colonel devint membre du Corps législatif alors que le sénat en désignait les membres d'après cette candidature. M. Bardenet, qui était né à Vesoul le 27 février 1754, y est mort le 3 septembre 1833.

IV. Beauchamps (Joseph), né à Vesoul le 29 juin 1752, correspondant de l'Académie des sciences, fut l'élève et l'ami de M. de Lalande. Son zèle pour les progrès de l'astronomie le détermina à se rendre en Arabie, où il fit des observations très-importantes pendant un séjour de dix ans dans ces contrées. Il habitait Bagdad. De retour en France au commencement de la révolution, il vécut au sein de sa famille jusqu'au moment où le Gouvernement le nomma consul à Mascate. Il partit pour sa destination en l'an IV, séjourna quelque temps à Venise, se rendit à Constantinople et de là sur les bords de la Mer-Noire. A cette époque avait lieu l'expédition d'Egypte. Bonaparte manda Beauchamps au Caire. Arrivé en Egypte, celui-ci y demeura quelques mois et eut de fréquentes conférences avec le général en chef. Il enrichit les Mémoires de l'Institut

du Caire de notices très-savantes sur Constantinople. A peine avait-il quitté le port d'Alexandrie, que son vaisseau fut pris par les Anglais, et Beauchamps, livré aux Turcs comme espion, jeté dans les fers, éprouva pendant trois ans les rigueurs de la plus dure captivité. Enfin la liberté venait de lui être rendue quand Bonaparte le nomma commissaire général des relations commerciales à Lisbonne; mais il ne remplit point les importantes fonctions de sa nouvelle mission, la mort l'ayant surpris à Nice, le 19 novembre 1801, au moment qu'il allait rentrer dans sa patrie. La plupart de ses mémoires ont été insérés dans le *Journal des Savans* des années 1784, 1785, 1787 et 1790; dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de 1787, et dans le *Journal* du baron de Zach. On en trouvera le catalogue exact dans la *Bibliothèque astronomique de M. de Lalande*. On peut aussi consulter la notice que ce savant a consacrée à Beauchamps dans le *Moniteur*.

V. Billard (Jean-Pierre), docteur en médecine, mort à Vesoul, sa ville natale, en 1790, était membre de la Société royale de médecine et de l'Académie d'Arras. Il leur a fourni sur son art plusieurs dissertations intéressantes. C'était un médecin éclairé et un heureux praticien. Les langues grecque et latine lui étaient familières, ce qui lui rendait également facile l'étude d'Hippocrate et de Sydenham. Ce savant modeste a laissé plusieurs manuscrits que M. le docteur Billard, son fils, a publiés en un fort volume in-8o, sous ce titre : *Dissertations françaises et latines sur les points les plus importans de l'art de guérir.*

VI. Chapuis (Jean), Jésuite, né à Vesoul, est auteur de *Méditations pieuses pour tous les jours de l'année*, 1724, 3 vol. in-12.

VII. Chapusot (Claude), chanoine à Vesoul, sa ville natale, et doyen de Calmoutier, a laissé manuscrits deux traités de théologie, intitulés : *De notis prædestinationis* et *De cultu Virginis propagando*. Il prononça, en 1613, l'oraison funèbre d'Albert-le-Pieux, duc de Flandre, et mourut à Bruxelles.

VIII. Cordatus ou Cordé (Vincent), littérateur né dans le 16e siècle à Vesoul, habita successivement Paris, Toulouse et plusieurs autres villes de France, donnant avec succès des leçons de grec et de latin, et employant ses loisirs à la culture des lettres. Il composa jusqu'à cinquante ouvrages, comme il le dit lui-même dans une lettre imprimée en tête de *Commentaires* qu'il a publiés sur Térence; mais ces ouvrages, probablement restés manuscrits, sont perdus aujourd'hui. On trouve dans le tome LXI de la *Biog. univ.* la seule notice qui ait paru sur ce savant vésulien.

IX. Cordemoy (Claude), de Vesoul, avocat du Roi, cultivait la poésie française avec succès. C'est de lui que sont les quatrains imprimés dans l'ouvrage d'Oto Vœnius intitulé : *Emblemata horatiana*. — Cordemoy (Odo), parent du précédent, faisait des vers latins d'une manière très-agréable; on en trouve quelques-uns de lui au-devant de l'*Europa lugens* d'Aug. Nicolas, de Besançon. Dans une ode adressée à Cordemoy par cet

auteur bisontin, celui-ci l'invite à quitter la place qu'il occupait à Naples pour venir dans sa patrie jouir de la paix qu'on ne trouve pas ordinairement dans les cours. Nous ignorons quelle était la place que remplissait Cordemoy, qui, au bas des vers dont nous venons de parler, ne prend que la qualité de docteur ès-droits.

X. COUDRET (Dom), Bénédictin, né à Vesoul, mort à Besançon en 1789, a laissé un grand nombre de dissertations et recherches savantes sur l'histoire de la Franche-Comté et des principales villes de la province. Plusieurs ont été couronnées par l'Académie de Besançon.

XI. COURVÉE (Jean-Claude de La), né à Vesoul vers 1615, suivit en Pologne la reine Marie, qui le nomma son premier médecin. Il a publié sur son art plusieurs bons ouvrages latins ou français.

XII. DURAND (Jacques), prêtre, né à Vesoul, mort à Arbois, en 1614, a donné une traduction de la *Paraphrase de Pancirole sur les Psaumes,* imprimée à Lyon en 1595, et a laissé un mémoire sur le *Miracle de la sainte hostie arrivé à Faverney en* 1608, dont il assure avoir été témoin.

XIII. FAIVRE, docteur en médecine, né à Vesoul en 1728, mort en cette ville à l'âge de 68 ans, s'est rendu habile dans l'art de la chirurgie. Il a fourni à la Société royale de médecine divers mémoires pour lesquels elle a fait l'éloge du zèle et du talent de l'auteur.

XIV. FAVIÈRES, conseiller vétéran au parlement de Besançon, habile jurisconsulte, poëte latin, né à Vesoul et mort à Besançon en 17.., a mis en vers les Actes des apôtres sous ce titre *Apostoleidos,* ainsi que les règles du droit.

XV. FROMENT (Jean), né à Vesoul, conseiller au parlement de Dole, mort en cette ville en 1633, a laissé manuscrit un recueil estimé des arrêts rendus de son temps par cette cour.

XVI. GROS (Adalbert), Bénédictin, né à Vesoul en 1675, avait du talent pour la chaire. Le recueil de ses ouvrages a paru sous ce titre : *Harangues choisies et Sermons divers,* Bruxelles, 1668, in-4°. — GROS (Claude), docteur en droit, né à Vesoul, aïeul d'Adalbert Gros, publia en 1600 des *Notes sur la Coutume*.

XVII. LABBÉ (Faust), Bénédictin, né à Vesoul, a écrit en latin l'histoire de l'abbaye de Luxeuil et du couvent de son ordre à Morey. Ces deux ouvrages sont restés manuscrits. D. Labbé a laissé imparfait un *Dictionnaire de la Bible* auquel il travaillait depuis longtemps. Il est mort à Luxeuil en 1727.

XVIII. LANCELOT (Charles), Bénédictin, né à Vesoul en 1711, avait des connaissances très-étendues dans les langues orientales; il traduisit du grec le *Traité du sublime* de Longin. Il fut professeur à l'abbaye de Saint-Denis.

XIX. MIROUDOT DU BOURG (Jean-Baptiste), évêque et consul de France à Babylone, membre des académies de Metz et de Nancy, naquit à Vesoul en 1720 et mourut à Paris âgé de soixante-dix-huit ans. Il était

oncle du célèbre Beauchamps. — MIROUDOT DU BOURG de Saint-Ferjeux (Gabriel-Joseph), frère du précédent, subdélégué à Vesoul, sa patrie, est auteur d'un *Essai sur l'agriculture du comté de Bourgogne* et d'un *Mémoire statistique sur le bailliage de Vesoul*, publiés, l'un en 1762, et l'autre en 1774, in-8°. — MIROUDOT DU BOURG, maire de Vesoul, bon administrateur, parent des précédens, a laissé un manuscrit intitulé : *Essai sur l'antiquité de la ville de Vesoul*, écrit plus ingénieux que solide, mais où l'on retrouve à chaque ligne l'ami enthousiaste de son pays.

XX. MONGENET (le baron François-Bernard de), maréchal-de-camp d'artillerie, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, naquit à Vesoul en 1766, et entra dès l'âge de dix-huit ans dans le régiment de La Fère. Il se trouvait à Malte lorsque Bonaparte, à la tête de l'expédition d'Egypte, s'empara de l'île. Le général en chef le reconnut, l'emmena avec lui, et M. de Mongenet fit la campagne dans le grade de chef de bataillon. Revenu en France, il prit part aux campagnes d'Italie, d'Allemagne et de Russie, dans le grade de colonel. En 1813, après les batailles de Lutzen et de Bautzen, il devint général de brigade. M. de Mongenet avait reçu, avec le titre de baron, une dotation en Allemagne, et obtenu de la faire transférer à Crémone. C'est dans cette ville qu'il se retira après avoir volontairement quitté le service en 1816. Peu d'années après il fixa sa demeure à Paris. Il se trouvait passagèrement aux eaux de Plombières lorsqu'il y mourut le 16 septembre 1828.

XXI. POIREY (François), Jésuite, né à Vesoul, mort à Dole en 1637, est auteur de plusieurs ouvrages de piété.

XXII. RENARD (Simon), né à Vesoul, de simple lieutenant au bailliage de cette ville devint maître des requêtes et conseiller d'Etat, et fut anobli, lui et sa postérité, par l'empereur Charles-Quint en 1540. Après avoir été chargé de négocier le mariage de Philippe II avec Marie d'Angleterre, il eut également part à la conclusion de la trève de Vaucelles (1538), et fut deux fois ambassadeur en France (1549 et 1556). Quelques légers sujets de mécontentement l'ayant brouillé (1562) avec le cardinal de Granvelle, au crédit duquel il devait son élévation, il lui suscita de nombreux ennemis dans les Pays-Bas, provoqua et écrivit lui-même des libelles contre son ancien protecteur, qui dut l'abandonner à sa mauvaise fortune. Accusé du crime de haute trahison, il fut emprisonné à Madrid par ordre du roi, et mourut avant la décision de son procès, peut-être de mort tragique, le 8 août 1575. Il s'était marié à Jeanne Lullier, de laquelle il eut six enfans. Quelques manuscrits qu'on a de lui se trouvent à la bibliothèque de la ville de Besançon.

XXIII. RENAUDOT (François), avocat, de Vesoul, est principalement connu par son *Histoire des révolutions des empires*, Paris, 1769, 2 vol. in-12; ouvrage écrit d'une manière agréable et pouvant être utile aux personnes qui aiment à voir réunis dans un seul cadre des événemens intéressans

épars dans un grand nombre de volumes. Son *Arbre généalogique de l'histoire universelle*, Paris, 1755, in-12, lui valut une pension de 1,200 liv. de la part du duc de Berry. Il entrepris, en 1771, sous le titre d'*Annales historiques*, un journal qui n'eut point de succès.

XXIV. Rosselet (François), médecin alchimiste, né à Vesoul dans le 16e siècle, est auteur d'un traité devenu fort rare, intitulé : *La Chrysospagirie*, ou *de l'usage et vertu de l'or*, Lyon, 1582, in-8o.

XXV. Villiers (Placide de), Bénédictin, né à Vesoul, mort à Luxeuil en 1689, a laissé plusieurs ouvrages manuscrits; le principal est une histoire de l'abbaye de Luxeuil, intitulé : *Eductum è tenebris Lixovium*. L'auteur y montre une grande érudition. Dom Grappin, excellent juge de tout ce qui concerne l'histoire de la province, s'est plu à relever le mérite de ce savant et modeste religieux.

Nota. Vesoul est encore la patrie d'Adrien Thomassin, président du parlement et ambassadeur en Suisse; de Charles Belin, aussi ambassadeur en Suisse; de Jean Ponssot, conservateur de l'alliance du duc de Bourgogne avec le roi des Deux-Siciles; de Thiébaud Ponssot, fils du précédent, ambassadeur du duc de Bourgogne; d'Antoine et d'Adrien de Salives, etc. Cette ville a donné au parlement de la Franche-Comté 9 présidens et 36 conseillers.

Veze (Moulin de la). V. *Noidans-les-Vesoul*.

VEZET, chef-lieu de perception, canton de Fresne-St.-Mamès, bureau de poste de Vezet.

Dépendances. Un moulin sur la Romaine; une maison de garde dans la forêt de Mme de Vezet.

☞ Fabrique de poterie. — Vezet était autrefois le chef-lieu d'une terre qui se composait de plusieurs villages et qui se divisait en trois seigneuries. Suivant un titre de 1231, cette terre avait pour seigneurs Guillaume de Vezet, chevalier, N. de Neufchâtel et les religieux de la Charité. L'ancienne maison de Vezet s'est éteinte, au commencement du 15e siècle, dans celle de Grammont-Granges. Plus tard, la terre de Vezet a été possédée par la famille de Mareschal, qui en a pris le nom vers le milieu du 18e siècle.

Viau-les-Champs (Le). V. *Esmoulières*.

Viaux (Les). V. *Fresse* et *Beulotte-St.-Laurent*.

Vieille-Verrière (La). V. *Courmont*.

Vieilles-Granges (Les). V. *Traitiéfontaine*.

Vievoie (La). V. *Corravillers*.

Vieux-Prés (Les). V. *Beulotte-St.-Laurent* et *Gezier*.

Vigne-Durand (La). V. *Bougnon*.

VILLAFANS, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Gouhenans.

☞ Ce lieu existait déjà dans les dernières années du 13e siècle : à cette époque, Aimé seigneur de Faucogney fit hommage de Villafans au comte Renaud de Montbéliard. Villafans a fait partie de la seigneurie de Granges jusqu'en 1789. (*V. Notice sur* GRANGES.) — Une église a été bâtie dans ce village, il y a quelques années, au moyen d'une souscription volontaire entre les habitans. Auparavant Villafans faisait partie de la paroisse de Gouhenans.

VILLARGENT, canton et bureau de poste de Villersexel, perception de Courchaton.

Dépendance. Le moulin du FRÊNE, construit sur le ruisseau de l'étang de Fallon.

VILLARS-LE-PAUTEL, canton et bureau de poste de Jussey, perception de Jonvelle.

Dépendances. Le moulin CHAMPHOLE et le moulin ROUGE, établis l'un et l'autre sur le ruisseau de la Bazeuille ; — une maison isolée en la GENEVROIE.

☞ Carrières de bonne pierre de taille.

VILLE-DIEU-EN-FONTENETTE (La), canton de Saulx, perception de Meurcourt, bureau de poste de Faverney.

Dépendance. Le moulin LAJUS, établi sur le ruisseau de Meurcourt.

☞ L'ordre de Malte avait à la Ville-Dieu une commanderie dont le château subsiste. Cette commanderie, comme celles de Sales et de Montseugny, ne pouvait appartenir qu'à un chevalier faisant preuve de noblesse. (V. CHANTES.) Elle possédait au village de Valentigney (ancien comté de Montbéliard) un domaine considérable, avec moyenne et basse justice, et plusieurs autres droits seigneuriaux.

VILLE-DIEU-LES-QUENOCHE (La), canton de Montbozon, perception d'Authoison, bureau de poste de Rioz.

☞ Des fouilles faites dans l'intérieur de ce petit village y ont fait découvrir des tombeaux et des squelettes humains.

VILLEFRANCON, canton et bureau de poste de Gy, perception de Choye.

Dépendance. Le moulin des CÔTES, établi sur le ruisseau de Choye.

☞ Ce village avait dès le 14e siècle des seigneurs qui portaient son nom : en 1373, N. dame de Villefrancon faisait partie de la maison du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi.

Biographie. — VILLEFRANCON (Paul-Ambroise Frère comte de), pair de France, conseiller d'état, archevêque de Besançon. Ce prélat, né à Villefrancon en 1754, fut nommé en 1817 à l'évêché de Chalon-sur-Saône, puis sacré le 12 août 1821 en qualité d'archevêque d'Adana (*in partibus*), et avec le titre de coadjuteur avec future succession au siége archiépis-

copal de Besançon. Le 2 mai 1823, au décès de M. Cortois de Pressigny, il parvint à ce siége, qu'il occupa jusqu'au 27 mars 1828, jour de sa mort. Il a eu pour successeur M. le duc de Rohan-Chabot.

VILLENEUVE (La), chef-lieu de perception, canton de Vesoul, bureau de poste de Saulx.

Dépendances. Bellenoye, hameau; — la Maize, *idem*; — le moulin Grimont.

☞ On voit au bas du village de la Villeneuve, qui fut le chef-lieu d'une baronie, les restes d'un château-fort dont l'armée suédoise fit inutilement le siége en 1637. Il était entouré d'un triple fossé que remplissaient à volonté les eaux d'un étang situé au nord de la place. On prétend que le village fut lui-même environné de murs percés d'une porte unique. — L'ancienne baronie de la Villeneuve, après avoir appartenu à Richard d'Oiselay et à ses descendans, fut possédée dès l'an 1625 par la maison de Saint-Mauris. Les barons de cette seigneurie étaient seuls hauts-justiciers de la Ville-Dieu-en-Fontenette depuis les premières Vêpres de S. Jean-Baptiste jusqu'aux secondes, c'est-à-dire pendant vingt-quatre heures chaque année. C'était une de ces nombreuses bizarreries qu'offrait le régime féodal.

VILLEPAROIS, canton et bureau de poste de Vesoul, perception d'Auxon.

Dépendances. Un moulin sur le Bâtard, et deux maisons isolées.

☞ Entre ce village et Colombier, éminence du sommet de laquelle on jouit d'une vue très-étendue, et d'où l'on découvre entre autres lieux le château de Ray.

VILLERS-BOUTON, canton et bureau de poste de Rioz, perception de Maizières.

☞ Carrières de belle pierre de taille.

Villers-Chemin. V. *Mont-les-Etrelles.*

VILLERSEXEL, chef-lieu de canton et de perception, bureau de poste, justice de paix, etc.

Dépendances. Une forge composée d'un haut-fourneau, quatre feux d'affinerie, deux chaufferies de tirerie, une machine à cylindrer et six bobines. Elle reçoit les eaux réunies du Scey et de l'Ognon. — Le moulin de la Côte; — l'Ermitage, pensionnat de jeunes filles.

☞ Villersexel possède, outre ses usines à fer, cinq tanneries, trois teintureries, une fabrique de chandelle, une fabrique de pompes à élever l'eau, etc. — Commerce de détail en épicerie, étoffes, fers, etc. — Marché le mercredi. — Foire le premier mercredi de chaque mois. (Ord. roy. du 5 mars 1833.)

Ce bourg a une existence très-ancienne, à en juger par l'illustration dont les seigneurs de Villersexel, qui étaient de la maison de Faucogney,

est arrosé par plusieurs ruisseaux assez importans, et dans la partie sud-ouest, où coule la rivière de l'Ognon; on cultive la vigne dans les communes qui confinent au département du Doubs; celles situées au nord-est sont fort boisées. — *Productions minérales.* Gîtes de houille à Athesans, à Fallon, à Gouhenans et à Grammont. — Mines de fer oolithique à Courchaton, à Oppenans. — Minerai de fer pisiforme à Athesans, à Fallon, à Granges-le-Bourg, à Marast, à Villafans. — Banc de sel gemme à Gouhenans. — Pierre à aiguiser à Granges-la-Ville. — Grès bigarré à Athesans. — Pierre lithographique à Pont-sur-l'Ognon. — *Industrie.* Usines à fer à Fallon, à Saint-Georges (Athesans), à Pont-sur-l'Ognon, à Villersexel. — Tuileries à Athesans, à Courchaton, à Fallon, à Granges-le-Bourg et à Saint-Sulpice. — Teintureries à Granges-le-Bourg, à Granges-la-Ville et à Villersexel. — Tanneries à Crevans et à Villersexel. — Fabrique de chapeaux de paille à Aillevans. — Les routes de Vesoul à Montbéliard, de Besançon au département des Vosges, de Besançon à Montbéliard par Rougemont, le chemin de grande communication de Lure à l'Isle-sur-le-Doubs, passent dans le canton de Villersexel et facilitent le commerce que font les habitans de leurs productions agricoles et industrielles.

Biographie. — I. Meusy (Nicolas), prêtre, né à Villersexel, mort à la fleur de son âge à Rupt, en 1781, a composé le *Catéchisme historique, dogmatique et moral des Fêtes*, ouvrage souvent réimprimé, et le *Code de la Religion et des Mœurs*, 2 vol. in-12.

II. Grammont (Alexandre-Marie-François-de-Sales-Théodule marquis de), né le 26 avril 1765 à Dracy-les-Couches (Saône-et-Loire), mort au château de Villersexel le 20 mai 1841. Beau-frère de l'illustre Lafayette, M. de Grammont avait adopté dès sa jeunesse des principes de patriotisme et de liberté. Il salua avec enthousiasme les réformes populaires de 1789, et se hâta de s'enrôler dans la garde nationale afin de les appuyer. Au 10 août il était aux Tuileries avec les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, pour défendre la royauté et la constitution contre l'anarchie. Sous l'Empire, il fut élu candidat au sénat par le collége de la Haute-Saône; mais il refusa cette dignité. Appelé en 1815 à la chambre élective, il y siégea à peu près sans interruption jusqu'en 1839, époque où la lente maladie à laquelle il devait succomber l'engagea à renoncer aux fonctions législatives. Dans l'exercice de cet honorable mandat, M. de Grammont se montra constamment dévoué à la cause de nos libertés publiques; on le vit toujours prendre place sur les bancs de cette opposition constitutionnelle qui lutta avec tant de patriotisme contre les tendances rétrogrades de la Restauration; et, pendant sa longue carrière parlementaire, ceux mêmes qui ne partageaient point ses convictions politiques ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à la pureté de ses intentions et au noble désintéressement de son caractère. Chef d'une famille qui compte parmi les plus anciennes de la Franche-Comté, et qui s'est distinguée dans tous les temps

par d'éclatans services rendus au pays et à la province, ainsi que par sa libérale bienfaisance, M. le marquis de Grammont était le digne héritier de toutes les vertus de ses ancêtres. Aussi sa vie privée ne fut-elle qu'une longue suite d'œuvres charitables. Aux précieuses qualités du cœur se joignaient chez lui tous les dons d'un esprit brillant et d'une mémoire inépuisable. Le 22 mai ont eu lieu ses funérailles. Elles avaient réuni, outre la population entière de Villersexel, un immense concours de citoyens notables venus de tous les points du département. — Par une touchante et singulière coïncidence, M. le marquis de Grammont est mort et a été inhumé le même jour et à la même heure que son beau-frère le général Lafayette, dont il avait reçu le dernier soupir le 20 mai 1834.

VILLERS-LA-VILLE, canton, perception et bureau de poste de Villersexel.

Dépendances. Le moulin Grand-Pierre, établi sur le cours du Scey; — une maison isolée, bâtie entre Beveuge et Villers.

☞ Eglise fort ancienne. — Restes de constructions sur deux points du territoire de la commune.

VILLERS-LE-SEC, canton de Noroy, perception de Calmoutier, bureau de poste de Vesoul.

Dépendances. Les Belles-Baraques, hameau; — Saint-Igny, *idem*; — Belle-Côte, ferme; — les Roussey, *idem;* — les granges Mercier; — les Dimanches, maison isolée.

☞ Gîtes de minerai de fer en grains. — Le hameau de Saint-Igny, autrefois nommé *Saint-Ansin*, paraît devoir son origine à un hôpital qu'y avaient fondé les archevêques de Besançon, alors qu'ils étaient possesseurs de la terre de Noroy, de laquelle Saint-Igny dépendait. Cet hôpital existait déjà dans le 13e siècle : l'archevêque Odon le concéda, ainsi que ses dépendances, appartenances et revenus, à Nicolas de Rougemont, son parent, mais seulement pendant la vie de ce dernier. L'acte de concession est du mois de novembre 1291.

VILLERS-LES-LUXEUIL, canton de Saulx, perception de Meurcourt, bureau de poste de Luxeuil.

Dépendances. Le moulin du Theux et le moulin dit de Sainte-Marie, établis l'un et l'autre sur le cours de la Lanterne.

☞ Carrière de gypse abondante. — Source d'eau sulfureuse. — Vestiges d'une ancienne route qui se dirigeait du sud-ouest au nord-est, c'est-à-dire vers Baudoncourt. — Traces de retranchemens sur l'éminence dite Aigremont; on appelle *Camp de César* la place qu'elles occupent. Des plats d'étain à oreilles et plusieurs amphores de même métal ont été trouvés récemment dans des vignes qui sont peu éloignées de ces anciens retranchemens. — Débris d'un vieux château au canton dit *Mézières*. — On voit dans l'église de Villers un bénitier octogone dont les huit pans sont ornés

de sculptures fort estimées des connaisseurs. Ce bassin provient, dit-on, de l'ancienne église de Villers, où il servait de fonts baptismaux.

Biographie. — Michaud (Pierre-Antoine), né à Villers-les-Luxeuil, où ses parens étaient cultivateurs, le 1er septembre 1741, s'engagea volontairement, à l'âge de vingt ans, dans le régiment d'Auxerrois (marine). Il comptait près de trente années de service lorsqu'éclata la révolution, et pourtant il n'était encore qu'adjudant-sous-officier. Mais, pendant les premières guerres de la république, il s'éleva rapidement de grade en grade jusqu'à celui de général de division, qn'il obtint à l'armée du Nord. Il fut employé ensuite à l'armée d'Italie; puis il devint, à la création du royaume de Westphalie (1807), ministre de la guerre du roi Jérôme Bonaparte. Forcé de rentrer en France après le désastre de Leipsick (1813), il mourut dans les premiers mois de 1814 à Montmédy, place dont le commandement lui avait été confié par l'Empereur.

Villers-le-Temple. V. *Perrouse.*

VILLERS-PATER, canton de Montbozon, perception d'Authoison, bureau de poste de Rioz.

Dépendances. Le hameau d'Argirey; — celui du Montot; — la grange Lavière; — un moulin mis en mouvement par le ruisseau d'Authoison.

☞ Un prieuré dépendant de l'abbaye St.-Vincent de Besançon (Bénédictins) était autrefois établi à Villers-Pater. A la même congrégation appartenait le château-fort dont on voit dans la commune des restes notables, et qui, à en juger même par son état actuel, avait de l'importance. L'abbaye de S. Vincent se trouvant vacante vers l'an 1518, la *gardienneté* de ce château devint un sujet de contestations entre la comtesse Marie de Bourgogne et l'archevêque de Besançon : celui-ci prétendait avoir, en pareil cas, droit de garde sur toutes les dépendances de l'abbaye. Survint un arrêt du parlement qui condamna les prétentions de l'archevêque. Mais le château de Villers-Pater n'en fut pas moins occupé de vive force en son nom. Nous ne savons pas au reste quelles furent les autres suites de ce démêlé, ni quand et comment il prit fin. — Dans l'intérieur de ce château coule une fontaine très-abondante, dont les eaux pouvaient remplir, en cas de besoin, les fossés de la forteresse. — La commune de Villers-Pater possède plusieurs autres sources non moins remarquables.

Villers-Poz. V. *Colombier.*

VILLERS-SUR-PORT, canton et bureau de poste de Port-sur-Saône, perception d'Amoncourt.

Dépendances. Franois, hameau; — Vallerois, *idem*; — les Gètes, ferme; — la Grange-Brulée, *idem*; — Montiau, *idem*; — la Patrelle, *idem*; — la Touronne, *idem*; — l'Abondance, habitation isolée; — une tuilerie.

☞ Couche exploitable et anciennement exploitée de minerai de fer hydroxydé oolithique.

VILLERS-SUR-SAULNOT, canton et bureau de poste d'Héricourt, perception de Granges-le-Bourg.

Dépendances. Le moulin de la Baume; — celui de la Sapoie.

☞ *Baume* vient de l'ancien mot celtique *balme*, qui signifie *caverne*. Il existe en effet, un peu plus bas que le moulin de ce nom, une grotte creusée dans le roc, présentant une entrée spacieuse, arrondie en voûte. L'intérieur, composé de deux chambres, offre de belles stalactites. (*V*. *Statistique géologique* de M. Thirria, p. 229.) A quelques pas de la caverne, le ruisseau qui fait aller le moulin se précipite dans un gouffre en entonnoir et disparaît. Après un cours souterrain d'environ deux lieues, il se jette dans le Doubs près de Lougres. — Le village de Villers-sur-Saulnot faisait partie de la seigneurie de Granges : nous renvoyons donc le lecteur, pour les faits généraux, à la notice sur Granges.

VILLERS-VAUDEY, canton de Dampierre, perception de Confracourt, bureau de poste de Lavoncourt.

☞ Carrières d'excellente et très-belle pierre de taille. La pierre en provenant est grise, très-dure, et n'est point sujette à geler : aussi la recherche-t-on pour les constructions des alentours; on en exporte même pour des destinations assez éloignées. — Vins blancs estimés. — La terre de Villers-Vaudey fut érigée en marquisat pour Benoît Richard, au mois de février 1750. — Un château seigneurial qui existait anciennement dans ce village fut pris et rasé en 1641 par les troupes françaises qui avaient envahi notre province sous les ordres du comte de Grancey.

VILORY, canton de Vesoul, perception de la Villeneuve, bureau de poste de Saulx.

Vilory (En). V. *Faucogney*.

Viney (Moulin-). V. *Fontaine*.

Vingeanne (La), rivière.

Elle ne fait qu'effleurer le département de la Haute-Saône. Sa naissance est dans celui de la Haute-Marne, arrondissement de Langres, et son cours presqu'entièrement dans le département de la Côte-d'Or. C'est sur cette rivière qu'est établie la forge de Lœuilley. La Vingeanne se réunit à la Saône sur le territoire d'Essertenne. — Carpe, brochet, anguille, barbeau, écrevisses.

VIREY, canton et bureau de poste de Marnay, perception de Cugney.

☞ Gîtes exploités de minerai de fer pisiforme. — Sur plusieurs points du territoire de cette commune, antiques fondations d'édifices très-solidement construites, pavés de brique, etc. — A la sommité d'un bois qui domine une côte plantée de vignes, point de vue d'où l'œil découvre une grande étendue de pays. — Il existe près de Virey une fontaine qu'on appelle *Binale*, parce qu'elle coule régulièrement deux fois l'année. Une

grande sécheresse vient-elle à tarir les autres sources, celle-ci donne quelquefois une eau si abondante qu'elle forme un gros ruisseau ; au contraire il lui arrive de disparaître quand les pluies grossissent les autres cours d'eau. M. Thirria a donné dans sa *Statistique géologique*, p. 32, l'explication de cette intermittence.

VIRON. V. *Granges-la-Ville*.

VISONCOURT, canton et bureau de poste de Luxeuil, perception de Baudoncourt.

☞ Exploitation de gypse. — Tourbière qu'on a cessé d'exploiter en 1830. — Anciennement il existait dans la prairie de Visoncourt, autrefois appelé Visoncourt-les-Bains, un établissement thermal. On en voyait encore, il y a cinquante ans, les vestiges près d'une source d'eaux chaudes tempérées. Ce lieu n'est plus aujourd'hui qu'un marais. Dans un canton de champs du même territoire, on découvre souvent des fragmens de pierres travaillées, des tuiles antiques de grande dimension et à bords relevés, etc.

VITREY, chef-lieu de canton et de perception, justice de paix, résidence notariale, etc. ; bureau de poste de Cintrey.

Dépendances. La ferme du MOIVRE ; — le moulin-NEUF, mis en mouvement par les eaux de la Mance ; — la ferme dite du MOULIN-NEUF.

Industrie. Tannerie, teinturerie, fabrique de bonneterie, etc. — Foires les 6 mars, 20 mai, 1er septembre et 20 novembre. (Décret du 10 mars 1807.)

Le canton de Vitrey comprend 21 mairies, 10,931 habitans, et une superficie d'environ 17,000 hectares. Il est limité à l'ouest et au nord-ouest par le département de la Haute-Marne, au nord-est par le canton de Jussey, à l'est par celui de Combeaufontaine, et au midi par les cantons de Dampierre et de Champlitte. Il produit toutes espèces de grains et de légumes ; la vigne est cultivée dans presque toutes les communes, et particulièrement dans celles qui sont arrosées par la Mance ; on trouve beaucoup de bois dans le centre du canton. — Une seule route, celle de Paris à Bâle, le traversait avant l'établissement des chemins vicinaux de grande communication ; aujourd'hui deux de ces chemins, ceux de Jussey et de Vaite à Cintrey, le parcourent dans toute sa longueur. Les principaux cours d'eau de ce canton sont la Mance et l'Ougeotte, qui fertilisent quelques bonnes prairies. Les habitans ne s'adonnent guère qu'à l'agriculture, et au commerce du bétail, des porcs, des chevaux, etc. — Vestiges de camp romain à Bourguignon.

Biographie. — LOGEROT (N.), prêtre lazariste, né à Vitrey, a professé la théologie, pendant près de trente ans, au séminaire d'Amiens. Forcé par ses infirmités d'abandonner la chaire qu'il avait si longtemps occupée avec distinction, il s'était retiré dans la maison que possède à Paris la congrégation dont il faisait partie. Il y est mort en 1835, avant d'avoir pu com-

pléter la publication d'une *Théologie morale* qu'il se proposait de mettre au jour et dont il n'a fait paraitre que le traité *de Justitiâ et Jure*. Cet ouvrage, mis en concordance avec le Code civil français, a été imprimé à Amiens en 1827, 2 vol.

Voie de Marey (La). V. *Quincey*.

Voie du Ban (La). V. *Longine*.

Voie-Pateney (La). V. *Esmoulières*.

Voies de la Branle (Les). V. *Belmont*.

Voit (Le). V. *Longine*.

VOIVRE (La), canton, perception et bureau de poste de Faucogney.

727 *Dépendances*. Cette commune est composée, 1° du village de Breuche; 2° des quatre hameaux d'Annegray, de Chambévaux, du Seupt et de la Voivre; 3° et des fermes, maisons isolées et moulins ci-après: *Fermes*. Trois dites ès-d'Ajor, une au Bouvay, deux en Bourgey, trois à la Cruaie, une en Cretin, une à la Côfine, une à la Côte du Seupt, une ès-Echaux, une aux Essuyards, deux à Frivet, deux aux Granges de la Vigne, quatre à la Mercreline, une à Montansus, une chez Nunu, trois ès-Nôbestes, quatre en Parfonrupt, une chez le Petit-Meunier, deux chez Pangé, une à la Rochotte, une en Roujeux, une au Serroux, une à la Versaine, une au Vol-Rang. — *Maisons isolées*. Une dite la Fosse de Breuche, une en Gremillon. — *Moulins*. Le moulin de Breuche, un second moulin à la ferme dite chez le Petit-Meunier.

☞ Exploitation de schiste pour pierres à repasser. — Un ermitage qui existait à Annegray fut le berceau de l'abbaye de Luxeuil. C'est là que S. Colomban s'établit d'abord, vers l'an 580, avec les religieux qui l'avaient suivi d'Irlande. Et à cette époque Annegray passait pour avoir été une ville sous les Romains. *Columbanus,* dit Jonas, *eremum petiit.... in quâ* castrum *erat olim dirutum, quod antiquitùs* Anagratas *nuncupabant. Ad quod cùm vir sanctus per aspera vastæ solitudinis scopulosaque pervenisset loca, ibi cum suis resedit*. — Sur le mont Saint-Martin, qui domine l'Annegray d'aujourd'hui, on a trouvé, vers 1718, deux statuettes antiques: un Priape et une Diane-Lune. Cette dernière divinité était, d'après l'ouvrage du P. Prudent sur les *Antiquités romaines trouvées en Franche-Comté,* une de celles qu'on vénérait plus particulièrement dans notre province. — Avant le révolution, la commune actuelle de la Voivre et celles de la Lanterne et d'Ecromagny ne formaient qu'une seule communauté; on nommait cette communauté *Canton d'Aval,* à cause de sa situation audessous de Faucogney. (V. Amont.)

Voivres (Les). V. *Amont*.

VOLON, canton de Dampierre, perception de Membrey, bu-
202 reau de poste de Lavoncourt.

Dépendances. Deux moulins établis sur le ruisseau de la Bonde.

☞ Au sud-ouest du village, on rencontre divers débris de vieilles constructions, et notamment un mur de fondation qui s'étend sur un espace de cent mètres. On nomme *Vignes-aux-Prêtres* et *le Clocher* les lieux où se trouvent ces débris. — A l'est de Volon s'élevait anciennement le Temple d'Arsoncourt, dont nous avons déjà parlé à l'article LAVONCOURT. Environ cent hectares de terres qui en dépendaient ont formé, jusqu'à l'abolition de la féodalité en France, une seigneurie particulière. Les vieillards ont encore vu le poirier sous lequel prononçaient leurs sentences les officiers de justice de cette seigneurie.

VOL-RANG (Au). V. *Voivre*.

VOLVET. V. *Fresse*.

VORAY, chef-lieu de perception, bureau de poste, résidence notariale, canton de Rioz.

☞ Le pont de Voray (sur l'Ognon) est remarquable par l'élégance et la solidité de sa construction; il date de 1761. — L'église paroissiale, construite vers la même époque, est vaste et l'une des plus belles des campagnes environnantes. — Il y a 140 ans environ que ce village fut presque entièrement détruit par le feu; la plupart des maisons actuelles, en partie relevées avec des matériaux atteints par les flammes, offrent des traces de ce désastre. — A 1 kil. N. E. du village, petit oratoire dédié à la Vierge. — Foires à Voray les 17 février, 1er juin, 16 août, 15 septembre. (Décret du 10 mars 1807.)

VOUGÉCOURT, canton et bureau de poste de Jussey, perception de Corre.

☞ Vestiges, dans les bois de la commune, de la voie romaine qui se dirigeait de Corre vers le nord. — Gîtes de minerai de fer pisiforme.

VOUHENANS, canton et bureau de poste de Lure, perception de Vy-les-Lure.

Dépendances. La MACROLE, ferme; — la GRAND'VIGNE, habitation de vignerons; — le moulin ROUGE, établi sur le cours de la Reigne.

☞ Exploitation de gypse.

VOUHEY (Es-). V. *Esmoulières*.

VREGILLE, canton de Marnay, perception de Pin, bureau de poste de Gy.



Dépendance. Une maison isolée dont le nom nous est inconnu.

VUILLEMOTS (Es-). V. *Saint-Bresson*.

VYANS, canton, perception et bureau de poste d'Héricourt.

☞ Ce village, mentionné dans une bulle du pape Célestin III de l'an 1196, faisait partie du domaine des comtes de Montbéliard. Lors du partage définitif de la succession du comte Renaud (1332), Vyans entra, ainsi

que Byans, Verlans, etc., dans la seigneurie d'Héricourt, dont il a partagé le sort (*V. notice sur* Héricourt) jusqu'à la réunion de cette seigneurie à la France.

VY-LE-FERROUX, canton de Scey-sur-Saône, perception de Neuvelle, bureau de poste de Traves.

☞ Cette commune possède un haut-fourneau pour la fusion du minerai de fer; il est bâti sur un étang alimenté par des ruisseaux découlant de Raze et de Noidans-le-Ferroux. Cet étang a près de 6 kilomètres de circonférence; il nourrit du brochet, de la carpe, de la tanche, de l'anguille, de la brême, de la perche, etc. Il est en outre peuplé presqu'en toute saison d'une grande quantité de gibier d'eau. — On a découvert dans le voisinage de l'église de Vy-le-Ferroux plusieurs cercueils de pierre à couvercle, renfermant des ossemens, des sabres et d'autres objets de forme antique. — Des cercueils semblables, contenant des ossemens comme les premiers, ont été trouvés à 300 mètres environ du village, dans un canton de vignes appelé *Noueret*, et où l'on dit qu'il existait une chapelle.

VY-LES-FILAIN, canton et bureau de poste de Montbozon, perception de Vellefaux.

Dépendance. Le hameau de Laine, ancienne commanderie, consistant aujourd'hui en deux fermes et un moulin.

☞ A 400 mètres N. de Vy-les-Filain, on rencontre une trentaine de murgers sur lesquels sont épars parmi de la pierraille des fragmens de tuiles et de pierres taillées : ce sont, suivant une tradition locale, les décombres d'un vaste couvent de Templiers. Entre ces ruines et le village, on voit un puits, ainsi que des restes de constructions; ces restes indiquent peut-être l'emplacement qu'occupaient les écuries du couvent.

VY-LES-LURE, chef-lieu de perception, canton et bureau de poste de Lure.

Dépendances. La Grange-Duvaux, hameau; — le moulin Blanc; — le moulin Petegniep.

☞ C'est de la terre de Vy-les-Lure qu'a pris son nom, dès le 12e siècle, la maison de Vy, qui descendait des comtes de Ferrette et qui compta longtemps parmi la première noblesse du pays. Thomas de Vy, le dernier de son nom, est mort en 1700, sans enfans de son mariage avec Adrienne de Beaujeu. — Cette commune possède un tissage de coton à 150 métiers et où l'on fabrique annuellement 130,000 mètres de satins-coton et de calicots croisés.

VY-LES-RUPT, canton de Dampierre, perception de Fédry, bureau de poste de Lavoncourt.

Dépendances. Le moulin de la Filerie, établi sur un étang fort poissonneux, surtout en carpe; — le moulin de la Forge, ainsi appelé parce

qu'il a remplacé une ancienne usine à fer ; — deux tuileries et une maison isolées.

☞ Sur le penchant d'une colline qui domine la prairie de Vy-les-Rupt et la Saône, vestiges de constructions qui paraissent avoir eu une certaine étendue ; un aquéduc fait avec des tuiles creuses a été découvert près de ces décombres.

ZERVAUX (Les). V. *Beulotte-St.-Laurent.*

TABLEAU

ALPHABÉTIQUE

DES COMMUNES,

INDIQUANT : *1° le* CANTON *et l'*ARRONDISSEMENT *dont elles font partie; — 2° leur* DISTANCE LÉGALE *aux chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département;* 3° *leur* SUPERFICIE *en hectares; — 4° la* CONTENANCE DES BOIS *dont elles sont propriétaires; — 5° le chiffre de leurs* REVENUS ORDINAIRES; — *6° le nombre des* MAISONS *et des* FEUX *ou* MÉNAGES *de chaque commune; — 7° sa* POPULATION; — *8° les noms de MM. les* MAIRES *et* ADJOINTS; — *9° les* CURES, SUCCURSALES, CHAPELLENIES *et* CHAPELLES VICARIALES; — *10° enfin les noms de MM. les ecclésiastiques qui en sont titulaires.*

Il est nécessaire, pour l'intelligence de ce tableau, de le faire précéder d'une explication sommaire des renseignemens qu'il contient.

1re Colonne. — *Numéros d'ordre.*

2e Colonne. — *Noms des communes.*

1° Les noms des chefs-lieux de canton sont imprimés en PETITES CAPITALES, et ceux des autres communes ayant mairie, en caractère romain. Enfin, l'on a imprimé en *caractère italique* les noms des communes qui, n'ayant pu conserver leur existence en raison de la faiblesse de leur population ou de leurs revenus, ont été supprimées et réunies à d'autres.

2° Les communes supprimées, au nombre de 82, sont suivies des numéros d'ordre des communes ayant mairie auxquelles les premières sont réunies. Ainsi *Anthon* est suivi du numéro 530, qui renvoie à la commune de *Rioz*, dont *Anthon* est une dépendance.

3° Un certain nombre de communes ayant mairie sont aussi suivies de numéros : ce sont celles auxquelles d'autres communes ont été réunies, et ces numéros renvoient aux communes supprimées qui dépendent des autres. Ainsi, pour prendre en exemple les mêmes noms, Rioz est suivi des numéros 26, 231, qui sont les numéros d'ordre d'*Anthon* et de *Dournon*, deux dépendances de Rioz.

4° Nous avons eu soin de joindre, autant que possible, aux noms des communes les surnoms dont ils peuvent être accompagnés, afin de les désigner d'une manière plus précise, et de les distinguer des communes du même nom qui existent dans le département ou peuvent exister ailleurs. C'est ainsi que nous avons écrit *Fleurey*-les-Lavoncourt, *Fleurey*-les-Faverney, *Fleurey*-les-Saint-Loup, *Velotte*-sous-Amblans, *Velotte*-sous-Montjustin, etc., quoique dans l'usage on se contente souvent de dire *Fleurey*, *Velotte*, etc.

3e Colonne. — *Indication du canton dont chaque commune dépend.*

4e Colonne. — *Indication de l'arrondissement* par les initiales seulement, ce qui n'en est pas moins clair, puisque les noms des trois arrondissemens commencent par des lettres différentes.

5e, 6e et 7e Colonnes. — *Distances, en kilomètres, de chaque commune aux chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département*, d'après le tableau dressé en exécution de l'article 93 du décret du 16 juin 1811.

8e Colonne. — *Superficie de chaque commune en hectares.*

9e Colonne. — *Contenance, en hectares, des bois* dont chaque commune est propriétaire.

10e Colonne. — *Revenu ordinaire*. Le chiffre placé dans cette colonne représente les ressources annuelles de la commune; il se compose des recettes suivantes : 5 centimes additionnels ordinaires, attributions sur amendes et patentes, produit brut de l'octroi, droits de location des places aux halles, marchés, abattoirs, fermage des biens communaux, produit des coupes ordinaires de bois, taxes affouagères et de pâturage, rentes sur l'Etat ou sur les particuliers, enfin intérêts des fonds placés. Ce chiffre ne peut guère varier.

11e, 12e et 13e Colonnes. — *Nombre des feux et des maisons, population,* d'après le recensement par familles et par individus fait en 1841.

14e et 15e Colonnes. — *Noms de MM. les maires et adjoints.*

16e et 17e Colonnes. — *Culte*. Dans la première de ces colonnes nous avons indiqué par ces initiales C., S., Ch., Ch. v., A., les *cures*, les *succursales*, les *chapellenies*, les *chapelles vicariales* et les *annexes*. Les numéros qui suivent les initiales C. et S. renvoient aux communes qui en dépendent; les numéros qui accompagnent les autres initiales indiquent de quelle cure ou succursale ressortit chaque chapellenie, chapelle ou annexe. L'usage de ces numéros ne nous paraît pas exiger de plus grands développemens.

L'arrondissement de Lure a une population protestante d'environ 10,500 âmes, répartie dans vingt-deux communes, qui dépendent des cantons de Lure, de Champagney, et principalement du canton d'Héricourt. Les communes dont presque tous les habitans sont protestans se trouvent indiquées par les initiales T. p. dans la 16e colonne.

Dans la 17e, les noms de MM. les titulaires des cures du département sont imprimés en PETITES CAPITALES.

N° d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond^s. 4	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	… de maisons. 11.
1	Abelcourt	Saulx	L	12	22	24	746	224	1747	[illegible]
2	Aboncourt	Combeaufont^e	V	12	24	24	428	57	1223	[illegible]
3	Achey	Dampierre	G	6	17	48	705	67	1403	[illegible]
4	Adelans	Lure	L	9	9	24	1040	467	2317	[illegible]
5	Aillevans	Villersexel	L	5	14	23	578	101	2495	[illegible]
6	Aillevillers, 365, 489	Saint-Loup	L	7	33	42	3630	197	2588	[illegible]
7	Ailloncourt	Luxeuil	L	8	13	27	929	250	2225	[illegible]
8	Ainvelle	Saint-Loup	L	6	30	30	673	227	2220	[illegible]
9	Aisey, 527	Jussey	V	10	39	39	780	78	3288	[illegible]
10	Alaincourt	Vauvillers	L	3	48	42	583	171	2031	[illegible]
11	*Albin* (*St.*-), 548	Scey-s.-Saône.	V	1	17	17	»	11	145	»
12	Amage	Faucogney	L	6	20	41	654	330	3154	[illegible]
13	AMANCE	Amance	V	»	24	24	1754	421	7190	[illegible]
14	Ambiévillers	Vauvillers	L	9	48	46	1230	102	1793	[illegible]
15	Amblans, 620	Lure	L	8	8	25	974	269	2420	[illegible]
16	Amoncourt	Port-s.-Saône.	V	6	17	17	404	55	1863	[illegible]
17	Amont, 239	Faucogney	L	4	23	55	1683	14	897	[illegible]
18	Anchenoncourt, 168	Amance	V	9	31	31	1391	462	4378	[illegible]
19	Ancier	Gray	G	4	4	52	442	52	1637	[illegible]
20	Andelarre	Vesoul	V	7	7	7	407	69	1614	[illegible]
21	Andelarrot	Vesoul	V	7	7	7	571	141	1937	[illegible]
22	Andoche (St.-), 574	Champlitte	G	15	26	41	673	48	1622	[illegible]
23	Andornay	Lure	L	10	10	39	148	89	1095	[illegible]
24	Angirey	Gray	G	16	16	41	887	410	3737	[illegible]
25	Anjeux	Vauvillers	L	12	35	34	871	245	3247	[illegible]
26	*Anthon*, 530	Rioz	V	4	25	25	321	124	2259	»
27	Apremont	Gray	G	8	8	62	1678	337	6283	[illegible]
28	Arbecey	Combeaufant^e	V	5	25	25	1671	389	3764	[illegible]
29	Arc, 380	Gray	G	2	2	55	1210	123	10360	[illegible]
30	Argillières	Champlitte	G	12	29	46	950	123	1354	[illegible]
31	*Argirey*, 647	Montbozon	V	9	19	19	208	30	456	[illegible]
32	*Armonts* (*Les*), 342	Luxeuil	L	13	14	39	»	63	»	[illegible]
33	Aroz	Scey-s.-Saône.	V	7	13	13	657	146	2154	[illegible]
34	Arpenans	Lure	L	12	12	22	1180	146	3317	[illegible]
35	Arsans	Pesmes	G	12	11	57	149	14	442	[illegible]
36	Athesans	Villersexel	L	9	12	31	1062	126	2370	[illegible]
37	Attricourt	Autrey	G	9	18	69	608	»	982	[illegible]
38	Aubertans	Montbozon	V	8	22	22	495	281	2782	[illegible]
39	Aubigney	Pesmes	G	6	16	67	638	218	2186	[illegible]
40	Augicourt	Combeaufont	V	8	32	32	901	207	4180	[illegible]
41	Aulx-les-Cromary	Rioz	V	8	33	33	427	35	974	[illegible]
42	Autet	Dampierre	G	2	16	41	1136	202	5260	[illegible]

POPULATION.	NOMS DES		CULTE.	
	MAIRES.	ADJOINTS.	Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	Noms des Ecclésiastiques titulaires.
13.	14.	15.	16	17.
401	Jacqueney......	Compain.......	A. 645.	»
300	Baudey (P.-Fr.)..	Baudey (J.-B.), ✻	S. 304, 278.	Claudel.
265	Rémond........	Hugot..........	A. 432.	»
527	Burcey.........	Magrey.........	S. 83.	Vincent.
417	Elion..........	Millot..........	S. 466, 467.	Bertrand.
2767	Demandre......	Grandhaye, ✻. Godard.	S. 365, 489, 584.	Michaud.
435	Simon..........	Armand........	S.	Laurent.
223	Gérard.........	Poirot.........	S. 283.	Voinchet.
377	H. de Sampigny..	Dejoux.........	Ch. v. 634.	Déliot.
214	Marvillet.......	Roussel........	Ch. 601.	»
(72)	»	»	A. 548.	»
576	Mainpoin.......	Tisserand.......	A. 393.	»
1032	Bruley.........	Peguesse.......	S.	Pourny (J.-A.)
483	Hennemand.....	Bichet..........	S.	Henry.
580	Jeanroy........	Jeanmougin.....	S. 620.	Grisey.
310	Duvernoy.......	Bleuchot........	A. 270.	»
1051	Menigoz........	Chaon.........	A. 258.	»
865	Simonnot.......	Mignot.........	S. 168.	Jacquemin.
452	Bergeret.......	Robichon.......	A. 318.	»
145	J. d'Andelarre...	Dupalut........	S. 21.	Martelot.
280	Henry..........	Humbert.......	A. 20.	»
185	Large..........	Maire..........	A. 281.	»
190	Guchemand.....	Vasselet........	A. 366.	»
378	Roy...........	Epailly.........	S. 178.	N........
480	Jeandel, ✻.....	George.........	S. 485.	Boffy.
(174)	»	»	A. 530.	»
860	Pothelet........	Mariotte........	S.	Chenolet.
976	N..............	Guiot..........	S.	Hennemand.
1936	Benoit.........	Bailly..........	S. 380.	Michel. Gauthier, *vic.*
387	Thierry........	Cornuel........	S.	Mourlot.
(61)	»	»	A. 647.	»
(200)	»	»	A 72.	»
375	Renaudin.......	Mathieu........	S.	N........
609	Billot..........	Martinet........	S.	Delhotal.
95	Gras...........	Vannet.........	A. 348.	»
650	Praileur........	Page...........	S. 254.	Chaudey.
158	Perdrix.........	Boirin..........	A. 353.	»
207	Millot..........	Nolot..........	A. 647.	»
314	Julien (Lazare)...	Julien (François).	A. 115.	»
542	Dornoy........	Baguerey père...	S.	Jacquinot.
162	Détruche.......	Petiet..........	A. (Doubs.)	»
568	Bague..........	Godard.........	Ch. 224.	»

N° d'ordre.	COMMUNES.	CANTONS.	Arrond[t].	DISTANCES aux chefs-lieux de canton.	d'arrond.	de dép.	SUPERFICIE en hectares.	Contenance des bois comm. en hectares.	REVENUS ordinaires.	NOMBRE de maisons.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
43	Authoison.........	Montbozon ..	V	10	18	18	1603	420	4752	13
44	Autoreille.........	Gy	G	5	21	45	998	213	2410	15
45	Autrey	Autrey	G	»	11	61	3241	194	4003	31
46	Autrey-les-Cerre ...	Noroy..........	V	5	17	17	548	72	1260	37
47	Autrey-le-Vay	Villersexel	L	3	21	24	281	56	880	2
48	*Autricourt*, 591	Noroy..........	V	15	9	9	»	»	»	»
49	Auvet, 147.........	Autrey	G	4	11	58	1443	255	3749	14
50	Auxon, 320	Port-s.-Saône.	V	11	8	8	1251	158	3319	153
51	*Avouay*, 123	Rioz	V	8	35	35	»	18	173	»
52	Avrigney..........	Marnay	G	6	22	50	1593	486	5530	18
53	Aynans (Les)	Lure...........	L	10	10	26	776	119	2827	133
54	Baignes...........	Scey-s.-Saône.	V	12	11	11	287	37	715	5
55	Bard-les-Pesmes....	Pesmes.........	G	7	23	65	521	59	1632	7
56	Barges............	Jussey	V	7	45	45	791	193	3051	121
57	Barre (La)	Montbozon....	V	11	29	29	192	37	541	
58	Barthelemy (Saint-).	Melisey	L	1	12	42	1363	77	1066	52
59	*Baslières*, 590......	Noroy..........	V	8	16	16	»	99	1035	»
60	Basse-Vaivre (La) ..	Jussey.........	V	21	43	43	354	89	1523	69
61	Bassigney	Vauvillers	L	15	32	25	618	201	2902	88
62	Bâties (Les)	Fresne-St.-M..	G	4	28	27	750	57	953	5
63	Battrans	Gray...........	G	5	5	52	532	123	1966	6
64	Baudoncourt	Luxeuil	L	6	16	26	757	261	2898	16
65	Baulay	Amance........	V	5	25	25	822	190	3690	15
66	Bay..............	Marnay	G	5	23	58	487	44	1156	4
67	Beaujeu, 482, 592..	Fresne-S.-M..	G	17	11	45	3196	428	4742	34
68	Beaumotte-l-M., 373	Montbozon ...	V	9	27	27	861	352	3068	119
69	Beaumotte-les-Pin..	Marnay	G	7	27	49	832	175	2896	13
70	Belfahy...........	Melisey........	L	14	25	55	313	»	269	7
71	*Bellenoye*, 638......	Vesoul	V	11	11	11	»	19	307	»
72	Belmont..........	Luxeuil	L	12	13	38	450	60	2132	62
73	Belonchamp.......	Melisey	L	3	15	44	701	97	1260	63
74	Besnans	Montbozon....	V	2	24	24	294	67	886	48
75	Betaucourt........	Jussey.........	V	5	37	37	717	146	2288	12
76	Betoncourt-l.-Brotte	Saulx..........	L	8	15	23	300	120	1040	3
77	Betoncourt-les-Men.	Vitrey.........	V	17	33	33	710	85	1562	61
78	Betoncourt-S.-Panc.	Vauvillers	L	6	41	39	635	243	2541	67
79	Betoncourt-s.-Mance	Vitrey.........	V	3	44	44	372	»	438	82
80	Beulotte-St.-Laurent	Faucogney	L	11	28	56	1420	»	434	9
81	Béverne	Héricourt......	L	12	15	43	615	312	2705	6
82	Beveuge	Villersexel.....	L	5	17	30	518	59	1733	4
83	Bithaine	Saulx..........	L	7	11	21	732	»	415	4
84	Blondefontaine	Jussey.........	V	8	45	45	1340	315	4858	26

NOMBRE de feux.	POPULATION.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires.
12	13	14	15	16	17
173	649	Thomas	Gardet	S.	Constantin.
159	588	Pigallet	Vuillemin	S.	Maniet.
354	1279	Ponier	Guyard	C. 256.	Clerc.
61	298	Martin	Pataillot	A. 431.	»
44	209	Décard	Beau	A. 415.	»
»	(61)	»	»	A. 607.	»
156	608	Poullenot	Meuret	S. 147.	Lhuillier.
161	711	Reuche	Jacquemin	S. 320.	Gemmerey.
»	»	»	»	A. 123.	»
226	828	Pariset	Coffinet	S.	Babel.
133	634	Pequignot	Cointet	S.	Frahier.
	248	Grangeret	Bruleport	A. 612.	»
107	373	Henry	Fouillier	S. 102.	Mourgeon.
126	459	Pelletier	Poinsot	S.	Formet.
	94	Boiteux	Roch	A. 68.	»
204	1037	Cardot	Kempf	S. 428.	Meyer.
»	(216)	»	»	A. 590.	»
76	300	Thierry	Lauchard	A. 228.	»
94	363	Corcier	Huguet	Ch. 97.	»
68	303	Ligey	Grosmaire	A. 631.	»
91	319	Lemoine	Flatot	S. 236.	Jeanparis.
	825	Cholley	Petitcolin	S. 145.	Morel.
160	703	Delaroche	Faivre	S.	Briffaut.
53	239	Rouhard	Gaillard	A. 419.	»
407	1382	Clerc	Carret	C. 482, 513, 592.	Ternet. Paille, *vic.*
136	566	Bas	Boutherin	S. 373, 57.	Huot.
123	441	Poussière	Boichut	S.	Charpiot.
110	589	Sonet	Py	A. 488.	»
»	(77)	»	»	A. 638.	»
83	373	Seguin	Perrin	S. 32, 195, 342	Cariley.
71	427	Kolb	Pinot	A. 566.	»
»	207	Bas	Guillaminey	A. 424.	»
135	512	Jacquinot (Cl.-F.)	Jacquinot (J.-B.).	S.	Guy.
39	165	Pequignot (Th.)	Pequignot (Vict.).	A. 113.	»
62	243	Viard	Bouveret	Ch. v. 345.	N.....
69	291	Bataille	Michel	A. 226.	»
79	294	Morel	Olivier	S.	Garnery.
136	731	Lamboley	Daval	S.	Mercier.
72	348	Dubois	Pourchot	T. p.	Beurlin, *pasteur*
49	292	Lieffroy	Cuenot	A. 262.	»
68	304	Gillot	Colson	A. 4.	»
286	1071	Camus	Bailliot	S.	Boucrat.

N° d'ordre.	COMMUNES.	CANTONS.	Arrond.	DISTANCES aux chefs-lieux			SUPERFICIE en hectares.	Contenance des bois comm. en hectares.	REVENUS ordinaires.	NOMBRE de maisons.
				de canton.	d'arrond.	de dép.				
	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	20.	11.
85	Bonboillon.........	Marnay......	G	9	17	55	441	43	838	[illegible]
86	Bonnevent, 618....	Gy..........	G	11	31	36	532	66	858	[illegible]
87	Borey	Noroy.......	V	6	18	18	1451	494	5917	[illegible]
88	Bougey...........	Combeaufont^e	V	9	33	33	856	94	2738	[illegible]
89	Bougnon..........	Port-s.-Saône.	V	6	9	9	917	66	1794	[illegible]
90	Bouhans, 266	Autrey	V	2	9	60	992	188	3887	[illegible]
91	Bouhans-les-[illegible]	Lure........	L	7	7	25	948	347	2948	[illegible]
92	Bouhans-les-Montb.	Montbozon...	V	4	22	22	515	119	1333	52
93	Bouligney.........	Vauvillers....	L	13	35	36	1420	746	6157	[illegible]
94	Boulot	Rioz	V	14	40	40	707	159	2038	80
95	Boult [illegible]	Rioz	V	8	35	35	1462	701	6730	185
96	Bourbévelle.......	Jussey.......	V	14	44	44	537	49	1454	86
97	Bourguign[illegible]	Vauvillers....	L	16	33	24	802	256	2928	78
98	Bourguignon-les-la Charité..	Scey-s.-Saône.	V	21	22	22	432	109	1569	69
99	Bourguignon-les-M.,	Vitrey.......	V	15	41	41	965	139	1451	117
100	Boursières	Scey-s.-Saône.	V	8	10	10	228	»	384	24
101	Bousseraucourt	Jussey	V	18	48	48	758	46	[illegible]	144
102	Bresilley..........	Pesmes......	G	8	25	66	356	46	2140	53
103	Bresson (Saint-)....	Faucogney ...	L	6	24	45	2660	763	4253	352
104	*Brest*, 245.........	Luxeuil	L	6	18	37	»	»	»	
105	Breuches	Luxeuil......	L	5	20	29	913	437	3991	[illegible]
106	Breuchotte........	Luxeuil	L	8	20	39	437	283	2057	[illegible]
107	Breurey-les-Favern .	Port-s.-Saône.	V	11	17	17	1948	981	14418	[illegible]
108	*Breurey-les-Sorans* ..	Rioz	V	6	33	33	»	57	748	
109	Brevilliers.........	Héricourt....	L	3	29	56	647	260	2347	[illegible]
110	Briaucourt	Saint-Loup...	L	9	28	27	982	278	2534	[illegible]
111	Broing Saint-), 198.	Gray........	G	10	10	46	439	74	1422	[illegible]
112	Brotte-les-Ray.....	Dampierre....	G	9	25	37	505	138	[illegible]	[illegible]
113	Brotte..	Luxeuil......	L	8	15	25	687	178	2190	[illegible]
114	Broye-les-Loup, 626	Autrey	G	8	15	68	699	40	973	[illegible]
115	B[illegible]	Pesmes......	G	6	19	70	1407	326	5261	[illegible]
116	Brussey	Marnay	G	4	27	52	702	231	3992	[illegible]
117	Bruyère (La)......	aucogney...	L	7	19	40	632	134	1337	[illegible]
118	Bucey-les-Gy	Gy..........	G	3	22	37	2130	632	7138	
119	Bucey-les-Traves...	Scey-s.-Saône.	V	5	15	15	279	87	997	45
120	Buffignécourt......	Amance	V	4	27	27	627	155	2078	98
121	Bussières	Rioz	V	15	41	41	611	189	2713	[illegible]
122	Bussurel..........	Héricourt....	L	5	31	56	511	159	1953	67
123	Buthiers, 51.......	Rioz	V	11	38	38	569	138	2599	[illegible]
124	Byans............	Héricourt....	L	2	25	51	213	63	1109	27

NOMBRE de feux.	POPULATION.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires.
12.	13.	14.	15.	16	17.
67	254	Sau:enet........	Rabbe	A. 579.	»
90	390	Verroquet	Monnet	S. 618.	Sauvageot.
180	830	Placet..........	Rousselot.......	S.	Bécannier.
123	432	Mathieu	Dormoy.........	S. 463.	Piley.
135	597	Besson	Réal	S.	Guyornaud.
156	532	Faivre	Lévêque........	Ch. 446.	»
113	481	Godot..........	Olivier	S.	Vauchier.
57	239	Bertrand	Bardoz.........	A. 182.	»
237	906	Robert.........	Huguet.........	S.	Grivet.
102	390	De Boulot.......	Montaut........	S.	Guerissot.
230	798	Gaudard........	Louis	S. 165.	Legendre.
88	342	Fournier jeune(E)	Fournier aîné (E.)	S.	Gay.
88	345	Annez	Gaucher........	S. 61, 216.	Biget.
77	274	Laurent, ✻.....	Vienney........	S. 350.	Robert.
	440	Jacquemard.....	Breton	S. 154.	Laloy.
	116	Villy...........	Druhen	A. 612.	»
140	574	Pothier	Beguin	S.	Jacquel.
	245	Jacquot (Franç.).	Jacquot dt Renaud	Ch. v. 55.	Charles.
448	2167	Huguet.........	Sirvaux.........	S.	Chauvelot. Faveret, *vic.*
		»	»	A. 544.	»
240	4212	Brady..........	Simon..........	S. 394, 469.	N. . . . . .
82	287	Pheulpin	Boffy	A. 393.	»
360	1368	Rochet, ✻......	Pidoz	S.	Josse. Barbey, *vic.*
	(193	»	»	A. 568.	»
98	391	Georges	Charton	T. p.	Cuvier, *pasteur.*
142	585	Prieur..........	Vaudin..........	S.	Tuaillon.
59	334	Bernard	Springaux.......	S. 198, 545.	Collardey.
62	203	Mathieu	Durand.........	A. 403.	»
99	450	Ligirarde	Parain	S. 76, 653.	Clerc.
75	301	Henriot.........	Guenaud	A. 498.	»
176	644	Goyot..........	Oudin..........	S. 39.	Bartholomot.
100	340	Nayme	Jurain..........	S.	Mathieu.
74	447	Seguin	Nardin..........	A. 393.	»
	1752	Vuillequez......	Hurtard	S. 356, 595, 606, 608, 609.	Déroland.
47	184	Bigand	Guerrin	A. 573.	»
117	425	Hoste	Courtois........	S. 439.	Pétremant.
80	345	Perrot (Jean)....	Perrot(J-C. jeune)	S.	Berreur.
80	396	Maurice	Malblanc	T. p.	Banzet, *pasteur.*
77	309	Jeunin	Planche	S. 51.	Horréard.
26	135	Canel(Pierre-D.).	Canel (David) ...	A. 565.	»

No d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrondˢ. 4	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	NOMBRE de maisons. 11.
125	Calmoutier........	Noroy.......	V	4	11	11	1403	309	4708	18
126	*Cecey*, 250	Autrey	G	12	12	66	256	28	1127	»
127	Cemboing	Jussey	V	5	43	43	1051	189	8018	180
128	Cenans...........	Montbozon...	V	7	26	26	504	173	1983	46
129	Cendrecourt	Jussey.......	V	3	35	35	930	147	3426	17
130	Cerre-les-Noroy....	Noroy.......	V	2	14	14	997	293	4043	10
131	Chagey, 298.......	Héricourt....	L	5	22	50	699	199	2366	11
132	Châlonvillars	Héricourt....	L	9	26	55	760	178	2752	167
133	Chambornay-les-B..	Rioz........	V	5	31	31	589	153	2143	90
134	Chambornay-les-P.,	Marnay......	G	13	31	43	505	60	1908	65
135	CHAMPAGNEY	Champagney .	L	»	16	47	3671	657	9181	51
136	Champey	Héricourt....	L	7	21	47	1130	465	4962	13
137	CHAMPLITTE.......	Champlitte ..	G	»	24	56	4880	1029	18996	
138	Champlitte-la-Ville..	Champlitte ..	G	2	23	54		43	700	73
139	Champtonnay	Gray........	G	11	11	53	618	130	2504	6
140	Champvans	Gray........	G	7	7	59	715	111	2038	7
141	*Chancevigney*, 579..	Marnay......	G	7	19	54	»	10	37	
142	Chancey..........	Pesmes......	G	12	18	58	771	87	1458	9
143	Chantes	Scey-s.-Saône.	V	5	20	20	657	97	2643	11
144	*Chapelle-les-Gr.*, 315	Villersexel ...	L	16	21	41	»	68	648	
145	Chapelle-les-Luxeuil	Luxeuil......	L	6	16	27	768	286	1998	9
146	Chapelle-S.-Q. (La).	Gy..........	G	9	20	36	1042	120	3275	11
147	*Chapelotte (La)*, 49..	Autrey	G	6	7	55	»	»	»	
148	*Chapendu*, 514.....	Faucogney...	L	5	21	41	»	»	»	
149	Charcenne........	Marnay......	G	10	19	47	716	327	2691	17
150	Charentenay	Fresne-St.-M.	G	5	30	27	479	42	2101	6
151	Chargey-les-Autrey.	Autrey	G	7	6	54	1656	189	4396	17
152	Chargey-les-Port...	Combeaufonte	V	11	20	20	1305	354	4476	16
153	Chariez	Vesoul	V	6	6	6	767	99	2359	19
154	Charme-St.-Valbert.	Vitrey.......	V	12	41	41	500	66	1712	7
155	Charmoille........	Vesoul	V	7	7	7	504	25	2163	56
156	Chassey-les-M., 381.	Montbozon...	V	9	21	21	1552	383	4136	135
157	Chassey-les-Scey...	Scey-s.-Saône.	V	3	16	16	438	55	1134	36
158	Château-Lambert ..	Melisey......	L	21	32	61	226	»	254	45
159	*Châtebier*, 282	Champagney .	L	9	22	52	»	»	»	
160	Châteney	Saulx	L	3	16	17	260	74	896	45
161	Châtenois.........	Saulx	L	3	16	16	567	117	2990	85
162	Chaumercenne.....	Pesmes......	G	6	19	63	495	119	1873	95
163	Chauvirey-le-C., 164	Vitrey.......	V	3	41	41	1176	74	1321	

NOMBRE	POPULATION.	NOMS DES		CULTE.	
		MAIRES.	ADJOINTS.	Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	Noms des Ecclésiastiques titulaires.
	13.	14.	15.	16.	17.
34	895	Cautenet	Gentil..........	S. 187, 425.	Godard.
	(156)	»	»	A. 250.	»
00	724	Frainois........	Damidoz........	S.	Jacquel.
76	263	Triboulez........	Noirot	A.	»
92	779	Simonnez........	Carteron........	S.	Lefebvre.
	470	Vivier..........	Orchampt........	S.	Bittard.
40	854	Argast	Bouteiller........	S. 298, 364, 388.	Grosjean.
			-	T. p.	Durot fils, *past.*
81	996	Mouillesaux.....	Pétey	S.	Kolb.
88	305	Burtey	Jacquard	S.	Salives.
71	263	Clément	Roux...........	Ch. v. 306.	Billequez.
12	3000	Burcey	{ Bruey.......... { Vendrely.	C.	{ Grandjean. { Levain, *vic.*
76	755	Nardin.........	Verpillot	T. p.	Goguel, *pasteur.*
20	3084	Simonnet.	{ Guichard-Née... { Colin.	C. 501.	{ Mariotte. { Monnin, *vic.* { Bouvier, *id.*
80	285	Viollet	Hyve...........	S. 392.	Laithier.
43	199	Carvillot........	Viard	A. 211.	»
03	364	Meloz..........	Drevaux	S. 247, 575.	Collilieux.
			»	A. 579.	»
00	431	Genty..........	Maufroy........	S. 443.	Marchand.
11	380	Buffet..........	Mouton.........	A. 573.	»
	(77)	»	»	A. 316.	»
05	524	Verney.........	Burgey	A. 144.	»
14	537	Petitjean........	Lange..........	S.	Bourgeois.
	(65)	»	»	A. 49.	»
	(2[illegible]	»	»	A. 393.	»
	897	Démoulin	Melin	S.	Laurent.
80	299	Courcier........	Lerat	A. 559.	»
35	943	Lagarenne	Colette.........	S.	Vernier.
00	720	Jolyet..........	Rousselet	S. 190.	Marion.
12	714	Charbonnier	Senot	S.	Thiout.
75	279	Piquenet	Rousselot.......	Ch. v. 99.	Courty.
62	286	Grappe.........	Senille	A. 506.	»
01	832	Boilley	Chouet.........	S. 381, 569.	Vivier.
42	201	Bigand.........	Goubot, ✻......	A 548.	»
50	204	Faivre	Helle...........	S.	Morel.
		»	»	A. 282.	»
47	228	Clerc...........	Gillet	A. 543.	»
91	438	Hurpiot	Fillet	Ch. v. 543.	Colard.
12	436	Gabiot	Courboillet......	S. 526.	Etey.
00	771	Leroy de Lisa, ✻.	Gardien	S. 164.	Bertin.

N° d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrondᵗ. 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	NOMBRE de maisons. 11.
164	*Chauvirey-le-Vieil* 163	Vitrey.......	V	4	40	40	335	42	744	[illegible]
165	Chaux-la-Lotière...	Rioz........	V	10	36	36	887	164	2030	[illegible]
166	Chaux-les-Port....	Port-s.-Saône.	V	4	16	16	415	65	1869	[illegible]
167	Chavanne.........	Héricourt....	L	9	22	51	232	191	2448	[illegible]
168	*Chazel*, 18.........	Amance.....	V	7	29	29	»	41	100	
169	*Chazelot*, 379......	Scey-s.-Saône.	V	19	17	17	»	111	938	
170	Chemilly..........	Scey-s.-Saône.	V	5	12	12	377	65	1061	[illegible]
171	Chenebier........	Héricourt....	L	10	20	49	905	308	3945	[illegible]
172	Chenevrey, 442....	Marnay.....	G	2	25	57	725	90	4344	[illegible]
173	Chevigney........	Pesmes......	G	7	15	63	517	51	755	[illegible]
174	Choye............	Gy.........	G	5	16	46	1440	102	3315	[illegible]
175	Cintrey...........	Vitrey.......	V	8	39	39	607	70	1382	[illegible]
176	Cirey, 395, 457....	Rioz.......	V	6	29	29	1298	57	1537	[illegible]
177	Citers............	Luxeuil......	L	10	12	26	1514	628	4627	[illegible]
178	Citey............	Gy.........	G	4	17	41	576	97	1573	[illegible]
179	*Clairefontaine*, 490..	Amance.....	V	8	31	31	»	»	»	
180	Clairegoutte.......	Champagney.	L	7	12	41	1048	256	3302	[illegible]
181	Clans............	Scey-s.-Saône.	V	10	10	10	437	57	910	[illegible]
182	Cognières.........	Montbozon..	V	5	21	21	393	45	804	[illegible]
183	Coisevaux.........	Héricourt....	L	5	22	47	420	89	1553	[illegible]
184	Colombe-l.-Bithaine	Saulx.......	L	8	12	22	396	104	1005	[illegible]
185	Colombe-l.-V., 249.	Noroy.......	V	7	5	5	794	112	1987	[illegible]
186	Colombier, 189....	Vesoul.....	V	8	8	8	1749	79	2331	[illegible]
187	Colombotte.......	Noroy.......	V	6	12	12	435	78	1776	[illegible]
188	COMBEAUFONTAINE..	Combeaufont.	V	»	26	26	1219	351	5787	[illegible]
189	*Comberjon*, 186....	Vesoul......	V	6	6	6	»	87	1378	
190	Conflandey.......	Port-s.-Saône.	V	5	17	17	531	40	1853	[illegible]
191	Conflans..........	St.-Loup.....	L	10	30	26	1310	311	4361	[illegible]
192	Confracourt.......	Damp.-sur-S.	G	22	37	25	1969	997	21351	[illegible]
193	Contréglise........	Amance.....	V	4	28	28	961	158	1692	[illegible]
194	Corbenay.........	St.-Loup.....	L	5	30	38	1572	686	4256	[illegible]
195	Corbière (La)......	Luxeuil......	L	10	15	37	315	64	2116	[illegible]
196	Corcelles.........	Héricourt....	L	12	21	42	425	94	896	[illegible]
197	*Cordonnet* (Le), 325.	Rioz........	V	9	31	31	»	»	»	
198	*Corneux*, 111......	Gray........	G	6	6	48	578	»	238	
199	Cornot...........	Combeaufont.	V	6	30	30	1119	273	3381	[illegible]
200	Corravillers (Le Plain de).	Faucogney...	L	9	30	54	1086	238	1728	[illegible]
201	Corre............	Jussey.......	V	15	41	41	914	»	2012	[illegible]
202	Côte (La).........	Lure........	L	8	8	39	684	244	2577	[illegible]

NOMBRE	POPULATION. 13.	NOMS DES MAIRES. 14.	NOMS DES ADJOINTS. 15.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dependent. 16.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires. 17.
		»	»	A. 163.	»
85	367	Poy	Carricand	A. 95.	»
68	296	De Vernerey	Faivre	Ch. 497.	»
56	316	Guillaume	Grésel	A. 542.	»
		»	»	A. 18.	»
	(202)	»	»	A. 379.	»
36	167	Ployer	Robelin	A. 492.	»
55	769	Bonotal	Brachin	A. 282.	»
				T. p.	Juillard, *past.*
20	406	Ramey	Demolombe	A. 396.	»
56	240	Bressand	Constantin	A. 581.	»
87	1022	Jobert	Collard	S. 616, 637.	Viney.
00	420	Thierry	Coste	A. 416.	»
50	566	Mouffet	Maillot	S. 395, 457, 593.	Viard.
10	996	Renaud, ✱	Maire	S.	Kompf.
83	304	Dénoyer	Décote	A. 24.	»
	(173)	»	»	A. 490.	»
32	610	Isselin	Clairegoutte	T. p.	Durot père, *pas.*
	264	Feinte, ✱	Faivre	A 612.	»
80	306	Vircondelet (J.-B)	Vircondelet (J.-A)	S. 92.	Compain.
52	242	Valley	Tisserand	A. 565.	»
45	193	Guignet	Bres[illegible]n	A. 221.	»
97	399	Goux	Velociter	S. 249.	Laprevote.
00	1172	Michelot	Chouffot	S. 189.	Vielle. N...., *vic.*
59	235	Faivre (Claude)	Faivre (François)	A. 125.	»
89	806	Grandmaitre	Durand	C.	DEVILLERS.
	(235)	»	»	A. 186.	»
	475	Creusy	Etallon	Ch. 152.	»
15	802	Lajoux	Perrin	S.	Hennemand.
30	791	Truchet	Car[illegible]eret	S.	Magnien.
05	430	Mantrand	Clerget	S. 623.	Adam.
16	1019	Bigey	Dévoille	S.	Montmoutier.
58	285	Chevaley	Mourey	A. 72.	»
38	203	Dodelier (C.-J.)	Dodelier (Franç.)	A. 542.	»
	(227)	»	»	A. 420.	»
	(121)	»	»	A. 111.	»
23	457	Grante	Hodille	S.	Baillant.
	778	Petitjean	Daval	S. 358, 418, 536.	Deschamps. Hacquard.
61	721	Demoussent	Detroyes	S. 516.	Sauvage.
00	489	Reguillot	Pochez	A. 538.	»

N° d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond[s]. 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	de maisons. 11.
203	Coulevon.........	Vesoul	V	4	4	4	261	»	543	
204	*Courbenans,* 605....	Villersexel ...	L	14	21	39	254	20	457	
205	*Courboux,* 476.....	Rioz	V	9	17	17	»	42	465	
206	Courchaton.......	Villersexel ...	L	11	21	36	1361	406	6826	
207	Courcuire	Marnay......	G	9	24	42	706	176	2690	
208	Courmont	Héricourt....	L	12	15	42	639	»	231	
209	Courtesoul, 297....	Champlitte...	G	10	23	47	610	59	1692	
210	Couthenans	Héricourt....	L	3	23	51	165	45	1051	
211	Cresancey.........	Gray........	G	9	9	53	960	290	3317	
212	Creuse (La).......	Saulx	L	6	13	19	504	188	2186	
213	Crevans	Villersexel ...	L	14	19	39	283	153	1695	
214	Creveney.........	Saulx	L	1	19	14	243	44	908	
215	Cromary	Rioz........	V	8	35	35	536	150	2160	
216	Cubry-les-Faverney.	Vauvillers ...	L	15	36	24	559	163	2479	
217	Cubry-les-Soing....	Fresne-St.-M..	G	9	35	21	837	255	2954	
218	Cugney...........	Marnay......	G	11	15	51	1139	204	3047	
219	Cult	Marnay......	G	4	21	55	688	38	767	
220	Cuve.............	Vauvillers....	L	11	37	36	810	423	3673	
221	Dambenoit........	Luxeuil......	L	12	11	24	470	203	2049	
222	Damp.-les-Conflans.	Vauvillers....	L	12	34	29	1036	293	3222	
223	Damp.-les-Montb...	Montbozon...	V	6	16	16	2450	573	8344	
224	DAMP.-SUR-SALON...	Dampierre ...	G	»	16	43	1880	246	6541	
425	Dampvalley-les-Col.	Noroy.......	V	5	8	8	625	54	1144	
226	Dampvalley-St.-P...	Vauvillers....	L	9	39	38	465	151	1779	
227	Delain............	Dampierre ...	G	4	18	46	1221	170	2974	
228	Demangevelle......	Jussey.......	V	18	41	41	1461	176	986	
229	Demie (La).......	Noroy.........	V	11	5	5	626	41	1420	
230	Denèvre..........	Dampierre	G	3	17	45	585	81	1939	
231	*Dournon*, 530.....	Rioz........	V	5	24	24	157	13	230	
232	Echavannes	Champagney .	L	8	21	51	320	108	1180	
233	Echenans.........	Héricourt....	L	4	27	54	544	188	2135	
234	Echenoz-la-Meline .	Vesoul	V	3	3	3	809	232	3344	
235	Echenoz-le-Sec	Montbozon ..	V	16	11	11	1546	206	2808	
236	Echevanne........	Gray........	G	8	8	51	222	»	161	
237	Ecromagny	Melisey......	L	5	15	42	692	126	1834	
238	Ecuelle...........	Autrey	G	10	14	54	556	146	3366	
239	*Effreney,* 17.......	Faucogney ...	L	4	23	55	»	»	»	
240	Eguilley..........	Rioz	V	9	25	25	289	59	693	
241	Ehuns............	Luxeuil......	L	8	20	25	552	207	2031	
242	*Epenoux,* 507......	Vesoul	V	6	6	6	»	11	671	
243	Equevilley.	Port-s.-Saône.	V	16	19	19	946	332	4710	
244	Errevet	Champagney .	L	9	25	55	328	84	1126	

NOMBRE	POPULATION.	NOMS DES		CULTE.	
		MAIRES.	ADJOINTS.	Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	Noms des Ecclésiastiques titulaires.
12.	13.	14.	15.	16.	17.
54	195	Renard.........	Michelot............	A. 630.	»
	(140)	»	»	A. 605.	»
	(201)	»	»	A. 476.	»
144	1030	Huguenard......	Chiquelin..........	S.	Genet.
95	369	Courbey........	Jeunot.............	S.	Daclin.
129	602	Laine..........	Terrier............	A. 354.	»
122	485	Ringuelet.......	Poulnot............	S. 297, 344.	Simonnez.
52	267	Ferrand (G.-F.)..	Ferrand (P.-F.)...	T. p.	Durot fils, *past.*
118	429	Veffond, ✻.....	Remillet...........	S. 139, 464, 465.	Goybel.
62	314	Boilland........	Chapelet...........	A. 613.	»
58	306	David (J.-C.)....	David (C.-P.)......	A. 316.	»
35	164	Py (Louis)......	Py (Philippe)......	A. 543.	»
110	396	Massey..........	Briottet............	S. 479.	Lanternier.
64	270	Hugot...........	Gauthier...........	A. 97.	»
70	329	Nantillet........	Petitjean...........	A. 559.	»
130	516	Froissard.......	Gachot.............	S.	Belleney.
69	275	Barthelemy.....	Clerc..............	A. 329.	»
110	456	Lemercier......	Lamarine..........	S.	Menigoz.
90	409	Dauxon.........	Sarazin............	S. 184.	Tissot.
155	687	Guillot..........	Verdet.............	S.	Dénommey.
160	1088	Monnin.........	Chofardet..........	S. 587	Marmet.
135	1548	Donzé..........	Garnier............	C. 42.	Frayhier.
70	296	Rapin...........	Rosey..............	S.	Christin.
18	99	Michaud........	Boileau............	S. 78.	Courtoisier.
50	586	Lucas..............	Mauclerc..........	S.	Larrivée.
173	792	Saurant............	Jolyet..............	S. 60.	N....
59	235	Mougin.............	Fleuriot............	A. 451.	»
61	201	Poulnot............	Guichard...........	A. 436.	»
	(52)	»	»	A. 530.	»
46	206	Racine..............	Lacrille............	A. 282.	»
68	360	Sirabry............	Parrot..............	T. p.	Cuvier, *pasteur.*
168	962	Thevenin..........	Bridant............	S.	Langrognet.
118	505	Tisserand..........	Gardet.............	S. 369.	Levain.
29	136	P. d'Echevanne...	Maire..............	A. 63.	»
58	366	Poirot..............	Melot..............	A. 258.	»
84	299	Dupoirier..........	Peltret.............	A. 524.	»
	(100)	»	»	A. 258.	»
21	97	Verbois (J-B. aîné)	Verbois jeune.....	A. 520.	»
67	296	Jeanparis..........	Laurent............	A. 645.	»
	(90)	»	»	A. 507.	»
130	520	Petitjean..........	Larchey............	Ch. 635.	»
45	262	Pequignot.........	Bardot.............	A. 282.	»

No d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond.s 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	de maisons. 11.
245	Esboz, 104.......	Luxeuil......	L	6	18	37	969	321	2512	13
246	Esmoulières.......	Faucogney...	L	5	24	51	2189	126	1258	22
247	Esmoulins	Gray.........	G	6	6	59	446	»	1930	3
248	Esprels...........	Noroy.......	V	12	22	22	1480	591	6981	23
249	*Essernay*, 185......	Noroy.......	V	7	5	5	»	16	168	»
250	Essertenne, 126....	Autrey	G	13	13	67	880	177	2935	13
251	*Essertey*, 319......	Gray.........	G	2	2	56	»	»	»	»
252	Etobon...........	Héricourt....	L	11	17	46	1225	545	3682	[illegible]
253	Etrelles...........	Gy	G	8	23	34	626	64	757	[illegible]
254	Etroite-Fontaine ...	Villersexel ...	L	7	15	31	227	45	797	[illegible]
255	Etuz	Marnay......	G	6	33	39	528	103	1616	71
256	Fahy-les-Autrey....	Autrey	G	3	14	64	620	69	1596	[illegible]
257	Fallon............	Villersexel ...	L	7	23	32	563	156	2550	112
258	FAUCOGNEY, 405....	Faucogney...	L	»	22	46	1237	420	6007	15[illegible]
259	Faverney	Amance	V	6	19	19	1824	544	7058	300
260	Faymont, 580.....	Villersexel ...	L	16	13	38	799	510	5921	12[illegible]
261	Fédry............	Dampierre ...	G	19	34	24	876	95	5683	10[illegible]
262	Ferjeux (St.-)......	Villersexel ...	L	7	18	33	177	»	380	[illegible]
263	Ferrières-les-Ray ...	Dampierre ...	G	11	26	32	400	30	893	[illegible]
264	Ferrières-les-Scey ..	Scey-s.-Saône.	V	4	13	13	620	113	1401	[illegible]
265	Fessey-Dessus et Dessous....	Faucogney ...	L	6	17	41	554	190	1883	[illegible]
266	*Feurg*, 90.........	Autrey	G	3	7	60	»	44	774	»
267	Filain............	Montbozon...	V	9	14	14	1561	206	2813	12[illegible]
268	Flagy	Port-s.-Saône.	V	13	10	10	969	154	3531	[illegible]
269	Fleurey-les-Lavonc .	Dampierre ...	G	16	33	33	950	145	1996	[illegible]
270	Fleurey-les-Favern.	Port-s.-Saône.	V	8	17	17	1129	27	3553	136
271	Fleurey-les-St.-L	St.-Loup	L	5	35	40	354	45	811	41
272	Fondremand	Rioz	V	7	22	22	1643	288	3144	150
273	Fontaine-les-Luxeuil	St.-Loup	L	6	27	34	2773	838	7594	[illegible]
274	*Fontenelay*, 306......	Gy	G	8	26	42	»	»	»	»
275	Fontenis (Les)	Rioz.........	V	4	24	24	382	115	85	35
276	Fontenois-la-Ville...	Vauvillers....	L	6	43	41	1219	300	2788	153
277	Fontenois-l.-Montb.	Montbozon...	V	3	19	19	1426	483	4655	14[illegible]
278	Fouchécourt.........	Combeaufont.	V	14	26	26	447	58	1791	57
279	Fougerolles..........	St.-Loup.....	L	12	27	41	5112	1130	7583	95[illegible]
280	Fouvent-le-Bas ou la Ville...	Champlitte...	G	14	42	42	1164	141	2573	9[illegible]
281	Fouvent-le-Haut.....	Champlitte...	G	15	28	43	1631	241	4654	12[illegible]
282	Frahier, 159..........	Champagney .	L	9	22	52	1739	386	5730	24[illegible]
283	Francalmont	St.-Loup	L	7	28	30	683	109	1754	6[illegible]
284	Franchevelle	Lure	L	8	8	30	1056	270	2294	[illegible]

NOMBRE des feux. 12.	POPULATION. 13.	NOMS DES MAIRES. 14.	NOMS DES ADJOINTS. 15.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dependent. 16.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires. 17.
145	710	Mairey.........	Causeret.........	A. 544.	»
242	1203	Desevaux.......	Chevalley........	A. 258.	»
39	174	Fort, ✻........	Bague...........	A. 140.	»
286	1106	Marchand	Corne...........	S.	Thiédey..
	(122	»	»	A. 185.	»
148	648	Duval..........	Crussard.........	S. 126.	Jurain.
	(24)	»	»	A. 319.	»
140	715	Goux...........	Perret...........	T. p.	Beurlin, *past.*
60	250	Poux...........	Laurent	A. 433.	»
25	125	Tournier	Boissenin	A. 36.	»
88	358	Fremiot........	Baud	A. (Doubs).	»
116	395	Gonget.........	Boisset...........	A. 45.	»
137	637	Duprel (Fr.-Félix)	Duprel (J.-Gab.)..	S.	Bergier.
	1542	Lanoir	Mathey	C. 17, 237, 239, 246, 405, 655.	Querry. Henriot, *vic.* Hoste, *id.*
386	1557	Queminet.......	Constantin	C.	Saguin.
134	622	Morel (Desle-A.)..	Morel (P.-Fr.)....	S. 580.	Faivre.
170	576	Humbert	May..............	A. 594.	»
30	126	Douillet........	Bouvresse.........	S. 82, 301.	Guin.
32	127	Aubriet.........	Grillot............	A. 518.	»
57	273	Coste..........	Pagé.............	A. 548.	»
53	400	Bégeot.........	Gavoille..........	A. 393.	»
	(75)	»	»	A. 90.	»
134	585	Thomas........	Pinondel	S. 663.	Faivre.
81	367	Jarron	Vuillemot.........	A. 596.	»
131	478	Guichard.......	Joyandet..........	S.	Jeannin.
159	668	Seguin	Duvernoy.........	S. 16.	Ratte.
47	221	Brochet	Détrie............	A. 361.	»
	646	Naudon	Lalande	S. 577.	Verbois.
305	1339	Ménière	Hayottte	S.	Rousselet.
	(36	»	»	A. 306.	»
25	106	Paufert (P.-Fr.)..	Paufert (J.-P.)....	A. 530.	»
183	836	Viard..........	Millerot	S.	Hèble.
162	651	Grangeot.......	Guillut............	S.	Fallot.
59	245	Barberot........	Pioche............	Ch. 2.	»
170	5591	Bertrand (Cl.-D.).	Peureux........... Bertrand, ✻.	S.	Ringuel. Blanc, N.. *vic.*
106	395	Fleury	Maudier...........	S.	Billerey.
133	512	Briot..........	Demange..........	S. 22, 574.	Deschamps.
271	1493	Desingle........	Dépoire	S. 159, 171, 232, 244	Gavoille.
77	382	Blampied.......	Simonot...........	Ch. 18.	»
108	572	Jacquet	Wirch.............	S. 352.	Munier.

No d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond. 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dep. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	NOMBRE de maisons. 11.
285	Francourt	Dampierre ...	G	14	30	36	704	117	1846	7
286	Frânois	Champlitte ...	G	7	18	51	1550	117	2003	11
287	Frasne-le-Château ..	Gy	G	10	27	31	1250	213	3442	15
288	Frédéric-Fontaine ..	Champagney ..	L	8	12	42	348	117	3185	8
289	FRESNE-ST.-MAMÈS ..	Fresne-St.-M .	G	»	28	27	994	65	1247	14
290	Fresse	Melisey	L	7	17	47	2776	682	4090	41
291	Fretigney, 617	Fresne-St.-M ..	G	11	32	25	2200	318	4365	[illegible]
292	Froideconche	Luxeuil	L	4	19	35	1604	689	4653	[illegible]
293	Froideterre	Lure	L	5	5	35	283	96	1362	[illegible]
294	Frotey-les-Lure	Lure	L	6	6	35	726	238	2914	[illegible]
295	Frotey-les-Vesoul ..	Vesoul	V	2	2	2	782	108	1948	[illegible]
296	Gand (St.-)	Fresne-St.-M .	G	4	25	30	1583	47	291	[illegible]
297	*Gatey*, 209	Champlitte ...	G	8	22	48	406	»	138	
298	*Genechier*, 131	Héricourt	L	6	23	52	»	5	252	
299	Genevreuille	Lure	L	10	10	21	600	158	1975	6
300	Genevrey	Saulx	L	6	16	20	1770	459	5218	10
301	Georfans	Villersexel ...	L	7	19	33	300	98	1305	3
302	Germain (St.-)	Lure	L	6	6	36	1411	408	4539	21
303	Germigney	Gray	G	10	10	62	1483	178	3121	[illegible]
304	Gesincourt	Combeaufontᵉ	V	11	24	24	640	39	1456	[illegible]
305	Gevigney, 407	Combeaufontᵉ	V	12	30	30	1945	14	5246	[illegible]
306	Gezier, 274	Gy	G	10	27	42	1210	302	3863	
307	Girefontaine	Vauvillers ...	L	7	39	36	356	35	581	16
308	Gonvillars	Héricourt	L	12	22	43	289	69	552	17
309	Gouhenans	Villersexel ...	L	8	10	27	849	241	3642	
310	Gourgeon	Combeaufonte	V	4	29	29	1359	467	5477	167
311	*Grachaux*, 464	Gy	G	9	28	33	»	46	592	
312	Grammont	Villersexel ...	L	9	22	35	594	42	335	[illegible]
313	Grandecourt	Dampierre	G	19	37	26		60	1196	[illegible]
314	Grandvelle, 478	Scey-s.-Saône.	V	20	21	21	1044	211	1872	[illegible]
315	Granges-l-Bourg, 144	Villersexel ...	L	14	17	38	1149	221	2500	112
316	Granges-la-Ville	Villersexel ...	L	13	17	37	1324	100	1487	[illegible]
317	Grattery	Port-s.-Saône.	V	3	9	9	614	149	1892	87
318	GRAY	Gray	G	»	»	55	1993	»	51667	92
319	Gray-la-Ville, 251 ..	Gray	G	2	2	56	394	»	1441	82
320	*Gressoux*, 150	Port-s.-Saône.	V	8	8	9	»	»	202	
321	Greucourt	Fresne-St.-M ..	G	2	27	28	268	55	981	42
322	*Guiseuil*, 624	Montbozon ...	V	5	5	25	»	»	41	

NOMBRE de feux. 12.	POPULATION. 13.	NOMS DES MAIRES. 14.	NOMS DES ADJOINTS. 15.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent. 16.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires. 17.
79	309	Couriot	Follitot	S. 650.	Margilly.
118	426	Séard	Jacquinot	A. 432.	»
165	634	Crucerey	Vaucaire	S. 602.	Quevy (Stanisl.)
102	524	Faivre (J.-Ch.)	Faivre (Pierre)	Oratoire p.	Durot père, *past*
158	640	Billerey	Goudot	S.	Simonot.
541	2768	Démésy	Colney. Parisot.	S.	Quinney. Jouffroy, *vic.*
235	997	Masson	Vernot	S. 617.	Ballot.
230	1060	Clerc	Jeandesboz	S.	Jamey.
64	282	Didier	Menière	A. 302.	»
125	548	Poutret	Gousset	S.	Collin.
133	488	Lordière	Gousserey	S.	Vernier.
89	434	Parisot (Pierre)	Parisot (Joseph)	S. 555.	Bigey.
	(69)	»	»	A. 209.	»
	(170)	»	»	A. 131.	»
110	422	Galmiche	Cardinaux	S.	Millot.
175	690	Olivier	Annez	S. 557.	Parisot.
53	240	Brepson	Badouillier	A. 262.	»
248	1205	Simonin	Jeanblanc	S. 293, 341, 452.	Luxeuil.
109	464	Courtot	Chaudot	S.	Lebrun.
73	277	Sol	Camuset	A. 2.	»
271	983	Etienne	Dormoy	S. 407.	Grangier.
119	486	Mar. de Sauvagney	Lamillière	S. 134, 274, 423.	Sancey.
29	139	Denouhier	Paichot	A. 334.	»
28	142	Dupont (J.-F.)	Dupont (C.-J.)	A. 542.	»
	599	Elion	Pequignot	S. 585, 632.	Vieille.
169	607	Tabourey	Jamin	S.	Aubry.
	(100)	»	»	A. 464.	»
90	422	Girardin	Routhier	S.	Goux.
52	182	Laviez (P.-L.)	Laviez (François)	A. 665.	»
170	645	Chaumonot	Cartigny	S. 478.	Caricand.
112	540	Colin	Zèle	A. 316.	»
90	402	Sallot	Viron	S. 144, 316, 315, 411, 412, 550.	Girard. Paille.
84	339	Marchand	Lanceleux	Ch. 549.	»
1733	7201	Revon	Bridan. Versigny.	C. 19.	VERNERET.
87	337	Bailly	Boillot	S. 251, 604.	Maisonnet.
	(120)	»	»	A. 50.	»
46	189	Michaux	Alexandre	A. 631.	»
	(53)	»	»	S. 624, 128, 359, 468, 397, 343, 445.	Bolard.

No d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond. 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	NOMBRE de maisons. 11.
323	GY	Gy	G	»	20	42	2460	855	16066	48
324	Haut du Them (Le).	Melisey	L	17			2291	222	»	
325	Hauterive, 197	Rioz	V	9	31	31	1045	93	782	6
326	Hautevelle	Saint-Loup	L	6	28	31	778	242	2276	7
327	HÉRICOURT, 589	Héricourt	L	»	27	53	1076	324	5781	38
328	*Hilaire* (St.-), 566	Melisey	L	8	20	48	»	29	255	
329	Hugier	Marnay	G	6	20	57	708	100	2355	7
330	Hurecourt	Vauvillers	L	3	47	37	493	237	2337	68
331	Hyet	Rioz	V	6	20	20	647	169	1368	31
332	Igny	Gray	G	16	16	39	1003	313	3501	111
333	*Igny* (St.-), 644	Noroy	V	6	10	10	»	»	»	
334	Jasney	Vauvillers	L	10	36	32	1302	511	4471	160
335	Jonvelle	Jussey	V	15	46	46	1237	174	4859	215
336	Julien (St.-)	Vitrey	V	15	39	39	479	»	1501	70
337	JUSSEY	Jussey	V	»	38	38	2829	313	13785	555
338	*Laitre*, 416	Vitrey	G	10	39	39	»	»	»	
339	Lambrey	Combeaufont.	V	8	27	27	607	90	1897	7
340	*Langle*, 503	Faucogney	L	6	18	40	»	33	»	
341	Lantenot	Luxeuil	L	14	8	34	825	69	936	
342	Lanterne (La), 32	Luxeuil	L	13	14	39	989	144	1872	11
343	Larians, 445	Montbozon	V	7	28	28	247	21	838	40
344	Larret	Champlitte	G	10	24	46	558	121	2356	64
345	Lavigney	Vitrey	V	14	32	32	993	258	3443	130
346	Lavoncourt	Dampierre	G	13	29	32	555	114	1875	
347	Leffond	Champlitte	G	7	30	61	2013	374	3864	20
348	Leucourt	Pesmes	G	10	13	59	480	123	1323	11
349	*Levrecey*, 611	Scey-s.-Saône.	V	18	12	12	366	53	1030	
350	Lieffrans (les Deux-).	Scey-s.-Saône.	V	18	21	21	437	33	927	38
351	Liévans	Noroy	V	5	17	17	416	63	1583	38
352	Linexer	Luxeuil	L	13	8	32	199	136	984	29
353	Lœuilley	Autrey	G	10	16	71	567	137	2339	64
354	Lomont, 355	Héricourt	L	14	13	40	1135	356	3869	18
355	*Lomontot*, 354	Héricourt	L	17	10	37	»	81	1130	
356	*Longevelle*, 595	Gy	G	5	22	36	»	68	936	
357	Longevelle	Villersexel	L	5	13	26	416	55	1429	67
358	Longine (La)	Faucogney	L	6	27	52	1238	232	1222	96
359	Loulans	Montbozon	V	5	23	23	578	25	2798	60

NOMBRE	POPULATION.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires.
	13.	14.	15.	16.	17.
60	2660	Rousselot	Lélut Maime.	C.	ROUGE. Mabile, *vic.*
	1554	Come	Daval	A. 556.	»
76	390	Adam (Georges)	Adam (Jean)	A. 420.	»
90	505	Forterre	Rémond	S.	Duchanois.
050	3518	Macler	Méquillet Minal.	C. 589. T. p.	VUILLEMIN. Lods, *pasteur.* Macler, *id.*
	(110	»	»	A. 566.	»
72	297	Faivre (Claude)	Faivre (Pierre)	S. 219.	Aubry.
71	259	Husson	Henry	A. 427.	»
41	205	Amet	Thomas	A. 509.	»
135	485	Vienney	Mery	S. 522, 614.	Germain.
	(67)	»	»	A. 644.	»
172	714	Denouhier	Luzet	S. 307, 486.	Dodivers.
136	369	Degesne	Rochard	S.	Cordier.
70	256	Hory	Viardot	A. 441.	»
	2789	Poujois	Jobert Rouge.	C.	FOUR. Guibard.
	(31	»	»	A. 416.	»
80	288	Guy	Poutot	S.	Maire.
	(240)	»	»	A. 393.	»
	473	Boillot	Frechain	A. 302.	»
37	690	Pheulpin	Sarre	A. 72.	»
70	317	Derosne	Mignot	A. 322.	»
66	260	Cersoy	Richard	A. 209.	»
29	482	Etienney	Bague	S. 77, 387.	Durand. Grandmougin
16	397	Faivre	Martin	S. 524.	Gousset.
143	926	Darche, ✻	Bouguerot	S.	Corne.
43	190	Julien	Chardenet	S. 35.	Grosperrin.
	(159)	»	»	A. 611.	»
39	179	Baudry	Langrognet	A. 98.	»
57	294	Gaudinet	Besançon	A. 417.	»
35	221	Begey (François)	Begey (J.-B.)	A. 284.	»
65	242	Perdrix	Fluchot	S. 37.	Roy.
90	913	Guillery	Vienot	S. 208, 355.	Roussin. Froissardey, *v*
	(210	»	»	A. 354.	»
	(109)	»	»	A. 118.	»
87	370	Trabin	Michel	Ch. 563.	»
125	772	Daval	Galmiche	A. 200.	»
98	504	Chaudot	Annequin	A. 322.	»

Nº d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arronds. 4	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10	de maisons. 11
360	Loup-les-Gray (St.-).	Gray........	G	13	13	46	458	54	1033	[illegible]
361	Loup (St.-)........	St.-Loup.....	L	»	33	36	1654	750	8346	[illegible]
362	Lure.............	Lure........	L	»	»	31	2431	871	20844	[illegible]
363	Luxeuil..........	Luxeuil......	L	»	20	32	2180	907	29864	
364	Luze.............	Héricourt....	L	3	24	52	1069	92	2064	[illegible]
365	*Lyaumont*, 6.......	St.-Loup.....	L	8	38	43	»	»	298	
366	Lyoffans..........	Lure........	L	9	37	37	451	180	2246	
367	Magnivray	Luxeuil......	L	9	13	34	476	102	1815	[illegible]
368	Magnoncourt......	Saint-Loup...	L	2	33	38	667	265	380	[illegible]
369	Magnoray (Le).....	Montbozon ..	V	17	13	13	382	69	1004	[illegible]
370	Magny (Les).......	Villersexel ...	L	4	21	28	1146	76	1302	[illegible]
371	Magny-d'Anigon ...	Lure........	L	9	9	40	752	256	2305	[illegible]
372	Magny-Jobert	Lure........	L	11	11	39	369	107	1116	[illegible]
373	*Magny-les-Cirey*, 68.	Montbozon...	V	12	27	27	»	23	257	
374	Magny-les-Jussey...	Jussey.......	V	8	34	34	931	219	3268	[illegible]
375	Magny-Vernois (Le).	Lure........	L	3	3	29	637	201	2379	[illegible]
376	Mailleroncourt-Ch. .	Saulx	L	5	22	17	1039	155	2928	[illegible]
377	Mailleroncourt-S.-P.	Vauvillers....	L	4	44	39	1490	628	5478	[illegible]
378	*Malval*, 542.......	Héricourt....	L	13	18	41	171	64	707	
379	Mailley, 169.......	Scey-s.-Saône.	V	20	15	15	2502	520	5779	[illegible]
380	*Maison-du-Bois (La)*, 29.	Gray........	G	2	2	56	»	24	1680	
381	*Maison-du-Vau (La)*, 156.	Montbozon...	V	9	17	17	»	»	»	
382	Maizières	Rioz	V	10	21	21	1168	404	4259	[illegible]
383	*Maize* (La), 638....	Vesoul	V	11	11	11	»	19	307	
384	Malachère (La)....	Rioz........	V	5	22	22	547	107	1155	[illegible]
385	Malans...........	Pesmes.......	G	4	24	68	671	17	1568	[illegible]
386	Malbouhans........	Lure........	L	8	8	39	769	27	981	[illegible]
387	Malvillers.........	Vitrey.......	V	11	35	35	708	57	1932	[illegible]
388	Mandrevillars	Héricourt....	L	5	27	55	302	68	1128	[illegible]
389	Mantoche.........	Autrey	G	10	6	61	1416	250	6285	[illegible]
390	Marast	Villersexel ...	L	5	20	22	306	26	569	[illegible]
391	Marcel (St.-)......	Vitrey.......	V	6	39	39	710	102	1602	[illegible]
392	Margilley	Champlitte...	G	3	22	54	1512	41	1206	[illegible]
393	Marie-en-Chanois (Ste.-)...	Faucogney...	L	5	19	42	479	117	1449	[illegible]
394	Marie-en-Chaux (Ste.-)....	Luxeuil......	L	6	21	26	243	69	1391	[illegible]
395	*Marloz*, 176.......	Rioz	V	6	26	56	»	28	306	

NOMBRE de feux. 12.	POPULATION. 13.	NOMS DES MAIRES. 14.	NOMS DES ADJOINTS. 15.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dependent. 16.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires. 17.
56	266	Bon de Klinglin, ✻	Décotte	S. 447.	Bartholomot.
40	2563	Michel	Gérard. Cardot.	C. 271, 368.	LEVAIN. Billotte.
707	3058	Coutherut	Bègue. Genty.	C. 375.	BOILLOT. Paget, *vic.* Jorant, *id.*
	4036	Desgranges, ✻	Thierry. Grasson, O. ✻.	C. 588.	VERGEY. Jeannier, *vic.* Henry, *id.*
93	467	Carmien	Doucelance	A. 131.	»
		»	»	A. 6.	»
	461	Guy	Mourot	S. 23, 372, 474.	Faivre.
100	450	Thiébaud	Remy	S. 528.	Rapenne.
98	425	Mantrand	Vinot	A. 361.	»
45	194	Gueneley	Faivre	A. 235.	»
91	459	Bittard	Jourdant	A. 642.	»
121	615	Lods	Petithory	T. p.	Jeanmaire, *p.*
45	213	Vuillemot	Devaux	A. 366.	»
»	»	»	»	A. 68.	»
172	692	Husson	Rousselot	S. 564.	Guichard.
130	800	Vigneron	Lamboley	A. 362.	»
230	1080	Millot	Demougin	S.	Dunand.
184	760	Robert	Gauthier	S.	Charmy.
		»	»	A. 542.	»
57	1005	Millardet, ✻	Coutelle	S. 169.	Roze.
		»	»	A. 29.	»
		»	»	A. 156.	»
159	551	Rousselot	Millerand	S.	Martel.
		»	»	A. 638.	»
62	292	Chaussalet	Petitjean	A. 530.	»
130	520	Odille	Menetrey	S.	Damotte.
140	657	Bresson	Desgrandchamp	S.	Leduc.
80	313	Broillard	Lamotte	A. 345.	»
40	190	Tournier (J.-B.)	Tournier (Franç.)	A. 131.	»
260	1013	Monnin	Rebilly	S.	Rochard.
26	219	Gobillot	Pescheur	A. 415.	»
116	438	Cerçoy	Martin	S.	Boisson.
133	547	Bolopion	Valtefaugle	A. 138.	»
93	442	Bourceret	Collilieux	S. 12, 106, 117, 148, 265, 340, 503, 514.	Fagnon. Leblanc, *vic.*
68	294	Dutaitre	Joram	A. 105.	»
		»	»	A. 176.	»

N° d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arronds. 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton 5.	d'arrond. 6.	de dep. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	de maisons. 11.
396	MARNAY	Marnay	G	»	25	56	1037	56	3681	19
397	Maussans	Montbozon	V	5	27	27	392	81	1354	1
398	*Melay*	Melisey	L	7	19	47	»	37	592	
399	Melecey	Villersexel	L	6	21	32	335	108	1698	6
400	Melin	Combeaufonte	V	7	32	32	572	172	2598	6
401	Melincourt	Vauvillers	L	6	41	34	1498	196	2776	12
402	MELISEY	Melisey	L	»	11	41	2122	120	6300	32
403	Membrey	Dampierre	G	8	24	36	1101	214	4812	21
404	Menoux	Amance	V	4	24	24	1470	425	4015	13
405	*Mer* (La), 258	Faucogney	L	5	20	47	»	24	»	
406	Mercey-sur-Saône	Fresne-St.-M.	G	12	18	39	768	198	2860	13
407	*Mercey*, 305	Combeaufonte	V	12	30	30	»	»	»	
408	Mersuay	Port-s.-Saône	V	15	21	21	1172	393	4487	87
409	Meurcourt	Saulx	L	10	25	21	1188	566	5339	20
410	Miélin	Melisey	L	26	37	66	1336	27	909	8
411	Mignafans	Villersexel	L	11	18	36	»	98	1412	4
412	Mignavillers	Villersexel	L	11	14	35	»	171	2455	7
413	*Milaudon*, 539	Montbozon	V	10	21	21	»	90	747	
414	Moffans	Lure	L	9	9	35	1264	604	6157	23
415	Moimay	Villersexel	L	3	19	24	622	136	1900	7
416	Molay, 338	Vitrey	V	10	39	39	765	70	1222	9
417	Mollans	Lure	L	12	12	19	1345	353	6186	162
418	Montagne (La)	Faucogney	L	10	21	46	1262	232	1360	72
419	Montagney	Pesmes	G	9	21	62	922	152	3313	[illegible]
420	Montarlot-les-Rioz	Rioz	V	4	27	56	966	142	1812	[illegible]
421	Montarlot-sur-Salon	Champlitte	G	7	30	30	1432	299	2556	[illegible]
422	*Montbleuse* (La)	Gy	G	10	24	33	»	48	1085	
423	Montboillon	Gy	G	11	31	38	843	273	3707	[illegible]
424	MONTBOZON	Montbozon	V	»	22	22	863	273	4934	[illegible]
425	Montcey	Vesoul	V	9	9	9	813	102	2727	[illegible]
426	Montcourt	Jussey	V	15	44	44	492	29	1718	4
427	Montdoré	Vauvillers	L	1	47	39	759	94	1285	8
428	Montessaux	Melisey	L	2	10	39	315	23	465	3
429	Montigny-les-Cherl.	Vitrey	V	5	38	38	2098	428	4646	25
430	Montigny-les-Nones.	Vesoul	V	8	8	8	648	73	3111	12
431	Montjustin, 621	Noroy	V	7	19	19	754	155	3023	7
432	Mont-le-Franois	Champlitte	G	8	18	50	623	730	1941	8
433	Mont-l.-Etrelles, 641	Gy	G	8	24	34	732	38	667	[illegible]

Nombre de feux.	Population.	Noms des Maires.	Noms des Adjoints.	Culte. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent	Culte. Noms des Ecclésiastiques titulaires.
12.	13.	14.	15.	16.	17.
296	1282	D'Eugny........	Rollier..........	C. 172, 442.	Pourny (Léop.)
24	134	Guerrin	Peney..........	A. 322.	»
	(250	»	»	A. 566.	»
92	416	Ménard	Henriot	S.	Baud.
70	232	Olivier	Echilley	A. 552.	»
140	603	Marie..........	Demorge	S.	Petiet.
459	2359	Lamboley	Coutherut, ✻ ...	S.	Lambert. Cardot, *vic.* Baufle, *id.*
235	834	De Nervaux, ✻..	Humbert	S. 112, 582.	Débauchey.
159	650	Aubry..........	Garret	S.	Bousset.
	(140	»	»	A. 258.	»
153	592	Siruguet........	Tourneret	S. 444.	Cordier.
	(150)	»	»	A. 305.	»
145	606	Boyon	Laurent	S.	Colin.
240	942	Vuillin	Petit...........	S. 450, 619.	Roch.
118	729	Jeanmougin.....	Py..............	S.	Vuillemot.
44	207	Euvrard........	Favelet..........	A. 316.	»
126	687	Carrey	Durand..........	A. 316.	»
	(38	»	»	A. 539.	»
257	1007	Tunis	Lanoir	S. 627.	N....
86	391	Aubry..........	Marquand	S. 471, 390.	Véjux.
99	371	Broillard	Champonnois.....	S. 175, 338, 532.	Clerc.
186	772	Delapanouze, O ✻	Ruffier..........	S. 351.	Rapin.
132	721	Galmiche	Clément.........	A. 200.	»
176	607	Corny..........	Bresard..........	S. 66.	Guidet.
105	378	Mougeot........	Janney..........	S. 197, 325.	Labourey.
112	454	Crottet.........	Jollivet..........	S.	Simard.
	(74	»	»	A. 433.	»
92	327	Baverey	Lattruffe	Ch. 306.	»
214	841	Coillot	Angelot.........	C. 74, 570.	Jouvenot. Simonin, *vic.*
98	404	Chaudey........	Meyer..........	A. 125.	»
45	218	Hory	Papigny.........	A. 658.	»
100	383	De Truchis......	Savoye	S. 330.	Gauthier.
43	252	Garnier (J.-Bapt.)	Garnier (Joseph).	A. 58.	»
250	890	Châtelet-Josse ...	Berthoulier.......	S.	Lorain. Delagrange, *v.*
127	457	Gillot	Tuaillon........	S.	Vannier.
97	408	Ramelet	Membrey........	S. 46, 621.	Boyon.
93	312	Poullenot.......	Delamarche......	S. 3, 286.	Oudot-Guerissot.
85	342	Barret..........	Griset..........	S. 253, 422, 641.	Faverot.

N° d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond^{s}. 4	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	NOMBRE de maisons. 11.
434	Mont-le-Vernois . . .	Vesoul	V	10	10	10	772	73	1490	11
435	*Montoille*, 583	Vesoul	V	5	5	5	»	»	»	
436	Montot.	Damp.-sur-S .	G	5	16	47	1003	161	2585	88
437	Mont-St.-Léger	Dampierre . . .	G	14	30	32	490	44	920	4
438	Montseugny	Pesmes.	G	10	13	66	491	55	1409	7
439	Montureux-l.-Baulay	Amance	V	8	29	29	634	58	1939	8
440	Montureux-les-Gray, 499 . .	Autrey	G	13	9	48	966	153	5010	14
441	Morey.	Vitrey.	G	14	38	38	969	134	3265	17
442	*Morogne*, 172	Marnay.	G	6	25	60	161	19	514	
443	Motey-Besuche	Pesmes.	G	10	20	60	621	44	1185	79
444	Motey-sur-Saône . . .	Fresne-St.-M .	G	11	17	38	299	53	1257	36
445	*Munans*, 343	Montbozon . .	V	7	28	28	»	»	»	
446	Nantilly	Autrey	G	5	6	59	1001	208	3528	130
447	Nantouard	Gray.	G	11	11	45	302	»	366	34
448	Navenne.	Vesoul	V	2	2	2	484	59	2969	90
449	Nervesain.	Dampierre . . .	G	20	36	28	328	»	185	27
450	Neurey-en-Val.	Saulx	L	9	26	16	527	166	2386	84
451	Neurey-l.-La Demie.	Noroy.	V	11	7	7	970	96	3526	8
452	Neuvelle (La).	Lure.	L	6	6	37	488	33	1005	9
453	Neuvelle-les-Champ.	Champlitte . .	G	5	19	53	488	71	1783	12
454	Neuvelle-l.-Cromary	Rioz	V	4	30	30	629	244	2910	7
455	Neuvelle-les-La Ch.	Scey-s.-Saône.	V	17	21	21	1343	166	3326	14
456	Neuvelle-les-Scey (La).	Combeaufont.	V	5	20	20	646	63	1096	81
457	*Neuves-Granges* (Les), 176.	Rioz	V	4	29	29	»	39	646	
458	Noidans-le-Ferroux.	Scey-s.-Saône.	V	12	19	19	1422	389	3893	130
459	Noidans-les-Vesoul .	Vesoul	V	3	3	3	880	217	5530	151
460	Noiron.	Gray.	G	9	9	55	557	78	2262	5
461	Noroy-l'Archevêq.	Noroy.	V	»	13	13	3178	1031	2815	25
462	Noroy-les-Jussey . . .	Vitrey.	V	7	37	37	528	114	1928	12
463	Oigney	Combeaufont.	V	7	32	32	797	130	2320	70
464	Oiselay, 311.	Gy	G	11	30	35	2299	383	3288	200
465	Onay	Gray.	G	12	12	51	665	90	2319	33
466	Oppenans.	Villersexel . . .	L	6	16	21	357	58	1263	48
467	Oricourt.	Villersexel . . .	L	7	15	21	365	64	1128	30
468	Ormenans	Montbozon. . .	V	5	22	22	361	73	997	49
469	Ormoiche.	Luxeuil.	L	6	22	28	572	61	1007	35
470	Ormoy	Jussey.	V	11	38	38	1954	541	6910	250
471	Ovanches.	Scey-s.-Saône.	V	5	18	18	670	118	3349	115
472	Ouge.	Vitrey.	V	5	45	45	1349	45	2129	185
473	Oyrières.	Autrey	G	9	12	53	1403	269	4372	182

	POPULATION.	NOMS DES		CULTE.	
		MAIRES.	ADJOINTS.	Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	Noms des Ecclésiastiques titulaires.
	13.	14.	15.	16.	17.
7	544	Faivre	Jassey	A. 612.	»
	(190)	»	»	A. 583.	»
0	370	Thiériot	Taulle	S. 230.	Fournier.
3	161	Argenton	Foissotte	S. 567.	Marchand.
7	325	Jandot	Chapuis	S.	Mouret.
6	380	Hugnin	Barberot	Ch. 120.	»
8	616	Raclot	Beuchey	A. 529.	»
6	751	Grossetête	Hory	S. 336.	Planty. Lemoine, *vic.*
	(90)	»	»	A. 396.	»
0	272	Billet	Débiolle	A. 142.	»
1	102	Daminet	Patusset	A. 406.	»
	(54)	»	»	A. 322.	»
37	500	Hugot	Bourgeoiset	S. 90.	Ravier.
32	138	Hugot	Ruchet	A. 360.	»
23	503	De Lampinet O. ✻	Manier	Ch. 630.	»
24	104	Goiset	Durand	A. 599.	»
2	379	Charton	Bizard	Ch. 409.	»
36	380	Mougin	Tavernier	S. 229.	Guilleminot.
3	465	Hacquemand	Begey	A. 302.	»
25	455	Clerc	Pernot	S.	Marmet.
78	320	Loichemol	Demougeot	A. 568.	»
60	665	Vienney	Mourey	S. 493.	Goissey.
84	411	Maire (J.-C.)	Maire (J.-B.)	A. 548.	»
	(219)	»	»	A. 176.	»
40	914	Briet	Lombardet	S. 662.	Py.
66	584	Deroche	Daviot	S.	Maillot.
60	245	Labre	Camburet	A. 211.	»
22	1277	Roussel	Véjux	C.	FAIVRE. Poincelet, *vic.*
25	504	Horiot	Hugard	S.	Baulier.
80	284	Tisserand	Debœuf	Ch. 88.	»
06	834	Guyard	Thomas	S. 311.	Lavancy.
38	146	Pariset	Georgeon	Ch. 211.	»
52	239	Thomassin	Vernet	A. 5.	»
40	210	Vesin	Pion	A. 5.	»
49	223	Breney	Lallemand	A. 322.	»
42	184	Noel	Mairey	A. 105.	»
07	1133	Henriot	Pescheur	S.	Bouquillard.
18	495	Flamand	Gurney	A. 540.	»
98	801	Regnier	Rousselot	S.	Chenal. Daunois, *vic.*
03	735	Thibaulot	Naudier	S.	Garnery-Bouverot

No d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond. 4.	DISTANCES AUX chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	[illegible] de maisons. 11.
474	Palante...........	Lure........	L	9	9	38	345	88	1055	[illegible]
475	Passavant.........	Jussey.......	V	22	46	46	2955	785	7462	[illegible]
476	Pennesières, 205...	Rioz........	V	8	18	18	908	176	1627	[illegible]
477	Percey-le-Grand ...	Champlitte...	G	11	28	68	1388	132	3171	[illegible]
478	*Perrenot (Le)*, 314..	Scey-s.-Saône.	V	18	19	19	»	»	835	
479	Perrouse, 646.....	Rioz........	V	8	35	35	300	75	679	[illegible]
480	PESMES...........	Pesmes......	G	»	22	69	1864	152	5442	[illegible]
481	Pierrecourt.......	Champlitte ..	G	8	27	50	1560	77	2018	[illegible]
482	*Pierrejux*, 67......	Fresne-St.-M.	G	17	12	44	»	»	1110	
483	Pin..............	Marnay	G	9	29	47	1404	615	6882	[illegible]
484	*Pisseloup*, 562.....	Champlitte...	G	20	32	38	»	28	582	
485	Pisseure (La)......	Vauvillers....	L	13	33	32	230	73	1109	[illegible]
486	Plainemont.......	Vauvillers....	L	13	32	39	330	124	1164	[illegible]
487	Plancher-Bas......	Champagney .	L	5	21	52	2912	327	5012	[illegible]
488	Plancher-les-Mines..	Champagney..	L	9	23	54	2558	485	3699	[illegible]
489	*Poirmont (Le)*, 6...	Saint-Loup...	L	8	38	43	»	»	»	
490	Polaincourt, 179...	Amance	V	10	34	34	2140	527	4643	[illegible]
491	Pomoy...........	Lure........	L	13	13	17	751	142	2455	[illegible]
492	Pontcey....	Scey-s.-Saône.	V	7	11	11	587	8	1187	[illegible]
493	Pont-de-Planch. (Le)	Fresne-St.-M..	G	5	31	24	682	175	1660	[illegible]
494	Pont-du-Bois......	Vauvillers....	L	7	49	45	815	122	1852	[illegible]
495	Pont-sur-l'Ognon ..	Villersexel ...	L	6	24	24	416	85	1311	[illegible]
496	*Pontrebeau*, 571...	Dampierre ...	G	10	26	34	»	19	436	
497	PORT-SUR-SAÔNE....	Port-s.-Saône.	V	»	13	13	2460	238	8447	[illegible]
498	Poyans...........	Autrey	G	6	11	64	1217	138	2447	[illegible]
499	*Prantigny*, 440.....	Autrey	G	14	9	47	255	24	775	[illegible]
500	Preigney..........	Vitrey.......	V	7	37	37	1218	358	3862	[illegible]
501	*Prélot (Le)*, 137....	Champlitte...	G	5	22	59	»	»	»	
502	Presle............	Montbozon...	V	8	16	16	578	97	1414	[illegible]
503	Proiselière (La), 340	Faucogney ...	L	6	16	40	706	84	1888	[illegible]
504	Provenchère	Port-s.-Saône.	V	8	13	13	583	239	2944	[illegible]
505	Purgerot	Combeaufont.	V	11	21	21	1410	242	4173	[illegible]
506	Pusey............	Vesoul	V	5	5	5	813	112	5037	[illegible]
507	Pusy, 242........	Vesoul	V	6	6	6	997	123	2766	[illegible]
508	Quarte (La).......	Vitrey.......	V	7	44	44	319	33	737	[illegible]
509	Quenoche	Rioz........	V	6	21	21	970	114	1468	[illegible]
510	Quers............	Lure	L	9	9	28	922	455	3535	[illegible]
511	*Queutrey*, 615......	Fresne-St.-M .	G	5	27	30	»	52	1045	
512	Quincey..........	Vesoul	V	3	3	3	1262	192	3813	[illegible]
513	Quitteur..........	Fresne-St.-M .	G	16	14	43	316	»	1965	[illegible]
514	Raddon, 148......	Faucogney ...	L	5	21	41	1250	712	5333	[illegible]

	POPULATION. 13.	NOMS DES MAIRES. 14.	NOMS DES ADJOINTS. 15.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent. 16.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires. 17.
0	228	Bresson........	Bernard........	A. 366.	»
8	1469	Fort..........	Besson.........	S.	Grangier.
3	390	Montagnon, ✱...	Costille........	S. 205.	Zominy.
3	544	Decusey........	Perrottet.......	S.	Nicolin.
		»	»	A. 314.	»
1	175	Jamet.........	Gaulard........	A. 215.	»
4	1769	Courbet........	Duvernois, ✱...	C. 546.	{ LIQUET. Boyet, *vic.*
5	685	Vasselet........	Guillaume......	S.	Roblet.
		»	»	A. 67.	»
8	663	Fontaine.......	Vernier........	S. 660.	Boilley.
		»	»	A. 562.	»
21	89	Hacquard (J.-C.).	Hacquard (Dom.).	A. 25.	»
14	128	Simonin........	Hacquard.......	A. 334.	»
20	2131	Lombard.......	Déloye.........	S.	Cœur.
00	1480	Laurent........	Steinacre.......	S. 70	Boileau.
		»	»	A. 6.	»
19	990	Cornot.........	Courtoisier.....	S. 179, 541.	Blancheville.
50	614	Balland.........	Poirey.........	S.	Fetel.
88	366	Maussire........	Sarret.........	S. 170.	Bigey.
27	443	Bérard.........	Fleutiaux.......	A. 455.	»
55	739	Viard..........	Henry..........	S.	Tourneret.
25	201	Gousserey......	Grelier.........	S.	Convers.
		»	»	A. 571.	»
20	2148	Noirot.........	Bardenet......	C. 166.	{ DÉRAY. Manet, *vic.*
10	420	Mandigon.......	Izelin..........	S. 114, 626.	Mouton.
		»	»	A. 440.	»
79	711	Ferry..........	Roussey, ✱.....	S.	Boley.
		»	»	A. 137.	»
74	325	Lavey..........	Gainnet........	A. 590.	»
00	548	Collilieux.......	Vaulot.........	A. 393.	»
129	512	Déprez (Ignace)..	Déprez (C.-J.)...	S.	Gautherot.
133	911	Chiffert........	Laillet.........	S.	Favret.
187	951	Lépinier........	Athey..........	S. 155.	Ribaud.
131	549	Ruffier d'Epenoux	Colombot.......	S. 242, 639.	Drouhard.
72	277	Caubert........	Mergey.........	S.	Daunois.
53	229	Jeanbard.......	Monnin.........	S. 331.	Vienot.
160	706	Mol...........	Vuillemeney....	S.	Grosjean.
		»	»	A. 615.	»
122	488	Goichot........	Garret.........	S.	Froissard.
69	254	Moussard.......	Picot..........	A. 67.	»
235	995	Aubry..........	Jechoux........	A. 393.	»

No d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrondt. 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	[Nombre] de maisons. 11.
515	Raincourt.........	Jussey.......	V	5	42	42	828	137	3093	[illegible]
516	Ranzevelle	Jussey.......	V	13	39	39	237	»	990	[illegible]
517	*Raucourt*, 531.....	Dampierre ...	G	11	27	38	»	13	411	
518	Ray..............	Dampierre ...	G	13	28	29	788	97	2372	[illegible]
519	Raze.............	Scey-s.-Saône.	V	11	13	13	997	190	2879	[illegible]
520	Recologne-l.-Fond..	Rioz	V	10	25	25	729	106	1454	[illegible]
521	Recologne-les-Ray..	Dampierre ...	G	9	24	34	115	25	834	[illegible]
522	Reine (Ste.-).......	Fresne-St.-M .	G	9	18	37	618	71	1173	[illegible]
523	Remy (St.-).......	Amance	V	5	28	28	908	173	3261	[illegible]
524	Renaucourt	Dampierre...	G	14	30	34	614	132	3284	[illegible]
525	Grande-Résie (La)..	Pesmes......	G	8	14	64	476	66	1023	[illegible]
526	Résie-St.-Martin (La)	Pesmes......	G	5	17	63	325	80	1453	[illegible]
527	*Richecourt*, 9......	Jussey.......	V	10	39	39	»	20	»	
528	Rignovelle	Luxeuil......	L	12	10	35	437	52	1060	[illegible]
529	Rigny	Autrey	G	13	5	50	1271	122	3046	
530	Rioz, 26, 231.....	Rioz	V	»	27	27	860	343	4375	
531	Roche, 517........	Dampierre	G	9	25	39	1338	384	5039	[illegible]
532	Rochelle (La)	Vitrey.......	V	9	40	40	423	70	858	[illegible]
533	Roche-sur-Linotte..	Montbozon...	V	4	20	20	934	61	1328	[illegible]
534	Ronchamp........	Champagney .	L	5	12	42	2354	1032	12089	[illegible]
535	Rosey	Scey-s.-Saône.	V	14	13	13	1464	480	4927	[illegible]
536	Rosière (La).......	Faucogney ...	L	11	32	56	900	232	1618	[illegible]
537	Rosières-sur-Mance.	Vitrey.......	V	4	42	42	522	87	1369	[illegible]
538	Roye.............	Lure........	L	4	4	34	1038	92	1824	[illegible]
539	Ruhans, 413.......	Montbozon...	V	10	21	21	364	105	1657	[illegible]
540	Rupt.............	Scey-s.-Saône.	V	4	20	20	1025	158	2757	[illegible]
541	Saponcourt........	Amance	V	10	34	34	489	12	866	[illegible]
542	Saulnot, 378......	Héricourt....	L	11	20	43	1788	617	5330	[illegible]
543	SAULX............	Saulx	L	»	19	15	1505	213	4501	347
544	Sauveur (St.-).....	Luxeuil......	L	1	19	32	1200	384	3611	[illegible]
545	Sauvigney-les-Angir.	Gray........	G	13	13	43	1044	177	2842	[illegible]
546	Sauvigney-l.-Pesmes	Pesmes......	G	3	19	66	635	133	2276	[illegible]
547	Savoyeux.........	Dampierre ...	G	6	19	37	614	103	5236	[illegible]
548	SCEY-SUR-SAÔNE, 11.	Scey-s.-Saône.	V	»	17	17	2827	420	6883	380
549	Scye	Port-s.-Saône.	V	4	10	10	584	170	1857	65
550	Secenans	Villersexel ...	L	13	18	38	288	144	1716	[illegible]
551	Selles	Vauvillers ...	L	5	51	45	1436	256	1087	[illegible]
552	Semmadon........	Combeaufonte	V	4	29	29	1082	226	3527	
553	Senargent	Villersexel ...	L	9	16	33	775	272	4024	[illegible]

NOMBRE des feux	POPULATION.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires.
	13.	14.	15.	16.	17.
164	614	Thevenard......	Guignot........	S.	Aubry.
22	80	Cordier........	Dufourg........	A. 201.	»
	(152)	»	»	A. 531.	»
154	632	Andriot........	Charpiot........	S. 263, 521.	Jolyot.
162	590	Bressand.......	Langrognet (J.-C.)	S.	Carteret.
62	256	Boisson (O. ✳)..	Bas.............	S. 640, 240.	Denis.
38	148	Geoffroy.......	Remps..........	A. 518.	»
66	229	Bollet..........	Seprey..........	A. 332.	»
110	581	Millerot........	Drouhin........	S.	Boiget.
81	356	Huvelin........	Prenant........	Ch. v. 346.	N.....
49	178	Bec............	Dagonaux.......	A. 581.	»
48	180	Oudot..........	Denizot........	A. 162.	»
	»	»	»	A. 9.	»
202	262	Richard........	Pernot..........	A. 367.	»
	757	Félin, ✳.......	Lansard.........	S. 440, 499.	Champion.
	1027	Sirot, ✳........	Dève............	C. 26, 231, 275, 384, 572.	Soye. / Billottet, *vic.*
164	652	Viard..........	Trainet..........	S. 517, 656.	Claudinot.
44	180	Champonnois....	Broillard........	A. 416.	»
55	285	Gardet.........	Carras..........	S.	Poisse.
300	1771	Ballay (Jacq.-X.).	Ballay (J.-B.-M.).	S.	Gauthier.
198	680	Vuillequey......	Coutelier........	S.	Billottet.
97	607	Huguenin.......	Galmiche........	A. 200.	»
150	473	Lavocat........	Porcherot........	S.	Pougeux.
130	731	Sémonin........	Lombard.........	S. 202.	Faivre.
35	154	Babey..........	Vanney..........	S. 413, 636.	Brussey.
150	619	Duvaux........	Collot...........	S. 471.	Rousseau.
74	336	Reugniez.......	Mignard.........	Ch. 490.	»
230	988	Vannier........	Emonet..........	S. 167, 196, 308, 378, 649.	Gerard. / Choppe.
315	1198	Robert, ✳......	Bertrand........	C. 160, 161, 214.	Boutement. / Gavoillot, *vic.*
270	1243	Clerc..........	Chapuis.........	S. 104, 245.	Riandey.
81	391	Comte.........	Commaille.......	A. 111.	»
86	355	Truchot........	Jacquot..........	Ch. 480.	»
98	393	Thibaulot (Fr.)..	Thibaulot (Pierre)	S.	Gatin.
471	2144	Fontain........	Philippe.........	C. 11, 157, 264, 456.	Morel. / Baudy, *vic.*
70	255	Grangeret......	Jacquemard......	S. 598, 317.	Gardaire.
60	295	Henriot........	Girardot.........	A. 316.	»
245	1017	Estienne.......	Viard............	S.	Chapuis.
	506	Moureaux.......	Perrin...........	S. 400.	Etignard.
114	522	Messager, ✳....	Olivier..........	S.	Belin.

N° d'ordre.	COMMUNES.	CANTONS.	Arrond^t.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton.	d'arrond.	de dep.	SUPERFICIE en hectares.	Contenance des bois comm. en hectares.	REVENUS ordinaires.	NOMBRE de maisons.
1.	2.	3.		5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
554	Senoncourt	Amance	V	4	28	28	1126	347	3329	14
555	Sept-Fontaines (Les)	Fresne-St.-M.	G	4	27	28	553	73	1170	5
556	Servance..........	Melisey......	L	13	24	53	6216	183	3893	68
557	Servigney.........	Saulx	L	4	18	17	»	257	2800	9
558	Seveux..........	Fresne-St.-M.	G	10	20	37	1689	195	2767	20
559	Soing	Fresne-St.-M..	G	5	31	25	1534	380	5910	22
560	Surans-les-Breurey, 108, 568	Rioz	V	4	32	32	1437	81	1137	10
561	Sornay	Marnay......	G	7	23	60	625	58	2635	8
562	Suaucourt, 484....	Champlitte...	G	20	34	38	781	41	843	9
563	Sulpice (St.-)......	Villersexel...	L	2	16	26	353	75	1764	4
564	Tartécourt........	Jussey.......	V	7	32	32	229	83	1064	3
565	Tavey	Héricourt....	L	2	26	52	293	132	2326	5
566	Ternuay, 328, 398..	Melisey......	L	5	17	46	2575	201	4806	20
567	Theuley..........	Dampierre ...	G	14	30	31	749	261	4199	10
568	*They*, 560........	Rioz	V	5	32	32	»	»	34	
569	Thieffrans	Montbozon ..	V	7	21	21	913	339	2910	6
570	Thiénans.........	Montbozon...	V	1	23	23	411	67	1043	3
571	Tincey, 496.......	Dampierre ...	G	12	28	32	695	59	1839	9
572	Traitiéfontaine	Rioz	V	3	28	28	592	157	1226	5
573	Traves	Scey-s.-Saône.	V	7	16	16	1229	426	8515	15
574	*Trécourt*, 22.......	Champlitte ..	G	15	26	41	»	34	»	
575	Tremblois (Le)....	Gray	G	8	8	60	549	52	1169	4
576	Trémoins.........	Héricourt....	L	5	24	48	403	120	1319	5
577	Tresilley..........	Rioz	V	4	25	25	1108	131	1478	7
578	Trevey...........	Montbozon...	V	7	17	17	218	94	1062	3
579	Tromarey, 141	Marnay......	G	7	18	54	612	57	1000	7
580	*Vacheresse*, 260....	Villersexel ...	L	13	10	34	146	54	754	
581	Vadans...........	Pesmes......	G	9	12	62	1291	243	3086	9
582	Vaite	Dampierre ...	G	7	23	37	939	185	3679	147
583	Vaivre, 435.......	Vesoul	V	5	5	5	843	»	4837	170
584	Vaivre (La).......	Saint-Loup...	L	9	32	42	304	115	1797	80
585	Val (Le)..........	Lure........	L	9	9	29	388	»	259	[illegible]
586	Val-St.-Eloy (Le)..	Port-s.-Saône.	V	14	15	15	705	167	3080	99
587	Valay	Pesmes......	G	10	15	59	1740	353	7597	230
588	Valbert (St.-)......	Luxeuil......	L	6	24	38	390	181	1649	55
589	*Valbert-les-Hér. (St.-)*, 327	Héricourt....	L	1	24	53	»	11	»	
590	Vallerois-le-Bois, 59	Noroy.........	V	9	15	15	1259	133	3987	150

NOMBRE de feux.	POPULATION.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	CULTE. Désignation des cures, succursales et des communes qui en dependent.	CULTE. Noms des Ecclésiastiques titulaires.
12.	13.	14.	15.	16.	17.
170	628	Huguin	Valley..........	S.	Lajoux.
77	324	Clerc..........	Tourneret	A. 296.	»
808	731	Henry..........	Tabourin....... / Mougenot	C. 324.	Mourey.
106	402	Pinot	Pitoy	A. 300.	»
230	880	Nodot, ✱......	Chevalier.......	S.	Daval.
258	926	Mugnier........	Chevalier.......	S. 150, 217.	Gauthier.
121	548	Margelin........	Broger	A. 568.	»
109	440	Gillot	Verdot.........	S.	Maillot.
85	343	Sirot	Raillard	S. 484.	Berthod.
63	295	Martaux	Bollet..........	S. 357.	Jardy.
42	154	Huguin.........	Robert	A. 374.	»
50	237	Metin..........	Jaccotey........	S. 124, 183, 576, 628, 661.	Lavocat.
				T. p.	Macler, *pasteur*.
288	1541	Juif............	Richardin.......	S. 73, 328, 398	Boissenin.
110	344	Durand.........	Mennettrier.....	A. 437.	»
		»	»	S. 108, 454, 560, 646.	Chiquelin.
85	402	Seigne..........	Bépois	A. 156.	»
48	207	Siroutot	Gely...........	A. 424.	»
101	399	Constant........	Joly	S. 496.	Placet.
55	243	Grosjean........	Bar............	A. 530.	»
192	711	Gautherot	Monnot	S. 119, 143.	Demay. / Amidey, *vic.*
		»	»	A. 281.	»
50	182	Lazeau.........	Thenot.........	A. 140.	»
64	302	Monnier........	Dormoy	A. 565.	»
				T. p.	Duvernoy, *past.*
79	341	Goux	Guerrin	A. 272.	»
39	152	Cuenot.........	Borey..........	A. 223.	»
82	269	Convers	Longet	S. 35, 141, 652	Tisserand.
		»	»	A. 260.	»
115	462	Riduet	Passard	S. 173, 525.	Cannelle.
165	585	Thomas	Teston	A. 403.	»
200	673	Simonin........	Nief	S. 435.	Silvestre.
120	554	Azière..........	Lamboley.......	A. 6.	»
10	84	Petitgirard......	Seguin	A. 309.	»
99	464	Richard	Allaux..........	S.	Beauquier.
250	1036	Gabiot	Bouvard........	S.	Bonnet.
99	427	Joffroy.........	Causeret........	A. 363.	»
»		»	»	A. 327.	»
210	856	Vincent	Noblot.........	S. 59, 502.	Bresson.

N° d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond[s]. 4.	DISTANCES aux chefs-lieux de canton. 5.	d'arrond. 6.	de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	NOMBRE de maisons. 11.
591	Vallerois-Lorioz, 48	Noroy	V	15	9	9	629	134	1691	59
592	*Vallier (St.-)*, 67	Fresne-St.-M.	G	18	10	45	»	»	2561	
593	Vandelans	Rioz	V	9	30	30	303	»	283	30
594	Vanne	Dampierre	G	15	30	28	971	240	3145	100
595	Vantoux, 356	Gy	G	5	23	36	967	191	2572	108
596	Varogne	Vesoul	V	12	12	12	435	98	1653	60
597	Vars	Autrey	G	7	13	56	1616	151	3165	143
598	Vauchoux	Port-s.-Saône.	V	4	11	12	463	80	1451	56
599	Vauconcourt	Damp.-sur-S.	G	19	35	29	1512	169	3751	[illegible]
600	*Vaudey*, 615	Fresne-St.-M.	G	4	24	31	»	61	827	
601	VAUVILLERS	Vauvillers	L	»	46	39	950	463	6236	[illegible]
602	Vaux-le-Moncelot	Gy	G	11	28	30	695	79	1429	[illegible]
603	Velesmes	Gray	G	10	10	48	1968	320	4418	[illegible]
604	Velet	Gray	G	3	3	58	605	»	1208	[illegible]
605	Vellechevreux, 204.	Villersexel	L	10	19	35	660	142	2026	98
606	Velleclaire	Gy	G	5	24	36	413	96	1569	57
607	Vellefaux	Montbozon	V	16	9	9	1002	214	3587	100
608	*Vellefrange*, 609	Gy	G	3	22	38	»	32	511	
609	Vellefrey, 608	Gy	G	3	21	38	713	125	1290	65
610	Vellefrie	Vesoul	V	12	12	12	595	150	2912	[illegible]
611	Velleguindry, 349	Scey-s.-Saône.	V	17	10	10	688	114	1732	[illegible]
612	Velle-le-Châtel	Scey-s.-Saône.	V	11	10	10	300	42	658	[illegible]
613	Velleminfroy	Saulx	L	5	16	15	606	117	2810	[illegible]
614	Vellemoz	Gy	G	9	18	38	420	122	1588	[illegible]
615	Vellexon, 511, 600.	Fresne-St.-M.	G	5	25	32	2504	264	[illegible]	[illegible]
616	Velloreille-l.-Choye.	Gy	G	7	14	48	413	152	3135	[illegible]
617	*Velloreille-les-F.*, 291	Fresne-St.-M.	G	10	30	27	»	27	449	
618	*Velloreille-les-O.*, 86.	Gy	G	12	31	35	»	58	990	
619	Velorcey	Saulx	L	12	22	22	616	189	3114	[illegible]
620	*Velotte-sous-A.*, 15.	Lure	L	8	8	25	»	»	»	
621	*Velotte-sous-M.*, 431.	Noroy	V	7	19	19	»	»	»	
622	Venère	Pesmes	G	14	13	54	797	117	2075	[illegible]
623	Venisey	Amance	V	7	30	30	679	69	2034	[illegible]
624	Verchamp, 322	Montbozon	V	5	25	25	238	42	489	25
625	Vereux	Dampierre	G	5	12	46	894	171	4351	[illegible]
626	*Verfontaine*, 114	Autrey	G	7	15	67	»	49	885	
627	Vergenne (La)	Villersexel	L	11	10	33	295	108	1504	[illegible]
628	Verlans	Héricourt	L	3	24	49	164	46	897	21
629	Vernois-sur-Mance	Vitrey	V	5	44	44	803	117	2501	[illegible]
630	VESOUL	Vesoul	V	»	»	»	782	»	62640	[illegible]

POPULATION.	NOMS DES		CULTE.	
	MAIRES.	ADJOINTS.	Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	Noms des Ecclésiastiques titulaires.
13.	14.	15.	16.	17.
245	Mathieu	Prevot	A. 607.	»
(357)	»	»	A. 67.	»
161	Colard	Gauguey	A. 176.	»
459	Boussard	Drouhet	S. 261.	Charles.
450	Chausse	Mouton	A. 118.	»
313	Tuaillon	Gerard	S. 268, 651.	Bardot.
524	Huot	Lefebvre	S. 238.	Marcel.
234	Guignard	Calley	A. 549.	»
709	Mignot (O. ✻)	Mathey	S. 449.	Folley.
(195)	»	»	A. 615.	»
1240	Perrin	Thouvenot	C. 10.	Rouge.
219	Oudin (C.-P.)	Oudin (Cl.-Clém.)	A. 287.	»
830	Veffond	Renevret	S.	Quevy.
497	Jouardet	Blanchot	A. 319.	»
587	Aubry	Voisard	S. 204.	Jobey.
249	Paroton	Lambert	A. 118.	»
500	Pirolley	Lyautey	S. 591, 48.	Vuillaume.
(60)	»	»	A. 118.	»
278	Merciéca, ✻	Charpillet	A. 118.	»
344	Boyon	Berger	A. 638.	»
344	Robert	Alquin	S. 349.	Fourrier.
190	Michel	Faveret	S. 54, 100, 181, 434.	Cornu.
625	Larer	Faivre	S. 212.	Bardot.
240	Barberet	Girardey	A. 332.	»
1294	Téton	Petit	S. 511, 600.	Guillaume.
265	Canchy	Girardot	Ch. 174.	»
(109)	»	»	A. 291.	»
(280)	»	»	A. 86.	»
352	Braleret	Ragonnet	A. 409.	»
(180)	»	»	A. 15.	»
(151)	»	»	A. 431.	»
409	Vuillemot	Grisot	S.	Chofardet.
335	Deroche	Rousselot	Ch. 193.	»
111	Prudhon	Gauthier	A. 322.	»
530	Caisey	Limasset	S.	Gainet.
	»	»	A. 498.	»
220	Caillet	Gamet	A. 414.	»
98	Georges	Nardin	A. 565.	»
666	Mignot	Jerrain	S.	Monnin.
6768	Baulmont, ✻	Renauld. / Bobillier (O. ✻).	C. 203, 448.	Oudet. / Antoine, *vic.* / Baulet, *id.* / Paget, *id.*

No d'ordre. 1.	COMMUNES. 2.	CANTONS. 3.	Arrond. 4.	Distances aux chefs-lieux de canton. 5.	Distances aux chefs-lieux d'arrond. 6.	Distances aux chefs-lieux de dép. 7.	SUPERFICIE en hectares. 8.	Contenance des bois comm. en hectares. 9.	REVENUS ordinaires. 10.	de maisons. 11.
631	Vezet	Fresne-St.-M.	G	2	29	26	1166	197	2523	[illegible]
632	Villafans	Villersexel	L	5	14	29	643	133	2836	[illegible]
633	Villargent	Villersexel	L	5	19	31	286	64	965	[illegible]
634	Villars-le-Pautel	Jussey	V	10	40	40	1218	298	4447	[illegible]
635	Villedieu-en-Fontenette (La)	Saulx	L	13	28	20	966	243	3300	[illegible]
636	Villedieu-les-Quenoche (La).	Montbozon	V	12	23	23	131	51	327	[illegible]
637	Villefrancon	Gy	G	6	15	46	565	11	483	[illegible]
638	Villeneuve (La), 71, 383	Vesoul	V	14	14	14	916	91	1722	[illegible]
639	Villeparois	Vesoul	V	5	5	5	332	24	757	[illegible]
640	Villers-Bouton	Rioz	V	9	28	28	526	48	603	[illegible]
641	*Villers-Chemin*, 433.	Gy	G	7	24	35	»	12	109	[illegible]
642	VILLERSEXEL	Villersexel	L	»	18	26	1320	222	6260	[illegible]
643	Villers-la-Ville	Villersexel	L	3	18	30	586	31	978	[illegible]
644	Villers-le-Sec, 333.	Noroy	V	8	6	6	1108	127	2105	[illegible]
645	Villers-les-Luxeuil	Saulx	L	10	21	34	910	347	2815	[illegible]
646	*Villers-le-Temp.*, 479	Rioz	V	7	34	23	135	37	426	[illegible]
647	Villers-Pater, 31	Montbozon	V	8	20	20	260	35	591	[illegible]
648	Villers-sur-Port	Port-s.-Saône.	V	5	14	14	1025	44	999	[illegible]
649	Villers-sur-Saulnot	Héricourt	L	10	22	44	237	192	1577	[illegible]
650	Villers-Vaudey	Dampierre	G	17	34	35	555	114	2215	[illegible]
651	Vilory	Vesoul	V	14	14	14	415	89	1336	[illegible]
652	Virey	Marnay	G	8	19	50	635	62	1260	[illegible]
653	Visoncourt	Luxeuil	L	10	19	23	452	161	1314	[illegible]
654	VITREY	Vitrey	V	»	42	42	1348	148	3793	[illegible]
655	Voivre (La)	Faucogney	L	4	18	42	1187	132	4279	[illegible]
656	Volon	Dampierre	G	10	26	37	575	69	1422	[illegible]
657	Voray	Rioz	V	12	39	39	682	248	4436	[illegible]
658	Vougécourt	Jussey	V	17	44	44	888	238	2864	[illegible]
659	Vouhenans	Lure	L	4	4	29	836	206	2507	[illegible]
660	Vregille	Marnay	G	11	31	46	428	99	2393	[illegible]
661	Vyans	Héricourt	L	11	29	54	332	122	1876	[illegible]
662	Vy-le-Ferroux	Scey-s.-Saône.	V	10	16	16	570	130	2990	[illegible]
663	Vy-les-Filain	Montbozon	V	8	15	15	527	119	2518	[illegible]
664	Vy-les-Lure	Lure	L	7	7	26	1600	396	4822	[illegible]
665	Vy-les-Rupt	Dampierre	G	22	34	23	1168	166	2600	[illegible]

POPULATION.	NOMS DES		CULTE.	
	MAIRES.	ADJOINTS.	Désignation des cures, succursales et des communes qui en dépendent.	Noms des Ecclésiastiques titulaires.
13.	14.	15.	16.	17.
622	Grapinet, ✻	Chevanne	S. 62, 321	Daminet.
368	Regnier	Juif	Ch. 309.	»
189	Gauthier	Français	A. 643.	»
1011	Fournier	Thabussot	S.	Renaudot. N...., *vic.*
654	Goisey	Petit	S. 243.	Bouveret.
36	Monin	Roy	A. 539.	»
274	Fournier	Thomas	A. 174.	»
428	Daviot	Thiédey	S. 71, 383, 610.	Bruley.
182	Bersot	Pounot	A. 507.	»
193	Vie	Garnier	A. 520.	»
(177)	»	»	A. 433.	»
1422	Perret	Rivière	C. 370.	Mabile. Petitcuenot, v
309	Brepson	Petitjean	S. 633.	Demougin.
493	Mantion	Clément	S. 333.	Henry.
641	Rousse	François	S. 1, 241.	Bourriot.
(44)	»	»	A. 568.	»
206	Rousselot	Parret	S. 31, 38.	Marchand.
433	Camus	Marchand	S.	Guerittot.
245	Laude	Guignard	A. 542.	»
304	Genin	Contenet	A. 285.	»
203	Tousset	Roze	A. 596.	»
271	Liquet	Gardot	A. 579.	»
224	Laurent	Renaudin	A. 113.	»
968	Lépine	Ruffin	C.	Bigey.
705	Begey	Sarrasin	A. 258.	»
201	Richelet	Bourgogne	A. 531.	»
595	Bourdot	Guyerdet	S.	Boissy.
508	Marvillet	Masson	S. 426.	Humbert.
548	Elion	Motemps	S.	Valot.
163	Landos	Venère	A. 483.	»
216	Georges	Gremillot	A. 565.	»
			T. p.	Banzet, *pasteur*.
346	Vautrin	Menetrier	A. 458.	»
244	Oudot	Meline	Ch. 267.	»
1133	Motams	Juilleret	S.	Marguier.
379	Goux	Tissier	S. 313.	Julien.

TABLEAU RÉSUMÉ

DU DÉPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAONE.

Le département de la Haute-Saône, formé de la partie septentrionale de l'ancienne Franche-Comté, tire son nom de sa position près de la source de la Saône, la plus considérable des rivières qui l'arrosent. Il est situé entre le 47e et le 48e degré de latitude nord, et entre le 3e et le 5e degré de longitude (méridien de Paris).

Limites. — La Haute-Saône est bornée au nord par le département des Vosges et partie de celui de la Haute-Marne, à l'est par le département du Haut-Rhin, au sud par les départemens du Doubs et du Jura, à l'ouest par le département de la Côte-d'Or et partie de celui de la Haute-Marne.

Etendue, superficie. — Sa plus grande longueur, mesurée du nord-est au sud-ouest, entre l'extrémité orientale du territoire de Château-Lambert et l'embouchure de l'Ognon dans la Saône (au-dessous de Broye-les-Pesmes), est de 11 myriamètres 7 kilomètres et demi (environ 25 lieues communes); et sa plus grande largeur est de 6 myriamètres 8 kilomètres (à peu près 14 lieues communes), prise du nord-ouest au sud-est, entre l'extrémité septentrionale du territoire de Bousseraucourt et le village de Larians.

Suivant M. Thirria *(Statistique géologique)*, la superficie totale du département est de 530,260 hectares, correspondant à 53 myriamètres 2 kilomètres carrés 6/10, ou à 331 25/100

lieues de poste carrées, ou enfin à 368 44/100 lieues anciennes carrées, de 25 au degré.

La superficie donnée par M. Thirria est, à 730 hectares près, la même qne celle constatée par divers tableaux que nous avons consultés à la direction des contributions directes, et d'après lesquels le territoire de la Haute-Saône comprend 530,990 hectares, ainsi divisés par natures de culture :

Terres labourables	256,104 hectares.
Prés	58,983
Vignes	11,770
Bois	154,230
Vergers, pépinières, jardins	4,264
Oseraies, aulnaies, saussaies	58
Etangs, abreuvoirs, mares	1,538
Landes, pâtis, bruyères, etc	22,661
Autres cultures diverses	1,257
Superficie des propriétés bâties	1,938
Routes, chemins, rues, etc	9,864
Rivières, ruisseaux	1,499
Forêts-domaines non productifs	6,667
Cimetières, églises, presbytères, bâtimens publics	157
Total	530,990

Plus haut nous avons eu occasion de faire connaître la subdivision de cette superficie entre les trois arrondissemens communaux.

Aspect général. — Le département de la Haute-Saône est en général montueux. Il présente cependant deux zônes assez distinctes : celle du sud-ouest au nord-ouest, qui comprend les arrondissemens de Vesoul et de Gray ; et celle du sud-est au nord-est, qui est l'arrondissement de Lure. Dans la première, où le sol n'est dominé par aucune montagne d'une hauteur remarquable, ce sont des coteaux couverts de vignes ou de bois, de vastes prairies baignées par les eaux fécondantes de la Saône, de l'Ognon ou de leurs affluens, et des champs fertiles qui laissent à l'art peu de chose à faire pour seconder la nature. Dans l'autre zône, les aspérités des contrées montagneuses,

les forêts, les torrens, les cascades, les vallons agrestes, s'offrent successivement à la vue. Ici le sol est sensiblement moins propre à la culture des céréales que dans les arrondissemens de Vesoul et de Gray; et cette culture, qui ne réussit qu'imparfaitement dans beaucoup de communes, est à peine essayée dans un certain nombre d'autres. Mais on y supplée par des récoltes mieux appropriées à la nature et à l'exposition des terres. L'arrondissement de Lure abonde d'ailleurs en productions minérales. Ses plus hautes montagnes sont le ballon de Servance (1,203 mètres 80 centimètres au-dessus du niveau de la mer); la Planche-des-Belles-Filles, commune de Plancher-les-Mines (1,128 mètres 32 centimètres); et la montagne dite Sapeau, commune de Fresse (879 mètres 60 c.). Ces montagnes ne sont que des branches du ballon d'Alsace, qui n'est lui-même qu'une extrémité de la chaîne des Vosges.

Climat, température. — Le département est compris dans un vaste bassin qu'embrassent les Vosges, la chaîne de Langres, la Côte-d'Or, et enfin les montagnes du Doubs et du Jura. Montagneux au nord, dans le quart environ de son étendue, comme nous l'avons dit, il est ailleurs assez plain, et arrosé d'un grand nombre de rivières bordées de grandes prairies ou de coteaux cultivés. On n'y trouve ni l'aridité des pays plus élevés auxquels il touche, ni l'humidité insalubre que répandent les eaux stagnantes. Le climat y est plus doux que dans la plupart des départemens voisins; l'été et l'hiver y sont plus tempérés; l'automne y est ordinairement beau. Seulement le voisinage des montagnes, et l'influence des neiges quand elles s'accumulent sur leurs sommets ou qu'elles fondent, y causent, surtout au printemps, beaucoup de variations de température et de très-prompts changemens dans l'état de l'atmosphère. Des jours froids et pluvieux reparaissent tout-à-coup pendant la belle saison, et les vents doux et humides du sud-ouest alternent brusquement avec les vents secs et vifs du nord-est, ou avec les vents froids et tristes du nord-ouest. De là la fréquence des rhumes, des esquinancies, des maux de dents, des rhumatismes, et même des fluxions de poitrine, dans notre pays. De là, aussi, le grand nombre de vieillards atteints de difficultés de respirer par suite de rhumes répétés; de là des douleurs habituelles de l'estomac

ou du dos; de là, enfin, des surdités et des duretés d'oreilles produites par des fluxions réitérées à la tête. Le dessèchement des marais et des grandes prairies a rendu moins communes les fièvres intermittentes; et depuis bien longtemps on n'y a pas vu d'épidémies meurtrières, hormis les épidémies de typhus qui nous furent apportées par les armées alliées en 1814 et 1815, et le choléra, qui, dans les mois de juin et de juillet 1832, fit des victimes dans quelques villages riverains de la Saône. Les fièvres connues vulgairement sous le nom de fièvres putrides sont fort rares. Les fièvres nerveuses sont un peu plus fréquentes, ainsi que les maladies chroniques de la poitrine et de l'estomac.

Routes. — Peu de départemens ont autant de routes que la Haute-Saône, où l'on en compte 22, savoir : 5 routes royales et 17 routes départementales, généralement en bon état. Leur longueur totale est de 735,449 mètres, correspondant à plus de 184 lieues de poste. En voici le tableau :

ROUTES ROYALES.

Route n° 19, de Paris à Bâle, par Cintrey, Combeaufontaine, Port-sur-Saône, Charmoille, Pusey, Frotey, Calmoutier, Pomoy, Genevreuille, Amblans, Lure, La Côte, Ronchamp, Frahier; longueur, 96,400 mètres.

Route n° 57, de Metz à Besançon, par Fougerolles, Luxeuil, Saint-Sauveur, Baudoncourt, Saulx, Comberjon, Vesoul, Vellefaux, Rioz, Voray; 78,498 mètres.

Route n° 67, de Saint-Dizier à Lausanne, par Champlitte, Oyrières, Chargey, Gray, Venère, Bonboillon, Chancevigney, Cult, Marnay; 54,054 mètres.

Route n° 70, d'Avallon à Combeaufontaine, par Cecey, Essertenne, Mantoche, Maison-du-Bois, Arc, La Folie, Montureux, Dampierre, Vaite, Lavoncourt, Vauconcourt; 52,800 mètres.

Route n° 83, de Lyon à Strasbourg, par Tavey, Héricourt; 8,809 m.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Route n° 1, de Vesoul à Auxonne, par Andelarrot, Mailley, Grandvelle, Fretigney, Villers-Chemin, Velleclaire, Bucey, Gy, Bonboillon, Chancey, Chaumercenne, Pesmes; 58,040 mètres.

Route n° 2, de Gray à Dole, par Gray, Champvans, le Tremblois, La Grande-Résie; 19,560 mètres.

Route n° 3, de Besançon à Neufchâteau, par Cussey, Etuz, Bonnevent, Velloreille, Oiselay, Fretigney, La Charité, Neuvelle-les-La Charité, Vy-le-Ferroux, Traves, Bucey, Chassey, Scey-sur-Saône, Scey-l'Eglise, Neuvelle-les-Scey, Combeaufontaine, Augicourt, Jussey, Raincourt et Blondefontaine; 68,488 mètres.

Route n° 4, de Besançon aux Vosges par Montbozon, Cognières, Thieffrans, Chassey, Esprels, Marast, Aillevans, Vy-les-Lure, Lure, Saint-Germain, Mélisey; 63,890 mètres.

Route n° 5, de Vesoul à Mirecourt, par Charmoille, Bougnon, Faverney, Menoux, Saint-Remy, Anchenoncourt, Vauvillers, Pont-du-Bois; 39,163 mètres.

Route n° 6, de Lure à Mirecourt, par Lure, Quers, Saint-Sauveur, Luxeuil, Fontaine, Saint-Loup; 33,410 mètres.

Route n° 7, de Saint-Loup à Jussey, par Bouligney, Mailleroncourt, Vauvillers, Saponcourt, Magny, Cendrecourt, Jussey; 33,680 mètres.

Route n° 8, de Luxeuil aux Vosges, par Luxeuil, Raddon, Amage, Ste.-Marie, Breuches, Faucogney; 26,502 mètres.

Route n° 9, de Vesoul à Montbéliard, par Frotey, Quincey, Esprels, Villersexel, Villers-la-Ville, Villargent, Saint-Ferjeux, Vellechevreux, Secenans, Crevans, Corcelles, Gonvillars; 39,857 mètres.

Route n° 10, de Gray à Besançon, par Velesme, Choye, Autoreille, Pin; 27,530 mètres.

Route n° 11, de Vesoul au Pont de la Vaugine; 2,866 mètres.

Route n° 12, d'Héricourt à Montbéliard, par Bussurel; 4,840 mètres.

Route n° 13, de Gray à Dijon, par Bouhans et Autrey; 10,238 mètres.

Route n° 14, de Scey-sur-Saône à Vesoul, par Port-sur-Saône; 3,715 m.

Route n° 15, de Dijon à Bourbonne, par Champlitte; 10,039 mètres.

Route n° 16, de Villersexel à Cuse; 3,742 mètres.

Route n° 17, de Chalon à Gray, par Pontailler; 1,328 mètres.

Chemins vicinaux. — Vingt lignes de grande communication, qui ont ensemble un développement de 475,381 mètres, avaient été classées par le conseil général du département dans ses sessions de 1836 et de 1837. Plusieurs de ces lignes sont complètement achevées aujourd'hui; d'autres le seront prochainement; enfin des travaux sont en cours d'exécution sur les lignes les moins avancées. Le temps n'est donc pas éloigné où tous les points du département se verront également en possession des nouveaux et commodes moyens de transport et d'échanges dont la loi du 21 mai 1836 a doté le pays. Voici le tableau des vingt lignes classées :

N°	1, de Jussey à Cintrey.................	longueur	19,760	mètres.
—	2, de Cintrey à Vaite.................	—	19,642	—
—	3, de Vesoul à Montbozon............	—	17,380	—
—	4, de Montbozon à Oiselay...........	—	42,685	—
—	5, d'Oiselay à la Haute-Marne.........	—	42,892	—
—	6, de Port-sur-Saône à Luxeuil........	—	34,100	—

Nº 7, de Breurey à la Haute-Marne	longueur	12,546	mètres.
— 8, de Lure à Héricourt................	—	22,822	—
— 9, de Ronchamp à Giromagny.........	—	11,754	—
— 10, de Lure à l'Isle-sur-le Doubs........	—	24,211	—
— 11, de Saint-Loup au Val-d'Ajol	—	13,117	—
— 12, de Vesoul à Saint-Loup............	—	42,177	—
— 13, de Vesoul à Gray	—	55,209	—
— 14, de Combeaufontaine à Faverney.....	—	18,718	—
— 15, de Pesmes à Etuz.................	—	28,951	—
— 16, de Faucogney à Ronchamp.........	—	19,993	—
— 17, de Frahier à Héricourt	—	14,531	—
— 18, de Marnay à Gy..................	—	15,293	—
— 19, de Jussey à Passavant.............	—	18,800	—
— 20, de Corre à Vauvillers..............	—	11,800	—

Cours d'eau. — Nos principales rivières sont la Saône, l'Ognon, la Lanterne et le Côney. On en a parlé avec quelques détails dans la description topographique des communes, ainsi que des autres cours d'eau de moindre importance, qui, au nombre de plus de *soixante*, sillonnent le département dans tous les sens, et y mettent en mouvement ou alimentent plus de 1200 établissemens industriels. Une chose bien digne de remarque, c'est que toutes les rivières et ruisseaux qui arrosent son territoire portent leurs eaux à la Saône, soit immédiatement, soit par des affluens intermédiaires, sans excepter même la Luzienne, qui, à la vérité, va se jeter dans l'Allan à Montbéliard, mais qui n'en retombe pas moins dans notre grande rivière, après avoir successivement passé dans la Savoureuse et le Doubs.

Division territoriale. — Sous l'empire de la loi du 26 février 1790, qui divisa la France en départemens et en districts, la Haute-Saône comprenait 6 districts, subdivisés en 48 cantons, ainsi qu'il suit :

District de Gray. — 8 cantons : Champvans, Fresne-Saint-Mamès, Gray, Gy, Marnay, Mercey-sur-Saône, Pesmes, Sauvigney-les-Angirey.

District de Champlitte. — 7 cantons : Autrey, Champlitte, Chargey, Dampierre-sur-Salon, Fouvent-la-Ville, Lavoncourt, Ray.

District de Vesoul. — 11 cantons : Authoison, Colombier, Cro-

mary, Faverney, Grandvelle, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Port-sur-Saône, Rioz, Scey-sur-Saône, Vesoul.

District de Jussey. — 7 cantons : Amance, Augicourt, Combeaufontaine, Corre, Jussey, Morey, Vitrey.

District de Lure. 7 cantons : Granges-le-Bourg, Héricourt, Lure, Melisey, Mollans, Ronchamp, Villersexel.

District de Luxeuil. — 8 cantons : Conflans, Faucogney, Fougerolles, Luxeuil, Quers, Saint-Loup, Saulx, Vauvillers.

On changea la circonscription du département à l'époque de l'occupation du comté de Montbéliard, en y réunissant ce pays, qui en forma un septième district ; toutefois le département rentra bientôt dans ses premières limites, et fut, comme auparavant, divisé en 6 districts, dont les chefs-lieux étaient siéges d'autant de tribunaux : seulement le district de Lure demeura agrandi d'une partie du canton de *Clairegoutte*, détaché de l'ancien comté de Montbéliard.

Cet état de choses subsista jusqu'en l'an IV de la république, époque à laquelle le département n'eut plus qu'une seule administration, sous le titre d'*Administration centrale*, et un seul tribunal civil, séant l'un et l'autre à Vesoul, ainsi que le tribunal criminel, la Direction des domaines, la Recette générale des finances, etc.

Après la journée du 18 brumaire an VIII, l'administration du département fut confiée aux mains d'un seul magistrat, sous le titre de *préfet*. Ce nouveau système amena d'autres changemens dans les divisions administratives de notre territoire, qui fut dès-lors fractionné, comme il l'est encore, en *trois arrondissemens communaux*, composés chacun d'un certain nombre de *cantons* et de *communes*.

Ces arrondissemens ont pour chefs-lieux *Gray*, *Vesoul* et *Lure*; ils comptent 28 cantons et 580 mairies, savoir :

GRAY.............	8 cantons et	165 mairies.
VESOUL...........	10	213
LURE.............	10	202
TOTAUX.....	28	580 (1)

(1) A la formation des divisions territoriales faites en l'an VIII, on comptait dans le département de la Haute-Saône 640 mairies. Des réunions

Ces 580 mairies comprennent ensemble plus de 2,000 villes, bourgs, villages, hameaux, fermes, usines ou maisons isolées,

de communes ont successivement réduit le nombre des municipalités au chiffre actuel de 580. Le tableau des communes réunies pouvant offrir quelque intérêt, nous le donnons ici, en indiquant les dates que nous avons pu nous procurer, des décrets ou ordonnances qui ont opéré les réunions.

Anthon et Dournon, réunis à Rioz.
Arc, réuni à Gray par décret du 14 février 1806.
Argirey, réuni à Villers-Pater.
Attricourt, réuni à Lœuilley par arrêté du 19 janvier 1808.
Avouay, réuni à Buthier par décret du 7 décembre 1805.
Baslières, réuni à Vallerois-le-Bois.
Breurey, réuni à Sorans.
Cecey, réuni à Essertenne.
La Chapelle, réunie à Granges-le-Bourg par décret du 20 juillet 1807.
La Chapelotte, réunie à Auvet par décret du 7 décembre 1805.
Chancevigney, réuni à Tromarey par décret du 7 décembre 1805.
Chazel, réuni à Anchenoncourt.
Chazelot, réuni à Mailley.
Comberjon, réuni à Colombier.
Corneux, réuni à St.-Broing par ordonnance du 14 avril 1841.
Courbenans, réuni à Vellechevreux par arrêté du 15 novembre 1807.
Courboux, réuni à Pennesières.
Courmont, réuni à Lomont par décret du....
Crevans, réuni à Granges-le-Bourg par décret du 20 juillet 1807.
Epenoux, réuni à Pusy par décret du 18 août 1807.
Le Fahy, réuni à Autrey.
Feurg, réuni à Bouhans par décret du 19 septembre 1806.
Fontenelay, réuni à Gezier.
Gatey, réuni à Courtesoul.
Genechier, réuni à Chagey par décret du 11 décembre 1808.
Grachaux, réuni à Oiselay par décret du 10 mars 1807.
Grandecourt, réuni à Vy-les-Rupt par décret du 4 août 1806.
Granges-la-Ville, réuni à Granges-le-Bourg par décret du 20 juillet 1807.
Gressoux, réuni à Auxon par décret du 18 septembre 1807.
Levrecey, réuni à Velleguindry par décret du 31 mai 1807.
Lomontot, réuni à Lomont par décret du 11 janvier 1808.
Longevelle, réuni à Vantoux par décret du 12 novembre 1806.
Le Lyaumont, réuni à Aillevillers par décret du 11 décembre 1808.
Magny-les-Cirey, réuni à Beaumotte.
La Maison-du-Vau, réunie à Chassey par décret du 31 mars 1806.
La Maize et Bellenoye, réunis à la Villeneuve par décret du 18 août 1807.
Malval, réuni à Saulnot par décret du 17 janvier 1814.
Marloz, réuni à Cirey.
Melay et St.-Hilaire, réunis à Ternuay par décret du 18 février 1806.

dont on a donné plus haut la liste alphabétique, avec renseignemens statistiques sur chaque commune.

La Mer, réunie à Faucogney par décret du 18 février 1806.
Miellin, réuni à Servance.
Mignafans, réuni à Granges-le-Bourg par décret du 20 juillet 1807.
Mignavillers, réuni à Granges-le-Bourg par décret du 20 juillet 1807.
La Montbleuse, réunie à Etrelles par décret du 12 novembre 1806.
Montoille, réuni à Vaivre par décret du 6 janvier 1807.
Neuvelle-les Cromary, réuni à Sorans par décret du 23 avril 1807.
Les Neuves-Granges, réunies à Cirey par décret du 23 avril 1807.
Le Perrenot, réuni à Grandvelle.
Pierrejux et St.-Vallier, réunis à Beaujeu par décret du 31 mai 1807.
Pisseloup, réuni à Suaucourt par décret du 21 février 1808.
Pontrebeau, réuni à Tincey par décret du 16 mai 1806.
Prantigny, réuni à Montureux-sur-Saône.
Le Prélot, réuni à Champlitte par décret du 24 mai 1805.
Queutrey, réuni à Vellexon par décret du 23 septembre 1806.
Raucourt, réuni à Roche par décret du 23 septembre 1806.
Saint-Albin, réuni à Scey-sur-Saône par décret du 10 mars 1807.
Saint-Igny, réuni à Villers-le-Sec.
Saint-Valbert, réuni à Héricourt par décret du 25 février 1808.
Secenans, réuni à Granges-le-Bourg par décret du 20 juillet 1807.
Servigney, réuni à Genevrey par décret du 22 janvier 1808.
Sorans-les-Cordiers, réuni à Roche par décret du 22 janvier 1808.
They, réuni à Sorans.
Vacheresse, réuni à Faymont par décret du 2 février 1808.
Vaudey, réuni à Vellexon par décret du 12 décembre 1806.
Vellefrange, réuni à Vellefrey par décret du 31 janvier 1806.
Velloreille, réuni à Fretigney par décret du 9 septembre 1806.
Velloreille-les-Oiselay, réuni à Bonnevent par décret du 31 mai 1807.
Verfontaine, réuni à Broye-les-Loup par décret du 23 septembre 1806.
Villers-Chemin, réuni à Mont-les-Étrelles par décret du 12 nov. 1806.
Villers-le-Temple, réuni à Perrouse.

Nota. Sur les 73 communes réunies ci-dessus indiquées, 13 ont été rendues à leur administration par des ordonnances postérieures, et ont aujourd'hui leur corps municipal, savoir :

Arc, distrait de Gray par ordonnance du 8 août 1827.
Attricourt, distrait de Lœuilley par arrêté du 14 novembre 1821.
Courmont, distrait de Lomont par ordonnance du....
Crevans, distrait de Granges-le-Bourg par ordonnance du 8 février 1832.
Le Fahy, distrait d'Autrey par ordonnance du 11 juillet 1821.
Grandecourt, distrait de Vy-les-Rupt par ordonnance du 31 août 1832.
Granges-la-Ville, distrait de Granges-le-Bourg par ordonnance du 28 avril 1824.

Les chefs-lieux des huit cantons de l'arrondissement de Gray sont : *Autrey*, *Champlitte*, *Dampierre-sur-Salon*, *Fresne-Saint-Mamès*, *Gray*, *Gy*, *Marnay* et *Pesmes*.

Ceux des cantons de l'arrondissement de Vesoul sont : *Amance*, *Combeaufontaine*, *Jussey*, *Montbozon*, *Noroy-le-Bourg*, *Port-sur-Saône*, *Rioz*, *Scey-sur-Saône*, *Vesoul* et *Vitrey*.

Enfin, les cantons de l'arrondissement de Lure ont pour chefs-lieux *Champagney*, *Faucogney*, *Héricourt*, *Saint-Loup*, *Lure*, *Luxeuil*, *Melisey*, *Saulx*, *Vauvillers* et *Villersexel*.

POPULATION. — La population du département, d'après le recensement opéré au 1er janvier 1841, est de 352,778 habitans, répartis dans les trois arrondissemens comme il suit : Gray, 91,517; Vesoul, 116,604 ; Lure, 144,657.

Cette population était en 1792 de 285,616 âmes; en 1802, de 291,579; en 1814, de 312,220; en 1823, de 323,024. En conséquence elle s'est accrue de 67,162 habitans depuis 1792, ce qui donne une augmentation moyenne de 1,399 par année.

ORGANISATION POLITIQUE. — L'article 39 de la loi du 19 avril 1831, qui a déterminé les circonscriptions électorales pour les élections à la Chambre des députés, a divisé le département de la Haute-Saône en quatre arrondissemens électoraux, savoir :

Premier arrondissement, formé des cantons de Vesoul, Montbozon, Noroy, Port-sur-Saône, Rioz et Scey-sur-Saône.

Deuxième arrondissement, formé des cantons de Jussey, Amance, Combeaufontaine, Vitrey, Saint-Loup et Vauvillers.

Troisième arrondissement, formé des cantons de l'arrondis-

Miellin, distrait de Servance par ordonnance du 11 avril 1821.

Mignafans, distrait de Granges-le-Bourg par ordonnance du 28 avril 1824, ainsi que Granges-la-Ville et Mignavillers, pour former une mairie avec ces deux autres communes ; distrait enfin de Granges-la-Ville par ordonnance du 8 avril 1832, en vertu de laquelle Mignafans a maintenant sa mairie particulière.

Mignavillers, distrait de Granges-la-Ville par ordonnance du 15 février 1835.

Neuvelle-les-Cromary, distrait de Sorans par ordonnance du 21 juin 1831.

Secenans, distrait de Granges-le-Bourg par ordonnance du 21 mars 1832.

Servigney, distrait de Genevrey par ordonnance du 8 février 1832.

sement communal de Lure, moins ceux de Vauvillers et de Saint-Loup.

Quatrième arrondissement, formé de tous les cantons de l'arrondissement communal de Gray.

Chacun de ces colléges électoraux nomme un député à la Chambre.

Le nombre des électeurs est, d'après les listes closes le 16 octobre 1841 et qui serviront éventuellement jusqu'au 20 octobre 1842, de 1,201 pour tout le département. (Voir ces listes, imprimées à la fin de l'Annuaire.)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE. — Le préfet a sa résidence à Vesoul, chef-lieu du département (1). Il administre directement l'arrondissement communal de cette ville. Les deux autres arrondissemens sont administrés par l'intermédiaire des sous-préfets placés à Gray et à Lure (2).

(1) Le premier préfet de la Haute-Saône fut M. le général VERGNES, nommé le 23 ventôse an VIII (14 mars 1800). M. Vergnes a eu pour successeurs :

M. HILAIRE, nommé à la préfecture de la Haute-Saône le 5 ventôse an XII (25 mars 1804);

M. de FLAVIGNY, nommé par décret du 5 janvier 1814;

M. ESNOU DE SAINT-CÉRAN, nommé par décret du 6 avril 1815;

M. le baron de VILLENEUVE-BARGEMONT, nommé par ordonnance du 14 juillet 1815;

M. le comte Woldemar de BRANCAS, nommé par ordonnance du 5 octobre 1825;

M. LE BRUN DE CHARMETTES, nommé par ordonnance du 16 octobre 1829;

M. Amédée THIERRY, nommé par ordonnance du 6 août 1830;

M. BARTHÉLEMY, nommé par ordonnance du 20 octobre 1835, en remplacement de M. Thierry;

M. MAZÈRES, préfet actuel, nommé par ordonnance du 10 août 1839, en remplacement de M. Barthélemy.

(2) Les sous-préfets qui se sont succédé à Gray sont :

M. CRESTIN père, premier sous-préfet, nommé le 9 germinal an VIII (30 avril 1800);

M. CRESTIN fils, nommé par décret du 19 mai 1808, en remplacement de M. Crestin père;

M. GUILLAUME, nommé par ordonnance du 30 avril 1817, en remplacement de M. Crestin fils;

Il existe près le premier magistrat du département, 1° un conseil de préfecture composé de trois membres (1). Un des mem-

M. Carrière, nommé par ordonnance du 27 mai 1828, en remplacement de M. Guillaume;

M. de Brusset, nommé par ordonnance du 29 juin 1828, en remplacement de M. Carrière, non acceptant;

M. Darche, nommé par ordonnance du 10 août 1830;

M. Philipot de Tayac, sous-préfet actuel, nommé par ordonnance du 21 octobre 1836, en remplacement de M. Darche, démissionnaire.

Depuis la création des sous-préfectures, celle de Lure a été successivement occupée par douze sous-préfets, savoir :

M. Verguet, nommé le 9 germinal an VIII (30 avril 1800);

M. Matheron, nommé le 9 germinal an IX (30 avril 1801), en remplacement de M. Verguet;

M. Fremyet, nommé par décret du 8 avril 1813, en remplacement de M. Matheron;

M. Gallois, nommé par ordonnance du 26 juillet 1814, en remplacement de M. Fremyet;

M. le baron du Coetlosquet, nommé par ordonnance du 18 avril 1816, en remplacement de M. Gallois;

M. de la Boissière, nommé par ordonnance du 21 avril 1824, en remplacement de M. du Coëtlosquet;

M. de Belleroche, nommé par ordonnance du 29 mars 1829, en remplament de M. de la Boissière;

M. Rogniat, nommé par ordonnance du 23 avril 1830, en remplacement de M. de Belleroche;

M. Richard, nommé par ordonnance du 6 août 1830, en remplacement de M. Rogniat;

M. de Courchamp, nommé par ordonnance du 1er février 1833, en remplacement de M. Richard;

M. Quintard, nommé par ordonnance du 13 septembre 1839, en remplacement de M. de Courchamp;

M. Reboul, sous-préfet actuel, nommé par ordonnance du 20 décembre 1841, en remplacement de M. Quintard.

(1) Le conseil de préfecture de la Haute-Saône fut composé, à la première organisation, de MM. Courtot, Bardenet et Richard, nommés le 9 germinal an VIII (30 avril 1800). Ensuite en ont fait partie :

M. Meillier, nommé le 29 thermidor an VIII (16 août 1800), en remplacement de M. Courtot;

M. Cuny, nommé le 29 germinal an IX (19 avril 1801), en remplacement de M. Richard;

M. Guenot, nommé le 23 avril 1810, en remplacement de M. Meillier;

M. Magny, nommé le 3 octobre 1814, en remplacement de M. Bardenet;

M. Lange de Ferrières, nommé le 3 octobre 1814, en remplacement de M. Cuny;

bres de ce conseil remplit les fonctions de secrétaire-général de la préfecture (1).

2° Un conseil général du département. D'après la loi du 22 juin 1833, le conseil général de la Haute-Saône est composé de 28 membres, au lieu de 16 qu'il avait précédemment. Un membre du conseil général est élu dans chaque canton, par une assemblée électorale composée, 1° des électeurs et citoyens portés sur la liste générale du jury (première et seconde partie); 2° des citoyens qui n'ont pas été inscrits dans la seconde partie de cette liste pour cause d'incompatibilité avec les fonctions de juré; 3° et, dans les cantons où ces deux classes d'électeurs n'atteignent pas le chiffre 50, des électeurs complémentaires pris parmi les plus imposés au-dessous du cens de 200 fr. Le nombre des électeurs appelés à concourir en 1833 (première élection) à la nomination des membres du conseil général était de 1,624. La liste actuelle, révisée en 1841 et arrêtée le 16 octobre, en comprend 1,838. (Voir les listes imprimées à la fin de l'Annuaire.)

Les membres du conseil général sont nommés pour neuf ans. Ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans, et sont indéfiniment rééligibles.

Il y a, dans chaque arrondissement de sous-préfecture, un conseil d'arrondissement composé d'autant de membres que l'arrondissement a de cantons. Ses membres sont élus dans la même forme que les membres du conseil général, mais ils ne

M. Boullé, nommé par ordonnance du 2 novembre 1838, en remplacement de M. Lange de Ferrières;

M. Boudon de la Roquette, nommé par ordonnance du 29 mars 1840, en remplacement de M. Boullé.

Les membres actuels du conseil sont:

M. Genoux, nommé le 19 août 1830. en remplacement de M. Magny;

M. E. Galmiche, nommé le 30 juin 1832, en remplacement de M. Guenot;

M. Balson, nommé par ordonnance du 16 mai 1841, en remplacement de M. Boudon de la Roquette.

(1) M. Galmiche, secrétaire général actuel, nommé par ordonnance du 19 août 1830, a eu pour prédécesseurs : M. Morlot, nommé le 5 floréal an VIII (25 avril 1800); — M. Aucapitaine, nommé le 11 avril 1813; — M. de Rosières, nommé le 6 septembre 1820; — et M. Cressant, nommé le 14 mai 1826.

sont nommés que pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

Au-dessous des préfets et des sous-préfets sont placés, dans l'échelle des autorités administratives, les maires et leurs adjoints, qui sont à la fois les délégués du Gouvernement et les délégués des communes : car ils sont investis de diverses fonctions conférées par le pouvoir exécutif et s'exerçant en son nom dans l'intérêt général, en même temps qu'ils sont chargés de régler et défendre les intérêts privés de leurs localités respectives. Aussi ces magistrats ne sont-ils nommés ni par le Gouvernement seul, ni par la commune seule : la Couronne ne peut les choisir que dans les conseils municipaux élus par les citoyens. (Voir, pour la composition de ces conseils, la loi du 21 mars 1831, art. 9 à 22.)

Chaque commune a son maire. Le nombre des adjoints varie suivant la population : il n'y en a qu'un dans les communes de 2,500 habitans et au-dessous; il y en a deux dans celles de 2,500 à 10,000 habitans, et dans les communes d'une population supérieure, un adjoint de plus par chaque excédant de 20,000 habitans.

Les maires et les adjoints, choisis, comme on vient de le dire, parmi les membres du conseil municipal, sont nommés par le Roi ou en son nom par les préfets. Ils sont à la nomination du Roi dans les communes qui ont au moins 3,000 habitans, ainsi que dans les chefs-lieux d'arrondissement, quelle que soit la population.

Le département de la Haute-Saône comprend six villes ou communes de plus de 3,000 habitans, et dont les maires et adjoints sont nommés par le roi, savoir :

Gray et Champlitte;

Vesoul;

Luxeuil, Champagney, Fougerolles.

Les maire et adjoints de la ville de Lure, chef-lieu d'arrondissement, sont aussi à la nomination du Roi.

Les villes de Vesoul, Gray, Gy, Luxeuil, Héricourt et Jussey ont seules des commissaires de police.

Organisation judiciaire. — Le département ressortit à la cour royale de Besançon. Il y a un tribunal civil et de police

correctionnelle au chef-lieu de chaque arrondissement communal, et une justice de paix par canton. Gray possède en outre un tribunal de commerce. La cour d'assises siége à Vesoul.

ORGANISATION MILITAIRE. La Haute-Saône est comprise dans la sixième division militaire, dont le quartier général est à Besançon. L'état-major du département est au chef-lieu.

Les gardes nationales du département forment cinq bataillons communaux et soixante-neuf bataillons cantonaux. Les cinq bataillons communaux sont composés des gardes nationales, 1° de Vesoul, 2° de Gray, 3° d'Aillevillers, 4° de Fougerolles, 5° de Champlitte. Les soixante-neuf bataillons cantonaux, organisés par ordonnance royale du 28 décembre 1831, sont formés selon le tableau que nous en avons donné dans l'Annuaire de l'année 1835.

La compagnie de gendarmerie du département fait partie de la 21e légion, dont le colonel réside à Besançon. Cette compagnie est divisée en trois lieutenances, et comprend dix-huit brigades à cheval et une brigade à pied. (Voir la dernière partie de l'Annuaire pour les stations des brigades.)

ORGANISATION RELIGIEUSE. — Le département de la Haute-Saône forme, avec celui du Doubs, la circonscription du diocèse de Besançon. On y compte 2 cures de première classe (celles de Vesoul et de Gray), 26 cures de seconde classe (Autrey, Beaujeu, Champagney, Champlitte, Combeaufontaine, Dampierre-sur-Salon, Faucogney, Faverney, Gy, Héricourt, Jussey, Saint-Loup, Lure, Luxeuil, Marnay, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Pesmes, Port-sur-Saône, Rioz, Saulx, Scey-sur-Saône, Servance, Vauvillers, Villersexel et Vitrey); 302 succursales, 23 chapellenies et 7 chapelles vicariales. La très-grande majorité des habitans professe la religion catholique : on ne porte guère qu'à 10,500 âmes la population protestante de l'arrondissement de Lure; elle est répartie dans vingt-deux communes, qui dépendent des cantons de Lure, de Champagney, et principalement de celui d'Héricourt. Quelques familles de la religion hébraïque, pouvant comprendre 300 à 400 individus, sont disséminées dans le département; depuis un certain nombre d'années elles ont obtenu l'autorisation d'ouvrir à Vesoul et à Luxeuil

des synagogues particulières pour l'exercice de leur culte. Ces synagogues ressortissent au consistoire de Colmar. Dans le canton d'Héricourt se trouvent en outre plusieurs familles d'anabaptistes ou mennonites qui sont originaires du canton de Berne (Suisse), et qui se sont établies, au commencement du 18e siècle, dans les environs d'Héricourt, où elles avaient été appelées par le prince de Montbéliard pour diriger et améliorer la culture de ses domaines. Les anabaptistes se rendent à Montbéliard pour la célébration de leur culte.

Instruction publique. — Le département fait partie de l'arrondissement académique de Besançon. Il possède quatre colléges communaux, établis à Vesoul, à Gray, à Lure et à Luxeuil; deux institutions secondaires, placées l'une à Port-sur-Saône et l'autre à Saint-Remy; une école ecclésiastique de philosophie, à Vesoul; deux écoles secondaires ecclésiastiques, à Luxeuil et à Marnay; une école normale primaire, ouverte à Vesoul depuis le 1er mai 1834; et 1042 écoles primaires, dont 6 supérieures et 1036 élémentaires.

D'après la loi du 28 juin 1833, les écoles primaires sont placées sous la surveillance, 1° d'un comité local composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur, et d'un ou plusieurs habitans notables; 2° d'un comité d'arrondissement composé du maire du chef-lieu, du plus ancien juge de paix de la circonscription, du plus ancien curé, d'un membre de l'Université, d'un instituteur primaire, de trois membres du conseil d'arrondissement ou habitans notables désignés par ce conseil, enfin des membres du conseil général ayant leur domicile réel dans la circonscription du comité.

Productions minérales. — Sous le rapport des productions de cette nature, le département de la Haute-Saône est un des plus riches de la France (1). On y trouve des eaux minérales et thermales, des sources salées, du sel gemme, de la houille,

(1) V. le savant ouvrage que M. Thirria, ingénieur des mines, a publié en 1833 sous ce titre : *Statistique minéralogique et géologique du département de la Haute-Saône*, 1 vol. in-8° de 500 pages, avec deux cartes coloriées. — Prix : 7 fr.

de la tourbe, des minerais de fer, de manganèse, de cuivre, de plomb, d'argent, d'or, de zinc, de molybdène. Ce département possède aussi des carrières qui fournissent des marbres communs et de bonnes pierres de construction en calcaire et en grès. Enfin on y rencontre beaucoup de roches granitiques et porphyriques susceptibles de donner des matériaux d'une grande solidité pour les constructions et d'une grande beauté pour l'ameublement. Plusieurs de ces roches sont susceptibles de recevoir un très-beau poli et ont été exploitées autrefois comme marbres. Elles le seraient encore aujourd'hui si leur grande dureté ne faisait pas revenir à un prix si élevé les objets fabriqués, qui sont d'ailleurs d'une beauté remarquable. Les carrières de plâtre y sont également très-nombreuses.

Mines de houille exploitées. Pendant l'année 1840 on a exploité cinq mines de houille concédées : à Ronchamp, Corcelles, Gemonval, Gouhenans et Athesans. Ces mines ont produit 216,916 quintaux métriques de houille, valant sur place 314,302 fr. Ces produits ont été consommés dans les départemens de la Haute-Saône, du Doubs et du Haut-Rhin. L'exploitation de ces mines a occupé 238 ouvriers, 14 chevaux et 4 machines à vapeur de la force de 54 chevaux.

On a en outre fait des recherches de houille à Ronchamp et à Vy-les-Lure.

La quantité de houille consommée dans le département a été de 128,934 quintaux métriques provenant en grande partie des départemens de la Loire et de Saône-et-Loire, les mines du département même se trouvant mieux placées pour l'exportation que pour l'alimentation des usines de ce département.

Mines de fer exploitées. Les mines de fer concédées ou demandées en concession et exploitées pendant l'année 1840 sont celles de Saulnot, Vellefaux, Calmoutier, Conflans, Fleurey-les-Faverney et Jussey. Elles ont produit 59,595 quintaux métriques de minerais de fer, valant sur place 35,336 fr. Elles ont occupé 29 ouvriers.

Les mines de fer d'Oppenans et de Servance, quoique concédées, n'ont pas été exploitées en 1840.

Mine de manganèse. On peut évaluer à environ 400 quintaux métriques la quantité de peroxide de manganèse recueillie en 1840 aux environs de Frasne-le-Château et Vaux-le-Moncelot.

Cè minéral se trouve épars dans les champs ; il n'exige aucun travail d'exploitation proprement dite. Sa valeur sur place est d'environ 1,200 fr. Il est consommé dans les teintureries, blanchisseries, faïenceries et verreries du département.

On peut évaluer à 250 le nombre des ouvriers employés aux transports de la houille et des minerais de fer provenant des mines concessibles.

Minières de fer. Les minières se distinguent des mines en ce qu'elles sont exploitées à ciel ouvert ou par travaux souterrains irréguliers de peu de durée. On compte dans le département une centaine de groupes de minières formant environ 450 ateliers d'exploitation distincts, lesquels ont produit, en 1840, 3,132,284 quintaux métriques de minerai en grains brut, destiné à subir l'opération du lavage avant d'être fondu, et valant sur place 562,496 fr. Ces différentes minières ont occupé environ 1800 ouvriers. Elles alimentent, concurremment avec les mines concessibles, tous les hauts-fourneaux du département. Elles fournissent aussi une partie des minerais nécessaires à l'alimentation d'une douzaine des nombreux hauts-fourneaux situés dans les départemens du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. Trois hauts-fourneaux de la Haute-Saône prennent seuls hors de ce département une partie de leurs approvisionnemens en minerai de fer : ce sont les hauts-fourneaux de Loulans, de Larians et de Fallon, qui ont consommé en 1840 environ 45,000 quintaux métriques de minerais oolithiques concessibles, en roche ou en poussière, provenant de trois mines situées dans le département du Doubs.

Tourbières. Il existe dans le département 32 tourbières communales ou particulières, dans lesquelles on a extrait en 1840 11,572 stères de tourbe, valant sur place 43,642 francs. Leur exploitation a occupé pendant une partie de la belle saison 175 ouvriers.

Industrie. — On n'entend point parler ici de l'industrie agricole, dont le tableau excéderait trop les bornes d'une courte notice sur l'ensemble du département. On présentera seulement la statistique sommaire des fabriques qui emploient des substances minérales, en renvoyant pour les autres au travail sur les communes (pages 1 à 363), où sont indiqués, sous le nom de chaque localité, les établissemens industriels qu'elle possède.

Usines à fer. Les usines à fer occupent le premier rang parmi les établissemens industriels, soit par leur nombre, soit par l'importance de leurs produits. En effet, pendant l'année 1840, on comptait dans le département de la Haute-Saône :

115 lavoirs à bras en activité, — 77 en non-activité;
28 lavoirs à cheval *idem*, — 22 *idem;*
51 patouillets *idem*, — 17 *idem;*
4 fours de grillage *idem;*
23 hauts-fourneaux alimentés avec du charbon de bois seul, et dont 5 travaillent en sablerie;
6 hauts-fourneaux alimentés avec un mélange de charbon de bois et de bois;
2 hauts-fourneaux alimentés avec un mélange de bois et de coke;
4 hauts-fourneaux en non-activité;
4 bocards à laitiers en activité, 1 en non-activité;
23 foyers d'affinerie ou feux de forge au charbon de bois pour la fabrication du fer en barres;
1 foyer d'affinerie au bois et au charbon de bois mélangés pour la fabrication du fer en barres;
10 foyers d'affinerie en non-activité;
12 foyers d'affinerie pour la fabrication du fer en massiaux, au bois et au charbon de bois mélangés;
3 *dito* en non-activité;
6 fours à réverbère à la houille, pour l'étirage des massiaux, en activité;
7 paires de cylindres pour l'étirage des massiaux, en activité;
7 feux de martinet pour le fer, *idem;*
3 fours à réverbère de chaufferie à la houille, pour fenderies, *idem;*
3 machines à fendre, *idem;*
4 fours à puddler en non-activité;
4 fours à réverbère de chaufferie pour la fabrication du gros fer, en non-activité;
1 marteau de 3500 kilog. en non-activité;
1 paire de cylindres étireurs, en non-activité;
1 four à réverbère de chaufferie pour la fabrication du petit fer, en non-activité;
1 paire de cylindres étireurs en non-activité;
1 four à réverbère de chaufferie pour l'affinage des riblons, en non-activité;
7 fours à réverbère de chaufferie pour la fabrication du fer de tirerie, en activité;
4 paires de cylindres étireurs en activité;

142 bobines pour la fabrication du fil de fer, en activité;
4 fours à recuire pour la fabrication du fil de fer, en activité;
5 fours à réverbère pour la fabrication de la tôle à la houille, en activité;
7 fours à réverbère pour la fabrication de tôle au charbon de bois, en activité;
1 four à réverbère pour la fabrication de la tôle au charbon de bois, en non-activité;
4 laminoirs à tôle en activité;
1 étireur en non-activité;
4 fours à décaper pour la fabrication du fer-blanc, en non-activité;
30 creusets d'étamerie en non-activité;
8 fourneaux à la Wilkinson ou cubilots pour la 2e fusion de la fonte, en activité;
3 *dito* en non-activité;
2 fours à réverbère pour le moulage de la fonte en 2e fusion, en activité;
2 *dito* en non-activité;
1 foyer de mazerie pour la fabrication de l'acier de forge, en activité;
1 foyer d'affinerie *idem;*
2 foyers de chaufferie à la houille
2 petits marteaux
1 paire de cylindres étireurs
} pour le corroyage et l'étirage de l'acier de forge, en activité;
1 casserie pour la fabrication des casseroles et poêlons en tôle de fer étamé;
2 fabriques de vis-à-bois et d'objets de serrurerie;
Plusieurs fabriques de canons pour clefs de montres.

Ces feux ou ateliers sont répartis dans 175 établissemens différens, dont 53 usines à fer proprement dites.

Les appareils moteurs qui donnent le mouvement aux divers artifices sont : 8 machines à vapeur d'une force totale de 134 chevaux, 49 machines à molettes ou à manége d'une force totale de 99 chevaux, 197 machines hydrauliques d'une force totale de 1264 chevaux.

Les lavoirs et patouillets ont produit pendant l'année 1840 982,164 q. m. de minerai propre à la fusion et valant sur place 1,269,127 fr.

Les fours de grillage ont produit dans le même temps 12,200 q. m. de minerai grillé propre à la fusion et valant sur place 14,417 fr.

Ces minerais ont été en partie fondus dans les hauts-fourneaux du département, et en partie exportés du département pour être

fondus dans les départemens du Doubs, de la Côte-d'Or et des Vosges.

Les usines à fer proprement dites ont livré au commerce pendant l'année 1840 :

408,230	q. m.	de fonte d'affinage au charbon de bois valant	2,381,060 f.
16,138	—	de fonte en sapots pour le moulage	273,105
32,800	—	fonte moulée de 1re fusion	984,000
7,840	—	fonte moulée de 2e fusion	235,200
16,756	—	de fer en grosses barres au charbon de bois	921,580
1,702	—	de fer martiné, *dito*	107,226
1,200	—	de fer fendu	72,000
9,760	—	de fil de fer	732,000
5,710	—	de tôle	428,250
5,700	—	de fer-blanc	627,000
263	—	d'acier de forge brut	24,985
750	—	d'acier de forge raffiné	109,750
200	—	casserie	50,000
2,500	—	de vis-à-bois et objets de serrurerie	320,000
		Valeur totale des produits livrés au commerce par les usines à fer proprement dites	7,166,156

1,880 ouvriers ont été employés pendant l'année 1840 dans l'enceinte des lavoirs, patouillets et usines à fer proprement dites. On peut porter à 4,000 le nombre des voituriers, bucherons et ouvriers de toutes sortes auxquels l'activité de ces usines a procuré du travail.

La consommation en combustibles des usines à fer du département pendant l'année 1840 a été de :

320,924	q. m. de charbon de bois valant sur les usines	3,037,779 f.
47,270	stères de bois propre au charbonnage, *idem*	352,820
1,800	stères de menus branchages ou bois et fagots, *id.*	1,800
10,109	quintaux métriques de coke, *idem*	63,329
29,358	quintaux métriques de houille, *idem*	80,469

Un quintal métrique de charbon de bois provient de 1,5 stère de bois. La consommation des usines à fer a donc été en tout de 528,656 stères de bois propre au charbonnage.

En additionnant le nombre des ouvriers employés dans les enceintes des usines à fer du département, dans les mines, minières et tourbières, et en y ajoutant le nombre des voituriers

ou ouvriers de toutes sortes employés aux transports dans l'intérieur du département, on a un total d'environ 9,000 individus, chiffre qui prouve combien les industries minérales et métallurgiques ont d'importance dans le départeme..t.

Verreries. On compte trois verreries en activité dans le département : celle de la Rochère, commune de Passavant ; celle de la Saulnaire, commune de Malbouhans ; celle dite de Malbouhans, même commune. Il existe en outre à Miellin une verrerie annexe de celle de Malbouhans. Elle a cessé d'être en activité depuis plusieurs années, et probablement ne marchera plus jamais.

La verrerie de Passavant se compose d'un four de fusion au bois, avec huit creusets et autres ateliers accessoires, pour la fabrication de la gobleterie. Elle occupe 60 ouvriers environ. Les verreries de la Saulnaire et de Malbouhans renferment ensemble trois fours de fusion au bois, contenant en tout 52 creusets, avec fours à recuire et autres ateliers accessoires pour la fabrication du verre à vitre. Elles occupent ensemble environ 125 ouvriers.

Ces trois verreries prises ensemble consomment annuellement 19,000 stères de bois valant environ 93,250 fr., et 2,250 quintaux métriques de houille employés pour quelques travaux accessoires, valant environ 5,850 fr. rendus aux usines. La valeur totale des produits fabriqués annuellement est d'environ 465,000 fr. Ces produits sont expédiés jusqu'à Paris et Bordeaux. Le sulfate et le carbonate de soude employés dans la fabrication sont tirés du département de la Meurthe ou de celui des Bouches-du-Rhône.

Faïenceries; fabriques de poteries; tuileries et briqueteries. Il existe dans le département trois faïenceries, savoir : celle de M. Sirot, à Rioz : celle de M. Rigal, à Clairefontaine ; et la faïencerie d'Igny. La valeur des nombreux objets dont se compose leur fabrication s'élève annuellement à 400,000 francs environ, et le nombre total des ouvriers qu'elle occupe est de 120.

Quant aux fabriques de poterie commune, on en compte plus de 80 dans le département. Les tuileries et briqueteries y sont plus nombreuses encore. On peut évaluer à 700,000 francs leurs produits annuels.

ETAT DES USINES A FER AVEC BOUCHES A FEU EXISTANT EN 1840
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE.

(La lettre E placée après le nom du propriétaire indique qu'il exploite lui-même son usine.)

NOM DE L'USINE.	COURS D'EAU.	PROPRIÉTAIRE.	FERMIER.	CONSISTANCE DE L'USINE.
		MM.	MM.	
Fourneau de Gendrecourt..	La Saône.	Mougenet, E.	»	1 haut-fourneau en ruine.
Forge de Port-sur-Saône...	*Idem.*	Galaire, E.	»	2 foyers d'affinerie, 1 feu de martinet.
Usine de Scey-sur-Saône ...	*Idem.*	De Bauffremont.	Dubost.	1 haut-fourneau, 2 foyers d'affinerie, un feu de martinet.
Usine de Seveux..........	*Idem.*	De Marmier.	Duplessis.	2 patouillets, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Beaujeu......	*Idem.*	Mounier.	Couturier.	1 patouillet, 1 haut-fourneau.
Forge de Villersexel	L'Ognon.	De Grammont	Syndics de la fail^te Gauthier	2 foyers d'affinerie, 5 fours à réverbère de chaufferie, 3 paires de cylindres, 1 four à recuire le fil de fer.
Manufacture de Pont-sur-l'Ognon.	*Idem.*	Compagnie des usines de Pont-s.-l'Ognon, E.	»	3 fours à réverbère de chaufferie, 1 laminoir pour la tôle, 2 fours à décaper, 16 creusets d'étamerie pour le fer-blanc, 2 fourneaux à la Wilkinson et 2 fours à réverbère pour la 2e fusion de la fonte, 1 fabrique de casseroles, poêlons, etc., en tôle étamée.
Usine de Bonnal (Chassey-les-Montbozon).	*Idem.*	De Moustier.	Syndics de la fail^te Gauthier	5 foyers d'affinerie, 4 fours à réverbère de chaufferie, 3 paires de cylindres.
Usine de la Rouchotte	*Idem.*	Syndics de la faillite Gauthier, E.	»	4 fours à réverbère de chaufferie, 3 paires de cylindres étireurs.
Fourneau de Larians	*Idem.*	Derosne.	Angar.	1 patouillet, 1 haut-fourneau, 1 bocard à laitiers, 1 atelier de moulage.
Tréfilerie de Beaumotte....	*Idem.*	Cugnotet.	Syndics de la fail^te Gauthier	2 foyers d'affinerie, 70 bobines de tréfilerie, 1 four à recuire.
Usine de Pesmes	*Idem.*	Ve Dornier, E.	»	2 patouillets, 2 hauts-fourneaux, 4 foyers d'affinerie.

Usine de Conflandey......	La Lanterne.	Guy.	Normand.	1 haut-fourneau, 2 foyers d'affinerie, 3 fours de grillage.
Aciérie du Pont-du-Bois...	Le Côney.	Falatieu, E.	»	2 foyers d'affinerie pour fer, 1 four à réverbère au charbon de bois et 1 marteau à platiner pour la fabrication de la tôle, 1 foyer de mazerie, 1 foyer d'affinerie pour la fabrication de l'acier de forge, 2 foyers de chaufferie à la houille pour le raffinage de l'acier.
Usine de Frelans (Mailleroncourt-Saint-Pancras).	*Idem.*	Falatieu, E.	»	2 foyers d'affinerie, 2 fours de chaufferie, 1 marteau à platiner pour la tôle.
Forge de Maizières.........	La Romaine.	Rousselot, E.	»	2 foyers d'affinerie, 1 feu de martinet.
Fourneau de la Romaine (Pont-de-Planches).	*Idem.*	Du Taillis.	Pataillot.	1 patouillet, 1 haut-fourneau, 1 fourneau à la Wilkinson.
Fourneau d'Etravaux......	*Idem.*	Lepin.	Duplessis.	2 patouillets, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Vellexon.....	*Idem.*	De Marmier.	Duplessis.	2 patouillets, 1 haut-fourneau.
Forge du moulin Bardot (Aillevillers).	La Sémouse.	Patret, E.	»	1 foyer d'affinerie, 1 four de fenderie, 1 machine à fendre.
Tréfilerie de la Chaudeau (Aillevillers).	*Idem.*	Demandre, E.	»	24 bobines de tréfilerie.
Manufacture de la Chaudeau (Aillevillers).	*Idem.*	De Buyer, E.	»	5 foyers d'affinerie, 5 fours à réverbère de chaufferie, 1 laminoir à tôle, 1 machine à fendre, 2 fours à décaper, 14 creusets d'étamerie pour la fabrication du fer-blanc, 1 four à réverbère pour la 2e fusion de la fonte.
Forge de la Branleure (Aillevillers).	*Idem.*	De Magnoncourt.	Demandre.	3 foyers d'affinerie, 2 feux de martinet, 1 four à recuire le fil de fer.
Cylindre d'Aillevillers.....	*Idem.*	Demandre, E.	»	1 feu de martinet, 1 paire de cylindres et 1 four à réverbère au bois pour fer de tirerie.
Laminoir de Magnoncourt..	*Idem.*	De Buyer, E.	»	1 foyer d'affinerie, 2 fours de chaufferie, 1 laminoir pour la tôle.
Fourneau de Varigney (Dampierre-les-Conflans).	Le Plané.	Patret, E.	»	1 patouillet, 1 four de grillage, 1 haut-fourneau, 1 bocard à laitiers, 1 atelier de moulage, 1 fourneau à la Wilkinson.

NOM DE L'USINE.	COURS D'EAU.	PROPRIÉTAIRE.	FERMIER.	CONSISTANCE DE L'USINE.
Fourneau de Mailleroncourt	Le Durgeon.	Galaire, E.	»	1 patouillet, 1 haut-fourneau, 1 atelier de moulage, 1 fourneau à la Wilkinson.
Fourneau du Crochot (Mont-le-Frânois).	Le Salon.	Dornier.	Ve Dornier.	1 patouillet, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Dampierre ...	*Idem.*	Dornier, E.	»	2 patouillets, 1 haut-fourneau.
Forge de Lœuilley........	La Vingeanne.	Jobard, E.	»	2 foyers d'affinerie.
Fourneau de Renaucourt...	La Gourgeonne	Ve Dornier, E.	»	4 patouillets, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Vauconcourt..	*Idem.*	Ve Dornier, E.	»	2 patouillets, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Louians......	La Linotte.	Chaudot.	Angar.	1 patouillet, 1 haut-fourneau, 1 bocard à laitiers, 1 atelier de moulage, 2 foyers d'affinerie, 1 fourneau à la Wilkinson.
Usine de Baignes	La Baignotte.	De Pourtalès.	Robinet, Tiquet et compagnie.	2 patouillets, 1 haut-fourneau.
Forge du Beuchot (Hautevelle).	La Motte.	Demandre, E.	»	3 foyers d'affinerie.
Fourneau de Trécourt (St.-Andoche).	Le Vanon.	De Chabrillant	Duplessis.	1 patouillet, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Montureux...	La Douis.	Falatieu.	Chavanne.	1 patouillet, 1 haut-fourneau.
Fourneau de St-Loup.....	La Morthe.	De Klinglin, E	»	1 patouillet, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Noiron	La Tenise.	De Noiron.	Ménans.	1 lavoir à bras, 1 patouillet, 1 machine à vapeur, 1 haut-fourneau.
Fourneau de Breurey-les-S..	La Buthier.	De Vaulchier.	Angar.	1 haut-fourneau.
Fourneau de Chagey......	La Luzine.	Compagnie des forges d'Audincourt, E.		1 haut-fourneau.
Tréfilerie d'Aubertans.....	La Quenoche.	Cugnotet.	Syndics de la faillte Gauthier	12 bobines de tréfilerie.
Tréfilerie de Boult........	Un ruisseau.	Gauthier, E.	»	16 bobines de tréfilerie.
Martinet du Bas du Mont (Ambiévillers).	Le Bouvier.	Falatieu, E.	»	1 feu de martinet pour le fer.
Fourneau de Valay........	Ruisseau de Valay.	De Valay.	Ménans et Cie.	4 lavoirs à bras, 1 patouillet, 1 machine à vapeur, 1 haut-fourneau.

Usine du Magny..........	Le Saint-Desle.	De Pourtalès.	Robinet, Tiquet et compagnie.	1 haut-fourneau, 4 foyers d'affinerie, 1 paire de cylindres étireurs, 20 bobines de tréfilerie, 1 four à réverbère pour moulage de la fonte en 2e fusion.
Usine d'Ancier (Battrans)...	Ruisseau de Battrans.	Rolland frères	»	1 patouillet, 1 machine à vapeur, 1 haut-fourneau.
Usine de Vy-le-Ferroux....	Etang-de-Vy-le-Fer.	De Buyer, E.	»	2 patouillets, 1 haut-fourneau.
Usine de St.-Georges (Athesans).	Etang de St.-Georges.	De Pourtalès.	Robinet, Tiquet et compagnie.	1 haut-fourneau, 2 foyers d'affinerie.
Fourneau de Fallon.......	Etang.	De Raincourt, E.	»	1 patouillet, 1 haut-fourneau, 1 bocard à laitiers, 1 atelier de moulage, 2 fourneaux à la Wilkinson.
Fourneau de Bley (Auvet)..	Etang de Bley.	Petitguyot, E.	»	1 patouillet, 1 haut-fourneau.
Fourneau d'Autrey........	Etang d'Autrey.	Huot, E.	»	2 lavoirs à cheval, 2 patouillets, 1 machine à vapeur, 1 haut-fourneau.
Fourneau d'Echalonge (Autrey).	Etang d'Echalse	Jobard, E.	»	4 lavoirs à bras, 1 machine à vapeur, 1 haut-fourneau.
Forge de Ronchamp......	»	Société anonyme, E.	»	3 machines à vapeur, 1 haut-fourneau, 4 fours à puddler, 6 fours à réverbère de chaufferie, 1 très-gros marteau, 2 paires de cylindres étireurs, 1 laminoir à tôle, 1 machine à fendre.
Fonderie de MM. Marlan (Gray).	»	Marlan frères, E.	»	2 fourneaux à la Wilkinson, 1 atelier de moulage et fabrique de machines.

COMMERCE. — Il se compose principalement des produits du sol et de ceux des usines à fer. Les premiers consistent en grains et légumes secs, en fourrages, en vin, en charbon de terre et en bois; ils comprennent aussi le bétail. Les uns et les autres, au moins en grande partie, s'expédient, par Gray et Lyon, pour le midi de la France.

ANTIQUITÉS, MONUMENS HISTORIQUES. — Le territoire du département, qui faisait anciennement partie de la province des Gaules nommée *Séquanie,* demeura soumis à la domination romaine dès l'an 58 avant J.-C. jusqu'à l'invasion des Bourguignons vers la fin du 5e siècle. C'est à ces temps reculés qu'il est raisonnable de reporter la création des antiques constructions et objets d'art que ce territoire offre aux observations de l'archéologue : on y trouve un grand nombre de traces de voies romaines bien conservées, des restes de canaux, d'aquéducs et de camps; on y a déterré des statues, des tombeaux, des inscriptions, des vases, une multitude de médailles, et de temps en temps le hasard rend à la lumière des antiques semblables. Les thermes de Luxeuil existaient même avant l'arrivée de Jules-César dans les Gaules; ce conquérant les fit réparer, comme le prouve une inscription tirée en 1755 des ruines de cet établissement. — Dans le moyen âge, sous le gouvernement des différentes races des ducs de Bourgogne, après son agrégation à l'empire d'Allemagne, et jusqu'à ce que Louis XIV s'en rendit définitivement maître, la Franche-Comté fut incessamment agitée par des guerres civiles ou étrangères : on doit placer dans ces dernières périodes de son histoire l'origine de tant de forteresses dont on rencontre les ruines sur tous les points du département.

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAÔNE.

PERSONNEL.

PAIR DE FRANCE

DOMICILIÉ DANS LE DÉPARTEMENT.

M. le maréchal duc de Conégliano (G. ✱), gouverneur de l'Hôtel des Invalides.

DÉPUTATION DU DÉPARTEMENT.

M. Genoux, avocat, conseiller de préfecture, élu par le 1er collége électoral (Vesoul).

M. le duc de Marmier (C. ✱), élu par le 2e collége électoral (Jussey).

M. le marquis de Grammont, élu par le 3e collége électoral (Lure).

M. Lacordaire ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, élu par le 4e collége électoral (Gray).

Préfecture.

Préfet, M. Ed. Mazères (O. ✱).

M. le préfet donne ses audiences de midi à deux heures, *tous les jours*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Conseillers, MM. Genoux, avocat, doyen; E. Galmiche, avocat; Balson, avocat.

Le conseil tient ses séances à l'hôtel de la préfecture, le mardi de chaque semaine.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Secrétaire géneral, M. Eug. Galmiche, conseiller de préfecture.

ORGANISATION DES BUREAUX.

PREMIÈRE DIVISION.

Chef, M. Merley.

Sous-chef, M. Colard. — *Employés*, MM. Gris père, Gris fils, Monnin, Thierry, Thivet.

Attributions. — Affaires particulières et réservées; — départ de la correspondance; — envoi du Recueil administratif; — envoi du Bulletin des lois; — personnel, population; — prestations de serment; Légion-d'Honneur; — pensions; — listes électorales et du jury, liste des électeurs départementaux et communaux; — élections; — naturalisation; — caisses d'épargnes et de prévoyance; — paroisses; — succursales; — congrégations religieuses; — population; — statistique; — archives; — gardes champêtres, gardes forestiers; — recrutement de l'armée, garde nationale, transports militaires; — poudres et salpêtres; — écoles militaire, polytechnique et de la marine; — mouvement et logement des troupes; — fournitures aux détenus militaires; — déserteurs et insoumis; — justice militaire; — gîtes et geôlage; — casernement de la gendarmerie; — industrie; — brevets d'invention; — mines, usines, eaux minérales et établissemens industriels; — instruction publique et instruction primaire; — écoles de toute espèce; — jurys médicaux; — vaccine; — cours d'accouchement; — comités d'arrondissement; — salles d'asile; — bibliothèques; — bourses; — commerce; — foires et marchés; — tribunaux et chambres de commerce; — mercuriales; — haute police; — arrêtés de police municipale; — fêtes et cérémonies publiques; — réfugiés politiques; — surveillance des forçats et condamnés libérés; — translation des condamnés; — port d'armes; — passeports; — légalisations; — imprimerie, librairie et journaux; — théâtres; — établissemens insalubres et incommodes; — épidémies; — louveterie; — aliénés; — régime des prisons; — agriculture; — Société d'agriculture, comices agricoles; — épizooties; — enfin tous les objets non détaillés qui se rattachent par analogie aux indications qui précèdent.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Thérion, *sous-chef faisant fonctions de chef.* — *Employés*, MM. Boissaux, Grangeret, Humbert, Jannin, Maniglier (attaché au conseil de préfecture).

Attributions. — Administration communale et des établissemens publics; — circonscriptions communales; — travaux communaux et des établissemens publics; — enfans trouvés et abandonnés; — fabriques et églises; — dons et legs; — acquisitions, aliénations et échanges concernant les communes et établissemens publics; — approbation des baux à ferme ou à loyer relatifs à ces établissemens et communes; — droits de place aux foires et marchés, droits de pesage et de mesurage; — bois de l'Etat, des communes et des établissemens publics; — comptabilité communale et des établissemens publics; — réglement des budgets des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance; direction et surveillance de l'emploi de leurs revenus; — répartition du produit des amendes de police; — contentieux; — domaines nationaux et domaines engagés; — procès, transactions; — enfin tous les objets non détaillés qui se rattachent par analogie aux indications qui précèdent.

TROISIÈME DIVISION.

Chef, M. Mechet.

Sous-chefs, MM. Boissaux et Noel. — *Employés*, MM. Besson, Bouvier, Monney, Pouthier.

Attributions. — Comptabilité publique et départementale; — administrations financières et autres; — administration des propriétés départementales; — haras; — ordonnancement des dépenses publiques et départementales, des traitemens, des pensions, des secours et des encouragemens de toute espèce; — budgets et comptes des dépenses départementales; — inscriptions de rentes; — examen et apurement des comptes des receveurs municipaux et des trésoriers d'établissemens; — mobiliers des établissemens publics; — loyers des bâtimens départementaux; — secours pour pertes; — frais de justice; — visa des récépissés des comptables publics; — direction du fonds d'abonnement; — caisse des retraites des employés de la préfecture; — centralisation du travail des conseils d'arrondissement et du conseil général; — ponts et chaussées, navigation, lois et réglemens concernant la grande voirie, le roulage et les alignemens, commissaires-voyers; — voirie urbaine et rurale; — chemins vicinaux, leurs dépenses; — rivières et cours d'eau non navigables; — contributions directes et indirectes; — perceptions et percepteurs, porteurs de contraintes; — bacs; — octrois; — impositions et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires; — réclamations en matière de contributions; — opérations cadastrales; — poids et mesures, exécution des réglemens

et assiette de la rétribution; — travaux publics ; — travaux départementaux; — expropriations pour cause d'utilité publique; — construction et entretien des bâtimens publics et départementaux; — enfin tous les objets non détaillés qui se rattachent par analogie aux indications qui précèdent.

NOTA. Les bureaux sont ouverts au public tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de midi à deux heures. Le jeudi de chaque semaine, le public y est admis depuis dix heures.

CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. DORNIER, propriétaire. (*Elu dans le canton d'Autrey.*)
DARCHE ※, maire de Leffond. (*Champlitte.*)
QUATRANVAUX, propriétaire. (*Dampierre.*)
Le duc de MARMIER (C. ※). (*Fresne-St.-Mamès.*)
REVON, banquier, maire de Gray. (*Gray.*)
De MAGNONCOUR, député. (*Gy.*)
NOIRPOUDRE, propriétaire. (*Marnay.*)
DENIZOT, maire de la Résie-St.-Martin. (*Pesmes.*)

MM. DELOY, juge de paix. (*Champagney.*)
CLERGET, propriétaire. (*Faucogney.*)
NOBLOT de Chevret, fabricant. (*Héricourt.*)
Ch. DEMANDRE, maître de forges. (*St.-Loup.*)
BOILEAU, président du tribunal de Lure. (*Lure.*)
DESGRANGES ※, maire de Luxeuil. (*Luxeuil.*)
PINGAND, président du tribunal de Dole. (*Melisey.*)
FROIDOT, juge de paix. (*Saulx.*)
PERRIN, ancien notaire. (*Vauvillers.*)
Le marquis DE GRAMMONT, député. (*Villersexel.*)

MM. RIGAL, propriétaire de faïencerie. (*Amance.*)
WILLEMOT, substitut à Vesoul. (*Combeaufontaine.*)
Bon DE DALMASSY, propriétaire. (*Jussey.*)
FOURNIER, propriétaire. (*Montbozon.*)
VÉJUX, officier de cavalerie. (*Noroy.*)
GUY DE CONFLANDEY, propre de forges. (*Port-sur-Saône.*)
SIROT ※, propriétaire de faïencerie. (*Rioz.*)
FONTAIN, maire de Scey-sur-Saône. (*Scey-sur-Saône.*)
J. D'ANDELARRE, avocat. (*Vesoul.*)
LEROY DE LISA ※, maire de Chauvirey. (*Vitrey.*)

SOUS-PRÉFECTURES.

1er ARRONDISSEMENT COMMUNAL (Gray).

Sous-préfet, M. Philipot de Tayac ✵.

Chef de bureau, M. Jannin.

Sous-chef, M. Martinot. — *Employés*, MM. Dubois, Colson.

Les bureaux de la sous-préfecture sont ouverts au public depuis *onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi.*

M. le sous-préfet donne ses audiences aux mêmes heures, mais il reçoit à toute heure MM. les maires, fonctionnaires publics et simples particuliers qui lui en font la demande par écrit, ou qui ont à l'entretenir d'affaires importantes ou urgentes.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Crestin, propriétaire.	(*Autrey.*)
Gourmet, propriétaire.	(*Champlitte.*)
Dornier (Alexandre), maître de forges.	(*Dampierre.*)
Grand, notaire.	(*Fresne-Saint-Mamès.*)
Mugnier, avocat.	*Gray.*
Chabaud, juge de paix.	*Gray.*
Finnot, notaire.	(*Gy.*)
Girardot, juge de paix à Audeux (Doubs).	(*Marnay.*)
Oudille, juge de paix.	(*Pesmes.*)

2e ARRONDISSEMENT COMMUNAL (Vesoul).

M. le préfet remplit dans cet arrondissement les fonctions attribuées aux sous-préfets dans les autres.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Bourgeois, juge de paix.	(*Amance.*)
Grandmaître, propriétaire.	(*Combeaufontaine.*)
Huvelin, docteur en médecine.	(*Jussey.*)
Coillot, propriétaire.	(*Montbozon.*)
Roussel, ancien notaire.	(*Noroy.*)
Lanceleux, propriétaire.	(*Port-sur-Saône.*)
Vuillaume, notaire.	(*Rioz.*)
Millardet ✵, officier en retraite.	(*Scey-sur-Saône.*)
Le Bon Bouvier, propriétaire.	(*Vesoul.*)
Bouillerot, juge de paix.	(*Vitrey.*)

3e ARRONDISSEMENT COMMUNAL (Lure).

Sous-préfet, M. Reboul.
Chef de bureau, M. Menigoz. — *Employés*, N....

Les bureaux sont ouverts *tous les jours, de huit heures du matin à midi, et de une heure à quatre heures du soir.*

M. le sous-préfet donne ses audiences les mêmes jours et aux mêmes heures.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Ballay (Thiébaud), négociant.	(*Champagney.*)
Lanoir, notaire.	(*Faucogney.*)
Macler, maire d'Héricourt.	(*Héricourt.*)
Robert, juge de paix.	(*Saint-Loup.*)
Grandmougin ✠, juge.	(*Lure.*)
Vergain, négociant.	(*Luxeuil.*)
Lamboley, propriétaire.	(*Melisey.*
Mahaut, fabricant.	(*Saulx.*)
Revillout (Charles-Marie), propriétaire.	(*Vauvillers.*)
Truchot fils, avocat.	(*Villersexcel.*)

SERVICE DES CHEMINS VICINAUX.

Ce service est confié dans le département de la Haute-Saône à des agens-voyers institués en exécution de la loi du 21 mai 1836. Trois de ces agens sont attachés à chacun des arrondissemens, savoir : un agent-voyer principal chargé de la direction et de la centralisation du service (il correspond seul avec le préfet), et deux agens de 1re ou de 2e classe.

Pendant le temps de l'exécution des prestations, des piqueurs temporaires, désignés chaque année par le préfet, dirigent dans chaque commune, à des époques fixées d'avance par l'Administration, le travail des prestataires.

ARRONDISSEMENT DE VESOUL.

MM. WELL, agent-voyer principal;
Philippe, agent-voyer de 1re classe;
Nédey, agent-voyer de 2e classe.

ARRONDISSEMENT DE GRAY.

LANDROT, agent-voyer principal;
Leblond, agent-voyer de 1re classe;
Crépin, agent-voyer de 2e classe.

ARRONDISSEMENT DE LURE.

PEIGNOT, agent-voyer principal;
THIERRY, agent-voyer de 1re classe;
PREVOST, agent-voyer de 2e classe.

SERVICE DES POIDS ET MESURES.

Il existe un vérificateur des poids et mesures par arrondissement communal, savoir :

M. BERNARD, à Vesoul;
M. GROS, à Gray;
M. DEVOUTHON, à Lure.

NOTA. Un emploi de vérificateur-adjoint dans l'arrondissement de Vesoul vient d'être créé; mais le titulaire n'en est pas encore nommé.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES.

Voir plus haut (p. 366—399) la liste nominative des maires et adjoints de toutes les communes du département.

RECETTES MUNICIPALES.

Les percepteurs des contributions directes sont en même temps receveurs municipaux, excepté dans les villes de Vesoul et de Luxeuil.

MM. RÉTHORÉ, receveur municipal à Vesoul;
BAUDOUIN, *idem* à Luxeuil.

COMMISSARIATS DE POLICE.

Il en existe six dans la Haute-Saône; ils sont établis à Vesoul, à Gray, à Luxeuil, à Gy, à Héricourt et à Jussey.

Commissaires.

MM. L'HERMITTE (Pierre-Marcel), à Vesoul;
DUBOSQ (Victor-Adolphe), à Gray;
MINART, à Luxeuil;
PIAU dit Potel (Claude), à Gy;
POTHEY (Pierre-Antoine), à Héricourt;
CHAPEL (Jean-Pierre-Victor), à Jussey.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Le département de la Haute-Saône est compris dans la 5e inspection divisionnaire. Deux services distincts y sont en activité maintenant : le service ordinaire des routes et le service extraordinaire de la navigation de la Saône.

M. Defontaine (O. ✱), inspecteur de la 5e division, à Paris.

1° SERVICE DES ROUTES.

M. Lacordaire ✱, ingénieur en chef de 1re classe.
M. Petignat, chef de bureau.

Le département de la Haute-Saône est partagé en trois arrondissemens d'ingénieur : arrondissement du centre, arrondissement du nord, arrondissement du sud.

M. Morin, ingénieur ordinaire de 1re classe, en résidence à Vesoul, chargé de l'arrondissement du centre, ayant sous ses ordres :

MM. Désery,	conducteur non embrigadé	de 2e classe	pour les routes royales.
Wolicki,	*id.*	*id.*	
Rivière,	*id.*	*id.*	
Sadlucki,	*id.*	de 3e classe	
Jeannery, piqueur.			
Délaurier,	conduct. non embrig.	de 1re classe.	pour les routes départementales.
Pinard,	*id.*	de 2e classe.	
Michel, préposé au pont à bascule de Vesoul.			

M. de Mathy de Latour, ingénieur ordinaire de 1re classe, à Gray, chargé de l'arrondissement du sud, ayant sous ses ordres :

MM. Forgeot,	conducteur embrigadé	de 1re classe.	pour les routes royales.
Pernot,	*id.*	de 3e classe.	
Mourlot,	conducteur non embrig.	de 3e classe.	
Clerc, piqueur.			
Vilmin,	conducteur non embrigadé	de 3e classe.	pour les routes départementales.
Fourcault, piqueur.			
Tailleur, préposé au pont à bascule de Gray.			

M. Bolot, aspirant-ingénieur, à Lure, chargé de l'arrondissement du nord. Il a sous ses ordres :

MM. Dujardin,	conduct. non embrig.	de 1re classe.	pour les routes royales.
Chaudouet,	*id.*	de 3e classe.	
Mignard,	*id.*	de 1re classe.	pour les routes départementales.
Voss,	*id.*	*id.*	
Bardenet,	*id.*	de 3e classe.	

2° SERVICE DE LA NAVIGATION.

Ce service comprend, outre la canalisation de la Saône supérieure, les études de jonction de la Saône à la Marne, à la Meuse, à la Moselle et au Rhin. Il se divise en quatre arrondissemens : le premier comprend les travaux à faire entre le canal du Rhône au Rhin et l'embranchement de la Vingeanne à la limite des départemens de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône; le second s'étend depuis la Vingeanne jusqu'à l'embouchure du Salon près d'Autrey; le troisième va jusqu'en face du village de Fédry; le quatrième finit au barrage des usines de Port-sur-Saône.

M. Lacordaire ✵, ingénieur en chef de 1re classe.

M. Thiollières, ingénieur ordinaire de 2e classe, à la résidence d'Auxonne, chargé du 1er arrondissement, et ayant sous ses ordres :

MM. Isaac, conducteur non embrigadé de 1re classe.
Cagniant, *id.* de 2e classe.
Wodza *id.* *id.*
Tisserand, *id.* de 3e classe.
Bonnamas, *id.* *id.*
Vernay, piqueur.

M. de Mathy de Latour, ingénieur ordinaire de 1re classe, à la résidence de Gray, chargé du 2e arrondissement, ayant sous ses ordres :

MM. Migoney, conducteur non embrigadé de 3e classe.
Vachey, *id.* *id.*
Perchet, piqueur.
Potet, éclusier à Gray.

M. Voinchet, aspirant-ingénieur, à la résidence de Seveux, chargé du 3e arrondissement, ayant sous ses ordres :

MM. Sullerot, conducteur embrigadé de 3e classe.
Chevanne, conducteur non embrigadé de 3e classe.
Landrot, piqueur.
Monnier, *id.*
Patusset, géomètre.

M. Poulain, conducteur embrigadé de 1re classe, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, à Vesoul, pour le 4e arrondissement et le service des études. Dans cet arrondissement sont employés :

MM. Maltête, conducteur embrigadé de 2e classe.
Gruyer, *id.* de 3e classe.
Courtois, conducteur non embrigadé de 2e classe.
Sirodot, *id.* *id.*
Frémy, *id.* de 3e classe.
Perrier, *id.* *id.*

MM. Joly, piqueur.
Gallois, *id.*
Daguenet, *id.*
Besancenet, *id.*
Chaperon, géomètre.

SERVICE DES MINES.

(Voir dans l'Annuaire de 1827, pp. 389-393, une notice sur le corps royal des mines et sur les règles auxquelles est soumise l'exploitation des diverses substances minérales renfermées dans le sein de la terre ou existant à sa surface.)

Le territoire français est partagé en huit divisions et dix-huit arrondissemens minéralogiques. Le département de la Haute-Saône fait partie de la sixième division, dite de l'Est, et du dixième arrondissement minéralogique, dont Vesoul est le chef-lieu. Cet arrondissement comprend les départemens de la Haute-Saône, de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or.

M. Guéniveau ✻, inspecteur général adjoint, chargé de la division de l'Est, à Paris.

M. N...., ingénieur en chef du 10e arrondissement, à Vesoul.

M. Drouot, ingénieur ordinaire pour le département de la Haute-Saône, à Vesoul.

M. Mairet, garde-mines de 4e classe, chargé de l'arrondissement de Gray et en résidence à Gray.

M. Pauffert, garde-mines de 4e classe, chargé des arrondissemens de Vesoul et de Lure, en résidence à Vesoul.

POSTES ET RELAIS.

(V. dans l'Annuaire de 1825, pp. 197—200, une notice sur l'administration des postes, et dans celui de 1827, pp. 394—396, des avis et observations sur le service dont elle est chargée.)

MM. Thevenin, inspecteur des postes et relais du département de la Haute-Saône, résidant à Vesoul;
Bidault, directeur comptable du département, à Vesoul;
Canot, 1er commis de direction;
Boissaux, 2e commis de direction;
Beynet, 3e commis de direction;
Bouveresse, surnuméraire.

Les bureaux de direction et de distribution, au nombre de 29, sont placés dans les communes ci-après :

DIRECTIONS.

A Champagney	M. Burcey.	3 facteurs ruraux.
A Champlitte...........	Mme Ve Villermin.	4
A Cintrey..............	Mlle Croissant.	3
A Combeaufontaine	M. Lefebvre.	3
A Dampierre-sur-Salon ...	Mlle Sirodot.	2
A Faucogney...........	Mme Ve Duval.	4
A Faverney	Mlle Genevrey.	3
A Fretigney	M. Curie.	3
A Gray.................	M. Moignot.	9
A Gy	M. Berthoz.	5
A Héricourt............	Mlle Gérard.	4
A Jussey...............	Mlle Dudot.	6
A Lavoncourt...........	Mlle Falconet	4
A Lure.................	M. Poupelier.	11
A Luxeuil..............	M. Prudhomme.	8
A Marnay	M. Herman.	5
A Montbozon...........	Mme Ve Bailly.	3
A Port-sur-Saône.	M. Considère.	3
A Rioz................	M. Duret.	6
A Saint-Loup...........	M. Girard.	2
A Vauvillers	M. Revillout.	3
A Vesoul	Direction comptable.	7
A Villersexel...........	Mlle Rappart.	5

DISTRIBUTIONS.

A Fougerolles...........	M. Duchêsne.	1
A Pesmes..............	Mlle Valrant.	4
A Saulx...............	Mlle Bureaux.	2
A Scey-sur-Saône........	Mlle Poissenot.	1
A Traves	M. Trébillon.	2
A Voray..............	Mlle Thevenin.	3

POSTE AUX CHEVAUX. — RELAIS.

Bonboillon	M. Rabbe.	2 postillons.	7 chevaux.
Calmoutier	M. Berthoz.	3	15
Champagney	M. Vendrely.	3	15
Champlitte.............	M. Japiot.	2	8
Cintrey................	M. Grossetête,	3	15
Combeaufontaine	M. Guichard.	3	15
Fougerolles.............	M. Dunand.	2	10
Fretigney	M. Bussoy.	1	6
Gray..................	M. Labre.	3	15
Gy	M. Dardot.	1	5
Héricourt	M. Jacotey.	3	12

Jussey.................	M. Poirey.	2 postillons	10 chevaux.
Lure..................	M. Jeanmougin.	3	15
Maison-Neuve (La)......	M. Amet.	3	12
Pesmes................	M. Paravey.	2	7
Port-sur-Saône..........	M. Boley.	3	15
Saulx..................	M. Richardot.	2	10
Saint-Sauveur..........	M. Barisien.	2	10
Vaîte..................	M. Cornibert.	2	8
Vauvillers..............	M. Thomas.	2	7
Vesoul................	M. Mouras.	4	20
Voray.................	Mme Ve Mathiot.	2	10

EAUX ET FORÊTS.

(L'Annuaire de 1827 contient, pp. 405—408, sur l'administration des eaux et forêts, une notice historique à laquelle nous renvoyons le lecteur.)

Le département de la Haute-Saône, après avoir successivement fait partie des 19e, 5e et 8e conservations, qui avaient leur siége à Besançon, à Colmar et à Dijon, forme à lui seul une conservation (la 18e) depuis la nouvelle division de la France eu 32 arrondissemens forestiers. (Ordonnance royale du 9 juillet 1833.) Le personnel de cette conservation comprend 404 employés de tous grades, savoir : 1 conservateur, 3 inspecteurs, 3 sous-inspecteurs, 14 gardes généraux, 1 garde à cheval, 7 arpenteurs et 375 gardes.

Contenance des bois appartenant		
Au domaine de l'Etat	6,950 h.	10 a.
Aux communes et établissemens publics	112,340	08
Aux particuliers, environ.......................	37,000	00
	156,290	18

M. Bresson ✻, directeur-général, à Paris.

18e CONSERVATION.

MM. Martin (Ponce-Charles) ✻, conservateur, à Vesoul.
Lambert, garde-général sédentaire, à Vesoul.
Seguin de Broin, garde à cheval sédentaire, à Vesoul.

Les bureaux de la Conservation sont établis rue du Collége. Ils sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

INSPECTION DE VESOUL.

MM. Domet, inspecteur, à Vesoul.
Rivière, sous-inspecteur, à Vesoul.
Pinot, garde-général, à Rioz.
Magnin, *idem*, à Vesoul.

MM. Tranchant, garde-général, à Jussey.
Thouvenin, *idem*, à Scey-sur-Saône.
Dodelier, arpenteur, à Vesoul.
Mourey, *idem*, à Breurey-les-Faverney.

INSPECTION DE GRAY.

MM. Besson, inspecteur, à Gray.
Dève, sous-inspecteur, à Gray.
Cathelot, garde-général, à Gy.
Marly, *idem*, à Gray.
Macquart, *idem*, à Dampierre.
Perrot, arpenteur, à Gy.
Besancenot, *idem*, à Bouhans.

INSPECTION DE LURE.

MM. Jayet, inspecteur, à Lure.
Choffez, sous-inspecteur, à Lure.
Courcier, garde-général, à Saint-Loup.
Morel ✻, *idem*, à Héricourt.
Boullangier, *idem*, à Luxeuil.
Fallot, *idem*, à Faucogney.
Philibert, *idem*, à Champagney.
Gide, *idem*, à Lure.
Beaux, arpenteur, à Luxeuil.
Jandy, *idem*, à Luxeuil.
Baudouin, *idem*, à Luxeuil.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

(V. l'Annuaire de 1825, pp. 210—212, pour les principales attributions de l'administration des domaines et de l'enregistrement.)

Cette administration a dans le département de la Haute-Saône un directeur, un inspecteur, trois vérificateurs, un premier commis de direction, un garde-magasin du timbre, un conservateur des hypothèques par arrondissement communal, un receveur pour un ou deux cantons, et des surnuméraires.

M. Calmon (G. O. ✻), conseiller d'Etat, directeur général, président du conseil d'administration.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

Directeur, M. Moreau, à Vesoul.
Premier commis, M. Moreau fils, à Vesoul.
Garde-magasin du timbre, M. Bourgon.

Les bureaux de la Direction, établis rue de la Préfecture, sont ouverts au public depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Inspecteur, M. Mou de Sixte, à Vesoul.

Vérificateurs, MM. Kolman, à Vesoul; Rain, à Gray; Jolyet, à Lure.

Bureaux.	*Attributions.*	*Receveurs.*
Vesoul	Enregistrement.	MM. Vuillemin.
Vesoul	Hypothèques.	Cardot.
Vesoul	Domaines et timbre.	Bouvier.
Gray	Actes civils.	Bonnouvrier.
Gray	Actes judiciaires et domaines.	Corbet.
Gray	Hypothèques.	Harpin.
Lure	Enregistrement.	Moynier.
Lure	Hypothèques et domaines.	Lacaze.
Amance.........	Enregistrement et domaines.	Hochon.
Champlitte	*Idem.*	Roze.
Cintrey.........	*Idem.*	Forgeot.
Dampierre	*Idem.*	Rebours.
Faucogney	*Idem.*	Alayrac.
Fresne-St.-Mamès.	*Idem.*	Longchamp.
Gy.............	*Idem.*	Duplantier.
Héricourt	*Idem.*	Vallet.
Jussey	*Idem.*	Boillon.
Luxeuil.........	*Idem.*	Renoux.
Marnay.........	*Idem.*	Gardrat.
Melisey	*Idem.*	Philippe.
Montbozon......	*Idem.*	Miquel.
Pesmes	*Idem.*	Renaud.
Port-sur-Saône...	*Idem.*	Rebillet.
Rioz............	*Idem.*	Jacquier.
Saint-Loup......	*Idem.*	Champsaur.
Scey-sur-Saône...	*Idem.*	Dumont.
Vauvillers.......	*Idem.*	Marcland.
Villersexel	*Idem.*	Ruel de Forge.

Surnuméraires.

MM. Loyer et Vuillemin, à Vesoul.
Granjon et Boyer, à Gray.
Thevenin, à Lure.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

(V., relativement aux attributions de cette partie du service public, l'Annuaire de 1825, pp. 221—224; l'Annuaire de 1827, p. 412; et l'Annuaire de 1835, p. 470.)

M. Polin, directeur de l'administration dans le département de la Haute-Saône, résidant à Vesoul.

Les bureaux de la Direction, établis Grande-Rue, sont ouverts au public tous les jours, excepté les fêtes et dimanches, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

M. Bidaux père, chef des bureaux de la direction.

M. Blanc-Lalésie, inspecteur, à Vesoul.

Contrôleurs, MM.	*Circonscriptions des contrôles.*
De Marivault, contrôl. principal, à Vesoul.	Les perceptions d'Amance, Amoncourt, Auxon, Breurey-les-Faverney, La Villeneuve, Montigny-les-Vesoul, Meurcourt, Port-sur-Saône, Saulx et Vesoul.
Bidaux, à Vesoul.	Les perceptions d'Authoison, Calmoutier, Chassey-les-Montbozon, Noroy-l'Archevêque, Vellefaux, Villersexel, Courchaton, Gouhenans, Granges-le-Bourg.
Thoury, à Jussey.	Les perceptions d'Augicourt, Cintrey, Combeaufontaine, Corre, Jonvelle, Jussey, Magny-les-Jussey, Morey, Purgerot, Raincourt et Vitrey.
Poinsot, à Gray.	Les perceptions d'Apremont, Autrey, Champvans, Chargey-les-Gray, Chevigney, Cugney, Gray, Igny, Mantoche, Marnay, Pesmes, Pin, Valay et Velesme.
Bois, à Gray.	Les perceptions de Beaujeu, Champlitte, Charentenay, Confracourt, Dampierre-sur-Salon, Fédry, Fresne-Saint-Mamès, Fouvent-le-Haut, Lavoncourt, Membrey, Montarlot et Montot.
Lafargue, à Gy.	Les perceptions d'Aroz, Boult, Choye, Frasne-le-Château, Gezier, Gy, Maizières, Neuvelle-les-la-Charité, Rioz, Scey-sur-Saône et Voray.
Riesse, à Lure.	Les perceptions de La Côte, La Creuse, Frahier, Héricourt, Lure, Melisey, Plancher-Bas, Quers, Servance et Vy-les-Lure.
Meillier, à Luxeuil.	Les perceptions d'Anjeux, Baudoncourt, Conflans, Esboz-Brest, Faucogney, Fougerolles, la Longine, Luxeuil, Saint-Loup et Vauvillers.

Surnuméraire, M. Henry.

CADASTRE.

M. Crépin, géomètre en chef, à Vesoul.

Son bureau est maison de M. de Lisa, rue des Cannes.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

(On a détaillé dans l'Annuaire de 1825, pp. 225-226, les divers objets qui entrent dans les attributions de l'administration des contributions indirectes.)

M. Petitmengin, directeur de département, à Vesoul.

M. Père, 1er commis de direction.

M. Reiner, 2e commis de direction.

M. Camatte, surnuméraire de direction.

M. Bonvalot, contrôleur ambulant.

Les bureaux de la direction sont ouverts, tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Ils sont établis rue du Presbytère.

DIRECTIONS D'ARRONDISSEMENT.

ARRONDISSEMENT DE VESOUL.

M. le directeur de département fait les fonctions de directeur particulier pour l'arrondissement du chef-lieu.

MM. Boudot, receveur principal entreposeur, à Vesoul.
Gibert, contrôleur de ville, à Vesoul.
Bourgon, receveur à cheval, à Vesoul.
Etienne, commis à cheval, à Vesoul.
Gardon, commis à pied, à Vesoul.
Richoux, *idem.*
Brès, *idem.*
Reynier, *idem.*
Pétrement, surnuméraire du service actif, à Vesoul.
Plaisonnet, *idem.*
Bardez, *idem.*
Durget, *idem.*
Mary, receveur à cheval, à Rioz.
Allard, commis à cheval, à Rioz.
Magnin, receveur à cheval, à Port-sur-Saône.
Bolachin, commis à cheval, à Port-sur-Saône.
Mezerette, contrôleur-receveur, à Jussey.
Courtot, commis à cheval, à Jussey.
Lapouyade, commis à pied, chef de service, à Jussey.
Deville, commis à pied, à Jussey.

ARRONDISSEMENT DE GRAY.

MM. Ménelon, directeur d'arrondissement, à Gray.
Michelin, commis de direction, à Gray.
Nielly, receveur principal entreposeur, à Gray.
Besson, contrôleur de ville, à Gray.
Berthier, commis à pied, à Gray.
Roussel-Gaille, *idem.*
Morel, *idem.*
Martin, *idem.*
Grizeaud, *idem.*
Royer, receveur à cheval, à Champlitte.
Pothelet, commis à cheval, à Champlitte.
Fontaine, receveur à cheval, à Gy.
Clerget, commis à cheval, à Gy.
Charpentier, receveur à cheval, à Pesmes.
Beudet, commis à cheval, à Pesmes.
Millot, receveur à cheval, à Dampierre.
Meilheurat, commis à cheval, à Dampierre.
Maréchal, receveur de navigation, à Gray.
Verdin, surveillant de navigation, à Gray.
Henry, commis à pied, chef de service, à Vellexon.
Patenaille, surnuméraire appointé, à Vellexon.

ARRONDISSEMENT DE LURE.

MM. Van-Remoortère, directeur d'arrondissement, à Lure.
Roll, commis de direction, à Lure.
De Beraud de Courville, receveur principal entreposeur, à Lure.
Laveuve, contrôleur-receveur, à Faucogney.
Grappe, commis à cheval, à Faucogney.
Jacoulet, receveur à cheval, à Héricourt.
Chapelet, commis à cheval, à Héricourt.
Sabart, receveur à cheval, à Ronchamp.
Elion, commis à cheval, à Ronchamp.
Lecocq, contrôleur-receveur, à Luxeuil.
Mahaut, commis à cheval, à Luxeuil.
Gavet, contrôleur-receveur, à Saint-Loup.
Hochapffel, commis à cheval, à Saint-Loup.
Moreau, receveur à cheval, à Villersexel.
Favrot, commis à cheval, à Villersexel.
Mequin, commis à pied, chef de service, à Lure.
Durupt, commis à pied, à Lure.
Aubry, commis à pied, chef de service, à Fougerolles.
Mosnier, commis à pied, à Fougerolles.
Pichon, commis à pied, chef de service, à Melisey.

MM. Ferlin, surnuméraire appointé, à Melisey.
Quivogne, commis à pied, chef de service, à Vauvillers.
Lucotte, surnuméraire appointé, à Vauvillers.
Jamey, commis à pied, chef de service, à Luxeuil.
Frelin, commis à pied, à Luxeuil.

RECETTES DES FINANCES.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. le baron Portalis, receveur général, à Vesoul.

Composition des Bureaux.

MM. Piot, chef des bureaux, fondé de pouvoirs du receveur général.
Thevenin, caissier.
Huttin, chargé de la tenue des livres.
Clerc, chargé de la comptabilité des percepteurs.
Lambelin, chargé en partie de la comptabilité des percepteurs et de la tenue de différens livres.
Darbaud, commis aux écritures.
Delune (Victor) et Petit (Charles), surnuméraires-percepteurs.

Les bureaux, établis présentement rue St.-Georges, sont ouverts tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. La caisse se ferme à trois heures et demie.

RECETTES PARTICULIÈRES.

MM. Paulin de Lespinasse, receveur particulier, à Gray;
Ducy, fondé de pouvoirs du receveur;
Ouy, caissier.
Mourgue, receveur particulier, à Lure;
Gondar, fondé de pouvoirs du receveur;
Grizey, commis.

PERCEPTIONS.

Le département de la Haute-Saône est divisé en 88 arrondissemens de perception. En voici le tableau, avec les noms de MM. les percepteurs titulaires :

NOMS des percepteurs.	*CHEFS-LIEUX DE PERCEPTION et communes qui en dépendent.*

ARRONDISSEMENT DE GRAY.

BAVEREL.	*Apremont.* — Germigney, Gray-la-Ville, Velet.
LAMIRAL.	*Autrey.* — Attricourt, Auvet, Bouhans, Broye-les-Loup, la Chapelotte, le Fahy, Lœuilley, Verfontaine.
BOLOT.	*Beaujeu.* — Mercey-sur-Saône, Motey-sur-Saône, Quitteur, Seveux.
DROUHOT (Ed.).	*Champlitte.* — Champlitte-la-Ville, Margilley, Percey-le-Grand.
LAYDECKER.	*Champvans.* — Champtonnay, Cresancey, Esmoulins, Noiron, Onay, le Tremblois.
TALPAIN.	*Charentenay.* — Cubry, Queutrey, Soing, Vaudey, Vellexon.
BACOULON.	*Chargey.* — Ecuelle, Montureux, Oyrières, Prantigny, Rigny, Vars.
ROY.	*Chevigney.* — Aubigney, Broye-les-Pesmes, Chaumercenne, Montseugny, la Grande-Résie, la Résie-St.-Martin, Vadans.
BOLOT.	*Choye.* — Autoreille, Citey, Velloreille-les-Choye, Villefrancon.
GUYOT.	*Cugney.* — Bonboillon, Charcenne, Chancevigney, Hugier, Tromarey, Venère, Virey.
HUMBERT.	*Confracourt.* — Fleurey, Nervezain, Vauconcourt, Villers-Vaudey.
CHOPARDET.	*Dampierre.* — Denèvre, Autet, Vereux.
DROUHOT (Aug.).	*Fédry.* — Grandecourt, Ray, Vanne, Vy-les-Rupt.
MIEL (Fr.-Th.).	*Fouvent-le-Haut.* — St.-Andoche, Argillières, Fouvent-le-Bas, Roche et Raucourt, Suaucourt et Pisseloup.
QUIVOGNE.	*Frasne-le-Château.* — Etrelles, Fretigney et Velloreille, la Montbleuse, Mont-l.-Etrelles, Vaux-le-Moncelot, Villers-Chemin.
BALLOUHEY.	*Gray.* — Arc, la Maison-du-Bois.
PONCELIN (J.-F.).	*Gy.* — Bucey-les-Gy, Longevelle, Vantoux, Velleclaire, Vellefrange, Vellefrey.
SIRUGUET.	*Igny.* — Angirey, Saint-Broing, la Chapelle, Igny, Sauvigney-les-Angirey, Sainte-Reine, Vellemoz.
CORNIBERT ✱.	*Lavoncourt.* — Ferrières-les-Ray, Francourt, Mont-Saint-Léger, Pontrebeau, Recologne, Renaucourt, Theuley, Tincey.
CHAMPREUX.	*Mantoche.* — Cecey, Essertenne, Nantilly, Poyans.
NOIR.	*Marnay.* — Avrigney, Bay, Chenevrey, Cult, Morogne, Sornay.
TALLANDIER.	*Membrey.* — Brotte, Membrey, Savoyeux, Vaite, Volon.
COCAGNE.	*Montarlot.* — Courtesoul, Gatey, Larret, Leffond, Pierrecourt.

NOMS des percepteurs.	*CHEFS-LIEUX DE PERCEPTION et communes qui en dépendent.*
Blétry.	*Montot.* — Achey, Delain, Frasnois, Mont-le-Frasnois, Neuvelle-les-Champlitte.
Genin.	*Gezier.*— Bonnevent, Chambornay, Etuz, Fontenelay, Grachaux, Montboillon, Oiselay, Velloreille-les-Oiselay.
Boislin.	*Pesmes.* — Bard-les-Pesmes, Bresilley, Malans, Sauvigney-les-Pesmes.
N....	*Pin.* — Beaumotte, Brussey, Courcuire, Vregille.
Jannot.	*Valay.* — Arsans, Bhancey, Leucourt, Montagney, Motey-Besuche.
Queminet.	*Velesme.* — Ancier, Battrans, Corneux, Echevanne, Nantuard, Saint-Loup.
Mahaut.	*Vezut.* — Les Bâties, Fresne-St.-Mamès, St.-Gand, Greucourt, le Pont de Planches, les Sept-Fontaines.

ARRONDISSEMENT DE VESOUL.

Lhuillier.	*Amance.* — Anchenoncourt, Chazel, Contréglise, Menoux, Saint-Remy, Senoncourt.
Girardin.	*Amoncourt.* — Bougnon, Conflandey, Fleurey, Provenchère, Villers-sur-Port.
Jacquot.	*Aroz.* — Chantes, Chemilly, Clans, Boursières, Pontcey, Traves, Velle-le-Châtel.
Perrignon.	*Augicourt.* — Bougey, Gevigney et Mercey, Lambrey.
Carrot.	*Authoison.* — Argirey, Aubertans, Authoison, la Barre, Beaumotte, Cenans, Larians et Munans, Ruhans et Millaudon, Verchamp et Guiseuil, la Ville-Dieu-les-Quenoche, Villers-Pater.
Petit.	*Auxon.* — Charmoille, Gressoux, Pusey, Pusy et Epenoux, Villeparois.
Guigon.	*Boult.*— Boulot, Breurey-les-Sorans, Bussières, Chaux-la-Lotière, Hauterive et le Cordonnet, Montarlot, Sorans-les-Breurey, They.
De Coisy.	*Breurey-les-Faverney.* — Equevilley, Faverney, Mersuay, le Val-Saint-Eloy.
Cardot.	*Calmoutier.* — Colombotte, Colombe et Essernay, Dampvalley, Liévans, Montcey, Villers-le-Sec.
Pigeon ✻.	*Chassey-les-Montbozon.* — Cognières, Dampierre, Esprels, Presle, Thieffrans, Trevey, Vallerois-le-Bois et Baslières.
Miel (Edouard).	*Chauvirey-le-Châtel.* — Chauvirey-le-Vieil, Cintrey, Molay, Ouge, Preigney, la Quarte, la Rochelle.
Gentilhomme.	*Combeaufontaine.* — Arbecey, Cornot, Gourgeon, Melin, Neuvelle-les-Scey, Oigney, Semmadon.
Mathelat.	*Corre.* — La Basse-Vaivre, Demangevelle, Montcourt, Passavant, Ranzevelle, Vougécourt.

NOMS des percepteurs.	CHEFS-LIEUX DE PERCEPTION et communes qui en dépendent.
PÊCHEUR.	*Jonvelle.* — Aisey et Richecourt, Bourbévelle, Bousseraucourt, Villars-le-Pautel,
BARDEY.	*Jussey.* — Cemboing, Noroy-les-Jussey.
TRANCHANT.	*Le Magny-les-Jussey.* — Baulay, Buffignécourt, Cendrecourt, Montureux-les-Baulay, Ormoy, Polaincourt, Saponcourt, Tartécourt, Venisey.
HÉZARD.	*Maizières.* — Bourguignon, Chazelot, Eguilley, Fondremand, Granvelle, Lieffrans, Mailley, le Perrenot, Recologne, Villers-Bouton.
PERCHANT.	*Montigny-les-Nones.* — Andelarre, Andelarrot, Chariez, Mont-le-Vernois, Noidans, Vaivre et Montoille.
BOISSAUX.	*Montbozon.* — Besnans, Bouhans, Fontenois, Loulans, Maussans, Ormenans, Roche et Sorans, Thiénans.
FIDON.	*Morey.* — Betoncourt-les-Ménétriers, Bourguignon-les-Morey, Charmes-St.-Valbert, Saint-Julien, Lavigney, Malvillers.
MOURLOT.	*Neuvelle-les-la Charité.* — Baignes, Noidans-le-Ferroux, Raze, Rosey, Vy-le-Ferroux.
VÉJUX.	*Noroy-le-Bourg.* — Autrey-les-Cerre, Borey, Cerre-les-Noroy, Montjustin.
DELUNE.	*Port-sur-Saône.* — Chaun-les-Port, Grattery, Scye, Vauchoux.
HUOT.	*Purgerot.* — Aboncourt, Chargey-les-Port, Fouchécourt, Gesincourt..
JUILLARD.	*Raincourt.* — Blondefontaine, Barges, Betaucourt.
DÈVE.	*Rioz.* — Anthon, Cirey, Marloz, les Neuves-Granges, Dournon, les Fontenis, Hyet, la Malachère, Pennesières et Courboux, Quenoche, Traitiéfontaine, Tresilley.
OBRIOT.	*Scey-sur-Saône.* — Bucey-les-Traves, Chassey-les-Scey, Ferrières, Ovanches, Rupt, Saint-Albin.
LYAUTEY.	*Vellefaux.* — La Demie, Echenoz-le-Sec, Filain, Levrecey, le Magnoray, Neurey, Vallerois-Lorioz, Velleguindry, Vy-les-Filain.
BOUDOT.	*Vesoul.* — Coulevon, Echenoz-la-Meline, Frotey, Navenne, Quincey.
PETITCLERC.	*La Villeneuve.* — Colombier, Comberjon, Flagy, Varogne, Vellefrie, Vilory.
FOLLEY ✻.	*Vitrey.* — Betoncourt-sur-Mance, Saint-Marcel, Montigny-les-Cherlieu, Rosières-sur-Mance, le Vernois-sur-Mance.
SAINT.	*Voray.* — Aulx-les-Cromary, Avouay, Buthier, Cromary, Chambornay-les-Bellevaux, la Neuvelle, Perrouse, Vandelans, Villers-le-Temple.

NOMS des percepteurs.	CHEFS-LIEUX DE PERCEPTION et communes qui en dépendent.

ARRONDISSEMENT DE LURE.

ROGER.	*Anjeux.* — Betoncourt-St.-Pancras, Dampvalley-St-Pancras, Cuve, Fontenois-la-Ville, Girefontaine, Jasney, Melincourt.
OGIER.	*Baudoncourt.* — Betoncourt-les-Brotte, Breuches, Brotte, la Chapelle-les-Luxeuil, Sainte-Marie-en-Chaux, Ormoiche, Visoncourt.
THEVENIN.	*Conflans.* — Bassigney, Bourguignon-les-Conflans, Briaucourt, Cubry, Dampierre-les-Conflans, Francalmont, la Pisseure, Plainemont.
CARDOT.	*La Côte.* — Andornay, Clairegoutte, Courmont, Faymont, Frédéric-Fontaine, Lomont, Lomontot, Lyoffans, le Magny-d'Anigon, le Magny-Jobert, Moffans, Palante, Vacheresse.
CHAPELET.	*La Creuse.* — Amblans, Bithaine, Genevreuille, Pomoy, Velleminfroy.
REGNIER.	*Courchaton.* — Courbenans, Fallon, St.-Ferjeux, Georfans, Grammont, Melecey, Vellechevreux, Villargent.
BARIZIEN.	*Esboz-Brest.* — Belmont, Breuchotte, la Corbière, Lantenot, la Lanterne et les Armonts, Magnivray, Rignovelle.
MONNOT.	*Faucogney.* — Amage, Saint-Bresson, la Bruyère, les deux Fessey, Sainte-Marie-en-Chanois, la Proiselière, Raddon et Chapendu, la Voivre.
CLERC.	*Fougerolles.* — Aillevillers, le Lyaumont, la Vaivre.
BROCARD.	*Frahier* — Belverne, Châlonvillars, Chenebier, Echavannes, Errevet, Etobon, Mandrevillars.
RONEL.	*Gouhenans.* — Aillevans, Athesans, Etroitefontaine, Longevelle, Oppenans, Oricourt, le Val de Gouhenans, la Vergenne, Villafans.
COUTHERUT.	*Granges-le-Bourg.* — Champey, la Chapelle, Chavanne, Coisevaux, Corcelles, Crevans, Gonvillars, Granges-la-Ville, Mignavillers, Mignafans, Malval, Saulnot, Secenans, Trémoins, Villers-sur-Saulnot.
CANEL.	*Héricourt.* — Brevilliers, Bussurel, Byans, Chagey, Couthenans, Echenans, Genechier, Luze, Tavel, Saint-Valbert, Verlans, Vyans.
LONGCHAMPS.	*La Longine.* — Amont et Effreney, Beulotte-Saint-Laurent, Corravillers, Esmoulières, la Montagne, la Rosière.
REVILLOUT.	*Saint-Loup.* — Ainvelle, Bouligney, Corbenay, Fleurey-les-St.-Loup, Fontaine, Hautevelle, Magnoncourt.
BÉRANGER.	*Luxeuil.* — Froideconche, Saint-Sauveur, Saint-Valbert.

NOMS des percepteurs.	*CHEFS-LIEUX DE PERCEPTION et communes qui en dépendent.*
BAUMANN.	*Lure.* — Froideterre, Frotey, Saint-Germain, le Magny-Vernois, Malbouhans, la Neuvelle, Roye.
ROCHET.	*Melisey.* — Saint-Barthelemy, Belonchamp, Ecromagny, Fresse, Montessaux.
CANOT.	*Meurcourt.* — Abelcourt, Ehuns, Neurey-en-Val, Velorcey, la Ville-Dieu-en-Fontenette, Villers-les-Luxeuil.
EGLIN.	*Plancher-Bas.* — Champagney, Plancher-les-Mines, Ronchamp.
MARTELET.	*Quers.* — Adelans, Ailloncourt, Bouhans, Citers, Colombe-les-Bithaine, Dambenoit, Franchevelle, Linexer.
DEPORT.	*Saulx.* — Châteney, Châtenois, Creveney, Genevrey, Servigney, Mailleroncourt-Charette.
GROSJEAN.	*Servance.* — Belfahy, Château-Lambert, Miellin, Ternuay, Melay et Saint-Hilaire.
JANNIN.	*Vauvillers.* — Alaincourt, Ambiévillers, Hurecourt, Mailleroncourt-Saint-Pancras, Montdoré, le Pont-du-Bois, Selles.
BARDENET.	*Villersexel.* — Autrey-le-Vay, Beveuge, les Magny, Marast, Moimay, Pont-sur-l'Ognon, Senargent, Saint-Sulpice, Villers-la-Ville.
MOUGEY.	*Vy-les-Lure.* — Arpenans, les Aynans, Mollans, Vouhenans, Vy-les-Lure.

SERVICE DES DÉPENSES.

M. GUIBERT, payeur du Trésor public dans le département de la Haute-Saône, à Vesoul.

M. ROUSSEL, chef de comptabilité.

M. SIMONIN, chargé de la tenue d'une partie des livres.

Les bureaux du payeur (rue des Cannes) sont ouverts tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. La caisse s'ouvre à dix heures et se ferme à trois heures. Néanmoins les militaires qui voyagent isolément sont admis à toute heure.

AGENCE JUDICIAIRE DU TRÉSOR.

Il y a dans chaque département un avoué agrégé à l'Agence judiciaire du Trésor public. Il est spécialement chargé d'y suivre les poursuites à exercer contre les débiteurs du Trésor, pour les objets dont le recouvrement est confié à l'Agence.

M. MALTERRE, avoué agrégé, à Vesoul.

SERVICE MÉDICAL.

Afin de donner une impulsion nouvelle à toutes les branches de ce service, vingt-huit médecins cantonaux ont été institués dans le département par un arrêté préfectoral du 20 février 1840. Ces médecins sont spécialement chargés : 1° de propager la vaccine et de vacciner gratuitement les indigens ; 2° de secourir les individus noyés, asphyxiés, gelés ou blessés par suite d'accidens imprévus ; 3° de veiller à la salubrité des écoles primaires et des salles d'asile ; 4° de donner leurs soins aux malades indigens ; 5° de recueillir les élémens de la statistique médicale ; 6° de surveiller l'exécution des lois et réglemens concernant la salubrité publique, l'exercice de la médecine et de la pharmacie, la profession des sages-femmes, et la vente des remèdes secrets ; de signaler les infractions qui y seraient commises ; d'indiquer les causes permanentes d'insalubrité, soit au dedans soit au dehors des communes ; de proposer les moyens de les faire disparaître, et toutes autres mesures qu'ils jugeraient utiles dans l'intérêt de l'hygiène publique. Le médecin cantonal du chef-lieu d'arrondissement est chargé en outre de la conservation et de la distribution du vaccin.

Tableau nominatif des médecins cantonaux actuellement en fonctions.

ARRONDISSEMENT DE GRAY.

MM. Berthet, docteur en médecine à Gray, pour le canton d'Autrey.
Ringuelet, ex-officier de santé mil. à Courtesoul, — Champlitte.
Laboullaye, officier de santé à Dampierre, — Dampierre.
Clerc, officier de santé à Beaujeu, — Fresne-S.-M.
Bobillier, docteur en médecine à Gray, — Gray.
Jobert, officier de santé à Choye, — Gy.
Ramey, docteur en médecine à Chenevrey, — Marnay.
Doudier, docteur en médecine à Pesmes, — Pesmes.

ARRONDISSEMENT DE LURE.

MM. Chappuis, officier de santé à Champagney. — Champagney.
Thirion, docteur en médecine à Faucogney, — Faucogney.
Lubert, docteur en médecine à Héricourt, — Héricourt.
Robelin, docteur en médecine à Saint-Loup, — St.-Loup.
Boisson, docteur en médecine à Lure, — Lure.
Odeph, docteur en médecine à Luxeuil, — Luxeuil.
Finot, docteur en médecine à Lure, — Melisey.
Perrin, officier de santé à Saulx, — Saulx.
Plumerel, docteur en médecine à Vauvillers, — Vauvillers.
Truchot, docteur en médecine à Villersexel, — Villersexel.

ARRONDISSEMENT DE VESOUL.

MM. Letellier, docteur en médecine à Faverney,	pr le canton d'Amance.	
Charpentier, doct. en méd. à Combeaufontaine,	—	Combeaufonte
Dalbard, officier de santé à Jussey,	—	Jussey.
Metzquer, docteur en médecine à Montbozon,	—	Montbozon.
Pasteur, docteur en médecine à Borey,	—	Noroy.
Joly, docteur en médecine à Breurey-les-Favern.	—	Port-s.-Saône.
Clerc, officier de santé à Rioz,	—	Rioz.
Henry, docteur en médecine à Grandvelle,	—	Scey-s.-Saône
Sallot, docteur en médecine à Vesoul,	—	Vesoul.
De Boret, docteur en médecine à Jussey,	—	Vitrey.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Le département de la Haute-Saône forme, avec ceux du Doubs et du Jura, le ressort de la cour royale de Besançon.

Les tribunaux de première instance sont au nombre de trois dans ce département; ils siègent aux chefs-lieux d'arrondissement. La ville de Gray possède en outre un tribunal de commerce.

Il y a dans la Haute-Saône vingt-huit justices de paix et tribunaux de police, nombre égal à celui des cantons.

ARRONDISSEMENT DE VESOUL.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE VESOUL.

Président, M. Fachard.

Président honoraire, M. Hugon ✻.

Vice-président, M. Hugon fils.

Juges, MM. Chevassu, Vautier-Chevry, Delisle (juge d'instruction), Morel (Claude-Alexis-Augustin), Bertrand, Bardenet, Morel (Antoine-Auguste).

Suppléans, MM. Guenot, Noirot, Chaudot de Corre, Petit.

Procureur du Roi, M. Verdun.

Substituts, MM. Willemot, Roger.

Greffier, M. Durand; *commis-greffiers*, MM. Derny fils, Guillaume.

Le tribunal est divisé en deux sections, qui sont composées comme il suit pour l'année judiciaire 1841—1842 :

Chambre civile. M. Fachard, *président;* MM. Chevassu, Morel (Claude-Alexis-Augustin), Bertrand, Bardenet, *juges;* Guenot et Noirot, *juges-suppléans.*

Chambre correctionnelle. M. Hugon, *président;* MM. Vautier-Chevry, Delisle, Morel (Antoine-Auguste), *juges;* Chaudot de Corre et Petit, *juges-suppléans.*

Audiences de la chambre civile : les lundis, mardis et mercredis, à neuf heures. — Audiences de la chambre correctionnelle : les jeudis, vendredis et samedis, à la même heure.

Avocats, MM. Bouverey, Cultet, Guenot (Pierre-Antoine), Deroche, Hugon (Joseph-Anne), Genoux, Chaudot de Corre, Noirot (bâtonnier), Grandmougin, d'Andelarre, Guy, Jacoutot, Rol, Guerrin, Hugon (Alphonse), Delachaulme, Guenot (Charles), Beuvain de Beauséjour, Cardot, Petit, Guillaume, Personneaux, Gauvain, Longchamps, Barberot. — *Avocat stagiaire,* M. Meillier.

Avoués, MM. Malterre, Meillier, Boursette, Demeure, Dusault, Enoch, Bilquez, Courty, Mauvais, Desgrandschamps.

Huissiers audienciers, MM. Cornity, Jacquin, Valleur, Cazi, Gauthier, Saillard, Petit.

JUSTICES DE PAIX.

AMANCE. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Bourgeois; *suppléans,* MM. Camus-Bourquin, Delaroche; *greffier,* M. Monneret.

COMBEAUFONTAINE. (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Bardey; *suppléans,* MM. Chiffert, Jolyet; *greffier,* M. Guerrin.

JUSSEY. (Audience le jeudi.)

Juge de paix, M. Pommier; *suppléans,* MM. Henry, Josse; *greffier,* M. Cornibert.

MONTBOZON. — (Audience le mardi.)

Juge de paix, M. Fournier; *suppléans,* MM. Coillot, Siroutot; *greffier,* M. Béjean.

NOROY-LE-BOURG. — (Audience le mercredi.)

Juge de paix, M. Bourcier; *suppléans,* MM. Ramelet, Corne; *greffier,* M. Mouchotte.

PORT-SUR-SAONE. — (Audience le samedi.)

Juge de paix, M. Peignot; *suppléans,* MM. Rochet, Bourgoing; *greffier,* M. Viennot.

RIOZ. — (Audience le mardi.)

Juge de paix, M. Bergeret; *suppléans*, MM. Sirot ✻, Mouillet; *greffier*, M. Bas.

SCEY-SUR-SAONE. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Joblin; *suppléans*, MM. Simonin, Fontain; *greffier*, M. Rossignol-Delille.

VESOUL. (Audience le samedi.)

Juge de paix, M. Cardot; *suppléans*, MM. Senot, Bouverey; *greffier*, M. Cariage.

VITREY. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Bouillerot; *suppléans*, MM. Petiet, Horiot; *greffier*, M. Lemoine.

NOTAIRES.

Canton d'Amance. MM. Druhot, à Faverney; Parcheminey, à Amance.

Combeaufontaine. MM. Fournot, à Combeaufontaine; Chiffert, à Purgerot.

Jussey. MM. Henry, à Jussey; Barthellemy, *idem;* Fabre, à Jonvelle.

Montbozon. MM. Triboulez, à Cenans; Monnin, à Dampierre; Gaudard, à Montbozon.

Noroy. MM. Corne, à Esprels; Dubost fils, à Noroy.

Port-sur-Saône. MM. Gousset, à Breurey-les-Faverney; Considère, à Port-sur-Saône.

Rioz. MM. Verbois, à Voray; Guiollot, à Fondremand; Vuillaume, à Rioz.

Scey-sur-Saône. MM. Gautherot, à Traves; Simonin, à Rosey; Fournot, à Scey-sur-Saône.

Vesoul. MM. Petitclerc (Auguste), à Vesoul; Lancrenon, *idem;* Lamboley, *idem;* Petitclerc (Xavier), à Colombier.

Vitrey. MM. Petiet, à Cintrey; Grossetête, à Vitrey; Senot, à Morey.

HUISSIERS.

Canton d'Amance. M. Constantin, à Faverney.

Combeaufontaine. M. Baulet, à Combeaufontaine.

Jussey. MM. Martelle, à Jonvelle; Thierry, à Jussey; Ferrand, *idem*.

Montbozon. MM. Roy, à Montbozon; Mourlon, *idem*.

Noroy. M. Rapin, à Noroy.

Port-sur-Saône. MM. Viennot, à Port-sur-Saône; Thevenot, *idem*.

Rioz. MM. Pequignot, à Rioz; Blanc, *idem*.

Scey-sur-Saône. MM. Lécard, à Scey-sur-Saône; N..... à Rosey.

Vesoul. MM. Péroz, à Vesoul; Valois, *idem*.

Vitrey. MM. Bresson, à Vitrey; Thiaut, à Morey.

ARRONDISSEMENT DE GRAY.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE GRAY.

Président, M. DEMOLY.

Juges, MM. DROUHARD (juge d'instruction), de MORÉAL.

Suppléans, MM. BRIDAN, FOURNIER, MUGNIER (Alexandre).

Procureur du Roi, M. MUGNIER.

Substitut, M. CONTENET.

Greffier, M. MOTTET; *commis-greffiers assermentés*, MM. BARBEY et GERY.

Audiences du Tribunal. — Les audiences, depuis le 1er novembre jusqu'au 30 avril, s'ouvrent le matin à 11 heures, et celles de relevée à 3 heures; et du 1er mai au 31 octobre, les audiences du matin s'ouvrent à 8 heures, et celles de relevée à 2 heures. Les audiences du matin et de relevée du lundi de chaque semaine sont consacrées aux affaires de police correctionnelle présentées soit à la requête du ministère public, soit à celle des diverses administrations et des particuliers, suivant la distribution et le classement qui en sont faits par M. le président. L'audience du mardi est consacrée aux causes introduites à bref délai et aux affaires sommaires. Sont affectés aux causes ordinaires du rôle : le temps qui reste libre à l'audience du mardi, et les audiences des mercredi, jeudi et vendredi. Les publications des cahiers de charges, les adjudications soit préparatoires, soit définitives, ont lieu le mardi, à l'audience de relevée. — Le samedi est consacré aux réunions de la chambre du conseil et à l'audition des rapports de M. le juge d'instruction.

Avocats, MM. CARRET, BRIDAN (bâtonnier), FOURNIER, MUGNIER, BONNEVIOT, PERRET, LOMPRÉ, PETIET (secrétaire). — *Avocat stagiaire*, M. VERSIGNY (Agapite).

Avoués, MM. VERSIGNY aîné, VERSIGNY (Alexis), DARD, TOURNIER, COURBET, CHATTON, SAUZAY.

Huissiers audienciers, MM. BOICHUT aîné, BOICHUT cadet, DUPRÉ, MAGNIN.

JUSTICES DE PAIX.

AUTREY. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. BUCHET; *suppléans*, MM. Guyot, Foulet; *greffier*, M. Regnaud.

CHAMPLITTE. — (Audience le lundi de chaque semaine pour les affaires civiles, et le premier mardi de chaque mois pour les affaires de police.)

Juge de paix, M. MERLIN; *suppléans*, MM. Maréchal, Valby; *greffier*, M. Frionet.

DAMPIERRE. — (Audience tous les lundis pour les affaires civiles, et le 2e mardi de chaque mois pour les affaires de police.)

Juge de paix, M. Renaud d'Epercy; *suppléans*, MM. Joly, Pratbernon; *greffier*, M. Joly.

FRESNE-SAINT-MAMES. — (Audience le samedi.)

Juge de paix, M. Billerey; *suppléans*, MM. Grand, Parrot; *greffier*, M. Léloussey.

GRAY. — (Audiences les lundi et mardi.)

Juge de paix, M. Chabaud; *suppléans*, MM. Lavaite, Carret; *greffier*, M. Maréchal.

GY. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Garnier; *suppléans*, MM. Deville, Branche; *greffier*, M. Faivre.

MARNAY. — (Audience le mardi.)

Juge de paix, M. Dubois; *suppléans*, MM. Riduet, Perrot; *greffier*, M. Fournot.

PESMES. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Oudille; *suppléans*, MM. Denisot, Bourdain; *greffier*, M. Pélot.

NOTAIRES.

Canton d'Autrey. MM. Moniotte, à Autrey; Clerget, à Mantoche.

Champlitte. MM. Martin, à Champlitte; Mugnier, *idem;* Valby, *idem;* Cersoy, à Fouvent-le-Haut.

Dampierre. MM. Pratbernon, à Dampierre; Donzé, *idem;* Corbedane, à Ray; Ecurel, à Renaucourt; Pilot, à Confracourt.

Fresne-St-Mamès. MM. Barrey, à Beaujeu; Grand, à Fresne-St-Mamès; Parrot, à Fretigney; N...., à Vellexon.

Gray. MM. Carteron, à Gray; Chofardet, *idem;* Jouart, *idem;* Morel, *idem;* Voilliard, *idem*.

Gy. MM. Bouchard, à Gy; Morel, *idem;* Charbonneau, à Bucey; Nottet, à Oiselay.

Marnay. MM. André, à Pin; Perrot, à Marnay; Riduet, à Avrigney.

Pesmes. MM. Courbet, à Pesmes; Courboillet, à Valay.

HUISSIERS.

Canton d'Autrey. M. Morel, à Autrey.

Champlitte. MM. Pillot, à Champlitte; Villemot, *idem*.

Dampierre. MM. François, à Dampierre; Chamarande, à Lavoncourt.

Fresne-St.-Mamès. M. Vital, à Vezet.

Gray. MM. Pillot, à Gray; Foy, *idem;* Bergeret, *idem*.

Gy. MM. Babey, à Gy; Michaud, *idem*.

Marnay. M. Guignard, à Marnay.

Pesmes. M. Goudot, à Pesmes.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRAY.

Président, M. Maillard-Grobas.

Juges, MM. Mugnier (Charles), Bourgoin, Roland.

Suppléans, MM. Berger (Jean-Marie), Dufournel (Adéodat).

Greffier, M. Cornibert ; *commis-greffier*, M. Dupré (Jean-Claude).

Huissiers audienciers, MM. Dupré et Bergeret.

Les audiences ont lieu tous les samedis, à deux heures de relevée, au palais de justice. Il y a en outre des audiences extraordinaires et à bref délai sur requête ordonnancée par M. le président.

Nota. Ce tribunal a été créé par une loi du 24 mars 1791. L'importance commerciale de Gray y a fait instituer en outre, depuis quelques années, une chambre de commerce. Cette chambre est composée de neuf membres :

MM. Huot (Xavier), négociant, *président*.
Revon (Alex.), banquier.
Maillard-Grobas (Antoine), commissionnaire.
Roland (Eugène), maître de forges.
Gurnel (Antoine), négociant.
Forest aîné (François), *idem*.
Thibaulot fils, *idem*.
Dufournel (Adéodat), maître de forges.
Bergeret (Jean-Baptiste), commissionnaire, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE LURE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LURE.

Président, M. Boileau.

Juges, MM. Grandmougin ❋, Perruche de Velna (juge d'instruction), Paguelle.

Suppléans, MM. Coutherut, Maistre, Chauvin.

Procureur du Roi, M. Dujarié.

Substitut, M. Jeannez.

Greffier, M. Cornet ; *commis-greffier*, M. Labbut.

Audiences du tribunal. — Pour les affaires civiles et commerciales : les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de neuf heures à midi, et deux audiences de relevée, de trois à six heures du soir, les mercredi et vendredi de chaque semaine. — Pour les affaires correctionnelles de toute espèce, le samedi de chaque semaine, de neuf heures à midi et de trois à six heures.

Avocats, MM. Coutherut (*bâtonnier*), Grosjean, Bertrand, Depierre, Huguenin, Cardot. — *Stagiaires*, MM. Grillet, Levain, Raoux, Drahon.

Avoués, MM. Theurey, Pergaud, Hébert, Prailleur, Prinet, Rochet, Motans, Bègue.

Huissiers audienciers, MM. Mange, Maguy, Coin, Cardot.

JUSTICES DE PAIX.

CHAMPAGNEY. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Deloye; *suppléans*, MM. Ballay, Cardot; *greffier*, M. Chognard.

FAUCOGNEY. — (Audience le mercredi.)

Juge de paix, M. Groz; *suppléans*, MM. Bourceret, Artus; *greffier*, M. Bolot.

HÉRICOURT. (Audience le jeudi.)

Juge de paix, M. Lubert; *suppléans*, MM. Robert, Macler; *greffier*, M. Tillon.

LURE. (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Lanoir; *suppléans*, MM. Gigier, Grosjean; *greffier*, M. Theurey.

LUXEUIL. (Audience le vendredi.)

Juge de paix, M. Robert; — *suppléans*, MM. Petitjean, Savarin; *greffier*, M. Petitjean.

MELISEY. (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Boisson; *suppléans*, MM. Collin, Tabourin; *greffier*, M. Routhier.

SAINT-LOUP. (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Robert; *suppléans*, MM. Olivier, Ferry; *greffier*, M. Martin.

SAULX. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Froidot; *suppléans*, MM. Perrin, Doré; *greffier*, M. Grossetête.

VAUVILLERS. — (Audience le lundi.)

Juge de paix, M. Dubuisson; *suppléans*, MM. Perrin, Raoux; *greffier*, M. Daubie.

VILLERSEXEL. — (Audience le jeudi.)

Juge de paix, M. Miroudot; *suppléans*, MM. Colin, Truchot; *greffier*, M. Camet.

NOTAIRES.

Canton de Champagney. MM. Cardot, à Champagney; Cédoz, à Ronchamp.

Faucogney. MM. Artus, à Faucogney; Lanoir, *idem*.
Héricourt. MM. Robert, à Héricourt; Lardier, *idem*.
Lure. MM. Richard, à Lure; Grobert, *idem*; Ruffier, à Mollans.
Luxeuil. MM. Déchambenoit, à Luxeuil; Letscher, *idem*; Mina, *idem*.
Melisey. M. Collin, à Melisey; Richard, *idem*; Begey, à Fresse; Lombard, à Servance.
Saint-Loup. MM. Chevallier, à Saint-Loup; Levain, à Fougerolles.
Saulx. MM. Doré, à Saulx; Rebillet, à Meurcourt.
Vauvillers. MM. Raoux, à Jasney; Perrin, à Vauvillers.
Villersexel. MM. Griboulard, à Villersexel; Truchot, *idem*; Berthet, à Vellechevreux.

HUISSIERS.

Canton de Champagney. M. Mange fils, à Champagney.
Faucogney. MM. Vuilhem, à Faucogney; Hory, *idem*.
Héricourt. MM. Perriot, à Héricourt; Jurin, *idem*.
Lure. MM. Regard, à Lure; Pequignot, *idem*.
Luxeuil. MM. Grosclaude, à Luxeuil; Laroyenne, *idem*.
Saint-Loup. MM. Germain, à Saint-Loup; Bardot, *idem*.
Melisey. MM. Py, à Melisey; Daval, *idem*.
Saulx. M. Ferrière, à Saulx.
Vauvillers. MM. Gette, à Vauvillers; Blancheville, *idem*.
Villersexel. MM. Py, à Villersexel; Boissenin, *idem*.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. HUMBERT, à Vesoul; GOBERT, à Gray.

ORGANISATION RELIGIEUSE.

CULTE CATHOLIQUE.

Le département de la Haute-Saône forme, avec celui du Doubs, la circonscription du diocèse de Besançon.

Archevêque.

Mgr. MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire), né à Paris le 20 janvier 1796, sacré évêque de Langres le 10 février 1833, transféré à l'archevêché de Besançon dans le consistoire du 30 septembre 1834.

Vicaires généraux.

MM. DE BOULIGNEY, archidiacre de Saint-Ferjeux; BERGIER, archidiacre de Gray; GUERRIN, archidiacre de Luxeuil; CUENOT, supérieur du séminaire diocésain.

Secrétariat de l'archevêché.

MM. Thiébaud, chanoine honoraire, *secrétaire ;* Ruckstuhl, prêtre, *pro-secrétaire.*

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

On compte dans ce département, comme nous l'avons dit ailleurs, 2 cures de 1re classe, 26 cures de 2e classe, 302 succursales, 23 chapellenies et 7 chapelles vicariales. (Voir plus haut le tableau nominatif des titulaires, pp. 366—399.)

Nota. Ce tableau nominatif comprend seulement les titulaires qui reçoivent leur traitement des caisses de l'Etat. Il existe dans le département quelques autres chapellenies et vicariats qui sont rétribués directement par les communes où ils sont établis.

ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

Elles sont au nombre de six dans le diocèse de Besançon, savoir : le *Séminaire diocésain ;* l'*Ecole de philosophie* de Vesoul (qui est une section du Séminaire diocésain) ; les *Ecoles secondaires* établies à Luxeuil, à Marnay et à Consolation ; et le *pensionnat* de Belvoir.

ÉCOLE DE PHILOSOPHIE DE VESOUL.

MM. Quevy, supérieur.
Signe, directeur.

PROFESSEURS.

MM. Marmier, professeur de philosophie.
Vittot, professeur de philosophie.
Vernerey, professeur de mathématiques.
Porteret, professeur de physique.
Dony, professeur de chimie.

Un prêtre espagnol remplit les fonctions de maître d'études.

Nombre d'élèves............. 95

ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LUXEUIL.

(Autorisée par ordonnance royale du 30 octobre 1828.)

M. Garessus, supérieur.

PROFESSEURS.

MM. Brezard, professeur de mathématiques et d'histoire naturelle.
Clerc, — de rhétorique.
Vuillemot, — de seconde.

MM. ROSSIGNOT, professeur de troisième.
PILEY, — de quatrième.
ESTIENNE, — de cinquième.
VASSELET, — de sixième.
DUBUC, — de septième.
MAITRE et FOLLEY, maîtres d'études.
Nombre d'élèves..... 200

ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE DE MARNAY.

(Transférée de Vesoul, où elle était autorisée.)

M. MARTIN, supérieur.

PROFESSEURS.

MM. BRETET, professeur de rhétorique.
LIÉGEON, — de seconde.
BATIER, — de troisième.
BARDEZ, — de quatrième.
GENTY, — de cinquième
SUCHET, — de sixième.
BOUSSARD, — de septième.
VIEUX, maître d'études.
Nombre d'élèves..... 70

CULTE PROTESTANT.

Dix paroisses protestantes existent dans le département de la Haute-Saône ; elles dépendent de l'inspection ecclésiastique de Montbéliard (Doubs), qui dépend elle-même du directoire de Strasbourg. Ces paroisses sont réparties dans les deux consistoires d'Héricourt et de St-Julien (Doubs), qui, avec ceux de Montbéliard, d'Audincourt et de Blamont, forment l'arrondissement de ladite inspection.

M. LODS, pasteur d'Héricourt, a été élu, le 12 août 1841, inspecteur ecclésiastique à Montbéliard, par les membres des cinq consistoires réunis, en remplacement de M. DUVERNOY, décédé.

1° CONSISTOIRE D'HÉRICOURT.

Ce consistoire est composé de huit paroisses, savoir :

1. Héricourt (avec St.-Valbert, Tavey, Byans et Laire. — *Pasteurs*, MM. LODS et MACLER.
2. Brevilliers (avec Echenans et Mandrevillars). — *Pasteur*, M. CUVIER.
3. Bussurel (avec Vyans). — *Pasteur*, M. BANZET.
4. Couthenans (avec Chagey et Luze). — *Pasteur*, M. DUROT fils.
5. Etobon (avec Belverne). — *Pasteur*, M. BEURLIN.
6. Chenebier (avec Echavannes). — *Pasteur*, M. JUILLARD.
7. Clairegoutte (avec Frédéric-Fontaine). — *Pasteur*, M. DUROT père.
8. Magny-d'Anigon. — *Pasteur*, M. JEANMAIRE.

2° CONSISTOIRE DE SAINT-JULIEN.

Il y a dans ce consistoire sept paroisses, dont cinq appartiennent au département du Doubs, et deux à celui de la Haute-Saône. Nous n'indiquerons que les dernières.

1. Trémoins (avec Coisevaux et Verlans). — *Pasteur,* M. Duvernoy.

2. Champey. — *Pasteur,* M. Goguel.

Nota. Il existe à Vesoul, depuis l'an 1841, un oratoire protestant desservi le premier dimanche de chaque mois par l'un des pasteurs du consistoire d'Héricourt, à tour de rôle.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Trois synagogues existent dans le département; elles sont établies à Vesoul, à Gray et à Luxeuil, et dépendent de la synagogue consistoriale de Colmar.

ORGANISATION MILITAIRE.

Le département de la Haute-Saône est compris dans la 6e division militaire, dont le quartier-général est à Besançon.

ÉTATS-MAJORS.

M. le baron VOIROL (G. O. ✻), lieutenant-général, pair de France, commandant la division, à Besançon.

M. Paris (O. ✻), colonel, chef de l'état-major de la division, à Besançon.

M. Roussel (C. ✻), maréchal-de camp, commandant la subdivision de la Haute-Saône, à Vesoul.

M. Lemouton de Boisdeffre, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp de M. le général Roussel.

M. Jullien (O. ✻), intend. milit. de la division, à Besançon.

M. Jeltsch ✻, sous-intendant militaire, à Vesoul.

M. Héring, commis entretenu de l'intendance militaire, à Vesoul.

DÉPOT DE RECRUTEMENT ET DE RÉSERVE.

M. Mazauric ✻, capitaine de cavalerie, commandant le dépôt.

M. N......, lieutenant.

M. Escaffre, sous-lieutenant au 75e de ligne, détaché au dépôt.

M. Pélissié, sergent au 66e de ligne, *idem.*

M. Millet, sergent au 75e de ligne, *idem.*

GÉNIE MILITAIRE.

Pour les places de Vesoul et de Faverney :

M. Négrier ✻, colonel, directeur des fortifications, à Belfort.

M. Claudel ✻, chef de bataillon du génie en chef, à Epinal.

M. Kienné ✻, ancien lieutenant de sapeurs du génie, garde principal du génie, à Vesoul.

M. Garret, concierge des bâtimens militaires, à Vesoul.

M. Maréchal, *idem*, à Faverney.

Pour la place de Gray :

M. Crestin d'Oussières ✻, colonel, directeur des fortifications, à Besançon.

M. Curnot, capitaine du génie en chef, à Dijon.

M. Leissing, garde du génie, à Gray.

M. Bolomier ✻, concierge des bâtimens militaires, à Gray.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Dechamps, officier d'administration comptable, à Vesoul.

M. Aubert, *idem*, à Gray.

SERVICES RÉGIS PAR ENTREPRISE.

FOURRAGES.

M. Lippmann (Mayer), entrepreneur pour le département de la Haute-Saône.

Préposés dans le département.

MM. Voillot, à Vesoul; Chaudey, à Gray; Menigaux, à Faverney.

CHAUFFAGE.

M. Schneider, entrepreneur pour la 6e division, à Paris.

M. Deschamps, agent en chef de la 6e division, à Besançon.

Préposés dans le département.

MM. Mombey, à Vesoul; Mourot, à Gray; Neveux, à Faverney.

LITS MILITAIRES.

M. Chambry et compagnie, entrepreneur général, à Paris.

M. Four, chef du service de la division, à Besançon.

Préposés dans le département.

Mme veuve Bévière, à Vesoul; M. Gillot, à Gray.

TRANSPORTS DE LA GUERRE.

MM. Gontié et Loraux, entrepreneurs généraux, à Paris.

M. Théodore Amet, agent en chef, à Besançon.

Préposés dans le département.

MM. Muenier, à Vesoul; Forest frères, à Gray.

CONVOIS MILITAIRES.

M. Sirié, entrepreneur pour la 6e division, à Lyon.

M. Rochet, agent en chef, à Besançon.

Préposés dans le département

MM. Rebour, à Vesoul; Barraud, à Faverney; Pillot, à Combeaufontaine; Barraud, à Jussey; Monnier, à Luxeuil; Priquet, à Gray; Simonne, à Champlitte; Maublanc, à Marnay; Durand, à Lavoncourt et Vauconcourt; Coutant, à Pesmes; Albin, à Lure; Vorbe, à Rioz; Lambert, à Montbozon.

GARDES NATIONALES.

Les gardes nationales de la Haute-Saône ont été organisées, par une ordonnance royale du 28 décembre 1831, en cinq bataillons communaux et soixante-neuf bataillons cantonaux. (Voir l'Annuaire de 1835, p. 92.)

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie de la Haute-Saône fait partie de la 21e légion. Elle est divisée en trois lieutenances, qui comprennent ensemble dix-huit brigades à cheval et une brigade à pied.

M. le lieutenant-colonel Huard ✻, chef de la 21e légion, à Besançon.

M. Delfosse ✻, capitaine commandant la compagnie de la Haute-Saône, à Vesoul.

M. Frénot ✻, lieutenant-trésorier, à Vesoul.

M. Carteret ✻, lieutenant, à Vesoul.

M. Méa, lieutenant, à Gray.

M. Beuret, sous-lieutenant, à Gray.

STATIONS DES BRIGADES.

LIEUTENANCE DE VESOUL.

Vesoul...........	Fourain, maréchal-des-logis. Menetrey, brigadier.
Jussey...........	Latruffe, brigadier.
Faverney..........	Vendeur, brigadier.
Combeaufontaine..	Grand, brigadier.
Rioz.............	Hachon, brigadier.

LIEUTENANCE DE GRAY.

Gray............	Simonin, maréchal-des-logis.
Gy..............	Larmet, brigadier.
Pesmes..........	Sepot, brigadier.
Champlitte.......	Raguet, brigadier.
Dampierre.......	Carteret, brigadier.

LIEUTENANCE DE LURE.

Lure	Revacly, maréchal-des-logis.
Luxeuil..........	Alba, maréchal-des-logis.
Héricourt........	Tyrode, maréchal-des-logis.
Villersexel........	Vidal, brigadier.
Vauvillers........	Tournier, brigadier.
Saint-Loup.......	Poëte, brigadier.
Ronchamp	Jeannin, brigadier.
Faucogney	Sachon, brigadier.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le département de la Haute-Saône est compris dans l'arrondissement académique de Besançon. Il possède quatre colléges communaux, qui sont établis à Vesoul, à Gray, à Lure et à Luxeuil.

Recteur de l'Académie, M. Carbon ✻.
Inspecteurs, MM. Clairin et Gardaire.
Secrétaire, M. Joly.

COLLÉGE DE VESOUL.

Cet établissement présente aujourd'hui un système d'études entièrement conforme à celui des colléges royaux, soit pour les élèves qui se préparent au baccalauréat ès lettres et ès sciences, soit pour ceux qui aspirent à l'école Polytechnique, à celles de Saint-Cyr, des Eaux et Forêts, etc.

Une classe de français a été annexée au collége en faveur des jeunes gens qui se destinent à des carrières industrielles et commerciales, ou à des administrations pour lesquelles l'étude des langues anciennes n'est pas nécessaire.

Dans le but de fortifier la santé des élèves, on a créé depuis un an, dans l'établissement, des exercices gymnastiques qui sont dirigés par un maître spécial.

Le nombre des élèves est de 150, dont 70 pensionnaires. Le prix de la pension est de 450 francs; la rétribution collégiale et universitaire ne s'élève qu'à 50 francs. Les leçons de langue allemande, de dessin et de musique vocale sont gratuites.

Principal, M. Bailly.
Aumônier, M. l'abbé Poirot.

PROFESSEURS.

Philosophie, M. Marmier.
Mathématiques spéciales et sciences physiques, M. de la Boullaye.
Mathématiques élémentaires, M. Grillet.
Rhétorique, M. Robert.
Seconde, M. Bertrand.
Troisième, M. Laurent.
Quatrième, M. Gauthier.
Cinquième, M. Grandclaude.
Sixième, M. Lordier.
Septième, M. Py.
Classe de français, M. Commerçon.
Langue allemande, M. Lipinski.
Dessin, M. Cariage.
Maîtres d'études, MM. Pigniollet et Saunier.

COLLÉGE DE GRAY.

Ce collége est de plein exercice, c'est-à-dire donne une instruction secondaire complète. Il compte 104 élèves, dont 32 internes.

Principal, M. Courlet, licencié ès lettres.

Aumônier, M. l'abbé Jacquerey (chargé des conférences sur les livres saints).

PROFESSEURS.

MM. Tisserand, professeur de mathématiques spéciales et de physique.
Humbert, professeur de mathématiques élémentaires et de cosmographie.
L'abbé Jacquerey, professeur de philosophie.
Courlet, — de rhétorique.
Suffisant, — de seconde.
Cordival, — de troisième.
Samion, — de quatrième.
Poirier, — de cinquième.
Vial, — de sixième.
Lançon, — de septième et de huitième.
Goetz, — d'allemand.
Robert, — de dessin et de musique.

COLLÉGE DE LURE.

M. Bourgeois, principal.

PROFESSEURS.

MM. Bourlot, professeur de mathématiques.
Terrier, — de rhétorique et de seconde.

MM. Mougey, professeur de troisième et de quatrième.
Pillot, — de cinquième et de sixième.
Delaborde, — de septième et de huitième.
Vial, — d'allemand.
Dujardin, — de dessin.
Moppert, — de musique.
Vial, Rabbe, Belot, maîtres d'études.
Nombre d'élèves.... 110 (dont 42 internes).

COLLÉGE DE LUXEUIL.

Principal, M. Fauchon.

PROFESSEURS.

MM. Fauchon, principal, professeur de rhétorique et de seconde.
Vessières, — de troisième et de quatrième.
Humbert, — de cinquième et de sixième.
Coudry, — de septième et de huitième.
Jenneson, professeur de mathématiques.
Kan, maître de langue allemande.
Duhaut, maître de dessin.
Boulangier, maître d'études.
Nombre d'élèves..... 75.

INSTITUTIONS SECONDAIRES.

Elles sont au nombre de trois dans le département, savoir : l'institution que M. Bernard dirige depuis longues années à Port-sur-Saône, et celles que la congrégation religieuse des *Frères de Marie* a établies au château de Saint-Remy, canton d'Amance, et dans l'ancien prieuré de Marast, canton de Villersexel. Au pensionnat de Saint-Remy ont été annexés divers ateliers où une soixantaine d'élèves sont préparés aux arts et métiers de mécanicien, sculpteur sur pierre, ébéniste, charron, bonnetier, tisserand, relieur, tailleur, cordonnier, etc.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

On compte dans la Haute-Saône, outre l'école normale établie au chef-lieu, 1042 écoles primaires, dont 6 du degré supérieur.

Inspecteur des écoles primaires du département, M. Raynal.

Sous-inspecteur, M. Martz.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

D'après l'article 11 de la loi du 28 juin 1833, chaque département est tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départemens voisins. Le département de

la Haute-Saône possède une école de cette nature ; elle est ouverte au chef-lieu, depuis le 1er mai 1834.

Cette école a pour objet de procurer, chaque année, aux communes qui en ont besoin, des instituteurs dûment préparés à leurs fonctions, pénétrés des devoirs de leur état, et habitués à la pratique des meilleures méthodes d'enseignement.

Le cours d'études est de deux ans. L'établissement comporte trente places d'élève, dont moitié aux frais du département. Les frais des autres places sont faits par les communes ou des particuliers. Ces trente places sont occupées.

L'école devant servir non-seulement à former des instituteurs futurs, mais encore à perfectionner les instituteurs en exercice, ceux-ci peuvent y être admis comme externes, pendant les vacances de leurs propres écoles.

Directeur, M. Olivier.

PROFESSEURS.

Grammaire, M. le directeur.
Géométrie et élémens des sciences physiques, M. de la Boullaye.
Histoire, M. l'abbé Poirot, aumônier du collége.
Instruction religieuse, M. l'abbé Baulet.
Géographie et arithmétique, M. Grosjean.
Dessin linéaire et écriture, M. Vitot.

Un magistrat de la ville s'est chargé de donner aux élèves des leçons sur la rédaction des actes de l'Etat civil.

COMITÉS D'ARRONDISSEMENT.

La loi du 28 juin 1833 a placé les écoles primaires sous la surveillance, 1° d'un comité local composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur, et d'un ou plusieurs habitans notables ; 2° d'un comité d'arrondissement composé du maire du chef-lieu, du procureur du Roi, du plus ancien juge de paix de la circonscription, du plus ancien curé, d'un ministre de chacun des autres cultes reconnus par la loi, d'un membre de l'Université, d'un instituteur primaire, de trois membres du conseil d'arrondissement ou habitans notables désignés par ce conseil, enfin des membres du conseil général domiciliés dans la circonscription du comité. Le préfet préside de droit tous les comités du département, et le sous-préfet celui de l'arrondissement.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
ÉTABLIES A VESOUL ET A GRAY.

(Voir dans l'Annuaire de 1825, pp. 279—285, et dans celui de 1827, p. 477, les notices qui concernent ces bibliothèques.

Bibliothécaires : { M. André, à Vesoul ;
M. Petiet, à Gray.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

MEMBRES HONORAIRES.

Le préfet du département,
Le commandant militaire du département,
Le sous-préfet de l'arrondissement de Gray,
Le sous-préfet de l'arrondissement de Lure,
Le secrétaire général de la préfecture.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM. *Noms, qualités et professions.*	*Date de l'admission.*
Baulmont ✻, inspec. des postes en retr., maire de Vesoul,	14 mai 1819 (réorganisation).
Bois ✻, lieutenant-colonel en retraite,	
Ebaudy de Fresne, propr. et ancien maire de Vesoul,	
Hugon père ✻, président honoraire du tribunal civil,	
Delachaulme, ingénieur des ponts et chaussées en retr.,	8 janv. 1820
Hugon fils, vice-président du tribunal civil,	
Lacordaire ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées,	
Maniglier père, négociant,	
Petitclerc père ✻, not. hon. et ancien maire de Vesoul,	
Revillout père, receveur des hospices,	
Vuillemot, secrétaire de la mairie,	25 mars 1820
Juif, propriétaire,	24 févr. 1821
Deport, ex-greffier du tribunal civil,	1er sep. 1823
Suchaux, imprimeur,	4 juillet 1829
Sallot, docteur en médecine,	17 avril 1830
Valois, ex-pharmacien,	26 mars 1831
Rossen, docteur en médecine,	
Gauvain père, propriétaire,	23 févr. 1833
Chaudot de Corre, avocat,	7 déc. 1833
Bedon, propriétaire,	6 février 1836
Renauld fils, propriétaire,	
J. d'Andelarre, membre du conseil général,	
Longchamps, avocat,	27 févr. 1836
Le Beuffe, architecte,	2 avril 1836
Bouverey père, avocat,	10 déc. 1836
Hugon (Alphonse), avocat,	30 déc. 1837
Beaujard, architecte,	27 janv. 1838
Morin, ingénieur des ponts et chaussées,	
Beuvain de Beauséjour, avocat,	28 juillet 1838
Trelut, artiste vétérinaire,	23 févr. 1839
Dodelier père, géomètre forestier,	25 mai 1839
Nédey, agent-voyer,	
Dodelier fils, architecte-ingénieur civil,	

Voinchet, ingénieur attaché à la navigation de la Saône,	26 avril 1840
Rivière, sous-inspecteur des forêts,	30 janv. 1841
Revillout fils aîné, propriétaire,	
Millot, pharmacien,	27 fév. 1841
Gevrey, docteur en médecine,	

MEMBRES NON RÉSIDANS.

MM. *Noms, qualités, professions et résidence.*	*Date de l'admission.*
Boigeol, négociant à Héricourt,	
Boisson, curé à Saint-Marcel,	
Coligny (De), propriétaire à Choye,	
Durget, propriétaire à Fleurey-les-Faverney,	
Jobelin, juge de paix à Scey-sur-Saône,	
Jouart, notaire à Gray,	
Klenck, manufacturier à Vy-les-Lure.	
Laroyenne, propriétaire à Saint-Germain,	
Mahaut, manufacturier à Bithaine,	14 mai 1819
Martelet, propriétaire à Lure,	(réorganisation.)
Marulaz (Le baron) (C. ✻), lieutenant-général, à Filain,	
Poujois, propriétaire, maire de Jussey,	
Sauvagney (De), propriétaire à Gezier,	
Sirot ✻, maire de Rioz,	
Thomas, ancien juge de paix, à Bouhans-les-Montbozon,	
Valay (De), propriétaire à Valay,	
Normand père, propriétaire à Conflandey,	23 déc. 1820
Tisserand dit Jacobus, mécanicien à Chargey-les-Port,	24 avril 1824
Petit fils, officier d'artillerie, à Queutrey,	30 juill. 1825
Coillot, docteur en médecine à Montbozon,	25 août 1827
Maréchal Moncey (G. C. ✻), duc de Conégliano,	30 janv. 1830
Quegain, propriétaire à Voray,	30 janv. 1830
Leroy de Lisa ✻, membre du conseil général, à Chauvirey,	28 mai 1831
Deroche fils, propriétaire à Noidans-les-Vesoul,	28 avril 1832
Doillon, ancien négociant,	23 févr. 1833
Molin, docteur en médecine à Luxeuil,	25 mai 1833
Simon, propriétaire à la Chafrerie (commune de Marast),	7 déc. 1333
Poutot, propriétaire à Breurey-les-Faverney,	
Bonille (De), propriétaire à Aisey,	
Dalmassy (Le baron de), propriétaire à Richecourt,	
Montépin (Le comte de) ✻, chef de bat. en ret. à Frotey,	28 fév. 1835
Robin, artiste vétérinaire à Rioz,	
Clouzet, direct. de l'établissement agricole de St.-Remy,	
Bergeret, juge de paix du canton de Rioz, à Quenoche,	
Pasteur, docteur en médecine à Borey,	26 nov. 1836
Pergot, régisseur au château de Rupt,	27 oct. 1838
Lefort, artiste vétérinaire à Champlitte,	23 fév. 1839
Tuaillon, ex-pharmacien, à Hautevelle,	25 mai 1839
Duchon, propriétaire à Chassey-les-Montbozon,	27 juin 1840
Coillot, propriétaire à Bouhans,	

Douillier, président du tribunal de commerce de Dijon, 27 fév. 1841
Lambert, propriétaire-jardinier à Montbozon, 24 avril 1841
Peignot, juge de paix à Port-sur-Saône, } 24 déc. 1841
Bourgoing, suppléant du juge de paix, à Port-sur-Saône, }

Nota. La Société compte en outre 30 membres correspondans.

Les séances ordinaires de la Société ont lieu le dernier samedi de chaque mois, septembre excepté.

Le bureau est ainsi composé pour l'année 1842 :

MM. J. d'Andelarre, membre du conseil général, *président ;*
N....., *vice-président ;*
Suchaux, *secrétaire perpétuel ;*
Charles Longchamps, avocat, *archiviste ;*
De Beauséjour (Ernest), avocat, *trésorier.*

LISTE GÉNÉRALE DU JURY POUR 1842.

PREMIÈRE PARTIE. — (Electeurs censitaires et adjoints.)

PREMIER ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Vesoul.)

	Canton de Montbozon.	Cens.
1	Angar, Amand-C.-M.-Fid., maître de forges à Munans,	1973f 38c
2	Bardenet, Jean, propriétaire à Chassey,	452 96
3	Boisselet, P.-Antoine-Joseph, propriétaire à Filain,	240 59
4	Bournois, Hyacinthe, négociant à Thieffrans,	209 29
5	Boyer, Joseph-Antoine, maire à Maussans,	437 31
6	Chaine, Jean, négociant à Loulans,	301 01
7	Charrière, Joseph, aubergiste à Vellefaux,	243 56
8	Chaudot, Alexis-Vivant, propriétaire à Loulans,	3393 05
9	Coillot, membre du conseil d'arrondissement, à Bouhans,	252 50
10	Coillot, Louis, docteur en médecine à Montbozon,	326 95
11	Corne, François, propriétaire à Thieffrans,	242 42
12	Débouche, Claude-Joseph, propriétaire à Montbozon,	496 50
13	Débouche, Claude-Nicolas, propriétaire à Montbozon,	425 81
14	Débouche, Jean-Nicolas, propriétaire à Montbozon,	383 61
15	De Nattes (le vicomte), propriétaire à Montbozon,	800 87
16	Duchon, Jean-Baptiste, propriétaire à Chassey,	689 58
17	Dumagny, Cl.-Jos.-Dorothée, propriétaire à Vy-les-Filain,	298 70
18	Ebaudy de Rochetaillée, propriétaire à Echenoz-le-Sec,	1980 47
19	Fournier fils, François-Gab., propriétaire à la Barre,	326 04
20	Fournier, membre du conseil général et maire à la Barre,	884 44
21	Guey, Alexandre-Napoléon, propriétaire à Thieffrans,	259 72
22	Marulaz (le baron), lieutenant-général, (C. ✻), à Filain,	887 87
23	Metsker, Pierre-François, propriétaire à Montbozon,	202 76
24	Pescheur, Gaspard, propriétaire à Thieffrans,	257 49
25	Pescheur, Pierre, propriétaire à Thieffrans,	247 90

26	Rousselot, Claude-Joseph, propriétaire à Authoison,	386	62
27	Siroutot, Denis, propriétaire à Bouhans-les-Montbozon,	267	63
28	Siroutot, F.-J., suppléant du juge de paix, à Thiénans,	225	44
29	Thomas, Jean-Em.-Aug., propriétaire à Bouhans-les-Montb.,	253	27
	Canton de Noroy-le-Bourg.		
30	Berthoz, Louis, meunier à Calmoutier,	309	16
31	Berthoz, Pierre-François, maître de postes à Calmoutier,	236	18
32	Dussancy, Joseph, officier, à Noroy-le-Bourg,	226	17
33	Guilley, Pierre-Julien, aubergiste à Calmoutier,	247	36
34	Hautberg, meunier à Calmoutier,	212	24
35	Lavey, Claude-Antoine, propriétaire à Vallerois-le-Bois,	241	10
36	Lyautey de Colombe père, A.-S., propriétaire à Colombe,	714	35
37	Lyautey de Colombe fils, C.-E.-F., propriétaire à Colombe,	495	39
38	Membrey, Etienne-Joseph, propriétaire à Montjustin,	398	06
39	Millot, François-Ignace, propriétaire à Colombe,	210	77
40	Pizard, Nicolas, officier en retraite à Noroy-le-Bourg,	267	07
41	Placet, Joseph, propriétaire à Borey,	206	07
42	Roland, Jean-Philibert, propriétaire à Dampvalley,	272	14
43	Roussel, m. du conseil d'arrondissement, à Noroy-le-Bourg,	263	23
44	Véjux, Jean-Claude-Emm., percepteur à Noroy-le-Bourg,	254	79
45	Vinon, Claude-Etienne, propriétaire à Liévans,	204	67
46	Vinon, François-Xavier, ancien juge, à Noroy-le-Bourg,	201	27
	Canton de Port-sur-Saône.		
47	Berthod, Jean-Baptiste, propriétaire à Fleurey-les-Fav.,	235	75
48	Bourgoing, Claude-François, propriétaire à Port-sur-Saône,	347	17
49	Colombot, Jean-Claude, propriétaire à Conflandey,	231	84
50	Considère, Charles-Antoine, notaire à Port-sur-Saône,	273	24
51	Considère, Etienne, propriétaire à Port-sur-Saône,	251	60
52	Considère, Fr.-Gab., marchand de bois à Port-sur-Saône,	239	95
53	Devernerey, Louis-Joseph, maire à Chaux-les-Port,	2274	89
54	Durget, Louis-César, propriétaire à Fleurey-les-Faverney,	396	02
55	Guillot, Claude-François-Etienne, géomètre à Equevilley,	227	73
56	Jacoutot, J.-B.-M.-L.-V.-Alex., avocat, à Port-sur-Saône,	265	09
57	Joly, François-Etienne, docteur en médecine à Breurey,	293	21
58	Labarthe, Nicolas-Martin, propriétaire à Port-sur-Saône,	260	18
59	Lanceleux, membre du conseil d'arrondissement, à Grattery,	266	62
60	Levert, François-Marie, propriétaire à Vauchoux,	362	63
61	Maignien, Desle-Pierre, marchand de chevaux à Mersuay,	208	45
62	Menestrier, Jacques-Ch.-Vic., licencié en droit, à Grattery,	598	69
63	Meunier jeune, Irénée, propriétaire à Auxon,	225	34
64	Moussard, Claude-François, propriétaire à Scye,	219	37
65	Nancey, Charles-François, propriétaire à Port-sur-Saône,	287	67
66	Nancey, Charles-Nicolas, propriétaire à Port-sur-Saône,	513	57
67	Nancey, Jean-François, propriétaire à Port-sur-Saône,	266	45
68	Nisius, André, officier en retraite à Port-sur-Saône,	328	84
69	Noirot, Jean-Philibert, cap. en retraite à Port-sur-Saône,	357	60
70	Perrière, Théodore, propriétaire à Auxon,	226	35
71	Perrin, Laurent, propriétaire à Breurey-les-Faverney,	332	06
72	Petit, Auguste-Claude-Nicolas, propriétaire à Bougnon,	347	54
73	Petit, Jean-François, propriétaire à Auxon,	227	13
74	Petit, Isidore, percepteur à Auxon,	235	89
75	Py fils, Pierre, propriétaire à Breurey-les-Fav.,	204	33

76 Rebillet, Claude-Nicolas, propriétaire à Port-sur-Saône, 435 75
77 Roussel de Gressoux, Jean-Et.-L., propriétaire à Gressoux, 2043 12
78 Thiébaud dit Gousset, Cl.-J., notaire à Breurey-les-Fav., 263 77

Canton de Rioz.

79 Aubertin-Morel, François-Paul-Emile, meunier à Voray, 242 10
80 Caquard, Jean-Baptiste, propriétaire à Cirey, 232 24
81 Chablay, Charles-Eléonore, propriétaire à Boult, 325 30
82 Cretet, Pierre-Hector, fermier à They, 324 58
83 Duret, Jean-Baptiste, avocat, à Boult, 411 77
84 Gauthier, Claude-François, rentier à Boult, 375 22
85 Grillot, Pierre, propriétaire à Recologne-les-F., 251 48
86 Hézard, Joseph-Sébastien, percepteur à Maizières, 560 75
87 Mougeot, Jean-Pierre, propriétaire à Montarlot, 290 63
88 Mouillet, Fr.-Gab.-Elzéard-Victor, propriét. à Montarlot, 326 29
89 Pelletier, Denis-Auguste, négociant à Cromary, 398 84
90 Pescheur, Philibert, tuilier à Cirey, 282 69
91 Poignand, Gabriel, propriétaire à Buthiers, 368 52
92 Poirier, François, propriétaire à Rioz, 206 24
93 Rousselot, François-Auguste, maître de forges à Maizières, 608 40
94 Saint, Jean-François, propriétaire à Voray, 397 65
95 Scey (marquis de Brun), propriétaire à Buthiers, 1200 19
96 Sériot, receveur principal des cont. indirectes, à Cromary, 222 73
97 Sirot ✻, membre du conseil général et maire, à Rioz, 657 30
98 Verbois, Jean-Baptiste, notaire à Voray, 331 79
99 Vuillaume, Agis-Victor, not. et m. du cons. d'ar. à Rioz, 520 11

Canton de Scey-sur-Saône.

100 Bauffremont (le duc de), Alph., propr. a Scey-sur-Saône, 3874 41
101 Bauffremont (le prince de), Th., prop. à Scey-sur-Saône, 1908 00
102 Bourceret, Desle, propriétaire à Scey-sur-Saône, 436 18
103 Bourceret, Joseph, propriétaire à Scey-sur-Saône, 252 73
104 Bressand, Ch.-Franç.-Albin, receveur de l'enreg., à Raze, 334 69
105 Bressand, Maurice, propriétaire à Raze, 283 45
106 Buffiné, Jean-Baptiste, propriétaire à Neuvelle-les-La-C., 222 84
107 Chalmin, Pierre-Gaspard, meunier à Scey-sur-Saône, 253 31
108 Fallot, Auguste-François-Xavier, propriétaire à Baignes, 228 50
109 Fontain, membre du conseil gén. et maire à Scey-s.-Saône, 443 27
110 Fournot, Cl.-Fr.-Em., ancien notaire à Scey-sur-Saône, 587 11
111 Fourrier, Claude, propriétaire à Mailley, 337 97
112 Fuzenot, Antoine, meunier à Pontcey, 290 28
113 Grimod d'Orsay (le comte) (C. ✻), lieutenant-gén., à Rupt, 1258 66
114 Jacquot, Claude-François, percepteur à Aroz, 418 41
115 Jobelin, Eugène, juge de paix à Scey-sur-Saône, 487 90
116 Kornprobst, Bernard, meunier à Scey-sur-Saône, 205 21
117 Lange de Ferrières, lieutenant-colonel en retraite à Rupt, 700 74
118 Melin (vicomte du Taillis), propr. à la Charité (Neuvelle), 3444 53
119 Millardet, Claude-Etienne-Alexandre, officier en retraite, membre du conseil d'arrondissement et maire à Mailley, 579 94
120 Millot, Antide, propriétaire à Chantes, 255 59
121 Mirlin, Nicolas-Aug., agent d'affaires à Scey-sur-Saône, 233 37
122 Ployer, Antoine, maire à Chemilly, 319 77
123 Renard, Antoine, proprétaire à Chantes, 240 13
124 Rochet, Philippe, propriétaire à Boursières, 267 31

125	Thevenin, Marie-Gab.-Augustin, prop. à Velle-le-Châtel,	941	27
126	Thomassin, Nicolas, propriétaire à Aroz,	328	44
	Canton de Vesoul.		
127	Athey, François, propriétaire à Charmoille,	415	77
128	Bailly, Antoine-Gabriel-Nap., ex-notaire à Vesoul,	494	48
129	Bailly, Charles, marchand de chevaux à Pusey,	217	20
130	Barbier, Claude-Nicolas, ex-pharmacien à Vesoul,	659	60
131	Barbier, Jean-Joseph, hôtelier à Vesoul,	389	82
132	Baulmont ✻, inspect. des postes en retr., maire de Vesoul,	476	36
133	Belenet (de), Ant.-Gabriel, capitaine d'artillerie, à Vesoul,	565	77
134	Bernard, vérificateur des poids et mesures à Vesoul,	244	29
135	Bersot, Pierre-Joseph, maire à Villeparois,	284	84
136	Beuvain de Beauséjour, directeur. des cont. indirectes,	469	42
137	Beuvain de Beauséjour, Louis-Ernest, avocat à Vesoul,	384	79
138	Billot, Claude-Henri-Simon, propriétaire à Vesoul,	1138	08
139	Billot, Jean-Alexis-Elis., docteur en médécine à Vesoul,	304	15
140	Bilquez, Jean-Pierre, propriétaire à Vesoul,	649	02
141	Blandin, P.-Laurent-Elis., négociant à Vesoul,	331	31
142	Bobillier (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie, à Vesoul,	293	12
143	Boizot, contrôleur principal des cont. directes. à Vesoul,	300	66
144	Bonvalot, Claude-Réné, propriétaire à Noidans-les-V.,	246	43
145	Boursette, Jean-Baptiste, avoué à Vesoul,	329	11
146	Bouverey, Emile, procureur du Roi à Besançon,	859	90
147	Bouverey père, Nicolas, avocat à Vesoul,	241	95
148	Bouvier (le baron), Cl.-J.-H., m. du cons. d'ar. à Vesoul,	2309	71
149	Bouvier, Ch.-Philippe-Joseph, recev. des dom. à Vesoul,	231	20
150	Bressand, Claude-Albert, docteur en médecine à Vesoul,	344	97
151	Bretet, Fortunat, propriétaire à Montigny-les-Vesoul,	339	33
152	Briot, François, propriétaire à Noidans-les-Vesoul,	206	50
153	Cardot, François-Xavier-Chr., cons. des hypot. à Vesoul,	890	99
154	Chagriot, Charles, hôtelier à Vesoul,	233	56
155	Chevassu, Jean-Sébastien, juge à Vesoul,	402	74
156	Chouffot, François, propriétaire à Comberjon,	205	99
157	Clerc, Cl.-Fr.-Xav., empl. à la rec. gén. à Vesoul,	212	85
158	Collier, Pierre, propriétaire à Vesoul,	325	07
159	Colombot, Pierre-Claude, propriétaire à Pusey,	399	11
160	Courcelle neveu, François-Joseph, banquier à Vesoul,	808	00
161	Courcelle, Sébastien, négociant à Vesoul,	948	04
162	Crémel, Anne-Georges, marchand-drapier à Vesoul,	248	11
163	Dard, Etienne-Antoine, propriétaire à Vesoul,	699	26
164	Delachaulme, L.-Marie-Ale.-Gab.-Art., avocat à Vesoul,	274	17
165	Delisle, Etienne-Louis, juge d'instruction à Vesoul,	265	85
166	Demont de la Valette, capitaine au 6e chasseurs,	353	66
167	Deport, Jean-Claude-Xav., propriétaire à la Villeneuve,	536	07
168	Deroche, Claude-François-Alex., avocat à Noidans-les-V.,	209	92
169	Deroche, Jacques-P.-Victor, maire à Noidans-les-V.,	227	82
170	Dessirier, Jean-Baptiste, propriétaire à Vesoul,	205	64
171	Dodelier, Jacques, géomètre forestier à Vesoul,	237	71
172	Doillenot, Claude-Franç.-Xavier, propriétaire à Vesoul,	389	64
173	Drouhin, Claude, aubergiste à Frotey-les-Vesoul,	264	64
174	Duchet-Suchaux, Louis, imprimeur à Vesoul,	229	43
175	Durand, F.-Léon-Thérèse, greffier du tribun. à Vesoul,	331	51

176	Estignard, Antoine-F.-Alex., propriétaire à Vaivre,	380	09
177	Estignard fils, Xavier-Nicolas-Achille, prop. à Vaivre,	404	51
178	Fallot, Charles-François-Marie-Bruno, avocat à Vesoul,	419	66
179	Favre, Pierre-Antoine, ancien mercier en gros à Vesoul,	207	79
180	Galmiche, conseiller de préfecture, secrétaire général,	936	53
181	Galmiche, P.-François-Charles, inspecteur des forêts,	580	56
182	Gautherot, Jean-Bapt., propriétaire à Mont-le-Vernois,	450	94
183	Gauvain, Louis, propriétaire à Vesoul,	356	15
184	Genoux aîné, J.-Baptiste, négociant à Dole,	425	79
185	Genoux, Georges, avocat, député, cons. de pr. à Vesoul,	660	95
186	Gevrey, Jean-Claude, docteur en médecine à Vesoul,	228	21
187	Gizolme, anc. directeur des cont. indirectes, à Montigny,	204	03
188	Goux, Joseph-Auguste, ingénieur des ponts et chaussées,	208	06
189	Grante, Pierre-Charles, propriétaire à Charmoille,	268	39
190	Grangeret, Ch.-Fr.-Dom., employé à la préf. de Vesoul,	290	88
191	Guenot, major du génie en retraite, (O. ✻), à Vesoul,	504	25
192	Guenot, Pierre-Antoine, avocat, juge suppléant à Vesoul,	367	54
193	Guillaume, Antoine, négociant à Pusey,	372	19
194	Guillaume, Claude-Louis, négociant à Pusey,	422	57
195	Guillaume, Jean-Claude, propriétaire à Pusey,	280	79
196	Henry, Joseph, propriétaire à Noidans-les-Vesoul,	287	78
197	Hugon, vice-président du tribunal à Vesoul,	279	84
198	Humbert, Louis-Adolphe, commissaire-priseur à Vesoul,	251	09
199	Jacquot d'Andelarre (le marquis), colonel en retraite,	709	35
200	J. d'Andelarre, avocat, membre du conseil général,	997	81
201	Jannot, directeur de la caisse de libération à Vesoul,	201	67
202	Jobard, Alexis, propriétaire à Vesoul,	345	42
203	Jobard, Charles, commissionnaire à Vesoul,	299	96
204	Joinct, Isidore-Victor, ex-avoué à Vesoul,	260	98
205	Juif, Nicolas, propriétaire à Vesoul,	496	97
206	Kornprobst fils, Charles, meunier à Vesoul,	531	14
207	Labourot, F.-Marie-Nicolas, propriétaire à Vesoul,	356	90
208	Labrune, Joseph, propriétaire à Noidans-les-Vesoul,	326	51
209	Labrune jeune, Joseph, négociant à Chariez,	217	63
210	Lange de Ferrières ✻, anc. conseiller de préfect., à Vesoul,	565	26
211	Le Beuffe, C.-Vincent-Th., architecte à Vesoul,	392	52
212	Leblond, Pierre-Adolphe, capitaine en retraite à Vesoul,	308	09
213	Lépinier, Claude-Etienne, maire à Pusey,	333	02
214	Lesigne, Philippe, marchand de vins en gros à Vesoul,	257	18
215	Longchamps, Thiébaud-Célestin, propriétaire à Vesoul,	375	06
216	Lordier, Antoine, propriétaire à Pusy,	223	29
217	Maire, directeur des cont. indirectes en retraite à Vesoul,	267	24
218	Maitrot, Georges-Louis, march. de bois en gros à Vesoul,	284	77
219	Malterre, Jacques-Louis, avoué à Vesoul,	503	06
220	Maniglier fils, Victor, propriétaire à Vesoul,	379	82
221	Michaud, César, propriétaire à Varogne,	208	32
222	Millot, François-Xavier, propriétaire à Vesoul,	360	26
223	Millot, Jacques, propriétaire à Echenoz-la-Meline,	258	76
224	Montépin (le comte de), chef de bataillon en retraite,	1303	42
225	Moyroud, Victor, propriétaire à Montigny-les-Vesoul,	367	60
226	Munier, Louis-X.-Fér., propriétaire à Pont-les-Vesoul,	400	45
227	Nicot, Jean-Baptiste, propriétaire à Quincey,	276	46

228 Othenin, François-Joseph, propriétaire à Noidans-les-V., 519 17
229 Othenin, Jean-Bap., ancien percepteur à Noidans-les-V., 273 25
230 Pataillot, Charles, maître de forges à la Romaine, 220 94
231 Petit, Claude-Joseph, propriétaire à Epenoux, 343 79
232 Petit, Claude-Ferdinand, propriétaire à Epenoux, 290 60
233 Petit, Jean-Antoine, propriétaire à Pusey, 220 60
234 Petitclerc, Claude, ancien notaire à Vesoul, 217 30
235 Petitclerc, Jean-Baptiste, ex-avoué à Vesoul, 228 15
236 Petitclerc, Jean-Charles-Auguste, notaire à Vesoul, 365 67
237 Pigeon, Claude-François, teinturier à Vesoul, 233 98
238 Pratbernon, Claude-Fr.-Nicolas, doct. en méd. à Vesoul, 1040 32
239 Prieur, Jean-Fr., directeur des contributions directes, 252 15
240 Rance de Manssans, Félix-F.-Jos., propriétaire à Vesoul, 447 27
241 Rapin, Désiré-Liberté, propriétaire à Vesoul, 257 76
242 Renahy, Adrien, architecte à Vesoul, 201 56
243 Renauld, Ferdinand-Augustin, propriétaire à Vesoul, 236 50
244 Renauld, ancien inspecteur des domaines, à Vesoul, 240 68
245 Réthoré, Jean-Claude, chef de bat. en retraite à Vesoul, 211 37
246 Reuchet, François, propriétaire à Frotey-les-Vesoul, 467 11
247 Reuchet, Louis, avocat, à Frotey-les-Vesoul, 201 25
248 Revillout, Jean-Nicolas, receveur des hospices à Vesoul, 580 09
249 Revillout, Réné, propriétaire à Vesoul, 213 30
250 Robardey, Claude-François, négociant à Pusey, 364 26
251 Robardey, Joseph, propriétaire à Echenoz-la-Meline, 236 77
252 Rossen, Etienne, propriétaire à Vesoul, 315 48
253 Rotalier (le vicomte de), propriétaire à Villers-Poz, 971 82
254 Roussel, Ch.-Franç., propriétaire à Graisse (Navenne), 1374 95
255 Ruffier, Bernard, propriétaire à Vesoul, 880 60
256 Ruffier, Mathieu-Grégoire, propriétaire à Vesoul, 667 19
257 Ruffier, Pierre-Amable-Auguste, propriétaire à Epenoux, 3031 85
258 Saint-Mauris-Châtenois (le marquis de), propr. à Colomb., 3683 43
259 Sallot, Louis-François, docteur en médecine à Vesoul, 393 98
260 Sautier, Claude-François, artiste vétérinaire à Vesoul, 271 95
261 Senot, François-Hip., suppléant du juge de paix à Vesoul, 312 99
262 Senot, Pierre-François, propriétaire à Chariez, 224 34
263 Simonin, Jean, maire à Vaivre, 312 90
264 Simonnin, Jean-Claude, propriétaire à Vaivre, 228 15
265 Tondel, Charles, sous-intendant milit. en retr. à Vesoul, 270 31
266 Turlin, Jean, maître de forges à Vesoul, 487 55
267 Valois, Denis-François, huissier à Vesoul, 231 40
268 Véjux, Claude-F., membre du conseil général, à Quincey, 248 43
269 Vigneron, Georges-Louis, conseiller à la cour royale, 445 95
270 Virot, jeune, Antoine, propriétaire à Colombier, 298 19
271 Virot, Gabr.-Aug.-Th., garde général des forêts, 247 71
272 Virot jeune, Jean-Baptiste, fils de Jean, pr. à Colombier, 250 28

ÉLECTEURS ADJOINTS.

1 Poirson, Charles, capitaine en retraite à Verchamp, 195 39
2 Rabin, capitaine en retraite à Cognières, 150 52
3 Boisson ✳, chef de bataillon en ret. à Recologne-les-F., 147 63
4 Luquet de Chantrans, Ferd.-Pr., offic. en ret. à Traves, 123 14
5 Jolyet, Jean-Baptiste, lieutenant-colonel en retr. à Vesoul, 138 89

6 Lampinet (de), lieutenant-colonel en retraite à Navenne, 105 64
7 Marchand, François-Joseph, capit. en retraite à Vesoul, 156 92
8 Trescase, J.-L., lieutenant-colonel en retraite à Vesoul, 139 59

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Jussey.)

Canton d'Amance. Cens.

1 Beaux, Louis-François-Gustave, fabr. de tuiles à Amance, 279 32
2 Berger, Jacques, meunier à Amance, 212 68
3 Bourdenet, Justin, propriétaire à Amance, 254 97
4 Bourquin, Pierre-Antoine, propriétaire à Amance, 286 25
5 Bretet, Pierre, propriétaire à Menoux, 230 74
6 Chapelle, Jean-Baptiste, propriétaire à Amance, 213 97
7 Chibert, François-Xavier, propriétaire à Baulay, 222 91
8 Clerc, fils de Jean-François, propriétaire à Faverney, 582 91
9 Clouzet, Dominique, supérieur à Saint-Remy, 795 32
10 Constantin, Pierre, huissier à Faverney, 208 16
11 Cordier, Claude-Antoine, propriétaire à Faverney, 264 14
12 Delaroche, Claude-Etienne-Auguste, maire à Baulay, 352 48
13 Demougin, Claude-Louis, ancien notaire à Amance, 202 23
14 Deroche jeune, Ferdinand, propriétaire à Polaincourt, 254 25
15 Faivre, Claude-Alexis, propriétaire à Baulay, 233 57
16 Fleurot, Pierre, artiste vétérinaire à Faverney, 360 32
17 Grandhaye, Claude-François, propriétaire à Baulay, 221 36
18 Huguin, Nicolas, propriétaire à Montureux-les-Baulay, 220 32
19 Jobelot, François, propriétaire à Montureux-les-Baulay, 244 98
20 Krait, Jean-Claude, boucher à Faverney, 254 94
21 Laloy jeune, Jean-Baptiste, propriétaire à Senoncourt, 368 29
22 Maillard jeune, Jean-Charles, tanneur à Faverney, 259 16
23 Marichal, Louis-Nicolas, propriétaire à Baulay, 218 78
24 Millerot, Jean-Baptiste, maire à Saint-Remy, 203 26
25 Noël, Jean-Baptiste, marchand de cuirs verts à Faverney, 242 62
26 Petit, Charles, aubergiste à Faverney, 253 80
27 Queminet, François, maire à Faverney, 337 76
28 Rigal, Jean, membre du conseil général, à Clairefontaine, 815 53
29 Sirvaux, Claude-Joseph, meunier à Amance, 236 61
30 Solle, capitaine en retraite à Contréglise, 281 14

Canton de Combeaufontaine.

31 Baguerey, Jean-Baptiste, propriétaire à Augicourt, 243 76
32 Baguerey, Jean-Claude, propriétaire à Gevigney, 265 54
33 Barberot, Jean-Baptiste, propriétaire à Fouchécourt, 203 65
34 Baudey, Pierre-François, propriétaire à Aboncourt, 231 38
35 Cernesson, Auguste, propriétaire à Augicourt, 242 55
36 Cernesson, Claude-Etienne, propriétaire à Augicourt, 242 55
37 Chiffert, Pierre-François, propriétaire à Semmadon, 214 81
38 Chiffert, Pierre-François-A., notaire et maire à Purgerot, 508 33
39 Clerc, Pierre-François, capitaine en retraite à Gesincourt, 342 02
40 Collin, Ignace, marchand de vins en gros à Augicourt, 219 93
41 Damey, Claude-Ch.-J., propriétaire à Combeaufontaine, 377 43
42 Delaroche, Claude-François, propriétaire à Augicourt, 487 15
43 Dormoy, receveur de l'enregistrement en retr. à Augicourt, 381 56
44 Etienney jeune, Jean-Baptiste, offic. en retr. à Gesincourt, 326 66
45 Fontenoy, Jean-Claude, propriétaire à Lambrey, 458 37

46	Goillot jeune, Nicolas, propriétaire à Cornot,	214	97
47	Grandmaitre, membre du conseil d'ar. à Combeaufontaine,	369	70
48	Guichard, Nicolas, maître de poste à Combeaufontaine,	294	23
49	Guy, André-Victor-Auguste, propriétaire à Lambrey,	1138	43
50	Huot, Antoine-Ambroise, percepteur à Purgerot,	253	79
51	Jolyet, Charles-Antoine, propriétaire à Chargey-les-Port,	321	20
52	Laillet, Claude-François, propriétaire à Purgerot,	429	84
53	Laillet, dit Jean Goux, Jean-B., propriétaire à Aboncourt,	441	31
54	Laillet, dit Lolo, Jean-Baptiste, propriétaire à Aboncourt,	241	94
55	Laloy, Claude, propriétaire à Oigney,	211	57
56	Lambelot, Jean-Baptiste, fermier à Lambrey,	253	26
57	Maréchal, Claude-François, propriétaire à Purgerot,	207	77
58	Mariotte, Antoine, négociant à Augicourt,	553	14
59	Marmier (le duc de), député, m. du cons.-gén., à Gevigney,	9577	61
60	Olivier jeune, Antoine, propriétaire à Melin,	213	30
61	Petit, Sébastien, meunier à Cornot,	232	73
62	Poutot, Antoine, propriétaire à Lambrey,	216	84
63	Raclot, Félix, propriétaire à Purgerot,	233	07
64	Raclot, Jean-Claude, fermier à Augicourt,	909	96
65	Rousselet, Jean, adjoint à Chargey-les-Port,	283	44
66	Thouvenot, Nicolas, meunier à Gevigney,	316	98
67	Willemot, substitut et membre du conseil général,	2479	87
68	Willemot, Nicolas, propriétaire à Gevigney,	212	72
	Canton de Jussey.		
69	Audon aîné, Dominique, tuilier à Passavant,	419	66
70	Barbey, Jean-Joseph-Irénée, propriétaire à Corre,	977	63
71	Bardey, François-Xavier, percepteur à Jussey,	275	45
72	Barthellemy, Pierre-Marie, notaire à Jussey,	352	75
73	Belenet (de), ancien officier, à Raincourt,	770	84
74	Blancheville, Etienne, négociant à Jonvelle,	237	48
75	Blancheville, Pierre-Joseph, propriétaire à Jonvelle,	269	67
76	Bourgoing, Antoine, propriétaire à Raincourt,	719	43
77	Bournot, J.-Fr.-Jos., commis des contrib. indir. à Jussey,	238	15
78	Brocard, Charles-Claude, maître de poste à Langres,	335	03
79	Brocard, Henri, marchand de fer à Langres,	313	97
80	Brocard-Mamez, Claude, marchand de grains,	293	52
81	Camus, Claude-Fr.-Xavier, propriétaire à Blondefontaine,	279	89
82	Camuset, Jean, militaire en retraite à Jussey,	303	95
83	Carmillet, Pierre-Joseph, propriétaire à Corre,	772	06
84	Chevrey, Jacques-Sigism., propriétaire à Blondefontaine,	204	80
85	Claudel, Pierre, capitaine en retraite à Bousseraucourt,	278	67
86	Collinet, Nicolas, propriétaire à Jussey,	219	60
87	Cordier fils, Antoine, rentier Ranzevelle,	312	84
88	Cornibert, Valentin, géomètre à Jussey,	386	47
89	Dalbard, Nicolas, médecin à Jussey,	215	84
90	Dalmassy (le baron), membre du conseil gén., à Richecourt,	940	98
91	Debigot, Charles-Louis, rentier à Jussey,	242	95
92	Degesne, Joseph-Alexandre, propriétaire à Jonvelle,	378	75
93	De Massey, Joseph-Nicolas, propriétaire à Passavant,	231	97
94	Detroyes, Jacques-François, avocat à Jussey,	5222	61
95	Dole, Jean-Claude, fermier à Miévillers (Gendrecourt),	368	15
96	Domet, Féréol, inspecteur des forêts à Vesoul,	726	51

97	Dubois, Charles-Léopold, propriétaire à Cendrecourt,	611	60
98	Duhoux, Laurent-Marie, rentier à la Rochère (Passavant),	354	86
99	Fournier, Jean-Baptiste, propriétaire à Jussey,	915	09
100	Frairot, Nicolas, tanneur à Jussey,	305	75
101	Grunevalt fils, Joseph, rentier à Jussey,	231	44
102	Guinot, Jacques, aubergiste à Blondefontaine,	329	13
103	Guy, propriétaire de forges, membre du conseil général,	3972	42
104	Henryot, Antoine, propriétaire à Jussey,	995	93
105	Humblot, Raphaël, propriétaire à Betaucourt,	429	58
106	Husson de Sampigny, propriétaire à Aisey,	1162	04
107	Huvelin ✻, chef d'escadron en retraite, à Jussey,	266	22
108	Huvelin, doct. en médec., membre du cons. d'ar., à Jussey,	250	51
109	Jacquot fils, Gaspard, propriétaire à Cendrecourt,	253	26
110	Lagnier, François, propriétaire à Corre,	417	54
111	Leprevost, Irénée, marchand de bois à Jussey,	223	79
112	Lescot, Anne-Humb.-Et.-Félix-D.-Xav., propr. à Jussey,	313	56
113	Marvillet, Joseph-Albin, propriétaire à Vougécourt,	296	46
114	Massey (de), Chr.-Ernest, fabricant de verre à Passavant,	245	27
115	Mathelat, inspecteur de l'enregistrement en retraite à Corre,	204	01
116	Mathelat, Jean-Baptiste-Nicolas, percepteur à Corre,	504	55
117	Mathelat de Bourbévelle, propriétaire à Cemboing,	1062	02
118	Mathelat, Sébastien, propriétaire à Corre,	217	06
119	Mathey, Nicolas, propriétaire à Jussey,	297	20
120	Paillotte, Jean-Baptiste, propriétaire à Montcourt,	683	80
121	Perrignon, Charles, propriétaire à Jussey,	283	61
122	Perrignon, Claude-François, propriétaire à Jussey,	255	13
123	Pierreson, tanneur, marchand de fer à Jonvelle,	274	18
124	Pierrot, Nicolas, marchand à Jussey,	266	36
125	Pommier, François, juge de paix, à Villars-le-Pautel,	334	98
126	Poujois, Pierre-Paul-Nicolas, maire de Jussey,	299	04
127	Prioset, Philippe, propriétaire à Richecourt,	283	84
128	Renard aîné, François, propriétaire à Montcourt,	716	14
129	Renard jeune, François, propriétaire à Montcourt,	286	12
130	Rochard, Jean, propriétaire à Jonvelle,	208	70
131	Rouher-Lamothe, Victor, contrôleur des contributions,	426	92
132	Thirria ✻, ingénieur en chef des mines,	530	72
133	Thirrion, Augustin, fermier à Richecourt,	264	71
134	Thomas, Henri, marchand-épicier à Demangevelle,	207	19
135	Thoury, Augustin, contrôleur des cont. directes à Jussey,	386	34
136	Tournier, J.-Xav.-Ed., conservateur des hypothèques,	241	22
137	Vaulot, Charles, marchand à Jonvelle,	231	66
138	Vaulot, Philippe, propriétaire à Jonvelle,	255	78
139	Vincent-d'Equevilley, Denis-Vict., propriétaire à Jussey,	287	39
	Canton de Saint-Loup.		
140	Barret, Claude-Joseph, m. d'eau de cerises à Fougerolles,	207	33
141	Barret, march. de vins en gros à La Ramouse (Fougerolles),	201	97
142	Bernard, François, meunier à Conflans,	250	44
143	Bernardin, Augustin, aubergiste à Saint-Loup,	279	45
144	Bouly, François-Joseph, maître de forges à Saint-Loup,	217	72
145	Buyer (de), Arthur, maître de forges à Aillevillers,	1220	40
146	Buyer (de) ✻, maître de forges à la Chaudeau (Aillevillers),	4731	60
147	Buyer (de), Marie-Stanislas, maître de forges à St.-Loup,	4042	69

148 Chevallier, Pierre, notaire à Saint-Loup, 515 45
149 Clerc, Jean-Claude, percepteur à Fougerolles, 215 67
150 Cuny, Laurent, propriétaire à Briaucourt, 234 05
151 Dam de Francalmont, lieutenant-colonel en retraite, 327 73
152 Demandre, maître de forges, membre du c. g., à Conflans, 330 69
153 Demandre, Cl.-François, maître de forges à Aillevillers, 2226 75
154 Demandre, maître de forges au Beuchot (Hautevelle), 1884 06
155 Demandre, François-Théophile-Hum., pr. à Saint-Loup, 236 50
156 Détrier, Nicolas, meunier à Magnoncourt, 242 07
157 Dévoille, fabricant de papier gris à Fougerolles, 215 77
158 Godot, Charles, propriétaire à Conflans, 255 00
159 Guyot, Desle-Joseph, propriétaire à Fougerolles, 326 27
160 Journet, Etienne, propriétaire à Conflans, 240 86
161 Marion, Jacques, fabricant d'huile à Saint-Loup, 376 84
162 Michaud, Charles-François-Auguste, propr. à Conflans, 477 59
163 Michel, docteur en médecine à Saint-Loup, 203 74
164 Michel, Pierre-Joseph, négociant à Saint-Loup, 666 46
165 Michel, Philippe, fabricant de cierges à Saint-Loup, 315 95
166 Mirlin, Claude-François, propriétaire à Conflans, 216 72
167 Moquin, Joseph, propriétaire à Briaucourt, 221 14
168 Patret, Pierre-Joseph, entrepreneur à Saint-Loup, 254 16
169 Percerou, François-Denis, ancien notaire à Fougerolles, 232 45
170 Poirot, Auguste, meunier à Saint-Loup, 267 38
171 Revillout, Auguste-Stanislas, percepteur à Saint-Loup, 227 12
172 Robert, membre du cons. d'ar. et juge de paix, à Fontaine, 326 73
173 Robert, François-Xavier, propriétaire à Fontaine, 228 34
174 Robert, Jean-Edme, propriétaire à Fontaine, 287 48
175 Simarre, Jacques, cultivateur à Hautevelle, 217 08
176 Simonnin, Jean-Baptiste, aubergiste à Saint-Loup, 300 56

Canton de Vauvillers.

177 Bataille vieux, Pierre, prop. à Betoncourt-Saint-Pancras, 254 40
178 Beugnot, Valbert, propriétaire à Jasney, 201 98
179 Bignaud, Pierre-François, tanneur à Vauvillers, 305 73
180 Brocard, Charles, meunier à Melincourt, 275 92
181 Cachot, Nicolas, propriétaire à Dampierre-les-Conflans, 221 87
182 Chariot, Claude-François, banquier à Vauvillers, 785 94
183 Corcier, Pierre-Joseph, propriétaire à Bassigney, 252 65
184 Cosset, Nicolas-Auguste, négociant à Vauvillers, 416 37
185 Croizier, Antoine, receveur de l'enregistr. à Vauvillers, 231 29
186 Denouhier, Etienne, propriétaire à Jasney, 216 53
187 Doillon, Pierre-François, propriétaire à Anjeux, 277 66
188 Dubuisson, Claude-Jean-Bapt., juge de paix à Vauvillers, 885 61
189 Dubuisson, Louis-Joseph, officier en retraite à Vauvillers, 274 08
190 Estienne, Claude-François, négociant à Selles, 304 01
191 Estienne, Jean-François, maire à Selles, 545 38
192 Garcin, Jacques-Philippe, propriétaire à Selles, 323 15
193 Hugot, François, maire à Cubry-les-Faverney, 341 01
194 Jacquot, dit Prince, Claude-J., pr. à Dampierre-les-C., 225 57
195 Joly, Charles, négociant à Selles, 673 76
196 Joly, Sébastien, rentier à Selles, 808 95
197 Laurent, Honoré-Clovis, propriétaire à Jasney, 203 87
198 Patret, maître de forges à Varigney (Dampierre-les-C.), 3576 28

199	Pernet, Jean-Nicolas-Marie, ancien greffier à Vauvillers,	256	74
200	Perrin, Alexandre, notaire à Vauvillers,	293	19
201	Perrin, Hippolyte, membre du conseil-gén., à Vauvillers,	226	38
202	Raoux, Stanislas-Modeste, notaire à Jasney,	336	60
203	Revillout, membre du conseil d'arrondiss., à Vauvillers,	231	75
204	Revillout, Charles-Phil., négociant à Vauvillers,	246	60
205	Revillout, Victor, docteur en médecine à Luxeuil,	312	08
206	Robert vieux, Jean-Baptiste, négociant à Bouligney,	252	07
207	Simon, Antoine-Marie-J., meunier à Melincourt,	261	43
208	Truchis (le vicomte de), propriétaire à Montdoré,	1436	99
209	Vaulot, Claude-François, négociant à Selles,	382	00
	Canton de Vitrey.		
210	Aillet, Claude-François, propriét. à Bourguignon-les-M.,	231	46
211	Aillet aîné, Nicolas, propriétaire à Bourguignon-les-M.,	255	48
212	Aubertin, Jean-François, propriétaire à Morey,	206	17
213	Bague, Guillaume, marchand de chevaux à Saint-Julien,	232	22
214	Bague, Pierre-Antoine, propriétaire à Lavigney,	300	71
215	Barthélemy, Joseph, propriétaire à Noroy-les-Jussey,	317	64
216	Baudry, Claude-Antoine, propriétaire à Malvillers,	225	87
217	Bel, Augustin, propriétaire à Cintrey,	218	99
218	Bourgeois, Jean-François, propr. à Bourguignon-les-M.,	214	66
219	Bourgueneux, Jean-Et.-Sim., licencié en droit, à Morey,	226	66
220	Bouvret, Claude-François, propriétaire à Morey,	301	28
221	Broillard, Claude-François, propriétaire à Malvillers,	235	92
222	Broillard jeune, Nicolas, meunier à Molay,	358	25
223	Brouhot, Franç., propriétaire à Bourguignon-les-Morey,	289	21
224	Cersois, Nicolas, fabricant d'huile à Saint-Marcel,	335	15
225	Champonnois, Pierre, propriétaire à Molay,	273	62
226	Châtelet-Josse, François, maire à Montigny-les-Cherlieu,	205	97
227	Crevoisier, Claude-Franç., propriétaire à Bourguignon,	458	07
228	Faivre du Bouvot, propriétaire à Chauvirey-le-Vieil,	717	35
229	Gauthret, Gand, droguetier à Chauvirey-le-Châtel,	207	70
230	Gousset, Isidore, propriétaire à Vitrey,	213	46
231	Gousset-Morlot, propriétaire à Montigny-les-Cherlieu,	240	28
232	Henricolas, Pierre-François, négociant à Morey,	352	04
233	Hory, François, propriétaire à Saint-Julien,	743	34
234	Hory, Jean-Baptiste, capitaine en retraite à Morey,	1115	70
235	Lamotte, Claude-François, adjoint, à Malvillers,	221	67
236	Lanneret, François-César, propriétaire à Vitrey,	259	01
237	Lavocat, Antoine, propriétaire à Rosières-sur-Mance,	283	99
238	Leroi de Lisa ✻, membre du conseil général à Chauvirey,	3822	77
239	Madiot, Jean-François, propriétaire à Morey,	236	23
240	Madiot père, dit Cadet, Joseph, propriétaire à Morey,	371	83
241	Madiot fils aîné, Jos.-Julien, propriétaire à Saint-Julien,	390	77
242	Mignot, J.-Fr., géomètre et maire au Vernois-sur-Mance,	248	71
243	Morel, Jean-B., officier de santé à Betoncourt-sur-Mance,	303	13
244	Morlot, Charles-Marie, marchand-épicier à Morey,	234	16
245	Morlot, Jean-Fr., propriétaire à Montigny-les-Cherlieu,	217	53
246	Morlot, Jean-Baptiste, meunier à Chauvirey-le-Châtel,	321	54
247	Oudet, Henri-Denis, docteur en médecine à Morey,	227	58
248	Perney, Claude, propriétaire à Chauvirey-le-Châtel,	267	47
249	Perrignon, Claude-François; propriétaire à Morey,	377	42

250 Petiet, Nicolas, notaire à Cintrey, 798 57
251 Piquenet, Ger.-Maur., propriétaire à Charme-St.-Valbert, 276 15
252 Pirot, Claude-François, propriétaire à Saint-Marcel, 655 01
253 Quevy, François, docteur en médecine à Morey, 343 86
254 Regnier, Jean-Paul, propriétaire à Ouge, 291 93
255 Richard, comte de Villers-Vaudey, propriétaire à Morey, 716 29
256 Ruffin, Jean-François, propriétaire à Vitrey, 281 76
257 Schreiber, Joseph, officier de santé à Morey, 216 97
258 Sœurs, Claude-François, propriétaire à Preigney, 522 41
259 Thomas, Pierre-François, propriétaire à La Rochelle, 235 22
260 Vigneron, Joseph, propriétaire à Lavigney, 242 33

ÉLECTEURS ADJOINTS.

1 Gavoille, chef d'escadron en retraite à Faverney, 100 11
2 Maillot, capitaine en retraite à Corre, 135 47
3 Boulangier, capitaine en retraite à Ainvelle, 123 03
4 Broillard, chef d'escadron en retraite à Morey, 191 06
5 Mayer, Henri, officier en retraite à Montigny-les-Cherlieu, 196 77

TROISIÈME ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Lure.)

Canton de Champagney. Cens.

1 Ballay, fabricant de tissus à Ronchamp, 256 50
2 Ballay, membre du conseil d'arrondissem., à Plancher-Bas, 241 86
3 Dégrandchamp, X., propriétaire à Mourière (Ronchamp), 244 29
4 Dumagny, Jean-Baptiste, rentier à Plancher-Bas, 204 90
5 Lallemand, Jean-Baptiste, aubergiste à Ronchamp, 245 50
6 Lançon, Jacques-François, propriétaire à Ronchamp, 265 21
7 Laurent fils, fabricant et maire à Plancher-les-Mines, 217 68
8 Parisot, François-Xavier, fabricant à Plancher-les-Mines, 224 25
9 Péroz vieux, marchand de vins en gros, à Plancher-Bas, 256 70
10 Voiturier, Camille, fabricant de tissus à Champagney, 203 73

Canton de Faucogney.

11 Bolot, Jean-Claude, propriétaire à la Rosière, 307 83
12 Bourceret, Fr.-Bart., propriétaire à Ste.-Marie-en-Chanois, 411 85
13 Dauphin, Christ.-Ed., propriétaire à Faucogney, 286 93
14 Demarthe, avocat, à Faucogney, 257 98
15 Gavaille, Jean-Basile, propriét. à Bonnefroy (Corravillers) 208 41
16 Grosjean, docteur en médecine à Faucogney, 294 65
17 Henricolas, Sig.-Fr.-Xav., propriétaire à Faucogney, 212 23
18 Huguenin, François-Xavier, propriétaire à la Rosière, 265 30
19 Jacquey, Jean-François, propriétaire à Amont, 266 96
20 Juster, Joseph, meunier à Ste.-Marie-en-Chanois, 202 85
21 Lanoir, notaire et membre du conseil d'arr., à Faucogney, 586 71
22 Menigoz, Célestin, propriét. au Petit-Saulcy (la Montagne), 227 79
23 Petitjean, François-Benoît, propriétaire à Corravillers, 238 33
24 Petitjean, Fr.-Édouard-Alex., propriétaire à la Voivre, 434 97
25 Petitjean, adjoint au maire de Corravillers, 297 32
26 Petitjean, Séb.-Jos.-Xav., propriétaire à Corravillers, 225 02
27 Piercy, Jean-Baptiste, propriétaire à Raddon, 267 74
28 Pinot, Jean-Baptiste, propriétaire à la Rosière, 230 68
29 Tisserand, propriétaire au Bachetey (Beulotte-St.-Laurent), 243 32
30 Tisserand, Jean-Jos., propriétaire à Beulotte-St.-Laurent, 368 31

31	Tuaillon, François-Xaxier, négociant à Faucogney,	438	58
32	Tuaillon, Jean-Cl., propriétaire à Saphoz (Esmoulières),	208	74
	Canton d'Héricourt.		
33	Abry, Etienne, meunier à Luze,	243	47
34	Boigeol, fabricant de tissus à Héricourt,	651	72
35	Boigeol, Jacques, tanneur à Héricourt,	245	72
36	Boigeol, Louis, tanneur à Héricourt,	211	96
37	Bouzer, Frédéric, fabricant de tuiles à Héricourt,	215	88
38	Canel, maire de Byans,	256	26
39	Ferrand, Georges-Frédéric, propriétaire à Vyans,	218	31
40	Ferrand, Pierre-Frédéric, meunier à Couthenans,	457	73
41	Goguel, Eugène-Gaspard, fabricant à Héricourt,	338	62
42	Graber fils, Pierre, propriétaire à Couthenans,	277	10
43	Graber, Christophe, propriétaire à Couthenans,	240	78
44	Jardon, Auguste, boucher à Châlonvillars,	207	33
45	Lods, J.-G.-Picard, fabricant à Héricourt,	352	30
46	Lubert, docteur en médecine à Héricourt,	271	40
47	Mabile, Pierre-Franç., entrepreneur de bâtimens à Chagey,	263	27
48	Macler, membre du conseil d'arrondissem., à Héricourt,	328	47
49	Martelot, Augustin, aubergiste à Héricourt,	691	73
50	Mequillet, Jacques-Frédéric, fabricant à Héricourt,	827	77
51	Minal, Pierre-Frédéric, fabricant à Héricourt,	365	22
52	Nifnéker, Jean, fabricant à Héricourt,	639	54
53	Nifnèker, Jean-Jacques, fabricant à Héricourt,	508	85
54	Noblot de Chevret, membre du conseil général, à Héricourt,	992	44
55	Noblot, Pierre-Christophe, fabricant à Héricourt,	354	50
56	Noblot, Jean-Christophe, filateur à Héricourt,	201	82
57	Perdriset fils, Georges, tanneur à Héricourt,	281	43
58	Ponnier, Charles-Frédéric, fabricant à Héricourt,	272	85
	Canton de Lure.		
59	Bégeot, Claude-François, propriétaire à Vy-les-Lure,	230	50
60	Bégue, avoué à Lure,	204	00
61	Berthod, Antoine, aubergiste à Lure,	217	45
62	Billot, maire d'Arpenans,	425	11
63	Boileau, membre du cons. gén., prés. du tribunal de Lure,	264	20
64	Boisson, docteur en médecine à Lure,	274	59
65	Bolot-Chauvillerain, capitaine de hussards,	227	76
66	Bron, Jean-Claude, propriétaire à la Côte,	406	98
67	Caley, Claude-Simon, propriétaire à Mollans,	260	36
68	Coutherut, avocat et maire de Lure,	547	95
69	Curtel, Jacques, fabricant à Quers,	343	70
70	Delapanouse, chef de bataillon en retraite à Mollans,	288	49
71	Dégrandchamp, propriétaire à Malbouhans,	293	18
72	Drahon, Jos.-Ant.-Hippolyte, propriétaire à Lure,	309	12
73	Drahon, Joseph-Benoit, négociant à Lure,	268	90
74	Gachot, Pierre-François, propriétaire à Vy-les-Lure,	210	40
75	Garret, François-Joseph, propriétaire aux Aynans,	310	42
76	Genty, pharmacien à Lure,	209	74
77	Gousset, Eugène, propriétaire à Lure,	250	22
78	Grézely, propriétaire de verrerie, à Malbouhans,	648	18
79	Grillet, Marie-Bl.-Am., propriétaire au Val,	459	36
80	Grobert, J.-B.-Eugène, propriétaire à Lure,	932	92

81	Grosjean, marchand de vins en gros à Lure,	267	38
82	Grosjean, Gaspard, propriétaire à Mollans,	492	54
83	Grosjean, avocat à Lure,	211	79
84	Guillaminey, Claude-Joseph, propriétaire à Mollans,	302	77
35	Jacquey, maire de Franchevelle,	258	48
86	Jurot, Thomas, fabricant de peignes à Vy-les-Lure,	265	50
87	Klenck, Alphonse, fabricant à Vy-les-Lure,	281	92
88	Lamboley, Nicolas, propriétaire à Bouhans-les-Lure,	200	74
89	Lang, Joseph, aubergiste à Lure,	219	93
90	Lanoir, juge de paix à Lure,	844	60
91	Lanoir, Delphin, propriétaire de verrerie, à Malbouhans,	471	61
92	Loyer, Etienne, propriétaire à Mollans,	343	63
93	Magny, François-Xavier, propriétaire à Bouhans-les-Lure,	251	97
94	Mailly (de), Eug.-Rosalie, propriétaire à Franchevelle,	516	59
95	Mailly (de), Gustave, propriétaire à Franchevelle,	2177	45
36	Martelet, banquier à Lure,	646	16
97	Martelet, Claude-Alexis, propriétaire à Lure,	1459	86
98	Ménans, receveur des domaines en retraite à Lure,	578	75
99	Millotte, lieutenant d'artillerie, à Lure,	432	18
100	Motans, Claude-François, propriétaire à Vy-les-Lure,	221	09
101	Motans jeune, propriétaire à Vy-les-Lure,	284	14
102	Paguelle, juge au tribunal de Lure,	1273	69
103	Parmentier, Marie-Nic.-Ph.-Aug., propriétaire à Lure,	896	13
104	Pequignot jeune, Joseph, meunier aux Aynans,	300	04
105	Perret, Auguste, négociant à Lure,	1241	51
106	Pingand, membre du cons. gén., prés. du tribunal de Dole,	275	65
107	Plaisonnet, Alexandre, architecte à Lure,	354	98
108	Plaisonnet, François, négociant à Lure,	312	31
109	Poutret, Victor, fabricant de tuiles à Frotey-les-Lure,	337	72
110	Praileur, Alexandre, propriétaire à Saint-Germain,	383	50
111	Praileur, Antoine, propriétaire à Lure,	218	67
112	Praileur, avoué à Lure,	227	21
113	Richard, notaire à Lure,	497	93
114	Rigaud, directeur d'usines au Magny-Vernois,	395	14
115	Robert, avocat à Lure,	317	70
116	Ruffier, notaire à Mollans,	911	27
117	Tissot, Théodore, rentier à Lyoffans,	248	24
118	Tunis, maire de Moffans,	242	67
119	Vigneron, Joseph, meunier au Magny-Vernois,	340	48
120	Vinon, Bonnaventure, propriétaire à Pomoy,	237	32
121	Vivien, Pierre, propriétaire à Pomoy,	296	05
122	Vuilleret, Etienne, propriétaire à Lure,	381	35
	Canton de Luxeuil.		
123	Aliès, docteur en médecine à Luxeuil,	206	01
124	Beaux, arpenteur forestier à Luxeuil,	810	74
125	Bécard, banquier à Luxeuil,	447	37
126	Billy-Pierrey, Claude-Franç., négociant à Luxeuil,	305	48
127	Brady, Nicolas, propriétaire à Esboz-Brest,	208	92
128	Braleret, Pierre-Joseph, propriétaire à Brotte-les-Luxeuil,	220	06
129	Chapuis, Jean-Baptiste, fabricant de chandelle à Luxeuil,	322	40
130	Charton, Jean-Baptiste, propriétaire à Citers,	271	40
131	Clerc, Désiré, propriétaire à St.-Sauveur,	326	14

132	Daval, Augustin, propriétaire à Luxeuil,	973	62
133	Déchambenoit, avocat, à Luxeuil,	229	27
134	Déchambenoit, Jean-Baptiste, meunier à Froideconche,	211	06
135	Déchambenoit, notaire à Luxeuil,	252	94
136	Desgranges ✻, membre du cons. général, maire de Luxeuil,	778	97
137	Desgranges, négociant à Luxeuil,	833	81
138	Girard, Pierre, propriétaire à Luxeuil,	569	57
139	Girardot, Edme-François, propriétaire à Luxeuil,	368	37
140	Gruère, maitre d'hôtel à Luxeuil,	287	04
141	Habert, Jean-Bapt.-J.-Nic., propriétaire à Luxeuil,	308	47
142	Joram, Pierre-Joseph, propriétaire à Aillencourt,	216	84
143	Journet, Jean-Claude, propriétaire à Brotte-les-Luxeuil,	295	51
144	Lagirarde, Alexis, propriétaire à Brotte-les-Luxeuil,	283	63
145	Magrey, Jean-Thomas, propriétaire à Dambenoit,	227	15
146	Mairey, Jean-Claude, meunier à Froideconche,	212	41
147	Martin, Jean-Baptiste-Auguste, négociant à Luxeuil,	213	15
148	Martin, Pierre-Benoit, adjoint au maire de Luxeuil,	300	64
149	Michaud, Auguste, banquier à Luxeuil,	532	35
150	Mol, Pierre-Joseph, négociant à Luxeuil,	268	77
151	Ogier, percepteur à St.-Sauveur,	270	30
152	Pierrey, Constant, propriétaire à Luxeuil,	256	04
153	Pierrey, Joseph, marchand de bois à Luxeuil,	206	61
154	Redoutey, Claude-François, propriétaire à la Corbière,	355	41
155	Redoutey, banquier à Luxeuil,	560	43
156	Richard, maitre d'hôtel à Luxeuil,	277	12
157	Robert d'Azaincourt, négociant à Luxeuil,	255	09
158	Savarin, François-Albin, négociant à Luxeuil,	210	94
159	Seguin, Jean-François, propriétaire à Belmont,	332	48
160	Sibille, officier d'artillerie, à Luxeuil,	223	23
161	Thiébaud, François-Xavier, propriétaire à Luxeuil,	253	21
162	Thierry, Jean-Charles, marchand-tanneur à Luxeuil,	310	00
163	Vergain, membre du conseil d'arrondissement, à Luxeuil,	1597	71
	Canton de Melisey.		
164	Bégue, Julien, négociant à Melisey,	249	30
165	Boisson, juge de paix à Melisey,	248	86
166	Coutherut, capitaine en retraite à Melisey,	256	92
167	Coutherut, Nicolas-Ferdinand, propriétaire à Ternuay,	213	87
168	Gavoué, Joseph-Ferdinand, propriétaire à Ternuay,	260	62
169	Grisey, Jean-Bapt.-Ferdinand, meunier à Melay,	412	65
170	Grosjean, percepteur à Servance,	270	48
171	Lamboley, membre du conseil d'arrondissement, à Melisey,	552	81
172	Rochet, percepteur à Melisey,	450	73
173	Sailley dit Chalot, propriétaire à Servance,	213	54
	Canton de Saulx.		
174	Démassue, Joseph, aubergiste à Saulx,	218	90
175	Dénommé, Julien, propriétaire à Neurey-en-Val,	239	08
176	Froidot, membre du conseil général, à Saulx,	455	88
177	Larche, Jean-Claude, meunier à Meurcourt,	205	35
178	Mahaut, membre du conseil d'arrondissement, à Bithaine,	573	12
179	Mercier, Claude, propriétaire à Servigney,	209	83
180	Pequignot, Thomas, propriétaire à Betoncourt-les-Brotte,	302	43
181	Perrin, officier de santé à Saulx,	203	07

182 Petit, Jean-Baptiste, propriétaire à Meurcourt, 286 50
183 Robert, docteur en médecine à Saulx, 297 55
184 Robert, Claude-François, propriétaire à Genevrey, 291 08
185 Rousse, Pierre-Joseph, meunier à Villers-les-Luxeuil, 200 06

Canton de Villersexel.

186 Aubry, notaire à Vellechevreux, 328 82
187 Aubry, Pierre-Amable, propriétaire à Moimay, 338 16
188 Bernard, maire de Courchaton, 219 21
189 Beuret, Claude-François, meunier, à Villers-la-Ville, 241 01
190 Billot, François-Elisabeth, propriétaire à Pont-sur-l'Ognon, 218 48
191 Boisson, maître de forges à Pont-sur-l'Ognon, 829 61
192 Bouvier, Ferdinand, négociant à Villersexel, 206 18
193 Camet, greffier de justice de paix, à Villersexel, 213 68
194 Chaudot de Corre, juge-suppléant au tribunal de Vesoul, 229 56
195 Colin fils, maire de Granges-le-Bourg, 323 77
196 David, Philibert, propriétaire à Aillevans, 387 85
197 Drouhot, Alexandre, propriétaire à Villersexel, 255 78
198 Ducret, ancien notaire, à Villersexel, 271 24
199 Elion, Charles-Joseph, propriétaire à Gouhenans, 456 17
200 Elion, maire d'Aillevans, 204 24
201 Elion, Jean-Baptiste, propriétaire à Gouhenans, 715 29
202 Elion, ex-percepteur, à Villersexel, 328 87
203 Flautat, Jean-François, meunier à Villersexel, 211 05
204 Gay, Jean-Claude, négociant à Villersexel, 359 48
205 Grammont (le marquis de), député, membre du cons. gén., 694 76
206 Grandjean, Joseph, propriétaire à Saint-Ferjeux, 219 24
207 Guillegoz, Joseph, propriétaire à Gouhenans, 367 37
208 Guilloz, Théodore, négociant à Villersexel, 386 72
209 Henry, Jean-Claude, meunier à Mignavillers, 204 83
210 Jeanningros, Jean-Claude, meunier à Aillevans, 416 38
211 Legrand, directeur de forges, à Fallon, 577 00
212 Lélourdy, avocat, à Villersexel, 221 31
213 Lieffroy, maire à Beveuge, 368 22
214 Martaux, François, propriétaire à Saint-Sulpice, 335 13
215 Miroudot, juge de paix à Villersexel, 403 63
216 Monnier jeune, Joseph, propriétaire à Longevelle, 283 47
217 Monnot, Claude-Franç., fabric. de gypse à Vellechevreux, 333 16
218 Morel, Claude-Philippe, propriétaire à Courchaton, 366 17
219 Panet, Jean, expert du cadastre, à Villersexel, 247 55
220 Parnin, Claude-Ferdinand, propriétaire à Courchaton, 206 17
221 Pequignot, Jean-Nicolas, aubergiste à Villargent, 254 15
222 Pilon, chef de bataillon en retraite à Courchaton, 262 05
223 Pouillet, François-Joseph, meunier à Villersexel, 234 58
224 Rappart, François, propriétaire à Villersexel, 277 86
225 Rappart, Louis, marchand-quincaillier à Villersexel, 200 24
226 Renaud, Claude-Joseph, propriétaire à Aillevans, 386 43
227 Renaud, François-Auguste, propriétaire à Aillevans, 240 61
228 Renaud, Jean-Nicolas, propriétaire à Aillevans, 302 99
229 Savarin, Claude-Joseph, propriétaire à Aillevans, 352 89
230 Tanchard, Félix-Auguste, propriétaire à Villersexel, 255 90
231 Thomassin jeune, maire d'Oppenans, 292 74
232 Truchot fils, membre du conseil d'arrond., à Villersexel, 294 85

233	Truchot, docteur en médecine à Villersexel,	535 33
234	Vieillard, Jean-Baptiste, propriétaire à Aillevans,	551 66
235	Vuilleret, capitaine du génie, à Grammont,	622 91

ÉLECTEURS ADJOINTS.

1	Cadenat, Pierre-Alex., officier en retraite à Faucogney,	125 42
2	Minal, chef de bataillon en retraite à Héricourt,	182 28
3	Jacquey, Jean, capitaine en retraite à Luxeuil,	158 42
4	Lefebvre, chef d'escadron en retraite à Mailleroncourt-C.,	137 10

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Gray.)

	Canton d'Autrey.	Cens.
1	Barbey, Claude-Fr., propriétaire à Bouhans-les-Autrey,	298 29
2	Baulard, François, propriétaire à Oyrières,	424 64
3	Blanchot, Jean-Claude, propriétaire à Chargey,	228 28
4	Charnotet (le baron), général en retraite à Autrey,	855 05
5	Contet, Pierre, maire à Broye-les-Loups,	217 18
6	Crestin, Charles-Louis, propriétaire à Bouhans-les-Autrey,	386 32
7	Crestin, membre du cons. d'arrond., à Bouhans-l.-Autrey,	430 26
8	Cromary, Jean-Nicolas, propriétaire à Lœuilley,	293 80
9	Deligny, Ferdinand, propriétaire à Broye-les-Loup,	475 91
10	Desjardins de Gérauvilliers, anc. cap. du génie, à Mantoche,	980 81
11	Dornier, Jean-B., membre du conseil-général, à Oyrières,	1086 03
12	Dropet jeune, Etienne, propriétaire à Oyrières,	229 09
13	Dupoirier, Charles-Edouard, propriétaire à Ecuelle,	485 59
14	Favet, Pierre, propriétaire à Attricourt,	223 42
15	Giboulet, François, négociant à Rigny,	216 16
16	Gouget, Joseph, propriétaire au Fahy-les-Autrey,	364 22
17	Griffonet, Nicolas, négociant à Chargey,	243 72
18	Guéland, Etienne, propriétaire à Autrey,	255 01
19	Guyot, E.-P.-N.-Ed.-Thimoléon, propriétaire à Mantoche,	484 91
20	Huot, Antoine, propriétaire à Vars,	251 63
21	Huot, Jean-Baptiste-Léon, maître de forges à Autrey,	515 52
22	Kaire, Hyacinthe, négociant à Oyrières,	719 22
23	Lagarenne, Claude, négociant à Chargey,	793 58
24	Lagarenne, Jean-Baptiste, propriétaire à Chargey,	280 04
25	Lansard, Antoine, propriétaire à Rigny,	274 99
26	Lévêque, Louis, propriétaire à Autrey,	221 62
27	Lévêque, Pierre, meunier à Feurg,	313 17
28	Marmier, Alexis, négociant à Oyrières,	293 91
29	Millardet, Alexis, propriétaire à Mantoche,	598 52
30	Monin, Jean-Claude, négociant à Montoche,	219 97
31	Myet, Jean-Toussaint, propriétaire au Fahy,	402 83
32	Paguelle de Larret, C.-J.-B.-Ant., propriétaire à Nantilly,	1161 22
33	Panel, Claude-François, négociant à Mantoche,	272 99
34	Pelleteret, Antoine, marchand de grains à Essertenne,	204 74
35	Pelleteret, Maurice, propriétaire à Auvet,	272 99
36	Perdrix, François, propriétaire à Lœuilley,	254 32
37	Perdrix, Joseph, maréchal-ferrant à Lœuilley,	445 69
38	Piotte, Claude-François, propriétaire à Mantoche,	243 24
39	Piotte, Jean-Baptiste, propriétaire à Mantoche,	258 08
40	Poulnot, Claude, maire à Auvet,	267 31

41	Poupon-Reyvon, Claude, négociant à Chargey,	416	24
42	Poupon-Reyvon, François-H., propriétaire à Chargey,	375	63
43	Raclot, Nicolas, maire à Montureux,	222	62
44	Regnaud, Jean-Baptiste, avocat et maire à Mantoche,	249	45
45	Thibaulot, Jean-Baptiste, maire à Oyrières,	275	37
46	Vesigney, Pierre-François, propriétaire à Autrey,	1050	68
	Canton de Champlitte.		
47	Arvisenet, Louis-François, propriétaire à Champlitte,	341	95
48	Baillet, Marcel, propriétaire à Leffond,	315	50
49	Berthaud, Nicolas, négociant à Champlitte,	491	65
50	Bougrel, Louis, propriétaire à Larret,	204	45
51	Cersoy, Jacques, propriétaire à Larret,	232	18
52	Chevillot, Nicolas, grueur d'orge à Larret,	227	70
53	Clerc, Marie-Jean-Baptiste, propriétaire à Pierrecourt,	283	38
54	Colin, Edme, négociant à Champlitte,	262	52
55	Contet, Claude-François, propriétaire à Mont-le-Frânois,	235	95
56	Darche ✻, membre du conseil général, à Leffond,	674	11
57	Decusey, Joachim, propriétaire à Percey-le-Grand,	412	96
58	Degrave, Jean-François, propriétaire à Champlitte,	328	55
59	Dougemonot, François, négociant à Percey-le-Grand,	353	15
60	Flamand, Alexis, négociant à Champlitte,	216	90
61	Francey, François, aubergiste à Champlitte,	218	72
62	Fremy, P.-N.-Al.-Alfred, capitaine de hussards, à Argillières,	241	29
63	Gery, Nicolas, négociant à Pierrecourt,	211	30
64	Gourdan-Fromentel, Hip.-Dieud., propriétaire à Champlitte,	323	19
65	Gourmet, membre du conseil d'arrondiss., à Champlitte,	600	36
66	Guyot, Claude-Antoine, propriétaire à Percey-le-Grand,	276	43
67	Jeanniot, Jacques, propriétaire à Champlitte,	209	98
68	Jeanniot, Jean-Baptiste, négociant à Percey-le-Grand,	575	16
69	Lacordaire ✻, député et ingénieur en chef du département,	1001	41
70	Lambert, Pierre, meunier à Montarlot-les-Champlitte,	228	30
71	Lavocat, Nicolas, propriétaire à Suaucourt,	217	23
72	Lépine, Nicolas, maître de forges à Mont-le-Franois,	1210	99
73	Martin, François-Bernard, propriétaire à Champlitte,	224	21
74	Merlin, Jean-Baptiste-Cyp., propriétaire à Champlitte,	207	56
75	Monniotte, greffier de la justice de paix à Champlitte,	656	59
76	Morel, Charles-Auguste, percepteur à Suaucourt,	264	16
77	Morel, François, propriétaire à Larret,	251	66
78	Nervaux (de), Jean-Bap., propriétaire à Mont-le-Frânois,	207	15
79	Nicolot, Nicolas, propriétaire à Pierrecourt,	263	92
80	Perron, Jean-Baptiste, propriétaire à Percey-le-Grand,	396	01
81	Petit, Nicolas-Ferdinand, propriétaire à Fouvent-le-Haut,	255	42
82	Prinet, Auguste-Jean-Baptiste-Xavier, avocat, à Suaucourt,	3367	36
83	Séard, Louis, propriétaire à Frânois,	202	70
84	Simonet, Henri-Abel, docteur en médecine à Champlitte,	245	35
85	Sirot, Denis, maire à Suaucourt,	242	03
86	Valtefaugle, Charles, meunier à Champlitte,	286	39
87	Valtefaugle, Pierre, meunier à Champlitte,	516	38
	Canton de Dampierre-sur-Salon.		
88	Andriot, Auguste-Henri-Gaston, propriétaire à Ray,	389	91
89	Argenton, François, propriétaire à Mont-Saint-Léger,	331	65
90	Barberot d'Autet, Hippolyte, propriétaire à Autet,	2083	40

91	Baronhey, Ferdinand, maire à Fédry,	361	89
92	Baulard jeune, Thomas, propriétaire à Montot,	243	46
93	Bouvret, Jacques, propriétaire à Villers-Vaudey,	215	43
94	Caillet jeune dit Frérin, propriétaire à Vaite,	232	37
95	Carmillet, Félix-Auguste, notaire à Ray,	270	47
96	Carret, Jean-Baptiste, notaire à Renaucourt,	248	49
97	Carteret, Antoine, grueur d'orge à Renaucourt,	204	76
98	Chofardet, Alexandre, propriétaire à Dampierre-sur-Salon,	243	31
99	Cochois, François, négociant à Dampierre-sur-Salon,	248	79
100	Damey, Nicolas, aubergiste à Vauconcourt,	286	71
101	Dangé, Louis-Ferdinand, négociant à Vaite,	282	21
102	Donzé, Jean-Bap.-Victor, notaire à Dampierre-sur-Salon,	284	56
103	Dornier, maître de forges, à Dampierre-sur-Salon,	4907	21
104	Durand, Charles-François, propriétaire à Theuley,	439	97
105	Durand, François, propriétaire à Vauconcourt,	349	03
106	Durand jeune, J.-Baptiste, propriétaire à Brotte-les-Ray,	211	71
107	Durand, Jean-Claude, propriétaire à Fédry,	220	55
108	Durand, Jean-Pierre, propriétaire à Fédry,	252	58
109	Durand, Pierre-François, propriétaire à Nervezain,	238	22
110	Géry, François, négociant à Membrey,	234	39
111	Guichard, Claude-Étienne, meunier à Montot,	204	56
112	Hory, Cl.-A.-Anat.-D., docteur en médecine à Ray,	598	02
113	Humbert, Bon-Marie, propriétaire à Fédry,	218	54
114	Humbert, Claude-Joseph-Al., percepteur à Grandecourt,	631	23
115	Humbert, Pierre-François, propriétaire à Membrey,	211	90
116	Joly, Claude-François, notaire à Dampierre-sur-Salon,	691	30
117	Joyandet, Jean-Claude, propriétaire à Vauconcourt,	368	02
118	Kornprobst, Jean-Baptiste, meunier à Autet,	227	08
119	Labigand, Philippe, cafetier à Vauconcourt,	246	89
120	Magdeleine, Dominique, propriétaire à Fédry,	1312	02
121	Maguet, François-Al., propriétaire à Dampierre-sur-Salon,	280	64
122	Maguet, Jean-Fran., propriétaire à Dampierre-sur-Salon,	324	04
123	Massin, Jean-B.-Félix, officier de santé à Vauconcourt,	416	82
124	Mathey, Jean-Claude, propriétaire à Vauconcourt,	325	63
125	May, Simon, propriétaire à Membrey,	238	79
126	Mignot (O. ✻), chef de bataillon en retraite à Vauconcourt,	454	69
127	Mouriaux, Jean-Baptiste, propriétaire à Vy-les-Rupt,	230	89
128	Nervaux (de), lieutenant-colonel en retraite à Membrey,	206	69
129	Patrauld, P.-François, propriétaire à Ray,	252	23
130	Paulin, Claude-Jacques, propriétaire à Confracourt,	350	19
131	Quatrenvaux, membre du conseil général, à Membrey,	1186	74
132	Quatrenvaux, Claude-Charles, propriétaire à Membrey,	1483	03
133	Racine, Claude, meunier à Membrey,	255	35
134	Rambaud, Joseph-François, propriétaire à Ray,	325	19
135	Richard, Joseph, propriétaire à Autet,	368	58
136	Taponnot, Nicolas, propriétaire à Theuley,	238	58
137	Tramoy, Pierre, négociant à Savoyeux,	1612	76
138	Vaufrait, Nicolas, meunier à Roche-les-Ray,	274	88
139	Viard, Louis, propriétaire à Roche-les-Ray,	295	89
140	Villefranche, Michel, propriétaire à Membrey,	230	76
	Canton de Fresne-Saint-Mamès.		
141	Barreaux, Antoine-François, propriétaire à Soing,	451	02

142 Billerey, Anatoile, maire à Fresne-Saint-Mamès, 877 92
143 Boudot, Claude-François, huilier à Charentenay, 272 59
144 Bussoy, Jean-Claude, propriétaire à Fretigney, 492 96
145 Carret, Antoine-Baptiste, tuilier à Saint-Vallier, 247 10
146 Courdier, Alexis, propriétaire à Beaujeu, 258 01
147 Delaporte, Joseph, négociant à Soing, 603 66
148 Duplessis, Pierre-Fr.-Rob., maître de forges à Seveux, 6525 10
149 Falet, Jean-Baptiste, meunier à Charentenay, 223 90
150 Grand, Charles-Gabriel, propriétaire à Vezet, 217 85
151 Grand, notaire, memb. du conseil d'ar., à Fresne-S.-Mamès, 476 93
152 Guyot, Jean-Claude-Marie, propriétaire à Quitteur, 715 68
153 Hézard, Jean-Cabriel, propriétaire à Fresne-Saint-Mamès, 232 70
154 Masson, fils de Jean-Claude, Claude, maire à Fretigney, 402 29
155 Morel, Pierre-Nicolas, propriétaire à Vaite, 697 75
156 Pâris, Pierre-François, propriétaire à Quitteur, 231 03
157 Petit, Auguste, raffineur de sucre à Queutrey, 694 98
158 Plassiard, Jean-Baptiste, négociant à Fresne-St.-Mamès, 320 10
159 Roland, Hilaire, propriétaire à Seveux, 613 66
160 Rouhières, Nicolas-Joseph, maire à Charentenay, 444 15
161 Suarnet, Ferdinand, négociant à Fresne-Saint-Mamès, 219 24
162 Tourneret, propriétaire à la Vernotte (Sept-Fontaines), 244 01

Canton de Gray.

163 Accarier, Pierre-Joseph, propriétaire à Arc, 791 83
164 Allemand, Jacques, propriétaire à Gray, 208 54
165 Ancey, Nicolas, docteur en médecine à Gray, 259 14
166 Angelot, Augustin, négociant à Gray, 227 88
167 Ballouhey, Joseph, percepteur à Gray, 347 71
168 Bec, Arnould, marchand-quincaillier à Gray, 272 05
169 Berger, Jean, aubergiste à Arc, 220 21
170 Berger, Jean-Marie, négociant à Arc, 286 16
171 Bergeret, Jean-Baptiste, commissionnaire à Gray, 503 51
172 Bernard, Joseph, propriétaire à Saint-Broing, 202 66
173 Besson, Joseph, inspecteur des forêts, à Gray, 317 37
174 Bezançon, Joseph, ancien officier de cavalerie, à Gray, 1497 71
175 Billardet, Charles-Gabriel, juge de paix, 632 32
176 Blanc, Pierre, courtier de commerce à Gray, 207 64
177 Bonneviot, Charles-Ambroise, avocat à Gray, 310 49
178 Boudin, Louis-Monniotte, commissionnaire à Gray, 309 83
179 Bouvet, Claude-Charles, propriétaire à Esmoulins, 339 94
180 Brugnon, Claude-Jean-Baptiste-Auguste, négociant à Arc, 584 41
181 Caignet, Marie-Joseph, propriétaire à Gray, 227 67
182 Carnet, Joseph, docteur en médecine à Gray, 508 98
183 Carret, Jean-Pierre, avocat à Gray, 203 78
184 Chabaud, juge de paix, membre du conseil d'arrond. à Gray, 405 65
185 Chalon, Claude-Pierre, propriétaire à Velesme, 338 05
186 Clerc, Jean-Jacques, marchand-épicier à Gray, 243 49
187 Contenet, Anatoile, propriétaire à Gray, 452 85
188 Couché, Charles, architecte à Gray, 330 43
189 Crestin, Jean-Joseph, propriétaire à Gray, 300 00
190 Dautet, Claude, marchand de bestiaux à Gray, 222 22
191 Degrand, Aimé, cafetier à Gray, 227 92
192 Déléchamps, François, négociant à Gray, 289 95

193	Demay, François, bijoutier à Gray,	242	71
194	Demay, Joseph, marchand de bois à Gray,	213	08
195	Devillard, Louis, commissionnaire à Gray,	284	62
196	Dornier, Claude-Pierre-Joseph, rentier à Gray,	7431	16
197	Dreveaux, Jean-Claude, tuilier à Champvans,	203	06
198	Drouhard, Théodore, juge d'instruction à Gray,	242	63
199	Ducroquet, doct. en méd., aide-major au 10e rég. de chas.,	244	34
200	Dufournel, César, propriétaire à Gray,	1461	17
201	Dufournel, Claude-Joseph, banquier à Arc,	1034	32
202	Dufournel, Fr.-Adolphe-Adéodat, maître de forges à Arc,	1902	78
203	Forest, François-Chauvey, commissionnaire à Gray,	528	73
204	Forest, Pierre-François, négociant à Gray,	385	26
205	Four, Michel, propriétaire à Arc,	341	50
206	Fournier, Joseph, propriétaire à Gray,	335	84
207	Fournier, Marie-Gab.-Jos., avocat, juge suppléant à Gray,	222	25
208	Frotey, Claude-François, cafetier à Gray,	276	72
209	Garnier, Jean-Claude, propriétaire à Gray,	363	91
210	Gautherot, Jean-Baptiste, ancien notaire à Gray,	264	81
211	Gelez, Claude, capitaine en retraite à Gray,	497	68
212	Gerard, Charles, docteur en médecine à Gray,	201	80
213	Gremailly, Joseph, propriétaire à Gray,	369	61
214	Gurnel, Antoine, négociant à Gray,	593	65
215	Gurnel, Hilaire, négociant à Gray,	635	25
216	Guy, Antoine, capitaine en retraite à Apremont,	270	50
217	Harpin, vérificateur de l'enregist. et des domaines à Gray,	337	15
218	Harpin, Jean-B.-Célestin, directeur des domaines à Gray,	295	23
219	Huot, Marie-François-Xavier, négociant à Gray,	3391	08
220	Jacoulet, Louis-Marie, propriétaire à Igny,	231	79
221	Jacquot, Jean-Baptiste, aubergiste à Gray,	277	53
222	Jobard, Jean-Baptiste-Thérèse, négociant à Gray,	5833	22
223	Jouart, Charles-François, notaire à Gray,	281	00
224	Klinglin (le baron de), Fr.-Aug.-Eléon., maire à St.-Loup,	1450	87
225	Lapenne, Jean-Pierre-Pascal, propriétaire à Gray,	635	86
226	Lavaite, Antoine, avocat à Angirey,	384	67
227	Leminey, Claude-Maurice, propriétaire à Champtonay,	592	48
228	Lhullier, Xavier, receveur de l'enregistrement,	202	50
229	Lompré, Charles-Simon, avocat à Gray,	305	30
230	Maillard-Grobas, Antoine, commissionnaire à Gray,	936	31
231	Maire, Joseph, propriétaire à Echevanne,	223	22
232	Mariotte, François, commissionnaire à Gray,	329	75
233	Maréchal, Antoine, propriétaire à Angirey,	245	90
234	Maréchal, Cl.-Ant., greffier de la justice de paix à Gray,	258	61
235	Martin (le baron), Alex.-Fr.-Joseph, propriétaire à Gray,	2095	69
236	Mayer, Nicolas, marchand-boucher à Gray,	240	33
237	Moissonnier, Antoine, avoué à Gray,	262	39
238	Montant, entrepreneur de voitures publiques à Gray,	278	84
239	Moussard, Claude-François, propriétaire à Germigney,	250	57
240	Mugnier, Jacques-Nicolas, procureur du Roi à Gray,	499	42
241	Mugnier, avocat, membre du conseil d'arrondiss. à Gray,	483	97
242	Noël, François-Louis, pharmacien à Gray,	450	67
243	Nourrisson fils, Cl.-Barbe-Léonce, propriétaire à Corneux,	500	49
244	Nourrisson, conseiller à la cour royale, à Corneux,	2187	27

245 Pariset, Claude-François-Joseph, propriétaire à Angirey, 374 41
246 Perron-Perron, Pierre, propriétaire à Arc, 636 29
247 Petiet, François-Pierre-Humbert, propriétaire à Gray, 241 23
248 Petitguyot, Philippe, négociant à Gray, 4165 24
249 Petitguyot, Pierre-Martin, officier en retraite à Gray, 501 26
250 Poncelin, François-Marie-Joseph, propriétaire à Gray, 261 67
251 Poncelin d'Echevanne, J.-Cl.-Marie-Guil., propriétaire, 550 93
252 Ponçot, Joseph, propriétaire à Igny, 212 57
253 Poulléau, Claude-Ch.-Ferd., chef d'escadron, à Gray, 532 58
254 Poulot, Jean-Baptiste, marchand de bois à Gray, 251 63
255 Prieur, Claude-Joseph, propriétaire à Gray, 209 06
256 Proésamlé, Jean, brasseur à Gray, 449 46
257 Rebillot, Jean-Bap.-Charles-Joseph, propriétaire à Gray, 255 92
258 Remillet, Claude-Etienne, propriétaire à Cresancey, 349 01
259 Remillet, Luc-Thomas, propriétaire à Cresancey, 208 33
260 Renaudot, François, propriétaire à Velesme, 229 63
261 Revon, Louis-Eugène, banquier à Gray, 664 61
262 Revon, Jean, chef d'escadron, à Gray, 460 66
263 Revon, banquier, membre du conseil général, à Gray, 881 38
264 Richard, receveur principal des contr. indirectes à Gray, 357 76
265 Richard, J.-B.-Roch, conservateur des hypothèques à Gray, 1072 95
266 Robinet, Etienne-Louis-N.-Jos., avocat, à Gray-la-Ville, 251 34
267 Roger, Hugues, propriétaire à Gray, 640 23
268 Rolland, Eugène, maître de forges à Gray, 651 10
269 Rolland, Joseph, maître de forges à Gray, 583 38
270 Roussel, Charles-François, propriétaire à Germigney, 209 27
271 Rousselet-Bressand, Fr.-Laurent-Ath., propriétaire à Gray, 405 37
272 Rousset, Claude, propriétaire à Onay, 254 21
273 Rousset, Jean-Charles-Prosper, propriétaire à Gray, 201 08
274 Sacquin, Antoine-Abel, propriétaire à Arc, 215 29
275 Sacquin aîné, Pierre-Hugues, négociant à Arc, 982 98
276 Samuel fils aîné, Thomas, commissionnaire à Gray, 215 43
277 Sanlaville, Etienne, marchand de vins en gros à Gray, 265 47
278 Sauzay, Marc, commissionnaire à Gray, 787 12
279 Thibaulot, Jean-Etienne-Alex., négociant à Gray, 1041 72
280 Traivoux, Benoît, commissionnaire à Gray, 539 85
281 Traivoux, Benoît-François, commissionnaire à Gray, 365 64
282 Traivoux, Hippolyte, négociant à Gray, 254 87
283 Tramoy, Martin, propriétaire à Gray, 3741 23
284 Valley, François, propriétaire à Gray, 338 70
285 Vaudrimey-Davoux, capitaine d'état-major, 333 60
286 Veffond, Jean-François, propriétaire à Cresancey, 268 46
287 Versigny, Claude-Alexis, avoué à Gray, 289 26
288 Vialet, Jean, cafetier à Gray, 330 00
289 Vienney, Jean-Claude, propriétaire à Igny, 360 55
290 Voilliard, Charles, notaire à Gray, 220 92

Canton de Gy.

291 Barberet, Jean-Claude, propriétaire à Vellemoz, 291 11
292 Billotet, Antoine, propriétaire à Villefrancon, 273 48
293 Bolot, Claude-François, officier en retraite à Gy, 256 98
294 Bolot, François-Henri, propriétaire à Gy, 429 17
295 Bolot, Louis-Victor, chef de bataillon, à Gy, 449 30

296	Bouchard, Etienne, notaire à Gy,	211	30
297	Branches, Jean-Baptiste, notaire à Oiselay,	1219	27
298	Buchet, Charles-François, juge de paix à Gy,	433	43
299	Buchet, Emmanuel, propriétaire à Gy,	370	16
300	Buchet, Joseph-Joachim, propriétaire à Gy,	313	01
301	Buzon, Pierre, propriétaire à Gy,	233	18
302	Carteret, Pierre-François, propriétaire à Gy,	371	75
303	Coligny (le comte de), propriétaire à Choye,	3431	43
304	Dève, sous-inspecteur des forêts, à Gy,	382	20
305	Finot, notaire et membre du conseil d'arrondis., à Gy,	703	11
306	Frère de Villefrancon, propriétaire à Villefrancon,	2615	63
307	Gignard, Etienne, propriétaire à Gy,	426	10
308	Grosbas, Charles, propriétaire à Gy,	331	21
309	Lélut, Jacques-François, négociant à Gy,	318	72
310	Maréchal de Sauvagney, propriétaire à Gezier,	2617	96
311	Ménans, Charles-Joseph, propriétaire à Gy,	381	39
312	Ménans, Pierre-Joseph, maître de forges à Gy,	3362	82
313	Perrot, Pierre, arpenteur forestier à Gy,	377	81
314	Petitjean, Joseph, propriétaire à la Chapelle-St.-Quillain,	218	16
315	Quiclet jeune, Jean-Claude, propriétaire à Bucey-les-Gy,	220	29
316	Renaud-Dupreux, Jean-Bap., propriétaire à Bucey-les-Gy,	203	28
317	Renaud, Pierre-Joseph, propriétaire à Bucey-les-Gy,	216	05
318	Rousselot, Louis, négociant à Gy,	211	63
319	Thomassin, lieutenant-colonel du génie, à Gezier,	272	93
320	Vasseur, François, propriétaire à Bucey-les-Gy,	211	14
321	Villequez, Xavier-Ferdinand, propriétaire à Bucey-les-Gy,	442	28
	Canton de Marnay.		
322	Andrey, Ch.-Ant.-Jos.-Gabriel, notaire à Pin-les-Magny,	383	40
323	Barrière, Jean-Antoine, avocat, à Pin,	342	22
324	Bartholomot, Alexandre, propriétaire à Morogne,	221	24
325	Bartholomot, Etienne-Stanislas, propriétaire à Morogne,	227	95
326	Billecard, Martin, propriétaire à Marnay,	699	33
327	Brusset, Jean-Hilaire, propriétaire à Cult,	763	60
328	Bugnottet fils, Etienne, propriétaire à Bay,	260	31
329	Bugnottet, Isidore, propriétaire à Bay,	228	21
330	Bugnottet, Jacques-Marie, notaire à Bay,	320	85
331	Chevillet, Jean, capitaine en retraite à Bay,	254	92
332	Clément, Joseph, maire à Chambornay-les-Pin,	237	61
333	Coffinet, Jean-Baptiste, propriétaire à Avrigney,	220	71
334	Convert, Charles, propriétaire à Tromarey,	307	16
335	Convert jeune, Pierre, propriétaire à Tromarey,	248	48
336	Convert, Claude-François, maire à Tromarey,	214	25
337	Corbet, ancien receveur de l'enregistrement, à Marnay,	356	40
338	Courbey, Jean-Pierre, propriétaire à Courcuire,	257	00
339	Courlet de Vregille, Mar.-Dés.-Ph., propriétaire à Vregille,	284	99
340	Demolombe, Antoine, propriétaire à Chenevrey,	1027	40
341	Demolombe, Féréol, propriétaire à Chenevrey,	214	22
342	Dubois, juge de paix, à Bonboillon,	430	86
343	Ecouchard, Antoine, propriétaire à Sornay,	215	31
344	Froissard, Louis-Frédéric-Nicolas, propriétaire à Cugney,	259	92
345	Girardot, juge de paix, membre du conseil d'arrondissem.,	255	36
346	Golotte, Pierre, propriétaire à Tromarey,	325	43

347	Grignet-d'Eugny jeune, maire de Marnay,	333	84
348	Gueldry, François, propriétaire à Charcenne,	214	06
349	Guyot, percepteur à Cugney,	356	80
350	Henryot, Pierre, propriétaire à Bonboillon,	213	83
351	Jobard, substitut du procureur général, à Cugney,	760	25
352	Jurain, Antoine, propriétaire à Brussey,	346	57
353	Jurain, maire de Brussey,	301	45
354	Laurent, Pierre-Antoine, propriétaire à Sornay,	640	02
355	Levrey, Augustin, propriétaire à Marnay,	225	18
356	Liquet, Claude-Antoine, propriétaire à Virey,	209	39
357	Martin, Jean-Baptiste, meunier à Marnay,	260	38
358	Maublanc, Louis-Noël, propriétaire à Marnay,	336	50
359	Menigoz, Jean-Sigism., propriétaire à Beaumotte-les-Pin,	200	67
360	Moutrille, Jean-Bapt.-Aug., propriétaire à Avrigney,	1119	18
361	Noirepoudre fils, ancien officier d'artillerie, à Cult,	514	49
362	Noirepoudre, membre du conseil général, à Cult,	686	57
363	Noirepoudre fils cadet, ancien officier de cuiras., à Cult,	287	73
364	Perrot, notaire à Marnay,	240	43
365	Ramey, Antoine, négociant à Chenevrey,	424	86
366	Riduet, notaire à Avrigney,	218	57
367	Sautenet, Pierre, propriétaire à Bonboillon,	227	69
368	Simonnin, vérificateur de l'enregistrement et des domaines,	290	12
369	Villerey, capitaine en retraite à Avrigney,	426	72
	Canton de Pesmes.		
370	Barberet, Pierre, propriétaire à Malans,	261	59
371	Bellevaux, Pierre-François, propriétaire à Vadans,	329	45
372	Benoît, Jean-Baptiste, marchand-épicier à Valay,	213	37
373	Boussenard, Louis, aubergiste à Pesmes,	244	13
374	Callier, François-Joseph, propriétaire à Pesmes,	318	37
375	Cambet, Etienne, propriétaire à Bard-les-Pesmes,	298	12
376	Cornu, capitaine en retraite à Montagney,	262	67
377	Courbet, notaire à Pesmes,	495	37
378	Courboillet, Jean-Antoine, propriétaire à Chaumercenne,	233	02
379	Courboillet, Jean-Baptiste, aubergiste à Chaumercenne,	218	82
380	Darche, Cl.-Hub.-Ed., propriétaire à Vadans,	1114	17
381	Darchiac (le vicomte), propriétaire à la Grande-Résie,	1852	20
382	Denizot, membre du conseil général, à la Résie-St.-Martin,	784	76
383	Dupuis, François, propriétaire à Bard-les-Pesmes,	303	39
384	Fouillot jeune, propriétaire à Montagney,	225	61
385	Gardot-Piot, Jean, propriétaire à Venère,	317	34
386	Gras, Jean, propriétaire à Arsans,	237	94
387	Humbert, François, directeur de forges, à Pesmes,	252	95
388	Jacquot, Charles-Philippe, propriétaire à Malans,	225	47
389	Laire, Jean-François, propriétaire à Vadans,	256	04
390	Lallemand (le comte), chef de bataillon en retraite à Malans,	360	51
391	Leblanc, François, propriétaire à Chenevrey,	305	40
392	Lefranc, Jean-François, propriétaire à Broye-les-Pesmes,	235	31
393	Mathieu, Jean-B.-Louis, propriétaire à Broye-les-Pesmes,	206	50
394	Mérand, Sébastien, propriétaire à Venère,	268	34
395	Mougey, Philibert, propriétaire à Motey-Besuche,	256	66
396	Oudille, juge de paix, m. du cons. d'ar., à Chaumercenne,	298	79
397	Oudot, Pierre-Alex., propriétaire à la Résie-St.-Martin,	249	58

398	Paguelle, Jean-François, propriétaire à Chancey,	382	19
399	Paravey, Mamès, maître de poste à Pesmes,	309	63
400	Perron, professeur de philosophie à Besançon,	368	31
401	Poisse, Noël-Antoine, propriétaire à Valay,	219	16
402	Simonnot, François-Xavier, propriétaire à Chevigney,	369	24
403	Simonnot, Pierre-François, maréchal-ferrant à Valay,	439	62
404	Soliguard, Antoine, fabricant de tuiles à Pesmes,	203	20
405	Truchot, Antoine, propriétaire à Valay,	258	42
406	Vuillemot, Adrien, prêtre à Venère.	268	55

ÉLECTEURS ADJOINTS.

1	Jorand, Jean, officier en retraite à Champlitte,	101	64
2	Mongin, J.-B., chef d'escadron en retraite à Vauconcourt,	122	70
3	Boyer, Jean-Claude-Etienne, capitaine en retraite à Gray,	156	70
4	Floquerey, Jacques, capitaine en retraite à Arc,	176	77
5	Versigny, Ambr.-Ferdinand, capitaine en retraite à Gray,	189	34
6	Viard, François, capitaine en retraite à Velesme,	102	90
7	Lélut, Jean-Claude, commandant en retraite à Gy,	185	96
8	Merciéca, chef de bataillon en retraite à Vellefrey,	126	31
9	Pigalet, Claude, capitaine en retraite à Autoreille,	119	07
10	Thrichard, capitaine en retraite à Velloreille-les-Choye,	155	74
11	Clavel, Pierre, maréchal-de-camp en retraite à Montagney,	192	26

LISTE GÉNÉRALE DU JURY POUR 1842.

SECONDE PARTIE. — (Jurés non électeurs politiques.)

PREMIER ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Vesoul.)

Canton de Montbozon.

1 Barbier, Joseph, capitaine en retraite à Villerspater.
2 Boutherin, Georges, capitaine en retraite à Beaumotte-les-Montbozon.
3 Derosne, François-Bernard, rentier à Larians.
4 Gaudard, Pierre-Joseph, notaire à Montbozon.
5 Monnin, notaire et maire à Dampierre-les-Montbozon.
6 Triboulez, Claude-Théodore, notaire à Cenans.

Canton de Noroy-le-Bourg.

7 Corne, Jacques-Joseph-Louis, notaire à Esprels.
8 Dubost, Claude-Grégoire, notaire à Noroy-le-Bourg.
9 Fillon, Pierre, lieutenant en retraite à Dampvalley-les-Colombe.
10 Pasteur, Théodore, docteur en médecine à Borey.
11 Saint-Martin, Claude-François, capitaine en retraite à Esprels.

Canton de Port-sur-Saône.

12 Billerey, Joseph-Marie, capitaine en retraite à Port-sur-Saône.
13 Guirand, Jean-Michel, chirurgien-major en retraite à Port-sur-Saône.
14 Jacoutot, Ch.-Marie-Fr.-Ed., docteur en médecine à Port-sur-Saône.

Canton de Rioz.

15 Basset, Antoine, capitaine en retraite à Buthier.
16 Faivre, Cl.-Benigne, chef de bataillon en retraite à Chaux-les-Boult.
17 Guiollot, Jules, notaire à Fondremand.
18 Laurenchet, Claude-François, lieutenant en retraite à Maizières.

Canton de Scey-sur-Saône.

19 Fournot, Charles-Gabriel, notaire à Scey-sur-Saône.

20 Gauthcrot, Juste-Colomban, notaire à Traves.
21 Multon, Antoine-Augustin, chirurgien-major en retraite à Mailley.
22 Simonin, Auguste-Louis-Victor, notaire à Rosey.

Canton de Vesoul.

23 Bailly, Charles-Jacques-Phil.-Th., licencié ès-lettres, à Vesoul.
24 Barthelemy, Antoine, capitaine de gendarmerie en retraite à Vesoul.
25 Bizard, Jean-Baptiste, chef de bataillon, à Vesoul.
26 Bois, Jean-Baptiste, lieutenant-colonel en retraite à Vesoul.
27 Boramet, Jean-François, capitaine en retraite à Vesoul.
28 Cardot, Jules-Joseph-Gabriel, avocat licencié en droit, à Vesoul.
29 Cultet, Louis, avocat à Vesoul.
30 Dagoumer, Claude-Vincent, capitaine en retraite à Vesoul.
31 Délécraye, Joseph, chef de bataillon en retraite à Vesoul.
32 Garnier, Nicolas, capitaine en retraite à Vesoul.
33 Grandmougin, Charles-François, avocat à Vesoul.
34 Gros, Pierre, capitaine en retraite à Vesoul.
35 Gros, Pierre-Antoine, commandant en retraite à Vesoul.
36 Guenot, Charles-Louis-Célestin, avocat à Vesoul.
37 Guerrin, Jean-Ch.-Marie-Victor, avocat à Vesoul.
38 Hugon cadet, Joseph-Anne, avocat à Vesoul.
39 Hugon, Pierre-Eng.-Jos.-Alphonse, avocat à Vesoul.
40 Larminat, Claude-Marie, capitaine en retraite à Vesoul.
41 Maire, Charles-Ferdinand, capitaine en retraite à Vesoul.
42 Mathieu, Jean, capitaine en retraite à Noidans-les-Vesoul.
43 Noirot, Jean-Baptiste, avocat à Vesoul.
44 Patzius, Etienne, chef d'escadron en retraite à Montigny-les-Vesoul.
45 Réal, Antoine-Dominique, docteur en médecine à Vesoul.
46 Rossen, Etienne-Bernard, docteur en médecine à Vesoul.
47 Simonnin, Jacques, lieutenant en retraite à Vesoul.
48 Vaniet, Jacques-Antoine, capitaine en retraite à Quincey.
49 Vuillemot, Jean-Claude, major de cavalerie en retraite à Vesoul.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Jussey.)

Canton d'Amance.

1 Jourdhey, Pierre-Antoine, capitaine en retraite à Faverney.
2 Letellier, Jean-Claude-Th.-Louis, docteur en médecine à Faverney.
3 Nerrière, Isaac-Franç.-Adél., docteur en médecine à Faverney.

Canton de Combeaufontaine.

4 Charpentier, G.-V.-Am., docteur en médecine à Combeaufontaine.
5 Fournot, Jean-Charles-Marie-Joseph, notaire à Combeaufontaine.
6 Juy, Nicolas, officier en retraite à Purgerot.
7 Moreaux, Jean-Baptiste, officier en retraite à Melin.

Canton de Jussey.

8 Baudin-Cocher dit Buchotte, capitaine en retraite à Cemboing.
9 Boban, Charles-Reine, chirurgien en retraite à Jussey.
10 Carrey, Jean-François, capitaine en retraite à Cemboing.
11 Demoussent, Pierre, capitaine en retraite et maire de Corre.
12 Gerard, Etienne, capitaine en retraite à Aisey.
13 Henry, Jean-Louis, notaire à Jussey.
14 Hunion, Jean-Claude, capitaine en retraite à Vougécourt.
15 Légier, Pierre-François, chef d'escadron en retraite à Jussey.
16 Pescheur, Pierre, capitaine en retraite à Jonvelle.
17 Rebière, Pierre-Jean-Baptiste, pharmacien-major en retraite à Barges.

Canton de Saint-Loup.

18 Bertrand, docteur en médecine et maire de Fougerolles.
19 Bertrand, officier retr., adjoint à la nomination du Roi, à Fougerolles.
20 Peureux, adjoint à la nomination du Roi, à Fougerolles.
21 Roblin, Marie-Nicolas-Adolphe, docteur en médecine à Conflans.

Canton de Vauvillers.

22 Plumerel, Charles-Léopold, docteur en médecine à Vauvillers.

Canton de Vitrey.

23 Champreux, Jules-Emmanuel, docteur en médecine à Cintrey.
24 Grossetête, Charles-Victor, notaire à Vitrey.
25 Raffenel, Claude, officier en retraite à Vitrey.
26 Senot, Charles-Emile, notaire à Morey.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Lure.)

Canton de Champagney.

1 Bruey, Joseph, adjoint à la nomination du Roi, à Champagney.
2 Burcey, François-Aug., maire à la nomination du Roi, à Champagney.
3 Cardot, Claude-Julien-Auguste, notaire à Champagney.
4 Chauvey, Pierre-Joseph, capitaine en retraite à Frahier.
5 Pezet, Jean-Baptiste, capitaine en retraite à Champagney.
6 Vendrely, Laurent, adjoint à la nomination du Roi, à Champagney.

Canton de Faucogney.

7 Artus, Alexis, notaire à Faucogney.
8 Thirrion, Charles-Casimir, docteur en médecine à Faucogney.

Canton d'Héricourt.

9 Canel, Jean-Nicolas, licencié en droit, à Héricourt.
10 Gébant, Jean-Baptiste-Victor, notaire à Héricourt.
11 Jurain, Pierre-Louis-Eugène, lieutenant en retraite à Héricourt.
12 Minal, Georges, capitaine en retraite à Héricourt.
13 Potey, Pierre-Antoine, officier en retraite à Héricourt.
14 Robert, Edme-François, notaire à Héricourt.

Canton de Lure.

15 Bégeot, Albin, avoué à Lure.
16 Bertrand, Charles-Gabriel, avocat à Lure.
17 Finot, Nicolas-Edouard, docteur en médecine à Lure.
18 Fréchin, Jean-Claude, officier en retraite à Roye.
19 Gauthier, Claude-François, avocat à Lure.
20 Grobert, Joseph, notaire à Lure.
21 Jacquey, Pierre, docteur en médecine à Lure.
22 Léné, François-Louis, avoué à Lure.
23 Prinet, Jean-Alexis, licencié en droit à Lure.
24 Salot, Dominique, officier en retraite à Roye.

Canton de Luxeuil.

25 Bruno, Marc-Antoine, capitaine en retraite à Luxeuil.
26 Féliker, Ignace, capitaine en retraite à Luxeuil.
27 Grasson, lieutenant-colonel en retraite à Luxeuil.
28 Letscher, Antoine, notaire à Luxeuil.
29 Mina, Aimé, notaire à Luxeuil.
30 Morlet, Jean-Joseph, capitaine en retraite à Luxeuil.
31 Odeph, François-Xavier, docteur en médecine à Luxeuil.
32 Pierrey, François-Clément-Victor, docteur en médecine à Luxeuil.
33 Renaud, Jean-Baptiste, capitaine en retraite à Citers.

Canton de Melisey.

34 Begey, François-Xavier, notaire à Fresse.
35 Clerget, François-Xavier, docteur en médecine à Melisey.
36 Colin, Antoine, notaire à Melisey.
37 Daval, Jean-Thomas, adjoint à la nomination du Roi, à Servance.
38 Henry, Jean-Baptiste, maire à la nomination du Roi, à Servance.
39 Lombard, Claude-Joseph, notaire à Servance.
40 Richard, Xavier-Constant-Fortunat, notaire à Melisey.

Canton de Saulx.

41 Doré, Jean-Baptiste, notaire à Saulx.
42 Gavaille, J.-Nic., capitaine en retraite à la Villedieu-en-Fontenette.
43 Rebillet, Pierre, notaire à Meurcourt.

Canton de Villersexel.

44 Alix, Charles-François-Xavier, officier en retraite à Granges-le-Bourg.
45 Berthet, Claude-Joseph, notaire à Vellechevreux.
46 Bouvier, Claude-Joseph, docteur en médecine à Villersexel.
47 Clerc, Jacques, capitaine en retraite à Granges-le-Bourg.
48 Elion, Jean-Baptiste, docteur en médecine à Gouhenans.
49 Griboulard, Théodore-François-Joseph, notaire à Villersexel.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL. (Gray.)

Canton d'Autrey.

1 Clerget, Jean-Prudent, notaire à Mantoche.
2 Duval d'Essertenne, Lambert-Marie-Stanislas, à Mantoche.
3 Fournier, Pierre, capitaine en retraite à Essertenne.
4 Kornprobst, Michel, capitaine en retraite à Bouhans-les-Autrey.

Canton de Champlitte.

5 Bretet, Jean-François-Joseph, docteur en médecine à Champlitte.
6 Guichard-Née, Joseph, adjoint à la nomination du Roi, à Champlitte.
7 Mugnier, François, notaire à Champlitte.
8 Valby, Jean-Pierre, notaire à Champlitte.

Canton de Dampierre-sur-Salon.

9 Clément, Pierre, capitaine en retraite à Confracourt.
10 Mourlot, Jean-François, capitaine en retraite à Ray.
11 Pilot, Charles, notaire à Confracourt.
12 Pratbernon, Jules-Henri, notaire à Dampierre-sur-Salon.

Canton de Fresne-St.-Mamès.

13 Barré, Charles, notaire à Beaujeu.
14 Mugnier, Jean-François-Auguste, avocat, maire de Soing.
15 Outhier, Pierre-Joseph, capitaine en retraite à Beaujeu.
16 Parrot, Charles-Gabriel-Joseph, notaire à Fretigney.

Canton de Gray.

17 Berthet, Paul, docteur en médecine à Gray.
18 Bobillier, François-Xavier, docteur en médecine à Gray.
19 Bridan, Pierre-Marie-J.-Bap., adjoint à la nomination du Roi, à Gray.
20 Brulté, Jean-Baptiste, capitaine en retraite à Gray.
21 Fort, Pierre-Antoine, capitaine en retraite à Esmoulins.
22 Grisey, Joseph, capitaine en retraite à Velet.
23 Guy, Claude-François, capitaine en retraite à Germigney.
24 Huot, Jean-François, chef de bataillon en retraite à Gray.
25 Isselin, François, major en retraite à Gray.
26 Jouart, Nicolas-Hippolyte-Charles, notaire à Gray.

27 Lamarche, Jean-Baptiste, docteur en médecine à Gray.
28 Morel, Philibert-Prothade, notaire à Gray.
29 Ouy, Michel-Valentin, capitaine en retraite à Gray.
30 Perrey, Félix-Henri-François, à Gray.
31 Perrey, Jean-Charles, capitaine en retraite à Gray.
32 Toucas, Charles-Jérôme-Emmanuel, docteur en médecine à Gray.
33 Vendeur, Claude-Etienne, officier en retraite à Gray.

Canton de Gy.

34 Barrey, Alexandre, avocat, à Gy.
35 Bourcelet, Jean-Louis, capitaine en retraite à Gy.
36 Burdin, Gabriel-Joseph, pharmacien-major en retraite à Bucey-les-Gy.
37 Chapuis, Jean-Baptiste, colonel en retraite à Bucey-les-Gy.
38 Charbonnaux, Pierre, notaire à Bucey-les-Gy.
39 Chausse, Claude, capitaine en retraite à Bucey-les-Gy.
40 Narçon, Jean-Claude, capitaine en retraite à Frasne-le-Château.

Canton de Marnay.

41 Billecard, Pierre, capitaine en retraite à Marnay.
42 Guenot, Hugues, chef d'escadron en retraite à Avrigney.
43 Nayme, Jean-Baptiste-Yves, docteur en médecine à Brussey.
44 Ramey, Nicolas, docteur en médecine à Chenevrey.
45 Rollier, François, capitaine en retraite à Marnay.

Canton de Pesmes.

46 Doudier, Julien, docteur en médecine à Pesmes.
47 Duvernois, Claude-François, capitaine en retraite à Pesmes.
48 Odille, François-Camille, docteur en médecine à Malans.
49 Porte, Pierre-Hubert, capitaine en retraite à Pesmes.
50 Samion, François-Denis, licencié ès lettres, à Pesmes.

RÉCAPITULATION.

1er Arrondissement électoral.........	280 électeurs,	49 jurés.
2e — —	265	26
3e — —	239	49
4e — —	417	50
Totaux..	1201	174

LISTES ÉLECTORALES
SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES (1).

ARRONDISSEMENT DE VESOUL.
CANTON D'AMANCE.

(34 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Jeannin, Jean-Baptiste-Ath., propriétaire à Anchenoncourt, 198 43
2 Détrie, François-Joseph, aubergiste à Faverney, 180 89
3 Parcheminey, Jacques, propriétaire à Anchenoncourt, 180 01

(1) Ces listes, dressées en exécution de la loi du 22 juin 1833, comprennent les citoyens qui, avec ceux inscrits sur la liste générale du jury, doivent voter pour la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arron-

4	Godard, Claude-Simon, propriétaire à Senoncourt,	178	47
5	Gauthier, Nicolas-Auguste, propriétaire à Senoncourt,	175	16
6	Martin, Jacques, propriétaire à Buffignécourt,	171	48
7	Doillenot, Claude-François-Xavier, propriétaire à Menoux,	169	03
8	Vuilleret, Nicolas, potier à Faverney,	167	77
9	Péguesse, François, adjoint à Amance,	167	46
10	Millerot, Jean-François, propriétaire à Buffignécourt,	164	89
11	Perrin, Claude-François, aubergiste à Faverney,	164	37
12	Sœurot, François, propriétaire à Faverney,	156	77
13	Cartier, Nicolas, propriétaire à Polaincourt,	154	87
14	André, Pierre-Joseph, propriétaire à Anchenoncourt,	145	49
15	Maillard, Nicolas, propriétaire à Polaincourt,	143	85
16	Maugras, Joseph, corroyeur à Faverney,	142	88

CANTON DE COMBEAUFONTAINE.

(42 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1	Lecornel, Jean-Baptiste, propriétaire à Semmadon,	199	73
2	Jobert, Nicolas, propriétaire à Gevigney,	191	04
3	Gauthier, J.-B., march. de vins en gros à Combeaufontaine,	185	40
4	Etienney dit Bonnaire, propriétaire à Gevigney,	180	42
5	Hodille, Pierre-François, propriétaire à Cornot,	174	12
6	Grandmaitre, Pierre-Em., aubergiste à Combeaufontaine,	166	18
7	Etienney, Claude-François, propriétaire à Combeaufontaine,	163	30
8	Jamin aîné, Pierre, propriétaire à Gourgeon,	160	32

CANTON DE JUSSEY.

(82 inscriptions sur la liste générale du jury. — Il n'y avait lieu de dresser une liste complémentaire.)

CANTON DE MONTBOZON.

(37 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1	Grosperrin, Cas., propriétaire à Beaumotte-les-Montbozon,	165	00
2	Carillon, Pierre-Joseph, propriétaire à Vellefaux,	163	79
3	Cultet, Pierre-Joseph, géomètre à Dampierre-les-Montbozon,	161	87
4	Rousselot, Frédéric-Ignace, propriétaire à Authoison,	161	18
5	Duchon, François-de-Sales, propriétaire à Montbozon,	155	56
6	Charière, Joseph, aubergiste à Vellefaux,	154	61
7	Peney, Jean-Baptiste, propriétaire à Maussans,	153	45
8	Cousin, Jean-Nicolas, propriétaire à Besnans,	152	83
9	Menetrier, Claude-François, meunier à Montbozon,	151	99
10	Perret, Claude-Hubert, propriétaire à Montbozon,	145	81

dissement. Sont portés dans la liste dite *supplémentaire* les magistrats qui exercent des fonctions incompatibles, suivant l'article 383 du Code d'instruction criminelle, avec celles de juré, mais qui ont droit de coopérer à l'élection des conseillers de département et d'arrondissement dans le canton de leur domicile réel. S'il y a moins de 50 citoyens inscrits tant sur la liste cantonale du jury que sur cette liste supplémentaire, on complète ce nombre 50 en dressant une troisième liste dite *complémentaire* et comprenant les citoyens les plus imposés, ayant domicile réel dans le canton. Ce sont ces listes supplémentaires et complémentaires que nous plaçons ici.

11 Rousselot, Claude-Etienne, propriétaire à Authoison, 145 01
12 Guillaminey, Denis-Gabriel, propriétaire à Besnans, 142 41
13 Thiébaud, Jean-Claude, propriétaire à Beaumotte-les-M., 141 42

CANTON DE NOROY-LE-BOURG.

(22 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Levain vieux, Claude, propriétaire à Colombotte, 198 35
2 Roussel, Fr.-Xav.-Joseph, propriétaire à Noroy-le-Bourg, 193 74
3 Rondot, Jean-Baptiste, propriétaire à Liévans, 193 63
4 Buland, François, propriétaire à Noroy-le-Bourg, 191 97
5 Thevenot jeune, Jean-Et., propriétaire à Noroy-le-Bourg, 188 42
6 Baulard, Didier, propriétaire à Cerre-les-Noroy, 180 39
7 Bevalot, Joseph, meunier à Montjustin, 171 34
8 Goux, Pierre-François, propriétaire à Montjustin, 170 45
9 Ferrand, Jean-Vincent, propriétaire à Calmoutier, 166 29
10 Bevalot, Claude-Hubert, propriétaire à Autrey-les-Cerre, 162 50
11 Moziel, Etienne, aubergiste à Calmoutier, 153 79
12 David, Etienne-François, propriétaire à Montjustin, 151 97
13 Joignot, François, propriétaire aux Couleris (Noroy), 148 36
14 Rousselot, François, propriétaire à Borey, 147 62
15 Vinon, François, propriétaire à Liévans, 144 11
16 Roussel, Victor, meunier à Montjustin, 144 00
17 Roussel, Bonnaventure, propriétaire à Noroy-le-Bourg, 135 58
18 Placet, Pierre-Joseph, propriétaire à Borey, 135 02
19 Roussel, Etienne-Saturnin, propriétaire à Noroy-le-Bourg, 131 19
20 Poirson, Charles, propriétaire à Villers-le-Sec, 130 04
21 Richard, Etienne, meunier à Calmoutier, 128 70
22 Placet, Etienne, maire de Borey, 127 40
23 Caillet père, Jean-Claude, propriétaire à Vallerois-le-Bois, 123 70
24 Rousselot, Germain, propriétaire à Borey, 122 72
25 Corne, Jean-François, marchand-quincaillier à Esprels, 122 30
26 Genty dit François, propriétaire à Calmoutier, 120 97
27 Genty, Joseph, adjoint au maire de Calmoutier, 120 78
28 Décard, Alexis, propriétaire à Esprels, 120 69

CANTON DE PORT-SUR-SAÔNE.

(35 inscriptions sur la liste générale du jury.)

Electeur supplémentaire.

1 Peignot, Jean-Joseph, juge de paix à Port-sur-Saône, licencié en droit.

Electeurs complémentaires.

1 André, Claude-François, négociant à Port-sur-Saône, 198 98
2 Girardin, Jean-Baptiste, propriétaire à Amoncourt, 178 47
3 Courtois, Jean-François, propriétaire à Auxon, 174 01
4 Lacombe, Laurent, meunier à Breurey-les-Faverney, 171 79
5 Tramuset, Claude, propriétaire à Auxon, 168 02
6 Marchand, Jean-Baptiste, maire de Grattery, 157 24
7 Guéritot, Féréol, propriétaire à Scye, 156 97
8 Etalon, François, propriétaire à Conflandey, 155 22
9 Thirrion, Pierre-François, aubergiste à Port-sur-Saône, 149 29
10 Sauvage, Nicolas, propriétaire à Port-sur-Saône, 147 26
11 Tramuset, Isidore, propriétaire à Auxon, 144 10
12 Boussard, Ignace, propriétaire à Provenchère, 140 56

13 Marvillet, Jean-Baptiste, négociant à Port-sur-Saône, 133 76
14 Pambet, Jean, propriétaire à Port-sur-Saône, 125 95

CANTON DE RIOZ.

(26 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Verbois aîné, François, propriétaire à Eguilley, 193 67
2 Oudot, fabricant de papier à La Tounolle (Boult), 188 55
3 Bas, Jean-Pierre, propriétaire à Traitiéfontaine, 179 78
4 Bas, Hubert, propriétaire à Chambornay-les-Bellevaux, 176 76
5 Grosjean, Jean-Claude, propriétaire aux Vieilles-Granges, 170 91
6 Colard, Jean-Claude, propriétaire à Vandelans, 169 02
7 Amet, Louis, maître de poste à Hyet, 165 65
8 Saint, Claude, percepteur à Voray, 160 98
9 Clerc, Claude-Antoine, aubergiste à Rioz, 154 09
10 Tharin, ex-directeur des contributions indirectes, à Voray, 153 70
11 Quercnet du Blasson, Hippolyte, meunier à Neuvelle-les-C., 148 37
12 Lhote, Jacques, propriétaire à Montarlot, 147 47
13 Fousseret, Jean-Claude, propriétaire à Montarlot, 146 70
14 Petitjean, Claude-François, propriétaire à la Malachère, 144 85
15 Allemand, Jean-Pierre, propriétaire à Chambornay-les-B., 144 40
16 Colard vieux, Jean-Claude, propriétaire à Cirey, 138 21
17 Tirot, Claude-François, propriétaire à Bussières, 137 98
18 Tremblet jeune, Georges, propriétaire à Fondremand, 131 72
19 Colard jeune, Jean-Baptiste, propriétaire à Cirey, 129 50
20 Bouchard, propriétaire à Hauterive, 121 29
21 Sauvage, François, propriétaire à Rioz, 121 40
22 Courlet de Boulot, Alexandre, propriétaire à Boulot, 119 01
23 Guerrin, Jean, propriétaire à Tresilley, 114 82
24 Jannet, Claude, propriétaire à Perrouse, 112 54

CANTON DE SCEY-SUR-SAÔNE.

(32 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Henry, Nicolas, propriétaire à Rupt, 199 60
2 Coste, Jean-Claude, propriétaire à Chemilly, 189 10
3 Jacquot, Jean-François, propriétaire à Aroz, 184 94
4 Maclet, Nicolas-François, propriétaire à Ovanches, 181 16
5 Collot, Gabriel, propriétaire à Rupt, 177 59
6 Bigand, Jean-Claude, maire à Chassey-les-Scey, 177 46
7 Vautrain, François, maire à Vy-le-Ferroux, 176 55
8 Rebillet, François, propriétaire à Pontcey, 174 74
9 Sot, Claude-Etienne, propriétaire à Chantes, 172 04
10 Buffet, Antide, maire à Chantes, 169 71
11 Toullot, Gabriel-Thomas, propriétaire à Scey-sur-Saône, 166 26
12 Mailley, Jacques, propriétaire à Lieffrans, 166 25
13 Bétand, Claude-Antide, propriétaire à Aroz, 162 38
14 Simon, Claude, propriétaire au Perrenot, 156 16
15 Obriot, Etienne, percepteur à Scey-sur-Saône, 155 12
16 Pâris, Jean-Claude, propriétaire à Mailley, 152 85
17 Millot fils, Antide, propriétaire à Chantes, 151 23
18 Vienney, Louis, marchand à Neuvelle-les-La Charité, 140 21

CANTON DE VESOUL.

(178 inscriptions sur la liste générale du jury.)

Electeurs supplémentaires.

1 Bardenet, Alexandre, juge au tribunal de Vesoul, licencié en droit.
2 Bertrand, Cl.-J.-Bap., juge au tribunal de Vesoul, *idem.*
3 Cardot, Jos.-Gab.-Xavier, juge de paix à Vesoul, *idem.*
4 Chalon, Anatole-Aug., procureur du Roi à Vesoul, *idem.*
5 Fachard, Rom.-Em., président du tribunal de Vesoul, *idem.*
6 Morel, Antoine-Auguste, juge au tribunal de Vesoul, *idem.*
7 Morel, Cl.-Alexis-Aug., juge au tribunal de Vesoul, *idem.*
8 Roger, substitut du procureur du Roi à Vesoul, *idem.*
9 Vautier-Chevry, juge au tribunal de Vesoul, *idem.*

CANTON DE VITREY.

(57 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires. — Il n'y a eu lieu de dresser une liste complémentaire.)

ARRONDISSEMENT DE LURE.

CANTON DE CHAMPAGNEY.

(16 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1	Isselin, Georges-Frédéric, propriétaire à Clairegoutte,	190	26
2	Ballay, marchand de vins en gros, à Plancher-Bas,	181	17
3	Mozer, François, propriétaire à Plancher-Bas,	167	38
4	Renaud, Jean-Baptiste, tanneur à Champagney,	161	56
5	Liette, Jacques, propriétaire à Frahier,	161	04
6	Tugnot, Justin-Hubert, meunier à Champagney,	152	76
7	Dubret, Jean-Paul, négociant à Plancher-Bas,	149	70
8	Faivre, Pierre, ex-maire à Clairegoutte,	149	31
9	Peker, François, fabricant de tuiles à Ronchamp,	149	27
10	Courant, Jean-Claude, aubergiste à Champagney,	148	07
11	Péroz jeune, marchand de vins en gros à Plancher-Bas,	148	01
12	Gousset, Jean-Claude, propriétaire à Champagney,	145	25
13	Bonjean, François, aubergiste à Ronchamp,	144	95
14	Valot, Jean-Claude, fabricant de papier à Plancher-Bas,	144	76
15	Eglin, Laurent, percepteur à Plancher-Bas,	141	60
16	Ballay, Jean-Baptiste, aubergiste à Ronchamp,	139	38
17	Gousset, Jean-Baptiste, propriétaire à Champagney,	137	05
18	Ducotey, François-Modeste, aubergiste à Frahier,	134	66
19	Mathey, Claude-François, aubergiste à Champagney,	134	53
20	Mozer, Alexis, cafetier à Champagney,	130	70
21	Déloy, membre du conseil général, à Plancher-Bas,	130	31
22	Bourquin, Jean-Bapt.-Stanislas, propriétaire à Ronchamp,	127	72
23	Vaignedroye jeune, Ph.-A., propriétaire à Champagney,	125	86
24	Racine jeune, Jean-Georges, propriétaire à Echavannes,	125	22
25	Jeanpierre, François-Xavier, propriétaire à Plancher-Bas,	124	80
26	Prudent, Claude-Barth., propriétaire à Ronchamp,	123	57
27	Petitpierre, Auguste, propriétaire à Frahier,	118	84
28	Dumagny, Etienne, propriétaire à Plancher-Bas,	115	90
29	Ballay, Jacques-Xavier, maire à Ronchamp,	115	73
30	Lançon, Amable, propriétaire à Ronchamp,	112	00

31 Mur, Antoine, marchand d'étoffes à Champagney, 109 63
32 Pochard jeune, Jacques, propriétaire à Echavannes, 105 64
33 Fassenot, Féréol-Narcisse, propriétaire à Plancher-les-M., 104 93
34 Pezet vieux, Pierre-François, propriétaire à Champagney, 104 61

CANTON DE FAUCOGNEY.

(25 inscriptions sur la lite générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Poirot, Claude-Nicolas, propriétaire à Esmoulières, 195 61
2 Levain, Balthazard, rentier à Fessey, 195 60
3 Désévaux, François, propriétaire à Faucogney, 187 82
4 Tisserand, Alexandre, propriétaire à Corravillers, 186 57
5 Tuaillon, dit du Moulin, meunier à La Proiselière, 185 73
6 Lamboley, Joseph, propriétaire à Beulotte-Saint-Laurent, 182 34
7 Begey, Odo, propriétaire à La Voivre, 177 49
8 Petitjean, Jean-Baptiste, propriétaire à La Rosière, 174 52
9 Tuaillon, Claude-François, propriétaire à Faucogney, 167 58
10 Henry, Philibert, propriétaire à Amont et Effreney, 161 84
11 Tuaillon, François-Célestin, propriétaire à Faucogney, 157 35
12 Gérard, Jean-Joseph, propriétaire à La Montagne, 156 22
13 Jacquey, Claude-Jos., propriétaire à Beulotte-St.-Laurent, 155 79
14 Gavaille, Emmanuel, propriétaire à Corravillers, 154 98
15 Désévaux, Claude-Antoine, tanneur à Faucogney, 149 95
16 Grandmougin, propriétaire à La Rochotte (Amont), 149 34
17 Boffy, Claude-Francois, propriétaire à Sainte-Marie-en-Ch., 149 22
18 Bégeot, Jean-Nicolas, propriétaire à La Proiselière, 148 52
19 Besançon, Jean-François-Xavier, négociant à Faucogney, 147 12
20 Henry, Ferdinand, propriétaire à Esmoulières, 146 60
21 Boileau, François-Nicolas, propriétaire à Faucogney, 146 49
22 Jeudy, Franç.-Dominique, secrétaire de mairie à Faucogney, 145 65
23 Daval, Claude-Joseph, propriétaire à La Longine, 143 85
24 Dirand, François-Xavier, propriétaire à Amont et Effreney, 142 37
25 Sirvaux, François-Xavier, adjoint à Saint-Bresson, 138 87

CANTON D'HÉRICOURT.

(33 inscriptions sur la liste générale du jury.)

Electeurs complémentaires.

1 Dolfus fils, Philippe, teinturier à Héricourt, 196 21
2 Joute, Jean-Pierre, meunier à Bussurel, 185 22
3 Bourquard, Jean-Baptiste, aubergiste à Châlonvillars, 171 00
4 Petey, Nicolas, propriétaire à Châlonvillars, 168 48
5 Kalbe, Pierre-Joseph, teinturier à Châlonvillars, 159 67
6 Diény, Georges, tanneur à Héricourt, 158 97
7 Dubois, Nicolas, meunier à Chenebier, 158 68
8 Grezel, Pierre-Joseph, propriétaire à Chavanne, 158 10
9 Lhomme, Stanislas-Nicolas, propriétaire à Châlonvillars, 136 75
10 Bernard, Jacques, propriétaire à Bussurel, 134 58
11 Lods, Gabriel, propriétaire à Héricourt, 134 45
12 Riche, Jacob, fabricant de tuiles à Saint-Valbert, 134 18
13 Nardin, Georges-Conrad, marchand de vins à Héricourt, 131 05
14 Carpect, Georges, propriétaire à Byans, 130 86
15 Ferrand, Frédéric, maire de Couthenans, 130 74
16 Jacquot, Christophe, marchand-épicier à Châlonvillars, 128 89

17 Vannier, Jean-François, maire de Saulnot, 128 11

CANTON DE SAINT-LOUP.

(42 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

1 Billet, Joseph, propriétaire à Conflans, 189 26
2 Simonnin, Claude-Joseph, propriétaire à Saint-Loup, 183 80
3 Grosjean dit Bracon, D., propriétaire à Fougerolles, 175 31
4 Comte, Charles, meunier à Aillevillers, 174 68
5 Gustin, Jos.-Melchior, meunier à la Ramouse (Fougerolles), 173 94
6 Romary, dit le Boing, François, propriétaire à Fougerolles, 172 56
7 Choley, Jean-Joseph, propriétaire à Chavanne (Fougerolles), 168 27
8 Cartier, Augustin, propriétaire à Briaucourt, 163 45

CANTON DE LURE.

(74 inscriptions sur la liste générale du jury.)

Electeur supplémentaire.

1 Grandmougin, Charles-François-Joseph, juge au tribunal de Lure.

CANTON DE LUXEUIL.

(51 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires. — Il n'y a eu lieu de dresser une liste complémentaire.)

CANTON DE MELISEY.

(17 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

1 Pingand, président du tribunal de Dole, 251 76
2 Choffey, François-Xavier, propriétaire à Servance, 191 23
3 Tisserand, Franç.-Sylv.-Xavier, aubergiste à Melisey, 190 54
4 Poirot, Jacques-François, propriétaire à Ecromagny, 174 50
5 Richardin, Joseph, propriétaire à Ternuay, 168 46
6 Christin, François-Joseph-Constant, teinturier à Melisey, 168 31
7 Begey, Jean-Baptiste, propriétaire à Ecromagny, 160 49
8 Mélot, Jean-François, propriétaire à Ecromagny, 156 54
9 Bouton, J.-Bapt.-Ferd., propriétaire à Fray (Servance), 149 24
10 Tisserand, Simon, maire de Ternuay, 145 97
11 Choffey, François-Joseph, propriétaire à Servance, 145 26
12 Cardot, François-Joseph, propriétaire à Fresse, 143 97
13 Laloz, Ferdinand, propriétaire à Saint-Hilaire, 143 49
14 Lombard jeune, Jean-François, propriétaire à Fresse, 140 24
15 Garnier, Claude-François, propriétaire à Melisey, 138 60
16 Ribaud, François-Xavier, propriétaire à Servance, 135 43
17 Christin, Jean-Baptiste, receveur-buraliste à Melisey, 135 29
18 Cardot, Claude-Victor, propriétaire à St.-Barthélemy, 135 09
19 Py, Simon, propriétaire à Melisey, 133 95
20 Grosjean, Jean-Baptiste, march. de vins en gros à Fresse, 132 53
21 Bonjean, Antoine, brasseur à Melisey, 131 42
22 Grandgirard, François-Joseph, propriétaire à Servance, 130 94
23 Colin, François-Joseph, propriétaire à Melisey, 128 45
24 Lassus, Claude-Joseph, propriétaire à Servance, 126 78
25 Colin, François-Narcisse, propriétaire à Melisey, 124 38
26 Jacquey, Jean-Baptiste, commerçant à Servance, 123 05
27 Sarre, François-Joseph, propriétaire à Ecromagny, 122 89
28 Poirot, Jacques, maire d'Ecromagny, 119 01
29 Lamboley, Xavier, propriétaire à Servance, 117 93

30 Daval, François-Xavier, propriétaire à Servance, 117 86
31 Laloz, François-Sylvestre, propriétaire à Ternuay, 114 83
32 Jacquey, Desle-Jean-Baptiste, propriétaire à Servance, 111 47
33 Bodvin, Jean-Claude, propriétaire à la Charme (Melisey), 111 12

CANTON DE SAULX.

(16 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Rousse, François-Xavier, propriétaire à Villers-les-Luxeuil, 185 69
2 Rémond, Jean-Claude, propriétaire à Mailleroncourt-Ch., 180 96
3 Damotte, Benoit, propriétaire à Mailleroncourt-Charette, 179 23
4 Olivier, Etienne, propriétaire à Genevrey, 176 70
5 Guerriot, François, propriétaire à Velleminfroy, 173 54
6 Marescot, Nicolas, propriétaire à Velleminfroy, 173 39
7 Ragonnet dit Bardoz, P.-Joseph, propriétaire à Velorcey, 167 88
8 Guillot, Joseph, propriétaire à la Villedieu-en-Fontenette, 166 05
9 Chavet, Jean, propriétaire à Saulx, 165 79
10 Girardot, Jean-Baptiste-Antoine, propriétaire à Genevrey, 165 67
11 Baudouin, Jean-François, fermier à Genevrey, 163 47
12 Jurain jeune, Laurent, propriétaire à Meurcourt, 160 56
13 Chapelet, Léonard, percepteur à La Creuse, 156 67
14 Deport, Louis-Antoine-Xavier, percepteur à Saulx, 151 93
15 Bailly, Pierre-Joseph, propriétaire à Villers-les-Luxeuil, 150 70
16 Solguer, Pierre-Auguste, marchand à Saulx, 148 95
17 Lavey, François-Xavier, propriétaire à Meurcourt, 143 51
18 Tavernier, Joseph, propriétaire à La Creuse, 142 99
19 Cartier, Pierre-François, propriétaire à Abelcourt, 141 80
20 Piney, Pierre, meunier à Velleminfroy, 141 14
21 Laprevoste, Jean-Pierre, propriétaire à Velorcey, 136 48
22 Bertrand, Claude-Joseph, propriétaire à Saulx, 136 01
23 Chavet, Desle-François, propriétaire à Creveney, 135 84
24 Valot, Charles, propriétaire à Velorcey, 132 88
25 Froidot, Gabriel, propriétaire à Châtenois, 132 46
26 Perney, Jean-François, propriétaire à Mailleroncourt-Ch., 130 49
27 Joly, Jean-Baptiste, propriétaire à Velleminfroy, 128 40
28 Biu, Jean-François, receveur-buraliste à Saulx, 127 40
29 Luc, Charles, propriétaire à Saulx, 125 71
30 Jacqueney, Pierre-Joseph, propriétaire à Abelcourt, 125 28
31 Girardot, Félix, propriétaire à Genevrey, 124 40
32 Dunand, Jean-Joseph, prêtre à Mailleroncourt-Charette, 122 74
33 Rémond, Joseph, propriétaire à Mailleroncourt-Charette, 117 04
34 Mathieu, Claude-Etienne, propriétaire à Saulx, 115 03

CANTON DE VAUVILLERS.

(34 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Royer, Pierre-Claude, tuilier à Cubry-les-Faverney, 196 02
2 Colas jeune, Sébastien, propriétaire à Anjeux, 194 49
3 Narjoz, Jean-Baptiste, meunier à la Pisseure, 180 96
4 Etienne, Ferdinand, marchand de bois à Selles, 180 10
5 Boband, Cl.-Ant., propriétaire à Mailleroncourt-St-Pancras, 179 06
6 Ruaux, Jean-Baptiste, propriétaire à Betoncourt-St-Pancras, 176 65

7 Forterre, Joseph, propriétaire à Selles, 172 24
8 Huguet, François-Hugues, propriétaire à Bouligney, 170 54
9 Normant, Pierre, commerçant à Montdoré, 168 36
10 Guillot, Ferdinand, propriétaire à Bourguignon-les-Conflans, 166 18
11 Boileau, Charles, propriétaire à Dampvalley-S.-Pancras, 165 96
12 Décailloz, Jean-Baptiste, propriétaire à Cubry-les-Faverney, 164 42
13 Gauthier, Claude-François, propriétaire à Cubry-les-Fav., 162 70
14 Robert, Jean-François, propriétaire à Anjeux, 162 20
15 Millerot, Louis, fabricant à Fontenois-la-Ville, 161 67
16 Chantret, Alexis, propriétaire à Dampierre-les-Conflans, 156 82

CANTON DE VILLERSEXEL.

(56 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires. —Il n'y a eu lieu de dresser une liste complémentaire.)

ARRONDISSEMENT DE GRAY.

CANTON D'AUTREY.

(50 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires. —Il n'y avait lieu de dresser une liste complémentaire.)

CANTON DE CHAMPLITTE.

(46 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Lompré-Lecourt, Nic.-G., propriétaire à Champlitte, 198 13
2 Anon, Gaspard, propriétaire à Montarlot, 197 07
3 Denervaux, Jean-Baptiste, propriétaire à Mont-le-Frânois, 193 82
4 Legrand, Joachim, propriétaire à Percey-le-Grand, 193 20

CANTON DE DAMPIERRE-SUR-SALON.

(58 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires. —Il n'y avait lieu de dresser une liste complémentaire.)

CANTON DE FRESNE-SAINT-MAMÈS.

(26 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1 Flusey, Etienne, propriétaire à Velloreille-les-Fretigney, 195 67
2 Maguet, Claude-François, propriétaire à Vellexon, 191 83
3 Gruhier, André, propriétaire à Greucourt, 182 56
4 Siruguet, Xavier, propriétaire à Mercey-sur-Saône, 180 91
5 Têtefort, Pierre, négociant à Fresne-Saint-Mamès, 179 77
6 Gremaud, Jean-Claude, meunier au Pont-de-Planches, 173 76
7 Goudot, Jean-Baptiste, propriétaire à Fresne-Saint-Mamès, 172 14
8 Vie, Hubert, propriétaire à Fretigney, 169 37
9 Bailly, Jean-Baptiste, propriétaire à Fresne-Saint-Mamès, 168 78
10 Oudin, Claude-François, propriétaire aux Bâties, 168 20
11 Gauthier, Jean-Baptiste, propriétaire à Seveux, 167 40
12 Tardy, Jean-François, propriétaire à Fresne-Saint-Mamès, 161 38
13 Talpain, Claude-François, percepteur à Charentenay, 159 10
14 Pinard, Claude-Antoine, propriétaire aux Bâties, 157 57
15 Dutaillis, Joseph, blatier à Vezet, 156 41
16 Petit, Jean-Baptiste, propriétaire à Fresne-Saint-Mamès, 154 74
17 Masson, Jean-Baptiste, propriétaire à Fretigney, 151 54

18	Petit, Pierre, propriétaire à Queutrey,	148	11
19	Couot, Charles, propriétaire à Seveux,	145	47
20	Durget, Simon, marchand-épicier à Vellexon,	144	14
21	Menetrier, Nicolas, propriétaire à Charentenay,	140	98
22	Mondelet, Jean-Baptiste, propriétaire à Beaujeu,	137	90
23	Friand, Jacques-Franç., propriétaire au Pont-de-Planches,	137	21
24	Fouin, Claude, propriétaire à Fresne-Saint-Mamès,	136	14

CANTON DE GRAY.

(149 inscriptions sur la liste générale du jury.)

Electeurs supplémentaires.

1 Contenet, substitut du procureur du Roi à Gray.
2 Démoly, Cl.-François, président du tribunal à Gray.

CANTON DE GY.

(42 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1	Soumaramont, François, propriétaire à Gy,	196	15
2	Lélut, Louis, officier de santé à Gy,	194	10
3	Rémont, Charles, propriétaire à Vellefrey,	193	45
4	Berthoz, Pierre-Paul, directeur de la poste aux lettres à Gy,	192	61
5	Quiclet, François, propriétaire à Vantoux,	192	10
6	Valet, Claude-Joseph, entrepreneur de bâtimens à Gy,	189	40
7	Gaudard aîné, Etienne, propriétaire à Vantoux,	179	91
8	Lebeuf, Ferdinand, propriétaire à Gy,	176	62

CANTON DE MARNAY.

(53 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.—Il n'y avait lieu de dresser une liste complémentaire.)

CANTON DE PESMES.

(43 inscriptions sur la liste générale du jury. — N'a point d'électeurs supplémentaires.)

Electeurs complémentaires.

1	Abbé, Jean-François, propriétaire à la Bésie-St-Martin,	198	00
2	Mennetrey, Jean, propriétaire à Montagney,	197	21
3	Landry, Joseph, propriétaire à la Grande-Résie,	192	83
4	Rossigneux, Édouard, propriétaire à Pesmes,	190	23
5	Biget, Clément, meunier à Pesmes,	172	94
6	Brille, André-Claude, propriétaire à Aubigney,	172	13
7	Mathieu, François, propriétaire à Broye-les-Pesmes,	171	00

VOITURES PUBLIQUES

ET MESSAGERIES QUI DESSERVENT LE DÉPARTEMENT.

VESOUL.

Messageries Royales, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. — Service direct de Paris à Bâle par Troyes, Chaumont, Langres, ***Vesoul***, Belfort et Mulhouse; correspondance assurée avec toute la Suisse et l'Allemagne. — Ces voitures passent à Vesoul, allant à Paris, à 2 heures du matin tous les jours; elles passent à Vesoul, allant à Lure,

Belfort, Mulhouse et Bâle, à 3 heures du matin. — Le bureau de la direction est, à Vesoul, chez M. Barbier, *hôtel de la Cigogne*. — Nota. Ce bureau, quoique intermédiaire, peut assurer des places avec garantie. Il se charge aussi des abonnemens aux journaux et des recouvremens sur Paris et les départemens.

Messageries générales de France (Lafitte, Caillard et Compagnie, rue St.-Honoré, nº 130, à Paris). — Service direct de Paris à Mulhouse, par Troyes, Chaumont, Langres, **Vesoul**, Belfort et Mulhouse, correspondant avec les chemins de fer. — Ces voitures passent à Vesoul tous les jours, aux mêmes heures que les Messageries royales. Le bureau de la direction est, à Vesoul, chez M. Chagriot, *Hôtel de la Magdeleine*. Nota. Ce bureau, quoique intermédiaire, peut assurer des places avec garantie. Il se charge aussi des abonnemens aux journaux et des recouvremens sur Paris et les départemens.

Service **Vuilleret**, de Vesoul à Belfort. — Départ de Vesoul tous les jours, à 6 heures du matin. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Haulberg**, de Vesoul à Lure. — Départ tous les jours, à 2 heures du soir. (Bureau : *Hôtel de la Magdeleine*.)

La Vosgienne, service direct de Besançon à Nancy. — Départ de Vesoul tous les jours, à minuit, pour Luxeuil, Plombières, Epinal, Nancy. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Barbier**, de Besançon à Luxeuil. — Départ de Vesoul, tous les jours, à 2 heures du soir, pour Luxeuil. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Monnin** et Michel **Wodzinski**, de Vesoul à Luxeuil.— Départ tous les jours, à 2 heures du soir. (Bureau : *Hôtel de la Magdeleine*.)

Service **Barbier**, de Vesoul à Besançon. — Départ tous les jours, à 11 heures du matin. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Barbier**, de Vesoul à Besançon. (**Vosgienne**.) — Départ tous les jours, à 9 heures du soir l'hiver, et à 6 heures l'été. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Blanvillain** (Sébastien), de Vesoul à Besançon. — Départ tous les jours, à 11 heures; plus un petit courrier partant à 10 heures du soir. (Bureau : *Hôtel de la Magdeleine*.)

Service **Barbier** *et* **Maire**, de Vesoul à Gray. — Départ tous les jours, à 9 heures du soir; et départ d'un courrier également tous les jours, à 11 heures du soir. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Maupin**, de Vesoul à Gray. — Départ tous les jours, à 11 heures du matin. (Bureau : *Hôtel de la Magdeleine*.)

Service **Nicolas Rebourg**, de Vesoul à Vauvillers par Faverney. — Départ tous les jours, à minuit. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Hugonot**, de Vesoul à Villersexel. — Départ tous les jours, à minuit. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Gay**, de Vesoul à Faverney. — Départ tous les jours, à 3 heures du soir. (*Hôtel de l'Europe*.)

Service **Barraud**, de Vesoul à Jussey. — Départ tous les jours, à 6 heures du matin. (Bureau : *Hôtel de la Magdeleine*.)

Service **Caley**, de Vesoul à Scey-sur-Saône. — Départ tous les 2 jours (mardi, jeudi et samedi), à 3 heures du soir. (Bureau : *Hôtel de la Cigogne*.)

Service **Petitjean**, de Vesoul à Combeaufontaine. — Départ tous les jours, à 3 heures du soir. (*Hôtel de l'Europe*.)

LUXEUIL.

Service **Bontems**, de Luxeuil à Saint-Loup. — Départ tous les jours, à 8 heures du matin. (*Hôtel du Lion-Vert.*)

Service **Bassigny**, de Luxeuil à Faucogney. — Départ tous les jours, à 8 heures du matin. (*Hôtel du Lion-Vert.*)

Service **Barbier**, de Luxeuil à Vesoul. — Départ tous les jours, à 6 heures du matin. — La **Vosgienne**, à 1 heure après midi. (*Hôtel du Lion-Vert.*)

Service **Monin** et Michel **Wodzinski**, de Luxeuil à Lure. — Départ tous les jours, à 6 heures du matin. (*Hôtel du Lion-d'Or.*)

LURE.

Service **Vuilleret**, de Lure à Vesoul. — Départ tous les jours, à 2 heures du soir. (*Chez Nicolas Albip, aubergiste.*)

Service **Hautberg**, de Lure à Vesoul. — Départ tous les jours, à 7 heures du matin. (*Hôtel Barberet.*)

Service **Charles Gerard**, de Lure à Besançon. — Départ tous les deux jours, à 5 heures du matin. (*Hôtel de la Cigogne.*)

Service **Nicolas Albin**, de Lure à Belfort. — Départ tous les jours, à 1 heure après midi. (*Chez Nicolas Albin, aubergiste.*)

Service **Monin**, de Lure à Luxeuil. — Départ à 3 heures du soir. (*Hôtel de l'Ecu de France.*)

GRAY.

Service **Barbier** *et* **Maire**, de Gray à Vesoul. — Départ tous les jours, à 3 heures du soir; et départ d'un courrier à trois places à 11 heures du matin. (*Hôtel du Chapeau-Rouge.*)

Service **Maupin**, de Gray à Vesoul, tous les jours, à 11 heures du matin. (*Hôtel du Cheval-Noir.*)

Service **Maire**, de Gray à Dole. — Départ tous les jours, à 2 heures après midi. (*Chapeau-Rouge.*)

Service **Montant** *et* **Baud**, de Gray à Dijon. — Départ tous les jours, à 7 heures du matin et 9 heures du soir. (*Hôtel de la Ville-de-Lyon.*)

Service **Grand** *et Compagnie*, de Gray à Besançon. — Départ tous les jours, à 6 heures du matin et 9 heures du soir. (*Chapeau-Rouge.*)

Service **Jourdain**, de Gray à Auxonne. — Départ tous les jours, à 6 heures du matin. (*Hôtel du Sauvage.*)

Service **Grand** *et Compagnie*, de Gray à Langres. — Départ tous les jours, à 5 heures du matin. (*Au Chapeau-Rouge.*)

Service **Pierre Même**, de Gray à Jussey. — Départ tous les deux jours (lundi, mercredi et vendredi). — (*Au Chapeau-Rouge.*)

VAUVILLERS.

Service **Nicolas Rebourg**, de Vauvillers à Faverney et Vesoul. — Départ tous les jours, à 1 heure après midi. (*Chez M. Chariot.*)

Service **Pierre Même**, de Vauvillers à Bains. — Départ tous les deux jours (mardi, jeudi et vendredi), à 6 heures du matin.

HÉRICOURT.

Courrier d'Héricourt à Belfort, tous les jours.

VILLERSEXEL.

Service **Hugonot**, de Villersexel à Vesoul. — Départ tous les jours, à 1 heure après midi. (*Au Bouchon-Vert.*)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

VESOUL, IMP. DE L. SUCHAUX.



